



**Thèse Présentée
par Daouda
THIAO**

**UCAD - FLSH
Département
d'Histoire**

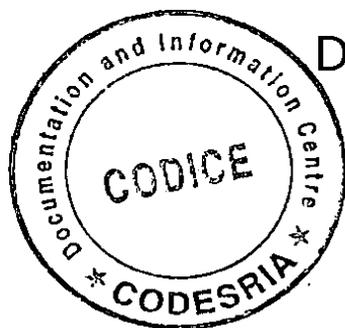
**Environnement et Système de Production
dans les Terroirs du Joobaas (Thiès) : de
la Période Précoloniale à l'Indépendance :
Equilibres et Déséquilibres**

2001

05 JUL. 2002

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DAKAR

Faculté des Lettres et Sciences Humaines



Département d'Histoire



16.01.02
THI
12784

Environnement et système de production dans les terroirs du Joobaas (Thiès): de la période précoloniale à l'indépendance *Équilibres et déséquilibres*

Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle

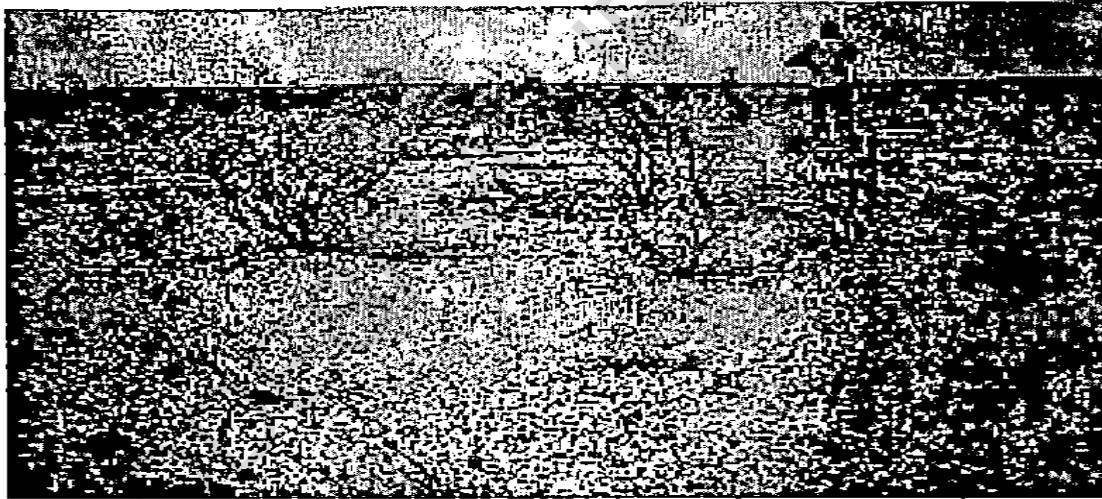
Présentée par **Daouda THIAO**

Sous la direction du **Pr Mbaye GUÈYE**

Année 2001

Grâce au CODESRIA qui a bien voulu parrainer et subventionner nos recherches, ce travail a pu être mené à terme.

« *La terre ne ment pas* »



DÉDICACES

❖ **A ma famille au sens africain du terme:**

- Mon défunt père **Kaynaak**, pour m'avoir appris très tôt à aimer la nature. Que le tout puissant lui réserve une place dans son paradis !

- Ma défunte femme **Ndeey Lisa**. Que Dieu lui ouvre les portes de son paradis!

- Ma vieille maman **Ndeela Siis** dont je suis très fier. Qu'elle nous accompagne encore dans ce monde !

- Mon épouse **Hadijatu BAX** qui a trop souffert de mes absences répétées et de mes nuits blanches.

- Mes fils **Useynu Raxmos** et **Bara Kaynaak** qui se sont sentis plus ou moins abandonnés tout le temps qu'a duré cette recherche.

- Mes frères et sœurs

Que ce travail prouve à toutes ces personnes que je ne suis pas un marginal ! Seulement, les études ont leurs exigences. Par conséquent, que la compréhension mutuelle se réinstalle au sein de ce beau monde que j'aime tant.

❖ **A tous mes informateurs dont certains ont regagné le royaume des cieux. Que la terre leur soit légère !**

❖ **A tous les braves paysans du Sénégal dont la précarité des conditions d'existence semble échapper aux décideurs publics.**

REMERCIEMENTS

❖ **"Ne pas reconnaître les services dont on a bénéficié, c'est faire preuve d'ingratitude"**

Afin de ne pas tomber dans ce pire des défauts humains, nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont consenti une aide sous quelque forme que ce soit. Au regard de leur nombre trop important, devrions-nous éviter d'ouvrir une liste. Toutefois, qu'il nous soit permis de dire merci de manière solennelle à certaines d'entre elles.

❖ **Sans distinction, que tous les enseignants, qui ont participé à ma formation, trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.**

- **Pr. Mb. GUÈYE.** Plus qu'un enseignant, il s'est comporté en père à mon égard pour me faire bénéficier de ses connaissances. A vrai dire, après chaque entretien, je me persuadais davantage qu'il est une véritable source du savoir, surtout concernant les sociétés africaines. Sa disponibilité sans limite a renforcé l'estime et le respect que j'ai pour lui.

- **M. I. THIOUB.** Tout le temps que je suis resté à Saint Louis, il s'est chargé de mes réinscriptions. Mieux, il m'indiquait les références des documents à exploiter à défaut de me les fournir. Sans son aide et ses conseils, ce travail serait resté à l'état de projet.

- **Mme P. MBOW:** Pour m'avoir fait aimer l'Histoire et pour m'avoir prêté ou offert gracieusement de précieux livres.

- **Mme R. FALL.** Ses travaux sur le *Bawol* ont été, pour nous, une source d'inspiration. En plus, elle n'a cessé de nous encourager.

- **M. Y. K. FALL,** lui qui a guidé mes premiers pas dans la recherche et dont l'érudition force l'admiration.

- **M. B. DIOP:** Malgré le rang qu'il occupe aujourd'hui, il a tenu à préserver les relations qui nous unissent depuis l'Ecole Normale Régionale de Mbour. Ce travail a beaucoup bénéficié de ses conseils et encouragements.

- **M. I. D. THIAM**: Ce monument du savoir et dont le cursus a valeur d'exemple.

- **M. O. FAYE**: Je n'ai pas eu la chance de profiter de ses cours. Cependant sa serviabilité et son ouverture m'ont très vite rapproché de lui. A chaque fois que le besoin s'est fait sentir, je n'ai pas hésité à le rencontrer pour bénéficier de son expérience.

- **MM. A. M. LAM et B. SALL**, dont je garde un excellent souvenir de leurs enseignements.

- **MM. P. NDIAYE, L. S. MBOW et F. KANE**: leur maîtrise des thèmes, qu'ils m'ont enseignés, a été une source de motivation.

❖ **Que toutes ces personnes qui m'ont aidé dans d'autres domaines trouvent également ici mes remerciements les plus chaleureux:**

- **M. ELHADJ M. BADIANE**: Non seulement il m'a fait profiter de ses connaissances en bibliothéconomie, mais il m'a assuré un soutien matériel de taille, en plus de la supervision de la saisie qu'il a assurée.

- **Mlle SOUKAÏNA DIOP** : Elle a sacrifié ses congés de fin d'année pour nous venir en aide à un moment où nous en avons vraiment besoin.

- **MM F. TOURÉ et M. DIOP** : Avec enthousiasme, ces deux responsables de la salle Internet du Lycée L. GUËYE m'ont initié au traitement de texte afin que je prenne en charge la finition de ce travail.

- **M. E. G. SÈYE** qui a, de manière désintéressée, renoncé à des week-end pour nous faire les cartes.

- **MM. L. SARR, S. DIOP, C. BA, M. FALL, B. DIOP** et à tous les collègues de Lamine GUEYE qui ont bien voulu corriger le manuscrit et me faire des suggestions, je leur dis merci du fond du cœur.

TRANSCRIPTION DES TERMES LOCAUX

Pour éviter les traductions trop approximatives qui sont de nature à vider les mots de tout leur sens, nous avons préféré transcrire les termes locaux. Aussi est-il important de signaler que les lettres suivantes empruntées à l'alphabet latin ont une valeur phonétique différente de celle du français.

1- Les voyelles

e : C'est le son é du français comme dans école.

Lorsqu'il est géminé **ee**, sa valeur phonétique devient ê ou è comme dans tête ou flèche.

ë : C'est le son e du français comme dans demain.

U : C'est le son ou du français comme dans sous le boubou.

2- Les consonnes

C : C'est ce qu'on entend en français dans tiens.

J : C'est le son qu'on entend dans dieu.

ñ : C'est le son qu'on entend en français dans manioc ou dans pagne.

ŋ : C'est le son qu'on entend en anglais dans parking.

X : Il a la valeur phonétique du jota espagnol comme dans José

W : C'est le son qu'on entend dans le oui français.

Les sons **mb**, **nd** et **nj** sont des sortes de diphtongaisons qui doivent se prononcer sans l'appui d'un é au début. Ces lettres nasales sont spécifiques aux langues locales. Exemples: **Mbay**, **Njaay** et **Ndooy**. Dans le parler Saafi, elles sont quelquefois glottales et nasales à la fois.

Ḃ ḃ : C'est le **mb** articulé au niveau de la glotte. **Ḃox** = baobab. (Saafi)

Ḑ ḑ : C'est le **nd** articulé au niveau de la glotte. **Ḑingil** = billot. (Saafi)

Ḷ ḷ : C'est le **nj** articulé au niveau de la glotte. **Ḷey** = propriétaire. (Saafi)

NB: Dans cette transcription, l'allongement rendu par la gémination est pertinent. Exemples: **As** = neuf et **Aas** = entrer. (Saafi)

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

A N S:	Archives Nationales du Sénégal.
A O F:	Afrique Occidentale Française.
B C E H S:	Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques.
B I F A N:	Bulletin de l'IFAN
C E A:	Cahier d'Etudes Africaines
C E G P:	Centre d'Etudes de Guinée Portugaise.
C O M:	Comité d'Outre - Mer.
C R A:	Cahier de Recherches Africaines.
C R D S:	Centre Régional de Documentation du Sénégal.
C R G P:	Centre de Recherches de la Guinée Portugaise.
C S H:	Cahier de Sciences Humaines.
C I L S S:	Comité de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
D E A :	Diplôme d'Etudes Approfondies.
E N C R :	Ecole Nationale des Cadres Ruraux.
E N S:	Ecole Normale Supérieure.
F L S H:	Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
H G A:	Histoire Générale de l'Afrique.
J A :	Journal des Africanistes
I F A N:	Institut Français (puis Fondamental) d'Afrique Noire.
J A :	Journal des Africanistes.
J O S et dép.:	Journal Officiel du Sénégal et dépendance.
M E P N:	Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature
N A :	Notes Africaines
P D L O S :	Projet d'Appui au Développement Local au Sahel.
U C A D :	Université Cheikh Anta Diop.

AVANT - PROPOS

Ce travail est le prolongement d'un programme de recherche-formation qu'avait entrepris le Pr. J. F. Richard. En effet, suite au séminaire tenu à Dakar en novembre 1988 sur la **dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest**, des géographes de diverses Universités avaient conçu un projet consacré à **l'étude de la gestion de l'environnement biophysique Ouest Africain**.

C'est à ce titre que **Kisaan**, un village du *Joobaas*, avait été retenu comme un des terroirs représentatifs des grands domaines de la sous - région. Aussi devait - il faire l'objet de plusieurs études. Lorsque le Pr. Richard me confia le volet recherche historique du projet, il donna à un natif de la province, l'opportunité de concrétiser un rêve: **celui de s'aider des connaissances acquises à l'Ecole française pour analyser l'expérience que ce fils d'agro-éleveur avait capitalisée en matière de vie rurale**.

Il est significatif de noter que cette idée, qui a germé dans la tête de l'élève et berger que j'étais dès les premières années d'enseignement, se précisait davantage et prenait l'allure d'un véritable leitmotiv cycle après cycle. Juste après mes cours sur l'histoire des campagnes de l'Occident médiéval en DUEL1, elle devint une obsession.

Elle le fut d'autant plus que tout avait changé dans ces terroirs. Au plan environnemental, les beaux paysages et surtout la forêt, qui nous avait vu grandir et où nous nous rencontrions pour faire étalage de nos connaissances en biogéographie, subissait une dégradation excessive. Par - delà les manifestations de ce phénomène, mon désir le plus profond fut de cerner les causes. C'est de cette manière que je me suis délimité un champ et un sujet de recherche.

Cependant, en deuxième année, jusque dans le hall des services de la scolarité, le problème du choix entre l'Histoire et la Géographie se posa à moi. En définitive, même après avoir opté pour "**l'étude du passé des hommes**", je

suis resté très attentif aux autres disciplines et notamment à **celle qui a pour objet l'espace**. Aussi bien le thème abordé en maîtrise portant l'histoire rurale de *Kisaan* que celui qui est traité dans ce travail peuvent le prouver. Quand on sait que nous sommes partisans de l'histoire totale, c'est-à-dire celle qui étudie l'homme en **société et ses rapports avec son environnement**, on ne peut qu'accepter la pertinence de notre choix.

Après cette phase d'hésitation, surgissaient en face de nous des difficultés que nous étions loin d'imaginer. Dès l'entame de la recherche, on s'est rendu compte qu'il ne suffisait pas d'avoir des connaissances sur un milieu et moins d'être natif d'un terroir pour prétendre faire son histoire. En effet, des problèmes d'ordre méthodologique se posèrent à nous. En plus, au lieu de représenter un atout, l'expérience acquise et l'appartenance à ces sociétés nous empêchèrent aussi de lire avec objectivité le passé de ces communautés.

Très souvent, de manière inconsciente, nous avons tendance à nous substituer aux informateurs. Il s'y ajoute que la tradition orale, notre principale source, a la particularité de véhiculer des discours où les valeurs des sociétés semblent immuables. Elle ôte ainsi à l'histoire rurale toute la dynamique de réévaluation propre à chaque groupe humain.

Peut-être, c'est le lieu de souligner la patience, la doigté et les qualités pédagogiques du Pr. Mb. Guèye qui, sans se lasser, a été obligé de nous faire des cours de méthodologie et de techniques de recherche. A lui, toutes les qualités de ce travail. D'avance, nous reconnaissons qu'il renferme des imperfections. Mais qu'elles nous soient imputables.

Nous savons également que les conclusions auxquelles nous avons abouti risquent d'être au centre de plusieurs controverses. Toutefois, que l'on sache que ce travail constitue un premier pas dans le gotha des chercheurs où, de façon perpétuelle, on doit se remettre en question. Alors, qu'il profite de la critique scientifique qui permettra de l'améliorer.

L'essentiel pour nous, c'était de faire une nouvelle lecture de la crise qui frappe l'environnement en milieu rural. Ainsi, cette recherche représente **la modeste contribution de l'historien à l'étude de la dégradation des paysages**. En dépit de ses lacunes et limites, nous pensons avoir atteint un de nos objectifs, dès lors qu'**elle relancera le débat sur la place des systèmes de production dans la rupture des équilibres au sein des écosystèmes**.

CODESRIA-LIBRARY

INTRODUCTION

I. PROBLÉMATIQUE

II. REVUE CRITIQUE DES SOURCES

I- PROBLÉMATIQUE

Le monde rural au Sénégal a bénéficié de nombreuses aides à l'aménagement. Mais, aggravé par la sécheresse de ces dernières années, persiste de nos jours un état de crise aiguë entre les villages et leur environnement. Cette confrontation avec des problèmes de conservation et de mise en valeur des ressources naturelles qui n'ont jamais été aussi graves, c'est celle que connaît tout le pays *sereer* en particulier le *Joobaas* : appauvrissement et dégradation des milieux naturels et, finalement, abandon d'une terre qui a nourri des générations de paysans.

Pourtant, jusqu'à la pénétration coloniale, l'attachement de ces peuples à leur environnement naturel et l'efficacité de leur système de production n'ont échappé à personne. Les premiers européens à avoir visité leur pays n'ont pas pu s'empêcher de louer le grand respect qu'ils vouaient à la nature. Il suffit de lire le remarquable ouvrage du géographe français P. Pélissier consacré au paysannat sénégalais pour voir que, de tous les systèmes de production de la sous région, celui des *Sereer* était le plus attentif à l'équilibre des écosystèmes.¹

Dès lors, la question qui se pose est : **comment des peuples, jadis, aussi soucieux de l'équilibre de leur milieu au point de lui conférer un caractère sacré, en soient arrivés à le détruire ?** C'est cette problématique que prend en charge ce travail de recherche. Nous n'avons pas perdu de vue que cette question, devenue un thème à la mode, occupe une place centrale dans les discours. A ce sujet, il est d'ailleurs difficile de distinguer comme l'a noté P. Agrasot : « le discours scientifique du discours idéologique, même émanant de scientifiques éminents. »²

Nul n'ignore aussi qu'elle mobilise un nombre impressionnant de chercheurs qui, dans leur quasi-totalité, reconnaissent que la sécheresse et l'action

¹ PÉLISSIER P., *Les paysans du Sénégal*, Fabrigue, 1966, 936 p.

² AGRASOT, P., TABUTIN, D., THILTGES, E., " Les relations entre population et environnement dans les pays du sud : Faits et théories", in *Working paper*, N°153, janvier 1991, p.1

anthropique agissent ensemble ou de manière isolée pour causer la dégradation des milieux naturels.

Concernant la sécheresse, on doit à la limite, se demander si quelqu'un peut apporter un écrit de plus lorsque, grâce à l'Office of Arid Land Studies de l'Université d'Arizona, on sait que les études, dont elle a fait l'objet, représentent une sortie d'ordinateur de 30 mètres de long.³ Mieux, ses conséquences dramatiques aussi bien sur l'environnement que sur les systèmes de production, connues de tout le monde, ont ainsi poussé les décideurs à préconiser des solutions du type reboisement.

Au Sénégal, les campagnes de reforestation ont pris une allure de programme national faisant largement appel à la participation des populations et à l'aide internationale. En 1981-1982, un plan directeur de développement forestier a été même élaboré par le Centre Technique Forestier Tropical et la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire.⁴

C'est dire que, non seulement les causes de ce phénomène sont identifiées, mais des mesures sont mises en œuvre afin de s'attaquer à l'une des racines pivotantes de la dégradation de l'environnement et de son corollaire, la crise du monde rural.

Presque tout a été également dit sur les effets néfastes de l'action anthropique. Aussi est-il reconnu que toute terre que l'homme occupe, il la détruit et la transforme en désert. A ce propos, la désertification qui, selon M. Mainguet, serait une crise climatique mais surtout socio-économique « est un phénomène révélé par la sécheresse et engendré dans les écosystèmes arides et subhumides par les activités humaines. »⁵ Parmi celles-ci, on accuse à tort ou à raison, l'élevage extensif, celui des caprins en particulier, d'être un facteur de

³ MAINGUET, M., " La désertification : une crise autant socio-économique que climatique" in Science et Changements planétaires, septembre 1990, N°3, Vol I, p187.

⁴ SYLVA. E, " Reboisement : leurres et lueurs de la participation populaire", in Environnement Africain, N°31-32, vol VIII, 3-4, enda, Dakar, 1992, p.171

⁵ MAINGUET, M., op-cit., p.188

dégradation des milieux naturels surtout, lorsqu'il y a un dépassement de la capacité de charge.⁶

Pour certains chercheurs comme J.P Harroy, le développement des cultures d'exportation représente un grand danger du fait qu'il ôte lentement au sol d'Afrique, déjà pauvre dans son ensemble, le meilleur de sa fertilité.⁷ En filigrane, on perçoit toute la part de responsabilité des facteurs qui sont à l'origine de l'intensification de la production dans la crise qui affecte l'environnement rural. C'est ainsi que, en raison de l'augmentation des besoins qu'elle provoque, l'impact négatif de la pression démographique sur les milieux naturels est devenu une certitude pour beaucoup de personnes.⁸ De fait, on cherche à la contenir par des politiques de maîtrise de la population en vue de limiter ses effets pervers qui dépassent le cadre du monde rural.

Aussi nombreux que soient les travaux consacrés à la rupture des écosystèmes et à la dégradation de l'environnement, ils sont presque tous marqués par des généralisations abusives et n'ont, en réalité, qu'un intérêt spéculatif. Pour s'en convaincre, on doit faire remarquer à la suite de M. Mainguet que « la crise de la sécheresse, cause la plus souvent invoquée, commencée à la fin années 60 et qui a tant ému, semble achevée en 1985. Le Sahel, secteur par secteur, a recouvré depuis des précipitations normales ».⁹ Malgré tout, l'environnement continue de se dégrader et le monde rural africain sombre davantage dans la récession économique. Quelles qu'en puissent être les raisons, l'échec des campagnes de reboisement au Sénégal est également patent. A preuve, « si on

⁶ HARROY, J. P., Afrique, terre qui meurt. La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation, Bruxelles, Marcel Hayez, 1944, p.310

- Ce point de vue est partagé par beaucoup d'autres chercheurs. A ce titre voir :

- BOUTRAIS, J., " L'élevage en Afrique tropicale : une activité dégradante ? " in Afrique contemporaine, N°161(spécial) 1^e trimestre 1992, l'environnement en Afrique, p.109

⁷ HARROY, J. P., op-cit.

⁸ Il est intéressant de noter que la problématique population – ressources naturelles- prospérité, devenue aujourd'hui population- environnement- développement, mobilise, à l'image du thème de la sécheresse, beaucoup de chercheurs. Selon que leurs études concluent à un impact positif ou négatif on distingue deux courants : les optimistes et les pessimistes ou néomalthusiens. Voir Agrasot, P, op-cit., pp.13-25.

⁹ MAINGUET, M., op-cit., p. 187

se fait aux chiffres du gouvernement, la superficie des zones reboisées dépasserait celle du pays ».¹⁰

Il ne vient à l'esprit de personne de nier l'augmentation des prélèvements des ressources naturelles que provoque la pression démographique, mais, de là, à vouloir décréter qu'un gonflement des effectifs de populations entraîne forcément une action anthropique dégradante pose problème. Même en utilisant la notion ambiguë de capacité de charge, propre aux animaux¹¹ pour affiner leur raisonnement, les néomalthusiens semblent vouloir ignorer les capacités de l'homme à inventer des stratégies bénéfiques à l'environnement pour compenser les ponctions effectuées à ses dépens.

Bien plus, les interrelations avec le milieu ne sont pas uniformes à l'échelle de toutes les sociétés comme peuvent nous en persuader les différences observées entre le Nord et le Sud. Sous cet éclairage on voit que l'appréhension de la population dans sa seule dimension numérique, en terme de taille et d'évolution, ne permet pas de comprendre comment les communautés rurales, dans la mise en valeur de leur milieu, en soient arrivées à rompre tous les équilibres et, de la sorte, à favoriser leur dégradation.

Pour une meilleure analyse de la question de l'environnement et des systèmes de production, il est nécessaire de prendre en compte d'autres paramètres du type mode de consommation, organisation du travail, technique de production, signification de la nature pour les populations, qui sont des réalités plus ou moins spécifiques à chaque société. Donc, en la matière, la monographie de cas particuliers étudiés de près avec minutie représente de loin la méthode la mieux indiquée. Sous ce rapport, le choix de notre thème comme celui de notre terrain d'étude se justifie.

¹⁰ SYLVA, E., *op-cit.*, p. 173

¹¹ BREMAN, H. ; RIDDER, N.(de), Manuel sur les pâturages des pays sahéliens, ACCT-CTA-Karthala, 1991, p. 72

Tout d'abord, il importe de signaler que, mis à part les travaux de mémoire, notre champ d'étude est presque vierge¹², alors que tant du point de vue du cadre physique que de l'organisation sociale, il tranche de par ses spécificités avec le reste du Sénégal. La précarité qui caractérise son milieu naturel¹³ est la preuve que le *Joobaas* constitue un bon échantillon pour évaluer le savoir-faire des paysans dans la conservation de l'environnement, le principal objectif assigné à cette recherche.

Par rapport à cette préoccupation, il était difficile de trouver un thème plus pertinent que celui qui a obligé l'historien à s'éloigner de son terrain de prédilection pour aborder **la question des relations entre environnement et système de production**. C'est à ce niveau que se situe l'originalité de notre choix.

Nous voulons nous servir de l'histoire pour mener des recherches sur les dimensions sociologiques et environnementales des systèmes de production agricole d'une société qualifiée, a priori, d'autarcique. Ce qui offre à l'historien l'opportunité de revenir de manière plus ample sur la perception que les paysans avaient de leur milieu et sur les relations qui organisaient le couple **environnement - système de production**.

Afin de mieux repérer et analyser les transformations et les ruptures, nous avons jugé utile de suivre l'évolution du *Joobaas* de la période précoloniale à l'indépendance. Ce cadre chronologique ainsi dégagé a l'avantage d'opposer en son sein deux époques pendant lesquelles l'attitude des paysans à l'égard de leur milieu est totalement différente.

Au cours de la première, le rythme de la production était tel qu'ils avaient la latitude de faire preuve de **leur savoir-faire dans la gestion des ressources naturelles**.

¹² Suite au programme de recherche – formation initié par J.F. RICHARD de l'ORSTOM en 1988, plusieurs étudiants de l'UCAD ont mené des travaux dans la zone. Cependant ils sont dominés par les recherches de géographes. Entre autres, on peut signaler :

- MANE, L., *Kisaan, typologie set cartographie des milieux biophysiques*, mémoire de maîtrise de géographie, Dakar, UCAD, 1989, 130 p.
- DIA, A., *Inventaire et importance des plantes utiles et médicinales*, thèse de pharmacie, Dakar, UCAD, 1990, 105 p.

¹³ TROCHAIN, J., *Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal*, Paris : Larose, 1940, pp. 252-257.

Pendant la seconde période, la pression coloniale créa **des dysfonctionnements** dans le système de production dont le contrôle finit par échapper aux populations rurales. Avec les repères choisis, il est aisé d'évaluer les préoccupations environnementalistes des paysans en deux moments différents et, par conséquent, de mieux cerner **l'évolution des rapports entre l'environnement et le système de production.**

Peut-être aurait-on pu étendre la recherche jusqu'aux années 90, période pendant laquelle la crise de l'environnement est plus perceptible. Toutefois, pour éviter de faire l'histoire du présent avec toutes les limites qui lui sont attachées, nous avons préféré nous arrêter à 1960. Cette date nous a d'autant plus convenu que les facteurs de dégradation des milieux étaient mis en place bien avant.

En somme, nous pensons que le cadre chronologique permet de vérifier un certain nombre d'hypothèses relatives à la question de l'environnement et des systèmes de production agricole :

- Les croyances religieuses, les institutions sociologiques et l'économie formaient un tout inséparable dans les sociétés précoloniales.
- Malgré la précarité qui caractérise les milieux de savane, les populations avaient conçu des règles pour créer un équilibre entre les nécessités de la subsistance, les aléas de la production et les impératifs politiques.

On voit par-là comment l'étude nous oblige à partir de la manière dont les membres de la communauté se prenaient en charge pour maîtriser leur environnement ou en faciliter les équilibres ; de la manière dont se manifestaient les processus d'accumulation et d'intériorisation du progrès matériel, social et culturel.

Au total, ce travail soulève plusieurs interrogations¹⁴ :

- Quelle foi attacher à une vision nostalgique qui met l'accent sur une sorte d'âge d'or aujourd'hui perdu, où un relatif équilibre aurait existé entre la nature et l'homme, entre les milieux et les besoins ?
- Comment les sociétés rurales ont-elles réagi à l'impact de l'économie monétaire coloniale et quels problèmes soulèvent les mutations liées à la systématisation de l'agriculture moderne et, par conséquent, à l'ouverture de l'économie traditionnelle au circuit international.
- A cette série de questions relatives au thème s'ajoute celle de la documentation qui, à maints égards, représente un défi que nous nous proposons de relever. Une histoire de l'environnement et des systèmes de production sur la longue durée est-elle possible dans une région où les sources sont rares et n'ont pas toujours la continuité requise ?

Quoique indispensables, leur indigence et leurs lacunes ne doivent pas pousser le chercheur à la renonciation. Il importe dans ce cas, de les répertorier et de les classer, puis à chaque silence, de poser la question adéquate. De la sorte, on peut espérer avancer des réponses recevables, avec une marge d'erreur réduite.

¹⁴ Elles ont été déjà posées par COQUERY – VIDROVITCH, C., " Ecologie et histoire en Afrique Noire, " Sociétés Africaines et Diaspora, N°1, 1966, pp. 103 –127. Ce travail nous offre l'opportunité d'avancer des réponses.

II- REVUE CRITIQUE DES SOURCES

L'histoire de la mise en valeur des terroirs, que prend en charge notre thème, ne peut être écrite de façon correcte et judicieuse sans l'apport de sources de quelque nature qu'elles soient : imprimées, archivistiques et orales. Plus encore, elle nécessite une exploitation rationnelle des travaux généraux et spécialisés réalisés sur la question.

1° Les sources imprimées

L'étude des interrelations de l'homme avec son milieu naturel à travers le couple environnement-système de production, oblige l'historien à mener des recherches sur les dimensions écologiques, sociologiques et environnementales des systèmes de production; ce qui suppose disposer d'informations sur les sociétés en question et sur le cadre physique de leur pays. Pourtant, dès qu'on aborde la première phase du travail, on ne manque pas d'être surpris par la rareté des sources qui en font état.

On est davantage désemparé lorsque, dans celles qui existent, on cherche à trouver une mention précise des populations du *Joobaas*, qui en tant qu'auteurs de la mise en valeur du milieu, ne peuvent ne pas être associées à l'analyse de la problématique. Leur connaissance est d'autant plus nécessaire que la question ne peut être cernée de manière correcte sans des idées précises sur la perception qu'elles avaient de l'environnement.

Parmi les documents laissés par les navigateurs, les rares qui sont d'une grande utilité pour notre thème traitent de manière générale des *sereer*, alors que des différences reconnues au plan du parler et de l'organisation socio-politique peuvent convaincre de la nécessité de distinguer au moins ceux du Nord-Ouest¹⁵ du reste du groupe. A. Ca Da Mosto, un navigateur vénitien que deux

¹⁵ Il s'agit des populations vivant dans le *Jangin*, le *Safeen*, le *Lehaar*, le *Ndut* et le *Paloor* situés au Nord-Ouest du Siin considéré comme la capitale des *Sereer*. Tout en se réclamant de cette ethnie, elles ne peuvent communiquer avec les membres de ce groupe. C. Becker a répertorié toutes les sources qui traitent d'elles dans son article : " La représentation des *Sereer* du Nord-Ouest dans les sources européennes, in *Journal des Africanistes*, 55, (1-2), 1985, pp. 165-185.

séjours (1455 et 1457) sur les côtes du Sénégal pour le compte du Portugal avaient permis de mieux connaître ces populations, s'est appliqué à le faire.¹⁶ C'est ainsi qu'il a tenu à différencier les « sereer » vivant dans la région comprise entre le Cap vert et le Cap Naze du « barbacin ». Il y a tout lieu d'affirmer que les « sereer » sont ceux du Nord-Ouest et plus précisément ceux vivant près de la Côte tandis que « barbacin », corruption de *buur siin*, renvoie au groupe du *Siin et Saalum*.

L'intérêt du récit du voyage de ce navigateur pour notre travail ne se limite pas à cette clarification. La description qu'il fait des riverains de la Petite Côte fournit des renseignements sur le groupe des *Sereer* dans lequel est classé le *Joobaas*. Grâce à ses précisions nous savons que ces populations, compte tenu de leurs idéaux, avaient du mal à s'intégrer au *Bawol* et, finalement, avaient préféré se retrancher dans un site d'accès difficile pour se protéger.

Par certaines de ses mentions, le document renseigne sur l'habitat, le cadre écologique, le climat notamment, les activités des paysans dont leur manière de travailler la terre et de se servir de la faune et de la flore.¹⁷ A ce titre, il représente pour un historien du monde rural une source de première main qu'il suffit de compléter avec la compilation de S. Daveau pour se faire une idée du climat d'Afrique tropicale du XV^e siècle au début XVI^e siècle, celui de l'Ouest de la Sénégambie en particulier caractérisé par une absence de pluie du mois de novembre à juin.¹⁸

En dépit du profit qu'on peut en tirer, ses informations laconiques et généralisantes à la fois ne facilitent guère l'étude du cas spécifique du *Joobaas*, province que les premiers navigateurs n'ont pu visiter à cause de la nature du terrain et aussi du traitement que leur réservait la population de l'intérieur qui « haïssait les Portugais et les Espagnols ».¹⁹ Peut-être, c'est faute d'avoir

¹⁶CA DA MOSTO, A., Relation de voyage à la côte occidentale de l'Afrique 1455-1457, traduction Schefer, Paris : Leroux, 1895, 206 p.

¹⁷*Ibid.*

¹⁸ DAVEAU, S., « La découverte du climat d'Afrique tropicale au cours des navigations portugaises (VX e début XVI e siècle) », *BIFAN*, B, TXXXI, N°4 1969, pp. 953-988.

¹⁹ RAINOLDS, R. , " Le voyage de R. Rainolds en Sénégambie (1591)", *BIFAN*, B, TXXXIII, 1 1971, p.9

accédé dans les territoires du massif boisé de Thiès que des voyageurs comme V. Fernandès²⁰ n'ont pas apporté beaucoup de choses par rapport aux informations de Ca Da Mosto qu'ils n'ont fait que reprendre en définitive en insistant sur le portrait des hommes.

Dans sa relation de voyage, D. Gomès mentionne un pays situé aux environs du Cap Vert et habité par « des hommes méchants qui s'appellent seréos »²¹. D.P.Pereira, quant à lui, décrit surtout la Petite Côte.²² A. d'Almada qui vécut de nombreuses années sur place ne fournit que peu de renseignements sur les Sereer du Nord-Ouest.²³

Tout compte fait, les sources européennes des XV^e et XVI^e siècles relatives à notre zone d'étude souffrent d'imprécisions qui rendent mal aisée leur exploitation pour comprendre les systèmes de production du *Joobaas* et moins leur manière de gérer l'environnement. Et quand on cherche à connaître les liens qu'entretenaient les croyances religieuses, les institutions socio-politiques et l'économie, leur contenu devient simplement décevant.

A partir du XVII^e siècle, les informations se précisent et laissent apparaître des toponymes et des ethnonymes. C'est ainsi que O. Dapper mentionne le village d'Enduto situé en pays *Ndut* et celui de Gimihemri qui serait l'actuel Guéreo²⁴. Mais l'intérêt de son récit réside dans sa description de l'économie des *Sereer* du Nord-Ouest et des marchés qui selon lui se tenaient tous les 4 jours à « Goroep » (*Jurup*) et à « Kamino » (Bargny), une manière d'attester de l'importance des échanges entre les populations locales.²⁵

Sans le nommer, F.D. Lemos Coelho fait une présentation précise des hommes et du cadre physique du *Joobaas*. Mais à l'image de ses prédécesseurs son

²⁰ FERNANDES, A., Description de la Côte Occidentale d'Afrique, 1506-1507, Bissau Centre des Etudes de Guinée Portugaise, 1951, 227 p.

²¹ GOMES, D., " De la première découverte de la Guinée, récit par Diego Gomès (fin XV e siècle)", Bissau, Centre d'Etudes de la Guinée Portugaise, 1959, p. 69

²² PEREIRA, D.P., "La Côte occidentale d'Afrique du Sud marocain au Gabon (vers 1506-1508)", Bissau, Centre d'Etudes de la Guinée Portugaise, 1956, 226 p.

²³ Cité par BECKER, C., op-cit, 1985, p. 169

²⁴ DAPPER, O., " Le Sénégal dans l'œuvre de O. Dapper", publié par G. THILMANS, BIFAN, B, 33, 3, 1971, p. 538

²⁵ Ibid.

attention est plutôt retenue par le comportement des *Saafi* qu'il dit être des rebelles dévalisant ceux qui passaient par leur territoire.²⁶ Ses témoignages n'en comportent pas moins des aspects utiles pour la compréhension de leur agriculture. A le croire, avec le coton qu'ils produisent, ils confectionnent « beaucoup de tissu blanc que l'on appelle du nom du pays, étoffe de xerco. »²⁷

J.B. Labat²⁸, P. Labarthe²⁹ et presque tous les Européens qui ont mentionné la région du *Joobaas* dans leurs écrits du XVIII^e siècle semblent être impressionnés par ses potentialités agricoles. Toutefois, ils n'ont pas manqué de regretter que les paysans ne les eussent exploitées qu'à hauteur de leurs besoins. Cette vision des choses qui est aussi celle de beaucoup d'Occidentaux ne doit guère surprendre. Tous confondus, leur européocentrisme les avait empêchés de comprendre les réalités locales. C'est pourquoi du XV^e au XVIII^e siècle, les sources n'ont fait que reproduire des clichés donnant une image détestable des *Sereer* des environs de Thiès du genre : « ils fuient les autres noirs (...) vont presque nus et n'ont point de lois que celles de la nature. »³⁰

Il est nécessaire de savoir aussi que c'est à dessein que les Européens présentent ces populations locales de cette sorte. En effet, ce portrait comporte une forte dose de légitimation du commerce du « bois d'ébène ». L'attitude craintive des *Sereer* de Thiès ne fait que témoigner de la fréquence des raptés qu'organisaient les chasseurs d'esclaves. Elle fournit également la preuve que durant cette période, l'insécurité provoquée par la traite négrière était telle que les paysans abandonnaient quelque fois leurs exploitations pour échapper à la capture. La production agricole avait souffert donc, en plus des aléas liés au cadre écologique, du développement de ce commerce.

²⁶ LEMOS - COELHO, F.D., " La Petite Côte d'après F. De Lemos Coelho (XVII e siècle)", publié par N.I. MORAES, *BIFAN*, B, TXXXV, 1973, p. 251

²⁷ *ibid.*

²⁸ LABAT, J. B., *Nouvelle relation d'Afrique occidentale*, Paris : Cavalier, T4, 391

²⁹ LABARTHE, P., *Voyage au Sénégal pendant les années 1784 et 1785 d'après les mémoires de Lajaille*, Paris : Tardieu, 1802, 262 p.

³⁰ *ibid.*, pp. 109-110.

Dans l'ensemble, les sources européennes du XV^e au XVIII^e siècles ne fournissent pas des mentions bien précises sur le *Joobaas*. Les thèmes de la xénophobie, de l'autarcie, de l'hostilité aux progrès techniques et du " banditisme social " dominant le portrait des *Sereer* de Thiès. Malgré leur charge négative, l'historien avisé et perspicace peut toujours y trouver de la matière utile pour étudier le couple environnement-système de production, surtout quand il les confronte avec les documents laissés par l'administration coloniale.

2^o Les sources archivistiques

Au XIX^e siècle, les Européens qui ont des ambitions autre que la perpétuation de la traite négrière changent de discours et de comportement à l'égard des Africains. C'est ainsi que la France qui désire placer l'intérieur du Sénégal sous son autorité sent la nécessité de se rapprocher des populations afin de mieux les connaître. Aussi envoya-t-elle de manière régulière des missionnaires, des militaires le plus souvent, dans ces terres inconnues. Il est certain qu'avec cette nouvelle politique, les documents produits sont censés donner une vision totalement différente du tableau de renseignements lacunaires fournis par leurs prédécesseurs.

Conscients de la mine d'informations qu'ils renferment, nous n'avons pas, une seule fois, hésité à consulter les écrits laissés par l'administration coloniale et conservés aux archives Nationales du Sénégal. Le fonds du Sénégal Ancien a, de manière particulière, attiré notre attention. Ses différentes séries regorgent de renseignements qui, judicieusement exploités, permettent de comprendre comment les sociétés du *Joobaas* fonctionnaient. Elles ont l'avantage de révéler également la politique coloniale de la France sous tous ses aspects. A ce titre, la série **B** qui centralise toutes les correspondances avec les gouverneurs et gouverneurs généraux ainsi que la série **E** relative aux procès-verbaux des conseils et assemblées sont une source inestimable.

Pour se faire une idée des affaires politiques et économiques du *Joobaas* et de toute la colonie du Sénégal, nous avons dépouillé beaucoup de dossiers de la

série **D**. Ainsi nous avons eu l'opportunité de tomber sur des monographies du cercle de Thiès qui renferment des données sur tous les domaines de la vie des populations³¹ et des compte-rendus de campagnes militaires dont la description qu'ils font des paysages montre que, jusqu'à la pénétration coloniale, l'environnement ne souffrait pas de prélèvements excessifs des ressources.³²

Incontestablement, c'est la série **G** qui nous a donné plus de satisfaction. Grâce à elle, nous avons pu prendre connaissance du contenu de beaucoup de rapports mensuels ou trimestriels portant sur les questions religieuses, la politique, l'agriculture et le commerce des Provinces Sereer depuis 1896.³³ Ces documents, qui n'ont omis aucun détail de la vie sociale et économique des paysans, représentent des sources de premier choix pour quelqu'un qui veut suivre l'évolution de la production, comprendre l'organisation du travail et le rythme d'appropriation des nouvelles techniques enfin, analyser l'impact de la monétarisation de l'économie coloniale sur les systèmes de production traditionnels.

Pour avoir fourni des données sur l'agriculture du Sénégal, la Série **R** nous a permis de voir comment la politique coloniale a pu, par l'intermédiaire de la culture de l'arachide, transformer les systèmes agraires locaux.³⁴ Les statistiques sur le tonnage produit et sur les surfaces réservées à cette plante, complétées avec celles des séries **G** et **D**, prouvent que la vulgarisation de la légumineuse s'est faite au détriment des céréales et a favorisé, par ailleurs, l'extension des champs aux dépens des réserves de bois. En somme, toutes ces séries nous ont été d'un soutien inestimable puisque, pour cerner la problématique des rapports des sociétés avec leur milieu aux XIX^e et XX^e

³¹ ANS, 10 D5-5, Monographie du cercle de Thiès et des régions comprises entre le Diolof et le Saloum, 1903.

³² ANS, 1D25, Expédition contre le Diobass 1864 et 1891.

³³ Il importe de signaler que de 2G1-106 à 2G1-114 on a les rapports des activités politiques, agricoles et commerciales de Dakar et Thiès, 1895-1901.

La sous-série **2G** centralisent les rapports des Provinces Sereer.

³⁴ La série **R3** : Agriculture du Sénégal, correspondance 1896-1906 et la série **R18** : rapport sur l'arachide et les oléagineux nous ont beaucoup servi. Mais il est à remarquer que c'est la sous-série **11 D1** qui a livré dans les moindres détails les informations relatives à l'agriculture et à l'élevage au Joobaas.

siècles, il nous fallait des indications sur la politique économique du colonisateur dont elles regorgent.

De multiples bouleversements enregistrés dans le monde rural procèdent d'un ensemble de facteurs qui ont touché tous les domaines de la vie des paysans. C'est pourquoi les séries **C** (personnel), **M** (justice), **J** (enseignement 1802-1920), **S** (fiscalité) et **P** (travaux publics) qui renseignent sur les instruments et les réalisations de l'administration coloniale ont été dépouillées. Leur intérêt pour ce travail se mesure à travers les informations sur les mutations sociales et la nouvelle mentalité des populations qu'elles livrent. Toujours, dans le souci de mieux comprendre les transformations de tous ordres consécutives à la présence française, il a été procédé au dépouillement systématique du Moniteur du Sénégal et Journal Officiel du Sénégal où étaient consignés les procès-verbaux des conseils et assemblées.

Tout compte fait, les documents conservés dans les rayons poussiéreux des A.N.S ont été d'un soutien de taille dans l'étude du couple environnement-système de production. Ils ont facilité le repérage des facteurs qui sont à l'origine des changements intervenus tant au niveau des populations que de la production. Par conséquent, ils ont rendu plus aisé l'analyse des interrelations homme/ environnement, surtout qu' ils sont les seules sources à pouvoir fournir les données chiffrées indispensables pour ce type d'exercice.

Pour importants qu'ils soient, ils n'en comportent pas moins des lacunes et des pièges qui rendent leur exploitation difficile et délicate. En effet, l'esprit colonialiste qui habitait leurs auteurs les avait empêchés de saisir le sens profond de l'attitude des populations locales. C'est ainsi, pour justifier leurs préoccupations, les militaires continuent de véhiculer des clichés relatifs à la mentalité archaïque des habitants du *Joobaas*³⁵ qui accordent plus d'intérêt à la culture du mil et du coton qu'à celle de l'arachide.³⁶ Pour nombre d'entre eux, cette province est un repaire où se réfugient les malfaiteurs de tout le pays.³⁷

³⁵ PINET-LAPRADE, "Notice sur les Sérères ", Annuaire du Sénégal et dépendances 1865, Saint-Louis : pp. 145-165

³⁶ A.N.S, Provinces Sérères, rapport du résident de Soussoume, 1904.

³⁷ MARTIN, C., « Note sur le Baol », Moniteur du Sénégal et dépendances, 1867, N°574, p. 549

A la vérité, s'agissait-il de malfaiteurs ou de personnes qui, voulant s'opposer à un adversaire mieux équipé et plus fort, avaient mis au point une technique de résistance à laquelle le colonisateur n'était pas habitué. Pour n'avoir tenu compte que de leurs intérêts et pour avoir projeté leur vision sur les sociétés du *Joobaas*, les Français s'étaient interdit toute possibilité de les comprendre de l'intérieur. C'est dire que, pour tirer le meilleur parti de ces documents d'archives, le chercheur doit avoir présent à l'esprit la forte dose d'eurocentrisme dont souffrent les informations, déjà affectées par le manque d'objectivité que leur avaient imprimé les guides et interprètes.

En effet, les agents chargés de collecter les renseignements recouraient aux services de maîtres de langues, des *Wolof*, le plus clair du temps. La peur qu'on faisait planer sur eux et l'opposition idéologique qui caractérisait les rapports des gens du *Joobaas* avec leurs voisins suffisaient pour que les informations relatives à cette province fussent tronquées et chargées de manière négative.

Même après la pacification, les agents indigènes ont continué de manipuler certains renseignements pour s'attirer la sympathie de leurs supérieurs hiérarchiques comme en attestent les délations qui ont abouti à une cascade de nominations de chefs de village à *Sange* à partir des années quarante. Dans certains cas, leurs tricheries étaient motivées par des raisons d'ordre pécuniaire. C'est ainsi qu'ils avaient pris l'habitude d'amputer les rôles numériques de la taxe de capitation de quelques dizaines de personnes afin de profiter de l'impôt que ces dernières versaient. De peur de payer de fortes sommes en guise de taxe sur le bétail ou de voir le chef de canton leur soustraire quelques têtes, les populations refusaient également de déclarer l'intégralité de leur cheptel. Ces exemples montrent que, à l'image de toutes les informations fournies par l'administration coloniale, les données chiffrées méritent d'être traitées avec prudence. Afin de déjouer tous ces pièges, nous avons tenu à les exploiter en association avec la tradition orale qui représente le point de vue du faible, de l'opprimé.

3° Les sources orales

Les limites attachées aux sources européennes qui procèdent en grande partie du statut d'étranger de leurs auteurs et des ambitions de ces derniers relèvent l'intérêt qu'il y a à recueillir la version des autochtones censés mieux comprendre les systèmes de production et la perception que les paysans avaient de leur milieu. L'exploitation de la tradition nous a paru surtout nécessaire du fait que ces populations, qui ne maîtrisaient pas l'art de l'écriture, conservaient leur histoire dans la mémoire.

Toutefois, le caractère sacré qui entoure certaines informations, en plus de beaucoup d'autres pièges propres à la tradition orale, donne la mesure des difficultés qui attendent le chercheur. Néanmoins, en prenant soin de distinguer les types de discours et en respectant certaines règles de bienséance de manière à gagner la confiance des traditionnistes, il peut avoir un point de vue original des fondements du couple environnement-système de production.

3.1 Les textes oraux

Ce sont des textes (mythes, chants, contes...) appris par cœur par presque tous les paysans. Leur caractère définitif fait d'eux les sources orales les moins altérées. Lorsqu'on sait qu'ils ont été conçus pour vulgariser et immortaliser des faits de société on reconnaît leur valeur documentaire.

C'est ainsi que les mythes, en tant qu'ensembles structurés de résidus et de débris d'événements relatifs à l'histoire d'une société³⁸, nous ont beaucoup apporté dans la connaissance du *Joobaas*. Au-delà des hommes sur lesquels ils s'appesantissent, leur exploitation fournit des idées sur le cadre physique et les activités de production de la province au moment de son occupation. En effet, la place centrale qu'occupe le bœuf dans les mythes de fondation révèle l'ancienneté de l'élevage dans ces terroirs. La densité de la végétation, dont ils font état, traduit certes leurs préoccupations sécuritaires, mais elle est la

³⁸ LEVI-STRAUSS, Cl., La pensée sauvage, Paris: Plon, 1962, p. 32

preuve qu'à l'arrivée des premiers ancêtres, les aléas climatiques n'avaient pas encore affecté les écosystèmes.

Les textes chantés, dont les contenus portent sur plusieurs thèmes de la vie, représentent aussi d'excellentes sources de l'histoire rurale du *Joobaas*.³⁹ Beaucoup d'entre eux livrent des bribes d'informations qui, bien exploitées, renseignent sur les activités économiques et sur la mentalité des populations. Celui qui relate l'attaque de *Cewo* par les guerriers du *Bawol* au XVIII^e siècle fait état, au-delà de la bravoure des femmes et des dons surnaturels du magicien *Mboy Siis*, de l'importance du mil dans la culture des *Saafi*.

Le soutien décisif que leur apportèrent les abeilles au cours du combat, laisse penser qu'ils avaient mesuré à sa juste valeur le rôle de l'environnement végétal et animal dans leur existence quotidienne pour le protéger par conséquent. En exploitant le corpus qui évoque la prise de la province par Sanor Ndiaye, nous avons pris connaissance, non seulement de la taille des troupeaux, mais de la façon dont ils étaient gérés. Loin de représenter une entreprise superfétatoire, ces exemples sont significatifs de l'obligation faite au chercheur de s'intéresser au plus petit fragment de texte oral.

C'est un truisme de rappeler que c'est par l'enseignement que toutes les sociétés forment le type d'individu dont elles ont besoin. On doit préciser qu'au *Joobaas*, cette action éducative qui commençait dès le bas âge pour être systématisée dans la "case des hommes" se servait beaucoup des contes et des maximes présentées sous forme de proverbes ou de devinettes. Ces conservatoires de valeurs nous ont permis de constater que, en plus du thème du courage, les enseignements portaient surtout sur la solidarité sans laquelle le système économique, communautaire au point d'ériger la famille en unité de production et de consommation, serait irréalisable.

Nous avons pu remarquer aussi que certains consignent les techniques culturelles et le savoir – faire des paysans comme l'atteste

³⁹ On peut consulter les textes cités à la partie annexes.

l'adage : « *Kaxni ngum miis na asohe wa na ñake ndi toho* » (l'unité résidentielle où pénètre chaque jour un récipient de lait ne manque jamais de mil). Au-delà de la traduction littérale, on doit comprendre que les bons rendements de céréales sont assurés par le fumage des champs. C'est dire que les paysans avaient perçu le caractère dégradable du sol. En conséquence, on est fondé à croire que l'association culture champêtre-élevage, qu'ils avaient choisie, répondait en partie au souci de le préserver.

Un autre principe de haute valeur agronomique confiné dans ces maximes est le message véhiculé par celle-ci : « *toho na hondôhe wañ* » (c'est dans le sol sec que le mil entame sa croissance). Il n'y a pas lieu de s'étonner de ce paradoxe. En effet, ayant bien compris la compétition entre les espèces végétales après leur germination, ces paysans préconisent que le mil soit semé en pleine saison sèche (*ufin ou faru*) afin de lui offrir les mêmes chances que les mauvaises herbes dont les graines ensevelies dans le sable n'attendent que la moindre humidité pour entamer leur cycle végétatif. Dans ces conditions, il peut résister aux espèces sauvages le temps que le sarclage, qui consacre sa victoire, soit effectué.

En tout cas, quelques réserves qu'on puisse émettre sur cette stratégie, l'expérience a prouvé qu'au niveau des sols *Joor*, le mil hâtif semé après les premières pluies produit moins. Bien plus, en dépit de la modernisation à outrance de l'agriculture, le *Ufin* ou *faru* des ancêtres reste toujours de saison. En définitive, il est avéré que les textes oraux constituent d'excellentes sources pour étudier l'homme en société et dans ses rapports avec son milieu. Seulement, pour percer certains de leurs messages, leurs utilisateurs sont obligés de recourir aux services des témoignages oraux.

3.2 Les témoignages oraux

Ils représentent la version des populations sur certains événements du passé. Contrairement aux textes oraux, leur contenu peut changer d'un informateur à un autre. Mais conscient de leur intérêt pour notre travail, nous avons pu, grâce

à un questionnaire établi au préalable, glaner des informations sur tous aspects liés à notre thème d'étude.⁴⁰

Il est à noter que le sens et la signification de l'onomastique nous ont beaucoup apporté. En effet, en tant que conservatoire du capital de créations des communautés, la langue est une source fiable pour l'étude des sociétés qui l'ont élaborée et dont elle porte les marques de rupture et de changement de rythme.⁴¹ Les renseignements sur le cadre physique, les hommes et les activités économiques qu'un historien avisé peut en tirer, échappent même quelquefois aux traditionnistes.

L'importance de la collecte des témoignages oraux pour notre thème peut se mesurer également à travers les visites de terrain qu'elle occasionne. En fait, les informateurs sont très disposés, sans doute pour donner plus de crédit à leurs récits, à faire découvrir des sites. Leur disponibilité nous a permis d'avoir une connaissance précise des limites du *Joobaas* et de lieux-dits légendaires. En somme, ces visites guidées à travers la province sur des pistes tantôt escarpées et rocailleuses, tantôt plates et sablonneuses, nous ont mis en contact avec un paysage séculaire qui porte quelques empreintes de l'histoire rurale de la contrée.

En dépit de la masse très importante d'informations qu'elles nous ont livrées, on doit toutefois souligner que les sources orales sans distinction renferment toutes des pièges et lacunes qui sont de nature à égarer le chercheur. Entre autres, il y'a le caractère déroutant de leur chronologie qui utilise les moments de gloire ou de malheur pour dater les événements. La récurrence des faits pris comme repères complique davantage la trame historique de la tradition orale où des événements masquent souvent d'autres jugés moins importants.

⁴⁰ Se reporter à la partie annexes pour se faire une idée de ce questionnaire.

⁴¹ CHRETIEN, J. P., Histoire rurale de l'Afrique des Grands Lacs, Paris : AFERA, Karthala, 1983, p.76

C'est le cas de la pénétration de Sanor Ndiaye au *Joobaas* en 1891 à laquelle les traditionnistes empruntent des séquences pour narrer les incursions des troupes coloniales à *Babak* en 1863 et à *Mbomboy* en 1872 à défaut de les avoir oubliées. La tradition est victime aussi de contamination. Il est facile de remarquer que les informateurs ont tendance à restituer des hypothèses de sources écrites auxquelles ils se sont familiarisés grâce aux émissions radiophoniques.

Pour exploiter de façon judicieuse la tradition, nous avons tout d'abord pris connaissance du contenu des sources écrites. Puis nous avons établi des fiches d'enquêtes comportant un nombre variable de questions. Ce travail préalable nous a évité des errements pendant les entretiens. Nous avons diversifié les informateurs pour un même questionnaire afin de relever les erreurs et/ou les manipulations et, quoique difficile, de déceler la logique suivant laquelle les paysans organisaient leurs rapports avec l'environnement et de cette manière, de repérer et d'analyser toutes les conséquences attachées à sa mise en valeur au cours des siècles précédents.

A la limite trop ambitieuse, cette entreprise exige, outre les informations tirées de l'ensemble des sources, des connaissances dans plusieurs domaines. C'est pourquoi nous avons jugé utile de consulter beaucoup d'autres documents pour nous doter des savoirs que nécessite sa réalisation.

4° Les travaux imprimés

Il nous a paru essentiel de partir des travaux effectués de manière générale sur la province et de ceux des spécialistes de la mise en valeur agricole des terroirs pour corriger certaines de leurs lacunes mais et surtout pour ressortir l'originalité du thème qui étudie les équilibres et déséquilibres au sein des systèmes de production et entre ces derniers et l'environnement.

de parler du comportement des hommes, surtout dans leurs relations avec l'autorité centrale de ce royaume.⁴⁶

Mb. Guèye, qui a le plus poussé l'analyse de ces sociétés, s'est donné la peine, après une description panoramique de leur paysage naturel, d'aborder les transformations au plan social et économique.⁴⁷ Il est cependant regrettable qu'il l'ait fait sur une séquence chronologique trop courte par rapport à nos préoccupations. Nous déplorons aussi qu'il ait étudié les mutations à l'aune du *Bawol* alors que tout (environnement, régime politique...) différenciait le *Joobaas* du reste de la province.

La nécessaire prise en compte de ces particularités pour une meilleure lecture des sociétés du Nord-Ouest n'a pas échappé à O. Faye.⁴⁸ L'intérêt de son article pour l'étude du couple environnement- système de production est d'avoir montré l'impact de la géopolitique régionale sur le fonctionnement de ces communautés, donc sur leurs activités de production.

Au total, les travaux réalisés sur le *Joobaas*, déjà peu nombreux, en raison de l'intérêt récent des sociétés lignagères pour l'historiographie africaine, ne sortent pas du terrain de prédilection des historiens, c'est-à-dire les institutions et les phénomènes de société. En choisissant d'étudier l'action de l'homme sur l'environnement, on se propose de décloisonner les disciplines. C'est pourquoi, nous nous sommes beaucoup intéressés aux documents des spécialistes de l'économie du monde rural.

⁴⁶ FALL, R, Le royaume du Bawol du XVIe au XIXe siècle, pouvoir Wolof et rapports avec les populations Sereer, Thèse 3^e cycle, Paris, 1983, 320 p.

- FALL, R., " Wolof et Sereer face à la pénétration française au Bawol", Annales de la FLSH, UCAD, N°7, 1987, pp. 95-101.

⁴⁷ GUEYE, Mb. , Les transformations des sociétés Wolof et Sereer de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale 1854-1920. Doctorat d'Etat, Dakar, 1990, 1003 p.

⁴⁸ FAYE, O., " Mythe et histoire dans la vie de Kaañ Fay du Cangin (Sénégal)", Cahiers d'Etudes Africaines, 136, XXXIV-4, 1994, pp. 613-637

aux écosystèmes que de percevoir les préoccupations environnementalistes des acteurs de la mise en valeur des milieux.

En effet, pendant cette période, le colonisateur avait conduit ces derniers à une forme d'économie amputée du souci de maintenir l'équilibre entre la production et le taux de productivité des ressources naturelles. Sous ce rapport, presque tous ces travaux, d'une manière ou d'une autre, tiennent, pour responsable de la dégradation des milieux, l'action coloniale qui a obligé les paysans à ne plus considérer l'environnement que sous sa simple dimension de "producteur de biens".

A ce propos l'ouvrage de J. P. Harroy mérite d'être cité. Pour ce chercheur, la coïncidence chronologique des déséquilibres écologiques qui affectent toutes les régions d'Afrique avec la présence du colonisateur blanc, est la preuve que ce sont les méthodes de mise en valeur imposées par ce dernier qui en sont les causes⁵³. A coup d'arguments, il est parvenu à vérifier son hypothèse. Mais il ne s'est pas appesanti sur le savoir-faire des paysans, moins sur les équilibres au sein des systèmes agraires dont il regrette la rupture.

A une échelle plus réduite, M. Mbodj a pris comme prétexte la culture de l'arachide pour étudier les mutations sociales consécutives à la monétarisation de l'économie coloniale au *Siin – Saalum*.⁵⁴ Même si cet historien de formation a relevé toutes les conséquences liées au développement de l'agriculture commerciale, on s'attendait, après avoir montré toutes les stratégies mises en œuvre pour faire de la légumineuse la principale culture, à ce qu'il insistât davantage sur les bouleversements du système agraire et de l'environnement.

P. Pélissier qui s'est fait une idée de leur ampleur a bien raison d'écrire que les tonnages que la France voulait tirer du Sénégal masquent une douloureuse réalité puisque : «pour les atteindre, la production des cultures vivrières fut dangereusement négligée, les sols furent exploités sans ménagement, les

⁵³ HARROY, J. P., *op-cit.*

⁵⁴ MBODJ, M., Un exemple d'économie coloniale, le Sine Saloum (Sénégal), de 1887 à 1940, culture arachidière et mutations sociales, thèses 3^e cycle, Paris, 1977, 662 p.

surfaces ensemencées étendues au maximum, les jachères raccourcies sans qu'aucune compensation fût apportée ». ⁵⁵

Cette analyse, qui recoupe nos préoccupations, montre combien la rationalisation et la modernisation de la culture de l'arachide que voulait faire la France sont dangereuses pour l'environnement. Elle témoigne aussi de l'intérêt que ce géographe porte à l'agriculture du Sénégal. Dans le livre qu'il lui a consacré, il étale sa maîtrise des différents systèmes de production du pays. ⁵⁶

Dans le chapitre réservé aux *Sereer*, ceux du *Siin* en apparence, il a fait l'apologie de l'association élevage – culture champêtre – agroforesterie de l'*Acacia albida*. Quoique justes, les conclusions auxquelles il a abouti ne vont pas au-delà du simple constat. Ce spécialiste de l'agriculture tropicale a été incapable de donner les dimensions objectives et mystiques de l'attachement des *Sereer* à la terre et qui sont à la base même de leur système agraire. Il est significatif de partir de la culture des populations pour essayer de comprendre leur façon de gérer l'environnement.

C'est ce que semble avoir perçu A. Lericollais qui, pour étudier un terroir *Sereer Sob*, a tout d'abord fait la genèse de l'emprise foncière avant de procéder à une description du paysage agraire. ⁵⁷ Il a remarqué, lui aussi, que ces paysans qui avaient un respect quasi religieux de la terre avaient élaboré un système de production agricole qui ménageait la fertilité du sol avec l'association rigoureuse de l'élevage, de l'arboriculture et de la culture champêtre. Cependant son schéma de l'assolement, largement inspiré des méthodes de la géographie rurale européenne, même s'il est en passe de devenir classique, n'a de valeur que pédagogique.

Dans beaucoup de finage *Sereer*, la répartition des différents champs et le mode de faire-valoir constituaient un frein à son application. Certes, il y avait la jachère pâturée, mais l'organisation spatiale était plus complexe qu'il ne le croit.

⁵⁵ PÉLISSIER, P., " L'arachide au Sénégal. Rationalisation et modernisation de sa culture, *Cahiers d'Outre-mer*, N°15, juillet –septembre 1951, p. 204.

⁵⁶ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, 1966.

⁵⁷ LERICOLLAIS, A., *Sob, étude géographique d'un terroir sereer (Sénégal)* ORSTOM, 1972, 110 p.

Le travail de A. Lericollais renferme aussi des lacunes qui sont à corriger. Bien plus, il ne prend en charge que de manière partielle notre problématique. A la place d'une simple description, nous cherchons à montrer pourquoi les Sereer, les gens du *Joobaas* en particulier, avaient conçu un système économique très soucieux de la préservation de l'environnement et comment ils ont su le protéger jusqu'à une date récente malgré les vicissitudes climatiques.

J. M. Gastellu qui s'est appuyé sur la mentalité et la culture Sereer pour étudier les faits économiques semble avoir bien compris le système de production de ces populations.⁵⁸ Son travail est d'autant plus remarquable qu'il a su qu'on ne peut pas les analyser sans la prise en compte du caractère très communautaire de la production et de la consommation. Bien qu'important à plus d'un titre pour nos recherches, son ouvrage ne traite pas de l'impact d'un tel système sur le milieu naturel.

Ce sont des lacunes de ce genre qui nous ont poussé à choisir ce thème pour voir jusqu'à quel niveau les paysans intégraient-ils la dimension environnementale dans l'élaboration de leur système de production. Mais, lorsqu'on sait que nombre d'entre elles procèdent de la formation des chercheurs, on perçoit la nécessité de faire appel à d'autres types de connaissances outre que celles des sciences sociales, pour mieux l'aborder. Aussi s'est-on beaucoup intéressé aux travaux de M. Baumer en vue de se faire une idée sur les concepts utilisés dans l'étude des systèmes de production rurale en Afrique.⁵⁹ Ils nous ont permis d'apprécier également l'apport diététique des espèces végétales dans le régime alimentaire des paysans.⁶⁰

Grâce aux discours des spécialistes de l'environnement, nous avons compris que l'action de l'homme sur son milieu, l'utilisation qu'il fait des ressources et la technologie qu'il applique, sont autant d'éléments très liés qu'on doit considérer

⁵⁸ GASTELLU, J. M., *Egalitarisme économique des Sereer du Sénégal*, travaux et documents de l'ORSTOM, 1981, 690 p.

⁵⁹ BAUMER, M., *op-cit.*, 1987.

⁶⁰ BAUMER, M., *Arbres, Arbustes et Arbrisseaux nourriciers en Afrique occidentale*, Dakar, Enda-Éditions, 1995, 65 p.

dans l'analyse du couple environnement–système de production.⁶¹ Les activités qu'il mène comportant des aspects aussi bien physiques que chimiques, il nous a paru essentiel de s'armer de certaines notions pour pouvoir mesurer leurs effets sur l'environnement.

Dans ce domaine, l'ouvrage que J. P. Giffard a réalisé sur le rôle de l'arbre dans le paysage sénégalais, nous a beaucoup servi.⁶² Il nous a été surtout utile, pour nous avoir fourni des données chiffrées sur les valeurs alimentaires et fourragères des plantes ainsi que sur leurs apports organiques dans la restitution des sols. Nous n'avons fait que le compléter avec le cours d'amendement organique de l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux de Bambey⁶³ pour avoir un tableau assez complet des échanges chimiques qui s'effectuent entre le biotope et les espèces animales et végétales.

En somme, ce travail est tributaire d'une bibliographie imprécise. A notre avis, l'essentiel était d'exploiter tous les documents disponibles qui permettent d'étudier l'homme en société, la société paysanne elle-même dans son passé et dans son vécu quotidien, dans ses rapports avec son milieu et dans ses ambitions, donc dans son histoire totale. Ainsi, nous avons jugé nécessaire de faire appel aux sciences sociales comme exactes à sa réalisation. Certes, c'est un pari audacieux, mais la transdisciplinarité constitue l'autre défi que compte relever ce travail qui s'articule autour de trois parties.

Dans la première, il nous a paru indispensable d'approfondir les recherches effectuées sur la zone en insistant davantage sur l'espace géographique et les populations. A ce niveau, notre intention est d'étudier le pays du point de vue de la topographie, de la faune et de la flore afin d'avoir une vision assez précise des profits que le site procurait aux paysans et de la manière dont le milieu était géré. En raison de l'impact de la culture sur les activités de production, nous avons cru devoir identifier le type d'homme du *Joobaas* et, par-delà, son

⁶¹ TOLBA, M. K., *op-cit.*

⁶² GIFFARD, J. P., L'arbre dans le paysage sénégalais, Dakar : Centre Technique Forestier Tropical, 1974, 431 p.

organisation socio-politique. Car, même si les *Saafi*, qui représentent l'essentiel de sa population, sont classés dans le groupe, très hétérogène des *Sereer*, leur appartenance à cet ensemble suscite de plus en plus d'interrogations.

Pour un éclairage sur le domaine proprement économique, une deuxième partie se charge d'analyser toutes les activités qui formaient leur système de production. Il est question, ici, de mettre en relief la complémentarité entre les différentes productions, mais aussi de relever l'influence de la parenté dans l'organisation économique et le peu d'intérêt accordé à l'accumulation des biens à l'échelle individuelle. Ce système de production et les aspects socio-religieux qui le régulaient ne sont-ils pas à l'origine des équilibres observés entre les différentes activités et en leur sein-même ?

A cause des relations conflictuelles que ces sociétés entretenaient avec leurs voisines, on a tendance à les considérer comme figées et autarciques. C'est l'occasion de prouver que rares sont les peuples qui vivent dans la fixité et l'isolement total. En réalité ces populations entretenaient avec la sous-région des relations d'ordre commercial. Seulement à partir du XIX^e siècle, la colonisation les vida de leur contenu originel et leur insuffla un nouveau caractère. Cette phase à évolution rapide, à travers ses causes, ses manifestations et ses conséquences, constitue le dernier axe de notre réflexion.

Avec des dysfonctionnements au plan social et culturel, politique et économique, le système de production perdit toutes ses préoccupations environnementalistes. Branchés sur les circuits du capitalisme international, les paysans n'eurent désormais comme principal souci que de produire et produire davantage pour rester en phase avec le système. Il est clair que cette façon de se servir de l'environnement rend difficile sa préservation. Aussi veut-on, dans cette dernière partie, démontrer que la rupture des équilibres dans les écosystèmes et la dégradation des milieux naturels, son corollaire, s'inscrivent dans une logique d'exploitation économique.

⁶³ ENCR, Cours sur les amendements organiques, document dactylographié, 1996, 15 P. Ce cours s'est beaucoup inspiré d'un autre document intitulé : ISRA – CNRA, Bambey, rapport de fin d'année 1987, que nous avons consulté également.

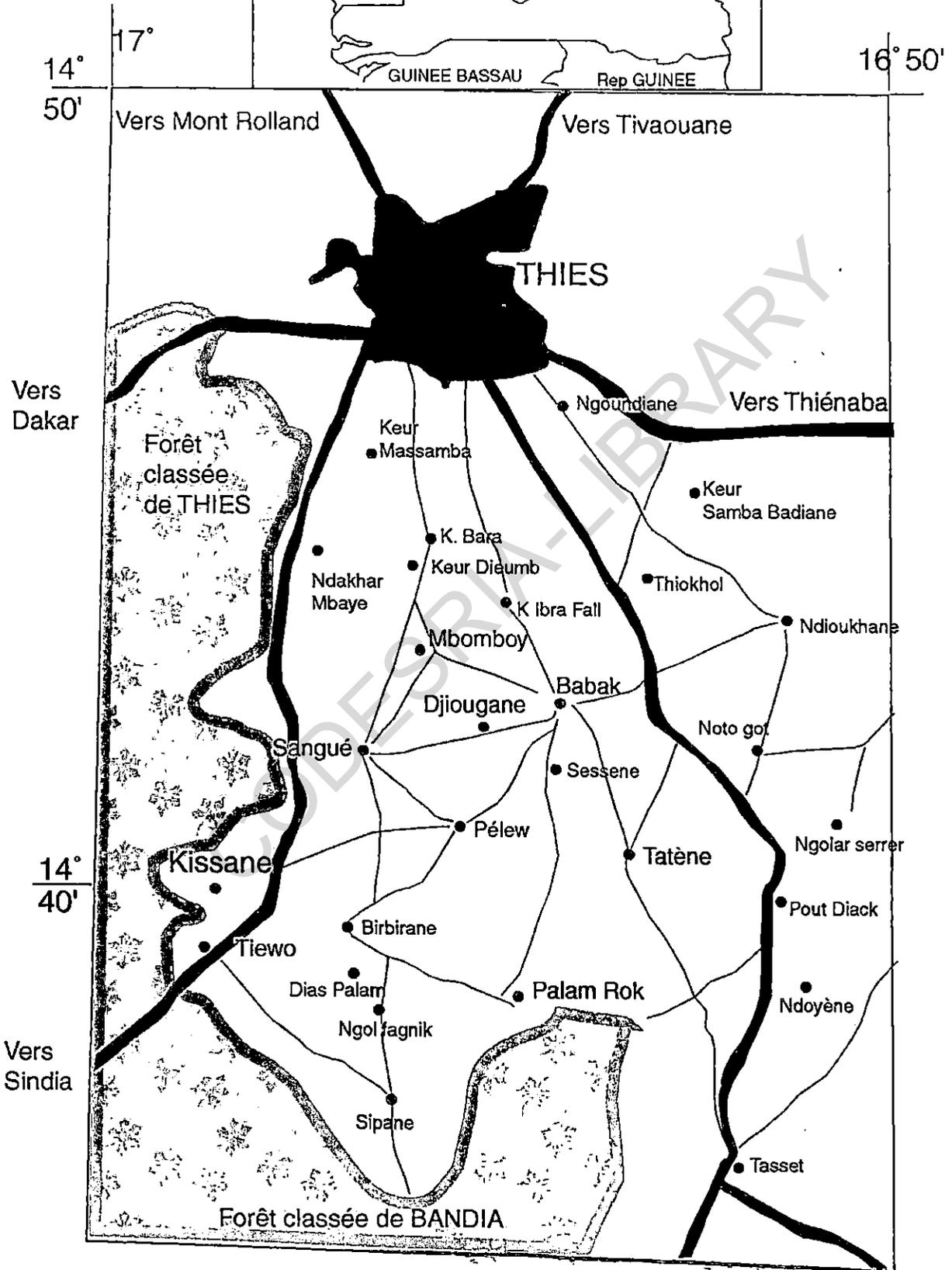
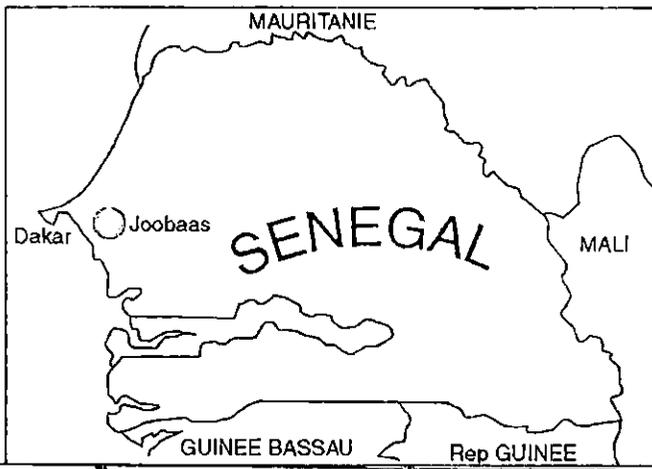
PREMIÈRE PARTIE

I. LE CADRE NATUREL

II. LES HOMMES

CODESRA-LIBRARY

Cartes de situation



- Village
- Piste
- ▨ Limite forêt classée
- ▭ Forêt classée
- Route



I- LE CADRE NATUREL

Entre les paysages du Sénégal Occidental et l'Erg cayorien, le massif de Thiès occupe une position dominante. C'est dans cette zone au relief marqué, rompant la monotonie des plaines sablonneuses, que se localise l'ancienne province du *Joobaas*. Le nouveau découpage administratif du territoire national l'intègre dans le département de Thiès qui, avec Mbour et Tivaouane, forment la région du même nom. Celle-ci s'étend sur 6701 km² et abritait 941 518 habitants en 1997¹. Du fait de la non fixité des frontières, car traduisant un rapport de force, il est difficile d'établir avec précision les limites de cette province. Toutefois, Notto, une des 3 sous-préfectures qui composent le département épouse de manière approximative ses contours. Selon les estimations de 1997, Notto-Joobaas couvre 478 km² et comptait 42 605 habitants².

La tradition retient que ce pays était limité par le *Jangin* ou *Cangin* au Nord, par le *Jaak*, le *Sandoog* et le *Jegem* à l'Est. A l'Ouest, les collines formant le massif de Thiès, d'une orientation Nord-Sud le séparaient du *Paloor* et du *Naning-Mbaýaar*. Les butes qui se dressent dans sa partie méridionale représentaient sa frontière avec le *Comboloc*. Il dépendait administrativement du pouvoir central de la cour du *Bawol*. Mais, tirant profit du caractère défensif du site, le *Joobaas* n'a jamais voulu se soumettre à l'autorité du *Teeñ*.

Tableau n° I : Répartition de la population par sexe et par localité de la région de THIES

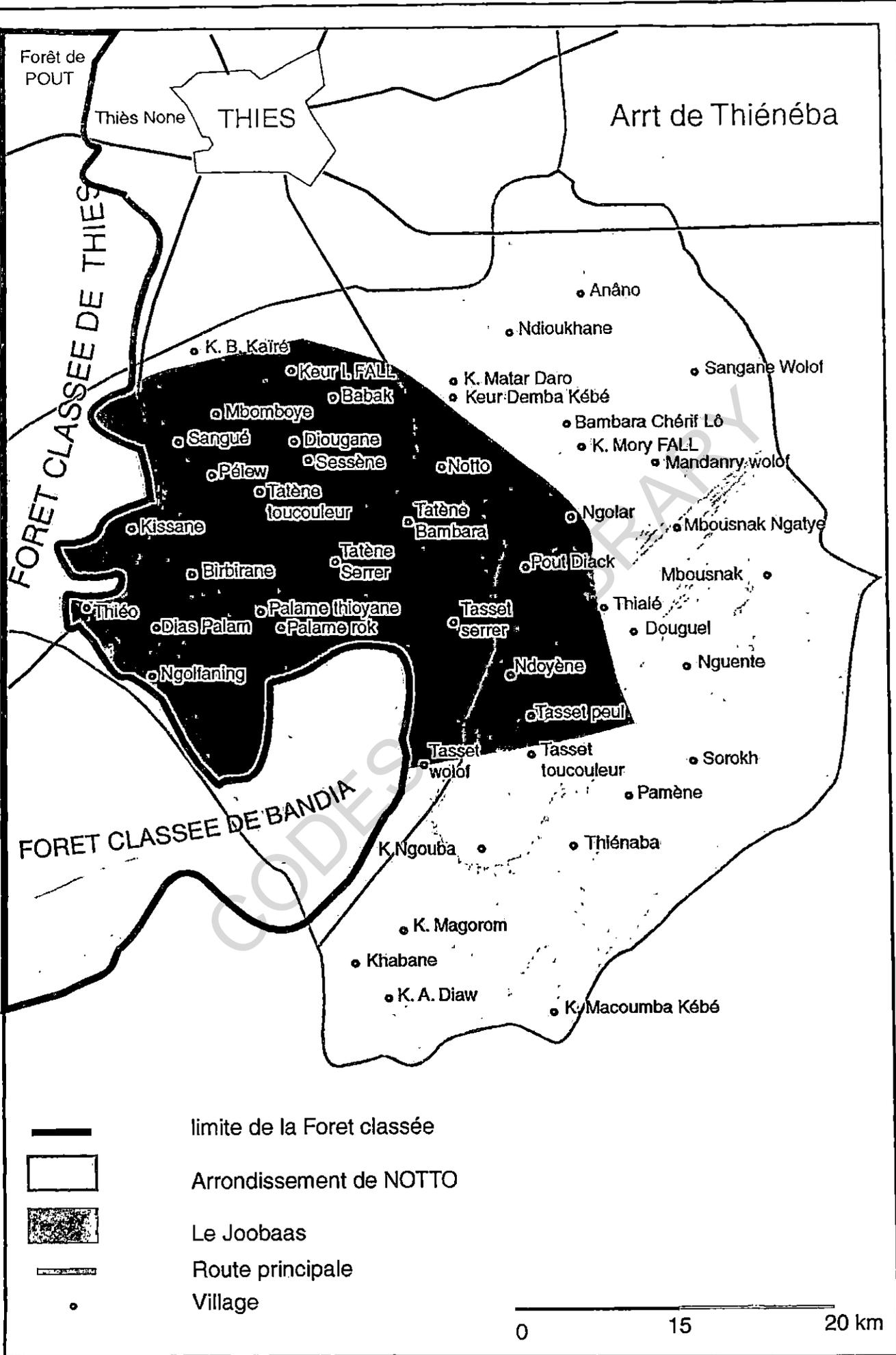
Département	Localité	Hommes	Femmes	Total
MBOUR 1. 607 Km2	S-P. Fissel	24 940	25 615	50 555
	S-P. Nguekok	36 330	37 765	74 095
	S-P. Thiadiaye	28 664	29 482	58 146
	Zone urbaine	47 354	48 400	95 754
THIES 1. 873 Km2	S-P. Notto	20 305	19 855	40 160
	S-P. Pout	32 629	33 809	66 438
	S-P. Thiénéba	37 114	38 576	75 690
	Zone urbaine	89 139	95 763	184 902
TIVAOUANE 3. 221 Km2	S-P. Méouane	40 314	40 764	81 078
	S-P. Mérina	29 271	29 892	59 163
	S-P. Niakhar	24 234	25 569	49 853
	S-P. Pambal	30 675	31 677	62 352
	Zone urbaine	18 475	20 751	39 226

Source : Recensement Général de la Population, 1988.

¹ Rapport annuel du service régional du développement à la base de Thiès, 1997.

² Ibid.

LOCALISATION DE LA PROVINCE DU JOOBAAS



Forêt de POUT

Thiès None

THIES

Arrt de Thiénéba

FORET CLASSEE DE THIES

FORET CLASSEE DE BANDIA

-  limite de la Foret classée
-  Arrondissement de NOTTO
-  Le Joobaas
-  Route principale
-  Village

0 15 20 km

1.1 Le relief - les sols

Implanté sur le revers oriental du massif de Thiès, le *Joobaas* bénéficie d'un site dont la topographie est originale. Au Nord et au Sud comme à l'Ouest, la province est ceinturée par des éminences liées aux mouvements épirogéniques qui ont affecté la région au tertiaire³. Leurs surfaces sommitales sont en maints endroits couvertes d'une cuirasse ferrugineuse craquelée en gros blocs et entaillée par des vallées encaissées ainsi que de canyons infranchissables pour la cavalerie. La configuration de la topographie donne au site l'aspect de château fort protégé par des fossés que surplombent la falaise de Thiès au Nord-Ouest ainsi que les buttes de *Cewo* et de *Mbijam* au Sud-Ouest. Au voisinage de la ville de Thiès, une brèche profonde, connue sous le toponyme de "Ravin des valeurs"⁴ ou *Alup-Kaañ*, traverse le massif. Au Sud du plateau se détache, en avant-garde, l'éperon de *Kisaan* qui culmine à 146 mètres⁵ au lieu-dit *Jol-Koox*⁶. Ces unités topographiques s'agencent de manière à isoler une dépression dans la partie Sud-Ouest de la province que les *Wolof* dénomment *Paxum-Joobaas*⁷.

Au milieu de cette grande cuvette, se dissimulaient des villages au nombre de cases réduites, séparées par des lanières de taillis broussailleux. La disposition du relief est telle que, du fond de la dépression, les populations pouvaient repérer les troupes ennemies qui tentaient de franchir les sommets pour les surprendre. Ce qui leur permettait d'emprunter des pistes à travers les sous-bois pour se réfugier dans les *Ngonoha*⁸ de *Jol-Koox*.

Dans le secteur oriental où l'altitude devient nulle, des arbres très géants comme *Njool-Joobaas* à *Babak* et *Yukuluk* à *Mbomboy* servaient de miradors.

³ SEYE, E. H. G., *op-cit.*, p. 24.

⁴ GUEYE, Mb, *op-cit.*, p. 24

⁵ TROCHAIN, J., *op-cit.*, p.153

⁶ Etymologiquement " Dans les cieux" sans doute en raison de son altitude

⁷ Le trou du *Joobaas*. Ils avaient toutes les peines du monde à y accéder avec leurs chevaux

⁸ Lieu de refuge. C'est là-bas qu'ils se retiraient avec toutes leurs provisions pour échapper aux attaques des *Wolof*.

Malgré le caractère inhospitalier du site, les populations y avaient installé leurs villages en raison des facilités défensives qu'il leur offrait pour se protéger contre les attaques des guerriers *Wolof*.

Du point de vue de la pédologie, le plateau de Thiès se singularise par ses vastes surfaces latéritiques. Il se dégage des travaux des géographes que ce type de sol se forme sous un climat chaud où une longue période sèche alterne avec une courte saison pluvieuse⁹. En effet, comme le souligne P. Gourou : « la chaleur et la pluie sont nécessaires pour que le sol soit lessivé des bases qui empêcheraient la formation de la latérite, pour que la roche sous-jacente soit profondément attaquée, pour que les silicates d'alumine et de fer soient décomposés ».¹⁰

Si ce cuirassement a été mis à profit par les populations pour en faire un bouclier protecteur, en revanche, il constitue, pour certains, un obstacle au développement des plantes. Selon P. Gourou, la latérite est rigoureusement infertile et sa contexture compacte ainsi que son imperméabilité freinent la croissance des végétaux. Sans aucune nuance, il la qualifie de « lèpre pédologique¹¹ ». Contrairement à cet avis, J. Trochain pense que « la présence de la carapace latéritique à très faible profondeur, joue un rôle favorable sur la quantité d'eau disponible pour les plantes. La cuirasse qui constitue un milieu filtrant, régularise peut-être l'évaporation de l'eau sous-jacente et augmente ainsi sa durée de vie, permettant une végétation subjacente moins xérophile que sur des sols sableux et profonds ».¹²

Le beau paysage arboré qui avait colonisé la cuirasse latéritique du massif de Thiès montre qu'effectivement la latérisation n'est pas un facteur aussi limitant pour le développement de la flore.

⁹GOUROU, P., Les pays tropicaux, principes d'une géographie humaine et économique, Paris : PUF, 1947, p. 197

- HARROY, J. P., op-cit.

- DAVEAU, S., op-cit.

¹⁰GOUROU, P., op-cit., p. 24.

¹¹Ibid.

¹²TROCHAIN, J., op-cit., p. 284

Seulement, tout dépend de sa profondeur et des exigences pédologiques des espèces végétales qui y poussent. Le baobab, le *Grevia bicolore* (*Kel*), l'*Acacia ataxacantha* (*dëd*) ... avaient trouvé autour de Thiès les conditions édaphiques favorables à leur croissance. Le principal problème que pose la latérite est la faible épaisseur de la terre arable qui ne dépasse guère cinquante centimètres au niveau du plateau.¹³

La topographie introduit des nuances aussi bien au plan de la couleur des matériaux qui composent les sols que de la texture de ces derniers. Des sols sablo-argileux tantôt rougeâtres, tantôt noirâtres, recouvrent les hauteurs et les bas-fonds. Les parties basses, avec leur sable rubéfié très perméable, s'homogénéisent progressivement vers l'Est de la province. Cette opposition a été, sans doute accentuée par l'exploitation séculaire des plaines. Les sols lourds, d'un maniement délicat, étaient le terrain de prédilection du mil tardif (*Maac* ou *Saño*) et le sorgho (*baasi*) quand ils étaient cultivés alors que le petit mil hâtif (*Tiin* ou *Suuna*) se contentait des *Joor* sableux. N'ayant pas compris la différence de comportement édaphique des petits mils, J. Trochain, en visite dans le secteur du *Joobaas*, note que « sur le niveau marneux, donc argileux et calcaire, les lougans de pennisetum sont très vilains, alors que plus bas, sur les alluvions sableuses, les chaumes sont très vigoureux et commencent à épier ».¹⁴

A la vérité, le pennisetum des champs, qu'il dit vilains, est la variété tardive qui était semée avec beaucoup de retard par rapport à la variété hâtive. Les termitières grises ou noirâtres, riches en argile, qui émergent sur le talus, raccordant les plaines au plateau, étaient de véritables carrières où l'on extrayait le matériau servant pour la poterie.

Voilà quelques-unes des raisons qui justifient l'occupation du site par des populations soucieuses de se protéger mais aussi attachées à leur production agricole. A ce titre, l'attitude des fondateurs de *Cambi*, premier quartier du village de *Kisaan*, est exemplaire. Aussi, après une longue

¹³ *Ibid.*, p. 284

¹⁴ *Ibid.*, p. 254.

observation du sol, s'étaient-ils écriés : « nous cherchions des terres propices à nos activités, nous en avons trouvé ; débutons ou *Cambi* ».

A ces atouts liés à la nature du terrain, s'ajoutent d'autres non moins importants. La faible perméabilité des sols, conjuguée à la topographie, avait engendré des phénomènes d'hydromorphie dans beaucoup de terroirs du *Joobaas*. En effet, la forêt, avec ses nombreux fourrés que dominaient de grands arbres, ralentit l'effet "splash". De ce fait, elle favorise la percolation d'une bonne partie de l'eau de pluie qui forme en profondeur une nappe. En plusieurs endroits, celle-ci resurgissait au pied du massif. Le phénomène explique la présence des *wong* ou *seyaan*¹⁵ que l'on rencontrait dans le *Paxum-Joobaas*, à *Kisaan*, *Cewo*, *Palam*, des villages situés au bas des versants.

Les eaux de ruissellement, quant à elles, alimentaient de nombreux marigots. *Jii*, *Hulup Kireen*, *Mbeela*, *Nangado*...étaient des dépressions qui en recueillaient. Selon le doyen d'âge *Goram Seen*¹⁶, ces étangs dont l'existence remonte à une période très reculée, étaient pourvus en eau pendant plus de la moitié de l'année. L'autre partie de ces eaux de ruissellement s'écoulait par de nombreux canaux qui se rejoignaient pour donner naissance à un véritable cours d'eau : le *Joobaas*.

Au village de *Sange* où il prend sa source, la croyance populaire explique de façon empirique sa formation. Il est admis qu'au lieu-dit *Sawoha*¹⁷, selon le désir des esprits surnaturels qui y avaient élu domicile, une pierre pouvait "éclater" pour laisser s'écouler en abondance de l'eau limpide. L'emplacement du lieu-dit au pied du massif montre bien que *Sawoha* n'est rien d'autre qu'une source d'où resurgissait l'eau.

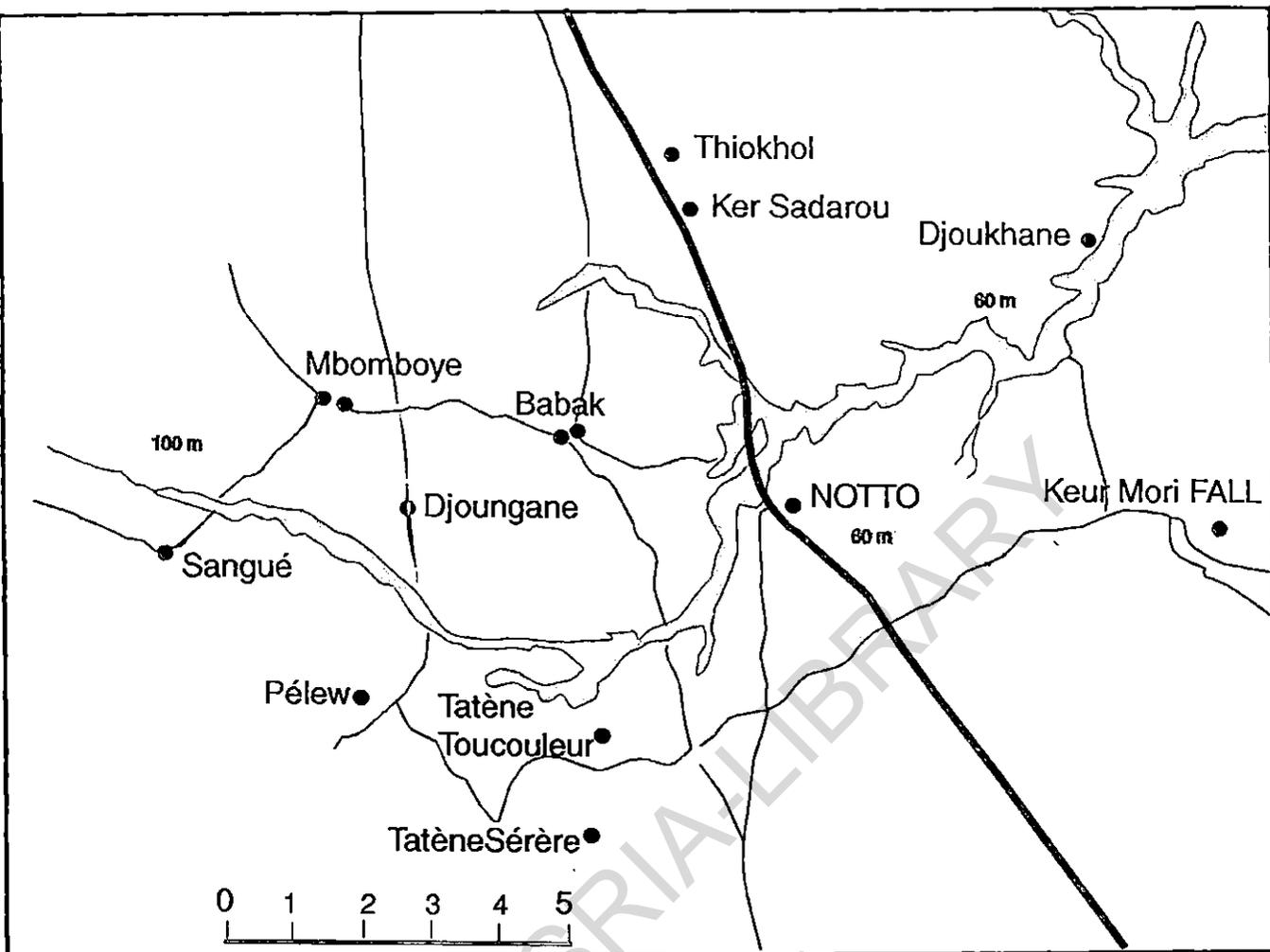
¹⁴ *Ibid.*, p. 254.

¹⁵ Les *Wong* en *Saafi* et *Seyaan* en *Wolof* sont des puits sommaires dont la profondeur dépasse rarement 2 mètres du fait de l'affleurement de la nappe phréatique

¹⁶ *Goram Seen*, 100 ans, *Kisaan*, entretien du 25-12-1990.

¹⁷ Il signifie dans la langue *Saafi* suinter, laisser passer l'eau.

LA VALLÉE DU JOOBAAS



La puissance du cours d'eau, qui traversait le pays d'Ouest en Est avant de se jeter dans la vallée fossile du Karkar au Bawol, résultait de son alimentation par les eaux de ruissellement que renforçait la source. Jusqu'au milieu des années soixante, ses berges en permanence inondées servaient de terrain de cultures de décrue.

En somme, le climat à forte irrégularité pluviométrique avait revalorisé l'eau, déjà précieuse, pour des sociétés agropastorales. La proximité des seyaan relèverait du grand rôle qu'a joué l'hydrologie dans l'occupation du site. Les mythes de fondation lient d'ailleurs l'histoire des villages de Cewo, Sange, Jungaan et Babak à la découverte mystérieuse de puits attribués aux Soose.¹⁸ En dépit de l'apparente sévérité du cadre physique, le site du Joobaas offrait donc des atouts qui répondaient aux préoccupations de ses populations.

1.2 climat- la végétation

Situé à l'Ouest du Sénégal, le Joobaas bénéficie d'un climat soudano-sahélien que modifie légèrement la topographie. Selon J. Trochain, "l'éperon" de Kisan joue un rôle climatique important du fait que « les vents humides du Sud-Ouest sont déviés par cet obstacle naturel. Il s'ensuit que la Petite Côte est sinon mieux du moins plus prématurément arrosé ». ¹⁹

Tableau n° II : Moyenne annuelle des précipitations de la station de Thiès 1887-1927

Moyenne Annuelle 650 mm	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
	-	-	-	-	-	30	98	293	191	37	01	-

Source : J. Trochain, p. 19

Tableau n° III : Moyenne annuelle du nombre de jours de pluies 1887-1927

Moyenne Annuelle 41,5 jours	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
	-	-	-	-	-	3	6,5	14,5	11,5	5,5	0,5	-

Source : J. Trochain, p19

¹⁸ Ces mythes ont été exploités dans la partie qui traite des hommes, pp 51-71

¹⁹ TROCHAIN, J., *op-cit.*, p. 253.

Les relevés pluviométriques de 1887 à 1927 de la station de Thiès, située à une dizaine de kilomètres du *Joobaas*, permettent d'avancer que la province recevait en moyenne 650 mm répartis sur 5 mois. L'hivernage s'installait dès le mois de juin pour ne se terminer qu'en fin octobre.

Les tableaux qui n'indiquent que la moyenne des données pluviométriques sur une durée de 40 ans cachent la réalité. Les périodes de sécheresse, certes moins fréquentes qu'aujourd'hui, n'apparaissent pas. Le déficit qu'elles engendrent a fait baisser la moyenne annuelle des précipitations comme le nombre de jours de pluie. Tout en acceptant l'alternance de périodes humides et sèches, J. Trochain semble récuser la diminution de la quantité des pluies.

Pourtant, selon certaines études, le tournant des XV^e et XVI^e siècles correspond au début d'une phase humide en Afrique qui durera jusqu'en 1630 environ, date à partir de laquelle, il a été noté une baisse continue des quantités de précipitation²⁰. Dans son histoire de la climatologie de l'Afrique, Nicholson mentionne « une pluviométrie plus élevée aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles avec des pointes de sécheresse vers 1680, 1756 et 1830 ». Il conclut : « qu'à la fin du XIX^e siècle, la moyenne dépassait de 20 à 30% la pluviométrie actuelle ». ²¹

Ces données, qui concernent l'ensemble de l'Afrique tropicale, recourent les sources orales du *Joobaas* d'après lesquelles, l'hivernage s'étendait sur 5 à 6 mois au moment de l'occupation du site avec des maxima de précipitation en août. Mais cette longue période n'était pas considérée comme une seule saison. En fait, le découpage de l'année n'opposait pas une saison sèche à une saison des pluies. En fonction de l'humidité atmosphérique qui détermine le comportement des plantes et des êtres vivants, des activités rurales par conséquent, les paysans avaient divisé l'année en 4 saisons.

Dès la fin du mois de mai, qu'il pleuve ou non, tous les repères pris dans l'environnement indiquent que le *reh* ou *nawet* (hivernage) a commencé. Le *seek* ou *loll*, qui le prolonge jusqu'en décembre, correspond à la période des

²⁰ FALL, Y. K., L'état du monde en 1492, Paris : La Découverte, 1991, p. 243

²¹ MAINGUET, M., op-cit., p. 190

récoltes et débute en général à la mi-septembre. Il n'est pas marqué par une absence totale de pluie. Souvent, les précipitations se prolongeaient jusqu'en plein milieu du *seek*. De fait, les paysans, après avoir terminé leur première opération de labour du mil hâtif, se payaient le luxe de semer, à partir du mois d'août, du penniséum tardif pour augmenter ainsi leurs récoltes de céréales. Lorsque, en raison de l'irrégularité pluviométrique qui caractérise ce type de climat, les pluies s'arrêtaient plus tôt que prévu, la rosée permettait à cette variété tardive de boucler son cycle.

Le *yuk* ou *noor* (janvier, février, mars)²² et le *coroon* (avril, mai) sont les saisons sèches au vrai sens du terme. Malgré l'aridité de ces périodes, les points d'eau pour abreuver les animaux et les pâturages ne faisaient pas défaut. Le bétail descendu des hauteurs boisées, qu'il occupait pendant la saison des cultures, profitait de la vaine pâture et des fourrages aériens constitués du feuillage de certains arbres : *Acacia Albida*, *Ficus*, *Celtis intégrifolia* (*ngaan* ou *mbul*) et tant d'autres espèces épargnées avec soin dans les champs. Ces exemples suffisent pour prouver qu'en dépit des caprices du climat soudano-sahélien, les paysans avaient su adapter leurs activités au milieu pour tirer beaucoup de profits du paysage qu'ils avaient élaboré en fin de compte.

La description que les sources font du paysage du plateau de Thiès montre qu'il s'agissait d'une forêt plus ou moins humide. La fréquence des *Pterocarpus eurynaceus* (*baan* ou *wen*) , des *Cordyla pinnata* (*nar* ou *dimb*), des *Celtis intégrifolia*, espèces arborées qui dominent la végétation du *Joobaas*, fait penser à une forêt de savane dont : « les différences avec la forêt de savane soudano-guinéenne actuelle devaient être minimales »²³ soutient J. Trochain.

En dépit de la persistance de la sécheresse depuis 1965, avec un déficit plus important en 1972, vingt relevés d'inventaire réalisés dans la forêt classé de *Puut*, un des 3 secteurs qui forment le couvert végétal du massif de Thiès ont

²² Les saisons ne correspondent pas toujours avec les mois du calendrier grégorien.

²³ TROCHAIN, J., op-cit., p. 243

permis de recenser 64 espèces :arbustes et buissons 24, lianes et sous-ligneux bas 12 et herbacées 3 espèces.²⁴

Les résultats de cet inventaire, qui soulignent la richesse floristique du paysage, nous fondent à penser qu'à l'origine il pouvait bien s'agir d'une forêt beaucoup plus humide. En effet, ces relevés indiquent que les espèces soudano-sahéliennes représentent 63%, de l'effectif total contre 37% d'espèces soudano-guinéennes. Aucune variété typique des zones arides n'a pu être recensée²⁵. Le grand déséquilibre peut bien résulter de la baisse de l'humidité au cours des siècles.

Selon P. Ndiaye, la forêt s'organise en 3 strates : les arbres, les arbustes et les herbes. Les *Acacia seyal* (*Suruur*), les *Combretaceae*, les *Grewia bicolor* (*soon*), les *Boscia senegalensis* (*mbañã*) et *angustifolia* (*njees*)²⁶, les *Saba senegalensis* (*mat*), les *Feretia apodanthera* (*seker*), les *Acacia ataxacantha* (*ñalkook*) étaient les espèces dominantes. Néanmoins, des baobabs, des *Diospyros mespiliformis* (*kalbo*), des ficus, des *Celtis integrifolia*, servaient de tuteur aux lianes.

Le commandant Herbin qui a eu l'opportunité de visiter la région en 1891 décrit la forêt de cette manière : « les arbres épineux s'enchevêtrent les uns dans les autres aussi bien que les lianes flexibles entrelacées en massifs épais(...). Si l'on cherche à ouvrir un chemin, les branches épineuses s'accrochant aux arbres voisins ne peuvent être coupées et la hache aussi bien que le coupe-coupe glissent le long de la liane sans l'entamer ». Le chef militaire préoccupé, a priori, par l'ouverture de voie de communication à travers la forêt ajoute : « Quand on cherche à incendier le système défensif végétal, la sève arrête

²⁴ NDIAYE, P., " Evaluation récente du couvert végétal de la forêt classé de Pout (Sénégal)" in, La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest, J.F. RICHARD, 1990, pp. 145-146

²⁵ NDIAYE, P., *op-cit.*, pp. 145-146

²⁶ La corruption de *Njees*, selon certains, a donné le toponyme Thiès.

l'action du feu et le fourré est presque aussi impénétrable après l'incendie qu'avant ». ²⁷

Au-delà des préoccupations militaires que renferment cet extrait, la description de Herbin peint de manière panoramique le paysage du massif de Thiès. Les facteurs climatiques ont été certes déterminants dans sa formation, mais il est à noter que l'homme a joué un rôle non négligeable dans sa sauvegarde. Conscients de l'importance de la forêt du point de vue mystique, économique, défensif et dans le maintien des écosystèmes, les populations avaient élaboré un véritable code de protection de la nature.

Aussi bien dans le saltus que dans le terroir cultivé, l'arbre était considéré, au même titre que l'être humain, comme une manifestation de la volonté divine. Un respect religieux l'entourait par conséquent. De leur vénération de l'arbre, les paysans avaient appris à bien connaître leur environnement pour mieux s'en servir et mieux le protéger. Le profit qu'ils en tiraient était considérable, car en pénétrant la cosmogonie, ils savaient que certains arbres comme le *Bauhinia rufescens* (*njamboyargin* ou *rand*) étaient sources de fécondité et d'autres tels le *Balanites Aegyptiaca*, le *Piliostigma Thonnigii* (*ngungun*), le *Gardenia ternifolia* (*halooy*), avaient le pouvoir de protéger du mal, des mauvaises tentatives²⁸. Pris aussi comme le refuge des esprits, l'arbre était un bon trait d'union entre la terre nourricière et la vie.

Pour toutes ces raisons, il était enseigné aux enfants, sans doute pour protéger les plantes de leurs caprices, que " quiconque se plaît à arracher les jeunes pousses, verra ses frères mourir ". Chez les adultes, il était admis que les plus grands coupeurs d'arbres ont peu de chance de vivre pendant longtemps. C'est ainsi qu'au cours des opérations d'émondage, les paysans laissaient toujours la branche centrale de peur de subir un malheur. Aussi pratiquaient-ils le *laaf* ou la mise en défens de beaucoup d'espèces pendant le *coroon*.

²⁶ La corruption de *Njees*, selon certains, a donné le toponyme Thiès.

²⁷ ANS, 1D25, *op-cit.*

²⁸ DIOUF, C. Nd., Arbre, pouvoir, religion et participation à la lutte contre la désertification, Dakar : 1992, p. 5

L'abattage d'un arbre (quand il s'imposait) et le retrait de racines à des fins mystiques et/ou médicinales requéraient tout un cérémonial allant de la divination aux libations.²⁹ Les arbres utiles pour leurs fruits, leurs feuilles, leurs racines, leurs écorces, leurs bois et leur ombre étaient soigneusement épargnés dans les terroirs cultivés ou non. Les parties récoltées pouvaient avoir des fonctions alimentaires et/ou pharmacologiques, fourragères et/ou fertilisatrices.³⁰ Les multiples fonctions de l'arbre justifient donc l'arboriculture et la sylviculture auxquelles les paysans se livraient.

La strate herbeuse se composait de plusieurs espèces. La richesse de la biomasse était telle que les terroirs étaient pourvus de pâturages de qualité. Par souci de leur bonne gestion, les paysans évitaient de manière systématique les feux de brousse et ne livraient l'éteule des champs aux flammes qu'au moment de semer le mil à la fin du *Coroon*.

La paille, qu'ils laissaient joncher la terre, avait pour autre fonction de protéger le sol de l'érosion éolienne. Il s'y ajoute qu'une bonne partie était transformée en humus par l'action des micro-organismes. Le *Pennisetum pedicellatum* (*kawa* ou *bara*), l'*Andropogon gayanus* (*cabees* ou *hat*) et toutes les herbes à développement vertical prononcé servaient pour les chaumières des cases et autres abris. Les graminées (*Pennisetum* et *Dactyloctenium Aegyptiacum*) et certains tubercules (*Dioscorea preussi* et *Dioscorea bulbifera*) étaient récoltés pendant les périodes de famine. Les jeunes pousses de beaucoup de légumineuses comme le *Cassia tora* (*huut* ou *nduur*), cuites avec des condiments, donnent un potage qui agrémenté le couscous. L'utilité des herbes s'étendait même au domaine de la pharmacopée.³¹

²⁹ Pour arracher des racines d'un arbre en vie, chaque espèce à un hymne et des offrandes bien précises à faire que gardent jalousement les initiés. L'heure et la position du coupeur par rapport au soleil ne sont pas moins importantes.

³⁰ Tous les avantages que l'homme peut tirer des arbres sont développés dans l'économie d'appropriation, pp 147-192.

³¹ Au même titre que l'utilité des arbres, celle des herbes est également évoquée dans l'économie d'appropriation, pp 147-192.

A la lumière de ces exemples, on voit que les *Joobaas-Joobaas* s'étaient adaptés à leur milieu. Bien plus, ils tiraient de grands profits du site qui, pourtant, semble hostile à la vie à première vue.

Le souci qui les avait animés à protéger et à entretenir l'environnement, quelle que fût sa motivation, recoupe dans tous les cas celui des environnementalistes. Comme le souligne J. Trochain, de la zone qui s'étend de la ville de Thiès au village de *Banja*, « il est évident qu'ici plus qu'ailleurs sur les sols profonds, le déboisement doit être prohibé »³².

En effet, les fortes pentes du relief et leurs sols profonds ont créé dans cette région des milieux naturels fragiles que seule une végétation dense peut protéger des agents érosifs : vent et pluie. En paysans avertis, ils avaient compris que leur survie dépendait du maintien de l'équilibre des écosystèmes.

1.3 La faune

Les sources écrites qui font état de la faune du *Joobaas* sont rares. Néanmoins, la connaissance que nous avons du type de paysage nous a permis d'identifier les animaux qui y vivaient. Du fait des liens de la chaîne alimentaire, on rencontre dans les forêts de savane, comme c'est le cas ici, des carnivores, des ruminants, de petits rongeurs et des reptiles.

La tradition orale raconte que tous les carnassiers étaient représentés dans les terroirs de la province. La liste que fournissent les traditionnistes est d'ailleurs assez longue. Le lieu-dit *bohan-Cindoca* (Baobab des panthères) au Nord-est de *Kisaan* atteste de la présence des panthères dans le passé. Selon les informateurs, hormis le lion, les autres carnivores continuent à vivre dans la zone. Mais, le chacal et l'hyène seraient les plus nombreux.

La prédominance de cette dernière procède de la protection qu'elle bénéficiait. Quoique nuisible à l'élevage, l'hyène était protégée par un mythe qui soumettait sa mise à mort au rite du *njayaan*, une sorte de procession religieuse. C'est

³² TROCHAIN, J., *Op-cit.*, p. 252

pourquoi, seuls les chasseurs accrédités d'une puissance magique se risquaient à la tuer. Ce mythe trouve son fondement dans le rôle de "voirie" de la forêt que joue cette bête. En fait, sans distinction, elle dévore les cadavres et s'attaque aux petits animaux rongeurs ou herbivores néfastes à l'agriculture quand, de par leur nombre, leur pression se fait sentir.

Depuis quelques années, du fait de la raréfaction de leurs proies, les hyènes et les chacals s'attaquent aux animaux domestiques et commencent à inquiéter les paysans. Les carnassiers ne sont pas alors aussi nuisibles qu'on pourrait le croire. Ils participent au maintien de l'équilibre des écosystèmes. Les sociétés rurales, dont la vie dépend dans une large mesure de la nature, avaient proscrit toute action qui visait à les exterminer.

Tous les herbivores étaient également représentés et jouaient un rôle non négligeable dans la vie des sociétés. Plusieurs informations contenues dans les sources autorisent à penser que les pachydermes vivaient en grand nombre dans la région. C'est ainsi que le commerce florissant de l'ivoire sur la Petite Côte noté au XVI^e siècle par R. Rainolds³³ fournit la preuve de la présence de l'éléphant parmi la faune. Le toponyme *Ngolfañiik* (la brousse des éléphants), un village du *Joobaas* renferme une information qui montre que ces bêtes vivaient en grand nombre dans la localité. Si l'on en croit Mb. Guèye³⁴, la région comprise entre Thiès et Dakar était une zone de parcours d'importants troupeaux d'éléphants.

Selon le même informateur, ils auraient même contribué, à l'aide de leurs déjections qui contenaient des graines de baobab, à répandre l'espèce dans la contrée. La densité du semis du baobab dans notre zone étude³⁵ est à la fois une preuve de la présence des pachydermes et un témoin de l'importance de leurs effectifs. Les ponctions occasionnées par le commerce de l'ivoire, devenue une activité très lucrative au XVII^e siècle, a dû réduire de manière sensible les

³³ RAINOLDS, R., "Le voyage de Richard Rainolds en Sénégambie(1591)", publié par J. BOULEGUE et R. MAUQUET, *BIFAN*, TXXXIII, B, N°1, 1971, pp. 4-5

³⁴ Communication de Mb. Guèye, 6 mai 1998.

³⁵ Il est à noter également que la richesse de ces terrains en calcaire a beaucoup favorisé le développement du baobab qui est une espèce calcicole.

troupeaux d'éléphants. Leur extermination qui s'est poursuivie inexorablement les siècles suivants dans toute la Sénégambie³⁶ fut telle qu'au XIX^e siècle ils étaient une espèce rare au Joobaas. La mise à mort du dernier spécimen en 1904³⁷ par *Mbisaan Jamaan*, un ressortissant de *Ngolfañiik*, est restée légendaire.

De *Ningo* vers la frontière du Joobaas avec le *Paloor* où passait l'animal, le chasseur n'aurait effectué, après son coup de fusil, qu'un seul bond pour atterrir à *Kisaan*, un village éloigné de six kilomètres. L'exagération montre que les éléphants étaient devenus si rares que leur abattage sortait de l'ordinaire. Bien plus, elle indique la crainte que les populations avaient de l'autorité coloniale qui avait commencé à protéger les espaces en voie de disparition. Il est d'ailleurs étonnant que *Mbisaan* n'ait pas été sanctionné et que l'événement n'ait pas été amplement relaté dans les correspondances administratives de l'époque.³⁸

Enfin, la mise à mort de la bête fournit la preuve que les habitants de *Ngolfañiik* étaient d'habiles chasseurs d'éléphants. La curée à laquelle participèrent tous les villages prouve que les pachydermes étaient un gibier fort apprécié. Toutefois, au regard de « leur taille (qui) est telle que leur chair nourrit raisonnablement deux mille cinq cents hommes »³⁹, la population, peu nombreuse⁴⁰ pouvait se contenter des petits ruminants et rongeurs pour satisfaire la demande en protéines animales.

³⁶ Ce point de vue est approfondi par B. Barry dans *La Sénégambie*, op-cit., pp. 71-75

³⁷ Grâce aux recoupements avec des événements bien datés et aux informations fournies par *Goram Seen*, un témoin, on a pu déterminer la date.

³⁸ Malgré les orientations de Mb. Guèye qui nous avait demandé de consulter les correspondances avec Paris, nous n'avons pu trouver de documents qui traitent de cet événement.

³⁹ ZURARA, G.E, *Chronique de Guinée*, Dakar : IFAN, 1960, p180.

⁴⁰ Selon *Goram Seen*, c'est l'ensemble des villages qui ont pu se servir lors de la curée. Pour insister sur la taille des éléphants, notre informateur comme G.E. Zurara, est tombé dans le piège de l'exagération. Cependant son témoignage montre que la zone était peu peuplée.

Les techniques de chasse⁴¹ montrent, en effet, que ce type de gibier fournissait aux populations l'essentiel de leurs besoins en viande. Elles rendent compte aussi des stratégies adoptées par les paysans pour gérer une faune très variée qui, quoique indispensable, pouvait compromettre beaucoup de leurs activités.

De manière quotidienne, il était organisé des parties de chasse diurnes par les jeunes et nocturnes par les professionnels. Pendant ces sorties, les chasseurs devaient respecter scrupuleusement les règles de protection des espèces. La *mess* ou chasse rituelle éclaire la législation de cette activité et les fonctions qui lui étaient assignées.

Mobilisant l'ensemble des hommes de tous les villages, elle se déroulait à la veille de la première pluie. Elle avait entre autres objectifs de permettre aux populations de s'approvisionner en viande⁴², l'hivernage étant une période peu favorable à la chasse. Elle cherchait aussi à réduire de manière considérable les prédateurs qui pouvaient gêner le bon déroulement de la campagne agricole en cours. Il était toutefois interdit de tuer les femelles en gestation.

En dehors du serpent, les reptiles jouissaient aussi d'une protection. Le lézard qui n'était chassé que pendant le *Seek* (fin de l'hivernage) fournissait une chair fort appréciée. Celle du margouillat, consommée de façon exceptionnelle, représentait un remède contre la coqueluche. Certes, les reptiles étaient utiles pour leur chair, mais ils l'étaient davantage pour les fonctions qu'ils jouaient au sein des écosystèmes.

Se nourrissant d'insectes (mille-pattes, sauterelles, vers...), ils réduisent la pression néfaste de ces bestioles sur les cultures. Sous ce rapport, il est facile de deviner les raisons qui avaient poussé les paysans à les ménager. A une époque où les pesticides étaient méconnus, leur disparition ou leur raréfaction aurait favorisé le pullulement des insectes et, par conséquent, aggravé les attaques contre les semis et les cultures.

⁴¹ Tous les aspects de la chasse sont développés de manière, exhaustive dans le chapitre réservé à l'économie à d'appropriation, pp 147-192.

⁴² Des techniques de conservation telle que la salaison, le boucanage permettaient de garder les provisions de viande durant tout l'hivernage.

Les fortes colonies d'abeilles dont la présence est notée au *Joobaas* relevaient de la richesse de la flore. Cependant, on doit y voir une certaine volonté de l'Homme. Avec l'absence de sucre industriel, le miel, qu'elles produisent, était le principal condiment qui servait à assaisonner certains aliments. Il entrait aussi dans la fabrication de l'hydromel et était servi aux nourrissons agités pour les endormir. On lui attribue, par ailleurs, des vertus thérapeutiques contre la rougeole et l'asthme.

La cire, un sous produit du miel, avait des usages domestiques multiples. Elle était utilisée dans le masticage des ustensiles. Sans pour autant être capable de les vérifier, certains témoignages font état de la participation des *Joobaas-Joobaas* au commerce très actif de la cire noté par R. Rainolds sur la petite Côte aux XVI^e et XVII^e siècles.⁴³

Eu égard à l'importance du miel et de ses dérivés dans la vie des populations, tous les insectes qui le produisent⁴⁴ étaient religieusement protégés. L'attachement particulier des populations à l'abeille réside aussi dans ses fonctions défensives. Disséminés à travers les terroirs et surtout dans le saltus qui entourait les villages, les essaims d'abeilles étaient très prompts à s'attaquer à la cavalerie de la cour royale du *Bawol*. La tradition a jalousement consigné dans un chant populaire leur appui décisif aux troupes de *Cewo* lors de la bataille qui les a opposées vers 1726 aux hommes du *Damel-Teeñ Meisa Tend Wejj*.⁴⁵

A la suite de ces exemples, on comprend pourquoi les gens du *Joobaas* pratiquaient l'apiculture. Aussi bien pour la flore que pour la faune, ils se sont souciés de préserver les écosystèmes tout en les exploitant pour en tirer de grands profits. Il est certain que ce sont les avantages, surtout ceux liés à la sécurité, qui ont poussé les premiers habitants à s'installer dans une région où

⁴³RAINOLD, R., *op-cit.*, pp. 4-5

⁴⁴ Nous avons identifié 3 insectes mellifères. Le *Kodaw* et le *Kulumbum* inoffensifs produisent dans des termitières alors que l'abeille dépose en général son miel dans les creux des arbres.

⁴⁵ Cet aspect est traité dans le chapitre qui traite des rapports du *Joobaas* avec ses voisins.

des hauteurs boisées ceinturaient sur les trois côtés des plaines donnant au pays l'aspect d'un amphithéâtre dans lequel les lignes de thalweg formaient des ravins broussailleux.⁴⁶

En effet, le refus des *Sereer* du *Joobaas* de se soumettre à l'autorité centrale du *Bawol* et leur farouche volonté à préserver leurs idéaux de liberté et d'égalité étaient au tant de sources de conflit avec leurs voisins. A. Ca Da Mosto qui a été très impressionné par la géographie de notre zone d'étude et par la marginalisation dont étaient victimes les populations, explique l'occupation du site par des raisons de sécurité.

Pour lui : « la cause laquelle les fait vivre hors de la puissance d'aucun seigneur est de peur que leurs femmes et leurs enfans ne soient enlevés puis vendus en esclaves (...) ce qu'ont accoutumé de faire tous les roys ». ⁴⁷ Etudiant le même type de site, C. Seignobos a conclu qu'avec une situation d'insécurité endémique, les villages et terroirs de la zone soudano-sahélienne de l'Afrique étaient en maints endroits défendus par des remparts naturels.⁴⁸

Les activités socioprofessionnelles ont, elles aussi, pesé de tout leur poids dans l'occupation du site, car il est incontestable que les conditions de l'écologie générale sont plus que déterminantes dans le choix des systèmes agraires. Ainsi, la culture champêtre et l'horticulture, la sylviculture et la cueillette, l'élevage et la chasse qui constituaient les activités du système de production du *Joobaas* se pratiquaient sans contraintes majeures.

En définitive, l'étude du cadre physique de cette province est riche d'enseignements. Elle a permis de voir que l'occupation d'un site obéit toujours à des considérations d'ordre stratégique, sécuritaire, économique et même mystique.⁴⁹ L'analyse approfondie de ses caractéristiques peut donc éclairer l'histoire sociale et économique de ses occupants.

⁴⁶ GUEYE, Mb., *op-cit.*, p. 24

⁴⁷ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p.103

⁴⁸ SEIGNOBOS, C., " Des fortifications végétales dans la zone soudano-sahélienne, Tchad, Nord du Cameroun ", *Cahier ORSTOM*, série sciences humaines, vol XVIII, n°3-4, Paris, 1988, p. 91

⁴⁹ Dans les traditions de plusieurs peuples de la Sénégambie, avant d'occuper un site, on procède à une séance de divination pour interroger les esprits de ce lieu. Aujourd'hui, malgré la modernité et le rôle que jouent les religions révélées, on continue à faire appel aux services d'un marabout lors de la pose de la première pierre d'une maison et au moment de l'habiter.

II- LES HOMMES

2.1 Traditions et mythes de fondation du *Joobaas*

Les sources européennes traitent de manière globale des populations du massif boisé de Thiès. Elles mentionnent très tard le toponyme *Joobaas*. C'est Pinet-Laprade qui a identifié « les Diobas du nom de la région qu'ils habitaient »¹. Dans sa *Notice* de 1865 qui n'est rien d'autre qu'un recueil de la tradition orale, il décrit les particularités géographiques et sociales du pays sans s'intéresser à sa formation. Les autres écrits n'ont fait que reprendre et amplifier les informations qui donnent à la province son cachet original. En raison de l'indigence des sources écrites, l'exploitation des traditions et mythes s'impose pour l'étude de la fondation du *Joobaas*.

2.1.1 La formation du *Joobaas*

Les traditionnistes ont avancé plusieurs versions sur la formation du *Joobaas* et sur la signification du toponyme. *Wali Njoon* de *Sange*, dont la mémoire est d'une fidélité exceptionnelle, a fourni un corpus digne d'intérêt. D'après son témoignage, *Joobaas* serait un personnage très influent chassé du *Siin* par un *Buur*. Ce dernier aurait suivi ses traces jusqu'à un lieu boisé où il les aurait perdues.

C'est en fouillant dans les fourrés pour retrouver le fuyard que le roi aurait demandé à ses hommes *taa din* (où est-il en *Sereer Siin*). Cette version, largement admise dans la province, fait de *Taateen*, premier village du *Joobaas*, la corruption de l'expression. Dans leur progression vers l'Ouest à travers les contrées boisées, le fuyard et ses parents auraient fondé *Sange* avant d'aller s'installer dans le *Paloor*.

Le discours de *W. Njoon* est certes très clair, mais il soulève tout de même un certain nombre de questions. Quels sont les liens qui unissent le *Joobaas* au *Siin* ? Était-il réellement *Sereer* ? Quelles sont les raisons profondes du conflit,

¹ PINET-LAPRADE, *op-cit.*, pp. 133-134.

les causes de son expulsion ? L'absence d'indice chronologique rend l'exploitation du témoignage plus difficile encore.

On peut néanmoins faire remarquer que ce conflit a éclaté dans un pays qui a vu ses premières institutions monarchiques au XIV^e siècle avec l'arrivée des *Gelwaar*². Il importe de noter aussi que les sociétés formées par la suite par les fuyards ont toutes opté pour une organisation lignagère. Aussi cette crise ne résulte-t-elle pas du processus de centralisation du pouvoir au *Siin*. En effet, les *laman* et beaucoup de grands dignitaires, pour sauvegarder leurs intérêts, se sont souvent opposés à la volonté d'une aristocratie ambitieuse de s'accaparer du pouvoir pour une monarchie.

Si l'on en croit Mb. Guèye, le *Teeñ Ca Ndella* (1606 – 1660) a dû noyer dans le sang toutes les oppositions pour renforcer le pouvoir de la cour centrale du *Bawol*.³ Les informations qui se dégagent de la version de *Ibra Kut Seen*⁴ sur la formation du *Joobaas* renforcent cette hypothèse. Selon ce dernier, *Joobaas* serait un *Yaal Naak* (grand propriétaire de vaches) originaire du *Mbey* (*Saalum*). Il serait chassé du *Bawol* par le *Damel-Teeñ Amari Ngoné Sobel* qui voulait s'accaparer de ses troupeaux.

Le *Yaal Naak* se serait installé tout d'abord à *Mbaay-Nax* près de *Notto*, actuel chef-lieu de la sous-préfecture. Son emplacement est matérialisé jusqu'à présent par d'énormes baobabs. En raison de la poussée des *Wolof*, les descendants du grand propriétaire de vaches auraient quitté cet endroit pour résider à *Ranka* puis à *Babak*. Le témoignage explique les toponymes *Ranka* par "arrêtons-nous et attendons" et *Babak* par "près de baobabs".

Le récit de *Ibra K. Seen*, comme celui de *Wali Njoon*, est construit autour de migration forcée. Le premier mentionne toutefois les origines de *Joobaas* et les raisons qui ont conduit à son expulsion du *Bawol*. La tentative du *Damel-Teeñ*

² Il est admis au Sénégal que suite à une crise de succession dans l'empire du *Gaabu*, une partie de la famille princière a quitté le Sud pour le *Siin*. Ce sont ces dissidents appelés *Gelwaar* qui ont organisé le pays hôte en monarchie au XIV^e siècle.

³ Mbaye GUEYE, communication orale, le 6 mai 1998.

⁴ *Ibra Kut Seen, Babak*, 19 février 1991.

de vouloir s'appropriier les troupeaux de *Joobaas* était une pratique bien répandue dans les royaumes sénégalais. En effet, dans l'exercice de leur pouvoir, les *Buur* et leur cour commettaient beaucoup d'abus sur les *badolo*.⁵

A défaut de s'allier avec les familles qui possédaient une fortune, ils cherchaient à déstabiliser le bon fonctionnement de leurs activités économiques ou, pour tout dire, les appauvrir.⁶ Le témoignage souligne aussi la place de l'élevage dans le système de production de ces populations. Schneider qui avait dirigé en 1889 la colonne du *Jegeem*, une province voisine du *Joobaas*, notait : « je ne pense pas qu'il existe au Sénégal un pays qui contienne autant de bœufs, les Peulhs eux-mêmes sont loin d'en posséder autant ».⁷

Du fait de l'importance des troupeaux, les exactions commises par la cour du *Bawol* ont souvent porté sur le bétail. R. Fall semble lier ce penchant pour les bovins au commerce florissant du cuir avec les Européens sur la Petite Côte au XVII^e siècle⁸. Même si l'on admet le caractère récent des frontières étanches et inviolables et la non-fixation de certaines catégories sociales dans une patrie, on peut suspecter l'origine du *Yaal-Naak*. A une époque où la démographie n'était pas aussi importante pour entraver les activités pastorales, qu'est-ce qui pouvait expliquer que *Joobaas* eût quitté son *Saalum* pour résider au *Bawol* ? Peut-être une sécheresse circonscrite dans ce pays l'avait-il contraint à aller nomadiser comme, par coutume, le font tous les *Yaal-Naak*.

La période ayant coïncidé avec la consolidation du royaume du *Saalum* dont les débuts remonteraient aux premières années du XV^e siècle, on pourrait avancer aussi pour motif de son exil, les abus du roi comme le laisse entendre la remarque du père Labat. A en croire ce dernier, les limites occidentales du *Siin*,

⁵ *Badolo* signifie en *Pulaar*, les hommes qui ne peuvent pas aspirer au pouvoir. Il correspond donc au peuple. L'histoire enseigne que, malgré les mauvais traitements dont ils étaient l'objet, les *badolo* ont toujours eu un comportement digne. Toutefois, depuis quelques temps, ce terme est négativement chargé.

⁶ FAYE, O., *op-cit.*, p. 618.

⁷ ANS, 1D25, relation de voyage sur le *Jegeem* 1889.

⁸ FALL, R., *op-cit.*, 1987, p. 113.

du *Bawol* et du *Saalum* étaient des endroits peu peuplés du fait des perpétuelles exactions commises par les principaux princes.⁹

En raison des rapt et moyat qu'effectuaient les cours royaux sur les populations installées à la périphérie des monarchies¹⁰, ces régions pouvaient bien être la zone de départ des migrations qui ont conduit certains *Sereer* parlant le *Siin-Siin* à se fixer au *Joobaas*. En faisant remonter ces déplacements du temps de *Amari Ngoné Sobel*, *Ibra K. Seen* s'est laissé piégé par la datation relative de la tradition orale qui entraîne souvent des confusions au niveau des événements choisis comme repères. Certaines informations sont de nature à faire croire que ce mouvement correspond au redéploiement des *Sereer* hostiles à la monarchie à l'avènement des *Gelwaar*.

Selon *Biraan Sek*¹¹, à l'arrivée au pouvoir de *Amari Ngoné Sobel* (1549-1570), l'entité *Joobaas* existait déjà. L'écho des événements qui se produisirent après sa mort aurait poussé d'ailleurs quelques habitants de *Kisaan* à quitter le site de *Jujuf* au Nord-Est du terroir pour s'installer à *Ndambey*, au pied de la butte de *Cewo*. Les faits qu'évoque notre informateur sont, sans doute, relatifs à la crise de succession qui, d'après R. Fall, avait éclaté à la mort du *Damel-Teeñ*.¹²

De la lecture inter-textuelle des mythes, se dégage le thème de la migration qui a conduit des populations des royaumes voisins du *Siin* ou du *Bawol* vers des contrées qui, vraisemblablement, n'étaient pas habitées¹³. Le caractère forcé de leur départ est une autre permanence des corpus. Le site-refuge qu'elles ont choisi laisse penser qu'il s'agissait en réalité d'individus qui cherchaient à se protéger.

⁹ LABAT, J. B., *Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale*, Paris : Cavalier, T4 p. 242

¹⁰ Le capitaine d'état-major Martin a remarqué que seuls les *Sereer* proches de la résidence du *Teeñ* qui ne pouvaient résister aux attaques de ses hommes lui étaient entièrement soumis. En revanche, ceux résidant à la périphérie ont toujours contesté ses prérogatives. *Moniteur du Sénégal*, 26 mars 1867, N°574, pp.523-524

¹¹ *Biraan Sek*, *Kisaan*, 15-02-1991.

¹² FALL, R., *op-cit.*, 1983, p. 62.

¹³ Nous reviendrons sur les hypothèses qui retiennent l'antériorité d'un peuplement *Soose*.

La violence autour de laquelle sont construits ces témoignages est encore au centre de l'une des hypothèses fournies par *Issa L. Caw*.¹⁴ Pour cet arabisant très attentif à la culture *Sereer* en général, *Joobaas* serait un *mbiir-Maak* (un grand champion de lutte) du *Siin* qui aurait défait tous ses adversaires. A l'issue de ses succès, il aurait été chassé de ce pays et se serait installé aux environs de *Tateen*.

La trame du discours porte à croire que ce récit est une déformation de celui rapporté par *W. Njoon* et montre que les témoignages oraux sont sujets à des manipulations. Bien plus, l'appartenance du champion au *Siin* est douteuse. Au lieu de l'expulser, les *Siin-Siin* devraient faire de lui leur vedette. En fait, la lutte est un sport traditionnellement valorisant. Au moment des récoltes, les villages organisaient à tour de rôle des séances pour désigner le champion. Sortir victorieux de la compétition devrait plus honorer les habitants de la localité du champion que les frustrer au point d'obliger ce dernier à s'exiler.

L'autre témoignage recueilli par *I.L. Caw* enseigne que *Joobaas* serait une femme qui aurait émigré du *Fuuta* pour fonder le pays qui porta son nom. Sans s'appesantir sur les conditions de son émigration, la tradition rapporte qu'elle avait deux filles *Coyaan Joobaas* et *Kombo Joobaas*. Son premier lieu de résidence n'est pas précisé. Toutefois, l'examen des toponymes de province permet de le localiser à *Taateen Coyaan* ou à *Palam Coyaan*.

La principale information de ce témoignage connote les thèses qui font venir les *sereer* de la vallée du fleuve Sénégal.¹⁵ Il pourrait être le fruit de contamination et/ou des manipulations qui cherchent à rattacher les *Joobaas-Joobaas* à la grande vague de migration *Sereer* et, de ce point de vue, servir de réponse aux

¹⁴ *I. L. Caw, Sange*, le 04-02-1991

¹⁵ Au Sénégal, il est admis que ce peuple est parvenu à son lieu actuel de résidence à la suite de migrations qui ont commencé vers le XI e siècle. Certains chercheurs comme le RPH GRAVRAND ont identifié deux axes migratoires. Un groupe aurait longé la côte pour parvenir vers l'Ouest du pays et un autre aurait emprunté une direction plus centrale. (RPH GRAVRAND, 1983).

affirmations des chercheurs et traditionnistes qui contestent, de plus en plus, leur appartenance au groupe très hétérogène de cette ethnie.¹⁷

Même avérées fausses¹⁸, les constructions, qui visent à trouver des liens de parenté entre les deux entités, devraient être comprises comme le besoin d'avoir des racines profondes qu'exprime tout peuple, surtout quand il n'a pas l'avantage du nombre. Dans tous les cas, le désir de se rattacher au *Siin* est perceptible à travers tous les mythes. Il suffit de voir le rôle qu'ils ont voulu attribuer aux personnages-clé pour s'en rendre compte.

En bâtissant l'une des légendes autour d'une héroïne qui a de surcroît donné naissance à deux filles, les populations consignent ainsi le matriarcat des *Sereer*. En outre, il n'échappe à personne que, pour ce peuple, l'élevage était un fait de civilisation. De fait, revendiquer des liens de parenté avec un *Yaal-Naak* est une manière d'affirmer sa culture *Sereer*. Enfin, en se considérant comme des descendants d'un *mbiir-maak*, les gens du *Joobaas* s'identifient à la lutte, une référence culturelle sûre, surtout chez les *Siin-siin*.

Afin de mieux exploiter les traditions et mythes qui font de *Joobaas* un anthroponyme, nous avons jugé nécessaire de recueillir l'étymologie du mot en tant que toponyme. Il est admis qu'il est la déformation de l'expression *Siin-Siin* ou *Seh "Jux, Waas"* (vise et laisse, les flèches atteignent leur cible). Ainsi, *Joobaas* serait le nom donné à la région habitée par des populations très guerrières qui, avec leurs arcs et flèches, auraient arrêté toutes les tentatives d'invasion de leurs voisins.

Le sens donné au toponyme mentionne le comportement militariste et belliciste des populations que les premières sources européennes décrivent comme

¹⁷ Depuis un certain temps, l'appartenance des *Sereer* du Nord-ouest au monde *Sereer* est l'objet d'un grand débat. S'appuyant principalement sur les travaux du RPH GRAVRAND, des *Siin-Siin* nient leur caractère *Sereer*, GRAVRAND, RPH., La civilisation *Sereer* : Cosaan, Dakar : NEA, 1983, 361 p.

¹⁸ Les hypothèses sur les liens de parenté des deux entités sont amplement discutées dans le sous chapitre réservé à la question ethnique, pp 60-71.

« fort cruelles usant d'arc plus que nulle autre nation ». ¹⁹ Il renvoie ainsi à la violence qui avait obligé ces dernières à choisir un site-refuge.

En raison de tous les moyens utilisés par le *Joobaas* pour se prémunir de ses voisins, on est en droit de penser à l'ampleur de la crise qui les opposait. Entre autres facteurs de cette conflictualité, A. Ca Da Mosto qui a visité la région entre 1455 et 1457 invoque l'esclavage. Il écrit que, pour repousser les rois accoutumés à traquer les jeunes et les femmes pour les vendre, les gens du *Joobaas* se servaient de leurs flèches envenimées. ²⁰ Il est à préciser qu'à cette époque la traite négrière n'avait pas encore pris des proportions importantes ; cependant ce point de vue mérite d'être considéré.

Il nous autorise à penser que le *Joobaas* est un pays de réfugiés anti-esclavagistes qui ne se retrouvaient pas dans les pratiques monarchiques. C'est d'ailleurs le principal enseignement que l'on tire des mythes de fondation qui font tous des monarchies (*Bawol, Siin, Saalum, Fuuta*) le point de départ des migrations qui ont abouti à la formation du *Joobaas*.

De manière générale, les mythes s'appesantissent sur la violence et sur le lieu d'origine des émigrants. En revanche, ils ne se prononcent pas sur l'antériorité du peuplement du site. Pourtant, abordant ce thème, plusieurs études notent une première occupation du *Bawol* par les *Soose*. ²¹ Leur présence est également attestée au *Joobaas* où beaucoup de vestiges leur sont attribués.

Tableau n° IV : Vestiges attribués aux *Soose*

Vestiges	Nature	Localisation	Signification	Langue
Cewo	Village	<i>Cewo</i>	1- l'homme	1- <i>Soose</i>
Buña	Puits	<i>Cewo Sange</i>	2- Allons puiser	2- <i>Siin-Siin</i>
Ndamol	Puits	<i>Sange</i>	1- Hospitalité	1- <i>Soose</i>
Gobil	Puits	<i>Jungaan</i>	2- Cadeau après achat	2- <i>Saafi</i>
Ngas-jam	puits	<i>Babak</i>	Jotropha curcas	<i>Saafi</i>
			Sortir de la pierre en parlant d'eau	<i>Siin-Siin</i>
			Puits de la paix	<i>Siin-Siin</i>

¹⁹ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 103

²⁰ *Ibid.*, p. 103

²¹ FALL, R., 1983; GRAVRAND, RPH., 1983; GRAVRAND, RPH., 1990.

Sur cinq vestiges recensés et reconnus appartenant aux *Soose*, seuls deux peuvent être interprétés dans leur langue. L'antériorité de l'occupation de la région par ce peuple fait d'ailleurs l'objet d'un grand débat. *Isa.L.Caw*²¹ est revenu sur le sens donné à *Cewo*, déformation du mot *Soose Kew*, l'homme. Il pense que cette interprétation, simple calembour, relèverait de l'imagination fertile de certains informateurs qui veulent à tout prix justifier la présence de populations *Manding*.

Pour lui et pour les doyens de la localité, l'histoire de ce village est liée à la découverte d'une source, *Buñia*, par un grand chasseur du nom de *Jomay O. Ngo*²² un des quatre fondateurs de *Kisaan*. Lors de ses nombreuses pérégrinations, le chasseur expérimenté aurait repéré un fourré dans lequel s'abattaient à longueur de journée des bandes d'oiseaux. C'est au prix de grands efforts qu'il parvient à découvrir, au milieu du buisson, une source. Il annonça la trouvaille à ses compagnons en ces termes : "*Ce Woor na*" (allons puiser en *Siin-Siin*). La corruption de l'expression aurait donné le toponyme *Cewo* où le chasseur finit par s'installer.

L'argumentaire semble pertinent. Toutefois, il passe sous silence le lieu-dit *Buñia* dont le sens en *Soose* hospitalité ou bon accueil fait sans doute allusion aux facilités d'approvisionnement en eau. *Mbisaan Njoon*²³, doyen d'âge de *Cambi*, ne rejette pas la thèse d'antériorité des *Soose*. Mais il défend qu'il serait hasardeux de vouloir attribuer le toponyme aux *Manding* car les deux peuples ne sont pas rencontrés pour que les *Saafi* puissent leur emprunter un ou des mots. Pour insister sur la durée qui sépare le départ des *Soose* de l'arrivée des gens du *Joobaas*, il souligne la régénération de la végétation qui avait recolonisé le site.

Il est important de préciser que tous les vestiges (*Ndamol*, *Gobil* et *Ngas-Jam*) attribués aux *Manding* ont été découverts dans les mêmes conditions que *Buñia* à la seule différence qu'ici des bœufs écornés ont joué le rôle d'indicateurs à la

²¹ *Isa L. Caw Sange*, 4-02-1991.

²² *Jomay O. Ngo* signifie *Jomay* de la Brousse. Cette histoire est amplement relatée dans D. THIAO, 1990.

²³ *Mbisaan Njoon*, *Kisaan*, 28-10-1990.

place des oiseaux. Sans doute, ce type de bœuf, rare au niveau des zébus et des *Jakore*, représente le sacré accompagnant le mythe qui : « raconte comment, grâce aux exploits, aux êtres surnaturels, une réalité est venue à l'existence ». ²⁴

L'évocation d'un tapis dense de buissons met plus en exergue les dons surnaturels du bœuf écorné et l'exploit des personnages que l'inoccupation du site. Loin de représenter la marque d'une virginité, l'existence de l'épais sous-bois que les sources orales relatent, atteste du passage de l'homme. En effet, la présence de cette strate dans une forêt est favorisée par l'action anthropique.

En définitive, la présence des *Soose* pose la situation des pays *Sereer* par rapport aux empires du Soudan Occidental avant l'arrivée des *Gelwaar*. Même si les traditions orales font état de l'antériorité *Manding* au *Bawol*, au *Siin* et au *Saalum*, les *Sereer* installés dès les XI^e et XII^e siècles n'ont conservé aucun souvenir d'une domination du Mali. ²⁵ Mieux, au *Joobaas*, aucun contact avec les *Soose* présumés premiers occupants, ne peut-être retenu. La présence du *Kuus* (pygmée), très vivace dans la mythologie du pays *Saafi* ne relève-t-elle pas l'inoccupation de la région au moment de l'arrivée des premières vagues de migration ?

Devant l'impasse dans laquelle s'est engouffrée la recherche historique, Y.K.Fall aborde la question des *Soose* sous un autre angle. Pour lui, l'antériorité de l'occupation du Sénégal Occidental « indique plus sûrement une distanciation proximité chronologique qu'une distanciation proprement ethnique. D'autant plus que le concept *Soose* appartient au champ sémantique de *Cos/Cosaan*, que l'on peut définir comme origine/création ». Il termine son raisonnement en se demandant si « *Soose* n'implique pas une référence d'authenticité et non, comme on l'a souvent voulu, une irréductibilité ethnique ». ²⁶

²⁴ ELIADE, M., *Aspects du mythe*, Paris : Gallimard, 1963, p. 16

²⁵ BECKER, C. ; DIOUF, N., " Chronique du royaume du Sine", *BIFAN* XXXIV, B, 4, 1972, p. 758.

²⁶ FALL, Y.K., " Les Wolof au miroir de leur langue : quelques observations », in *Les ethnies ont une histoire*, CHRETIEN, J. P., Paris : Karthala, 1989, p. 121.

Quoi qu'il en soit, il est clair que le peuplement du *Joobaas* comme le souligne P. Pélissier pour l'ensemble du pays *Sereer* « n'eut rien d'une conquête organisée. Ce fut une pénétration lente, progressive, de groupes familiaux s'infiltrant dans d'épais massifs forestiers où ils ouvraient sur les emplacements repérés par les chasseurs, des clairières destinées à porter les champs de mil et regrouper les troupeaux ».²⁷

L'hypothèse de l'antériorité *Soose* mérite cependant une étude plus poussée. La fouille des tumulii repérés au Sud-est du *Joobaas* à *Jilax*, une des étapes des fondateurs de *Kisaan*²⁸ peut fournir des informations qui ont échappé à la mémoire collective. La linguistique doit aussi être associée davantage à la recherche pour vérifier les thèses qui font descendre les *Sereer* du Nord-ouest d'un métissage entre les *Siin-siin* et les *Soose*.²⁹

2.1.2 La question ethnique

C'est de manière tardive que les sources européennes ont mentionné avec précision l'appartenance ethnique des populations de notre zone d'étude. Jusqu'au milieu du XV^e siècle, les informations sont laconiques et approximatives. A Ca Da Mosto note une sorte de "Sereer" différent du "Barbacin", vivant entre le Cap-Vert et le Cap-Naze.³⁰ La relation de Diégo Gomez décrit un pays situé au voisinage du Cap Vert habité par des hommes méchants qui s'appellent les Serréos.³¹

Au XVII^e siècle, les documents deviennent plus précis et laissent apparaître beaucoup de toponymes et d'ethnonymes. O. Dapper mentionne le village de Enduto³² situé en pays *Ndut* et celui de Gimihenri qui serait l'actuel *Gerew*.³³

²⁷ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, p. 195.

²⁸ Ce point de vue est développé dans D. THIAO, 1990, pp. 18-21.

²⁹ GRAVRAND, R. PH., 1990, pp. 10-16

³⁰ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 129

³¹ Cité par BECKER, C., 1985, pp. 172-173.

³² Tout laisse penser que ce toponyme est la déformation de l'expression " *Enn Ndut* " : je suis *Ndut*.

³³ DAPPER, O., *op-cit.*, 1971, p. 519.

F. De Lemos Coelho donne des précisions sur le type de *Sereer* de la localité qu'il dénomme Xercos.³⁴

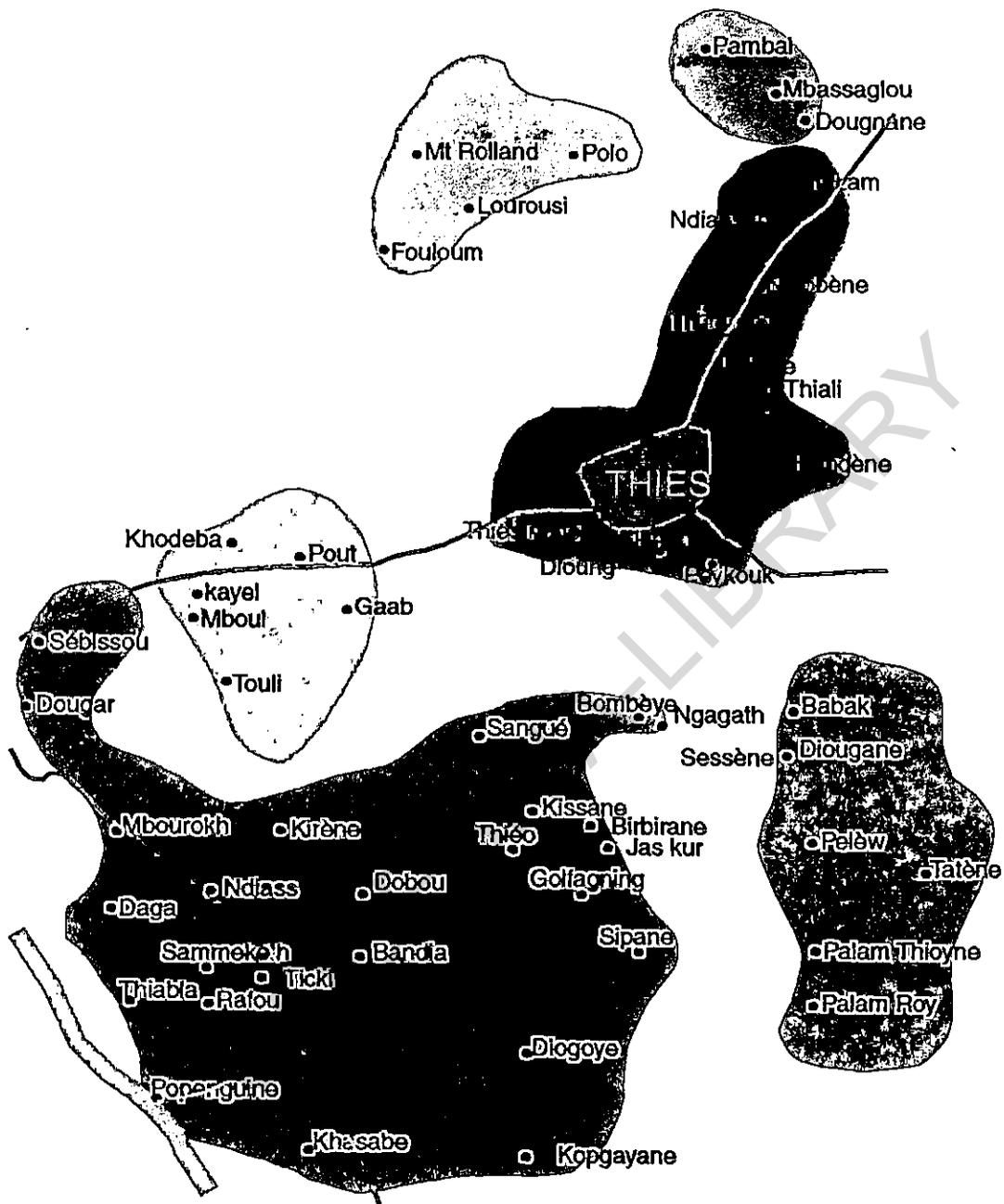
Au XIX^e siècle, pour les besoins de la conquête, les missions militaires qui sillonnent l'intérieur du pays identifient clairement les "*Sereer*" de Thiès. Dans sa Notice sur les *Sereer*,³⁵ Pinet-Laprade se livre à une véritable étude ethnologique de ces peuples.

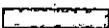
CODESRIA-LIBRARY

³⁴ LEMOS - COELHO, F. De, op-cit., 1973, p. 250

³⁵ PINET-LAPRADE, op-cit., p.134

LES NOONWE DE THIES



- | | | |
|--|--|---|
|  Saafeen |  Paloor |  Lehaar |
|  Jangin |  Nduf |  Seh |
| | |  limite de la forêt classée |

En dépit des erreurs qu'elle renferme, les informations du chef de bataillons du génie ont permis de mieux connaître les habitants du plateau de Thiès. Tout en les rattachant aux *Sereer*, il a pris soin de montrer, du point de vue du parler, leurs différences avec le grand groupe du *Siin*. D'après sa taxonomie : « le None proprement-dit, le Diobas, le Palor et la Safi forment la langue None ».³⁶

Contrairement à ce que pense O. Faye, Pinet-Laprade ne fait pas une confusion en utilisant le terme "None" pour désigner l'ensemble des *Sereer* du Nord-ouest³⁷. Il ne fait que reprendre une idée notée en 1852 par le Père Aragon³⁸. Dans son étude de la Phonologie et Morphologie nominale du Noon, J. Lopis a adopté la même classification. Pour elle, « le Noon, le Ndut, le Saafeen, le Lexaar et le Paloor » seraient des langues « Cangin, du terme Noon désignant la ville de Thiès dont les Noon seraient les premiers occupants ».³⁹

Selon les informations recueillies par cet auteur, les Noon s'appelaient originellement *Saafi*⁴⁰ qui représente un matriclan *Sereer* signifiant "noble" c'est-à-dire des personnes non castées.⁴¹ Interrogé sur les liens de parenté des populations de la région, *Gaan Fay*⁴² défend de manière ferme que tous les *Sereer* de Thiès sont des *Saawi* qui descendent d'un matronyme *Sereer* qui ignore les "castes".

A la lumière de ces informations, on pourrait penser que les occupants du massif de Thiès appartiennent à un même ensemble : les Noonwe. Toutefois, il est à préciser que ce dernier se compose d'unités linguistiques et territoriales bien définies. C'est ainsi que nous avons *Saafi-Jobaas*, les *Saafi-Jangin*, les

³⁶ *Ibid.*, p. 134

³⁷ FAYE, O., *op-cit.*, p. 616.

³⁸ Cité par LOPIS, J, Phonologie et Morphologie nominale du Noon, Paris : III, Sorbonne, Nouvelle thèse, 1981, p.3

³⁹ *Ibid.*, p.3

⁴⁰ Il s'agit d'une différence de prononciation entre les sous-groupes. Les *Saafi* prononcent « f » à la place de « W » des habitants de Thiès. Cette différence est manifeste au niveau de plusieurs lettres. C'est le cas de « J » comme dans le *diable* que les Noon de Thiès prononcent « C » comme dans *Thiès*.

⁴¹ LOPIS, J., *op-cit.*, p. 4

⁴² *Gaan Fay, Capong*, le 25-07-1991

Saafi-Paloor, les *Saafi-Ndut* et les *Saafi-Lehaar*.⁴³ Seulement il y a inter-compréhension entre *Saafi-Joobaas* et *Saafi-Jangin*, *Saafi-Paloor* et *Saafi-Ndut*.⁴⁴

En dépit de leur volonté d'affirmer leur caractère *Sereer*, une barrière linguistique énorme sépare ces entités de Thiès du grand groupe du *Siin*. Plusieurs travaux ont évoqué, à l'aide d'arguments de valeurs inégales, les différences entre les *Noon* et les *Sereer*. A la suite d'une enquête sur le *Bawol*, Rocache, un administrateur colonial avance que les *Noon*, populations autochtones de la région, auraient été contraintes à pénétrer dans le massif boisé par la pression des gens du *Siin*.⁴⁵

W. Pichl rejette également de manière catégorique l'appartenance des habitants de Thiès au groupe *Sereer*. Pour lui, « ce n'est que par commodité et pour ne pas rompre avec l'usage sénégalais que, tout en les différenciant des *Sereer* du *Siin*, et du *Saalum*, que les *Noon* sont appelés *Sereer* ». ⁴⁶

Sans pour autant approfondir la question, le spécialiste du monde *Sereer*, le R.P.H. Gravrand semble se fonder sur les mêmes considérations linguistiques pour affirmer que les *Sereer* du Nord-ouest descendent du métissage des premiers habitants du Sénégal et des *Siin-Siin* et sont, par conséquent, des paléonégritiques⁴⁷ ou Kasinka.⁴⁸

L'exploitation des mythes, avec tout à la fois les garanties et les risques réels de la description et de l'interprétation, permet d'approfondir la recherche. A ce titre, le mythe du *Findeel* ou *Hypocratea africana* (*taf* en *wolof*) construit autour des *Noonwe* (pluriel de *Noon*) mérite d'être convoqué au débat.

Selon *Wali Njoon*⁴⁹, il traduit une ancienne croyance très répandue chez *Saafi-Joobaas*. D'après celle-ci, un *gaal* (pirogue) ayant à bord les *Noonwe* quittait souvent la région habitée par les *Sereer* de Thiès et se dirigeait vers Mbour son

⁴³ Chez les *Sereer* de Thiès, les populations préfèrent utiliser le terme *Saafi* auquel elles ajoutent le toponyme pour se désigner.

⁴⁴ On n'a pas noté une intercompréhension entre les *Saafi-Lehaar* et leurs voisins. Toutefois, les informateurs expliquent les nombreuses homonymies avec les autres parlers par le métissage linguistique entre *Saafi-Ndut* et *Saafi-Jangin* d'où proviendrait ce sous-groupe

⁴⁵ ANS ; 1 G 296. Monographie du cercle de Thiès, 1904

⁴⁶ BOULÈGUE J., *op-cit.*, 1987, p.19.

⁴⁷ GRAVRAND RPH., *op-cit.*, 1983, p. 146

⁴⁸ GRAVRAND RPH., *op-cit.*, 1990, p.15

⁴⁹ *Wali Njoon*, *Sange*, 2- 01-1991

port d'attache. Dans le mythe, *Noonwe* signifie les personnes qui ont la faculté de choisir l'heure de leur mort et qui ont la capacité de ressusciter.

La croyance retient que les *Noonwe* décédés se rencontraient à Mbour où un grand *Findeel* leur servait d'arbre à palabres. Un *sereer* de Thiès en voyage dans cette localité pourrait y reconnaître un *Noon* décédé. Les conséquences d'une telle éventualité lui étaient fatales, car dès son retour, il mourait. Des enquêtes menées à *Jilax* et à *Njoos-Moon* ont révélé que les *Sereer-Siin* des environs de Mbour n'osaient pas non plus passer la nuit chez les *noonwe* de peur de perdre la vie du fait de l'action magique de ces populations qu'une certaine tradition *Siin-siin* considère comme des revenants c'est-à-dire « des *Sereer* morts et réincarnés ». ⁵⁰

Le mythe révèle ainsi le climat de méfiance qui prévalait entre deux groupes qu'on dit aujourd'hui apparentés et fournit quelques informations sur les populations désignées sous le terme de *Noon*. A l'opposé de ce texte oral qui circonscrit la suspicion voire le rejet au sein du monde *Sereer*, un schéma devenu classique interprète l'ethnonyme dans la langue *Wolof*. Il suffit de rapprocher le sens ennemi qu'on lui donne dans ce parler aux crises permanentes qui opposaient les sociétés hiérarchisées du *Bawol* et du *Kajor* aux communautés lignagères de Thiès pour comprendre pourquoi, sans tenir compte de sa charge idéologique, des informateurs et certains chercheurs sont tombés dans le piège de la traduction littérale du faux-ami. Très vite, ils ont conclu que *Noon* était utilisé par les *Wolof* pour désigner leurs ennemis. ⁵¹

L'hostilité de ces *Sereer* vis-à-vis de l'islam a renforcé cette hypothèse et a poussé des esprits musulmans féconds à considérer les *Noonwe* comme les ennemis de leur religion. Le refus des *Sereer-Jangin*, premiers occupants de Thiès, à s'intégrer à la ville a crédibilisé davantage cette interprétation ⁵² au point de devenir une certitude.

⁵⁰ THIAW, V. A., *op-cit.*, p.90

⁵¹ FAYE, O., *op-cit.*, p.616

⁵² SISSOKO, S., Etude des rapports entre les « Noon » de Thiès et la ville de Thiès 1880-1990. Repli et/ou marginalisation socioculturelle, mémoire de maîtrise, Dep. Histoire, Dakar, UCAD, 1991.

Ce serait un grand dommage que les utilisateurs des sources orales ne puissent relever les nombreuses manipulations et contaminations de la tradition dont l'islam serait responsable. S'il ne s'agissait que d'une hostilité à l'égard de cette religion, le concept devrait être étendu aux *Sereer* du *Siin* qui poussèrent leur refus à se convertir jusqu'à tuer le prosélyte Maba D. Ba en 1867. Bien plus, en toute logique, les familles, qui ont quitté leur *Siin* natal pour s'établir sur la Petite Côte en vue de fuir les campagnes du marabout du Rip, devraient être appelées *Noon*, ennemi de l'islam.

Ce terme devrait aussi s'appliquer aux *Sereer* du *Bawol* qui n'ont accepté d'adopter l'islam qu'avec l'expansion du mouridisme. C'est à juste raison que V. A. Thiaw note, eu égard à ces interprétations tendancieuses, que « *Noon*, terme négativement chargé, est impropre voire péjoratif ». ⁵³

Il sied, compte tenu des limites relatives à l'extériorité du terme d'utiliser la langue *Sereer* pour mieux cerner le contenu de l'étymologie. Dans les parlers *Saafi* et *Sereer-Siin*, *Noon* désigne la ressemblance du point de vue caractériel ou plus exactement la conservation de la personnalité des parents. L'étymologie semble revenir sur l'idée de la réincarnation. Alors, *Noon* ne nommerait-il pas tous les *Sereer*, qui voulant pérenniser l'organisation sociale de leurs ancêtres, auraient refusé toute structuration monarchique et se seraient réfugiés dans le massif de Thiès ?

Si cela venait à être vérifié, la rupture, thème dominant du Mythe du *Findeel*, se verrait ainsi confirmée. En vérité, quand des entités sociales (*Noonwe* et *Sereer* du *Siin*) se réclamant de la même appartenance (*sereer* du *Siin*) se rejettent jusqu'à instaurer un climat de méfiance réciproque, c'est qu'on n'est pas loin de la rupture.

Jamm Maroon raconte à ce propos qu'au début, les *sereer* formaient un seul et unique groupe. Au cours d'un héritage houleux, des héritiers décidèrent de se

⁵³ THIAW, V.A., op-cit., p. 8

séparer de manière définitive en procédant au *Ndegeer Okaay*.⁵⁴ Pour consolider la scission, la faction rebelle, émigra en jurant de créer son propre idiome.

A priori, le discours de *Jamm Maroon* semble être une construction toute faite. Cependant, sa grande diffusion dans le monde des *Sereer* est la preuve que ces derniers ont pris conscience des liens de parenté réelle ou fictive qui les unissent. La tradition qui fait des *Seh* (*Siin-Siin*) la « souche » considère de manière implicite les *Noonwe* de Thiès comme les dissidents.

Leur attachement aux religions du terroir les aurait obligés à quitter dès le XI^e siècle la vallée du fleuve Sénégal soumise à l'influence de l'islam. Selon V. A. Thiaw, les rôneraies de la Grande Côte balisent leur axe migratoire plus proche du littoral.⁵⁵

Peut-être ont-ils aussi cherché à s'éloigner des cours royales pour préserver leur organisation sociale à tendance égalitaire chaque fois qu'une aristocratie procédait à la centralisation du pouvoir.⁵⁶ A ce titre, le personnage de *Njajaan Njaay*, symbole de la pression de l'islam sur cette région, mais aussi fondateur du premier royaume *Wolof*⁵⁷, mérite d'être associé à l'étude des migrations des *Sereer*. L'interjection *Sereer* marquant la détresse et la désolation, *Nja-jaan*⁵⁸ qui a servi à le nommer accrédite les thèses qui soutiennent qu'à son avènement, les retardataires ont quitté précipitamment le Nord pour se soustraire de l'emprise de la monarchie.

Malgré les incertitudes qui entourent son règne, on pourrait situer les derniers mouvements des *Sereer* en direction du Sud et en l'occurrence vers le *Siin* entre la seconde moitié du XIII^e siècle et début du XIV^e siècle. C'est suite à la conquête de ce pays par les *Gelwaar* à partir du milieu du XIV^e siècle que

⁵⁴ Dans la tradition *sereer*, pour matérialiser une rupture définitive, les protagonistes se partageaient le limbe d'une feuille de rônier. Il correspond au "*Dammo Bant*" des *Wolof*.

⁵⁵ THIAW V.A., *op-cit.*, p. 13

⁵⁶ La centralisation du pouvoir entraîne des différenciations qui sont contraires aux normes qui organisaient la société originelle *sereer*.

⁵⁷ FALL Y. K., *op-cit.*, 1989, pp.117-120

⁵⁸ Il est à préciser que, de toutes les langues du Sénégal, seule celle parlée par les *Sereer* donne un contenu au mot *Njajaan* qu'on pourrait traduire par danger. L'interjection *Njajaan* ! exprime la détresse.

certain *Siin-siin*, animés par l'esprit des *Noonwe*, se seraient engouffrés dans le massif de Thiès y rejoignant les *Saafi* arrivés plus tôt.

De ce point de vue, la composition ethnique du *Joobaas*, zone de tampon et site-refuge, est révélatrice. Jusqu'au XIX^e siècle, *Saafi-Saafi* à l'Ouest et *Seh* à l'Est se partageaient cet espace de part et d'autre d'une ligne *Babak-Palam*. Si l'on sait que ces populations se sont retrouvées ensemble à cet endroit pour les mêmes raisons, on ne doit pas être surpris de l'harmonie qui rythmait leur cohabitation.

Les intermariages que mentionnent toutes les traditions de la localité et la signification des toponymes montrent à quel point elles se sont métissées. En effet, beaucoup d'entre eux, localisés dans les terroirs des *Saafi-Saafi*, n'ont de sens qu'en *Seh*.

Tableau n° V : Quelques toponymes *Seh* de la zone *Saafi*

Toponyme	Signification	Langue
<i>Birbiraan</i>	Chez <i>Mbiraan</i> On ne va pas traire aujourd'hui	<i>Seh</i> <i>Seh</i>
<i>Cewo</i>	Allons puiser L'homme	<i>Seh</i> <i>Soose</i>
<i>Kisaan</i>	Percer (onomatopée)	<i>Seh</i>
<i>Mbomboy</i>	Le tombeau	<i>Seh</i>
<i>Mbeela</i>	La rivière	<i>Seh</i>
<i>Ngolfañiik</i>	La brousse des éléphants	<i>Seh</i>
<i>Sippann</i>	Les piquets ne seront pas plantés	<i>Seh</i>

En définitive, les populations dites *Sereer* seraient originaires de la vallée du fleuve du Sénégal qu'elles auraient commencé à quitter dès le XI^e siècle. Par ailleurs, leur opposition à l'islam, à la centralisation du pouvoir ainsi qu'à toutes les mutations sociales qui portaient atteinte aux idéaux de leurs ancêtres a, de manière décisive, joué dans leur exil vers le Sud.

Toutefois, vouloir traduire le terme *Noon* qui désigne les premières vagues installées sur le massif de Thiès par ennemi c'est lui ôter tout son sens pour expliquer des faits plus récents. L'attachement aux mêmes valeurs, ciment de leur bon voisinage, est une raison suffisante pour admettre que *Noon* s'appliquait à l'ensemble des *Sereer* de Thiès qui, au prix d'une marginalisation, ont voulu perpétuer les tendances égalitaires de leur société originelle.

Malgré cette tentative de reconstruction des liens qui unissent les populations de Thiès, la question de l'appartenance des *Noonwe* au monde *Sereer* reste entière du fait des barrières linguistiques entre les deux groupes et au sein de celui de Thiès. Même s'il y a eu rupture et création de langue par les *Noonwe* comme le prétend la tradition orale, l'incompréhension entre les sous-groupes *Saafi-Jangin / Saafi-Saafi et Saafi-Ndut/Saafi-Paloor* pose un grand problème.

Mb. Guèye pense que les intermariages avec les *wolof* « qui avaient l'avantage du nombre, entraînent les modifications du dialecte *Sereer-Ndut* au point de la rendre incompréhensible à leurs voisins *Noon (saafi du Jangin)* ». ⁵⁹. Au regard de l'importance du nombre de patronymes étrangers (*Ndooy, Mbeng, Paay...*), il est indéniable qu'il y a eu intermariage dans le Mont Roland. Toutefois, le métissage s'est opéré plutôt entre *Lebu* et *Ndut*. ⁶⁰

Bien plus, la tradition fait dériver le parler *Ndut/Paloor* du langage codé usité pendant les rites initiatiques du *Ndut*, sorte de camp de formation, où était systématisée toute l'éducation reçue pendant l'enfance. Ce serait au cours de la tenue d'un *Ndut* qu'un groupe d'individus auraient décidé de s'implanter sur le littoral aux environs du Cap-Vert pour laisser continuer les autres *Noonwe*.

En dépit de toutes les limites que peut comporter cette version, on note un nombre impressionnant d'homonymes et synonymes avec le parler du sous-groupe *Saafi-Janfin/Saafi-Joobaas*. Bien plus, il existe une parfaite correspondance dans la *matronymie* de ces différentes entités. La gestion de

⁵⁹ GUÈYE, Mb., *op-cit.*, p. 44

⁶⁰ D'après la tradition les *Ndut* vivaient très proche de la Côte. C'est avec la recrudescence de la traite négrière qu'il s'ont quitté le littoral pour pénétrer dans la forêt de Thiès.

terres et d'autels du pays *Ndut/Paloor* par des patriarches du *Jangin* ou du *Joobaas*, et vice-versa, constitue une autre preuve des liens de parenté réelle ou fictive qui unissent le monde des *Noonwe*.

La dernière grande question que soulève le sous-chapitre est le contenu de l'ethnonyme. Terme trop générique, *sereer* semble être imposé aux populations qu'il désigne. Dans leur parler authentique, aucun des différents groupes ne l'utilise pour se nommer. Les populations de Thiès se disent *saafi ou sili* auquel elles ajoutent le toponyme de la région d'origine. Quant aux habitants du *Siin*, ils se nomment *Siin-siin* ou *Siin-Gandum* (l'habitant du *Siin*). L'impossibilité de cerner son contenu dans l'une quelconque des dialectes des supposés *sereer* ne fait que confirmer le caractère extérieur de l'appellation.

Le *Pulaar* est la seule langue de la sous-région dans laquelle le mot *sereer* s'interprète de façon parfaite. Il serait la corruption de *Sereraabe* : les divorcés, les séparés.⁶¹ On devine aisément que cette acceptation est l'un des arguments avancés pour démontrer l'origine septentrionale des *Sereer*. Mais cette hypothèse très répandue se fonde davantage sur le cousinage entre *Haal-Pulaar* et *Sereer* et sur les multiples similitudes linguistiques de leurs dialectes.⁶²

L'étymologie du mot *Sereer* montre qu'il s'agit d'un groupe qui a décidé de se séparer de ses voisins *haal-pulaar*. Cependant, elle ne fournit pas d'informations sur l'homogénéité du noyau originel. Si l'on s'en tient à la logique, deux cas de figures peuvent être envisagés. Tout d'abord les émigrés(ou séparés) formaient un ensemble ethnique avec une langue et une culture commune. C'est la thèse qui semble faire autorité. Aussi tous les mythes construits autour de la scission du *Ndegeer okaay* cherchent-ils à la justifier.

Les "séparés" pouvaient être un ensemble de peuples dont la longue cohabitation avait fini par favoriser l'uniformisation de la culture. Si tel est le cas, c'est en toute légitimité que les *Noonwe* peuvent revendiquer leur appartenance culturelle au monde *Sereer*. Dans tous les cas, ces peuples ont

⁶¹ GRAVRAND R.P.H., *op-cit.*, 1990, p.19

⁶² On attribue aussi les tumulii découverts dans la vallée du fleuve aux *Sereer*. Cependant cela reste à être vérifié.

pris conscience d'avoir partagé la même histoire en un moment de leur existence. C'est pourquoi, plus que toutes autres considérations, fussent-elles d'ordre linguistique, la culture et la commune volonté de vivre ensemble doivent être considérées comme les principaux fondements de l'ethnie surtout que l'homogénéité au niveau de la langue dans toute ethnie, n'est qu'imaginaire.

2.2 La société du Joobaas

2.2.1 L'organisation foncière

En tant que support de toutes les activités économiques, le foncier constitue le secteur clé des sociétés rurales. Cette importance n'avait point échappé aux paysans. C'est ainsi que l'occupation de tout site en pays Sereer ne se faisait qu'après un long examen des lieux pour déterminer tous les atouts naturels et une pratique divinatoire en vue de déterminer le degré de bienveillance des génies.

Du respect que les premiers défricheurs affichaient à l'endroit de ces derniers, avait découlé le caractère sacré du sol que renforçait l'obligation faite à toutes les générations suivantes de vénérer les esprits des ancêtres-fondateurs. De cette manière, le foncier intégrait les liens de la parenté et devenait un bien familial. Aussi sa gestion comme son organisation obéissaient-elles aux règles de fonctionnement des structures de la parenté. A.B Diop a bien raison de faire remarquer que dans toute économie essentiellement agricole, l'étude de la tenure foncière est une approche indispensable pour mieux saisir les mécanismes de fonctionnement de la parenté, du système de production et des relations socio-politiques.⁶³

2.2.1.1 Finage et organisation sociale

Les travaux sur les sociétés africaines qui font état des données juridiques traditionnelles du foncier sont nombreux. En général, ils insistent sur le caractère collectif de la terre et sur sa non-cessibilité. En parlant de "maître de feu" (*borom daay*), de "maître de hache" (*borom gajo*) et de "propriété de

⁶³ DIOP, A. B., La société Wolof, tradition et changement, Paris : Karthala, 1981, p. 182

celui qui le défriche " (*Gor moom*)⁶⁴, M. Diouf aborde des modes de tenure très proches de ce qui se faisait chez les *Noonwe du Joobaas*. Toutefois, il suffit de se souvenir des liens étroits entre l'organisation foncière et les structures socio-politiques pour se rendre à l'évidence que les données juridiques du système foncier des Etats à pouvoir centralisé comme le *Kajoor* n'étaient pas forcément identiques à celles des sociétés lignagères.

Dans la mise en place des populations au *Joobaas*, les ancêtres fondateurs ouvraient par le feu des clairières dans la forêt pour obtenir un brûlis ou *doh-koram*. Ainsi chacun gagnait une terre que L.Geismar considère comme « le premier stade d'appropriation »⁶⁵ où il exerçait le "droit de feu" qui lui conférait le titre de "maître de terre" ou *Hey mereey*. En fonction de ses besoins, il défrichait une partie du brûlis pour en faire des champs ou *Yohon*.

A l'exception de ses descendants en ligne directe, aucune autre personne n'avait le droit d'empiéter sur le reste sans son autorisation au préalable. S'arrêtant à ce niveau d'analyse, L. Geismar écrit : « il se peut que le feu ait été mis pour délimiter les terrains d'extension future d'une tribu agricole et pour empêcher les empiétements d'autres familles ».⁶⁶ Pourtant, pour plusieurs raisons, parenté, amitié, le "maître de terre" pouvait accorder l'hospitalité à de nouveaux venus qui procédaient au dessouchage du brûlis pour obtenir des champs.

Ces derniers n'exerçaient sur leurs terres que le "droit de hache", puisque le "maître de terre" continuait à y faire prévaloir son titre de *Hey mereey*. La coutume ou *Fayin*, qu'ils ne versaient qu'une seule fois de leur vie, semble être instaurée pour leur faire accepter leur statut de locataires. En effet, c'était à titre symbolique qu'ils remettaient au "maître de terre" un cadeau : veau, boisson, une partie de la première récolte. Une fois conclu, le droit ne se perdait qu'à la mort d'un des contractants.

⁶⁴ DIOUF, M., Le Kajoor au XIX e siècle, pouvoir Ceddo et, conquête coloniale, Paris : Karthala, 1990, pp. 23-24.

⁶⁵ GEISMAR, L., Recueil des coutumes civiles des races du Sénégal, Saint-Louis : Imprimerie du Gouvernement, 1933, p.140

⁶⁶ Ibid., p.140

Quand c'était le cas, son renouvellement dépendait de la bonne volonté de l'héritier du défunt. Le "droit de feu", celui de « hache » ainsi que la coutume ayant existé dans beaucoup de sociétés de la sous-région, en l'occurrence chez les *Wolof*, c'est à travers les conditions de leur transmission et l'utilisation qu'on faisait du *Fayin*, qu'on peut saisir quelques-unes des particularités de l'organisation foncière du *Joobaas*.

A propos du droit successoral, la tradition indique qu'il y avait deux modes de transmission : la voie utérine et la lignée patrilinéaire. Les terres et les champs acquis par un célibataire sans enfant étaient considérés comme des biens matrilineaires. A ce titre, ne pouvait prétendre à leur héritage qu'un membre de la famille maternelle. En revanche, quand, au moment de l'obtention d'un des droits, le paysan était marié, l'héritage obéissait à la consanguinité.

Les données juridiques du foncier au *Joobaas* ne se fondaient pas de manière stricte sur la matrilinearité. En autorisant des fils à faire prévaloir leurs droits sur des terres ou des champs acquis aux dépens de la nature avec le soutien de leur mère, elles révèlent les préoccupations de justice et d'équité qui animaient ces sociétés dans l'élaboration de leurs règles de vie communautaire.⁶⁷

Concernant la destination du *Fayin*, elle se justifie par l'appartenance du bien pour lequel il était versé. Payé pour l'exploitation d'une terre familiale, il ne pouvait être aliéné à des fins personnelles. Aussi le capitalisait-on dans les richesses collectives du matriclan du détenteur du "droit de feu". Malgré son statut de simple gérant et non de propriétaire au sens romain du terme, il était pourtant inamovible. En raison des liens sacrés qui l'unissent à la terre et de la hiérarchie sociale qui lui confère ce rang, la charge ne se transmettait que par héritage ou *lam en Sereer-Saafi*. Il nous est difficile de dire avec précision à quand remonte cette coutume qui a consacré les "maîtres de terre".

Mais on est en droit de penser que, du fait de la disponibilité des surfaces boisées exploitables, qui permettait aux premiers occupants d'être

⁶⁷ Cet exemple suffit pour nuancer le caractère purement matrilineaire de ces sociétés.

des "propriétaires" de brûlis, le nombre de détenteurs de "droit de hache" a dû augmenter avec la pression démographique. En effet, au fur et à mesure que la population s'accroissait, de nouveaux villages se créaient sur le domaine que les héritiers des "maîtres de terre" ou *laman* avaient en charge.

L'étymologie du mot *laman* (héritier) montre son origine *Sereer*. On peut admettre, à la suite de M. Diouf, que « la fonction du *laman* remonterait à l'époque du peuplement *Sereer du Kajoor* ». ⁶⁸ En pays *Wolof* le *lamanat* a fini par s'enrichir de prérogatives politiques parce qu'il fallait gérer et contrôler les détenteurs des tenures. ⁶⁹ Il constitue ainsi une étape vers la centralisation du pouvoir dont le stade suprême est la monarchie.

L'existence de cette institution plaçait sous l'autorité du roi les *Gor moom* ou l'ensemble des terres sur lesquelles les *laman* ne pouvaient faire prévaloir le "droit de feu". Le plus clair du temps, il les distribuait à des familles très influentes (marabouts, princes) et percevait les coutumes attachées à leur mise en valeur. ⁷⁰ Il est aisé de comprendre que ce mode de tenure consécutif à la centralisation du pouvoir n'a jamais eu cours au *Joobaas*. Dans cette province où l'organisation socio-politique était lignagère, les détenteurs de *Gor moom* ne versaient aucune coutume et ils exerçaient sur leur sol le "droit de feu".

Cependant avec la monétarisation coloniale de l'économie au XX^e siècle, un troisième niveau de tenure consistant à emprunter un champ a pris forme. En effet, le classement des forêts par les autorités avait empêché les paysans de s'engouffrer davantage dans le massif en vue d'étendre leurs exploitations pour augmenter leurs productions. Désormais, ceux qui éprouaient le besoin sollicitaient des prêts de champs.

L'accord de gré à gré ne donnait aucun droit à ces derniers si ce n'est celui d'usufruitier. Ils étaient d'ailleurs censés les restituer chaque fois que les "propriétaires" en manifestaient le désir. Si l'on en croit la tradition, jusqu'en

⁶⁸ DIOUF, M., op-cit., p. 23

⁶⁹ Le contenu de chef de village que l'on donne aujourd'hui au mot *laman* procède sans doute de cette évolution.

⁷⁰ DIOUF, M., op-cit., p. 24

1964, ce type de faire-valoir était très courant sans qu'il n'y eût des tentatives de confiscation et d'appropriation.⁷¹

Au demeurant, les données juridiques du foncier des sociétés du *Joobaas* se préoccupaient beaucoup des règles de la vie communautaire. C'est ainsi qu'elles étaient conçues de telle de manière que chacun pouvait entrer en possession de parcelle à exploiter sans grandes difficultés. Sous cet éclairage on comprend l'absence de métayage dans ces terroirs.

La répartition des champs au niveau de l'unité résidentielle, même si elle respectait une certaine hiérarchie, traduit ce souci d'équilibre dans la gestion du foncier. En effet, les détenteurs du "droit de feu" bénéficiaient de privilèges. Ils exploitaient la sole attenante aux habitations qui, du fait du stockage des déchets de toutes sortes, avait une dynamique accumulatrice et offrait les meilleurs rendements.⁷²

En raison du caractère collectif de la terre et, sans doute, pour permettre que chacun fût servi selon ses besoins, l'attribution des champs des autres auréoles se faisait à un double niveau. Le chef de l'unité résidentielle affectait à chaque responsable de carré un lot de parcelles. C'était à ce dernier de les répartir entre les membres de son foyer.⁷³

Il s'y ajoute que la mise en valeur d'un champ par un paysan quelconque ne durait souvent que le temps d'une saison de culture pour qu'il fût confié à un

⁷¹ Avec la loi 64-46 portant sur le domaine national, les données juridiques du foncier ont beaucoup changé. Profitant de cette nouvelle législation qui ne reconnaît en zone rurale que le droit d'exploitation, des paysans ont confisqué les terres qui leur étaient prêtées. Elle a créé ainsi des conflits qui ont abouti dans plusieurs cas à des coups et blessures ou même à des tueries. Pour montrer leur hostilité à cette loi, les paysans ont fini d'assimiler le mot « **domaine** » à « **confiscation** ». Avec cette perception négative, loin de démocratiser et faciliter l'accès à la terre, le principal objectif que visait le législateur, la loi 64 – 46 a offert aux *laman* l'opportunité de s'opposer à tout prêt de champ. Du coup, elle les a érigés en grands propriétaires fonciers.

⁷² A priori l'exploitation de ces champs très fertiles est un privilège. Toutefois, il est à préciser que les récoltes qu'on en tirait, du mil le plus clair du temps, servaient à nourrir toute la maisonnée. C'est pourquoi, à défaut d'être cultivés par les « maîtres de feu », ils étaient réservés au « grand champ collectif » *Yohon Yakak*.

⁷³ Du fait de la croissance démographique, il arrivait qu'une unité résidentielle procédât à une restructuration interne. Un membre de la maisonnée pouvait former son foyer, sorte d'entité sociale semi-autonome dont il avait la charge de nourrir.

autre. La forme d'exploitation annuelle doit être analysée en rapport avec l'esprit de la législation foncière traditionnelle. Entre autres avantages, elle facilitait la rotation des cultures et l'assolement. Plus encore, elle s'opposait à toute tentation d'accaparement et d'appropriation d'une parcelle. En somme, c'est toute la culture *Sereer* du *Joobaas* qui mérite d'être convoquée à la lecture de l'organisation foncière, puisque aucun de ses aspects, fût-il le dessin du parcellaire, n'avait échappé à ses influences.

L'irrégularité de la forme des champs, toujours très frappante en dépit des nombreux réaménagements que leurs tracés ont subi au cours des siècles, en fournit une preuve. A priori, elle peut être interprétée en liaison avec les instruments et les techniques. Grâce à la description faite par *Ca Da Mosto*⁷⁵, nous savons que les outils aratoires des paysans n'ont pas beaucoup évolué. La terre était labourée avec des instruments rudimentaires et principalement *l'ileer*.

Il suffit de savoir qu'à la différence des attelages, c'est avec aisance qu'on peut le manipuler dans les exploitations aux formes les plus irrégulières et parvenir néanmoins à labourer les plus petits recoins, pour comprendre que les paysans n'avaient pas à trop se préoccuper de la configuration de leurs champs.⁷⁶

L'autre explication du dessin du parcellaire, et peut-être plus liée à la culture⁷⁷, est l'amour quasi religieux que ces sociétés vouaient à l'arbre en général et à certaines espèces en particulier.⁷⁸ Fort de cela, des cultivateurs ont cherché à tout prix à intégrer tel ou tel autre arbre dans leurs champs alors que cette pratique était de nature à rendre irrégulière la forme des parcelles.

La rareté dans le passé de haies vives ou mortes, protectrices des cultures, constitue une autre caractéristique du paysage agraire du *Joobaas*. La remarque est d'autant plus saisissante que dans le même finage, troupeaux et

⁷⁵ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 103

⁷⁶ L'utilisation presque généralisée du semoir et de la charrue qui requiert des parcelles plus régulières et allongées pour faciliter leur maniement, les oblige à être très attentifs à la forme des champs de nos jours.

⁷⁷ Il est bon de préciser que toute technologie prend en charge les aspects culturels de la société qui l'a conçue.

⁷⁸ Cette idée est largement développée dans les chapitres qui traitent d'économie d'appropriation et de production, pp 147-192.

plantes cultivées cohabitaient. Pourtant, en se référant aux principes qui organisaient le système de production, cette option s'explique de manière parfaite.

En effet, la brièveté du cycle végétatif de l'essentiel des espèces cultivées⁷⁸ rendait superfétatoire l'édification de toute barrière protectrice. Bien plus, la mise en valeur annuelle des champs, pour laquelle les populations avaient opté, s'opposait à une occupation définitive pouvant entraîner la nécessité d'établir une clôture. La répartition des variétés et le calendrier agricole étaient également conçus de manière à rendre l'élevage et la culture champêtre complémentaires. Tout juste après les récoltes, on livrait les champs à la vaine pâture. Aussi les nécessités du pacage s'opposaient-elles à toute fermeture permanente des parcelles.

La rareté des haies au *Joobaas* relève donc du régime agraire qui ne se caractérise pas seulement par l'ordre de succession des cultures, mais par un ensemble de recettes techniques et de principes d'organisation sociale. Les champs ouverts de notre zone d'étude se rapprochent des structures d'openfield d'Europe sans pour autant épouser des formes de lanière ou de ruban. Il peut être retenu avec M. Bloch que « pareil régime n'a pu naître que grâce à une grande cohésion sociale et à une mentalité foncièrement communautaire ». ⁷⁹

2.2.1.2 *kahan* et habitat

L'unité résidentielle de base du monde *Saafi* est le *Kahan*. ⁸⁰ Il naît toujours autour d'un ancêtre fondateur et s'élargit de manière progressive. Les alliances matrimoniales et la procréation sont, pour l'essentiel, responsables de son extension. La primauté de la parenté utérine en pays *Sereer* favorisait également l'arrivée des neveux des résidents. Par les liens qui unissent ses occupants, le *Kahan* est avant tout une réalité sociale.

⁷⁸ Point de vue développé dans la partie réservée à l'agriculture.

⁷⁹ BLOCH, M., Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris : A. Colin, 1968, T. I, p. 46.

⁸⁰ Des problèmes de traduction se sont posés à nous. Il est courant de voir le mot *Kahan* être traduit par maison. Mais ceci procède d'un abus. Pris au sens européen du terme, maison renvoie à des réalités très différentes tant au plan morphologique que social du sens de *Kahan*.

La distribution des cases de paille, pointues d'en haut à la forme de coiffe, en son sein suit des règles sociales bien précises. Le chef occupait toujours le milieu de la résidence, les grands-parents, les coins plus ou moins discrets. Au rythme de la croissance démographique, la maisonnée s'organisait autour des responsables du *Kahan* et des foyers.

Comme pour matérialiser et renforcer l'unité de la résidence, une clôture avec une entrée principale toujours située du côté de l'Est ceinturait l'ensemble des cases. Certains ont voulu expliquer cette orientation par le lieu de provenance des *Saafi*, mais il est plus rationnel d'y voir un symbolisme. Face au soleil levant, le *Saafi* aime invoquer Dieu en sortant de la résidence, confie *Goram Seen*.⁸¹

Les *Kahan* sont aussi une réalité foncière. A première vue, leur distribution dans les terroirs paraît anarchique. C'est ce manque d'organisation apparent qui frappa l'œil non exercé de *Schneider* commandant la colonne dirigée contre le *Jegeem* en 1889 quand il décrit le village *Sereer* comme « se composant d'une série de petits hameaux de 4 à 20 cases environ éloignées de 50 à 500 m les unes des autres ».⁸²

Les hameaux dont parle le Commandant représentent les *Kahan*. En effet, leur taille varie suivant l'importance de la maisonnée et, le plus clair du temps, ils sont regroupés en quartiers auxquels on donne des noms. Cette toponymie fournit des informations de première main. Elle peut renseigner sur la flore ou la faune, l'orographie ou la pédologie. En insistant de manière particulière sur le patronyme des fondateurs au *Joobaas*⁸³, elle montre que la parenté était le principal critère qui organisait le quartier.

Un ensemble de quartiers groupés ou isolés forme le village *Saafi*. La dispersion de l'habitat qui caractérise de façon générale l'occupation de l'espace au

⁸¹ *Goram Seen, Kisaan, 28-10-1990.*

⁸² *ANS, 1 D53, op-cit.*

⁸³ Au *Joobaas*, c'est à partir du dédoublement du patronyme du fondateur que beaucoup de quartiers sont nommés : *Sisiis, Jujuuf, Fafay* quartier des *Siis des Juuf* et des *Fay*.

Joobaas obéit à des préoccupations liées au système de production et à l'insécurité. Chaque paysan préférait résider au milieu de ses champs pour se rapprocher de son lieu de travail. En raison de l'importance de leurs troupeaux, les *Yaal-Naak*, grands propriétaires de vaches, choisissaient de s'implanter à la lisière de la brousse pour faciliter le gardiennage de leurs bêtes.

Tout juste à proximité de chaque *Kahan* ou du quartier, était mis en défens un sous-bois. La réserve faisait office d'autel et, par conséquent, était sacrée. En outre, il représentait un lieu de pacage pour le petit bétail et certains animaux inaptes au franchissement des sommets rocaillieux, pendant l'hivernage. Par ailleurs, la réserve jouait le rôle de terrain de camouflage pour accéder aux *Ngonoha* lors des attaques répétées de la cour du *Bawol*.

L'option des populations qui a consisté à entretenir des lambeaux de brousse entre les unités résidentielles ou les quartiers, leur évitait aussi d'être surprises et encerclées par un ennemi réputé redoutable. Ainsi, l'habitat dispersé répondait à un souci de sécurité. N'ayant rien compris de leurs préoccupations, le géographe P. Pélissier écrit à propos des terroirs *Sereer* qui portent les marques du passé : « à l'intérieur de l'espace villageois, les différentes cellules se dispersent en ordre lâche, chaque carré familial, chaque *Mbind*, étant nettement isolé de ses voisins. L'implantation respective des différents carrés ne répond à aucun plan, à aucune hiérarchie ». ⁸⁴

Le jugement de ce géographe relève de sa conception européenne de l'occupation du sol. En vérité, le terroir, en tant qu'œuvre sociale, porte forcément les empreintes culturelles de la société qui l'a construit. Pour éviter de tomber dans ce travers, c'est avec prudence qu'on doit se servir de sa culture et de concepts étrangers pour tenter de comprendre et de décrire d'autres réalités.

⁸⁴ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, p. 226

Au bilan, deux remarques essentielles se dégagent de l'organisation foncière des terroirs du *Joobaas* : d'une part, elle est en étroit rapport avec les besoins des paysans, d'autre part, elle est solidaire de l'organisation sociale.

2.2.2 Organisation sociale et politique

2.2.2.1 L'organisation sociale

L'élasticité des liens de parenté et son corollaire, l'étendue des groupes, sont les deux aspects qui frappent le plus quand on cherche à étudier l'organisation sociale des peuples de l'Afrique Occidentale en général et celle des *Sereer* en particulier. Il suffit de savoir que chez ces peuples les principaux liens de parenté que sont la consanguinité, la filiation, l'alliance et l'incorporation, se hiérarchisent, se superposent et s'opposent rarement, pour comprendre la configuration de leur famille.

Il n'échappe à personne que la parenté par mariage ou alliance et l'intégration volontaire d'un étranger quelconque ou incorporation, ont pour effet d'agrandir le cercle de parenté. Il s'y ajoute que, même les autres liens fondés sur la descendance, donc a priori restrictifs, sont de nature à l'élargir davantage la famille. En fait, si l'on considère la parenté au sens biologique, le nombre de proches de chaque individu croît de manière géométrique en remontant haut. A la limite, il peut arriver que tous les membres d'une société, surtout celles de petite taille, soient liés. De cette manière, on perçoit que la consanguinité n'est pas toujours un principe pertinent de classification.

La filiation dans toutes ses acceptions, directe et réelle ou commune et fictive, à un certain niveau, devient mythique et n'a guère d'autre réalité que dans la conscience des hommes. De ce fait, elle ne peut restreindre le groupe de parenté surtout qu'elle est aussi une relation sociale. Mais comme le souligne de manière fort juste M. Augé : « c'est là l'essentiel dans la mesure où elle détermine et exprime un certain type de comportement réel : par exemple, entre tous ceux qui, de près ou de loin, affirment partager une même filiation, des formes de solidarité plus ou moins institutionnalisées constituent autant de faits sociaux, observables du dehors, qui témoignent de la réalité objective d'un

ensemble composé d'individus et de groupes qui ne sont peut-être pas biologiquement apparentés, mais n'en constituent pas moins une société qui se structure sur le modèle et s'exprime dans le langage ». ⁸⁵

2.2.2.1.1 Les structures de la parenté

Les peuples qui ont compris que la filiation ne permet pas de faire une classification rigoureuse des hommes ont mis l'accent sur l'une ou les deux lignes maternelle et paternelle pour procéder à l'exclusion. Dans les sociétés où le critère de discrimination est la filiation matrilineaire ou utérine, seules les femmes transmettent la parenté patrilineaire ou agnatique.

A ces deux types de filiations unilinéaires ou unilatérales, les sociologues opposent la « double filiation ». Elle est dite cognatique lorsque la parenté est transmise aussi bien du côté maternel que paternel. Dans ce cas, tout individu a des droits et des obligations, des devoirs et des privilèges, identiques envers ses parents maternels et paternels. Au niveau de certaines sociétés, elle est bilinéaire comme chez les *Ashantis* du Ghana où on hérite d'un côté de « l'esprit » de son père et de l'autre du « sang » de sa mère. ⁸⁶

Ce type de filiation est proche de ce que l'on retrouve chez les *Saafi*. Mais en se référant aux cérémonies familiales, lieu d'expression de la parenté ou aux principes gouvernant la transmission des biens (héritage) et des fonctions (successions), on voit qu'aucune des ces définitions ne cadre avec leurs réalités. En fait, chez eux, suivant les cas, l'héritage comme la succession étaient fonction de la parenté utérine ou agnatique.

En raison de la prépondérance du rôle de la filiation matrilineaire, à l'image de maintes sociétés précoloniales de la sous-région, leur système social a été simplement qualifié de matriarcal. La simple évocation des noms des deux entités, *Rook ndaamu et rook paamu* ⁸⁷, qu'elle avait permis de constituer

⁸⁵ AUGÉ, M., (s/d), les domaines de la parenté : filiation, alliance, résidence, Paris : François Maspéro, 1975, p.12

⁸⁶ Ibid., p. 29

⁸⁷ On remarque que ces mots sont formés à partir de *Rook* (ventre) auquel il a été ajouté *Ndamu* pour indiquer le matriclan et *pamu* pour désigner le patriclan. C'est dire que chez les *Saafi* on doit comprendre par patriclan l'ensemble des membres du matriclan du père contrairement aux *Wolof* où il désigne plutôt les frères agnatiques du père.

montre, en effet, la primauté qu'on accordait à la parenté utérine. A la vérité, c'est elle qui a servi à rassembler tous ceux qui se considèrent comme les descendants en ligne directe d'un ancêtre commun en clan.

2.2.2.1.1.1 Matriclan et matronymie

Toutes les personnes qui se réclament d'une ascendance utérine commune, réelle ou fictive, sont classées dans le même matriclan ou *Rook*. Sa désignation par *Meen* en *Wolof* ou "sein" est la preuve que c'est une réalité bien connue de ce peuple. Aussi importante qu'elle fût, les *Saafi* n'avaient pas perdu de vue que la filiation utérine, base du matriclan, devenait plus mythique que réelle au bout quelques générations. Les vicissitudes de l'histoire entraînaient souvent l'éclatement des clans et l'émergence de sous-groupes qui cherchaient à se rattacher à une famille connue et nommée.

La scission du matriclan *Saafi* ou *Saawi* n'a-t-elle pas abouti à la création des huit groupes recensés au *Joobaas* et dans le *Jangin* ? Chez ces peuples comme dans beaucoup de sociétés, les étrangers pouvaient intégrer les lignages dans certains cas.⁸⁸ En raison du caractère trop élastique voire légendaire des liens qui unissaient les individus, les *Saafi* utilisaient le terme *buun* pour relativiser le degré de parenté chaque fois que la descendance ne pouvait être vérifiée et démontrée.

Dès lors, l'appartenance au même matriclan cessait d'être un obstacle dirimant. C'est ainsi qu'on autorisait le mariage entre *buun*. Sous cet éclairage, on constate que le matriclan est plus un principe d'organisation que toute autre chose. Mais sa grande diffusion en Sénégal, notamment dans le monde des *Sereer*, très hétéroclite, ainsi que les similitudes relevées dans son fonctionnement ne sauraient relever du hasard.

⁸⁸ Au cours d'entretiens très confidentiels, nous avons été informés de l'intégration d'étrangers. Il s'agissait, le plus clair du temps, d'esclaves fugitifs, trouvés dans massifs, des chaînes aux poignets. De fait, ils devenaient membres du matriclan de la personne qui les a ramassés.

Tableau n° VI : Liste et correspondance des matriclans Sereer

<i>Saafi-Saafi</i>	<i>Saafi-Ndut</i>	<i>Saafi-Seh</i>
<i>Cagess</i>	<i>Johop</i>	<i>Jegendum</i>
<i>Daya</i>	<i>Deyeen</i>	<i>Sareen</i>
<i>Laha</i>	<i>Laha</i>	<i>Yokam</i>
<i>Lemu</i>	<i>Lemu</i>	<i>Joofa</i>
<i>Saafi</i>	<i>Saafi</i>	<i>Paal</i>
<i>Saam</i>	<i>Senkew</i>	<i>Gogol</i>
<i>Yandol</i>	<i>Yandol</i>	<i>Jandol</i>
<i>Yokaam</i>	<i>Yokam</i>	<i>Yokam</i>

Certes les matriclans étaient une réalité en pays *Wolof*, mais du fait de la différence de langue, aucune correspondance n'a pu être faite avec les matronymes *Saafi*. En revanche c'est sans peine qu'on a pu identifier les 8 clans des *Saafi* du *Joobaas* dans le *Ndut*. D'ailleurs que certains autels de ces provinces sont des co-propriétés. Quoique plus proches du point de vue géographique et linguistique, les habitants du *Jangin* ne s'identifient pas parfaitement à ces groupes. En plus des clans des *Saafi - Saafi*, les informateurs font état de plusieurs autres : *Tik, Tahid, Cewu...*

Chez les *Seh* vivant dans la franche orientale du *Joobaas*, 8 matriclans ont été identifiés. Des recoupements ont permis d'établir une correspondance reconnue et acceptée par tous les traditionnistes. Toutefois, on remarque que la liste s'allonge au fur et à mesure que l'on se rapproche du *Siin* qui totalise plus de 35 *tiim* (matriclan).⁹⁰ Le nombre restreint des matronymes *Saafi-Saafi* est une marque de l'étroitesse de leur assiette sociale. Par contre, l'allongement de la liste en pays *Seh* du *Siin* procède de son ouverture, aux *Gelwaar* notamment. En tant que base de l'organisation de ces peuples, le matriclan était le lieu d'expression des solidarités et des tensions mais aussi une unité sociale, économique, religieuse, d'où la nécessité de sa bonne gestion. En pays *Saafi*, la *Salma* (lance), symbole du matriclan, était toujours confiée au fils aîné de la

⁹⁰ BECKER, C., MARTIN V., les familles maternelles Sereer, *BIFAN*, B(4) 3-4, 1983, p. 359

Il est intéressant de noter que le mot *Tiim* utilisé par les *Seh* pour désigner matriclan est bien connu des *Saafi-Saafi*. Mais dans ce milieu, il traduit l'interdiction faite aux membres d'un matriclan de transgresser les lois du totémisme. C'est le lieu de dire que tout matriclan s'identifie par rapport à un ensemble d'interdits, les totems en l'occurrence.

doyenne du groupe.⁹¹ Ainsi en devenait-il la personne morale et le responsable désigné.

De fait, ses prérogatives s'étendaient à toutes les affaires du clan : religion, cérémonies, biens collectifs du matrilineage... L'enquête sur le terrain a prouvé que la nature et la provenance des biens étaient fort diverses. Tout ce qui avait une utilité socio-économique était capitalisé dans les richesses du clan. Figuraient aussi sur la liste, des animaux, des champs et les arbres utiles, des pagnes, la cornaline et d'autres perles. Il est même fait cas des termitières qui représentaient des réserves de graines pour les mauvais jours.

Pour l'essentiel, ces biens collectifs que les *Wolof* appellent *Joo* provenaient des avantages relevant du droit de feu, de la dot des filles du groupe et des frais de réparation aux préjudices causés à un membre du matrilineage. Par contre, ils servaient à réparer les torts causés par un membre de la grande famille.

Le capital participait aussi à l'organisation des cérémonies au cours desquelles les matriclans se regroupaient en deux super-clans, sans doute, pour mieux exprimer leur solidarité. Peut-être, du fait que chacun d'eux se concertait sous une ombre(*Saangu*) pour déterminer la nature de la participation des membres, les a-t-on appelés *Saangu*.

Tableau n° VII : Les *Saangu* de *Joobaas*

<i>Saangu</i>	Matriclans	Biens Collectifs
<i>Cagees</i>	<i>Cagees</i>	Non
	<i>Laha</i>	-
	<i>Lemu</i>	-
	<i>Yokam</i>	-
<i>Yandol</i>	<i>Daya</i>	Non
	<i>Saafi</i>	-
	<i>Saam</i>	Oui
	<i>Yandol</i>	-

⁹¹ Pour désigner ce responsable, les *Saafi* se référaient à la généalogie pour identifier la femme la plus âgée qui pouvait prétendre avoir comme mère la doyenne du matriclan. C'était au fils aîné de celle-ci, considéré comme le grand-oncle maternel, qu'était confiée la charge. Avec ce mode de choix, le responsable n'était pas forcément le plus âgé.

Les biens collectifs constituaient alors une sorte de "caisse d'épargne" pour l'ensemble des membres. Il est facile de constater que cette accumulation à l'échelle familiale était tributaire du système de production et de consommation, influencé à son tour de manière profonde par les valeurs culturelles.

Alors, tout apport extérieur de taille était de nature à créer des dysfonctionnements dans la gestion du capital. C'est ainsi que l'islamisation et la christianisation du pays ont mis fin à ce type d'accumulation. Même les matriclans, qui déclarent détenir les preuves de l'existence de leurs biens collectifs, les ont vus détournés par les responsables au profit de leur progéniture.

En effet, avec l'adoption des religions révélées qui préconisent un mode d'héritage patrilinéaire, les membres du clan ne pouvaient plus faire prévaloir leurs droits sur le bétail et les champs dont le grand-oncle avait la garde. Avec l'application de la loi sur le domaine national, les terres ont été au centre de plusieurs conflits meurtriers au *Joobaas*. Le blocage du bon fonctionnement du matriclan, consécutif aux influences extérieures, a provoqué des déséquilibres au niveau de l'accès au sol et rompu l'harmonie du groupe, une des préoccupations de ce type d'organisation.

L'importance des biens familiaux traduisait l'aisance et la respectabilité du groupe. Ce grand rôle, que jouait l'épargne collective, obligeait le "grand-oncle" maternel à bien la gérer. Aussi les nombreux troupeaux que décrivent les sources n'étaient-ils pas, avant tout, le fruit d'une organisation sociale. En tout cas, matriclan et activités économiques entretenaient d'étroites relations. J. M. Gastellu qui, à l'issue d'une enquête au *Bawol*, a noté le même fonctionnement, a bien raison de considérer ce groupe comme « une unité d'accumulation ». ⁹¹

Le caractère collectif des liens et les grands services qu'ils rendaient au groupe étaient des raisons suffisantes pour qu'ils fussent bien gérés. Pourtant, quelques fautes de gestion ont été notées par la tradition. Toutefois, du fait de

⁹¹ GASTELLU, J.M., *op-cit.*, p. 66.

leur inamovibilité, consécutive aux liens de lait qui les unissaient au « capital » familial, les "grands-oncles" fautifs ne recevaient qu'une punition verbale.

Une assemblée restreinte désignée parmi les plus âgés du groupe les sermonnait et les persuadait de la nécessité de changer de conduite. L'étendue des clans et la rigueur dans la gestion, à laquelle ils étaient tenus, avaient obligé d'ailleurs les principaux responsables à se faire représenter au niveau local : village, quartiers...

Cette décentralisation avait entraîné une deuxième sphère d'accumulation centrée autour de l'oncle maternel et de ses neveux directs. Ces deniers, lorsqu'ils étaient célibataires, lui confiaient leurs biens personnels qu'il était censé bien garder et même fructifier au besoin. En retour, il prenait en charge une grande partie des frais qu'occasionnait leur mariage. Voilà la principale raison qui fait que chez ces peuples, les neveux héritaient de beaucoup de richesses à la place des fils. Au demeurant, la gestion des aspects culturels et économiques comme la transmission des fonctions ne faisaient qu'obéir à la matrilinearité.

L'étude du matriclan a fourni d'intéressantes informations sur le fonctionnement des sociétés du *Joobaas*. Mais la confidentialité qui enveloppe tous les faits relevant des intermariages dans cette province complique l'identification de certains phénomènes sociaux. En principe, tous les *mbaloonjafeen*⁹³ nés d'une mère non *Saafi* ne devaient pouvoir prétendre appartenir à un matriclan local. Pourtant, ils ont tous intégré celui de leur père sans vouloir le dévoiler. Seuls, ceux dont le patronyme évoque une autre ethnie ne peuvent le dissimuler.⁹⁴

⁹³Un *mbaloonjafeen* est une personne née de l'union d'un(e) *Sereer* avec un individu d'une autre ethnie. Même issu d'un mariage légalement noué, il était mal vu au *Joobaas*.

⁹⁴ Au village de *Kisaan*, malgré une enquête confidentielle très poussée, il n'a été recensé que cinq *mbaloonjafeen* sur 1320 habitants en 1990. Pourtant la liste des patronymes en révèle plus. L'ouverture de ces sociétés à de nouvelles valeurs et plus particulièrement le séjour des jeunes en ville expliquent l'augmentation de leur nombre à travers toute la contrée du *Joobaas*.

2.2.2.1.1.2 Patriclan et Patronymie

Au *Joobaas*, le principe qui structurait le patriclan est une autre preuve que c'est la parenté utérine qui était à la base de l'organisation de la société. Au lieu de reposer sur la parenté agnatique, le patriclan englobe l'ensemble des personnes appartenant au matriclan du père. D'ailleurs, il est dit Rook *paamu* (matriclan du père). Il serait prétentieux de vouloir cerner avec exactitude les raisons qui ont poussé plusieurs sociétés, à l'image des *Saafi*, à accorder une si grande importance à la matrilinearité.

Malgré l'opacité qui entoure la question, certains informateurs soutiennent que ce phénomène serait lié à la certitude qu'à la société de la parenté utérine contrairement au patrilineage biologique. D'autres pensent que le matriarcat doit être analysé en rapport avec la sédentarité des peuples qui ont opté pour ce type de lignage. Loin de constituer une charge comme chez les nomades, la femme représente une force de production en plus de la maternité qu'elle assure.

La primauté réservée à la matrilinearité n'excluait pas cependant de manière systématique la parenté agnatique. Au *Joobaas*, chaque individu considérait comme *paamu* (père) les membres du clan de son père à qui il devait un certain nombre de services. En retour, les *paamu* avaient des obligations envers leurs *Kubu* (fils)⁹⁴. Les relations entre le père biologique et le fils expriment de façon plus nette le rôle de la patrilinearité dans l'organisation de ces sociétés. Issus d'un mariage le plus souvent patrilocal ou avunculocal, les fils portent le nom de leur père ou patronyme.

La fréquence des toponymes formés à partir du dédoublement des noms de familles atteste cependant de la prédominance des ménages patrilocaux. Résidant dans la demeure du père, ce dernier se chargeait comme aujourd'hui de leur entretien et de leur éducation. En marge de leurs exploitations individuelles, les fils travaillaient pour lui le plus gros du temps. Les filles, quant

⁹⁴ Le poids du patriclan dans le fonctionnement de ces sociétés se perçoit de manière plus claire au cours des cérémonies : mariage, circoncision, funérailles.

à elles, aidaient tantôt ce père, tantôt la mère dans leurs champs respectifs en plus de leurs activités domestiques.

L'oncle maternel avait toutefois la possibilité de retirer au père la garde des enfants quand, pour diverses raisons, il ne s'acquittait pas convenablement de ses devoirs envers eux. A l'opposé de la patrilocalité qui pouvait se perdre, la patronymie est d'un caractère définitif et, est successible de fournir des informations sur l'appartenance ethnique ainsi que sociale.⁹⁵ C. Becker a recensé un nombre variable de noms de famille en pays Sereer : 135 au *Siin*, 164 au *Saalum*, 121 au *Bawol* et 117 chez les Sereer du Nord-ouest. Leur fréquence très inégale suivant les localités place les patronymes *Juuf* et *Fay* en tête de liste⁹⁶.

Dans tous les villages *Saafi* du *Joobaas*, ces mêmes noms de familles auxquels s'ajoute *Seen* dominant avec 15 à 20% de la population totale sauf dans certaines agglomérations comme *Mbomboy* 20% de *Njoon* et *Kisaan* 17% de *Sek*. Contrairement à ce que pense C. Becker, en raison de cette coïncidence saisissante, l'appartenance des *Saafi* au monde Sereer en général est de plus en plus vraisemblable, même si l'absence du patronyme *Siis* au *Siin* et sa fréquence à Thiès pose problème.

Les enquêtes démographiques effectuées laissent apparaître dans tous les villages *Saafi* la sous-représentation des patronymes d'origine étrangère. A *Kisaan*⁹⁷, le recoupement effectué entre la durée de l'implantation et la grille des âges montre que ces noms se rapportent à des personnes nouvellement installées ou à des jeunes de 0 à 20 ans. Les informations obtenues au sujet de cette catégorie prouvent qu'il s'agit de *Mbaloonjafeen* nés du brassage qu'occasionne le séjour des filles dans les villes. En fait, plus une société s'ouvre, plus elle accueille de nouveaux patronymes.

⁹⁵En principe il y a des patronymes propres à des ethnies et à des catégories socioprofessionnelles. Cependant ceci ne peut plus être considéré comme une règle absolue du fait de l'ouverture des sociétés qui favorise le brassage. C'est le principal enseignement qu'on doit tirer de l'adage Wolof : « *Sant dek kul fenn* » . Comprenons « le patronyme n'indique pas forcément l'origine sociale ou ethnique d'un individu ».

⁹⁶ BECKER, C., MARTIN, V., Les familles paternelles Sereer, *BIFAN*, B, 44,3-4 1982, pp.338-339.

⁹⁷ C'est dans ce village que nous avons procédé, en une semaine, au comptage systématique de la population en 1990.

En somme, l'organisation sociale du Joobaas reposait essentiellement sur le matriclan et le patriclan qui étaient aussi des réalités économiques. Omniprésents à tous les échelons de la vie, ils participaient à la prise de décision dans toutes les manifestations.

Tableau n° VIII : Liste des patronymes à Kisaan, 1999

Patronymes	Nombre	Population Totale	Pourcentage
Juuf	238	1320	18,03%
Sek	226	1320	17,12%
Fay	192	1320	14,54%
Seen	183	1320	13,86%
Jon	145	1320	10,98%
Njoon	102	1320	7,72%
Siis	95	1320	7,19%
Njaay	35	1320	2,65%
Puy	28	1320	2,12%
Candum	14	1320	1,0%
Ngom	14	1320	1,0%
Caw	07	1320	0,53%
Bah	06	1320	0,45%
Yum	06	1320	0,45%
Joom	04	1320	0,30%
Sow	03	1320	0,22%
Ñing	02	1320	0,15%
Saar	02	1320	0,15%
Coon	02	1320	0,15%
Tin	02	1320	0,15%
Bajaan	01	1320	0,07%
Baseen	01	1320	0,07%
Boop	01	1320	0,07%
Jeen	01	1320	0,07%
Joop	01	1320	0,07%
Faal	01	1320	0,07%
Geey	01	1320	0,07%
Gomis	01	1320	0,07%
kan	01	1320	0,07%
Koreya	01	1320	0,07%
Laam	01	1320	0,07%
Nduur	01	1320	0,07%
Sembeen	01	1320	0,07%
Wad	01	1320	0,07%

2.2.2.1.2 Les cérémonies familiales

Divers événements touchant la famille provoquent l'organisation de cérémonie. Mis à part les décès et les naissances dont les dates échappent à la volonté humaine, les jours de leur célébration étaient fixés en commun accord par le matriclan et le patriclan. La concertation, au-delà du caractère cognatique de la filiation qu'elle exprime, répond à la volonté d'accorder assez de temps aux membres des clans afin de mobiliser les ressources nécessaires à la tenue de la fête.

Pour la circoncision ou le tatouage bilabial, une fois la date déterminée, les préposés aux différents rites rendaient visite à leurs parents maternels et paternels. Loin de revêtir un aspect fortuit, ces tournées avaient un double sens. Tout d'abord, elles témoignent de la double appartenance de chaque individu. Ensuite, elles constituent une sorte de mise en garde aux "mères" et "père" pour une réussite totale de la cérémonie.

Une défaillance sur le plan organisationnel pouvait affecter l'honneur de l'un et/ou de l'autre clan. Un mauvais comportement (fuite, pleurs, grimace) d'un candidat portait aussi atteinte à l'image de marque de ses parents. Ainsi, durant tout le temps des préparatifs, on ne cessait de les sensibiliser sur la portée de l'événement pour les deux familles. En effet, c'est un des moments pendant lequel chaque groupe veut afficher sa solidité, son aisance et son rang social par l'étalage d'une prodigalité sans limite.

La circoncision ne donnait pas droit à l'accès automatique dans le monde des adultes. Le *Ndut* ou le passage dans la "case des hommes" était obligatoire⁹⁸. Retranchés dans un camp pour deux ou quatre mois, les initiés recevaient les enseignements complémentaires en vue de faire d'eux le type d'individu dont avait besoin la société. L'analyse des épreuves, auxquelles ils étaient soumis, révèle que l'éducation portait sur le respect des parents, le sens de l'honneur, la discrétion, l'amour du travail et de la nature, des règles de bienséance...

Avec la géopolitique de l'époque, le courage (*Kaañ*) et l'endurance dominaient la formation morale et physique des initiés chez les *Sereer* de Thiès. Dans leur univers clos, les responsables du *Ndut* s'exerçaient à reproduire l'environnement social du *Joobaas* avec toutes les ethnies et un pouvoir monarchique. Cette théâtralisation permettait aux jeunes de mieux comprendre

⁹⁸ La formation des enfants qui commençait dès le bas âge, était systématisée au cours d'un camp de brousse appelé *Ndut*. Son organisation comme les enseignements dispensés sont fort complexes. Son but était de doter les jeunes de connaissances qui leur permettent de mieux comprendre la vie et de pouvoir coder ou décoder un message qu'ils voulaient confidentiel.

le fonctionnement des cours du *Bawol* et du *Kajoor* pour adopter l'attitude qu'il fallait à l'homme du *Joobaas*. Pour extérioriser le courage, l'un des thèmes dominants de l'éducation, et être reconnus comme brave à travers toute la province, les jeunes adultes étaient tenus de réaliser des exploits qui relevaient de la témérité.

C'est dans ce lot que l'on doit classer les séances de vols organisés(*ñangal*) et les fréquentes attaques des caravaniers dans le défilé de Thiès.⁹⁹ En dehors des aspects éducationnels, la circoncision et le tatouage déterminaient l'appartenance d'un jeune à une classe d'âge. Les tatoués et/ou circoncis la même année forment une classe ou *Mall*. Tarder à subir ces rites entraînait l'exclusion d'un jeune de sa classe d'âge effective. Ce système de structuration sociale obligeait certains garçons et filles à outrepasser les atermoiements de leurs parents pour aller se faire circoncire ou tatouer.

En fait, hormis le cadre d'échanges sociaux et économiques que constituait le *Mall*, il pesait de tout son poids dans les alliances matrimoniales.¹⁰⁰ Contrairement à la circoncision et au tatouage, l'organisation du mariage laisse apparaître une hiérarchie dans le degré de responsabilisation et d'implication des familles. Plus qu'une simple institution qui établissait des relations entre deux individus, l'échange matrimoniale rapprochait les clans des conjoints. Toutefois leurs familles maternelles jouaient les rôles prépondérants. L'oncle maternel et la maman choisissaient la fille à épouser. Nonobstant leur pouvoir absolu, ils étaient tenus tout de même d'informer le père du jeune homme. Les futurs beaux-parents, l'oncle maternel de la promise en l'occurrence, examinaient la proposition de mariage en y associant le père de la fille, bien sa voix ne fût que consultative.

⁹⁹ Les exactions de ces « braves » (*kaañ*) ont donné le toponyme de *Allup Kaañ*. Pour plus d'informations sur cette question, se reporter au chapitre qui traite de la réaction du *Joobaas* face à la pénétration coloniale.

¹⁰⁰ A la vérité, le *Mall* jouait un rôle d'une extrême importance à tous les niveaux de la vie. Il était le cadre d'expression d'une solidarité entre les individus du « même âge ». Plus encore, au cours des fêtes les populations se regroupaient pour plaisanter en fonction de leur classe d'âge tous les sexes confondus. Très souvent, dans le souci de pouvoir faire face aux dépenses que celle-ci occasionnait, ses membres exploitaient un champ collectif. Dans certains cas, ils labouraient ou récoltaient les exploitations d'un *Yaal-Naak* pour recevoir en retour un bœuf. C'est également en fonction du *Mall* que l'âge du mariage était déterminé.

Les critères de choix de la promise sont nombreux. Le comportement de sa maman ainsi que celui des "sœurs" du matriclan étaient examinés avec la plus grande attention, croyant sans doute que le bonheur et la bonne conduite dans le ménage sont liés au sang. Le manque de sérieux du futur mari dans le travail pouvait entraîner le rejet de la proposition par l'oncle maternel de la fille. De tous les choix, il était préféré celui qui unissait un jeune à la fille de son oncle maternel ou cousine. Une enquête effectuée dans le *Siin* a permis au RPH. Gravrand de comprendre que cette préférence procède des avantages que procure au matriclan la circulation du capital constitué par la dot.¹⁰¹

L'oncle maternel du fiancé prenait en charge la dot, sans doute, du fait que c'est lui qui gérait les biens du neveu. Sa valeur n'était pas fixe et pouvait varier d'un veau à des barres de fer. Tout en laissant apparaître le caractère bilatéral de la filiation en pays *Saafi*, sa répartition accorde la primauté à la parenté utérine.

Lorsqu'elle se composait d'un taureau, d'une génisse et de barres de fer, le père de la fiancée prenait le bœuf, l'oncle maternel assurait la garde de la vache considérée comme un bien du matriclan. Les *ileer* fabriquées à partir des barres de fer étaient distribués aux frères utérins de la fille. La distribution du capital constitué par la dot était conçue de manière à ce que le matriclan de la préposée au mariage recevait les biens qui pouvaient être fructifiés et/ou servir à produire d'autres richesses.

Certes le partage n'était pas très favorable pour son patriclan, mais les membres n'avaient pas perdu de vue que, aussi symbolique que fût leur part, elle n'était pas un bien personnel. Ainsi la capitalisait-on dans le "bien familial" en vue de mieux la gérer. Quoique déséquilibrée, la manière de répartir la dot était de nature à créer les conditions d'une harmonie au sein de la société. Elle obligeait une bonne partie de la communauté à se sentir concernée par l'union. C'est de cette façon que l'alliance matrimoniale tissait des liens solides entre les

¹⁰¹ GRAVRAND, RPH., op-cit., 1983, p. 213

différents clans des conjoints qui, tout au long de la vie, conjuguèrent leurs efforts pour se porter assistance.

La mort, considérée comme le passage dans un autre monde *Janiim*, occasionnait la célébration de deux cérémonies. La première est liée à l'inhumation. La seconde, fixée par un conseil de familles, consistait à organiser des funérailles qui, le plus souvent, étaient sources de dépenses ostentatoires.

Par exemple, à l'annonce de la mort d'un adulte, on mettait à mort un bœuf prélevé du troupeau du matriclan pour marquer le début de la fête. Les pagnes collectés par les deux familles maternelle et paternelle servaient de linceul. Avant de conduire le corps vers sa dernière demeure, il était exposé sous l'arbre à palabres.

Tour à tour, le chef de l'unité résidentielle, celui de son patriclan et enfin son oncle maternel s'adressaient à l'assistance pour présenter leurs condoléances et témoigner des qualités du disparu. Une tombe donnant l'allure d'une véritable pyramide accueillait la dépouille et un ensemble d'outils et d'ustensiles en guise de mobilier funéraire. Aussi un ensemble d'objets choisis en fonction du sexe et des activités du défunt accompagnaient-ils le défunt. Selon les témoignages de *Latiir Seen*¹⁰², on allait jusqu'à inhumer les *Yaal-Naak* avec un veau vivant.

Du fait de son aspect et de sa structure architecturale consécutifs au dépôt d'un toit de case qu'on recouvrait de terre, ce type de tombe est dit *lom* ou *mbanaar* (tumulus). Chaque fois que les moyens le permettaient, le matriclan du défunt cherchait à la rendre plus imposante, moyennant un bœuf pour chaque toit enseveli par un ou des *Mall*. La pratique montre que les dimensions de la tombe étaient fonction du rang social du défunt mais et surtout de l'aisance matérielle de son matriclan.

Ces critères que laisse apparaître l'architecture tombale étaient tout aussi faciles à percevoir à l'intérieur des caveaux. Il suffit de savoir que chacun était

¹⁰² *Latiir Seen, Pelew, 17-02-1991.*

la reproduction miniaturisée de la vie terrestre pour en être persuadé. L'architecture funéraire des *Sereer* adeptes des religions traditionnelles avait donc ses particularités. De là à vouloir leur attribuer tous les tumulii de la sous-région, procède d'une généralisation abusive. J. Joire, qui n'a pas pris toute la mesure des risques attachés à ce genre de procédé, semble accepter, sans étude approfondie au préalable, l'appartenance des *Mbanaar Udiol Khass* à ce peuple.¹⁰³

A la vérité, la conception de la mort qui était à l'origine de l'édification de ces types de pyramides était commune à plusieurs sociétés africaines. Seules des fouilles systématiques peuvent fournir des indices pour la reconstitution et la reconstruction de l'histoire des peuples en question, encore que, le traitement des informations recueillies demande une grande prudence.

Les funérailles constituent l'autre événement majeur qu'engendrait la mort. L'ampleur des dépenses, qu'elles occasionnaient, obligeait le conseil des doyens des familles maternelles et paternelles à les programmer en fonction du niveau de la production. Il n'était pas rare d'ailleurs de voir l'organisation de funérailles reportée à plus d'une décennie du fait de la fréquence des mauvaises récoltes liées au cadre écologique et géopolitique : cycle de sécheresse, invasion acridienne, attaques répétées des guerriers du *Bawol* et du *Kajoor*.

Au moins, sept entités sociales s'impliquaient dans leur célébration. Le matriclan du défunt dont le prestige dépendait du nombre de bœufs qu'il immolait ne ratait point l'occasion pour faire de l'ostentation. Selon des témoignages concordants, en plus des dizaines de têtes de bétail que les familles sacrifiaient, certaines d'entre elles n'hésitaient pas un instant à vider des greniers pour préparer le couscous et le *mboos* ou *puux* (bière de mil) qu'on servait aux invités tout le temps que dure la fête.

A en croire la tradition, c'est dans une ambiance de carnaval que se déroulait la cérémonie. Dans une grande liesse populaire les membres du matriclan du

¹⁰³ JOIRE, J., "Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas Sénégal)", *BIFAN*, B, TXII, 3-4, 1995, pp.251-254

disparu distribuait des pagnes aux personnes ayant pour patricien cette famille maternelle. Rivalisant d'aisance avec ces derniers, les "pères" du défunt se livraient aux mêmes gestes de générosité et de prodigalité. Au total, les beaux-parents, les fils, les membres du *Saangu*, les amis et les camarades de *Mall* ainsi que le chef de résidence du défunt participaient de manière significative aux festivités.

Bien souvent, on procédait au partage des biens à hériter avant les funérailles. Selon le témoignage de *Mbisaan Njoon*¹⁰⁴, il n'y avait pas de biens matrimoniaux à proprement parler. L'épouse ne pouvait bénéficier que de ceux que son mari lui avait offerts de son vivant. Le reste était réparti en deux parts : les *bardago*, constitués des vieux habits et de quelques instruments de travail, allaient au patricien tandis que le reste, de loin la part la plus importante, parce que se composant des champs, du bétail et d'autres, revenait au matricien.¹⁰⁵

La primauté accordée à la parenté utérine ne s'arrêtait pas au domaine de la transmission des richesses animales et foncières. C'est ainsi que, pour le remariage de la ou des veuve(s), c'était à l'oncle maternel du défunt de faire les propositions qui s'adressaient avant toute autre personne aux neveux. Même les frères, surtout agnatiques, ne pouvaient prétendre assurer le lévirat qu'après le désistement de ces deniers. A part ces candidats potentiels, des *buun* ou des amis avaient enfin la possibilité de faire des avances aux veuves. Le décès d'une épouse entraînait, le plus clair du temps, le sororat.

Conçu par la société en fonction de ses idéaux, le régime successoral intégrait bien les rouages de la parenté *Saafi*. Tout au long de l'étude des cérémonies familiales, apparaissent en filigrane les mécanismes suivant lesquels fonctionnaient les sociétés rurales du *Joobaas*.

¹⁰⁴ *Mbisaan Njoon, Cambi, 20-12-1990.*

¹⁰⁵ Il est à préciser que conformément à la typologie des terres, les fils héritaient des champs patrilinéaires.

Matriclan et patriclan ne s'excluaient pas ; bien au contraire, ils se rapprochaient et collaboraient aussi bien dans la prise des décisions que dans le cadre organisationnel. Ce mode de fonctionnement atteste de la filiation cognatique ou bilatérale à dominante matrilineaire des *Saafi*. En plus des nombreux liens qui faisaient de l'individu un ensemble de rapports sociaux, on perçoit également le poids des croyances religieuses dans la vie de ces populations.

2.2.2.1.3 Les croyances religieuses et les cultes domestiques

En général, les définitions qui tentent de cerner le contenu des religions insistent sur les relations de la communauté des vivants avec une "transcendance". Chez les *Saafi*, l'Être Suprême qui régent toute la vie est *Koox* ou *Roog*. Il était associé à tous les événements à l'échelle individuelle comme collective. Aucune activité, fût-elle économique, ne pouvait être entreprise sans son invocation.

C'est ainsi que l'agriculture, la principale source de revenu, était soumise à des rites allant de la divination pour les quantités de précipitations à venir aux sacrifices d'avant semailles et d'après récoltes. Quelques exemples suffisent pour montrer que toutes les manifestations naturelles lui étaient attribuées : *Koox hoobi* (il fait nuit), *Koox Wiisi* (il fait jour), *koox toobi* (il a plu), *Koox i puudiis* (il vente). Selon la tradition locale, toutes ces expressions traduisent la croyance en un Dieu Unique, créateur et primordial. L'emploi exclusif de *Koox* au singulier et le déterminant *Senn*¹⁰⁶ qu'on lui adjoint le plus souvent, représentent, pour les informateurs, d'autres preuves de l'unicité de Dieu. Malgré la large diffusion de leur polythéisme dans les premiers travaux affectés dans ce domaine, la question des croyances des *Sereer* intègre la problématique du monothéisme africain.

Aujourd'hui, à l'image de ces *Sereer*, il est avéré que beaucoup de peuples africains avaient pris la mesure de l'unicité de Dieu. Sous cet éclairage, on peut

¹⁰⁶ Par abus de langage, on prononce souvent *Seen* qui est un patronyme à la place de *Senn* qui signifie l'omniprésent.

admettre que, même si leurs religions ne disposaient pas de textes sacrés comme la Bible ou le Coran, elles n'en incarnaient pas moins le monothéisme, quoique non révélé.¹⁰⁷ En réalité, le monothéisme doit se concevoir moins par la manière de rendre les cultes que par la place qu'occupe un Dieu Unique.

Au *Joobaas*, entre cet Etre Suprême, inaccessible, insaisissable et hors d'atteinte de l'intelligence humaine et la communauté des vivants, les "Esprits des ancêtres" servaient d'intercesseurs.¹⁰⁸ En raison de leur importance dans la vie, on leur aménageait des locaux avec des pierres, des canaris, des morceaux de pilon ...

L'un des aspects les plus frappants de ces *satooha* ou sanctuaire est la place centrale de l'arbre sous lequel reposent d'ordinaire l'ensemble de ces objets très hétéroclites, mais ayant tous une signification. Pour saisir les raisons d'une telle disposition, on doit simplement rappeler à la suite de C. Nd. Diouf que ces populations considéraient « l'arbre comme le refuge des esprits et un bon trait d'union entre la terre nourricière et le vide ». ¹⁰⁹

Les soins particuliers, qu'elles réservaient au sanctuaire, ont créé une certaine confusion. L'observateur non averti, W.Pichl, a eu du mal à comprendre que celui-ci ne représente pas un culte mais tout juste la demeure des "Esprits des ancêtres". Aussi a-t-il écrit que « *Puudiis* (Esprits des ancêtres) et *Satooha* (sanctuaire) sont deux coutumes *Safene* ». ¹¹⁰ L'attachement des *Sereer* aux sanctuaires au point d'en faire des lieux de prières et de sacrifices (*Sejuk*) ne fait que refléter la place qu'ils accordaient à leurs occupants : les "Esprits des ancêtres".

En effet, l'inaccessibilité de l'Etre Suprême les avait valorisés et avait favorisé leur vénération au même titre que la mémoire des Saints voire des Prophètes. Le respect que ces populations leur vouaient était si grand qu'il était presque

¹⁰⁷ FALL, Y.K., *op-cit.*, 1992, p. 313

¹⁰⁸ Ils sont désignés par le terme *Puudiis*, sans doute du fait de leur invisibilité. Dans le mental collectif des populations, leur respect facilitait l'accession en Dieu. Aussi les vénéraient-ils.

¹⁰⁹ DIOUF, C. Nd. , *op-cit.*, p. 5

¹¹⁰ PICHL, W., "Quatre anciennes coutumes des *Safen* (Sénégal)", « *Notes Africaines*.n°129, 1976, pp.11-14

impossible de lire à travers leur liturgie le culte de Dieu. De ce fait, elles ont été qualifiées de polythéistes.

Les raisons de la multiplicité des *Satooha* n'ont pas échappé à Y.K. Fall. Comme il le souligne, selon le caractère des cultes qui s'y déroulaient, les autels ou espaces sacrés pouvaient être privés, familiaux, lignagers ou publics.¹¹¹ En fait, à toutes les échelles (matriclan, patriclan, unité résidentielle, village et province) la vénération de *Puudfiis*, habilités à exorciser certains maux et/ou à procurer le bonheur, était effective.

Les *Satooha* de *Ngorik* à *Kisaan* et de *Jaleem* à *Sange* étaient réputés pour la guérison des enfants malades tandis que l'autel de *Narang Goye*, une propriété du village de *Sange*, recevait des libations à la veille des semailles en vue de faire de bonne récoltes. Le *Mbuuta* de *Mbomboy* accablait d'hémorroïdes tout voleur d'objets dont le propriétaire avait au préalable pris soin de les mettre sous sa protection. Le *Gakk* de *Jaleem* avait les mêmes pouvoirs protecteurs. Il faisait souffrir les malfaiteurs de panaris que seul le prêtre officiant pouvait guérir.

L'omniprésence des cultes religieux dans les thérapies et exorcisme n'a pas échappé au Dr H. Colomb. Cependant, il apprécie mal ce phénomène lorsqu'il conclut : « ce ne sont pas des cultes (religieux), mais des cures ». ¹¹² Le R.P.H. Gravrand qui le cite, a bien raison de préciser « qu'il s'agit d'abord des cultes qui ont intégré les cures rendues nécessaires au salut de l'homme dans sa globalité (et) auquel la religion africaine attache un intérêt particulier » .¹¹³

En vérité les croyances religieuses *Saafi* s'intéressaient de manière particulière au bien-être de l'homme sur terre. C'est ainsi que *Feesaan*, le *Satooha* suprême localisé entre *Sange* et *Jungaan* dans la plaine du lieu-dit *ñanga*, avait pour principale vocation d'œuvrer pour la prospérité de la province. Lorsqu'un malheur tels que la sécheresse, le péril acridien, les épidémies, frappait la

¹¹¹ FALL, Y.K., *op-cit.*, 1992, p. 313.

¹¹² Cité par le RPH. GRAVRAND, *op-cit.*, 1990 p.142.

¹¹³ *Ibid.* , p. 142

contrée, les prêtres des différents villages indiquaient les sacrifices à accomplir pour conjurer le mal, après une journée de divination. Il était aussi le lieu où, en relation avec le calendrier et les activités agricoles, les populations célébraient les cultes de fécondité, de semailles et de récolte.

Le totémisme est un autre phénomène qui a beaucoup marqué les croyances religieuses des *Sereer*, les animaux, les espèces végétales ou toutes autres choses avec lesquels les ancêtres-fondateurs avaient cohabité sans malheur ou qui les ont sauvés de situations périlleuses, étaient par la suite considérés comme protecteurs et/ou porte-bonheur ; par conséquent, protégés voire vénérés. Ainsi, chaque famille, chaque unité résidentielle était tenue de respecter un certain nombre d'interdits liés aux totems des ancêtres.

Au demeurant, la place qu'occupe la nature dans la religion des *Sereer* était si grande que tous les chercheurs qui ont été incapables de percer le mystère de leurs croyances ont qualifié leurs pratiques d'idolâtrie. Au-delà des considérations métaphysiques, on doit comprendre que l'attachement de ces populations à leur environnement procédait de l'importance qu'elles accordaient aux informations qu'il leur fournissait.

En leur qualité de paysans vivant dans un milieu caractérisé par une insécurité climatique, les prévisions météorologiques leur étaient indispensables. C'est pourquoi elles avaient appris à interpréter tous les signes de la nature. A partir des comportements végétatifs des arbres (feuillaison, floraison) et de celui des animaux (période de rut, de nidaison, des cris) elles parvenaient à fixer avec une précision étonnante le début ou la fin des pluies.¹¹⁴

¹¹⁴ A u cours de notre tendre enfance, la fiabilité des prévisions de 2 doyens du village de *Sange* a beaucoup attiré notre attention. Le premier, *Mbaay Ngoor Juuf* prédisait avec une exactitude digne de la météorologie moderne le jour de la première pluie. Comme pour persuader ses voisins, il n'hésitait pas à enfouir ses semences d'arachide dans la terre sèche. Dans tous les cas, la pluie tombait le jour même ou, au plus tard, le lendemain. Le second, *Hufan Puy* s'était distingué, quant à lui, dans l'art d'indiquer l'heure de la pluie à partir de la quantité de sueur que sécrétait son corps.

Certains témoignages révèlent que les paysans les plus attentifs avaient également une parfaite connaissance des manifestations atmosphériques.¹¹⁵ C'est ainsi que, de l'observation du type de temps qui a dominé la saison sèche, ils prédisaient avec une marge d'erreur très réduite, les quantités de précipitations à venir.

Fort du profit qu'ils pouvaient tirer des informations, c'est avec une attention toute particulière qu'ils scrutaient le ciel, surveillaient le comportement des plantes et des animaux pour noter tous les renseignements en vue de l'organisation du *Hoy* ou grande séance de divination et de prévisions météorologiques. Les *Sereer* avaient donc apprécié à sa juste valeur le rôle de l'environnement. Peut-être, savaient-ils que sa destruction leur ôtait toute possibilité de lire le présent et par conséquent d'envisager le futur.

A l'instar de ces croyances *Sereer*, les religions africaines, auxquelles on reproche de traiter la nature avec beaucoup d'égard, gagneraient à être analysées en rapport avec les préoccupations d'ordre existentiel des populations pour comprendre pourquoi, « l'amélioration de la condition humaine comme les grandes découvertes dans les sociétés occidentales »¹¹⁶ était une de leurs priorités. Cependant, la vie dans l'au-delà, quoique très diffuse dans leur liturgie, était une croyance vivace.

En effet, le manque de considération ou de vénération des "Esprits des ancêtres", signe de non-respect de la Divinité, était assimilé à un péché pouvant entraîner des tortures. En revanche, pour avoir la bénédiction des intercesseurs, donc de Dieu, tout individu devait se conformer aux normes religieuses définies par les ancêtres.

De cette manière, les croyances traditionnelles intégraient les sphères de l'organisation sociale et régulaient les relations entre les personnes. La lecture

¹¹⁵ Les initiés qui ont accepté de nous révéler une partie de leur savoir nous ont fait comprendre que les prévisions météorologiques se fondent avant tout sur l'interprétation des signes de l'environnement. Ce n'est qu'après, qu'interviennent les sciences occultes qui font la différence entre les devins ou *Saltige*.

¹¹⁶ GRAVRAND, RPH., *op-cit.*, 1990, p. 144

religieuse que les *Saafi* font de leurs rapports avec le milieu naturel et de leurs relations sociales justifie leur attachement à certaines valeurs traditionnelles : homogénéité du groupe, hostilité au changement, manque d'ouverture et exclusion de l'étranger.

2.2.2.1.4 Une société à tendances égalitaires

Toutes les sociétés sénégalaises n'ont pas présenté les mêmes structures sociales. Cependant dans leur écrasante majorité elles étaient inégalitaires. Aussi l'essentiel des travaux effectués sur ces peuples ont-ils fait état de leur double structuration en "système des ordres" défini par le critère de liberté et en "système des castes" dont la ligne de clivage épouse dans une certaine mesure les contours de la spécialisation professionnelle. La société *Wolof* oppose ainsi les *Gor* (Hommes libres) aux *Jaam* (captifs) et les *Geer* (les non castés) aux *Ñeno* (les castés).

La critique des travaux sur l'organisation socio-politique en pays *Wolof* à laquelle M. Diouf s'est livré¹¹⁷ montre qu'en dépit de l'abondance de la littérature, la question de la structuration des sociétés de la sous région continue de susciter la controverse. Si les chercheurs n'ont eu aucune peine à repérer les deux grandes lignes de discrimination qui traversent ces sociétés, en revanche, ils sont dans l'impossibilité de s'accorder sur les origines des réalités qu'elles définissent ainsi que sur les termes qui servent à les désigner.

Sans nous enliser dans un débat sémantique, nous pouvons considérer les "ordres" ou "états" comme étant des catégories sociales héréditaires entretenant des rapports de domination politique et d'exploitation économique. Mais comme le précise M. Diouf, ce qui les caractérise le plus : « c'est leur définition de droit, leur existence juridique dans un système distributif constamment rapporté à la structure du pouvoir ». ¹¹⁸

Quant à l'usage du mot « caste » en Afrique occidentale que certains considèrent comme impropre, il relèverait de la marginalisation dont étaient

¹¹⁷ DIOUF, M., *op-cit.*, pp. 43-73

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 55

victimes des catégories socioprofessionnelles: forgerons, bijoutiers, tisserands, peaussiers, musiciens...Mais, nous constatons avec Y. K. Fall que « leurs positions sociales très différentes selon les sociétés donnent toute la mesure de la difficulté à généraliser l'emploi de caste ». ¹¹⁹

Malgré les différences de traitement, les clivages, héréditaires fondés sur des considérations d'ordre professionnel étaient bien réels. Dès lors on ne peut s'empêcher de qualifier une telle communauté de société à castes qui, selon les sociologues : « est composée de différents groupes hiérarchisés, chacun d'eux étant endogame, pratiquant quelque occupation héréditaire et auquel on appartient par la naissance ». ¹²⁰ Ces précisions longues mais nécessaires permettent de mieux aborder l'étude des structures sociales du *Joobaas* qui constituaient une exception en sénégal. ¹²¹

Aussi répandus que fussent les systèmes d'ordres et de castes, ils étaient méconnus dans cette contrée et chez tous les *Noonwe* de Thiès. Dans cette province où on prétendait descendre d'un même matriclan, il était difficile, comme à l'origine de l'humanité, de trouver un critère pertinent pour marginaliser certains membres du groupe. Ainsi, les *Noonwe* optèrent pour une société égalitaire. Et tant que l'élargissement de la communauté procédait du croît naturel consécutif à des alliances en son sein, il ne pouvait être question d'exclusion sociale.

¹¹⁹ FALL Y.K., *op-cit.*, 1992, p. 305

¹²⁰ MAQUET, J.J., Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien, Tervuren, 1954, p. 157

¹²¹ Elles nous permettent d'éviter un débat de concepts tout en nous ouvrant aux recherches déjà effectuées. Comme annoncé, la littérature qui traite des structures sociales est abondante. Mais l'essentiel des chercheurs ont voulu partir de la monarchie, stade suprême de la structuration sociale pour essayer de reconstituer l'histoire de systèmes des ordres et des castes. Quoique bonne, cette démarche mène dans un labyrinthe d'où il est difficile de sortir. La conclusion à laquelle J. Boulegue a abouti dans Le Grand Jolof, montre l'ampleur des difficultés attachées à cette manière de procéder : « cette structuration est allée de pair avec la genèse du grand *Jolof* (mais) il est difficile de savoir si ses structures étaient déjà dans leur contenu, identiques à ce qu'elles seront au XIX e siècle » (1987, p. 53) .L'étude des structures du *Joobaas* offre l'opportunité d'adopter une nouvelle démarche consistant à suivre l'évolution d'une société de la situation d'égalité entre ses membres au début de sa structuration en système d'ordre et de castes.

Sous ce rapport, on comprend la volonté de ces populations à se replier sur elles-mêmes. En fait, elles avaient compris que l'intégration des étrangers était de nature à faciliter la discrimination sociale. En conséquence, elles avaient développé le culte de leur exclusion à travers une pédagogie de diabolisation et d'infériorisation. Il suffit d'analyser les conséquences attachées au comportement du *Wolof* pour se rendre compte que l'image détestable qu'elles avaient de ce peuple participait de leur politique de préservation de l'harmonie originelle de leur société.

A l'opposé des *Noonwe*, les *Wolof* ont tôt su que l'ouverture pouvait être aussi source d'enrichissement. Vite, ils ont transformé leur communauté en réceptacle accueillant jusqu'aux déclassés des autres ethnies. C'est de cette manière qu'ils ont favorisé la formation de groupes marginalisés se définissant par rapport à une activité ou non. L'origine étrangère des "castés" n'a pas échappé à Y. Diaw.¹²² La centralisation du pouvoir qu'incarnaient les *Wolof* aux yeux des *Noonwe* était également incompatible avec les valeurs que ces derniers tentaient de sauvegarder.

Dans une société, dès l'instant qu'une aristocratie écarte la frange la plus importante de la population pour s'emparer du pouvoir, l'égalité de ses membres se perd. Fort de tout cela, les *Sereer* de Thiès ne semblent pas avoir lésiné sur les moyens à mettre en œuvre pour se soustraire de l'influence de leurs voisins *Wolof*. Pour y parvenir, ils avaient poussé le bannissement de l'étranger au point de le considérer comme un "impur"; une manière efficace d'obliger toute leur communauté à le rejeter.

Leurs parents *Sereer* du *Siin* et du *Saalum*, qui n'avaient pas pris soin de se protéger, ont vérifié à leurs dépens que l'accueil d'hôtes peut déstabiliser une société au point de lui faire perdre toutes ses références. C'est ce que semble prouver la coïncidence entre l'apparition des premiers clivages sociaux et l'arrivée des *Gelwaar*. Plusieurs enquêtes effectuées au *Siin* corroborent ce point de vue. Dans son essai d'interprétation des ordres, castes et Etats en pays

¹²² RÔUSSEAU, R., "Le Sénégal d'autrefois. Etude sur le *Oualo*. Cahiers de *Yoro Dyad*"; BCEHS AOF, N°1-2, 1929, pp.187-188

Sereer, G. Gosselin reconnaît l'origine *Wolof* du système des castes.¹²³ C'est presque à la même remarque qu'avait abouti P. Péliissier quelques années plus tôt. Pour ce dernier, dans les terroirs du *Siin* : « les artisans constituent une catégorie sociale nettement moins nombreuse et moins diversifiée qu'en pays *Wolof* ». ¹²⁴

En définitive il note : « Les forgerons et les tisserands sont donc soit des descendants de l'escorte des princes *manding*, soit- et c'est le cas de la majorité d'entre eux des descendants d'artisans *Wolof* installés dans le pays après son organisation par les *Gelwaar* ». ¹²⁵

Tout peuple déterminé à vivre en vase clos se doit de satisfaire l'essentiel de ses besoins. Les gens du *Joobaas*, retranchés dans leur massif boisé, se voyaient ainsi contraints de produire leurs ustensiles et l'ensemble des outils indispensables à leurs activités quotidiennes. L'habileté et la disponibilité étaient les seuls critères retenus pour le choix de ces artisans. Toutefois, à l'inverse des sociétés inégalitaires, ils n'étaient frappés d'aucune marginalisation et continuaient à travailler la terre.

Leur dilution dans la société a fait croire à Mb. Guèye que « pour se procurer les objets dont ils avaient besoin, ils (les *Saafi* de Thiès) avaient recours au procédé du commerce ». ¹²⁶ Il importe de souligner qu'à la période précoloniale, les besoins peu importants et la production artisanale rudimentaire ne nécessitaient pas que la division du travail fût aussi poussée. Y.K. Fall a bien perçu que « ce n'est qu'avec la sophistication et l'augmentation de la demande des produits ouvrés que les sociétés lignagères ont doublé leur organisation de clivages socioprofessionnels » ¹²⁷ ; parce que la catégorie d'artisans, qui existaient jusque là, ne pouvait plus les satisfaire.

¹²³ GOSSELIN, G., « ordre, castes et Etats en pays Sereer (Sénégal) : Essai d'interprétation d'un système politique en transition », *Revue Canadienne des Etudes Africaines*, vol VIII, N°1, 1974, p. 139

¹²⁴ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, 1966, p. 207

¹²⁵ *Ibid.*, p. 207

¹²⁶ GUEYE, Mb., *op-cit.*, p. 108

¹²⁷ FALL, Y.K., *op-cit.*, 1992. P. 306

Avec les bouleversements provoqués dans le système de production par la pénétration coloniale à la fin du XIX^e siècle, le *Joobaas* était obligé d'accueillir ses premiers artisans : métallurgistes, boisseliers, peaussiers... Ils furent victimes d'une marginalisation contrairement à leurs homologues *Saafi* trouvés sur place, sans doute, du fait de leur origine étrangère.

La tradition raconte qu'ils ont été précédés dans cette province, à une date difficile à déterminer, par les griots, sorte d'amuseurs publics. De sources concordantes, ces derniers viendraient du *Siin*. On ne peut qu'adhérer à cette hypothèse lorsqu'on sait que les généalogies des familles de griot en pays *Saafi* se perdent dans ce royaume. Elle est d'autant plus plausible qu'il est reconnu que la centralisation du pouvoir par les *Gelwaar* s'est accompagnée de la formation des "castes". C'est donc en dehors du *Joobaas* que doivent être recherchées les origines du griot.

En pays *Wolof* soupçonné d'être un de ses lieux d'émergence, un mythe assez répandu rapporte que deux frères égarés furent si éprouvés par la faim que l'aîné offrit au cadet un morceau de chair prélevé en cachette de l'une de ses cuisses pour le sauver de la mort. En reconnaissance de ce service, son dévouement envers ce dernier fut sans limite. C'est ainsi qu'il est devenu son laudateur, son griot.

Peut-être la consommation de la chair humaine légitime t-elle la souillure du sang. Cependant, il est difficile d'admettre qu'à une époque où le sang était le lien de parenté le plus sûr dans toutes les sociétés, qu'un frère conscient du traitement dégradant lié à l'anthropophagie en arrive à divulguer le secret et, de la sorte, provoquer son exclusion. Il suffit de voir l'ostracisme qui frappait le griot pour comprendre que cette construction ne cherche qu'à justifier un état de fait qui ne dépend ni du sang, ni des activités professionnelles.

L'émergence tardive d'une caste de travailleurs comme c'est le cas Sénégalie suppose que les occupations professionnelles qui ont permis de faire la discrimination fussent assurées par les membres de la société, lorsqu'elles

existaient. Au *Joobaas*, les tâches réservées au griot étaient exécutées par les *Saafi* eux-mêmes. Ainsi, ils se changeaient au cours des manifestations et cérémonies de l'organisation, de l'animation et de toutes les autres choses considérées par la suite comme avilissantes.¹²⁸

On voit bien que l'exclusion dont était victime le griot relevait moins du métier qu'il exerçait que d'une idéologie construite autour de la notion de pureté originelle à laquelle les *Saafi* accordaient une grande importance. A la vérité, le traitement qu'ils lui réservaient ne fait que révéler leur hostilité à l'immigration. C'est pour la combattre, qu'ils avaient poussé l'excès jusqu'à refuser à ces premiers étrangers installés au *Joobaas* de bénéficier de sépulture terrestre. Comme l'a noté A. Almada en son temps : « quand ces juifs meurent, on ne les ensevelit pas comme les autres, mais on les jette dans les cavités des arbres ».¹²⁹

En effet, selon la croyance *Saafi*, le griot est "impur". Et pour ne pas provoquer la sécheresse, forme de manifestation de la colère des "esprits des ancêtres" ou pour ne pas souiller la terre et la rendre improductive, ses restes ne devaient pas y être déposés. Cette manière de présenter l'interdit semble procéder de la pédagogie de l'exagération dont se servaient les sociétés afin de persuader l'ensemble de la communauté à se conformer aux règles établies.

De peur de compromettre leur système de production largement tributaire des précipitations et de la fertilité du sol et, du coup, mettre en danger leur vie, il ne traversait l'esprit d'aucun *Laman* d'accepter qu'un griot fût inhumé dans ses terres.¹³⁰ La connotation religieuse à laquelle renvoie l'ire des ancêtres montre que l'interdit était présenté de manière à toucher chacun dans ce qu'il avait de plus cher. La réaction des populations vis-à-vis de la vaine tentative des griots

¹²⁸ A la seule différence du tam-tam, ce sont les *Saafi* qui s'aidaient de mortiers et de Calebasses pour animer les séances de *Njuup*, de *Daak* ou de *Buuc*, leurs principales danses. A la manière des griots, ils profitaient de ces occasions pour se livrer à des bouffonneries.

¹²⁹ Cité par J. BOULEGUE, *op-cit.*, 1987, p. 54

¹³⁰ Toujours par rapport à cette question d'impureté du griot, après accouchement, le placenta était mis dans une Calebasse qu'on accrochait à un arbre pour éviter son contact avec le sol. Le tamarinier *Tadam* de *Sange* est célèbre pour avoir été l'unique endroit où les griots étaient autorisés à suspendre ces récipients-poubelle.

à enterrer un des leurs que consigne le toponyme *Sippann*¹³¹ fournit la preuve que toute la communauté du *Joobaas* y avait adhéré.

Ce n'est pas faute d'avoir essayé de le braver qu'ils ont continué à accrocher les dépouilles de leurs parents dans les creux des baobabs, mais le rapport de force leur était défavorable. La possibilité d'accéder dans les unités résidentielles des *Saafi* ne leur était même pas permise.

Pour recevoir les dons de toutes sortes, signe de leur infériorité, ils devaient attendre dans une espèce de case qu'on leur aménageait juste à côté de la mangeoire réservée aux chiens. Après les cérémonies familiales, les seuls moments pendant lesquels il leur était autorisé à pénétrer à l'intérieur des demeures, le responsable de maison procédait à une purification systématique (*bokit*) de la concession.

Le respect de l'opposition "pur"/"impur", qui fondait les rapports avec les griots, était tel qu'on excluait toutes les personnes soupçonnées d'entretenir des relations douteuses avec un membre de cette "caste". C'est ainsi que, par le simple fait d'avoir commis l'imprudence de s'introduire dans la demeure d'un griot à la tombée de la nuit, des *Saafi* ont été déclassés pour devenir des "castés."¹³²

Comme on peut le constater, l'idéologie du sang n'est qu'un prétexte qui permet de systématiser un état de fait. M. Diouf a bien raison d'écrire qu'elle « n'est qu'un paradigme, le sang étant la meilleure garantie pour justifier l'appartenance à tel ou tel groupe social. Il reste plus un instrument de mesure qu'une réalité » .¹³³ Pour s'en convaincre, il suffit de voir le traitement très différent réservé à l'esclave, autre étranger parvenu au *Joobaas*.

¹³¹ C'est la corruption de l'expression "*Sip Kann me*", les piquets ne seront pas plantés ici ; message adressé à un groupe de griots qui voulaient user de la force pour aménager un tumulus à un de leurs siens décédé. Mais la forte mobilisation des habitants de la localité les obligea à renoncer à leur projet.

¹³² *Latir Fay de Kisaan-Ngorik* est devenu aujourd'hui griot par le simple fait que sa grand-mère avait été aperçue sortir de la concession de griots où elle s'était rendue pour chercher du feu au coucher du soleil. Les braises qu'elle tenait dans un tesson de canari n'ont pas empêché les villageois de procéder au *lehuk* (sorte de cri de bannissement) qui fit d'elle une "castée".

¹³³ DIOUF, M., *op-cit.*, p. 51

Si en Sénégambie les Etats à pouvoir centralisé représentaient des cadres où l'esclave avait des rôles militaires, et social à exercer, en revanche dans les sociétés lignagères comme le *Joobaas*, les structures socio-économiques étaient incompatibles avec la servilité. Tout d'abord la peur de l'étranger empêchait qu'un hôte y fût introduit, même en qualité de domestique ou de serviteur. En plus, le principe d'égalité entre individus sur lequel reposaient ces communautés excluait qu'un des leurs fût déclassé au rang de captif.

Selon toute vraisemblance c'est la principale raison qui les avait poussé à se retirer dans un site à l'allure d'une véritable forteresse. Ce choix est la preuve que leur préoccupation première était de se mettre à l'abri des rezzou organisées par les monarchies esclavagistes du *Bawol* et du *Kajoor* et non de mener des guerres susceptibles de leur procurer des prisonniers et des captifs. L'opiniâtreté avec laquelle elles ont cherché à barrer la route aux chasseurs d'esclaves, témoigne de leur détermination à rester à l'écart de la traite négrière aux XVII^e et XVIII^e siècles.¹³⁴

Le refus de ces *Sereer* à pratiquer l'esclavage doit être également analysé en rapport avec les fondements de leur organisation économique. En raison du caractère strictement communautaire de leur système de production, les travaux exécutés de manière collective ne nécessitaient pas qu'un paysan s'attachât les services d'un captif surtout que toutes les tâches agricoles étaient considérées comme sacrées. Bien plus, " l'égalitarisme économique", qui avait fait de chaque famille ou clan une unité de production, était de nature à freiner les aspirations de ceux qui pensaient pouvoir s'en servir pour se faire une promotion sociale et/ou économique individuelle.

Compte tenu de tous ces aspects, le *Joobaas* est resté antiesclavagiste à l'intérieur d'une région où l'opposition *Gor* (homme libre) / *Jaam* (esclave)

¹³⁴ La tradition ne fait pas état de leur participation au commerce du bois d'ébène, mais elle évoque les nombreux raptés effectués par les Maures et les *Ceddo*. C'est dire que certains d'entre eux ont été pris et vendus comme le confirme I. Seck qui dit avoir consulté en Louisiane des documents qui mentionnent le *Joobaas* comme lieu de provenance d'esclave. I. Seck a soutenu un doctorat de 3^e cycle à l'UCAD Dakar en 1999 sur les aspects culturels de l'esclavage en Louisiane.

représentait un des traits dominants. Il a surtout tenu à se mettre en marge de la traite négrière même lorsque, du fait des profits qu'on pouvait en tirer, elle avait pris des proportions inquiétantes. Ce rejet du modèle socio-politique esclavagiste pendant des siècles ne traduit guère l'immobilisme de ces communautés.

A la vérité, cette province a subi l'influence du contexte géopolitique fortement marqué par le commerce du "bois d'ébène". La recrudescence de l'insécurité consécutive à la traite avait compromis de manière sérieuse l'autonomie villageoise et avait obligé les populations à élargir leur cadre de concertation en vue de contenir les exactions des pilleurs *Ceddo*. La simple volonté de lutter contre les négriers suffisait pour voir le *Joobaas* se transformer en zone de refuge. La proximité du comptoir de Gorée et la nature du terrain aidant, la contrée a effectivement servi de lieu de cache des esclaves fugitifs. L'accueil réservé à ces étrangers fournit la preuve que beaucoup de choses avaient changé dans ces terroirs.

La tradition retient que certains d'entre eux, les femmes en particulier, trouvés en pleine brousse, les chaînes aux poignets, étaient intégrés dans des familles.¹³⁵ Le privilège dont ils jouissaient montre que la marginalisation qui frappait le griot, pourtant *Sereer*, ne procédait de considérations ni ethniques, ni sanguines, mais plutôt d'une opinion que Mb. Guèye trouve erronée.¹³⁶ Cependant, elle prouve que, à l'inverse de l'esclave, cette catégorie socioprofessionnelle est arrivée chez les *Saafi* à une période pendant laquelle la croyance à la pureté originelle était encore vivace alors qu'au XVIII^e siècle, début probable de l'intégration des captifs fugitifs, certains visionnaires parmi ces populations commençaient à ne plus s'en référer.

Cette insertion ne s'est pas faite sans difficulté. Les confidences qui ont permis d'identifier les descendants des captifs font état du

¹³⁵ Nos informateurs ont révélé que l'insertion ne concernait que les femmes. Cependant, les populations prenaient soin de briser les chaînes des fugitifs de sexe masculin qui allaient s'établir ailleurs. Le portrait des captives qui insiste sur leur finesse, la clarté de leur peau et pour tout dire sur leur beauté, est de nature à faire croire que les pulsions sexuelles de l'homme ont beaucoup joué dans cette intégration.

¹³⁶ GUEYE, Mb., *op-cit.*, p. 108

refus que certains membres des familles opposaient aux unions matrimoniales avec des femmes aux origines inconnues. Selon toute vraisemblance, les *buun* et les sous-groupes de rang inférieur au sein des clans témoignent de ces velléités de résistance à l'assimilation des étrangers.

A la conclusion de cette analyse, on peut remarquer qu'il est prétentieux de vouloir concevoir un schéma explicatif des relations d'antériorité entre le système social et le système politique.¹³⁷ L'exemple du *Siin*, même s'il n'est pas étudié à fond, nous révèle que la formation de la monarchie, du fait qu'elle hiérarchise les rapports sociaux, entraîne de manière inévitable un système social inégalitaire. Mais sans atteindre ce niveau d'organisation, comme c'est le cas du *Joobaas*, une communauté peut rompre de façon volontaire ou non avec ses tendances égalitaires pour voir se constituer les premiers groupes marginalisés que les impératifs de la spécialisation professionnelle consécutifs aux nécessités de la production, consacrent, en dernière instance, en véritables "castes".

En somme, on doit retenir que le système social inégalitaire est le produit d'une évolution. En reconnaissant le poids des facteurs, surtout exogènes, dans le processus, on perçoit toute la difficulté à établir une grille de lecture commune à l'ensemble des sociétés de la sous-région. Comme l'a bien perçu B. Barry, il peut être retenu cependant « qu'une liaison étroite existe entre le système politique et le système social (...) Le premier émerge en quelque sorte du second dont il reflète les différentes hiérarchies d'ordre et de caste ».¹³⁸

2.2.2.2 L'organisation politique

Les *Noonwe* de Thiès, peut-être parce que classés dans le *Bawol* et dans le *Kajoor*, n'ont vu leurs structures politiques faire l'objet d'études. Mais, il suffit de savoir que le système politique et le système social entretiennent d'étroites

¹³⁷ Plusieurs auteurs ont tenté de le faire. Dans *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, Le Sénégal*, Paris : Maspéro, 1972. M. DIOP a pris le risque d'identifier 3 phases dans l'évolution qui aurait abouti à la formation des castes sous la monarchie (1972, p 43) . Dans *l'Afrique précoloniale*, Paris, Présence africaine, 1960, C. A. DIOP pense qu'on « on trouve jamais de caste sans noblesse, le système de stratification sociale devant naître nécessairement sous un régime politique avancé, monarchique » (1960, p. 87).

¹³⁸ BARRY, B., *op-cit.*, 1972, p. 87.

relations pour comprendre que les gens du *Joobaas*, avec leurs tendances égalitaires, s'administraient autrement que leurs voisins du *Bawol*. D'ailleurs, ces derniers qui avaient atteint le stade de la centralisation du pouvoir et qui étaient conscients de la supériorité de leur modèle avaient voulu, selon toute vraisemblance, exercer une domination sur eux. De cette manière, ils avaient rendu difficile leur cohabitation.

Imbus de leurs valeurs occidentales, les premiers européens à visiter la région ont mis du temps pour comprendre et fournir des informations sur l'organisation politique du *Joobaas*. Presque à l'unanimité, ils n'ont fait que mettre en relief son caractère primitif, sans jamais expliquer comment ces populations s'administraient.¹³⁹

Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que les Français, pour des raisons liées à la colonisation, se sont donnés la possibilité de se faire une idée de leur vie politique. C'est ainsi qu'une monographie du cercle de Thiès note à propos des habitants du *Joobaas* : « ils restent chez eux, vivent entre-eux et leur organisation a, de tout temps, été exclusivement familiale ; la seule autorité devant laquelle ils s'inclinent encore aujourd'hui est celle du chef de famille ».¹⁴⁰

En dépit de son caractère trop succinct, cette mention a le mérite de présenter, même de manière caricaturale, l'organisation politique de ces peuples. Pour l'essentiel, elle reprenait les rouages de l'organisation des lignages et celle des unités résidentielles. A l'arrivée des premiers occupants, les chefs de clan se confondaient le plus souvent à ceux des demeures. En collaboration avec les résidents, ils évacuaient toutes les affaires courantes. Ainsi, ils se chargeaient de la répartition des champs et de la distribution des espèces à cultiver dans le finage.

¹³⁹ A titre d'exemples on peut citer :

- LABARTHE, P., *op-cit.*, p. 110

- LABAT, J.B., *op-cit.*, p. 156

¹⁴⁰ ANS. 10 D5-5. Monographie du cercle de Thiès et des régions comprises entre le Djolof et le Saloum, 1903, p. 15.

Cependant, l'éclatement des maisons consécutif à la poussée démographique faisait apparaître, au fur et à mesure, d'autres instances de prise de décision. Les nouveaux chefs de résidence, sans pour autant être aussi autonomes (surtout quand ils ne bénéficiaient que du droit de hache), veillaient néanmoins au bon fonctionnement de leur unité. De la démultiplication des habitations, naquit le village formé d'un ensemble variable de résidences dispersées et séparées par des taillis broussailleux. Malgré l'isolement apparent des unités qui le composent, il constitue une entité homogène régie par une assemblée regroupant les différents responsables de résidence et de lignage, mais aussi des prêtres et magiciens de renommée.

Même s'ils jouissaient d'un respect particulier, les détenteurs de droit de feu ou *Laman* n'avaient pas un pouvoir absolu. Au cours des séances délibératives du conseil, une large part était accordée à la concertation et au respect de l'intérêt général. Les raisons profondes de la totale adhésion des populations aux résolutions doivent être recherchées dans ce mode de prise de décision. Dès lors qu'elles relevaient d'un consensus entre les différents mandataires, elles engageaient tout le monde au plus haut point. De fait, s'y soustraire était perçu comme un acte de trahison qui se payait cher puisque les sanctions variaient de la marginalisation à jamais à la mise à mort savamment orchestrée.

L'autonomie, à laquelle ces sociétés tenaient, avait accordé une place centrale au système de production et à la sécurité de leur territoire dans les débats de cette instance. A la veille de l'hivernage, l'assemblée délimitait les zones de parcours du bétail et procédait à la répartition spatiale des cultures pour une bonne cohabitation des animaux et des exploitations agricoles. Elle déterminait également, après divination, la nature des sacrifices à faire pour implorer de bonnes récoltes.

Chaque fois que l'ampleur de la question à débattre le nécessitait, l'assemblée était élargie à l'ensemble des villages qui constituaient le *Joobaas*. C'est ainsi qu'avec l'insécurité née du contexte géopolitique des XVIII^e et XIX^e siècles, on passait souvent du stade de l'autonomie villageoise comme siège de décision

politique à la « confédération villageoise ». O. Faye a bien raison d'écrire que la création d'une telle superstructure était rendue possible par la fréquence des problèmes qui affectaient le destin commun des populations.¹⁴¹

Au premier rang de leurs préoccupations au XIX^e siècle, figurait la lutte contre la pénétration coloniale. Aussi, du fait de leur commune volonté de barrer la route aux Français, la mobilisation générale dans la province était permanente. A la place d'une armée unifiée comme dans la monarchie, des individus convaincus de la nécessité de résister, même au prix de leur vie, se donnaient rendez-vous dans le défilé de Thiès pour s'attaquer aux intérêts du colonisateur.¹⁴²

Face aux proportions qu'avait pris le harcèlement des troupes coloniales, les doyens racontent que les séances de concertation accueillait des participants venus d'ailleurs. La rencontre de Bandioulouf (*Banja*) de 1869 pour la mise sur pied d'un plan d'attaque du poste de Pout relatée dans les correspondances administratives, entre dans le cadre ces réunions de coordination auxquelles étaient conviés tous les *Sereer* de Thiès.¹⁴³

Suivant la nature et l'intérêt de la question on relève ainsi quatre instances de prise de décision (unité résidentielle, famille ou clan, village, province) qui se superposaient et se complétaient plus qu'elles ne s'opposaient. Au regard de leur mode de fonctionnement, on est en droit de penser que la cohésion et l'harmonie qui caractérisent les sociétés lignagères procèdent en partie de cette manière de s'administrer.

Concernant l'assemblée provinciale, elle se composait des représentants choisis par les conseils des villages et ses prérogatives pouvaient s'étendre à tous les domaines de la vie. Rendue possible par des questions ponctuelles, la "confédération villageoise " ne durait que le temps de ces problèmes pour céder la place à " l'autonomie villageoise" plus viable du fait de la proximité des

¹⁴¹ FAYE, O., *op-cit.*, p. 618.

¹⁴² Cette forme de résistance est largement analysée dans le chapitre portant sur le *Joobaas* face à la colonisation.

¹⁴³ ANS 11D1- 1326. Conflit entre *Sereer* et *Wolof* à propos de l'attentat de Omar Diop.

unités résidentielles et de leurs liens de parenté. Mais la géopolitique aux XVIII^e et XIX^e siècles, marquée par la traite négrière et la colonisation, était de nature à pérenniser cette superstructure.

Quand on sait que, pour diverses raisons, le conseil provincial pouvait être dominé par un notable, on voit pourquoi, par manque d'informations, certains ont noté l'existence du royaume du *Joobaas* au XVIII^e siècle avec comme autorité centrale *Mboy Siis*.¹⁴⁴ En dépit des incertitudes qui entourent ce personnage, il est reconnu que cet habitant de *Cewo* fait partie des notabilités qui ont eu à peser de tout leur poids sur les décisions de la "confédération villageoise". Selon nos sources, il était un grand magicien chargé de l'entretien des *Ndaam Nduuk* (sorte de vautours protecteurs). Le grand troupeau familial qu'il gérait avait fait de lui le plus grand *Yaal-Naak* de la contrée.

Vraisemblablement, sa farouche opposition aux pillages répétés de la cour du *Bawol* serait au centre de ses démêlés avec le *Damel-Teeñ Meisa Tend Wejj* que relate O. S. Diop.¹⁴⁵ Le tableau signalétique de *Mboy* que dresse la tradition locale nous fonde à penser que c'est sa double qualité de grand *Gaynaak* et surtout de magicien hors pair qui lui avait permis d'influencer les décisions du conseil des sages au point de passer pour le roi du *Joobaas* aux yeux des observateurs non avertis.

Parmi les personnages dont le charisme s'étendait à l'ensemble de la province, l'histoire retient le nom de *Laman Mbata de Mbomboy*. Sa célébrité construite autour de son honnêteté, son intégrité morale et de son sens profond de la responsabilité explique le rôle prépondérant qu'il jouait dans le règlement des grands litiges qui affectaient son pays. Après l'attaque de son village par les troupes coloniales consécutive à l'enlèvement d'un chameau chargé et vol de trois pièces de guinée et 1.000 F, c'est bien lui qui négocia avec le commandant du poste de Thiès en 1872 afin d'éviter le prolongement des représailles.¹⁴⁶

¹⁴⁴ DIOP, O.S., op-cit., p. 196

¹⁴⁵ Ibid., p. 196

¹⁴⁶ ANS, 4B 48, correspondances adressées au gouverneur général mai 1872 – novembre 1877, folio 112.

Roog Roman de Palam est le dernier dignitaire à se comporter en leader politique du *Joobaas* à la fin du XIX^e siècle. Malgré l'usure du temps, la taille du tumulus dans lequel il est inhumé porte la marque de son rang social.¹⁴⁷ A l'image de *Mboy Siis*, on le considère comme le plus grand *yaal-naak* de son époque. Grâce à son aura fondée sur cette richesse, il parvint à convaincre la province à déposer les armes et à se rendre aux troupes coloniales en avril 1891. En véritable roi, il alla même à Saint-Louis négocier avec le gouverneur du Sénégal.

Le poids de certains notables dans les instances de prise de décision peut bien entretenir la confusion. Toutefois, il est clair que le *Joobaas* n'a jamais connu de roi. Outre les erreurs d'appréciation des *Wolof*, aucune des sources qui relatent l'histoire du Sénégal de la constitution du Grand *Jolof* à l'individualisation du *Bawol* ne mentionne le royaume du *Joobaas*.

L'organisation politique de ces populations était essentiellement lignagère et segmentaire. Suivant l'intérêt de la question, l'instance de prise de décision variait de l'unité résidentielle de base à la province. L'aspect anarchique du fonctionnement des sociétés du *Joobaas* n'était qu'apparent. Le poids de l'idéologie aidant, l'aristocratie du *Bawol* n'a pu le comprendre et a cherché de manière vaine à l'intégrer dans sa monarchie.

¹⁴⁷ On doit rappeler que la construction d'un tumulus nécessitait de grosses dépenses. En effet, pour chaque chaumière déposée sur le caveau, la famille du défunt devait offrir un bœuf aux *mall* qui s'en chargeaient. Sous ce rapport, ses dimensions sont bien révélatrices de son aisance sociale. Malgré ses 100 ans d'existence le tumulus qui abrite les restes de *Roog* s'élève à près de 2 mètres du sol.

2.3 Le JOOBAAS et les États voisins

La description que les sources font des *Joobaas-Joobaas* est de nature à faire croire que ces populations menaient une vie autarcique au milieu de leur sanctuaire. Pourtant, la province entretenait diverses relations avec le reste de la sous-région. Seulement, ses conflits avec les monarchies, le *Bawol* en particulier, les avaient masquées.

2.3.1 Les relations politiques

Il n'est point besoin de revenir sur les mythes de fondations pour savoir qu'au plan politique le *Joobaas* avait des voisins qui lui étaient hostiles. On peut tout juste rappeler que l'opposition idéologique entre cette province, à l'organisation socio-politique lignagère, et les Etats à pouvoir centralisé avait compromis les chances de leur bonne entente comme semblent le confirmer les bouleversements intervenus au *Siin* aux alentours du XV^e siècle. En effet, la constitution de cette monarchie par les *Gelwaar* jeta les bases de la rupture entre les « *Sereer* » (*Noonwe*) et les « *Barbacins* » (*Sereer du Siin*) notée par A. Ca Da Mosto.¹⁴⁸ Pour maintenir leurs formes d'organisation originelle, certains *Siin-siin* tels que les habitants du *Comboloc* et du *Jegeem* avaient préféré se séparer de leurs parents et se rapprocher des *Noonwe* en vue de manifester leur indépendance politique.

Avec l'affirmation du *Bawol* après la mort de *Masamba Tako*, le *Joobaas* relevait normalement du *Teeñ*. Mais J.B. Labat précise que ces « *Sereer* n'ont jamais voulu reconnaître de souverain ; ils forment des républiques dans les endroits où ils se sont retirés ».¹⁴⁹ Cette indépendance est relatée par beaucoup d'autres sources. F. De Lemos- Coelho fait remarquer qu'au *Bawol* : « se situe une sorte de noir vivant dans une âpre contrée où la cavalerie ne peut pénétrer et qui, de ce fait, ne reconnaît la vassalité d'aucun roi... ».¹⁵⁰

¹⁴⁸ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p.103

¹⁴⁹ LABAT, J.B., *op-cit.*, p. 156

¹⁵⁰ LEMOS - COELLO., F. De, *op-cit.*, p. 251

Malgré le soutien que la France apporta à ce royaume dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le *Joobaas* et d'autres provinces ont continué à rejeter l'autorité du *Teeñ* au point d'être qualifiés de "Provinces *Sereer* Autonomes" par les autorités coloniales. Analysant les rapports de la cour du *Bawol* avec les régions périphériques peuplées de *Sereer*, le capitaine Martin, un habitué des lieux, a constaté l'insoumission du *Joobaas*, du *Comboloc*, du *Jegeem* et de *Mbandaan* contrairement au *Tuul*.¹⁵¹ A propos des habitants de *Ngunjaan*, de *Mbuusnaax* et de *Sandoog*, il dit : «tout en reconnaissant l'autorité du *Teeñ*, ils prenaient les armes si ce dernier voulait s'emparer de leurs troupeaux ou amener leurs enfants ou leurs femmes en captivité ». ¹⁵²

A la lumière de cette description, on constate que l'autorité de la cour du *Bawol* s'affaiblissait au fur et à mesure que l'on s'éloignait de la capitale *Lambaay* pour devenir, en fin de compte, nulle dans les franges limitrophes d'accès difficile. Elle révèle aussi la place qu'occupaient les abus commis par la monarchie dans les crises récurrentes qui l'opposaient aux *Sereer*.

La configuration du site a beaucoup joué en faveur des populations du *Joobaas* puisque, malgré le rapport de force qui leur était défavorable, elles ont pu repousser toutes les tentatives visant à les intégrer dans la monarchie du *Bawol* jusqu'à rendre fictive l'autorité des souverains sur leur pays. Une monographie de Thiès nous apprend que ces deniers « ne franchissaient guère les frontières du *Bawol* et se contentaient de déléguer des princes héritiers (*calaw*) dans les différents villages pour collecter les redevances ». ¹⁵³ Les traditions villageoises font état de ces *Calaw*. Cependant, elles précisent que les risques qu'ils couraient au *Joobaas* étaient si grands qu'ils préféraient limiter leurs actions aux cantons qui leur étaient soumis.

Au regard de la fréquence mais surtout du butin ramené de cette province, on est amené à croire qu'à défaut de pouvoir la pacifier, l'aristocratie du *Bawol* avait voulu en faire une réserve d'où elle s'approvisionnerait à volonté. Certes

¹⁵¹ MARTIN, C., *op-cit.*, p. 541

¹⁵² *Ibid.*, p. 541

¹⁵³ ANS, 10D5-5, *op-cit.*, p. 15

les produits recherchés au *Joobaas* ont varié en fonction des époques ; toutefois, les *Ceddo* s'étaient intéressés de manière particulière aux hommes, aux femmes et aux enfants pour satisfaire les besoins en esclaves des Arabes ¹⁵⁴ et des Européens. Cependant, en raison du commerce florissant des peaux sur la Petite Côte du XVI^e siècle en plus des usages alimentaires, ce sont les bœufs qui ont dominé les prises jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

L'ampleur des pillages du bétail fut telle que Villier commandant des spahis des "Provinces Sereer Autonomes" finit par attirer l'attention des autorités sur l'attitude des *Ceddo*. Aussi écrivait-il : « depuis plus d'une année, les guerriers du *Bawol* ont razié sur le territoire mis sous l'autorité de *Sanor*, 370 bœufs, 4 ânes, 47 chèvres, 5 greniers de mil ». ¹⁵⁵

Il semble que ce sont des abus de cette nature qui furent à l'origine de la bataille qui opposa au XVIII^e siècle le village de *Cewo* aux troupes de *Meissa Tend Wejj*. Mais O.S. Diop qui n'avait pas une parfaite maîtrise des relations entre la province autonome du *Joobaas* et la cour du *Bawol* note : « A l'avènement de *Meissa Tend Wedj*, *Mboï Ciss* avait refusé d'envoyer les présents d'usage. Cette irrévérence offensa le *damel-teeñ*. Il constitua une armée qui alla massacrer les *Nones* du *Diobass* ». ¹⁵⁶

Le texte du romancier a le mérite d'évoquer l'un des nombreux conflits qui ont opposé le *Joobaas* aux Etats voisins. Il est par ailleurs significatif de la volonté de consolider le processus d'unification du *Kajoor* et du *Bawol* amorcée depuis l'époque de Lat Soukabé FALL. Toutefois O. S. Diop donne des informations biaisées et laconiques.

Aucun toponyme du *Joobaas* n'apparaît dans la légende. Et plus encore, il attribue à *Mboy* le titre de « roi du Diobasse » alors que son organisation

¹⁵⁴ On n'évoque pas souvent la traite arabe. Pourtant, elle a même touché les contrées les plus enclavées comme le *Joobaas*. La fuite systématique des enfants à l'approche des caravaniers jusqu'à une période récente est révélatrice de la psychose qu'elle avait provoquée chez ces populations. Pendant notre enfance, nous avons eu l'opportunité d'approcher un négro-berbère du nom de *Ngoor Seen* qu'on dit descendre d'un habitant de *Hambuja* pris et vendu en esclave.

¹⁵⁵ ANS, 11D1, 23, rapport sur la situation politique du cercle du *Bawol* 1887-1891.

¹⁵⁶ DIOP, O.S., *op-cit.*, p. 196

politique était acéphale. La bataille qu'il dit être fatale à *Mboy* est relatée d'une autre manière par les nombreux chants populaires qui consignent les défaites et les gloires du *Joobaas*.¹⁵⁷

Les témoignages oraux collectés dans plusieurs villages précisent que l'attaque eut lieu au petit matin au moment où beaucoup d'hommes avaient quitté les maisons pour vaquer à leurs occupations. Selon toute vraisemblance, c'est ce concours de circonstance qui explique le rôle décisif qu'on attribue aux femmes dans le combat. Sous les conseils du magicien *Mboy*, elles auraient rempli de mil des vans et se seraient portées à la rencontre de la colonne dirigée par *Masamba*. A l'aide d'une formule magique répétée en chœur durant les hostilités¹⁵⁸, les graines se transformèrent en abeilles qui semèrent le désordre dans la cavalerie du *Teeñ*.¹⁵⁹

A travers les textes et témoignages oraux, on s'aperçoit que les opérations de pillage étaient des campagnes préparées de façon minutieuse avec la forte participation de la cavalerie. L'heure choisie par *Masamba* pour déclencher les affrontements en est une parfaite illustration. En décidant de s'attaquer aux gens de *Cewo* au lever du jour, il cherchait l'effet de surprise. Mieux, le moment permettait à ses hommes de trouver sur place l'ensemble du bétail dans les enclos et d'opérer sous une lumière quoique diffuse.¹⁶⁰

La trame des discours met aussi en exergue le rôle du site dans la protection des villages. En fait, *Cewo* est dominé sur ses 3 côtés qui font face au *Bawol* par une butte, dont le sommet caillouteux peuplé d'une végétation composée de lianes, est difficile à franchir. Il semble que les guerriers de *Masamba* n'eussent pas le temps d'en descendre quand ils furent repérés par les femmes

¹⁵⁷ THIAW, I. L., " la résistance du *Joobaas* à travers les chants populaires", *Revue Africaine Jonction*, N°5, 1980, pp.6-20 Voir annexes.

¹⁵⁸ Nous n'avons pas pu recueillir tous les aspects de la formule mais nous savons que leurs incantations tournaient au tour de *tapa cong-cong*, *dala cong-cong* : pique et atteints de manière sensible.

¹⁵⁹ THIAW, I.L., *op-cit.*, 1980, p.10

¹⁶⁰ Il est important de souligner que, très souvent, les vaches quittaient les enclos en pleine nuit pour aller paître. Elles n'y retournaient qu'au lever du jour moment de la traite matinale, l'heure choisie par les guerriers *Wolof*

qui terminaient le pillage du mil. C'est à ce niveau qu'eut lieu le combat en 1726.¹⁶¹

La tradition orale exagère pour montrer la part du magicien *Mboy* dans l'affrontement lorsqu'elle parle de « graines de mil transformées en abeilles ». Il n'en demeure pas moins vrai que les abeilles participaient à la défense des terroirs du *Joobaas*. Sans doute, lorsque les villageois se portèrent à la rencontre de la cavalerie, la course de galop que celle-ci engagea, troubla la quiétude des nombreux essaims qui avaient élu domicile dans les buissons et troncs d'arbres.

Grâce à leurs piqûres mortelles pour l'homme comme pour le cheval, les abeilles auraient joué un rôle décisif dans la déroute des *Ceddo*. Les rescapés ont dû emprunter la route de *Sipann*, plus praticable, et rejoindre la voie qui reliait Portudal à l'intérieur du *Bawol* pour sauver leur vie.

Certes les textes oraux ne mentionnent pas tout le dispositif des *Saafi* lors des scènes de pillage, mais on peut préciser que d'ordinaire c'est l'ensemble des villages environnants qui volaient au secours de leur voisin en cas d'attaque. Tandis que certains s'attelaient à contenir les envahisseurs, d'autres évacuaient les enfants et les vieilles personnes avec des provisions sur les hauteurs boisées. La masse impressionnante de tessons de canari trouvée dans les *Ngonoha* révèle la permanence de l'occupation de ces lieux de refuge.

On doit aussi reprocher à ces témoignages d'avoir tu les pertes causées aux habitants de *Cewo*. A la vérité il est étonnant que l'armée de *Masamba*, équipée de fusils, de lances et de coupe-coupe puisse être taillée en pièces sans provoquer de dommages dans les rangs de ses adversaires. Il est toutefois certain que *Mboy* a échappé à la mort au cours de cette bataille. Ce n'est que plusieurs années plus tard qu'il fut assassiné lors d'une veillée funèbre pendant

¹⁶¹Date avancée par Mb. GUEYE, communication orale.

laquelle les grands propriétaires de vaches avaient organisé un concours de *gaajo* (une danse réservée au *Yaal Naak*).¹⁶²

Au terme de cette analyse, on est en droit de dire que la violence avait dominé les relations politiques que le *Joobaas* entretenait avec les monarchies voisines, le *Bawol* en l'occurrence. Les souvenirs que les *Wolof* gardent de leurs conflits avec cette province sont révélateurs non seulement des risques qu'ils encouraient mais aussi de leur incapacité à la soumettre.¹⁶³

Selon toute vraisemblance c'est pour avoir réussi la prouesse exceptionnelle à contenir les ambitions annexionnistes des Etats à pouvoir centralisé et à conserver leur organisation lignagère que les habitants du *Joobaas* avaient choisi comme hymne ce panégyrique qui chante l'indépendance de leur territoire.

Joobaas, damel mosufa ndamu : un *damel* ne s'y est jamais vanté

Joobaas, teeñ mosufa teeñu : un *teeñ* ne s'y est jamais épouillé

Joobaas, Buur Siin mosufa Seeñu : un *buur* du *Siin* n'y a jamais rongé un os.

2.3.2 Les relations commerciales

Les considérations idéologiques qui avaient contraint les *Sereer* de Thiès à se retirer dans un site d'accès difficile étaient des raisons suffisantes pour voir ces deniers élaborer un système de production qui les mettait à l'abri de toute demande extérieure. Mais, lorsqu'on sait que, quel que soit le niveau de développement atteint, toute société éprouve le besoin de faire des échanges, on comprend pourquoi, en dépit des équilibres trouvés dans la production¹⁶⁴, le *Joobaas* n'a pu vivre en autarcie totale.

¹⁶² *Goram Seen, Kisaan*, le 10-02-1991.

¹⁶³ Les risques que couraient les troupes du *Bawol* étaient si grands que, pour manifester leur refus à entreprendre une action périlleuse, les *Wolof* avaient l'habitude de dire : *suma koo namme deff yalna dem Joobaas* (au tant aller au *Joobaas* mourir que de le faire). Par ailleurs, parlant de l'irréductibilité de quelqu'un, ils disaient : *të nga wicc ni Joobaas* (tu es irréductible comme le *Joobaas*).

¹⁶⁴ Nous nous sommes évertués à relever tous ces équilibres dans la partie qui traite de la situation d'équilibre de l'économie rurale.

Les monnaies (cauris, gourde) et certains produits (cornaline, cuivre), que des familles disent détenir depuis plusieurs générations sont la preuve de l'ancienneté des échanges avec la province et la diversité de ses partenaires. Malgré cette certitude, il est cependant difficile de se faire une idée précise de l'importance des transactions et de la nomenclature des produits échangés sous forme de troc. Néanmoins, il nous a suffi de traiter les informations collectées en corrélation avec le système de production pour identifier deux courants : *Joobaas-la côte, Joobaas-l'intérieur.*

2.3.2.1 *Joobaas-la côte*

Des relations de complémentarité s'étaient établies entre le *Joobaas* et la Côte. L'état actuel de nos connaissances ne nous permet pas de donner la quantité des produits échangés, mais, eu égard à la fonction du sel¹⁶⁵ auquel les populations locales n'avaient pu trouver un substitut, nous sommes fondés à croire qu'il représentait, en plus des poissons qui l'accompagnaient, les principales denrées en provenance du littoral. Les propos recueillis chez *Joor Tinn*¹⁶⁶ de *Sange* confirment largement ce point de vue.

Selon ses dires, des habitants de *Caafara, Hasab, Gerew*, proches de la côte, acheminaient au *Joobaas* du sel obtenu de l'ébullition de l'eau de mer qu'ils échangeaient contre du mil, des pagnes ou tout autre produit dont ils avaient besoin. Pendant la période des récoltes, a-t-elle précisé, un récipient s'échangeait contre deux de mil. En revanche, au moment de la soudure, une mesure de graine pouvait acquérir 3 à 4 fois plus de sel. Quoique sommaire, le discours donne la nature des produits qui constituaient le fret retour. Il note aussi avec force la fluctuation des cours des biens échangés, prouvant ainsi que le troc obéissait aux lois de la demande et de l'offre.

¹⁶⁵ Il est démontré que le sel fait partie des condiments indispensables à l'organisme humain. De ce fait les populations, vivant dans les régions où il était rare voire absent, n'hésitaient pas à en retirer de la sève de certains végétaux pour éviter de souffrir de son manque. Si l'on en croit Y.K. Fall, elles allaient jusqu'à lécher la chair et la peau humaine pour profiter des sels minéraux. Ainsi on comprend pourquoi fait-on état du cannibalisme des habitants de la forêt, nous a-t-il confié (communication orale).

¹⁶⁶ *Joor Tinn, Sange, 31-12-1990.*

Il est certain que ce courant s'est renforcé avec l'arrivée des premiers Européens sur la côte, du fait de la diversification des articles étrangers qu'elle entraîna. La richesse du *Joobaas* en cire, défenses d'éléphant, cuir, principaux produits achetés par les navigateurs aux XVI^e et XVII^e siècles à Portudal¹⁶⁷, laisse penser que les *Saafi* ont été parmi leurs fournisseurs.

Les traditions villageoises rapportent que les *Joobaas-Joobaas* se rendaient également à Bargny, qui d'après O. Dapper, abritait « tous les 4 jours un grand marché de toutes sortes de denrées comestibles et de fruits ». ¹⁶⁸ C'est de cette localité qu'ils s'approvisionnaient en fer qui, semble-t-il, y était commercialisé en quantité appréciable.¹⁶⁹

L'expansion de Gorée, Rufisque et Dakar au XIX^e siècle, suite à l'implantation définitive des Français dans ces localités, ne fit que renforcer le trafic commercial avec la côte. Les rapports de dépendance ville/campagne voulaient que l'essentiel des produits vivriers nécessaires au ravitaillement de ces agglomérations provînt de l'arrière-pays et des régions les plus proches notamment.

Dans son analyse de la géographie de l'approvisionnement des villes du Sénégal de 1870, R. Pasquier s'est rendu compte qu'en réalité le mil constituait la base de l'alimentation des citadins. Aussi, pour satisfaire la demande, écrit-il : « les traitants de Gorée allaient chercher le mil dans les villages le plus proche de la Petite Côte, mais le développement de la population les obligea bientôt à étendre leur rayon d'action au *Saloum* puis à la Gambie ». ¹⁷⁰

Les estimations qu'il fournit pour le seul comptoir de Joal révèlent l'importance de ce commerce. Pour ce point de traite : « en 1861, les produits vivriers

¹⁶⁷ BOULEGUE, J., "les voyage de Richard Rainolds en Sénégal (1591)", *BIFAN*, B, TXXXIII, 1971, 1, pp. 1-3

- Ces produits sont cités par Moraes N.I., "le commerce des peaux » à la Petite Côte au XVII^e siècle (Sénégal)", *Notes Africaines*, n°136, octobre 1972, pp 111-115

¹⁶⁸ DAPPER, O., *op-cit.*, p. 538.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 538

¹⁷⁰ PASQUIER, R., "un aspect de l'histoire des villes du Sénégal : problèmes de ravitaillement au XIX^e siècle", *cahier du CRA*, n°1987, pp. 88-89

représentaient en valeur près de 30% des exportations et le mil à lui seul 20% avec 150 tonnes ». ¹⁷¹

Il est difficile de déterminer la part du *Joobaas* dans ce trafic, toutefois il est avéré qu'avant la résistance très particulière ¹⁷² aux ambitions annexionnistes des Français, il y participait dans des proportions considérables. Même au plus profond de la crise avec le colonisateur, nos informateurs affirment que les *Joobaas-Joobaas* n'hésitaient pas à se rendre à Rufisque pour troquer du mil, des bœufs, du coton contre de la poudre à fusil, de l'eau-de-vie.

L'attitude de ces populations est significative de l'allure qu'avait pris en fin de compte le circuit commercial en direction de la Côte. Institué dans le cadre de la complémentarité de systèmes de production différents, il fut vite dopé par l'arrivée des Européens. Au fur et à mesure que ces derniers s'employaient à l'organiser à leur profit, il revêtit un caractère transcontinental et échappait au contrôle des Africains.

Par le jeu des intérêts matériels qu'il leur procurait, ces derniers s'y impliquèrent au point d'en être prisonniers. Pour s'en convaincre, on doit de savoir que le commerce transatlantique illégitime (la traite négrière) ou légitime (produits tropicaux et matières premières) a fini par déstructurer toutes les sociétés africaines et par mettre le continent en situation de dépendance à l'égard de l'Europe. ¹⁷³ Aussi joua-t-il de manière négative sur les initiatives d'intégration qui étaient en cours.

¹⁷¹ *Ibid.*, pp. 88 - 89

¹⁷² Conscientes de la supériorité des troupes coloniales, les populations du *Joobaas* avaient choisi de s'attaquer à ce commerce pour pousser les Français à renoncer à la conquête de leur territoire.

¹⁷³ Les conséquences de ce commerce occupent une large place dans l'historiographie africaine. A titre indicatif, on peut consulter les travaux suivants pour se faire une idée des bouleversements qu'il a provoqués en Sénégambie.

- BARRY, B., *op-cit.*, 1985, 421 p.
- BARRY, B., *op-cit.*, 1988, 431 p.
- DIOUF, M., *op-cit.*, 1990, 327 p.
- GUEYE, Mb., *op-cit.*, 1990, 1003 p.

2.3.2.2 Joobaas-l'intérieur

Du fait de l'opposition idéologique qui avaient caractérisé les rapports des *Saafi* avec les *Wolof*, à défaut de nier l'existence de courant, nos informateurs situent les relations commerciales avec l'intérieur à une période relativement récente. Pourtant, nous savons que les raisons qui les avaient poussés à accepter d'échanger avec la côte les ont également contraints à s'ouvrir à tous leurs voisins de l'intérieur. A la vérité, en dépit de leur faible dépendance alimentaire que les traditionnistes semblent invoquer comme arguments, ils étaient tout de même obligés d'importer des matières premières rares ou absentes de leur territoire.

Les tentatives d'extraction du fer dans une région où son minerai n'est nullement attesté, dont font état les sources orales, sont la preuve de la rareté de ce métal dans leur pays.¹⁷⁴ Aussi devaient-ils se le procurer ailleurs pour ne pas compromettre toute leur production agricole, tributaire des instruments aratoires que ce matériau servait à fabriquer. Il ressort des recherches menées par M. B. Diouf que le fer travaillé au *Bawol* avant l'arrivée des Européens provenait de la Sierra Léone et du Fouta sénégalais.¹⁷⁵

A la lumière de cette information on est tenté de dire que les gens du *Joobaas* s'étaient branchés à ces circuits. Il importe qu'on se réfère à la carte de l'Archéologie historique en Sénégambie de Y. K. Fall ¹⁷⁶ pour mieux comprendre les réseaux d'échanges de l'ensemble des produits dans la sous-région. Le support mentionne, en plus de la moyenne vallée du fleuve ou Fouta sénégalais, l'existence d'une métallurgie du fer à l'Est de la zone des mégalithes. C'est de ces zones de production que des commerçants sénégalais acheminaient le métal vers la côte.

¹⁷⁴ Il paraît que les populations du Joobaas ont tenté d'extraire du fer à partir de la latérite et des colluvions. Les témoignages oraux précisent que, malgré les opérations de réduction, le métal obtenu était de très mauvaise qualité. A l'état actuel de la recherche, les nombreuses scories trouvées dans beaucoup d'endroits ne suffisent pas pour accorder beaucoup de crédit à ces informations.

¹⁷⁵ DIOUF, M.B., *Forgerons wolof du Kajoor, Forgerons Sereer du Siin et du Jegem, de l'époque coloniale à nos jours*, Thèse 3^e cycle, Paris : ORSTOM, 1983, 260 p.

¹⁷⁶ FALL, Y.K., *Archéologie historique en Sénégambie*, NEA, 1985.

Celui en provenance du Nord (*Fuuta*) qu'accompagnaient le cuivre et des perles en cornaline transitaient par le *Kajoor* et le *Bawol*. Il y a de fortes chances que c'est à ce niveau que les *Joobaas-Joobaas* se ravitaillaient en échange de leur mil, coton ou bétail. Une fois parvenus au littoral, ces produits exotiques étaient troqués contre le sel, les huîtres, le poisson... qui constituaient le fret retour.

En définitive, la carte laisse apparaître un commerce inter-régional insoupçonné qui avait mis en contact tous les peuples de la sous-région. C'est dire qu'il existait au Soudan occidental une intégration économique que seule l'archéologie pouvait prouver. Se réjouissant de cette trouvaille, le réalisateur du support n'a pu, à juste raison, s'empêcher de dire : « contrairement à ce que l'on laissait croire, ce ne sont pas les échanges transsahariens ou encore moins les échanges transatlantiques qui ont habitué les Africains aux échanges régionaux ».¹⁷⁷

En effet, ces commerces transsaharien et transatlantique, loin d'avoir facilité les échanges entre les populations locales, ont eu la particularité de court-circuiter tous les réseaux inter-régionaux de l'Afrique occidentale pour, en fin de compte, les organiser au profit d'autres régions et continents. De ce point de vue, le commerce maritime est exemplaire. La monétarisation de l'économie à laquelle il aboutit, et l'introduction d'une gamme très variée d'articles étrangers qu'il favorisa, étaient de nature à créer de grands dysfonctionnements à tous les niveaux de la vie des africains. En conséquence, les équilibres sur lesquels reposait l'organisation économique des sociétés pré-coloniales se rompirent.

¹⁷⁷ FALL, Y.K., communication orale en deuxième année d'histoire UCAD, 1989.

DEUXIÈME PARTIE

ENVIRONNEMENT ET SYSTÈME DE PRODUCTION

LA SITUATION D'ÉQUILIBRE

- I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION**
- II. L'ÉCONOMIE D'APPROPRIATION**
- III. L'ÉCONOMIE DE PRODUCTION**

L'étude du couple environnement /système de production agricole pose la question des rapports de l'homme avec son milieu naturel. Même si dans une économie rurale la terre (sol) assure la fonction primordiale de producteur de ressources et de services, elle ne peut pas représenter, à elle seule, l'environnement, tout comme les rapports de l'homme avec son milieu ne doivent pas être limités aux prélèvements que celui - ci y effectue.

Pour une meilleure compréhension des principes qui régissent ce couple, on doit envisager l'environnement dans une acception globale qui embrasse tous les phénomènes naturels de la terre qu'ils soient géographiques ou géochimiques. Mais, du fait de l'action déterminante des organismes vivants dans la nature, il s'étend à toutes les formes de vie et à l'action de l'homme. En définitive, l'environnement doit être perçu comme « un système composé d'écosystèmes et de sous-systèmes dans lesquels les organismes sont le facteur central ». ¹

En raison de son intelligence qui lui permet de confectionner un ensemble varié d'outillages, l'homme est l'agent, sinon l'un, des plus actifs parmi ces facteurs. Il peut être noté aussi que son emprise sur l'environnement est fonction de ses moyens d'intervention et de ses préoccupations économiques, largement dominées par la production agricole dans les sociétés rurales. Etudier le système de production agricole ou l'ensemble des activités rurales qu'un peuple choisit de mener pour tirer profit de son milieu, devient alors un préalable pour saisir et évaluer l'action anthropique sur l'environnement.

La théorie économique classique considérait les interactions homme / environnement comme unidirectionnelles se résumant aux ponctions effectuées sur ce « producteur de ressources et de services » ². En réalité, il s'agit de relations d'échange dans un processus cyclique. L'échange gazeux entre la communauté des vivants et l'atmosphère constitue la première étape de ces interrelations.

¹ TOLBA, M. K., op-cit., p. 27

² AGRASOT, P., op-cit., p. 27

Aussi bien l'homme que les animaux qu'il élève, profitent de l'oxygène de l'air. Même si le rôle de la végétation dans la composition atmosphérique est peu significatif, il n'en reste pas moins vrai qu'elle fournit du gaz carbonique et de l'oxygène par le processus de la photosynthèse. Un prélèvement abusif de la flore influence donc la composition atmosphérique de manière à faire baisser les précipitations de l'ordre de 5% selon les estimations de M. Baumer³. Pire, il diminue l'effet des formations végétales dans la régulation du régime des eaux et dans le freinage de l'érosion. C'est ainsi que les interrelations homme/sylve entraînent toujours des conséquences négatives sur l'environnement lorsque la coupe dépasse les capacités de régénération.

La culture champêtre est un autre type d'échanges que fait l'homme avec son milieu puisque toutes les plantes semées tirent leur nourriture du sol. La quantité d'éléments nécessaires à leur croissance variant d'une espèce à l'autre⁴, la connaissance des spécificités des espèces s'impose afin d'éviter la monoculture de variétés voraces pour un élément nutritif quelconque et/ou l'association de plantes exigeantes pour le même nutri-élément. Ces pratiques culturales sont source d'appauvrissement des sols et un obstacle à leur bonne gestion.

Le choix d'un système agricole doit dépasser alors les considérations biologiques et phytogéographiques pour prendre en compte toutes les exigences des plantes. Il n'est point besoin de démontrer que l'objectif de chaque paysan est de réaliser une bonne production. Toutefois, il se doit de comprendre que sa récolte correspond à une quantité de substances prélevées de l'environnement et, en contre partie, il doit lui restituer le même poids de nutri-éléments pour respecter la proportionnalité des échanges.

Autant que les activités agricoles, la chasse et la cueillette constituent d'autres formes d'actions anthropiques sur le milieu naturel. Ainsi, elles peuvent conduire à une rupture des équilibres dans les écosystèmes en cas de démesure dans l'exploitation de la faune et de la flore.

³ BAUMER, M., *op-cit.*, pp. 22-23.

⁴ Ibrahima MBODJI, enseignant à l'ENCR de Bambey nous a appris par exemple que le mil a beaucoup plus besoin d'azote que l'arachide qui peut en fabriquer.

En somme, réussir le pari d'établir un équilibre durable dans les relations environnement-système de production agricole procède d'un savant dosage entre les différentes activités productrices et en leur sein-même. Son maintien est également tributaire de l'ensemble des facteurs qui participent à la mise en valeur des milieux. C'est ainsi que données physiques, aspects sociodémographiques et technologie agissent de concert dans les échanges que l'homme fait avec son environnement.

I- LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

L'importance du rôle que jouent le cadre écologique et le sol, en particulier, dans les systèmes de production des sociétés rurales n'échappe à personne. Mais comme dans tous les domaines de l'économie, c'est un ensemble de facteurs qui assure le niveau de la production agricole. Leur diversité est telle qu'on s'est appliqué à les sérier et les à classer pour la clarté de l'analyse.

1.1 Les facteurs naturels⁵

Le caractère très sommaire de la technologie pendant la période coloniale était de nature à faire subir lourdement aux paysans le poids des facteurs naturels au premier rang desquels figure la pluviométrie. Des recherches en histoire de l'environnement font état d'une abondance des pluies en Afrique jusqu'au XVII^e siècle⁶, cependant ces informations trop globalisantes ne doivent pas faire perdre de vue que la zone climatique dans laquelle se localise le *Joobaas* est soumise à une irrégularité pluviométrique.

En effet, le balancement du front intertropical responsable des précipitations, lui-même dépendant de manifestations atmosphériques très instables a connu de tout temps de grandes variations⁷. C'est ainsi que dans cette région, d'une année à l'autre, la saison des pluies peut se raccourcir ou s'allonger quand elle

⁵ Ces facteurs sont largement évoqués dans la présentation du cadre physique. Ici, il est question d'étudier leurs aspects négatifs sur le système de production.

⁶ FALL, Y.K., *op-cit.*, 1992, p. 301

⁷ M. BAUMER, a précisé que, par delà l'Afrique tropicale, c'est l'ensemble du globe qui est soumis à des variations. Suivant leur durée, et leurs origines connues ou possibles, il distingue « la révolution climatique le changement climatique, la fluctuation climatique, l'itération climatique et l'altération climatiques » voir BAUMER, M., *op-cit.*, 1987 PP. 40-45.

n'est pas absente. A partir du XVII^e siècle, date retenue comme début de la baisse de la pluviométrie⁸, l'agriculture essentiellement pluviale devint plus vulnérable. Pour se faire une idée de l'ampleur des préjudices causés aux populations par ces aléas climatiques, on doit savoir que : « les prévisions fiables des dates de démarrage des pluies et leur répartition spatiale et temporelle sont les informations agroclimatiques les plus importantes pour tous les aspects de la planification des activités

Agricoles ». ⁹

Face à l'insécurité climatique qui se manifeste par une absence, un retard ou une mauvaise répartition des précipitations, les populations du *Joobaas* avaient appris à faire de la prévision météorologique à partir de l'interprétation des données que leur fournissait l'environnement. Plus encore, elles étaient très promptes à organiser des séances de *ngamox* au cours desquelles elles cherchaient à faire tomber la pluie par des procédés mystiques. Le *ngamox* comme le *bawnaan*¹⁰ des *Wolof* prouve que cette région était bien confrontée à un réel problème de précipitation auquel ils avaient voulu trouver une réponse.

A ces aléas liés au climat, s'étaient ajoutées d'autres contraintes qui avaient précarisé davantage la production agricole. En fait, l'environnement naturel avec ses multiples lambeaux de forêt et de friche représentait un milieu favorable pour la reproduction des bestioles et de beaucoup d'autres espèces animales nuisibles à l'agriculture. Les invasions acridiennes ainsi que les attaques des oiseaux granivores et des cantharides, restées célèbres dans cette contrée, montrent que, en dépit des interrelations de la chaîne alimentaire, l'équilibre biocénique était quelquefois rompu pour laisser pulluler certaines espèces.

⁸ FALL, Y.K., *op-cit*, 1992, p. 301.

⁹ ADEDOYIN, J..A., "Variabilité du climat mondiale, tendances globales du climat et production alimentaire en Afrique", in , *La natte des autres*, KI-ZERBO, J. , 1992, p. 219.

¹⁰ A l'image des Sereer, chaque fois que la pluie tardait à tomber, les *Wolof* organisaient un rituel au cours duquel ils exprimaient à Dieu leur besoin en eau comme le montre le sens du mot qui a servi à le nommer. En effet, *Bawnaan* renvoie à l'idée de l'eau qui coule à flot pour abreuver tous les êtres.

La place centrale qu'occupent les aléas du climat et les dommages causés par les animaux dans la chronologie des crises alimentaires tend à masquer l'impact des autres facteurs sur la production agricole. Grâce à la connaissance que nous avons du milieu, nous savons que les sols peu épais du *Joobaas* étaient soumis à des agents érosifs (vent, pluie) dont l'activité était redynamisée par le modelé. C'est dire que leur fragilité constituait également une réelle contrainte pour l'agriculture. Elle a été toutefois atténuée par la faiblesse des moyens techniques de travail, la démographie et les nécessités de la production, mais aussi, par le savoir-faire des paysans.

En réalité, les outils aratoires très élémentaires, donc adaptés au milieu, n'attaquaient le sol que de manière trop superficielle pour pouvoir le fragiliser davantage. Par ailleurs, la pression des premières familles à s'installer dans la province n'était pas assez forte pour causer la rupture de l'équilibre pédologique, surtout que pour diverses raisons, elles ne se livraient qu'à une agriculture de subsistance. En effet, les *Saafi* ignoraient cette forme d'exploitation effrénée des richesses dont le surplus est systématiquement destiné à la commercialisation.

Même quand, du fait de la poussée démographique, la surcharge humaine commença à se faire sentir et à entraîner un début d'intensification de la production, les paysans surent mettre en place des stratégies pour préserver le sol. Au premier chef figuraient la jachère et l'utilisation de la fumure animale. L'association culture champêtre jachère élevage leur avait permis d'éviter la pratique de l'agriculture itinérante sur-brûlis des régions forestières humides où, en raison de la compromission de l'élevage par la prolifération d'insectes et de parasites, la fumure animale ne peut assurer la restitution des sols.

Leur savante association facilita la cohabitation des animaux et des cultures et donna naissance aux premières formes d'assolement. De biennal avec la sole des cultures et celle de la jachère pâturée, il devint par la suite triennal avec l'adoption de l'arachide au XX^e siècle. Cette forme de mise en valeur semble avoir beaucoup profité de la nature du site. Les hauteurs boisées

représentaient, en toute période, de vastes réserves de pâturages et des lieux de pacage du bétail pendant l'hivernage pour les éloigner des champs.

Par ailleurs, la végétation des sommets rocailloux et celle des sous-bois du terroir cultivé constituaient un réel remède à la fragilité des sols. Pour s'en convaincre on doit savoir que, de manière générale, le tapis arboré et herbacé protège la terre de l'érosion pluviale et éolienne. Bien plus, il favorise la percolation, donc la recharge des nappes souterraines, et freine le ravinement qui, en raison des pentes, peut prendre des dimensions catastrophiques dans cette province.¹¹

En somme, pour mieux apprécier les vertus protectrices du couvert végétal, on peut retenir avec M. Baumer que « la forêt protège le sol et elle maintient la fertilité du terroir ; pas seulement sur les surfaces qu'elle occupe, mais aussi sur une vaste zone d'influence qu'elle protège. A la limite, on pourrait même dire que des sols généralement fragiles, la fertilité du sol ne peut être maintenue qu'avec le maintien d'un couvert arboré qui protège le sol (sic) ».¹²

Outre la protection du sol qu'ils assuraient, les végétaux représentaient aussi bien un stock de réserves alimentaires pour les bons et mauvais jours¹³ que de matières premières. Hormis les lames de certains outils et quelques ustensiles en terre cuite, l'industrie des sociétés de l'époque était à base de bois. C'est à partir de ce matériau que les manches des instruments aratoires étaient taillés.

La gamme très variée des espèces végétales avait même permis aux paysans de faire un choix en mettant l'accent sur l'imputrescibilité, la dureté et la résistance. Le *Grevia Bicolor* (*Soon ou Kel* , le *Pterocarpus erinaceus* (*baan ou Wen*) et le *Balanites Aegyptiaca* (*Lool ou Sump*) qui remplissent tous ces critères faisaient partie des espèces les plus recherchées. Leur bois servait à ouvrager plusieurs récipients : *roon*, *mbalka*, *giind*, mortier, pilon, tabatière.¹⁴

¹¹ Depuis la disparition du couvert végétal, le ravinement a effectivement pris des allures de catastrophe emportant tout sur son passage. C'est ainsi que des ravins profonds de plus 2 mètres parcourent la province empêchant en maints endroits le déplacement entre les villages.

¹² BAUMER, M., *op-cit.*, 1987, p. 65

¹³ Cette idée renvoie aux rôles de la cueillette dans le système de production.

¹⁴ Au niveau des facteurs techniques nous avons tenu à répertorier tous les ustensiles et outils tout en indiquant leurs divers usages.

Tableau n°I QUELQUES DATES REPERES DANS L'HISTOIRE DES CALAMITES DE LA SOUS REGION DU JOOBAAS XVII e – XIX e SIÈCLES

Années	Sources	Evénements	Causes
1606	N.I. Moraes, 1976 p.236	Van den Broek négociant établi sur la Petite Côte. « J'ai acheté une jolie fille âgée de 15 années pour la valeur de 130 livres de riz»	Péril acridien
1617	J. Giri, 1994 p.176	D'après le Tarikh es Sudan, une famine sans précédent dans la boucle du Niger se répandit dans toute l'Afrique Occidentale.	Sécheresse intense
1639/41	J. Giri, <u>op-cit</u> p. 177	Famine s'étendit de la Petite Côte du Sénégal jusqu'à Cacheu	Péril acridien
1670	J. Giri, <u>ibid.</u> P. 177	Chambonneau déclare qu'au Sénégal « des familles s'offraient à moy pour captifs pour veu qu'on leur nourrist »	Traite négrière?
1680/81	J. Giri, <u>ibid.</u> M.Mainguet, 1992, p. 190	Disette autour de Saint-Louis	Traite négrière?
1685	J.GIRI, <u>op-cit</u>	Disette-famine au Sénégal	Sécheresse
1710-1715 1723	J.Giri. <u>ibid.</u>	Disette-famine au Sénégal	Sécheresse
1738/56	J.Giri, <u>ibid.</u> M.Mainguet, <u>op-cit</u> p. 190	Une famine généralisée dans toute l'Afrique occidentale	Sécheresse
1753	J. Giri, <u>ibid.</u> , p. 177	« Jamais la concession n'avait vu une famine si générale » dans les provinces côtières du Sénégal.	Péril acridien
1833/34	J. Giri, <u>ibid.</u> , p. 199	Années sèches dans la vallée du Sénégal	Sécheresse
1863/65	J. Giri, <u>ibid.</u> , p. 199	Famine au Kajoor et au Saalum, des cadavres sans sépulture	Sécheresse
1868/69	ANS.IID1- 1326	Choléra à Thiès	
1890	ANS.II D1-1279	Famine à Thiès	Péril acridien

1.2 Les facteurs sociodémographiques

De manière générale, le système de production de toute société est tributaire de l'effectif des populations et de la culture. Mais il importe de souligner concernant la démographie de notre zone d'étude que la recherche butte sur une incertitude de taille. Jusqu'au XIX^e siècle, il nous est difficile, en raison des lacunes de la documentation, de faire toute estimation, même approximative des effectifs. Si maintenant, pour les besoins de l'analyse, on se risquait à fournir quelques indices de taille de la population, on pourrait dire que c'est par unités familiales très réduites ne dépassant guère une dizaine que les premiers occupants du site se sont éparpillés à travers la contrée

Il semble que, même six à sept siècles après leur implantation, ni l'immigration, ni le croît naturel n'ont pu faire progresser de manière considérable leur effectif. A preuve, la tradition raconte que, jusqu'au XIX^e siècle, c'est l'ensemble des hommes de 2 à 3 unités résidentielles qui étaient mobilisés pour la pose d'un toit de case. Lorsqu'on sait que dans toute l'Afrique les familles n'étaient pas fragmentées en micro-cellules et que ce travail nécessite à peine l'intervention d'une dizaine de personnes, il devient alors clair que les concessions, en nombre très réduit, n'étaient pas bien peuplées. Les estimations des besoins alimentaires des unités résidentielles qu'on a obtenues peuvent nous en convaincre davantage.

En avançant qu'un *saqum juroom* soit 600 à 700 kilogrammes de graines environ¹⁶ suffisait pour nourrir pendant un an les unités résidentielles les plus étendues, la tradition fournit des indices sur la faiblesse de la démographie. En dépit de l'apport décisif de l'économie d'appropriation qui était de nature à faire baisser le poids de céréale consommé, la ration alimentaire mensuelle de 50 à 60 kilogrammes par unité que cela donne, nous autorise à dire que les maisons n'abritaient pas beaucoup de personnes.

¹⁶ Le *saq* ou grenier c'est un abri cylindrique fait de rameaux entrelacés où sont engrangées les récoltes de mil. Quand sa circonférence correspond à cinq fois l'écartement des bras, il est dit *saqum Juroom*. Pour les mesures, se reporter à DIOP.A.B, La société Wolof, tradition et changement, Paris : Karthala, 1981, p. 192.

La stagnation de la démographie résulterait du faible taux d'accroissement naturel maintenu très bas par une mortalité (surtout infantile) excessive. En effet, les épidémies de variole, rougeole et les maladies diarrhéiques étaient à l'origine de fréquentes hécatombes malgré les dispositions magiques et thérapeutiques que prenaient les populations. Quant aux adultes, ils étaient surtout victimes de la maladie du sommeil.

De sources concordantes, certaines maladies, comme la peste, qui ont beaucoup affecté la localité à partir du XIX e siècle, étaient inconnues. La coïncidence qu'on peut noter entre la propagation de ces maladies et la conquête a fait dire à C. Coquery- Vidrovich que beaucoup d'entre elles ont été introduites ou répandues en Afrique par la colonisation¹⁷ ; ce qui est du domaine du possible. En réalité, plus que la colonisation, le commerce transatlantique, en raison du brassage des populations de continents différents qu'il a favorisé, représentaient un vecteur de transmission de maladies. Au demeurant, tout laisse penser que le *Joobaas* était faiblement peuplé jusqu'à son ouverture complète aux autres sociétés à partir du début du XX^e siècle.

Nous savons, par ailleurs, qu'à l'image de plusieurs sociétés africaines de l'époque, le souci de la subsistance l'avait emporté sur toutes autres considérations chez les ancêtres fondateurs disséminés en petits groupes à travers la forêt. C'est ainsi qu'ils ne cherchaient, après avoir mis en sécurité leur vie, qu'à se nourrir, se loger et se vêtir. Mais, la poussée démographique, quoique faible, fit naître en fin de compte une société qui s'organisa suivant des valeurs culturelles propres.

La production économique, très solidaire de l'organisation sociale, fut fortement influencée par les croyances religieuses. L'accent particulier mis sur l'accumulation à l'échelle de la famille a fait de leur système de production un véritable « système social »¹⁸ qui s'opposait à toute exploitation effrénée de la nature considérée comme le refuge des "esprits des ancêtres" intercesseurs. Cette préoccupation avait certes l'avantage d'être très attentive à l'équilibre

¹⁷ COQUERY-VIDROVICH, C., *op-cit.*, 1996, p. 108

¹⁸ *Ibid.*, 1996, p. 107

entre les nécessités de la production et la protection de l'environnement, mais elle limitait la productivité.

Les paysans n'avaient pas perdu de vue cet aspect. Seulement, ils avaient compris que pour assurer leur sécurité de façon durable, il fallait préserver la nature en n'y effectuant que des prélèvements raisonnables. Il est vrai que le niveau du peuplement et les considérations culturelles ont beaucoup contribué à la protection de l'environnement, mais il est tout aussi certain qu'elle a été rendue possible grâce à la technologie très appropriée au cadre écologique des paysans.

1.3 Les facteurs techniques

L'étude de l'outillage et, par-delà, celle des facteurs techniques aborde un domaine dont l'exploitation paraît indispensable à qui veut comprendre les mécanismes de la production.¹⁹ Comme le souligne P. Kipre : « En Afrique Noire, cette question conditionne tout à la fois les possibilités de production, la capacité ou non de surplus agricole, les conditions de respect des équilibres écologiques, le type de rapports sociaux de production à l'œuvre dans les différentes communautés rurales, l'évolution de ces rapports ». ²⁰ En raison de sa dureté, sa malléabilité et sa résistance, le fer occupe une position centrale dans la question de l'outillage. C'est un truisme de dire que sa diffusion a beaucoup contribué au développement de l'économie rurale.

Malgré les incertitudes qui entourent son extraction au *Joobaas*, les sources nous ont permis de savoir qu'il est travaillé dans cette région depuis au moins le XV e siècle. Le récit de voyage de A. Ca Da Mosto atteste de son utilisation dans l'industrie de la guerre et l'outillage agricole de cette époque.²¹ Il semble que, à défaut d'avoir maîtrisé la technologie des armes à feu, les habitants de cette contrée avaient valorisé les matériaux qui étaient à leur portée pour fabriquer des objets avec lesquels ils chassaient et se défendaient de leurs

¹⁹ DUBY, G., *L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval*, t.2, Paris : 1962, p. 71.

²⁰ KIPRÉ, P., "Sciences humaines, sciences naturelles et développement endogène à propos d'une recherche interdisciplinaire sur la reproductibilité des techniques agricoles de production en Afrique Noire", in *La Natte des autres*, Ki-zerbo J., 1992, p. 300

²¹ CA DA MOSTO, A., *op-cit*, p. 103 et p. 129

voisins. C'est ainsi qu'à partir de sous produits végétaux et du fer ils avaient mis au point l'arc et la flèche.

Sans pour autant être capable de décrire dans les moindres détails comment sa technologie a évolué, nous savons que, du fait de la hantise de l'efficacité toujours plus précise et de l'adoption à des fins de plus en plus complexes, cette arme a été sans cesse perfectionnée. Sous sa forme la plus simple que les traditionnistes considèrent comme sa version originale, la flèche se composait d'une pointe en fer fixée à une tige dont l'emmanchement était enserré davantage par des fibres végétales et la sève tirée des ficus.

Projetée avec force par l'arc, elle est redoutable aussi bien pour les hommes que pour les animaux surtout quand elle atteint des organes vitaux comme le cœur et les viscères. Mais plantée au niveau du jarret ou de la croupe d'une bête de la taille de l'éléphant, elle devient moins efficace, et l'animal n'éprouve aucune peine à la faire tomber en se faufilant dans les buissons. De l'avis des informateurs, cette limite était suffisante pour qu'elle fût perfectionnée.

A la place du fer arrondi, l'arme fut désormais façonnée à partir d'une barre parallélépipédique au bout aminci avec, en amont, des dents disposées en quinconce et recourbées suivant les lois de l'aérodynamisme pour faciliter la pénétration. Sous ce modèle, la flèche, une fois bien logée, ne peut ressortir qu'à la suite d'une intervention chirurgicale.

Malgré toutes les limites attachées à cette manière propre à la tradition de présenter l'évolution des technologies en la faisant partir des formes les plus simples des instruments aux plus complexes, elle est significative de la volonté des populations d'adapter les outils aux usages qui leur étaient réservés, comme en témoignent les multiples flèches qu'elles avaient conçues en fonction de la taille et de la résistance

mais aussi, du but recherché, une fois la cible atteinte.²² C'est ainsi que, pour ne pas voir un assaillant guérir d'une blessure provoquée par une flèche, elles n'hésitaient pas à tremper leur bout dans du poison qui était censé le tuer.

La maîtrise que ces gens avaient de cette arme n'a point échappé à A. Ca Da Mosto qui les qualifie de : « Cruels, usant de l'arc plus que nulle autre nation, avec les flèches envenimées, si bien que la personne ne peut éviter un accès de soudaine mort pour le moindre sang qui sort de la playe qu'elle en recoyt ».²³

Par-delà la flèche, la prédominance des armes de jet est révélatrice de leur souci constant de disposer de moyens conformes à leurs besoins. A l'opposé de l'épée et du sabre dont l'usage requiert la mobilité (et une cavalerie surtout), ce type d'arme est plus opérationnel dans la guerre de position et dans la chasse.

Le but de la guerre de position étant plus défensif qu'offensif, il n'est pas surprenant que les *Joobaas-Joobaas* dont les ambitions politiques se résument à la défense de leur territoire, aient choisi les armes de jet pour se protéger des invasions de leurs voisins et, en même temps, s'en servir pour pratiquer la chasse, une activité rurale très importante à l'époque. Mais il est certain que les machettes, les gourdins et même les instruments aratoires pouvaient être utilisés comme arme en cas de combat rapproché.

Dans le domaine de l'agriculture, le témoignage de A. Ca Da Mosto est de nature à faire croire que ces populations ont fait preuve de savoir-faire. En effet, à la place de la houe reconnue comme étant l'outil par excellence des paysans africains, les gens du *Joobaas* et des environs ont préféré se servir d'une « palette » qui projette la terre en avant pour labourer leurs champs.²⁴

²² Nous avons pu identifier plusieurs types de flèches dont le calibrage (taille, forme et disposition des dentitions) était fonction de la proie à mettre à mort. Par exemple, les flèches utilisées pour tuer les animaux dangereux comme les fauves étaient de dimensions plus grandes, avec des indentations plus prononcées. Par contre le *doot* conçu pour le gibier de la taille de la volaille avait plutôt un bout arrondi en boule. Les mêmes variations sont notées au niveau de l'arc car il détermine en partie la longueur du jet et la puissance de la flèche.

²³ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 129

²⁴ *Ibid.*, p. 129

Pour mieux saisir la pertinence ou non de ce choix, il importe de comprendre que la houe, comme toutes ses variantes (pioche, herminette), est un outil à percussion lancée, très apte à travailler les terrains durs. Son utilisation comporte d'autres avantages de taille pour tous les types de sol. C'est ainsi que le retournement de la terre, et consécutivement, l'enfouissement des herbes qu'elle provoque, représentent une sorte d'amendement organique utile surtout pour les plus fragiles. En revanche, la position accroupie ou courbée que son maniement impose au paysan rend son usage éreintant. Quelle que soit la vitesse d'exécution de son utilisateur, la petitesse de sa lame fait de la houe l'outil des parcelles réduites.

Ces limites doivent avoir beaucoup influencé l'option des *Sereer* du *Joobaas* qui a consisté à faire de l'*ileer*²⁵ (*ngila*) leur principal instrument de labour.²⁶ Comme le décrit A. Ca Da Mosto, c'est une sorte de « palette » composée d'une lame en fer fixée à l'aide d'une douille à un manche en bois dont la longueur est proportionnelle à la taille de son utilisateur. La forme aérodynamique de la partie en métal, par ailleurs rendue légèrement concave et la position de la douille à moins de 30 degrés par rapport au plan du sol, facilitent son glissement à quelques millimètres de la surface de la terre.

La taille de la lame varie suivant les capacités physiques du paysan et de la nature des sols ainsi que de la densité du tapis herbacé à éliminer. L'*ileer* neuf large de 20 à 25 cm ou *hando* dont le maniement demande beaucoup de force est en général réservé aux adultes qui disposent de toutes leurs ressources physiques. En raison de sa taille, il convient mieux aux sols sableux. Lorsque, après un long usage, il s'érousse et devient de petite taille, il est dit *duli* ou *duri*. Du fait qu'on peut le glisser sous terre sans fournir un grand effort, il est

²⁵ On ne saurait admettre comme le prétend J. FOUQUET que cet instrument de labour largement diffusé dans les sociétés sénégalaises depuis plusieurs siècles est appelé *ileer* en reconnaissance de l'agronome Hilaire Prom dont le séjour au Sénégal dans le cadre de la réalisation des « essais agricoles » ne remonte qu'à 1830. Se reporter à FOUQUET, J., La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques, IFAN, Sénégal, Saint-Louis, 1958, p 35.

²⁶ A en croire A. Leroi-gourhan, après le bâton à fouiller de la période préhistorique, la houe serait le principal outil aratoire des sociétés non évoluées. Si cela venait à être vérifié, l'option des utilisateurs de l'*ileer* serait alors révolutionnaire : Leroi-Gourhan, A., L'homme et la matière, Paris : Albin Michel, 1971, pp. 208-209

l'instrument par excellence des enfants, des femmes et des vieilles personnes. Ses avantages résident dans ses capacités à remuer les sols durs et/ou à sarcler les espaces à tapis herbacé buissonnant.

L'*ileer*, sous toutes ses formes, combine les avantages propres aux percussions lancées et posées. Sa lame est posée avec précision sur la matière à l'aide du manche maintenu par une des mains tandis que l'autre applique, à son extrémité arrondie, une force qui entraîne de l'avant, et à fleur du sol, la partie tranchante. A la vérité, le mécanisme est très proche de la percusion posée avec percuteur qui, selon A. Leroi – Gourhan, est la forme la plus évoluée des types de percussions.²⁷

L'adoption de l'*ileer* obéirait alors à une logique de perfectionnement. Quoiqu'il en soit la position debout qu'il autorise, la forme et la pénétration superficielle de la lame font de lui un instrument relativement aisé à manipuler. De plus, il coupe les herbes adventices de manière à réduire leurs capacités de refixation. Malgré ces avantages qu'il procure aux paysans, des limites sont attachées à son utilisation.

Elles ont fait l'objet d'une étude dont l'évocation, ici, est d'autant plus opportune que D. Guillaud, son auteur, s'est livré à une analyse de l'opposition houe/*ileer* dans une région du Burkina Fasso dont la fragilité de l'écosystème et le repli des populations sur elles-mêmes²⁸ rappellent en tout point de vue le *Joobaas*. Il est reproché à cet instrument de favoriser l'appauvrissement des sols contrairement à la houe dont l'utilisation permet d'enfouir les débris végétaux ; donc d'amender la terre. Selon D. Guillaud, c'est ce grave danger qui explique qu'il est devenu l'apanage des villages propriétaires de gros bétail.²⁹

Il suffit de rappeler qu'au *Joobaas*, le fumage des champs et la jachère pâturée étaient des pratiques courantes pour savoir que ses habitants avaient trouvé une solution à ce problème, s'il en était réellement un. Comme semble le

²⁷ *Ibid.*, pp.44-48

²⁸ GUILLAUD, D., "L'emprunt technique dans l'agriculture de l'Aribinda (Burkina Fasso)", in *La Natte des autres*, op-cit., pp. 347-360

²⁹ *Ibid.*, p. 354

prouver son introduction tardive(1930) dans cette province de l'Aribinda, l'usure du sol que son maniement provoque ne peut pas, à elle seule, justifier la vision que ces paysans Burkinabé se font de *l'ileer*.

On doit se rendre compte que, plus que les considérations économiques, les emprunts et/ou l'évolution des technologies suscitent souvent des réactions liées aux valeurs qui fondent les sociétés. En effet, l'usage de *l'ileer* que ces populations qualifient d'une distanciation par rapport à la terre³⁰ peut nous persuader de l'impact des pesanteurs culturelles dans la marginalisation qui frappe cet outil. Son interdiction à la gente féminine, que l'effort physique à fournir ne peut expliquer, semble également être chargée d'une forte dose de connotation culturelle.

D. Guillaud, qui n'a pas pris soin d'intégrer les modes de pensée des populations dans son analyse, s'est contenté d'avancer, pour justifier la préférence que ces dernières ont de la houe, d'écrire : « dans des conditions semblables d'utilisation, chaque agriculteur qui emploie la houe parvient à cultiver autant de surface que celui qui emploie *l'ileer* ». ³¹

A la vérité, le rendement de ces outils diffère suivant les types de terrain. Si *l'ileer* est l'instrument par excellence des sols meubles, en revanche la houe est plus apte à travailler ceux qui sont caillouteux et durs. Eu égard aux avantages et limites propres à chacun d'eux, les paysans du *Joobaas* n'avaient pas, de manière systématique, rejeté l'un au profit de l'autre. Suivant la texture du sol qu'ils avaient à labourer, ils choisissaient l'instrument le plus approprié. Sous ce rapport, la généralisation de l'emploi de *l'ileer* dans cette province est témoin du degré d'ameublissement des terrains et du savoir-faire paysan.

Du fait de l'importance des tâches qu'ils permettent d'accomplir dans le système agricole, *l'ileer* et la houe ont tendance à être considérés comme les seuls outils de production agricole. La pioche (*konka*), sorte de petite houe, servait à labourer des parcelles très réduites, et plus tard, à semer l'arachide.

³⁰ *Ibid.*, p. 353

³¹ *Ibid.*, p. 353

La hache (*kiw*) est aussi identique à la houe, à la différence que sa lame, destinée à abattre des arbres, est plus massive. En outre, le manche dans lequel elle est fixée à travers un trou dans sa partie renflée est moins allongée. Son diamètre, proche de celui d'un petit pilon, facilite la préhension et établit la proportionnalité poids de la lame - résistance du manche.

La daba a une lame presque similaire à celle de la hache, mais c'est une douille qui la fixe à un manche fourchu. Elle est conçue essentiellement pour l'écobuage et l'essartage. Grâce à ses fourches, elle permet de transporter les épineux sans beaucoup de dommages corporels. Mais à part ces usages, elle est très apte à entailler profondément la terre, à herser et à ensemercer les sols compacts.

Au regard du milieu physique et végétal du *Joobaas*, on peut remarquer que les paysans ont été très inspirés d'avoir fait figurer parmi leur outillage la hache et la daba, comme ils l'ont été davantage en mettant au point le *sawta*. En effet, cette sorte d'herminette à manche courbe, spécialisée dans la percussion lancée à angle d'attaque non orthogonale, donc très appropriée à la confection d'objets à forme convexe ou concave, creuse et arrondie, leur avait permis de travailler le bois pour s'équiper en mortier et pilon, *mbalka* et *roon*, *dingil* et *giid*, dont l'absence aurait créé des dysfonctionnements dans le système de production.³²

A cause de la spécialisation du *sawta*, les paysans utilisaient le couteau (*japil*) et coupe-coupe (*kalab*) dans les travaux de polissage des objets qu'il avait permis de réalisés. Cependant, leur usage n'était pas aussi secondaire qu'on pourrait le penser. En fait, ils étaient d'une grande utilité pour l'élagage des arbres et arbustes, le ramassage de la chaume ainsi que la coupe des lianes et rameaux servant au tressage des clôtures et greniers.

³² Pour mieux comprendre, on peut s'imaginer que, dans ce monde actuel, on n'a plus la faveur de fabriquer des objets en plastique et en métal. Dès lors on mesure toute l'importance du mortier, pilon, du *mbalka*, (bassine en bois), du *giid* (seau à taire), du *roon* (récipient à usage alimentaire) et du *dingil* (billot pour égrener le coton) dans les activités des populations de l'époque de l'époque.

En tant que magasin de stockage des récoltes, le grenier jouait un rôle essentiel dans la production agricole. Car si monter des stratégies pour obtenir de bonnes récoltes est une chose, pouvoir bien les conserver et, de fait, éviter les pertes, en est une autre. Conscients de cela, les paysans avaient utilisé les techniques de la vannerie et du tressage pour mettre au point le grenier.

Afin d'amoindrir les pertes en graines, après chaque tour d'entrelacement, ils cognaient de haut en bas les pièces de bois nattées pour refermer tous les interstices. Même après avoir mis sur pilotis cette sorte de case circulaire, ils enduisaient le plancher bien natté d'argile ou de bouse de vache. Toutes ces mesures montrent que les cultivateurs portaient une attention toute particulière à leurs récoltes.

L'analyse des facteurs techniques de la production rurale serait incomplète sans l'évocation de la poterie qui, selon J. Ki-Zerbo, est l'innovation révolutionnaire qui a accompagné l'accumulation primitive du capital sous les espèces des biens arrachés à la nature par l'industrie humaine³³. En dehors des récipients en bois sus-cités, les autres ustensiles de cuisine étaient modelés à partir de l'argile à la suite d'une série de transformations : broyage, tamisage, humectage et rajout de dégraissant.

Les dispositions prises au cours du modelage montrent que les populations mettaient tout en œuvre pour réaliser des objets non seulement résistants, mais embellis. Sur l'argile fraîche, à défaut de traîner une touffe d'épines d'Acacia radiana, elles roulaient un épi de mil ou une cordelette en feuille de rônier pour laisser des empreintes décoratives qu'elles voulaient très variées. La dernière opération consistait à porter au feu les objets façonnés afin de les rendre plus solides et plus aptes à servir dans les travaux domestiques.

A la suite de cette analyse, il est facile de constater que la production agricole est tributaire d'un ensemble de facteurs aussi importants les uns que les autres.

³³ KI-ZERBO, J., "De la nature brute à une humanité libérée", in *Histoire Général de l'Afrique*, vol.1, UNESCO-NEA, 1989, p. 775

Par exemple, l'artisanat, qu'on aurait tort de considérer comme secondaire est le pivot de la technologie rurale et, de ce point de vue, pèse de tout son poids dans la mise en valeur de l'environnement. En tant que support de toutes les activités, ce dernier influence à son tour, et de façon décisive, l'économie rurale.

Mais, c'est la capacité de l'homme à organiser tous ces facteurs qui détermine le niveau de la production en dernière instance. Le mérite des gens du *Joobaas* a été de se faire une rationalité qui leur a permis, à partir d'un cadre écologique vulnérable et précaire, de structurer la production de manière à assurer leur subsistance sans trop porter atteinte à l'écosystème.

Tableau n°II POTERIE

OBJETS		USAGES
<i>Mbaar</i> <i>Yurnde</i> <i>Koroñ</i> <i>Mbukne</i> <i>Mak</i> <i>Pangin</i>	Canari Canari percé petit canari Récipient Pipe Récipient	Pour chercher l'eau et la garder Pour cuire la farine à la vapeur Pour la cuisson Pour faire le linge et se laver Pour fumer Pour la teinture ou la fermentation du <i>mboos</i> (bière de mil)

Tableau n°III LE TRAVAIL DU BOIS

OBJETS		USAGES
<i>Kandi</i> <i>Kund</i> <i>Roon</i> <i>Giid</i> <i>Dingil</i> <i>Wic-foon</i>	Mortier pilon récipient seau billot tabatière	Pilage du mil et autres graines Pilage du mil et autres graines Pour contenir des aliments Pour traire la vache Pour égrainer le coton Pour garder le tabac

Tableau n°IV LE TRAVAIL DU FER

OBJETS		USAGES
<i>Ngila</i> <i>Daba</i> <i>Kiw</i> <i>Pesoha</i> <i>Kalab</i> <i>Japil</i> <i>Njelem</i> <i>Bis</i> <i>Salma</i>	Ileer Daba Hache Herminette coupe-coupe Couteau Barre de fer Flèche Lance	Instrument aratoire Ecouage et ameublement du sol Abattage des arbres Abattage du bois Couper Couper Egrainage du coton Arme Arme

II- L'ÉCONOMIE D'APPROPRIATION

De la manière dont l'homme tire sa substance de la nature, deux types d'économies peuvent être distingués : l'économie d'appropriation ou de ramassage et celle de production. Si au niveau de la première, les ressources sont trouvées à l'état nature et prélevées, en revanche, dans la seconde, la ponction est précédée d'importants efforts d'entretien et de suivi effectués par l'homme qui, dès cet instant, cesse d'être un simple prédateur pour devenir un véritable acteur intervenant à tous les niveaux de la production.¹

En raison des progrès que l'humanité a accomplis dans tous les domaines, l'économie de production tend à être considérée comme l'unique forme qui fait vivre l'humanité. Pourtant, quel que soit le niveau de développement atteint, ces deux types d'économie coexistent et se soutiennent dans les sociétés. Seulement, à cause de l'image négative à laquelle renvoie l'économie de ramassage, on préfère, à défaut d'occulter son rôle, parler d'agroforesterie. Il convient de signaler que, jusqu'au XIX^e siècle, elle représentait une filière à part entière des systèmes de production rurale africaine avec pour principales activités, la cueillette, la chasse et la pêche. C'est dire que d'une manière ou d'une autre, elle pesait de tout son poids dans les rapports des paysans avec leur environnement.

2.1 La Cueillette

La description que les sources font du genre de vie du *Joobaas* à la fin du XIX^e siècle montre qu'à cette période, la province représentait une sorte d'isolat qui accusait un grand retard sur le plan de la technologie. Les populations, semble-t-il, mettaient à contribution l'économie de ramassage pour satisfaire nombre

¹ Cette typologie a pour principal mérite de montrer l'évolution qualitative et quantitative accomplie par l'humanité dans la production de biens. Mais elle ne doit pas faire perdre de vue que, même après l'apparition de l'agriculture et de l'élevage au néolithique, l'homme a continué à se livrer à des activités de prédation. Toutefois, leur importance dans les systèmes de production étant fonction du niveau de développement technologique, nous l'avons adoptée dans le souci de mieux analyser l'action anthropique sur le milieu naturel dans des sociétés qui accusaient un retard dans ce domaine.

de leurs besoins. Ainsi, effectuaient-elles des ponctions de toutes natures sur les espèces végétales spontanées ou entretenues par l'homme.²

Si, jusqu'à cette époque marquée par des progrès consécutifs aux influences de l'Occident, la cueillette continuait de jouer un rôle aussi important, tout laisse croire qu'aux siècles antérieurs, elle occupait une place centrale dans la production rurale de ces populations. Comme peut le démontrer les différents usages des ressources prélevées, plus qu'une simple activité d'appoint à l'agriculture, dans certaines situations, elle devenait l'unique pourvoyeuse de nourriture.

2.1.1 Les produits de la cueillette : aliment d'appoint et/ou nourriture de famine

A l'image de toutes les sociétés, celles du *Joobaas* comptaient avant tout sur leurs propres ressources pour assurer leur nourriture. Elles y étaient d'autant plus tenues que leur option consistait à s'ouvrir le moins possible aux influences extérieures. Dès lors, elles devaient faire en sorte qu'elles eussent tous les produits nécessaires à leur alimentation. Cette préoccupation, comme peut le prouver l'importance de la céréaliculture dans ces territoires, était prise en charge par le système de production.

Lorsque des pluies bien réparties dans le temps et l'absence de calamité naturelle (attaques d'insectes et d'animaux granivores) avaient permis aux paysans de faire de bonnes récoltes, le mil était la base de la nourriture. Avec ses sous produits, ils préparaient deux principaux plats : le *laax* (*nek*) servi au déjeuner et le couscous, au dîner et au petit déjeuner.

Mais, avec les seuls produits de l'économie de production, il est difficile de composer des mets variés, et surtout, de haute valeur nutritive. Les populations n'avaient pas perdu de vue aussi que les dérivés des céréales, sans apport

² La cueillette au sens large du terme doit être prise comme englobant tous les prélèvements effectués sur la flore. Mais, quoique ne relevant pas du règne végétal, les récoltes de miel et les fourmières, compte tenu de leurs techniques, peuvent être assimilées à des activités de cueillette.

extérieur, sont incapables de satisfaire les besoins quantitatifs (parce que ne couvrant pas les dépenses énergétiques) et qualitatifs (car n'apportant pas une gamme variée de substances nutritives) de l'organisme humain.³

Pour les améliorer au plan diététique et culinaire, elles recouraient à des condiments et ingrédients qui, pour l'essentiel, provenaient de la flore. La composition de leurs principaux plats qui, jusqu'ici, n'a pas beaucoup varié, peut en convaincre. Mis à part la viande et le lait avec lesquels elles l'associaient également, le couscous recevait de la poudre de feuille de baobab en guise d'émollient, dès l'étape de la cuisson à vapeur, avant d'être consommé avec une quantité plus ou moins importante de *tisik* ou *mbuum*, une sorte de potage à base de feuilles et fruits de certaines espèces végétales.

L'apport des produits de la cueillette dans la *laax* peut se mesurer à travers cette célèbre maxime *Wolof* : « *su ñu fatalikoo laaxu daaw cefaay ba tax* » ; (comprendons c'est le goût de la colature qui l'accompagne qui fait qu'on n'oublie pas de si tôt la qualité culinaire d'un plat de *laax*). En effet, ce mets, sous l'une de ses versions, se mange toujours avec du jus sucré (*cifaay*) et de préférence avec du lait caillé. Mais lorsque cette denrée devient rare ou introuvable, elle est remplacée par une colature fabriquée à partir d'un certain type de fruits acidulés ou sucrés.

Sans doute, pour avoir pris conscience de sa richesse, les *Saafi*, même les *yaal naak*, ne manquaient jamais d'associer le pain de singe au concoctage de ce jus. Le miel, qu'ils utilisaient comme succédané du sucre pour l'assaisonner et le rendre savoureux, était aussi un produit de l'économie de ramassage. Il est à préciser qu'en dépit de l'absence de *cifaay*, la préparation de la seconde version du *laax* nécessite néanmoins, en plus de la farine de graines de coton, remplacée aujourd'hui par celle de l'arachide, des produits de la cueillette dont des feuilles acidulées.

³ Par souci de pertinence, nous avons tenté d'avoir les valeurs nutritives du couscous et du *laax* sans les apports des condiments. Malheureusement, le Pr GUIRO, chargé des questions de nutrition au département des sciences naturelles, dit ne pas disposer de ces données.

Au regard de ces exemples, on s'aperçoit que ces sociétés rurales mettaient beaucoup à contribution leur environnement pour équilibrer leur régime alimentaire. On peut prendre pour preuve de son apport qualitatif les hautes valeurs nutritives des feuilles et fruits. L'habitude qu'avaient prise ces paysans de transformer les produits qui jouaient le rôle de complément en nourriture de famine, chaque fois que des intempéries venaient à compromettre leur autosuffisance est significative du soutien au plan quantitatif que leur offrait la cueillette. La variété des plantes qui participaient à leur alimentation nous autorise à en parler longuement. De surcroît, au regard des nombreuses crises qui affectaient l'économie de production, c'est là que semble résider l'une des clés explicatives de la permanence de l'occupation du *Joobaas*.⁴

2.1.1.1 Les feuilles

Les aspects socioculturels que comporte la cueillette et la variété des plantes, dont certaines parties étaient récoltées surtout en période de crise, rendent quasi-impossible toute nomenclature des feuilles comestibles. En fait, une espèce bien prisée par un groupe social peut, pour des raisons totémiques, voir sa consommation interdite ailleurs. C'est le cas du *Leptadania hastata* (*ngasum* ou *caxat*) que le clan des *Seen* et les habitants de *Fafay* refusaient de manger sous prétexte que son ingurgitation provoque la conjonctivite.⁵ En période de famine extrême, la tradition raconte que les paysans n'hésitaient pas à préparer un potage à base de feuilles de *Celtis integrifolia* (*mbul* ou *ngaan*) qui, d'ordinaire, sont réservées au bétail.

On peut retenir qu'en dehors des feuilles qui présentent des rugosités de nature à irriter la gorge et celles d'un goût trop amer contenant du tannin toxique, toutes les autres étaient censées être consommées. Comme l'indiquent les résultats de l'enquête effectuée par B. Becker au Ferlo que M. Baumer a ajustés

⁴ Pour mieux cerner les fonctions de la cueillette et le savoir-faire des paysans, nous avons convenu de faire une typologie qui prend en charge les parties prélevées et leurs usages. Cette démarche nous a évité la monotonie d'une description ethnobotanique. En raison de l'approche historique, on s'est intéressé à toutes les plantes que les sociétés utilisaient et dont elles gardent encore le souvenir.

⁵ Le Pr Mb. GUËYE nous a appris qu'en réalité les fruits de cette espèce renferment une faune bactérienne qui est responsable de ces infections.

à l'ensemble du Sénégal, 50% des plantes sont peu ou prou comestibles, mais un bon nombre d'entre elles ne sont utilisées que de manière parcimonieuse ou en cas de disette.⁶

La richesse de la flore constituait un réel atout pour les paysans. Avec le décalage dans la période de feuillaison, ils disposaient de jeunes pousses à récolter toute l'année. Durant la saison humide, c'est-à-dire du *rex* au *seek*, les femmes jetaient leur dévolu sur les légumineuses annuelles. C'est ainsi que les vieilles, nanties de leur expérience qui leur permettaient de localiser et de reconnaître les espèces comestibles, se chargeaient des prélèvements destinés à la cuisson.

Mais, selon les témoignages recueillis, avant cette étape finale, il y a des précautions à prendre pour s'assurer de la propreté de la récolte. C'est pourquoi, elle est rarement livrée à la consommation immédiate. Pour quelques heures au moins, elle doit sécher sur une natte ou dans un grand récipient afin de ramollir les feuilles et, de cette manière, obliger les vers qui avaient élu domicile sur les limbes à s'échapper ou à mourir. La dernière opération consiste à enlever les pétioles et, à l'aide d'un tamis en feuille de rônier, toutes les autres impuretés.

En saison sèche, quand les espèces herbacées bouclent leur cycle et meurent, la cueillette porte sur les jeunes feuilles des arbres. De ce fait, elle nécessite plus d'efforts. Les femmes s'aident de longues gaules à défaut de pouvoir grimper jusqu'à la cime. Dans certains cas, elles font même appel aux hommes plus aptes à faire ce genre de corvée.

Le discours que les paysans tiennent sur la cueillette tend à montrer qu'ils ont de solides connaissances en biologie végétale. Il est avéré de manière scientifique que l'âge (jeune ou adulte), l'état (vert ou sèche), le type (légumineuse, ligneuse, arborée) et l'espèce qui déterminent leur choix, sont, en réalité, les critères en fonction desquels varie l'apport de la biomasse

⁶ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p.10

végétale à l'organisme.⁷ Les fonctions réservées aux différentes feuilles attestent aussi de la maîtrise qu'ils ont de sa composition chimique.

Pour variées qu'elles soient, elles sont destinées à deux principaux usages. Si certaines, en fonction de leurs propriétés chimiques et goût, sont ajoutées à petite dose aux aliments pour les assaisonner, d'autres servent à préparer un potage qui, selon les circonstances, accompagne un plat de résistance ou se substitue tout bonnement à lui. C'est dire qu'il y a lieu de distinguer les feuilles-condiment des autres afin de mieux percevoir la contribution de la biomasse végétale au régime alimentaire.

Tableau n°V Composition moyenne par 100g d'aliments

Aliments	Aliments simples organiques			ION(mg)			Vitamines			
	protéines	Lipides	glucides	Phosphore	calcium	fer	C	B	A	D
Feuilles Sèches	22	1,5	60	350	100	07	-	0,6	0,2	-
Feuilles humides	02	0,4	05	50	60	02	40	0,2	0,3	-

Source : DECEVRIER, A., *Biologie et Géologie*, Paris : Ferdinand Nathan, 1982, p. 145

2.1.1.1.1 Les feuilles-condiment

Il s'agit des feuilles qui ont vocation à entrer, en petite quantité, dans la préparation d'un mets en vue de relever son goût. Cependant, l'importance des condiments dans l'alimentation ne doit être réduite à leur capacité à rendre plus savoureux un plat. Le choix porté sur des espèces, dont les valeurs nutritives sont exceptionnelles, est révélateur de leur véritable rôle. Mieux, il confirme l'opinion qu'on s'est faite du savoir des paysans en général et de leur connaissance dans le domaine de la diététique, en particulier.

Pris au sens strict du terme, les feuilles qui jouent le rôle de condiment sont très variées. Mais ce sont celles du baobab qui assurent, de façon plus nette,

⁷ BREMAN, H., *op-cit.*, p. 114

cette fonction.⁸ En effet, séchées et broyées, la poudre qu'elles donnent, est le principal émoullient (*bodax* ou *lalo*) couscous. A l'état frais, elles servent de mucilagineux à la sauce qui accompagnait le *ñeleng* et celui du *mafe*, aujourd'hui.

La préférence que les paysans ont de cette espèce au détriment du *Ceratotherca* (*ngaylaax* ou *yorax laan*), qui est tout aussi apte à faciliter l'ingurgitation du couscous et à donner plus de consistance à une sauce, prouve qu'ils ont pris conscience, non seulement des qualités nutritives de ses feuilles, mais que celles-ci pallient les carences de la farine des céréales en calcium et en fer. Il suffit de connaître les différents nutriments et aliments simples organiques que renferment ses feuilles pour s'en convaincre.

Selon les résultats des analyses : « 100g de feuilles séchées et réduites en poudre fournissent en effet, 200 mg de calcium, alors que le même poids de lait en procure 120, la même quantité d'arachide 50 et la même mesure de mil ou de poisson, 30. De même, 100g de feuilles de baobab séchées procurent 49 mg de fer contre 4 pour le même poids de mil, 2,5 pour le même poids d'œuf ou de poisson sec, 1 pour le même poids de riz ou de manioc ».⁹

Encore que : « 23 g de matière sèche contiennent 3,1 de protéines, 50 mg d'acide ascorbique ainsi que 1618 Ug $-100g^{-1}$ de vitamine A en équivalant rétinol et 2,8 g de cellulose. Le même poids représente 69 kcal et contient du rhamnose et d'autres sucres, des acides uroniques, des tanins, du tartrate de potassium, des catéchines ».¹⁰

Emerveillé par la richesse nutritive exceptionnelle des feuilles de baobab, P. Péliissier n'a pu s'empêcher de dire qu'aucun autre produit de cueillette, ni aucune autre plante cultivée, ne joue un rôle aussi capital dans l'équilibre de la ration alimentaire du paysan de la brousse soudano-sahélienne. Pour lui, elles

⁸ Il est significatif de préciser que beaucoup d'entre elles comme le *Jacquemonfia tamnifolia* (*mafar* ou *fafay*), le *stylochiton hypogaeus* (*tabal*) le *Boerhavia diffusa* (*omu gelëm* ou *ñoket*), sont associées avec le potage (*mbuum* ou *tisik*) ainsi il est préférable de les étudier dans le cadre des feuilles, base d'un potage.

⁹ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, 1966, p. 264.

¹⁰ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 22

représentent un aliment irremplaçable pour des consommateurs de mil absorbant peu de poisson et dont la ration serait, sans elles, marquée de graves carences¹¹. Ceci n'a pas échappé aux *Saafi*, mais aussi à certaines populations de l'Afrique Occidentale qui, selon M. Baumer, préparent une sorte de salade « affou » avec ses feuilles fraîches.¹²

Fort de ces apports et des nombreux services qu'il rendait aux gens du *Joobaas*¹³, le baobab bénéficiait d'un traitement spécial. Dans les terroirs cultivés comme dans le saltus, il était soigneusement épargné. On n'aurait pas tort de croire que c'était pour le protéger davantage que chaque pied était considéré comme le refuge d'un génie. En raison de ces dispositions et de la teneur du sol en calcaire, tout le pays eut droit à un peuplement de baobab relativement dense.

Capitalisé dans les biens familiaux, le prélèvement de son port aérien était bien organisé. Tout d'abord, sur la base du goût des fruits et des feuilles (parce qu'il varie d'un arbre à l'autre), les *Saafi* procédaient à la sélection des pieds à émonder ; les autres devant fournir le pain de singe, une denrée également importante pour leur alimentation. La cueillette, qui était collective, avait lieu entre octobre et novembre, soit cinq à six mois après le début de la feuillaison.

Selon l'opinion des paysans, ce temps permet aux feuilles de "mûrir". Mais au-delà de cette période, elles jaunissent, perdent beaucoup de leurs nutriments et, en fin de compte, tombent. Quelle que soit la valeur scientifique de leur point de vue, le moment de l'émondage, qui correspond à la fin de l'hivernage, est bien choisi puis qu'il facilite le séchage des feuilles et leur conservation.

Outre le baobab, le tamarinier, arbre des climats semi-arides, très répandu en Afrique, donne des feuilles qui étaient utilisées comme condiment. D'un goût

¹¹ PELISSIER, P., *op-cit.*, 1966, p. 264

¹² BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 23.

¹³ On doit préciser que l'utilité du baobab dépasse largement l'apport de ses feuilles dans l'alimentation. Ses fruits jouent un rôle aussi important sinon plus grand. Son écorce était le matériau utilisé pour les cordages et la cendre de son bois servait à cuire les pois de *Boscia senegalensis* (*njandam* ou *mbañã*) et entrainé dans la teinture.

acidulé, elles servaient à assaisonner les plats comme le *ñeleng* et le *laax* qui se mange sans jus. Dans certains cas, elles étaient employées comme succédané du pain de singe dans la préparation de cette colature.

Récoltées au milieu de l'hivernage, les feuilles fraîches étaient broyées par les femmes qui en faisaient des boulettes qu'elles séchaient au soleil. Ainsi, elles pouvaient s'en servir à tout moment. Il importe de signaler que cette pratique n'est pas désuète. On a pu se rendre compte qu'elle est toujours vivace dans les sociétés rurales du *saalum* qui, à défaut de vinaigre, relèvent le goût de leur *mafe* avec une macération à base de feuilles de tamarinier. Les ménagères, qui semblent avoir une idée de sa composition, la préfèrent au condiment industriel. En effet, si ses feuilles sont moins riches que celles du baobab, elles renferment néanmoins des vitamines C et 14% de protéines.¹⁴

Comme l'ont prouvé ces exemples, le rôle des feuilles-condiment dans le régime alimentaire des paysans dépasse le simple fait de les associer à des mets pour en relever la valeur culinaire. En plus de leur saveur, elles étaient choisies de manière à fournir un apport au plan de la qualité nutritive. Cependant, contrairement à d'autres variétés de feuilles, elles ne pouvaient, à elles seules, servir à préparer un plat spécial.

2.1.1.1.2. Les feuilles, base d'un potage

Les espèces végétales dont les feuilles sont la base d'une sauce onctueuse appelée *tisik* ou *mbuum*, sont très variées. Mais, incontestablement, ce sont celles du *Cassia tora* (*huut* ou *Nduur*) qui fournissent l'essentiel de la biomasse végétale consommée en hivernage. La large place qu'elles occupent dans le menu des *Sereer* et qui leur vaut le sobriquet de « mangeur de *nduur* », s'expliquerait par l'accessibilité de l'espèce.

Plante herbacée, le *Cassia tora* pousse aussi bien sur les sols légers que lourds. A l'opposé de ce que pense M. Chastenet, sa grande diffusion et son semis très dense dans toute la sous-région relèvent plus d'autres facteurs que de l'action

¹⁴ BAUMER, M., *op-cit.*, p. 23

des troupeaux.¹⁵ A la vérité, cette légumineuse a des feuilles fétides qui ne sont broutées par les animaux que dans des cas très rares. Seulement, elle est peu exigeante en eau et la moindre humidité suffit à ses graines pour germer et se développer. Il s'y ajoute que la capacité de ramification des jeunes plantes augmente le capital de semence. En fait, chaque rameau porte un nombre impressionnant de gousses linéaires contenant chacun 10 à 15 graines prêtes à s'éparpiller une fois mûres et sèches.

Dès la deuxième semaine après les premières traces de pluie, les feuilles du *Cassia tora* sont disponibles. Quand la légumineuse devient adulte, le choix des femmes porte sur les nombreux bourgeons. Les feuilles adultes, difficiles à cuire, ont un goût amer qui provoque la diarrhée chez leurs consommateurs. Pour les rendre plus douces et moins toxiques, les ménagères font preuve d'un véritable savoir-faire. Ainsi, avant toute chose, elles les ébouillantent. Puis, elles les associent à petite dose à des limbes de *Stylochiton hypogaeus* (*nof bu ou tabal*). Les feuilles sagittées de cette plante à rhizome non comestible sont réputées contenir une substance qui facilite leur cuisson et qui adoucit la saveur.

Le *Jacquemonfia tamnifolia* (*fafay ou mafar*), une légumineuse volubile et longuement traînante, est également utilisé comme mucilagineux et neutralisant dans la cuisson des feuilles adultes de *Cassia tora*. C'est le cas aussi du *Boerhavia erecta* (*ñoket ou omu gëlem*), cette espèce rampante qui se développe en fin d'hivernage. Toujours dans le souci de relever son goût et ses qualités diététiques, le nduur était préparé avec des doliques et des pois de *Boscia senegalensis*, tous très riches en protéines.

Jusqu'à deux mois après l'arrêt des pluies, le *mbuumu nduur* était le principal potage qui accompagnait le couscous. En cas de famine, il prenait tout bonnement sa place pour devenir le plat de résistance des *Saafi* du *Joobaas*. Au cours de ces périodes de déficit alimentaire, les femmes prenaient soin de

¹⁵ CHASTENET, M., *op-cit.*, p. 268

cueillir et de sécher des quantités énormes de feuilles en guise de provision pour la longue saison sèche.

En temps normal, le semis des ficus, *gnaphalocarpa* (*ndun ou gang*), *iteophylla* (*mbeleeñ ou loro*), *vogelii* (*mbandaat ou doob*), *platyphylla* (*jangalaat ou hel*) et/de *Leptadenia hastata* était assez dense pour couvrir les besoins en *mbuum* des populations. De toutes ces espèces, le ficus *gnaphalocarpa* est la plus prisée. Plante soudano-sahélienne, il se localise le long des cours d'eau et dans les bas-fonds hydromorphes. Malgré l'aspect coriace et scabreux de ses feuilles, celles-ci constituent un bon *mbuum* pour les hommes et un fourrage pour les animaux.

Jeunes, les feuilles sont cueillies et cuites en association avec beaucoup d'ingrédients. A forte dose de mucilagineux, de farine de poisson et de doliques, les femmes parvenaient à concocter une sauce onctueuse, appréciée de tout le monde, semble-t-il. Les autres variétés de ficus présentent des caractéristiques presque similaires, à la seule différence que leurs feuilles sont moins savoureuses. Tous confondus, ils ont l'avantage de fournir, en sus de leurs feuilles, des fruits qui, immatures, sont cuites dans des potages appelés toujours *mbuum*.

2.1.1.2 Les fruits

En raison de la richesse de la flore, les *Sereer* du Nord-ouest disposaient d'une gamme très variée de fruits comestibles. Selon le témoignage de A. Ca Da Mosto, « le terroir leur produit des fruits de diverses sortes(...) qui sont bons, et ils en mangent étant à l'abandon, d'autant qu'ils ne sont pas cultivés comme les nôtres ». ¹⁶

En effet, dans le domaine de la cueillette, ces populations n'établissaient pas de limite entre le terroir cultivé et le *salus*. L'essentiel, pour elles, était de mettre à contribution l'environnement pour satisfaire leurs besoins. Aussi exploitaient-

¹⁶ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 104

elles toutes les espèces fruitières susceptibles d'améliorer la qualité de leur alimentation.

S'exprimant sur cet apport, les paysans disent que rares sont les autres aliments qui fournissent à l'organisme humain autant que la production des plantes phanérogames. Ce point de vue, comme la place que continuent d'occuper les fruits dans leur menu, nous administrent la preuve qu'ils sont conscients de l'importance des subsistances nutritives qu'ils renferment.

A la vérité leur teneur en protéines, lipides, glucides et autres oligo-éléments est attestée par la science. Selon M. Baumer, la quantité de protéines que contiennent les fruits (toutes les parties confondues) peut être estimée entre 4% et 10% de leur poids et celle de glucides, entre 30 et 60%. Certaines amandes renfermeraient des protéines jusqu'à 15 à 30% du poids de la graine.¹⁷

Quoique généralisantes, ces statistiques montrent que leurs valeurs diététiques varient suivant leurs différentes parties : chair, pulpe, jus, amande. Il est à noter aussi qu'elles diffèrent d'une espèce à une autre et que certains sont mêmes toxiques. L'utilisation qu'en font les populations rurales nous autorise à penser qu'elles prenaient en compte toutes ces considérations.

2.1.1.2.1 Les fruits réservés à la cuisson

Dans leur exploitation de la flore à des fins alimentaires, les sociétés rurales se sont aperçues, sans doute, que certains fruits pouvaient se cuire pour donner un potage. Le terme *tisik* ou *mbuum*, qu'elles utilisent pour le nommer, est révélateur des similitudes au plan culinaire que présente ce plat avec celui concocté à partir des feuilles. Leurs recettes, que les femmes ont bien voulu dévoiler, montrent que non seulement, ils sont préparés de la même manière, mais ils sont destinés aux mêmes usages : accompagner le couscous en temps normal et se substituer à lui en cas de famine aiguë.

¹⁷ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, pp. 180

La liste des espèces qui fournissent ces fruits est particulièrement longue. Cependant, leur préférence porte sur le ficus gnaphalocarpa. En effet, 30% des ménagères interrogées considèrent le potage fait avec ses figes, plus savoureux et plus appétissant, contre 28% pour le *Cordyla pinnata* (*nar ou dimb.*) On doit signaler que les autres variétés de Ficus produisent des fruits verruqueux, placés en touffes à l'extrémité des rameaux qui remplissent les mêmes fonctions alimentaires que ceux du gnaphalocarpa.

Pour en faire du *mbuum*, les figes doivent être cueillies dès leur formation. A ce stade de leur développement, elles ne comportent pas de pépins et sont faciles à ramollir. Lorsqu'on les laisse boucler leur cycle, elles deviennent juteuses et sucrées et, de ce fait, impropres à la préparation d'une sauce que les populations veulent très épicée. Toutefois, attirés par leur goût, les enfants et les oiseaux en raffolent. Mais elles semblent avoir plus d'audience chez ces derniers.

Si l'on en croit M. Baumer, le Ficus itéophylla a été importé de la Gambie en Floride aux Etats-Unis pour servir de nourriture à divers oiseaux d'élevage.¹⁸ Utiles pour leurs feuilles et leurs fruits¹⁹ qui sont consommés par l'homme comme par les animaux, les Ficus ont joué dans le passé un rôle important dans le dispositif de la production alimentaire des paysans. C'est pourquoi, ils leur portaient une attention toute particulière. Aussi les épargnaient-ils soigneusement dans leur finage comme du reste beaucoup d'autres arbres.

Le *Cordyla pinnata* est de cette catégorie de plantes à laquelle les cultivateurs vouaient un respect quasi religieux. Sa participation à leur régime alimentaire dépasse largement le potage que ses fruits servent à préparer. Ses feuilles, qui

¹⁸ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 103

¹⁹ Selon M. BAUMER, dans certaines régions de l'Afrique, les populations, après macération des figes mûres, fabriquent une boisson alcoolisée au goût de gin. Sans doute, c'est parce que les gens du *Joobaas* pouvaient extraire du jus enivrant de plusieurs autres fruits disponibles en grandes quantités, avec un rendement supérieur, que cette pratique demeure inconnue dans cette province.

n'ont d'égales dans la restitution du sol que celles de l'Acacia albida (*hak ou kad*), leur assuraient d'avance une bonne production céréalière.²⁰

Cet arbre au feuillage touffu, quelquefois très grand, donne à partir de février-mars des fruits charnus, d'un vert-pâle, gros comme une orange. Une peau épaisse assez résistante enveloppe une pulpe dans laquelle logent en nombre variable des noyaux ayant l'aspect d'une noix de kola. Le fruit est riche en vitamine C (74 à 700mg/100g), en phosphore (134 à 142mg/100g) et en calcium (17,9mg/100g). Il contient aussi du fer et de la lysine.²¹

Cueillies immatures, les ménagères les épluchent et les tranchent pour les débarrasser de leurs noyaux non comestibles. Les quartiers de pulpe obtenus (*heleer*) sont cuits avec des condiments et donnent une sauce onctueuse d'un goût assez relevé qu'apprécient bien les paysans. Ces derniers disent s'être inspirés de sa saveur qui rappelle celle de la viande pour la surnommer "viande du pauvre". Cependant, au regard de la composition de la pulpe, ils n'auraient pas tort de le justifier par sa teneur en protéines.

Pour mieux profiter de ce fruit qui, mûr, perd cet usage, une bonne quantité de *heleer* était séchée d'avril à juin pour servir de réserve, et non pas pour être l'aliment de soudure comme l'a écrit A. Bergeret²². Ce stock permettait aux femmes de varier le menu surtout que le *mbuum* du *Cassia tora* est d'une saveur moins appétissante. On doit préciser qu'en pays *Saafi* précolonial, il serait inexact de localiser la soudure en hivernage sauf au cours des famines prolongées.

En réalité, n'ayant pas perdu de vue que cette période est celle des durs labeurs qui, de surcroît, leur absorbent tout leur temps, les empêchant ainsi d'aller à la quête d'une hypothétique nourriture, les paysans prenaient soin d'épargner toujours un grenier dit de l'hivernage : (*ndap-rex*). Ils affirment

²⁰ Aujourd'hui, les paysans du *Saalum* où le *dimb* existe toujours, disent "*Fukki dimb fukki mbaam*". Autrement, la présence de 10 pieds de cet arbre assure une récolte d'arachide équivalant à la charge de 10 ânes.

²¹ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 79

²² BERGERET, A., "L'arbre du mois : le *dimb*," *La lettre de Silva*, réseau des arbres tropicaux, n°3, 1987, p. 5

que, quel que fût le niveau de déficit en graines pendant la saison sèche, ils préféraient vivre avec des aliments de substitution tirés de la nature (feuilles, fruits et même des graminées sauvages) que de le consommer.

Mûrs et ramollis, les fruits du *Cordyla pinnata* donnent un jus sucré, très prisé aussi bien par les enfants que par les adultes qui en faisaient leur dessert. L'audience particulière qu'il trouve chez ces gens semble s'expliquer par les vertus vermifuges qu'ils attribuent à cette gelée comme aux feuilles de cet arbre²³. En raison des nombreux services qu'il leur rendait, les sociétés rurales avaient fait du *dimb* une espèce protégée comme en témoignent les nombreux pieds qui peuplaient les terroirs du *Joobaas* jusque dans les années soixante.

Quoique moins coté avec 20% seulement de ménagères qui en font leur premier choix, le *Boscia senegalensis* (*njandam* ou *mbañã*) jouait aussi de grands rôles dans la fourniture d'aliment d'appoint ou de nourriture de famine. C'est une plante "buissonnante", peu exigeante en eau, que l'on rencontre dans presque toute la zone soudano-sahélienne. Ses feuilles coriaces, d'un goût amer, sont peu broutées par les animaux en période d'abondance. Mais avec la réduction du potentiel fourrager de ces dernières années, le *njandam* s'est imposé comme pâture de survie du bétail à la fin du *coroon*.

Ses fleurs verdâtres très mellifères sont groupées en petits corymbes et donnent des fruits sphériques de 12 à 15 mm de diamètre qui renferment chacun un nombre variable de graines. Lorsqu'ils atteignent leur maturité, ils jaunissent et livrent une chair visqueuse sucrée fort appréciée par les enfants et les oiseaux. Sa cueillette était si active qu'elle occupait les femmes pendant une bonne partie de la saison sèche. Les réserves que chacune d'elles se constituaient, pouvaient atteindre, dans certains cas, le quintal. Dans tous ses états, mûr ou non, le fruit séché fournit des pois amers et toxiques qui ne se consomment qu'après une série de transformations.

²³ Outre ces usages, le *dimb* fournit du bois très résistant et imputrescible qui servait beaucoup dans la confection des ustensiles de cuisine.

Pour être utilisées comme condiment dans le *mbuum*, les lentilles sont ébouillantées. En revanche, lorsqu'il s'agit d'en faire un plat spécial, le processus de désintoxication devient plus long. Elles sont tout d'abord trempées pendant sept à dix jours dans un canari. Les vieilles femmes, qui supervisent l'opération, arrêtent la macération quand la solution se recouvre de mousse et dégage une odeur nauséabonde. Alors, les pois sont retirés, rincés et prêts à la cuisson qui se fait avec la cendre, celle recueillie de la combustion du bois de baobab de préférence. Selon la version des ménagères, sans ce succédané du bicarbonate de sodium, ils ne peuvent se ramollir à point, sinon difficilement.

Ce plat à base de lentilles de *Boscia senegalensis* se mange seul ou en association avec le couscous. Dans le passé, lorsqu'on décidait de le consommer seul, les *Saafi* indiquent que quelques tranches de *Dioscorea bulbifera* (*añ*) l'accompagnaient. En fins gourmets, l'appréciation qu'ils font de ce mets le rapproche des plats à base de pois chiches, riches en protéines.

Elles ne sont plus cuites avec des tubercules et rhizomes. Cependant, l'audience qu'elles continuent d'avoir même en ville, où elles sont vendues dans certains marchés, nous autorise à penser que les lentilles du *Boscia senegalensis* représentaient une excellente nourriture de famine pour les populations rurales de l'époque précoloniale. Au demeurant, c'est en considération à ses multiples fonctions, que des *Pël* du Ferlo sénégalais, répondant à une enquête sur le ligneux dont ils souhaitent la multiplication, ont porté leur choix sur cette espèce.²⁴

Tout compte fait, les figes ainsi que les fruits du *Cordyla Pinnata* et du *Boscia senegalensis* ont, de façon significative, participé à la satisfaction des besoins de l'homme. Qu'il s'agisse de période de suffisance ou de déficit alimentaire, pour avoir soutenu la céréaliculture au plan quantitatif et qualitatif, ils ont attiré son attention sur la nécessité de bien gérer toute la flore surtout sur les espèces phanérogames à productions comestibles.

²⁴ BAUMER, M., *op-cit*, 1995, p. 48

2.1.1.2.2 Les fruits sucrés et/ou acidulés

Presque tous les fruits qui, mûrs, contiennent une bonne dose de sucre sont comestibles. Toutefois, une enquête révèle qu'ils étaient destinés à plusieurs usages. Si certains n'étaient dégustés, comme aujourd'hui, que de manière fortuite, d'autres, macérés, accompagnaient la bouillie de mil. Cependant, en raison de leurs énormes besoins en boissons enivrantes, les *Saafi* avaient fait de plusieurs d'entre eux la matière première de leur brasserie.

Le pain de singe ou fruit du baobab était l'espèce la plus recherchée au *Joobaas*. Ovoïde ou arrondi, il se compose d'une carapace coriace à l'état sec qui enveloppe des graines noyées dans une pulpe farineuse blanchâtre d'un goût acidulé et sucré. Sa haute valeur nutritive est connue de tous les paysans qui l'utilisent à la fois comme aliment et remède à certaines maladies : diarrhée, rougeole ... En effet, des analyses ont prouvé qu'elle est riche en acide ascorbique (169 à 270mg /100g), en thiamine, en potassium et en glucose. Selon M. Baumer, à volume égal, elle contient plus de vitamine C que l'orange. Les graines renferment 15% d'huile, 30 à 48% de protéines et 2% de vitamines B1.²⁵

La valeur alimentaire de ce fruit aurait favorisé sa large diffusion dans beaucoup de régions de l'Afrique subsaharienne comme en Egypte où paraît-il, il était vendu sur les marchés du Caire au XV^e siècle.²⁶ La richesse de toutes ses parties explique aussi pourquoi les ménagères *Saafi* préféraient broyer la pulpe et les graines au lieu de les macérer. Le *ngurutu*, qu'elles obtiennent, se mangeait seul ou avec du lait, en cas de famine. Trempé dans l'eau, il donne le jus qui assaisonne la *laax*.

A la vérité, quel que puisse être le déficit en nutriments et aliments simples organiques de la farine de mil, l'unique composante de ce plat, additionnée à cette colature renforcée de lait, elle devient très riche au plan diététique. Le rôle essentiel qu'il jouait dans le dispositif alimentaire de ces sociétés avait

²⁵ *ibid.*, p. 22

²⁶ *Ibid.*, p. 22

obligé chaque paysan à disposer de stocks de pain de singe pour les bons et mauvais jours.

A un degré moindre, les fruits du *Parkia biglobosa* (*yif ou nete*) assuraient les mêmes fonctions. Le *P. biglobosa* est un arbre dont la hauteur peut atteindre 10 à 20 mètres. Ses gousses longues de 20 à 30 cm, réunies en grappes, contiennent une matière farineuse jaune dans laquelle sont enrobées des graines. Des analyses ont révélé que la pulpe est dépourvue d'amidon mais renferme 60% de sucre²⁷. La solution qu'elle donne est fade. Toutefois, elle était utilisée comme succédané du pain de singe ou du lait. Difficiles à conserver à l'état naturel à cause des vers qui élisent souvent domicile dans la farine, les paysannes disent que pour garder le reste, elles transformaient sa pulpe en boulettes. En cas de disette, celles-ci (toujours vendus dans les marchés) servaient à tromper la faim.

En pays Bambara, les graines ont un usage qui, selon toute vraisemblance, n'était pas connu au *Joobaas*. Séchées au soleil, elles sont écrasées pour former une pâte noirâtre que l'on laisse fermenter. Le produit obtenu ou *netetu*, d'une senteur repoussante, est modelé en boulettes. Riche en calcium, en phosphore, en vitamine A et en protéines²⁸, il participe, aujourd'hui, à l'assaisonnement des sauces et potages dans toutes les sociétés de l'Afrique Occidentale.

Si l'on en croit M. Baumer : « il est employé 90 à 100 jours/an chez les Cabrais et 60 à 100 jours par les *Mobas* du Togo septentrional. Au Ghana, on le trouve dans 10% de tous les repas du Nord et dans 50% dans la région supérieure».²⁹ Cet usage très répandu des fruits du *Parkia biglobosa* montre que ce sont toutes les sociétés rurales africaines qui mettaient à profit leur environnement en vue d'améliorer leur alimentation.

Les fruits du tamarinier, quoique peu sucrés, entraient également dans la fabrication des jus. En septembre, lorsque les réserves de pain de singe

²⁷ *Ibid.*, p. 134

²⁸ *Ibid.*, p. 134

²⁹ *Ibid.*, p. 134

commençaient à s'épuiser, les paysans jetaient leur dévolu sur ses gousses vertes. En raison de leur teneur en calcium et en vitamine C, ils les infusaient pour avoir une solution acide plus ou moins sucrée, réputée être un excellent antipaludéen. C'est dire que, loin de constituer un simple expédient, la consommation d'une macération à base de tamarin, à une période marquée par la hausse de la tendance épidémiologique du paludisme, nous administre la preuve que les populations rurales savaient se servir, à bon escient, de la nature.

En dépit de l'inondation des marchés sénégalais par les fruits de l'arboriculture moderne, les usages qu'on continue de faire du tamarin et d'autres espèces dites sauvages sont révélateurs de leurs excellentes qualités alimentaires. Le *Detarium senegalense* (*hum ou ditax*) est l'un de ses arbres spontanés dont les fruits sont toujours très prisés et que l'on cherche même à exploiter de manière industrielle.

Arbres très grands pouvant atteindre des dizaines de mètres, les *Detarium senegalense* et *microcarpum* (*dank*) avaient un semis relativement dense dans toute l'Afrique soudano-sahélienne. Ils donnent des fruits subglobuleux et aplatis presque identiques, à la seule différence que ceux du *D. senegalense*, plus volumineux, atteignent leur maturité entre novembre et décembre, un à deux mois avant l'autre variété. Ils sont tous enveloppés d'une peau qui devient cassante en séchant.

Mûrs, leur mésocarpe de couleur verdâtre, riche en protéines (3 à 4%) et vitamine C, voit leur taux de sucre augmenter³⁰. Le produit obtenu de sa macération jouait les mêmes fonctions que celle du pain de singe et du *nete*. Mais, contrairement à ces fruits, le *ditax*, très putrescible, se conserve mal. De fait, les paysans affirment qu'ils n'ont jamais pu tirer profit de cette espèce pendant plusieurs mois. Ce qui n'était pas le cas pour le *D. microcarpum* dont le mésocarpe moins charnu permet son séchage et son engrangement.

³⁰ *Ibid.*, p .181

Selon les mêmes sources, aucun risque n'est lié à leur consommation à forte dose comme le prétend H. Pobeguïn.³¹ En plus la variété toxique dont il fait état, n'a pas été identifiée au *Joobaas*. Peut-être, la baisse de la pluviométrie et les cycles de sécheresse ont provoqué sa disparition à une date si lointaine que les populations ne s'en souviennent plus.

A l'opposé de cette variété de *Detarium*, celle du *saba senegalensis* (*mat ou mad*) et du *Diospyros mespiliformis* (*kalbo ou aloom*) est très récente. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le *mad*, avec ses longs rameaux en forme de liane, peuplait la forêt et les sous-bois ripicoles. Il s'entrelaçait avec les arbustes de manière à rendre les sommets boisés du plateau inaccessibles.

En plus du soutien défensif qu'il offrait aux *Saafi*, les fruits qu'il donne et qui atteignent leur maturité au mois de mai participaient, peu ou prou, à leur alimentation. De forme sphérique, leur coque épaisse de quelques millimètres enveloppe des noyaux très acidulés. Dans cette province, il est réputé être la nourriture des singes. Cette charge négative, qui pèse sur lui, est révélatrice du peu d'intérêt qu'on lui accordait. Cependant, il est à préciser que les jeunes préposés au gardiennage des troupeaux avaient appris à casser son goût trop acide, pour s'en servir.

Comme les fruits du *Diospyros mespiliformis* et du *Spondias mombin* (*soog ou sob*), ils le macéraient dans du lait frais pour obtenir une sorte de gelée (*kob*) dont ils disent beaucoup de bien. Dans la mentalité des jeunes bergers, le *kob* est un bon remontrant et un excellent fortifiant. Fort de la richesse du lait et de la teneur en vitamine C ainsi qu'en calcium qui caractérise les fruits, surtout ceux du même goût, on ne peut que reconnaître la justesse de leur appréhension.

L'intelligence avec laquelle les paysans exploitaient la nature leur avait permis de transformer la production de certaines espèces végétales comme le *borassus flabellifer* (*ron ou njang*) pour satisfaire leurs besoins en boissons alcoolisées.

³¹ POBEGUIN, H., Les plantes médicinales de la Guinée, Paris : Challamel, 1912, p. 35.

Cette essence soudano-sahélienne se signale par les multiples services qu'elle rendait aux sociétés rurales dans le domaine de l'alimentation, de la construction et même de la santé. Mais le vin de palme, les stipes et les feuilles qu'elle fournit ont tendance à masquer, de nos jours, le rôle qu'a joué son fruit.

Vert, il renferme 2 à 3 noix où loge une gelée blanchâtre sucrée qui se densifie avec la maturité. Sous tous ses états (liquide ou gélatineuse), elle est riche en albumen et contient jusqu'à 64,7% de glucides.³² Les noix des fruits mûrs sont recouvertes d'une épaisse couche de chair fibreuse jaune-orange. En dépit de son odeur de térébinte, elle se mange crue, grillée ou bouillie. Macérée dans du *kum-sox* ou *sebët* ³³, elle donne après quelques jours de fermentation, une boisson enivrante.

Quoique très répandue jadis dans les sociétés *Saafi* de Thiès, les sources écrites, qui traitent des boissons fermentées traditionnelles, n'en font pas état. En revanche, le vin de palme est signalé dès le XV^e siècle par A. Ca Da Mosto à qui, nous devons, selon toute vraisemblance, l'expression.³⁴

Il a noté à propos des populations du *kajoor* qu'elles « usent d'eau à boire, de lait ou de vin de palme qui est une liqueur distillant d'un arbre semblable à celui que porte la datte ».³⁵ Bien plus, il a décrit avec tous les détails, le procédé d'obtention de la boisson en montrant que, des incisions opérées sur l'arbre, s'écoule une eau bistre recueillie dans des gourdes de calebasse. En bon œnologue, il a même apprécié le liquide en ces termes : « le premier jour, il est aussi doux que le plus doux vin du monde, mais perd sa douceur de jour en jour et devient meilleur que le vin européen au troisième jour ».³⁶

Ce témoignage aussi précis que juste est la preuve que ce vénitien a assisté à la récolte de vin de palme. En effet, l'incision se fait à la base du bourgeon terminal mais de manière à ne pas mettre en danger de la vie de l'arbre. Il est

³² BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 44

³³ Il s'agit de l'eau qui a servi à rincer les graines de mil après leur décorticage.

³⁴ FALL, Y.K., *op-cit.*, 1992, p. 338

³⁵ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, pp. 103-104

³⁶ *Ibid.*, p. 104

à signaler que sa préservation est facilitée surtout par le débit de l'écoulement de la sève. Très abondante la première semaine, la saignée diminue de façon progressive du fait des caillots qui se déposent sur les bords de l'ouverture. En fin de compte, l'hémorragie s'arrête au bout d'un mois.

Les populations prenaient soin aussi de ne pas exploiter les mêmes pieds de rônier pendant des années d'affilée. Avec toutes les précautions qu'elles prenaient, elles étaient assurées de ne pas causer la mort d'un arbre qui, paraît-il, représente la plus grande humiliation que peut subir un "inciseur". Le taux de mortalité des rôniers consécutive à la récolte du vin que Charles Njoon³⁷ situe à moins de 3% est de nature à prouver que ce métier était réservé à de véritables professionnels.

Par ailleurs, il trouve exagéré le rendement par arbre que M. Baumer estime à : « 5 à 6 litres jour pendant 2 mois ». ³⁸Une telle saignée dit-il entraînerait irrémédiablement la mort de l'arbre. Si dans les premiers jours, on peut recueillir jusqu'à un litre, affirme-t-il, au fur et à mesure que l'incision se cicatrise, la production baisse et tombe à quelques centilitres au bout de 4 semaines.

Il est difficile de percevoir l'importance du vin de palme en se limitant à sa qualité de boisson enivrante. La consommation de ce type de liqueur était un fait culturel chez les *Sereer*. Aussi associaient-ils les boissons alcoolisées à toutes les manifestations religieuses. Sous ce rapport, on voit que l'amour qu'ils leur vouaient, dépasse le dilettantisme. De ce fait, c'est en grande quantité qu'ils devaient en produire.

Pour leur avoir permis de satisfaire en partie la demande, le *Borassus flabellifer* et l'ensemble des espèces, dont les fruits représentaient une matière première pour leur brasserie, ont réduit de manière significative leurs besoins en céréale. Sans l'apport de ces produits, le poids de mil à transformer pour se procurer du *dolo* ou bière de mil serait considérable. Ayant mesuré à sa juste valeur le profit

³⁷ CHARLES, NJOON, 75 ans, Conaax, 02-04-1997.

³⁸ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 43

qu'ils pouvaient tirer de ces espèces, les gens du *Joobaas* exploitaient les fruits du *Sclerocarya birrea* (*suku ou beer*) et du *Cordia senegalensis* (*sux ou bey*).

Les drupes du *Sclerocarya birrea* se composent d'un gros noyau de 3 à 4 cm et d'une pulpe gélatineuse. Elles mûrissent pendant le *coroon* et se consomment frais. La pulpe était un succédané du sucre. Prise à grande dose, le fructose qu'elle contient en abondance enivre et peut être à l'origine de colique. Mais les populations la faisaient fermenter pour se ravitailler en boisson alcoolisée.

Outre le péricarpe, l'amande que contiennent les 2 ou 3 loges du noyau est comestible. Malgré sa forte teneur en matières grasses(60%), nos informateurs disent ne pas avoir pris connaissance de sa trituration en vue d'obtenir de l'huile. Selon leur opinion, les populations préféraient mettre à contribution le lait et les graines de coton, plus faciles à transformer, pour satisfaire leurs besoins en lipides.

En effet, l'exploitation de la noix de *beer* nécessite de grands efforts. Non seulement sa coquille, très coriace, est difficile à ouvrir, mais et surtout, il faut en concasser 17 kg pour recueillir un litre d'huile.³⁹ C'est pourquoi seuls les enfants s'acharnaient sur celles que les ruminants, très friands du fruit, rejetaient pour retirer l'amande à la suite de plusieurs coup de percussion.

Il est clair que la mise en défens du *Sclerocarya birrea* ne répondait pas à des nécessités de production d'huile. C'est plutôt parce que, en plus de ses autres usages⁴⁰, son fruit représentait une réserve de sucre et une matière première à leur industrie de boisson que les paysans le protégeaient. Ces mêmes raisons ont semble-t-il, beaucoup joué dans la sélection des pieds de *C. senegalensis* qui parsemaient leur finage. Les fruits ronds de cette espèce, qui se présentent toujours sous forme de grappes, renferment un péricarpe visqueux très fermentescible lorsqu'ils sont à terme.

³⁹ *Ibid.*, p. 43

⁴⁰ Il est significatif de préciser que le *beer*, comme presque toutes les espèces végétales, a des vertus thérapeutiques et son bois est très prisé.

Ces exemples que voilà montrent la capacité des paysans à exploiter de manière rationnelle les fruits comme le prouve davantage l'usage qu'ils faisaient de ceux du jujubier. Cet épineux, à fleurs très mellifères, porte de novembre à février des drupes arrondies qui passent de la couleur verte au brun-rouge en mûrissant. Du fait du noyau central qui occupe une grande partie de leur volume, le péricarpe riche en protéine et vitamine C ne se présente que sous forme d'une fine couche.

Au regard de leur structure, les jujubes se prêtent mieux à être sucés. Pourtant, grâce à leur savoir-faire, ils parvenaient, après séchage, à en tirer une farine avec laquelle ils faisaient des galettes. Plus qu'aujourd'hui, celles-ci représentaient des réserves de nourriture pour les périodes de disette. Cette pratique, très ancienne et commune à plusieurs sociétés rurales, aurait joué de grands rôles dans leur alimentation et surtout avant la culture des céréales.⁴¹

Au total, la richesse du catalogue des fruits nourriciers que nous avons dressé est de nature à faire croire que ces populations avaient fait des arbres, arbustes et abrisseaux, une sorte de grenier dont la manière de s'en servir dépendait de l'expertise des consommateurs.⁴² C'est ainsi que les jeunes bergers qui, d'ordinaire, ont une solide connaissance du règne végétal, se livraient, au cours de leurs randonnées, à des parties de dégustation d'une multitude de fruits et même de racines.

⁴¹ Selon HOMÈRE, cité par M. BAUMER, ces fruits auraient constitué la nourriture des Lotophages dans l'antiquité. Mieux, il précise qu'ils ont été énormément consommés quand la culture des céréales n'était pas encore réalisée partout- 1995, p. 170

⁴² Le catalogue figure à la partie annexe.

Tableau n° VI FEUILLES

Espèces	Protéine	lipide	Glucide	Phosphore	Val. Énerg.	Calcium	Vitamine	Fer /100g
T. indica	14,1%					2260 mg	A B ₁ B ₂ C PP	
A. digitata (sèche)	13,1%							
F. gnaphalocarpa	12							
L. acida	3,4							
A. digitata (fraîche)	3,95					37mg100 ⁻¹		25à50mg 95mg100 ¹ 11,7mg
B. aegyptiaca								
L. hastata								
M. olifera								

Tableau n° VII FRUITS

Espèces	Protéines	Lipides	Glucides	Phosphore	Val. Énerg.	Calcium	Vitamine	Fer100g
P. macrophylla	17,6%		64,2		310kcal		A	
D. microcarpus			74,6				
D. guineense	3à4%						. . . C .	
Z. mauritiana	4,3		75,4			210mg	. . . C PP	
P. biglobosa	3,4		80,7	164mg		125mg	A . . C .	3,6mg
D. mespiliformis	3,1					205mg	A. B2. pp	4mg
F. gnaphalocarpa			1,2			293mg	7mg
A. digitata			75,6	1540mg		166mg	. B1B2. PP	
T. indica			70,7	97à190mg	305kcal			
D. guineense			77,7					3mg
D. senegalense			74					
C. pinnata				134-142mg			. . . C pp	
F. phatyphylla							. . . C pp	
L. heudelotii							A . . C .	
S. Senegalensis							A . . C .	
B. flabellifer	0,75	0,07	64,7	45mg			. B1B2C PP	1mg

Tableau n° VIII GRAINES

Espèces	Protéines	Lipides	Glucides	Phosphore	Val. Énergétique	Calcium	Vitamine	Fer 100G
A. digitata	35,6	15%					2% B ₁	
P.biglobosa crue	34,6							
P.biglobosa fermentée	35	60%					C	
S. birrea								

Tableaux confectionnés à partir des données fournies par M. BAUMER, 1995, pp.180-183

2.1.1.3 Les bulbes et les rhizomes

C'est le climat peu humide qui doit être à l'origine du nombre très limité des végétaux à racines comestibles que fournit la tradition. Dans le passé, il s'agissait de quelques légumineuses sauvages auxquelles se sont ajoutés de jeunes plants d'arbres semés et entretenus par l'homme. Suivant les quantités disponibles, les bulbes et les rhizomes étaient utilisés comme plat de résistance ou comme simple ingrédient.

Le *Dioscorea preussii* (*ha ou kap*), le *Dioscorea bulbifera* (*añ*) et le *yaus* seraient les principales espèces sauvages dont les tubercules étaient consommés au *Jooobaas* jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le *D. preussii* est une légumineuse rampante des sols durs qui pousse au voisinage des arbustes autour desquels il s'enroule. Très adapté aux conditions climatiques, sa tige frêle et ses feuilles se dessèchent pendant le *Coroon* pour laisser se développer, sous forme de rhizome poilu, sa racine unique.

Cette dernière peut atteindre, au fil des ans, 30 à 40cm de long et 10 de diamètre. Sa taille, comme sa chair, tendre et douce la prédispose à la consommation. Le nom *ha tubaab* (le *Dioscorea des tubaab*) que les *Saafi* ont donné au manioc en est une preuve. Aussi les hommes la récoltaient lorsque, vers la fin de la saison sèche, la nourriture se raréfiait.

Le *Dioscorea bulbifera* et le *yaus* sont des plantes qui ne développent leur port aérien qu'en hivernage. A la différence du *D. preussii*, ils n'ont pas besoin de tuteur et leurs racines sont des bulbes subsphériques. Comme ce dernier, ils se récoltaient, mais en fin d'hivernage. Moins délicieux, peut-être à cause de leur teneur en eau assez élevée, les paysans comparent leur saveur à celle des racines des jeunes pousses de baobab : le *jumluut*.

Si l'exploitation des rhizomes et bulbes des *Dioscorea* procède de l'appropriation de végétaux à l'état sauvage, celle du *jumluut* était une activité de production pendant les famines exceptionnelles. En effet, ayant compris que le jeune

baobab dispose d'une plantule comestible, les *Saafi*, paraît-il, n'hésitaient pas à les déterrer pour en faire leur nourriture chaque fois qu'ils se trouvaient dans une situation de déficit alimentaire grave. Selon leur version, certains allaient jusqu'à en semer pour se prémunir.

La consommation des tubercules est de nature à réduire le nombre de jeunes baobabs, mais elle ne saurait, en ce qui concerne le Sénégal, justifier leur rareté dans le paysage agraire, comme le prétend M. Baumer.⁴³ Celle-ci serait plutôt liée à une absence de protection. En fait, la pousse de baobab est trop fragile. Un simple piétinement peut la détruire. Il s'y ajoute que le maniement de la charrue et du semoir ne donne plus aux paysans la possibilité de les épargner comme ce fut le cas avec *l'ileer*.

Grâce à cette aptitude à protéger les végétaux, mais aussi à s'en servir, les populations rurales avaient appris à ramollir l'amande du noyau de rônier pour le consommer en guise de dégustation. Selon leurs dires, elle est identique à tout point de vue à celle de la noix de coco. Quand elle vient à germer, la radicule du rônier juvénile (*puloo*) se présente comme un tubercule qu'elles mangeaient cru ou cuit. Le transfert du terme *puloo* qui désigne aujourd'hui manioc, en *wolof*, témoigne certes des similitudes au plan morphologique des racines de ces plantes, mais il prouve que cette denrée alimentaire était connue dans cette société et, à en croire J. M. Dalziel, dans beaucoup d'autres de l'Afrique.⁴⁴

Sous l'éclairage ces exemples, on voit que, face à la précarité des conditions naturelles qui avait fragilisé la production céréalière, les sociétés rurales avaient su inventer des stratégies de survie. Leur grande réussite fut d'avoir exploité la flore pour en tirer des aliments de substitution et/ou d'appoint. Ceci avait un double avantage : tout en permettant l'amélioration quantitative et qualitative de leur menu, le profit que les populations tiraient de l'environnement les obligeaient à bien le gérer, surtout que son apport s'étendait à d'autres domaines.

⁴³ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 22

⁴⁴ *Ibid.*, 1995, p. 44

2.1.2 Les autres usages des produits de cueillette

2.1.2.1 La médecine traditionnelle

Pour plusieurs raisons, la médecine traditionnelle intègre l'étude des relations environnement-système de production : elle s'occupe de la santé des producteurs, donc de leur capacité à produire, et tire ses substances de l'environnement. Dans les sociétés rurales de l'époque précoloniale les hommes employaient des produits du monde vivant ou inerte pour se soigner. Mais, pour leur donner une puissance curative, ils les accompagnaient de prières, le plus clair du temps. S. Souza qui a bien mesuré la place de la parole dans les cures africaines a bien raison d'écrire : « le verbe joue un rôle fondamental dans la pharmacopée africaine en général, il conditionne le psychisme de l'individu, qu'il soit malade ou simple consultant du sort ».⁴⁵

La prise en compte des aspects magiques, et surtout religieux, est, par ailleurs, nécessaire. En effet, pour des raisons de totémisme, certains animaux et plantes jouissaient d'une grande vénération. Ainsi, les pactes mystiques qui liaient les populations aux espèces représentaient des stratégies qui leur permettaient de sauvegarder leur environnement. Pour le préserver de prélèvements abusifs, certaines pratiques étaient assujetties à une initiation.

Les guérisseurs, sans doute, à la suite de longs tâtonnements, avaient trouvé des remèdes aux maux et maladies qui frappaient le plus leur société, comme en témoigne le catalogue des plantes médicinales que les paysans ont dressé. Celui-ci fait état du traitement de maladies microbiennes (coqueluche, fièvre jaune, rhume, rougeole, trachome...) et parasitaires (dysenterie, diarrhée...). La maladie du sommeil qui, selon le Dr Corre, affectait de manière endémique la localité⁴⁶, n'est pas pourtant beaucoup évoquée.

Le peu d'intérêt, que les populations lui accordent, ne traduit-il pas leur incapacité à le soigner ? La peste qui les a beaucoup éprouvées à partir du XIX^e

⁴⁵ SOUZA, S., " Fruit, graines et ingrédients dans la pharmacopée Béninoise ", in Les savoirs endogènes, pistes une recherche, Hountondji, P.J., Paris : Karthala, 1994, p. 179.

⁴⁶ DEBIEN. G, "Le journal du Dr. Corre en pays Sereer (décembre 1876 –janvier 1877)", BIFAN, B, TXXVI, 1964, p. 542

siècle, et qu'elles ont appris à guérir par la suite avec le tamarin, est considérée, au même titre que les infections des voies urinaires, comme une maladie des Blancs.

Les informations recueillies révèlent que dans leur lutte contre ces malheurs, elles n'établissaient pas de limites nettes entre les vertus curatives et préventives des plantes. Les spécialistes de la science moderne, qui se sont intéressés aux principes actifs des végétaux, les classent en plantes hypoglycémiantes, antibiotiques, stimulantes, cardiotoniques...

Malgré la pertinence du critère discriminatoire, il suffit de savoir que chaque espèce renferme diverses substances dont les principes actifs sont tout aussi variés, pour reconnaître que leur taxonomie comporte des limites. Aussi avons-nous convenu de prendre en compte les organes prélevés afin de mieux évaluer l'impact des ponctions sur l'environnement, un des objectifs que s'assigne cette étude.

2.1.2.1.1 Les feuilles

Lorsqu'on admet que c'est en vue de trouver des solutions à des problèmes ponctuels que l'homme met à contribution son environnement, on comprend pourquoi des paysans qui, par défaut d'un niveau technologie élevé, déployaient une somme considérable d'efforts, ont mis au point une gamme variée de breuvages censés apaiser leur fatigue musculaire et soigner les déchirures internes.

En général, ils considèrent comme excellents remontants toutes les feuilles dont la macération procure un philtre gluant. C'est ainsi, disent-ils, que celles du baobab, du *Ceiba pentandra* (*reen* ou *benteñe*), du *Ceratotherca Sasamoïdes*, soulagent d'une fatigue excessive. Leur vertu à combattre ce mal, et à redonner de la fraîcheur physique, s'expliquerait par leur forte teneur en aliments organiques simples et en nutriments.

En ce qui concerne le baobab, ses feuilles contiennent 2,26g ca./100g MS-1 et 4850 mg Vit. A. kg MS-1. Selon la même source, 30 grammes de feuilles sèches couvrent les besoins journaliers en calcium d'un individu.⁴⁷ Mais l'utilisation par les femmes en travail du breuvage qu'elles donnent, serait plus liée à son aspect qu'à sa richesse.

En plus de ces espèces, les populations se servaient du *Cassia Occidentalis* (*ang-dang* ou *mbantamare*) pour calmer les douleurs, celles des muscles en particulier. La certitude que ces feuilles ont des propriétés antalgiques les avait poussées à en faire le principal remède des maux de tête. Lorsqu'ils étaient consécutifs à des sinusites, à défaut de provoquer un écoulement sanguinolent pour libérer les voies nasales, le malade prisait une pâte à base de feuilles de *Boscia senegalensis*. Au même moment, le *Guiera senegalensis* (*ngeer* ou *ud*) avait fait étalage de ses capacités à guérir le rhume.

L'insalubrité du milieu, surtout en hivernage, était source d'affections cutanées. Pour les soigner, les populations recouraient à plusieurs types de feuilles dont celles du *Momordica balsamina* (*bilisuk* ou *mbërboof*) qui, semble-t-il, ont fait leur preuve dans le traitement des eczemas et de beaucoup d'autres maladies de la peau. Quant au *Jatropha curcas* (*tabanani*), il est reconnu être un bon antiseptique qui facilite la cicatrisation des plaies.

Pour se remettre des intoxications dont ils étaient souvent victimes, les paysans avaient opté pour la purge. De tous les laxatifs, le *cassia italia* (*layduur*) est le plus cité. En plus des effets vomitifs de l'infusion de feuilles de *combretum micranthum* (*tak* ou *sehew*) dont ils se servaient, la science a prouvé que son absorption augmente la diurèse et l'amplitude cardiaque.⁴⁸ Ces exemples, choisis à titre indicatif, attestent la capacité des populations à trouver toujours les remèdes les plus efficaces dans le combat sans fin qui les opposait à la nature. Ils sont significatifs également de l'intérêt particulier qu'elles accordaient aux plantes, surtout à celles qui leur étaient utiles.

⁴⁷ BAUMER, M., *op-cit.*, 1995, p. 23

⁴⁸ *Ibid.*, p. 75

2.1.2.1.2 Les fruits

Les fruits, ceux d'un goût acidulé en particulier, ont rendu de grands services à l'homme du *Joobaas* dans le traitement de certaines maladies. Le tamarin et le *mad* avaient vocation à prévenir et à guérir du paludisme. Mais, c'est le pain de singe qui a joué, de manière incontestable, le plus grand rôle. Sa macération s'employait à la fois pour la rougeole, les diarrhées et comme collyre pour la conjonctivite. Si tous ces fruits acides étaient considérés comme de bons remontants, les paysans étaient convaincus que, ceux du *Balanites aegyptiaca* (*loul ou sump*) peuvent faire baisser la tension artérielle.

Les fruits de l'*Acacia nilotica* entraient dans beaucoup de soins. Leur jus était appliqué aux infections buccales tandis que la poudre et l'infusion que procurent leurs graines étaient réputées être des antiseptiques et des cicatrisants. Seulement, si l'on en croit S. De Couza, elles n'ont pas l'effet antibiotique que lui attribuaient les populations.⁴⁹ Qu'il soit prouvé par la science ou non, les gens du *Joobaas* pensent toujours que le jus de *Cordyla pinnata* et les graines de *Cucurbita maxima* (*ur ou yomb*) constituent d'excellents vermifuges. En raison des réactions immédiates que provoque sa consommation, les propriétés vomitives et laxatives qu'ils reconnaissent à l'amande du *Jatropha curcas* n'ont pas besoin d'être vérifiées en laboratoire.

On peut être tenté de croire que le prélèvement des fruits et la transformation des graines, notamment, sont source de raréfaction des semences. Cependant, il suffit de se référer à certains mythes liés à leurs usages pour voir combien les paysans tenaient à la préservation des espèces au cours de leur cueillette. Leur analyse laisse apparaître les dispositions qu'ils prenaient pour protéger les variétés les plus fragiles comme *Bauhinia rufescens* (*njamoyargin ou rand*).

Les gousses de cette plante, qui met plus de 6 ans pour produire et dont la croissance est très lente, étaient considérées comme des porte-bonheur. Aussi chaque cultivateur cherchait à en posséder au moins un pied dans son champ.

⁴⁹ SOUZA, S., *op-cit.*, p. 179

C'est presque de la même manière qu'ils sont parvenus à régler le prélèvement du *Grewia bicolor* (*soon ou kel*) qui donne ses premiers fruits à 5 ou 6 ans. En faisant accepter qu'en suçant ses drupes, on multiplie ses chances de réussite dans la vie, la croyance populaire avait créé les conditions de sa préservation. Pour laisser le *Dioscorea preussii* croître pendant 2 à 3 ans, temps nécessaire pour sa fructification et, surtout, pour le développement de son tubercule, il était admis que l'absorption de 7 de ses fruits préserve de la conjonctivite et du trachome.

En somme, l'une des réussites heuristiques des sociétés rurales en matière de protection de l'environnement a été d'avoir atteint des objectifs comportementaux à partir de constructions toutes faites. Leur pédagogie a été d'autant plus remarquable qu'elle a su varier le message en fonction de l'âge mental de ceux à qui s'adressait l'enseignement. Par exemple, si on faisait croire aux enfants que déraciner des jeunes pousses entraîne la mort d'un membre de la famille, c'est un autre type de discours que l'on tenait aux adultes pour régler l'exploitation des parties vitales.

2.1.2.1.3 Ecorces - sève - racine

Leur prélèvement nous montre, une fois de plus, que dans sa lutte pour la survie, le paysan n'hésitait pas à se servir de toutes les parties des plantes, même des plus vitales. Comme le laisse supposer la place qu'elles occupent dans leur thérapie, les gens du *Joobaas* étaient conscients de la richesse en principes actifs des écorces, de la sève et des racines. Celles d'un goût amer très relevé faisaient office d'antibiotique et de vermifuge. Ainsi, l'écorce et les racines du *Cassia sibirina* (*sesare ou senjeeñ*) et du *khaya senegalensis* constituaient la base du traitement des maladies vénériennes et microbiennes en général.

Ils reconnaissaient aussi à l'infusion de racines de rônier des principes actifs antibactériens et à celle du *Combretum micranthum* ainsi que de l'*Acacia albida* des propriétés diurétiques. Du fait de leur capacité à augmenter la diurèse, ces

substances étaient recommandées aux hypertendus et aux femmes enceintes pour faciliter l'élimination du surplus de chlorure de sodium et de glycémie de leur organisme. Contrairement à ces espèces, les paysans étaient convaincus que les racines du *Zizyphus mucronata* (*ngiic ngumu ou deemu buki*) diminuent la sécrétion d'urine. Aussi utilisaient-ils leur décoction pour combattre l'incontinence urinaire.

La prolifération des reptiles venimeux les avait contraints à inventer des remèdes à leurs morsures. Les premiers soins, essentiellement des paroles, relèvent du savoir magico-religieux. Une fois le venin neutralisé par les prières, le reste de la cure était assuré par des massages et des bains à base d'infusion d'écorce de *Sclerocarya birrea*, de *Pterocarpus erinaceus* (*baan ou wen*) et de *Securidaca longipedunculata* (*kuf ou fuf*).

Cette dernière espèce, qui a fait ses preuves dans sa capacité à éloigner le serpent et à guérir sa morsure, était entretenue aux alentours des habitations. En outre, à l'approche de l'hivernage, période de pullulement de ce reptile, il était de tradition que chacun portât un bout de racine de cette essence. Tout compte fait, en raison des pouvoirs magiques qu'ils avaient attribués aux arbres, ces paysans accordaient une large place aux racines dans leur "immunisation" mystique.

Toutefois, leur extraction, parce que sans doute organes vitaux, était une opération très diabolisée. Elle demande une solide initiation afin de maîtriser les prières et les sacrifices propres à chaque espèce et sans lesquels un malheur s'abattrait sur le « préleveur ». Il est difficile de percer le mystère des incantations et de vérifier la présence de serpent protecteur dont fait état la tradition. On est cependant fondé à croire qu'il s'agit de dispositions visant à régler la ponction.

Certains sacrifices du type de la bouse de vache qu'on accroche à un arbre dont une racine est prélevée ne serait-il pas une manière de le signaler en vue d'éviter une surexploitation qui pourrait être fatal au plant ? Lorsqu'on sait que

les excréments des animaux sont de bons fertilisants, on comprend pourquoi, après extraction, les guérisseurs prenaient soin d'en placer dans l'excavation avant le remblaiement, en guise de rémunération selon leur expression. En dépit des limites que comporte cette tentative d'interprétation des mythes, tout laisse penser que les sociétés rurales avaient élaboré une législation qui leur a permis de protéger les espèces végétales afin de s'en servir de manière durable.

2.1.3 L'économie domestique

Dans le passé, les populations ont également sollicité de manière particulière les plantes pour mener à bien leurs activités domestiques. C'est ainsi qu'elles avaient fait du bois leur principale source d'énergie et le matériau de confection de leurs ustensiles et outils : mortiers et pilons, récipients et manches d'instruments de travail. Mieux, c'est à partir des végétaux qu'elles réalisaient entièrement leurs habitations. Mais, leur intelligence à tirer profit de l'environnement leur avait permis de faire prospérer la teinturerie, un autre secteur non moins important de l'économie domestique.

Les tendances autarciques de leur option politico-économique avaient contraint les *Saafi* à développer la culture du coton pour satisfaire leurs besoins en textile sans trop s'ouvrir à leurs voisins. Avec leur production, ils confectionnaient un tissu écru (*njoor*) qui, pour des raisons esthétiques, et quelquefois, utilitaires (afin qu'il ne soit pas trop salissant), devait être teint. Aussi mirent-ils encore à contribution la flore.

La tradition n'est pas très proluxe sur les plantes tinctoriales. Néanmoins, elle cite le *combretum glutinosum* (*pimbin ou ratt*) et l'*Indigofera tinctoria* (*nona ou nganj*). Certes le *ratt* foisonne au *Joobaas*, mais beaucoup de réserves doivent être émises sur l'ancienneté de son utilisation dans la teinturerie. En fait, la macération de son écorce et de ses feuilles procure une teinture jaunecclair alors que cette couleur ne figure pas dans la typologie des pagnes des *Saafi*. Il s'y ajoute leur incapacité à la traduire dans leur langue. En revanche, il

est établi que c'est à l'aide de l'*Indigofera tinctoria* qu'ils ont, de tout temps, imprimé leurs pagnes.

C'est un arbuste à grande capacité de ramification que l'on rencontre sur tous les types de sol. Ses feuilles pennées comportent 4 à 6 paires de folioles, larges de 5 à 7 millimètres et longues d'un centimètre environ. Tout juste après sa feuillaison en début d'hivernage, il donne une masse impressionnante de petites gousses dans lesquelles sont disposées de nombreuses graines. Partout présent dans les terroirs du *Joobaas*, l'*Indigofera tinctoria* a été très remarqué par les Européens qui ont parcouru la zone.

En 1769, Doumet notait que « cet arbuste s'élève de 4 pieds en forme de buisson épais. Les nègres en font des pains de la feuille même grossièrement préparée ».⁵⁰ En fait, ses feuilles étaient récoltées par les femmes en fin d'hivernage, moment pendant lequel elles sont "mûres". Leur prélèvement à une période, qui correspond à la maturation des graines, favorise la dissémination des semences à travers les champs. Afin de mieux les conserver, les feuilles étaient pilées et modelées en boules que l'on laissait sécher au soleil.

La teinture, qui était également du domaine des femmes, comprend deux opérations : la macération-fermentation et le trempage. Au cours de la première, le *nganj* humecté est placé dans un canari. Après sa décomposition, il est pétri dans une solution de cendre, puis filtré. C'est dans le produit fini ou bain que s'effectue le trempage.

Suivant sa qualité et le nombre de fois que le tissu y séjourne, les *Saafi* identifient le *baha ou nganga* (qui tire vers le bleu-clair), le *hoye ou palmaan* (couleur de pie) et le *moyooy*, une couleur intermédiaire. En plus des coloris uniques, ils se servaient de batiks réalisés à l'aide de feuilles et/ou de sève de ficus, de cire, pour imprimer divers motifs sur les tissus. Ainsi ils façonnaient des *tapkum* (avec de petits points noirs), des *njap* (avec des bandes noires et

⁵⁰ BECKER, C., MARTIN. V., " Mémoire inédit de Doumet (1769), le Kayor et les Etats voisins au-delà de la seconde moitié du XVIII e siècle", *BIFAN*, B, TXXXVI, 1974, p. 46.

blanches) des *ndigoor* (avec des ronds blancs de la dimension des feuilles de ficus) et des *mbata* (avec de fines rayures) qu'O. Dapper a bien appréciés.⁵¹

En dépit de la forte demande consécutive au dynamisme du secteur textile, l'*Indigofera tinctoria* n'a pas pour autant disparu.⁵² Cette réussite relève avant tout du savoir-faire du paysan. En effet, tout en opérant des ponctions sur l'arbre, il a préservé ses possibilités de reproduction. Bien plus, la société a tenu à le protéger en faisant croire que son dessouchage entraîne, à court ou long terme, la perte de la virilité masculine. De ce fait, quelle que fût la densité de son semis dans un champ, il n'était procédé qu'à son élagage au moment des cultures. Cette pratique revêt un double avantage. En plus, les pieds d'indigotier laissés en friche pendant la saison sèche constituent d'excellents brise-vent.

En définitive, il s'est avéré que la cueillette jouait le rôle de régulateur au sein des systèmes de production et dans les rapports de l'homme avec l'environnement. Sa pratique a poussé les paysans à être très attentifs à l'égard de la nature. Pour les besoins de l'étude, l'on a tenté de mettre en relief l'importance de certaines espèces. Toutefois, c'est le lieu de préciser, aux yeux des paysans, toutes les plantes étaient utiles. Aussi le respect qu'ils vouaient à la sylve, continuum des champs, fit-il naître la sylviculture.⁵³

Mis à part les produits que la cueillette fournit, l'institutionnalisation de cette activité au *Joobaas* obéissait à plusieurs raisons. Sans pour autant être capables de démontrer de manière rationnelle les relations entre végétation et pluies, les paysans étaient acquis à l'idée que la présence des arbres entraîne des précipitations. Donc, ils avaient perçu tout l'intérêt qu'il y avait à préserver la nature afin de ne pas compromettre leur agriculture, essentiellement pluviale.

⁵¹ DAPPER, O., *op-cit*, 1971, p. 512

⁵² Il est significatif de noter que les nouveaux instruments de labour ont entraîné sa raréfaction.

⁵³ On doit comprendre par sylviculture, l'attitude protectrice des paysans à l'égard de la forêt, de la brousse et du terroir non cultivé. La sélection et l'entretien des arbres dans les champs relève de ce que l'on pourrait appeler l'arboriculture traditionnelle. Il n'est pas aisé de faire le départ entre ces deux activités, car les mêmes espèces peuvent se rencontrer de part et d'autre. Mais en plus des usages qui leur étaient communs, celles épargnées dans le finage participaient à la fertilisation des sols.

Ils n'avaient pas perdu de vue non plus le rôle défensif que leur offrait la végétation. Non seulement, elle avait rendu inaccessible leur territoire, mais les nombreux essaims d'abeilles, qui y pullulaient, étaient redoutables pour l'ennemi. Plus que ce rôle de muraille protectrice, elles fournissent du miel et de la cire, deux produits dont avaient besoin les populations. Le profit que ces dernières tiraient de ces insectes mellifères⁵⁴ consacra l'apisylviculture. Au demeurant, loin d'être une activité de prédation, la cueillette a pesé de tout son poids dans la préservation des écosystèmes.

2.2 La chasse

La chasse est une des activités de l'économie d'appropriation qui ont permis à l'homme de se nourrir dès son apparition sur terre. Même devenu producteur, il a continué à chasser pour des raisons qui ne sont pas toujours liées à des questions alimentaires. Les gens du *Joobaas*, qui avaient bénéficié d'un cadre écologique favorable à la reproduction de plusieurs espèces animales, ont très tôt compris le soutien que pouvait leur apporter cette activité.

Des mythes font état de la présence de chasseurs parmi les fondateurs de certains villages. C'est le cas de *Jomaay o ngol Caw* (*Jomaay* de la brousse) qui serait le premier à s'établir à Cewo après y avoir découvert un puits au cours d'une partie de chasse. Parlant des noirs rencontrés dans le voisinage du Cap Naze, contrée des *Saafi*, G. E. De Zurara a noté que « ces guinéens étaient des archers et qu'ils allaient à la chasse pour tuer leur gibier avec des flèches empoisonnées ».⁵⁵

Au-delà du professionnalisme des *Saafi* qu'il évoque, ce témoignage nous fonde à croire à la présence de grands fauves que seule une arme empoisonnée peut tuer. Les sources écrites sont peu prolixes sur la faune, toutefois nos connaissances sur ce type de milieu écologique et la tradition orale nous ont

⁵⁴ En plus de l'abeille, il ya 3 autres types d'insectes qui donnent le miel, mais ils sont tous inoffensifs. A la différence du *kodaw* et du *kulumbuum* qui préfèrent loger leurs alvéoles dans les creux des arbres, le *komat* effectue la mellification dans des trous terrestres.

⁵⁵ ZURARA, G. E. de, *Chronique de Guinée*, Dakar : IFAN, 1960, p. 171

permis de savoir qu'effectivement de grands carnassiers, des oiseaux, des herbivores, vivaient dans cette forêt de savane

Cependant, il est difficile de croire, comme le laisse supposer l'utilisation du poison, que tous ces animaux étaient chassés pour être mangés. En réalité, les interdits alimentaires qui relèvent de considérations socioculturelles très diverses représentent un obstacle à l'identification du gibier, c'est-à-dire les bêtes mises à mort pour servir de nourriture.

Les traditionnistes sont cependant unanimes à dire qu'en dehors des exceptions liées au totémisme, la culture *Saafi* avait légalisé la consommation de la viande de presque tous les animaux. Selon les mêmes sources, l'explication de ce phénomène réside dans les vertus que les populations attribuaient aux différentes espèces. Par-delà la valeur alimentaire, la chair de certaines d'entre elles était considérée comme remède à des maladies ou comme pouvant protéger du mauvais sort.

Il n'en reste pas moins vrai que les herbivores occupaient une place de choix dans le tableau des espèces chassées. Ainsi, les biches, les antilopes, les gazelles, figurent parmi les animaux qui étaient les plus recherchés. Les rongeurs, les oiseaux et certains reptiles représentaient aussi des proies à abattre. Dans sa description de la côte du Sénégal, V. Fernandès a remarqué l'abondance d'une variété de lézards ne dépassant pas une coudée de long et dont la chair, très bonne à manger, est aussi succulente que celle du poulet.⁵⁶

En effet, plus qu'aujourd'hui, les *Saafi*, à l'image des *lawbe*, consommaient la chair des lézards, mais en particulier celle du *nduur* ou *mbët*. Mieux, le margouillat et le boa se mangeaient. En somme, les carnivores et même les animaux les plus incommodes du genre singe étaient chassés pour fournir de la viande à la société.

⁵⁶ CENIVAL, P., MONOD, Th., "La description de la côte d'Afrique de cent au Sénégal par V. FERDANDÈS (1506-1507)", BCEHS, Afrique Occidentale Française, A, 1938, p .105

2.2.1 Les techniques de chasse

Dans la mentalité *Saafi*, tous les animaux sont dotés de pouvoirs surnaturels. De ce fait, quiconque voudrait s'attaquer à eux, doit s'armer au plan mystique. Donc, on voit qu'il n'était pas donné à chaque paysan de se lever pour aller chasser. C'est ainsi que, si la participation aux parties collectives et diurnes qui ciblaient le plus clair du temps le petit gibier inoffensif, n'était pas restrictive ; en revanche, pour être un chasseur professionnel, il fallait satisfaire certains critères.

Pour les *saafi*, le chasseur de métier doit avant tout avoir le courage de fréquenter de jour comme de nuit une brousse infestée de bêtes sauvages féroces sans se faire inquiéter ; puisque dans toutes les situations, il doit être capable d'user de ses dons surnaturels pour se tirer d'affaire. Dans certains cas, il doit même être en mesure d'hypnotiser le gibier. Ces critères que les populations considèrent comme étant ce qui font le bon chasseur sont révélateurs de la modicité des moyens qu'elles utilisaient. En effet, elles ne disposaient que d'armes de jet (lance, fléché...), des machettes et des gourdins. Leur efficacité contre les petits ruminants est avérée. Cependant, vouloir s'en servir contre les fauves représente, à la limite, un acte de témérité. Avec tous les dangers que cela comporte, leur maniement impose au chasseur de se rapprocher de sa proie afin de l'atteindre à bout portant.

Il est facile de mesurer tous les risques qu'il court lorsqu'il s'agit de félin comme le lion, la panthère, plus féroces quand ils ne sont pas touchés de manière mortelle. Ainsi, on comprend pourquoi il était admis que le professionnel de la chasse doit diriger de façon magique son arme afin de ne jamais rater sa cible. *Mbisaan Jamaan* est l'exemple type du chasseur que décrit la tradition orale. De *Ningo* où paissait l'éléphant qu'il a mis mort, il n'aurait effectué qu'un seul bond pour atteindre le village de *kisaan*, distant de plus de six kilomètres.⁵⁷

Face à tous les risques qui sont liés à la pratique de la chasse avec des moyens aussi sommaires, les paysans avaient fait preuve d'imagination pour inventer

⁵⁷ Cet événement est relaté dans le chapitre qui traite de la faune.

des stratégies qui leur permettaient de les amoindrir. Ainsi, ils avaient appris à piéger certains animaux avec des cordages et des trous recouverts de broussailles creusés sur leurs pistes. L'utilisation de poison, qu'évoque G.E. de Zurara⁵⁸, procède de cette volonté à rendre plus efficaces leurs armes, surtout lorsqu'il s'agissait de mettre à mort un fauve dont la chair n'était pas consommée.

Les parties collectives, qui se déroulaient le jour, ne nécessitent pas un professionnalisme de haut niveau. Cependant, avant le départ, les chasseurs se distribuaient les rôles. Tandis qu'un groupe, armé de flèches et de lances, se mettait à l'affût, un autre, muni de gourdins et suivi de chiens, faisait la battue en dirigeant le gibier vers les guetteurs.

La technique est efficace, mais elle entraînait souvent des incidents et des morts d'hommes. D'ailleurs c'est au cours de ces parties collectives qu'étaient liquidés les individus reconnus nuisibles à la société. A leur guise, les différentes classes d'âge organisaient des sorties diurnes. Toutefois, les participants étaient tenus de se conformer à la réglementation de l'abattage des animaux. Dans la dernière semaine de la saison sèche, avait lieu la grande chasse rituelle (*mess*) qui regroupait tous les villages de la province, comme pour marquer la clôture de la campagne.

En raison de la non-fixité qui caractérise toutes les sociétés, les méthodes et techniques de chasse ont connu des mutations bien avant même la colonisation qui est considérée comme un repère important dans l'évolution des peuples africains. Grâce au commerce transatlantique, les *Saafi* avaient pu acquérir des armes à feu. Le doyen *Goram Seen*⁵⁹ situe l'introduction du fusil dans la province du *Joobaas* à plus d'un siècle avant l'arrivée des Blancs dans ces terres au XIX^e siècle.

Qu'il y ait exagération ou non, il est certain que dès la première moitié du XIX^e siècle, les gens de la province disposaient de beaucoup de fusils. C'est

⁵⁸ ZURARA, G. E. De, *op-cit.*, p. 171

⁵⁹ *Goram Seen, Kisaan*, le 24-12-1990.

précisément avec ces armes qu'ils attaquèrent le poste de *Puut* en 1863. Le compte rendu du chef de bataillon Herbin qui vint à bout de la province le 23 avril 1891, mentionne que « 360 fusils sont déjà déposés et il en vient d'autres à chaque instant ». ⁶⁰

Les *Saafi* avaient même maîtrisé le maniement de l'arme au point qu'ils la réparaient et s'étaient payés le luxe d'utiliser des pierres et des morceaux de fonte à la place des munitions quand celles-ci venaient à manquer. Ces balles de fortune furent à l'origine de nombreux incidents de tir. Ainsi, pour se protéger de ces accidents qui étaient souvent mortels, le chasseur attachait un nombre impressionnant d'amulettes à la culasse de son fusil.

Avec l'adoption de cette arme à feu, les chasseurs se spécialisèrent davantage. Désormais, ils n'opérèrent que la nuit et pour ne s'attaquer qu'au gros gibier, tandis que les enfants firent des sorties quotidiennes diurnes, leur principal passe-temps. A l'aide de piège, ils attrapaient les oiseaux et tuaient le petit gibier (rat, lièvre, chat sauvage...) après de longues courses-poursuite.

2.2.2 Les fonctions de la chasse

Dans le passé, pour satisfaire leurs besoins en protéines animales, trois possibilités s'offraient aux populations du *Joobaas*. La première consiste à se procurer de la viande par échange. Seulement, l'absence du commerce de cette denrée avait compromis cette solution. En tant que grands éleveurs, elles pouvaient aussi mettre à profit leur bétail. Cette deuxième possibilité s'était heurtée à de grands obstacles. En réalité, les troupeaux étaient, dans la plupart des cas, des biens familiaux. De ce fait, leurs gérants ne pouvaient commettre l'abus d'en prélever à leurs propres comptes.

Tout au plus, les *Saafi* étaient censés mettre à contribution les chèvres ou la volaille qui existaient en propriété individuelle ; or leur conception de l'élevage, qui cherchait à disposer du plus grand nombre de têtes possible, est

⁶⁰ J.O.S. et dépendances, N° 1845, avril 1891.

incompatible avec des abattages fréquents. Pour toute solution, ils optèrent pour la chasse.

Les ruminants, les rongeurs et l'ensemble du gibier étaient, donc, des réserves de protéines et compensaient les faibles ponctions opérées sur les troupeaux familiaux et/ou individuels que les paysans voulaient très grands, car traduisant l'aisance sociale et facilitant le fumage des champs. La pratique de la chasse comportait des avantages pour ces populations : elle leur permettait de satisfaire leurs besoins en protéines animales sans pour autant toucher à leurs troupeaux dont l'apport dans leur système de production et surtout dans la restitution des sols était irremplaçable.

Sous ce rapport, on est fondé à dire que la chasse participait à la gestion de l'environnement. L'analyse de sa réglementation montre bien que sa pratique procède de la préservation des écosystèmes. Sans l'intervention de l'homme, l'équilibre par autodestruction au sein du règne animal n'est pas toujours en mesure de freiner la forte croissance de certaines espèces, ce qui n'est pas sans conséquences néfastes pour l'environnement et pour la production agricole.

L'existence en grand nombre de carnivores constitue une limite pour l'élevage. Quand le peuplement d'oiseaux granivores, d'animaux prédateurs et d'insectes, dépasse la charge normale, il entrave aussi les cultures. Pour réguler leur croissance, les paysans ont pensé à institutionnaliser la chasse. L'administrateur des colonies L. Aujas qui a bien perçu cette fonction notait : « le gibier pullulant dans certaines régions et se livrant parfois aux prédateurs des cultures, des battues périodiques étaient, et sont encore, organisées dans un but d'intérêt général ». ⁶¹

L'interprétation à laquelle ce familier du pays *Sereer* se livre montre dans une large mesure les raisons qui sont à l'origine de l'organisation de la grande chasse rituelle en fin de saison sèche. Celle-ci permet de réduire la pression des animaux sur les cultures. Elle est aussi, comme le souligne le RPH. Gravrand :

⁶¹ AUJAS, L., "Les *Sereer* du Sénégal (mœurs et coutumes du droit privé)." *BIFAN*, B, TXIV, 1931, p. 327.

« une catharsis ou purification violente de l'espace réalisée par les éléments les plus jeunes de la population ». ⁶²

En plus de la régulation des écosystèmes, la chasse rituelle était un moyen de s'approvisionner en viande pour l'hivernage, considéré comme une période peu favorable pour la pratique de cette activité. En fait, au cours de cette partie, lorsque le prélèvement avait dépassé les capacités de consommation journalière de la société, la chair était découpée en lanières et séchée au soleil ou *seel*. Selon *Goram Seen*⁶³, du fait de sa masse que G. E. Zurara dit pouvoir nourrir raisonnablement 2.500 hommes ⁶⁴, c'est de cette technique de conservation que les *Saafi* se servaient chaque fois qu'un éléphant était tué dans la contrée.

Il précise cependant que les paysans avaient inventé d'autres recettes qui leur permettaient de conserver la chair sur une longue durée. Aussi avaient-ils l'habitude de bouillir la viande avec du sel avant de la sécher. Il semblerait que placée avec beaucoup de sel dans un canari qui ferme hermétiquement, elle peut se garder pendant près d'un an.

On peut penser que c'était pour inciter à la consommation de toutes les chairs en vue de procéder à la régulation des écosystèmes que des vertus furent attribuées à celles qui suscitent le dégoût. Ainsi, la viande de singe, un des plus grands prédateurs, était considérée comme un porte-bonheur tandis que celle du margouillat, un reptile nuisible pour les plantes en germination, surtout aux alentours des maisons, était réputée guérir la coqueluche, jadis très récurrente dans cette région. Usant d'un symbolisme difficile à expliquer, les sociétés du *Joobaas* avaient encouragé la consommation du chat sauvage, du lion et de la panthère, tous nuisibles à l'élevage. Selon leur croyance, leur chair donne le courage et la témérité, caractères indispensables pour le type d'individu dont avait besoin la contrée. L'un des rares carnivores à être épargné fut l'hyène. ⁶⁵

⁶² GRAVRAND, R.P.H., *op-cit.*, 1990, p.112

⁶³ *Goram Seen, kisaan*, le 24-12-1990.

⁶⁴ ZURARA, G. E. De, *op-cit.*, p. 180

⁶⁵ Les raisons sont déjà exposées dans le chapitre qui traite de la faune.

Toutefois, dans ce travail de régulation des écosystèmes, l'homme devait se garder de dépasser les proportions qui entraîneraient l'extinction d'une espèce. En fait, autant que la surcharge, la rareté de certains animaux peut gêner les activités agricoles. L'absence d'oiseaux insectivores ou reptiles se traduit toujours par une prolifération de bestioles dont l'action est néfaste aux cultures. Pour éviter de voir leurs récoltes compromises par leurs attaques, les paysans avaient favorisé la multiplication de leurs prédateurs comme en témoigne la réglementation de la mise à mort du lézard.

Tout en légalisant la consommation de sa chair, les *Saafi* ne tuaient pas cette espèce qu'au moment des récoltes. Certes, c'est une façon de le laisser s'engraisser après sa longue hibernation de la saison sèche, mais pendant tout le temps qu'ils lui accordent, il se nourrit d'insectes. De cette manière, il réduit leur pression sur les cultures. L'interdiction de l'abattage des animaux en gestation au cours des parties individuelles ou collectives montre que la logique de préservation des espèces était étendue à l'ensemble de la faune. La clôture de la campagne de chasse pendant l'hivernage, période de reproduction des animaux, obéit, en partie, à la même préoccupation.

Ces exemples nous fournissent la preuve que, dans leur lutte pour la survie, les sociétés rurales avaient, avec intelligence, mis à profit leur environnement pour trouver des réponses aux nombreux problèmes auxquels elles étaient confrontées. Ainsi, grâce à la cueillette et à la chasse, elles ont pu améliorer en qualité et en quantité leur alimentation, mais également, soigner les maladies qui les frappaient. En raison du soutien de taille que la nature leur offrait, elles ont vite compris la nécessité de la traiter avec beaucoup d'attention. Aussi avaient-elles appris à la connaître afin de mieux le gérer.

Au *Joobaas*, le résultat du code de conduite, que les populations s'étaient imposées, fut le maintien de la faune et de la flore, en dépit de la fragilité des écosystèmes et de la fréquence des aléas climatiques. On peut être tenté d'expliquer cette performance par la faiblesse de la densité du peuplement qui a caractérisé ces époques. Sans nier la place de choix qu'occupe la pression

démographique dans les causes de la dégradation des paysages, les dispositions que prenaient ces paysans sont de nature à convaincre qu'elle procède avant tout d'une écogestion.

En plus de leurs techniques de chasse et de cueillette qui ont déjà révélé leur détermination à préserver l'environnement, nos informateurs ont affirmé, de manière unanime, que dès les premiers mois de la saison sèche, ils aménageaient des pare-feu à la lisière des bois et nettoyaient les abords des voies de communication afin d'éviter les feux de brousse. Bien plus, les rares fois qu'ils se déclaraient, c'est avec empressement que tous les villages participaient à leur extinction. Comme pour s'apitoyer sur le sort de la forêt qui ne l'est plus que de nom, le doyen *Goram Seen* a tenu à dire : « nos grands-parents n'avaient pas besoin de recourir aux services de garde-forestier pour protéger la brousse ». ⁶⁶

Quoique bref, ce témoignage est riche d'enseignements. Il souligne l'inefficacité des stratégies mises en place depuis la période coloniale pour protéger l'environnement. En effet, juste après la pacification de la région et la mise en service du train, l'administration s'était lancée dans une vaste politique de protection des forêts et de certaines espèces végétales comme animales. C'est ainsi que, dès la première moitié du XX^e siècle, les « forêts du rail » ⁶⁷ furent classées. *Goram* soulève également la question de l'adhésion des populations aux mesures prises pour préserver les écosystèmes.

Pour lui, plus que toute autre chose, c'est l'autocensure qui fait le meilleur code de l'environnement. En réalité, dès lors que les gens du *Joobaas* avaient perçu l'importance du milieu naturel dans leur vécu quotidien, ils n'avaient plus besoin d'être réprimandés ou sensibilisés pour le ménager et l'entretenir. En dernière analyse il importe d'ajouter qu'en partie, la sauvegarde des écosystèmes a été possible grâce au caractère communautaire et social de leur système de

⁶⁶ *Goram Seen, kisaan*, le 24-12-1990.

⁶⁷ Elles sont ainsi appelées par les services des Eaux et Forêts en raison de leur participation à l'alimentation en charbon ligneux des locomotives lors de la seconde guerre. Elles jouxtent les rails de Dakar au Mali.

production qui a tempéré la recherche effrénée du profit individuel, l'une des principales causes de l'exploitation destructive des ressources naturelles.

Tableau n° IX Les forêts classées du département de Thiès

Localité	Banja	Puut	Thiès	Sebikotaan
Arrêté et année de classement	N° 268 du 06 mars 1933	N°1700 du 17 juillet 1933	N°1943 du 29 Août 1934	N°510 du 02 Février 1990
Superficie	11.000 ha	1700 ha	7 325	1730 ha

Source : Services Eaux et Forêts de Thiès.

CODESRIA-LIBRARY

III- L'ÉCONOMIE DE PRODUCTION

En raison des liens que la géographie des systèmes agraires traditionnels entretenaient avec les conditions écologiques générales, l'économie de production des sociétés de la zone soudano-sahélienne était dominée, dans une large mesure, par la culture champêtre et par l'élevage. Selon toutes les sources, ils étaient les principales activités de production des *Saafi* du *Joobaas*. Au XV^e siècle, A. Ca Da Mosto décrit la technique de labour de la terre et note la présence d'animaux élevés dans les régions comprises entre le fleuve Sénégal et la Petite Côte¹.

Jusqu'au XIX^e siècle, l'agriculture et l'élevage vont continuer à dominer le système de production de ces populations. Dans le compte rendu qu'il fait de son séjour au *Joobaas* en avril 1889, Herbin mentionne : « les plaines où les Diobas ne cultivaient que juste du coton et du mil nécessaires à leur nourriture et à leur habillement (et) les troupeaux très nombreux et très beaux ».²

Même si A. Ca. Da. Mosto a remarqué que toutes les populations de la sous région se livrent aux mêmes activités, il n'en demeure pas moins vrai que le système agraire des *Sereer* avait ses particularités. Au lieu de séparer la culture champêtre et l'élevage, deux activités difficiles à combiner, ils avaient mesuré tout l'intérêt qu'ils tiraient de leur association. Tant sur le plan de l'économie que celui de la gestion de l'environnement, leur formule semble avoir fait ses preuves. En tout cas, beaucoup de spécialistes du monde rural sont tombés sous son charme. A ce propos, l'appréciation de P. Pélissier a valeur d'exemple.

Pour lui : « l'originalité essentielle du système de production est d'être fondée sur l'intime intégration de l'élevage et de l'agriculture ; loin d'être parallèle, ces deux activités sont étroitement complémentaires et associées. Aussi en paysans accomplis, les *Sereer* ont-ils fait de la prospérité de leur cheptel le gage le plus

¹ CA DA MOSTO, A., op-cit., p. 103

² HERBIN, op-cit.

sûr de la fécondité de leurs terres ». ³ Par-delà sa justesse, cette remarque montre combien il est difficile d'étudier de manière séparée la culture champêtre de l'élevage. Cependant, pour les besoins de l'analyse, il est nécessaire de les dissocier afin de mieux comprendre l'organisation interne de chaque activité et de bien évaluer ses relations avec l'environnement. Par la suite, il sera question de voir en quoi leur intégration participe à la gestion de la nature.

3.1 LA CULTURE CHAMPÊTRE

Toutes les sources orales comme écrites notent que le mil, le coton et le dolique étaient les principales spéculations cultivées par les *Saafi*. Dans sa nomenclature des espèces, A. Ca Da Mosto cite : « des millets de diverses sortes, des fèves (dolique) grosses comme une aveline privée, tout martelée de diverses couleurs » et du coton que le pays produit en grande quantité ». ⁴ Certes, le déterminisme géographique ne constitue pas une loi absolue, mais on pourrait, surtout à cette époque, lier la prédominance de ces cultures aux conditions naturelles ou à l'option qu'avaient faites ces populations.

En effet, il s'agit d'espèces dont les exigences en eau sont satisfaites par les trois et quatre mois de pluie qui caractérisent cette zone. Par ailleurs, dans leur volonté de s'isoler dans les clairières du massif boisé de Thiès, ces paysans avaient pensé devoir assurer leur nourriture quotidienne et leur habillement afin d'être le moins dépendants possible de l'extérieur. Il s'établit ainsi que, quoique largement tributaire des données physiques, c'est l'homme qui oriente la production agricole en fonction de ses préoccupations ; aussi révèle-t-elle ses capacités à bien gérer l'environnement.

³ PÉLISSIER, P., op-cit., 1966, p. 236

⁴ CA DA MOSTO, A., op-cit., p.103

3.1.1 Les différentes productions

3.1.1.1 La céréaliculture

Le millet ou pénicillaire, le sorgho (*sorghum bicolor*), le fonio (*Digitaria exilis*) et le riz (*oryza glaberrima*) sont les principales céréales africaines de la zone intertropicale. Si l'on en croit la tradition orale, de toutes ces espèces, le mil serait celle que les *Saafi* avaient dans leurs bagages, lorsqu'ils débarquaient dans cette contrée. Très répandu dans cette région, sa présence est signalée par beaucoup de sources européennes.

Dès le milieu du XV^e siècle, A. Ca Da Mosto indiquait que les habitants du Sénégal occidental « ont des millets de diverses sortes, gros et menus ». ⁵ Par la suite, tous les Européens qui ont visité la Sénégalie, ont mentionné la culture du « milho zaburro » et/ou du « milho maçaroca ». ⁶ L'interprétation de ces deux termes a failli faire croire à la présence du maïs dans cette partie de l'Afrique à cette époque. Cependant, grâce à un argumentaire linguistique et géographique, il est admis qu'il ne s'agissait pas du maïs, d'origine américaine, mais plutôt des différentes variétés de mil ⁷:

Celles-ci ont été toutes identifiées dans le pays des *Sereer* ⁸ Mais, en témoins oculaires, les militaires chargés de conquérir le *Joobaas*, ont précisé que l'agriculture de cette province portait essentiellement sur le mil que les paysans produisaient en quantité raisonnable pour se nourrir. ⁹ En réalité, du fait des tendances autarciques qu'ils avaient imprimé à leur économie, ils étaient contraints d'assurer leur propre alimentation. Ainsi, ils firent du mil dont les exigences étaient satisfaites par les conditions naturelles de l'époque, la base de leur menu.

L'anthroponymie qui est révélatrice des préoccupations d'une société, montre que les *Saafi* lui accordaient effectivement une large place dans leur système de production.

⁵*Ibid.*, p. 103

⁶ BOULÈGUE, J., *LE Grand Jolof (XII-XVI e siècle)*, Paris : karthala, 1987, p. 76

⁷*Ibid.*, p. 76

⁸ LABAT, J. B., *op-cit.*, p. 314

⁹ HERBIN, *op-cit.* ; PINET LAPRADE, *op-cit.*

Avant les emprunts faits à la culture arabe, beaucoup d'entre eux préféraient donner à leur progéniture des prénoms construits autour du thème de la céréaliculture du mil. En vérité, plus qu'une simple denrée alimentaire, cette espèce participait à plusieurs rites : mariages, baptêmes, sacrifices... Au vu des fonctions qu'elle occupait dans ces sociétés, il n'est pas exagéré de parler de « civilisation du mil » en pays Saafi.

Tableau n° X : Anthroponymes liés au thème de la céréaliculture

Anthroponyme	Signification
<i>Hoohaan</i>	Le cultivateur (sous-entendu mil)
<i>Hoohaanel</i>	Qu'on lui cultive son champ
<i>Nga kaan</i>	Qui aura toujours de la nourriture
<i>Unaan</i>	La pileuse
<i>Mbood'</i>	Le mil hâtif
<i>Jik laab</i>	Qui fera une bonne récolte de mil
<i>Mayngaaf</i>	Qu'il ait beaucoup de mil

Contrairement aux sources européennes qui parlent de gros et de petit-mil, la tradition orale emploie souvent le terme générique mil, pour relater la céréaliculture. Mais lorsqu'on cherche les détails, les informateurs prennent comme critères de classification le cycle végétatif et la taille des graines pour distinguer 3 variétés de mil. Dans la catégorie petit mil, ils regroupent le *tiin* ou *suuna* (petit mil hâtif) et le *maac* ou *saño* (petit mil tardif). La variété qu'ils appellent *basí* (sorgho), représente le gros mil.

3.1.1.1.1 Le petit mil hâtif (*tiin* ou *suuna*)

Il a un cycle court que les *Saafi* mesurent en terme de nuits. Dans des conditions normales de pluviométrie, sa consommation peut débuter au lendemain de la soixante-deuxième nuit après sa germination. Il se porte aussi bien sur les terrains lourds que sur les sols légers. Ses préférences pédologiques vont toutefois à ces derniers. Peu exigeant en eau au début de son cycle, le *Suuna* demande une régularité pluviométrique au moment de l'épiaison et quelques semaines après la pollinisation. Ces périodes d'exigences

hydriques coïncident bien avec les maxima du régime tropical du Sénégal situés en mi-août et début septembre.

Du point de vue pédologique et hydrique, cette espèce trouve les facteurs favorables à sa bonne croissance au *Joobaas*. Il est toutefois difficile de donner son rendement pour la période étudiée. Des calculs approximatifs à partir de la contenance des greniers permettent néanmoins de l'estimer entre 800 kg et 1.000 kg/ha. Cependant, il est à préciser que les champs jouxtant les unités résidentielles et ceux fumés ont un rendement de loin supérieur aux autres exploitations. La densité du semis des *Acacias albida* augmente également la productivité.

Les *Saafi*, qui n'avaient pas perdu de vue tous ces aspects, réservaient à cette céréale les parcelles attenantes aux habitations. Ainsi, ils avaient institutionnalisé le fumage des champs et la préservation des pieds d'*Acacia albida*. Ces dispositions leur assuraient un excédent céréalier comme l'atteste le *girit* ou le réaménagement des stocks avant l'engrangement des nouvelles récoltes que les populations évoquent avec nostalgie.

3.1.1.1.2 Le petit mil tardif (*maac ou saño*)

Avec un cycle végétatif de 120 jours, le petit mil tardif exige une saison des pluies, longue de plus de 3 mois, surtout qu'il était semé quelques semaines après le début de l'hivernage. Il paraît que, souvent, il se contentait des brouillards et rosées, jadis très abondants, pour terminer sa croissance. Le *saño* se développe mieux sur sols lourds. Ainsi, en dehors des champs dont la fertilité était entretenue par le parcage des bêtes, il occupait les parcelles nouvellement gagnées sur la végétation. Grâce aux poils que portent ses épis et qui les protègent des attaques des oiseaux et des insectes, il ne souffrait pas de la proximité géographique des friches, lieu de reproduction de ces prédateurs.

Malgré son rendement plus élevé et ses graines plus grosses, le *saño* avait moins d'audience chez les *Saafi* que le *suuna*. Pour preuve de sa marginalisation, on peut signaler que ces derniers le considèrent comme le « mil des griots » et ne s'en servaient pas au cours de leurs rituels. Selon *Mbisaan Joon*, moins que le goût fade de sa farine, le traitement réservé à cette variété de petit mil s'explique par la longueur de son cycle ainsi que ses exigences hydriques et pédologiques.

En effet, sa culture sur de vastes étendues gêne l'association agriculture/élevage. Plus encore, les aléas du climat soudano-sahélien qui peuvent, d'une année l'autre, compromettre toute sa récolte. Afin d'éviter les risques liés à l'exploitation d'une espèce, les paysans, tout en privilégiant le *suuna*, prenaient soin d'associer les 3 variétés de mil dans une même parcelle, à défaut d'entretenir 3 champs différents.

3.1.1.1.3 Le gros mil (*basi* ou *basi*)

Cette espèce se distingue par la morphologie de sa panicule et par les graines qu'elle porte. Originaire d'Afrique de l'Est, il est actuellement répandu dans l'ensemble de la zone intertropicale.¹⁰ Suivant l'épillet et la forme de la panicule, De Wet distingue cinq « races » de sorgho : les guinea, les durra (Afrique de l'Est, Moyen Orient), les caudatum (Afrique Centrale), les Kafir (Afrique du Sud) et les Bicolores (Afrique mais surtout en Asie).¹¹

Si les caractéristiques qui lui ont permis de faire sa typologie sont pertinentes, en revanche les ères géographiques qu'il définit ne sont pas aussi nettes. Les sorgho durra qui, selon lui, « se retrouvent essentiellement en Afrique de l'Est, au Moyen Orient et en Inde » voisinent depuis des siècles avec les guinea « sorgho typiques de l'Afrique de l'Ouest ». ¹² En réalité, c'est avec prudence que les limites géographiques des plantes doivent être tracées. Car profitant de la mobilité des hommes, beaucoup d'entre elles se sont répandues loin de leur

¹⁰ BARREAU, J., « début, développement et expansion des techniques agricoles », in Histoire Générale de l'Afrique, T1, UNESCO, 1989, p. 737

¹¹ CHANTEREAU, J., Le Sorgho, Paris : Maisonneuse, 1991, pp. 28-31.

¹² Ibid., p. 31.

niche écologique. Tout au plus, on peut parler de prédominance de « race » dans une région donnée.

Le sorgho cultivé au *Joobaas* présente plusieurs variétés avec des différences au niveau de la panicule, du cycle végétatif et de la taille des graines ainsi que leur couleur. Mais l'espèce qui prédomine est celle à panicule lâche avec des glumes baillantes renfermant un grain elliptique blanchâtre. Toutefois, les paysans préfèrent les classer en fonction de leur cycle. C'est ainsi qu'ils distinguent le *pim-pim*, la variété qui mûrit au bout de 70 jours, des autres variétés tardives qui terminent leur croissance après 120 jours.

Par-delà les nuances variétales, tous les types de sorgho se caractérisent par un système « racinaire » abondant et puissant qui, selon Chantereau : « explique en grande partie sa capacité à supporter des aléas importants en matière d'alimentation en eau ».¹³ Son aptitude à puiser sa nourriture jusqu'à deux mètres de profondeur fait de lui la plante des sols durs et compacts.

Par rapport aux autres mils, son rendement, que les populations estiment entre 1 tonne et 1,5 tonnes, constitue un avantage supplémentaire. L'association agriculture/élevage tire aussi beaucoup de profits de sa culture. En effet, après la récolte, ses tiges garnies de larges feuilles sont un excellent fourrage. Il s'y ajoute sa capacité à développer des rejets à la base des plantes, même jusqu'en pleine saison sèche.

Malgré tous ces atouts, le sorgho était, au même titre que le *saño*, victime d'une marginalisation que les informateurs ont essayé de justifier par ses valeurs culinaires. Cuite à la vapeur, sa farine donne du couscous qui est, non seulement moins savoureux, mais qui se conserve mal. Mélangé à de l'eau chaude pour l'apprêter à la consommation, il devient trop compact. La bouillie à base de sorgho présente aussi des imperfections. Les brisures (*sangri* ou *sankal*) ne se ramollissent jamais et ont tendance à se loger dans les parties

¹³ CHANTEREAU, J., op-cit., p. 34.

jugales de la bouche. Par ailleurs, le *laax* de sorgho se liquéfie souvent au bout de quelques heures.

Pour corriger ses insuffisances, il était associé en petite quantité au petit mil. Mais, quand les récoltes de ce dernier étaient compromises, il constituait la base de l'alimentation. Même si les *Saafi* ne l'acceptent pas, la difficulté à labourer ses terrains de prédilection semble lui avoir également porté préjudice. Comme l'indique la maxime *Wolof* « *basi goora koy bey* » (il faut être courageux pour exploiter un champ de sorgho), le travail des sols lourds qu'il affectionne, demande une somme considérable d'efforts physiques.

Comme on peut s'en rendre compte, l'écologie générale n'a pas toujours déterminé le choix des paysans du *Joobaas*. Mais les dimensions des champs de *saño* et de *basi* ainsi que le type de culture qu'ils en faisaient, nous autorisent à penser que, tout en dégagant des priorités, ils avaient opté pour une polyculture qui leur garantissait la sécurité alimentaire

3.1.1.2 L'horticulture

En plus des céréales, les *Saafi* semaient d'autres espèces dont le cycle se prolonge jusqu'en pleine saison sèche. Pour leur apporter les soins particuliers que nécessite leur culture, ils les entretenaient, à la manière des jardins, dans des parcelles à proximité des concessions. Parmi ces produits de l'horticulture, Y.K. FALL cite le voandzou (*gajanga*), une sorte de pois de terre.

Cependant, tout laisse croire que cette légumineuse à fructification souterraine, très répandue en Sénégal, était ignorée au *Joobaas*. En fait, elle n'est pas mentionnée par la tradition orale et aucun mot *Saafi* ne lui correspond. En revanche, l'enquête a révélé que ces populations cultivaient le dolique, les cucurbitacées et le coton.

3.1.1.2.1 Le coton (*Gossipium barbadense*)

C'est une plante tropicale dont la culture en Afrique est fort ancienne. Au XI e siècle, Al Bakri la signalait dans la vallée du Sénégal¹⁴. Par la suite, toutes les sources écrites l'ont largement évoquée en Sénégal. Parlant des effets vestimentaires des populations du *Bawol* et du *Kajoor*, A Ca Da Mosto précise qu'ils sont en coton que produit leur pays.¹⁵ Lorsque les Européens pénétrèrent à l'intérieur des terres, ils s'étonnèrent de l'importance de sa culture. Dans sa description de la zone habitée par les *Sereer* du Nord Ouest, O. DAPPER note : « du coton s'y trouve en abondance raisonnable, autant que les habitants mêmes en ont besoin et il pourrait y être cultivé en abondance, si les habitants le prenaient à cœur ».¹⁶

Dans ce témoignage, O. DAPPER a commis l'erreur d'apprécier le système de production de ces populations à l'aune des valeurs qui fondent l'économie des Européens. Il convient de rappeler qu'à l'opposé de ces peuples dont l'agriculture est de type commercial, les *Saafi* ne produisaient du coton qu'à hauteur de leurs besoins. Avant leur implication dans le commerce transatlantique, ils ne l'échangeaient contre d'autres produits qu'en de rares occasions.

Ainsi, ils n'étaient pas obligés d'entretenir de grandes exploitations qui auraient d'ailleurs gêné la combinaison agriculture/élevage. En fait, le coton qui était semé vers la fin de l'hivernage en culture intercalaire dans les champs de mil, commence à produire au moment où les troupeaux profitent de la vaine pâture et surtout que, très souvent, les paysans préféraient garder leurs exploitations pendant des années. Face à l'impérieuse nécessité d'avoir du coton sans créer de grands bouleversements dans le système agraire, ils entretenaient de petites parcelles protégées par des haies aux alentours des maisons.

¹⁴ CUOQ, J., Recueil des sources arabes concernant l'Afrique Occidentale du XVI e siècles, Paris : CNRS, 1975, pp. 96-97

¹⁵ CA DA MOSTO, A., op-cit., p. 80.

¹⁶ DAPPER, O., op-cit., 1971, p. 529.

Al Bakri qui a perçu tous les avantages que procure une telle technique de culture dit : « il semblé que la culture du cotonnier était enfermée dans l'enclos domestique ; cette coutume donne une culture soignée d'excellent coton, parce que les terrains du voisinage de l'habitation se trouvent améliorés par les détritrus divers ».¹⁷ En vérité, c'est grâce à cette fertilité des sols des champs de cotonnier que les *Sereer* de Thiès réalisaient une bonne production avec des rendements de 200 kg/ha¹⁸

Avec la guerre de sécession américaine (1861-1865) qui menaça d'un grave danger le secteur textile français, le gouvernement impérial ne tarda pas à penser au coton des *Sereer*¹⁹ qui, semble-t-il, de tous les échelons proposés aux industriels, a été jugé le meilleur.²⁰ Il importe de préciser que ces derniers cultivaient au moins 3 variétés (*nderngu*, *nduu-mbaam*, *saffi*)²¹ dont les fibres ne sont pas toutes de qualité.

Le *nderngu* porte de petites feuilles dentelées. Sa graine est enveloppée de fibres très blanches et sèches au toucher. Les services de l'agriculture coloniale le considèrent comme peu productif. Le *Saffi*, en plus d'un faible rendement, donne du coton d'une couleur jaune-sale, peu prisé. Aussi le réservait-on au tissage des couvertures des jeunes bergers. Le *nduu mbaam* est, selon les informateurs, très proche du *nderngu*, à la seule différence que ses graines sont verdâtres. Suite à ces précisions, tout laisse croire que c'est la variété *nderngu* qui fit bonne presse en Europe.

¹⁷ Cité par MONTEIL, C., *Le coton chez les Noirs*, Roche fort-sur-mer, 1926, p. 47.

¹⁸ *Ibid.*, p. 51.

¹⁹ Il est significatif de noter que, bien avant cet événement, la France cherchait à augmenter le tonnage importé du Sénégal. Avec la suppression de la traite négrière par le décret du 29 mars 1815, elle jugea opportun d'utiliser la main-d'œuvre servile sur place pour la production. Ainsi débuta la fameuse colonisation agricole. Des essais de culture de cotonnier furent entrepris dans beaucoup de régions du Sénégal. La maison Dolfus d'Alsace initia un projet aux environs de Pout, mais, au même titre que les autres, il échoua.

²⁰ PINET-LAPRADE, *op-cit*, p. 169.

²¹ Grâce aux informations recueillies sur le terrain, nous avons pu établir des correspondances avec les variétés que mentionne le rapport sur les affaires économiques du cercle de Thiès 1903-1911. Le *ndarngou* est dit *nderngu* en *Saafi* ; le *guinée*, *saffi* et le *mokho*, *nduu mbaam*.

3.1.1.2.2 Le dolique ou ñebe (*vigna sinensis*)

C'est une légumineuse rampante qui donne des gousses longues de 7 à 9 cm, contenant chacune un nombre variable de graines ovales de 7 à 9 mm de dimension. Les doliques ont été signalés dans le *kajoor* et au *Bawol* par A. Ca Da Mosto qui les décrit comme des « des légumunages, les plus gros et les plus beaux du monde. La fève y est grosse comme une avelane privée, tout martelée de diverses couleurs, tant qu'on la jugeroyt être peinte, qui la rend fort plaisante à veoyr. La fève est large et vivement rouge. Il y en a aussi de blanches et fort belles ». ²²

Cette description très précise montre qu'il existe plusieurs variétés de doliques. Les *Saafi* les regroupent en 2 catégories : le *ñebe ndut* ou *ñebe Saafi*²³ dont les fèves sont grosses et menues et le *wolet* avec des pois de petite taille. La typologie cache bien des réalités. Les *wolet* n'ont pas la même couleur et moins, les mêmes dimensions. Il en existe des rouges, des noirs et des blancs. Si, de manière générale, cette première catégorie se caractérise par l'unicité de la couleur des pois, ceux qui forment la seconde, sont tachetés de noir ou de rouge avec un fond blanchâtre.

Comme semble l'indiquer l'appropriation qu'ils en font, la deuxième variété de dolique avait plus d'audience chez les *Saafi*. Les populations disent que c'est faute d'avoir du *ñebe ndut* qu'elles consomment le *wolet*. Lorsqu'on se fait une idée de leur cycle, on comprend les raisons profondes qui ont amené les *saafi* à avoir plus de penchant pour celle-ci. En effet, le développement du *wolet* nécessite 45 jours à 60 jours de pluie. Aussi est-il semé au plus tard en milieu d'hivernage et de préférence en culture individuelle. Or, du fait de leur manque de moyen qui les empêchait de cultiver de vastes superficies et surtout de la priorité qu'ils accordaient à la céréaliculture, les *saafi* ne pouvaient se permettre de délaissé leurs exploitations de mil au profit de cette variété.

²² CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 103

²³ Jusqu'à une période récente, le pays *ndut* était le plus grand producteur de cette variété. C'est sans doute, dans cette région que CA DA MOSTO l'a vue.

Contrairement au *wolet*, le *ñebe ndut* présente des avantages qu'ils ont exploités. Ayant compris qu'il n'a pas besoin de beaucoup de pluie après la germination, ils mettaient à profit les champs de mil bien labourés pour le semer en culture complémentaire au moment des récoltes tout au tour des concessions.

Au regard de ces caractéristiques biogéographiques, ils avaient bien raison de retarder ses semailles. Celles-ci, effectuées plus tôt, permettaient au *ñebe* de se développer abondamment et boucler son cycle pour mourir avant même une bonne fructification. En effet, selon les spécialistes, il appartient aux espèces végétales dites de jours courts : « c'est-à-dire que sa floraison n'est induite que si, dans un cycle de 24 heures, la durée de la période diurne est inférieure à une valeur critique (et) son cycle végétatif reste à peu près constant quelle que soit la date de semis ».²⁴ Dès lors, on comprend pourquoi cette variété ne produit au Sénégal qu'à partir de la fin du mois de novembre, période pendant laquelle la durée du jour commence à être moins longue que celle de la nuit.

Très productif, avec un rendement de près de 400 kg/ha, le dolique des *saafi* jouait un rôle non négligeable dans le dispositif alimentaire du *Joobaas*. Quelques semaines après l'apparition des gousses, elles peuvent être cuites seules ou avec un potage. A terme, elles étaient séchées et engrangées dans le même grenier que le mil. Chaque prélèvement de céréale s'accompagnait d'une quantité de pois destinés à enrichir la sauce avec laquelle le couscous se mange.

Le système de stockage a également l'avantage de protéger les fèves des attaques des vers dont elles sont souvent victimes. En plus du soutien alimentaire qu'il fournit à l'homme, son feuillage très abondant est un fourrage de qualité. En somme, la trilogie *saay-miiss-irak* (couscous lait dolique)

²⁴ CHANTEREAU, J., *op-cit.*, p. 44.

montre bien la place qu'occupait cette légumineuse dans le système de production des *Saafi*.

3.1.1.2.3 Les cucurbitacées

Il s'agit de l'ensemble des plantes volubiles rampantes, des régions chaudes, avec ou sans vrilles. Elles ne sont pas aussi relatées que le mil et le dolique par les documents qui traitent de l'agriculture précoloniale en sénégal. Pourtant, elles n'étaient pas méconnues des premiers Européens qui ont eu même à parler de leurs fruits. Expliquant la manière dont le vin de palme est tiré, A Ca Da Mosto dit qu'il était recueilli dans des gourdes accrochées au tronc des arbres.²⁵

Ces outres, comme beaucoup de récipients que les Européens nommèrent « calebasse », proviennent des cucurbitacées.²⁶ Cultivées de manière discrète, il fallait se rapprocher des paysans pour constater leur présence dans les champs. Pinet-Laprade qui entra en contact avec les *Sereer* de Thiès s'aperçut qu'ils exploitaient en plus du mil, le dolique, le coton et le *beref*.²⁷

Cette sorte de pastèque non sucrée, est une des nombreuses variétés qui forment la grande famille des cucurbitacées dans laquelle les *Saafi* distinguent la courge (*Ur* ou *Yomb*) et la citrouille (*naajo*). Le *beref* (*seegal*), à l'inverse des autres espèces, a des feuilles semi-pennées moins larges. Ses fruits subsphériques renferment une quantité impressionnante d'eau. Cuits avec des ingrédients, ils donnent une sauce, mais très peu appréciée.

De sources concordantes, ce plat s'inspire de celui qui est à base de courge et de courgette. Il se pose ainsi la question de l'ancienneté de la culture du *Seegal* au *Joobaas*. Toutes les personnes interrogées soutiennent que son introduction

²⁵ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 104.

²⁶ Certes les fruits de ces plantes présentent des similitudes au plan morphologique avec ceux du calebassier, mais il est important de signaler que ce dernier est un arbuste.

²⁷ PINET-LAPRADE, *op-cit.*, p. 156.

dans la province, comme celle de la citrouille, est très récente. Certains n'ont pas hésité à la situer au début du XIX^e siècle.

Seule la courge est reconnue comme espèce cultivée de longue date dans le pays *saafi*. Traînante sur le sol ou grimpante dans certains cas, elle se porte mieux sur les terrains durs et/ou fertiles. Cette cucurbitacée donne des fruits de forme et de dimensions variables qui ont la particularité d'avoir une enveloppe épaisse de quelques millimètres. Dans la pulpe spongieuse qu'elle protège, sont noyées des graines aplaties. A terme, elle sèche et devient une carapace assez résistante. Suivant la forme du fruit, les *saafi* parlent de *kanox* (sphérique), de *ndokor* (sphérique avec un emmanchement) et de *Kulub* (de forme allongée).

Le comportement biologique de la courge rend difficile son association avec d'autres cultures. Cependant, les paysans avaient trouvé une savante formule pour l'intégrer aux exploitations de mil et de cotonnier. Le *ndokor* dont le pédoncule peut supporter le poids du fruit (jusqu'à 3 kg) était semé dès le début de l'hivernage aux pieds de certains arbres, le *kad* et le *dimb* en particulier, pour lui servir de tuteur ; une manière d'éviter qu'il gêne les plantes avec lesquelles il est associé. Mieux, il profite de la fertilité qui caractérise le plateau de tallage de ces espèces. Enfin, la position en fil à plomb des fruits permet aux paysans d'obtenir les emmanchements bien droits qu'ils désirent.

En revanche, le *kanox*, à cause de sa masse qui dépasse la résistance du pédoncule, occupait les limites non emblavées des nombreuses termitières disséminées dans les champs. Quand ces deux combinaisons, les plus fréquentes, n'étaient pas adaptées, les populations aménageaient un lopin de terre bien fumée pour y semer les courges.

Avant d'atteindre leur terme, les fruits des variétés douces peuvent être cuits. Toutefois, la consommation n'est pas leur usage principal. On les laisse souvent se développer et mûrir afin de voir leur enveloppe s'épaissir. Ouverte de manière symétrique à l'aide d'un tranchant, chaque courge donne deux récipients, une fois vidée de la pulpe. Avec de la cendre brûlante, ils sont portés

au chaud pour les rendre plus solides et, de cette façon, éviter leur déformation.

La terminologie locale distingue, suivant le volume et la forme, plusieurs types de récipients ouvrés à partir de la courge. Le *tongolong* (de faible contenance) le *njenox* (d'une capacité moyenne) et le *kanox* (20 à 30 l de volume) forment la gamme des ustensiles semi-sphériques. Quant au *ndokor* et au *boka* (plus volumineux), ils constituent celle des récipients à emmanchement qui jouent office de louche.

Dans certains cas, au lieu de sectionner le fruit, seule une ouverture circulaire de quelques centimètres de diamètre est opérée pour dégager la pulpe. On obtient, ainsi, une sorte de bonbonne (*ngum* ou *gamb*) destinée à transporter et à garder des produits liquides : lait, miel, vin de palme. Les paysans l'utilisaient aussi pour conserver à l'abri des parasites, les semences sélectionnées. Le *ngum* allongé à base arrondie, du fait de sa forme facile à prendre, servait à battre le lait.

La courge avait donc pour utilité première d'équiper la société traditionnelle en vaisselle et en ustensile. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'intelligence avec laquelle les paysans ont su l'intégrer, au même titre que le dolique et le coton, dans leur système agraire sans créer de dysfonctionnements préjudiciables à l'association agriculture/ élevage. A l'opposé de ce que l'on pourrait croire, les usages de ces différents produits prouvent que l'horticulture était une filière très importante de la culture champêtre.

3.1.1.3 L'arboriculture

En raison de la connaissance qu'ils avaient du règne végétal, les paysans épargnaient des espèces au cours de la mise en valeur du milieu. Ces arbres sélectionnés étaient utiles pour leurs fruits et leurs feuilles, leur écorce et leurs racines. Certains d'entre eux, dont le rôle est déjà dans l'économie

d'appropriation, se rencontrent aussi bien dans les champs que le saltus. Toutefois, seul, ceux dont la principale utilité est la restitution du sol, sont étudiés ici. Et dans ce domaine, c'est l'Acacia albida (*hak* ou *kad*) qui fait prévaloir son autorité.

En parcourant le *Joobaas* en saison sèche, un paysagiste ne peut manquer de relever le semis très dense de cet arbre à feuillage touffu dans les champs, alors qu'il devient lâche dans les parties incultes des terroirs. En empruntant le même parcours en hivernage il ne peut s'empêcher de remarquer qu'au moment où toutes les espèces profitent des précipitations pour étaler leur frondaison, le *kad* dresse ses branches blanchâtres qu'on croirait desséchées. P. Pélissier a bien raison d'écrire que « le caractère le plus remarquable de cette mimosée, au tronc noueux, au feuillage dense, à reflets argentés, dont la cime en parasol s'élève à 10 ou 15 mètres du sol, réside dans son cycle végétatif inversé ».²⁸

Ce phénomène a fait l'objet de plusieurs études. Il n'entre pas dans nos intentions de les citer toutes.²⁹ Mais, comme le soulignent certains chercheurs, son cycle inversé nous autorise à penser qu'il est originaire d'une région où une saison humide alterne avec une autre plus aride et dont la succession serait opposée au rythme saisonnier de l'Afrique Occidentale. A. Chevalier pense que dans le processus de son extension hors de son berceau écologique, les principes d'hérédité l'ont emporté sur l'adaptation climatique.³⁰

C'est dire que sa niche écologique doit être située dans une région où la saison humide correspond approximativement à la période de feuillaison de l'espèce. Pour J. P. Giffard : « son extension autorise les deux hypothèses (hémisphère nord et hémisphère sud) puisqu'on le rencontre, en dehors de l'Afrique soudanienne de l'Ouest, aussi bien dans les oasis de Lybie, dans la vallée du Nil

²⁸ PÉLISSIER, P., *op-cit*, 1966, p. 266

²⁹ Consulter la bibliographie assez longue dans l'ouvrage de J.P.GIFFARD, 1974, 43 p.

³⁰ CHEVALIER, A., Végétaux utiles des colonies françaises, Paris : Museum d'histoire naturelle 1909, p. 67.

effet, leurs dents provoquent des ouvertures sur la dure carapace des graines qui, une fois rejetées dans les excréments, se contentent de la moindre humidité pour pousser.

Si l'action des ruminants est largement suffisante pour transporter les semences et favoriser la germination, elle ne peut cependant, à elle seule, justifier la densité du parc arboré. En fait, l'homme peut, à l'instar des plantes adventices, éliminer tous les jeunes plants de *Kad*. Mais, sa première action a consisté à les épargner. Seulement, laissées à eux-mêmes, ils gênent la culture champêtre.

Pour intégrer de manière harmonieuse l'arboriculture au système de production, les paysans élaguaient, à l'approche de la saison des pluies, les buissons qu'ils avaient laissés traîner et couvrir le sol. Au bout de quelques années, les branches centrales qu'ils sélectionnaient et sur lesquelles ils exerçaient une action volontaire pour les redresser, devenaient de grands arbres. Tout compte fait, plus qu'une œuvre fortuite, l'élaboration du parc d'*Acacia albida* est l'expression de la capacité de l'homme à mettre à contribution l'environnement pour trouver des solutions à ses problèmes. Le profit qu'en tire le bétail peut nous en convaincre d'avantage.

L'élevage extensif, qui représentait un maillon important du système de production des *Saafi*, souffrait comme aujourd'hui des effets des conditions écologiques. D'une année à l'autre, la diminution des pluies, quand elles n'étaient pas absentes de bon, compromettait souvent les herbages. Même abondantes, leur durée qui n'excédait pas quatre mois, délimite, dans le temps, une longue saison sèche caractérisée par la rareté des pâturages, surtout vers sa fin. Comme solution à cette situation, certains éleveurs africains, à l'image des *Pèl* ont opté pour le nomadisme.

A l'opposé de ces derniers, les *Saafi*, du fait de leurs activités agricoles, ne pouvaient se permettre d'être très mobiles. Aussi ont-ils eu la présence d'esprit de mettre à profit les espèces arborées pour sauver leur bétail. A ce titre,

l'Acacia albida, avec son cycle inversé, est l'arbre miracle qui fournit aux bergers un soutien unique en son genre.

En effet, lorsque à partir du mois d'avril, le fourrage commence à manquer, cette espèce offre son port aérien (les gousses y comprises) qui vient en appoint aux pâturages terrestres. Suivant l'importance du troupeau, les branches étaient émondées de manière quotidienne pour être livrées aux bêtes. Les agro-éleveurs *Saafi* qui tenaient à bien gérer les produits du *kad*, prenaient toujours soin de stocker une quantité de gousses dont une partie était destinée à engraisser les géniteurs tandis que l'autre, soigneusement conservée, permettait aux vaches en lactation et aux veaux de ne pas souffrir de la soudure de fin de saison sèche.

La qualité de son fourrage, qu'ils avaient décelée très tôt et qui explique en partie leur attachement à l'espèce, est confirmée par plusieurs analyses scientifiques. Selon G. Boudet et R. Rivière : « en distribuant une relation quotidienne de 7 kg de gousse à une vache, on assure son entretien et on obtient un gain journalier de 0,7 kg de poids vif ou un supplément de production laitière quotidienne de 5 litres ».³⁵

Le parc très dense qu'entretenaient les paysans, représenterait donc une véritable réserve de fourrage de qualité exceptionnelle, d'autant plus que la production en gousses d'un pied d'Acacia albida adulte varie entre 125 kg à 135 kg. Les estimations de G.F.Wickens l'illustrent davantage. Selon ce dernier : « avec un boisement de 20 pieds adultes à l'hectare, la densité fréquente en pays sereer, on peut atteindre 2500 kg de gousses représentant 1930 UF c'est-à-dire nettement plus qu'avec les hautes productions fourragères locales, bien que le terrain demeure disponible pour les agriculteurs pendant l'été ».³⁶

Avec de telles performances difficiles à égaler, C. Charreau a bien raison de dire : « c'est grâce à des peuplements denses d'Acacia albida dans les champs

³⁵ Cités par GIFFARD, J. P., *op-cit.*, p. 155

³⁶ *Ibid.*, p. 155

de culture que les paysans Sereer ont pu, sur des superficies restreintes, entretenir des troupeaux importants ». ³⁷

Par-delà la quantité du fourrage qu'elles ont mises en relief, ces observations permettent de mieux saisir le rôle du *kad* dans le système de production agricole. En venant en appoint aux autres types de pâturages pendant les moments les plus critiques, il sauvait non seulement la vie du bétail, mais il évitait une exploitation excessive de l'environnement. Par ailleurs, son parc rendait superflu les longs déplacements qui épuisent les bêtes et limitent leur temps de séjours dans les terroirs. En définitive, l'*Acacia albida* facilite un élevage sédentaire qui, à son tour, favorise le fumage des champs en saison sèche.

A ces atouts, viennent s'ajouter ses capacités à protéger et à fertiliser les sols qui ont encore séduit plusieurs agronomes. Dès l'état d'arbuste buissonnant, il se signale comme un excellent brise-vent. Avec ses abondants rameaux, il fixe le sol et les débris des végétaux. Son feuillage protège son plateau de tallage de l'insolation et maintient l'humidité, indispensable à l'activité des micro-organismes dans le processus de l'humification. Le bon comportement des cultures au voisinage des pieds d'*Acacia albida* est révélateur de l'importance de son apport en fertilisants à la terre.

Jeune ou adulte, la masse de litière que l'espèce fournit au sol est considérable. Pour mieux apprécier ses énormes capacités fertilisatrices, il importe d'évoquer quelques résultats d'analyses chimiques. G. Jung a constaté que, d'une zone témoin au couvert de l'*Acacia albida*, le niveau minéral augmente de 20 à 40%. Il précise que « l'apport d'azote représente 186 kg/ha dont 48% proviennent des feuilles, 38% des fruits et 14% des bois. Les quantités de potassium s'élèvent à 76, 5 kg/ha dont 70% pour les fruits, 23% pour les feuilles et 7% pour le bois. L'enrichissement en magnésium qui atteint 38,8 kg/ha est fourni pour 60% par litière, 15% par les fruits et 25% par le bois. L'apport de calcium

³⁷ Cité par LERICOLLATS, A., op-cit., p. 29

totalise 222 kg/ha répartis à raison de 44% par les feuilles, 10% par les fruits et 46% par le bois ». ³⁸

Sans exception, toutes les parties du *kad*, dont la transformation en humus est facilitée par le maintien de l'humidité au pied de l'arbre, contribuent à la restitution des sols. Concernant le bois, dont l'apport a étonné bien des chercheurs, allant même jusqu'à penser que c'est à l'état vivant qu'il participe à la fertilisation, il convient de signaler que son action s'explique par sa putrescibilité exceptionnelle.

Ces données expliquent le bon comportement du mil sous cet arbre. Des expériences ont prouvé que « les rendements en grain se situent aux environs de 5q/ha en culture traditionnelle ; ils approchent 10q/ha près des fûts ». ³⁹ Celle de Poulain de 1967 avec le *suuna*, qui avait pour but de déterminer l'importance relative des effets d'une fumure forte azotée complémentaire, a révélé que l'action de l'*Acacia albida* est spectaculaire sans engrais. En revanche, son influence est peu sensible quand on utilise une fumure minérale forte, puisque les rendements ne dépassent guère ceux atteints en zone témoin avec la même quantité d'engrais. ⁴⁰

Contrairement à l'arachide dont le rendement en gousses n'est pas dopé de manière significative, toutes les parties du mil bénéficient pleinement de l'apport du *kad*. C. Charreau et P. Vidal ont noté l'augmentation du nombre d'épis, l'élévation du poids des grains et un sensible relèvement de leur teneur en protéines. ⁴¹ Ainsi, dans le cadre d'une agriculture céréalière sans apport d'engrais minéral, la présence de l'espèce dans les finages s'impose comme une nécessité afin de maintenir la productivité et de ménager l'environnement.

En somme, l'*Acacia albida* a fait ses preuves aussi bien dans le domaine de l'élevage que dans la restitution des sols. Aussi P. Péliissier n'est pas du tout

³⁸ Cité par GIFFARD, J.P., *op-cit.*, pp. 298-199

³⁹ *Ibid.*, p. 300

⁴⁰ *Ibid.*, p. 301

⁴¹ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, 1966, p. 273

surpris de l'attachement des populations rurales de la sous-région à cet arbre, cheville ouvrière de la combinaison agraire culture champêtre/élevage. Par contre, il n'a pas caché son amertume vis-à-vis des spécialistes européens ou formés à l'école Occidentale qui ont voulu promouvoir des procédés culturels dits modernes, aux résultats incertains, au détriment des techniques africaines. Bien plus, il n'a pas manqué de manifester son étonnement, et à juste raison, de voir des agronomes considérer ce pivot du système de production des *Sereer*, comme adversaire du champ.⁴² A la vérité, loin de constituer un obstacle à la culture, le kad représente une solution aux vicissitudes de l'ingrat et sévère climat des pays tropicaux à longue saison sèche.

Cette attitude que regrette P. Péliissier ne doit guère surprendre. Elle procède du complexe de supériorité qui a toujours animé le colonisateur à l'égard des populations autochtones et surtout de la différence de conception des systèmes de production. Celui des Européens pour lequel étaient formées les premières générations d'agronomes, sans beaucoup de respect pour la nature et moins de l'équilibre entre les activités rurales, avait pour objectif principal la promotion des cultures d'exportation afin de satisfaire les besoins de la métropole.

Quant aux sociétés locales en général et aux *Sereer* en particulier, leur priorité portait sur l'autosuffisance durable. De fait, elles étaient obligées de jouer sur la complémentarité des différentes activités de la production pour protéger l'environnement d'une destruction qui leur serait fatale. Ayant bien mesuré l'apport que leur fournissaient certains arbres, fussent-ils « sauvages » et non comestibles, elles n'hésitèrent pas à faire leur culture au même titre que les céréales.

Ainsi, on perçoit l'utilité de l'arboriculture. Mieux, on comprend pourquoi les paysans épargnaient dans leurs champs les espèces susceptibles de soutenir le couple agriculture-élevage. Aussi avaient-ils élaboré un paysage où le semis de *kad*, de *mbul*, de *beer*, de *bey*, de ficus était relativement dense.

⁴² *Ibid.*, p. 273

Cependant, quelle que fût l'utilité d'une espèce, elle avait du mal à s'insérer dans leur système de production lorsque sa présence gêne la vaine pâture et/ou occasionne l'occupation définitive d'une parcelle par un exploitant. C'est de cette façon que le mode de faire-valoir et l'organisation du système agraire avaient rendu difficile l'adoption des plantes étrangères dont l'entretien nécessite l'édification de haies permanentes à travers les terroirs cultivés. Celles que décrit P. Pélissier, et qui fractionnent le finage en propriétés individuelles, procèdent des bouleversements qu'a subi le système agraire des *Sereer*.⁴³

En ce qui concerne le *Joobaas*, jusqu'au début du XIX e siècle en dehors du cotonnier qui était protégé par des épineux tout au tour des concessions, aucune plante dont l'entretien requiert une clôture permanente au milieu des champs, n'était cultivée. Seulement, les paysans prenaient soin d'enfermer tout le terroir villageois avec une haie pour parer à l'action prédatrice des troupeaux installés à la lisière de la forêt. Ils aménageaient également des pistes de parcours (*pari*) afin de permettre au petit bétail et aux vaches retenues dans le finage de regagner les pâturages sans causer de dégâts aux cultures.

Suite à ces précisions, on voit l'erreur qu'a commise P. Pélissier en voulant rapprocher le paysage agraire traditionnel *Sereer* au bocage européen.⁴⁴ Pourtant, après avoir bien décrit la gestion communautaire des terres et des troupeaux, la prédominance de la céréaliculture et l'assolement, il se devait de l'éviter. Car, comme le mentionne N. Marouf, ces traits sociaux et économiques caractérisent les *Open-Fields*.⁴⁵ En dépit des similitudes, on doit cependant se garder de recourir aux concepts propres aux réalités de l'Occident pour analyser le système de production agricole des africains.

3.1.2 Les systèmes des cultures

Si le poids des facteurs naturels est déterminant dans le choix des espèces, en revanche, la manière dont celles-ci s'organisent en cultures associées ou en monoculture, relève essentiellement de l'homme. Le système cultural ainsi

⁴³ *Ibid.*, p. 274

⁴⁴ *Ibid.*, p.274

⁴⁵ MADOUF. N, La relation ville campagne dans la théorie et la pratique. Contribution à une sociologie rurale des pays dominés, Alger : Office des Publications Universitaires, 1979, p. 39

défini est donc significatif des préoccupations des paysans et de leur savoir-faire. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir, comme l'indique M. Saul, que certes l'agriculture vise à résoudre des problèmes, mais les objectifs, qui lui sont assignés, portent à la fois les empreintes culturelles et économiques des sociétés rurales.⁴⁶ Ainsi, son analyse à travers les modes de cultures permet de relever les défis majeurs auxquels ces dernières étaient confrontées mais aussi de vérifier leur capacité à mettre en valeur, de façon rationnelle, leur environnement.

Les enquêtes effectuées ont révélé que de tous les systèmes d'exploitation agricole, les gens du *Joobaas* avaient opté pour l'association des cultures qui, semble-t-il, est la caractéristique la plus évidente chez tous les paysans d'Afrique tropicale⁴⁷. Afin d'éviter toute confusion, on doit préciser que les spécialistes entendent par associations des cultures : « l'ensemencement d'une parcelle de terre avec deux ou plusieurs espèces végétales de façon à ce qu'il y ait chevauchement temporel et spatial de la croissance et du développement de quelques-unes ou de toutes ces espèces végétales ».⁴⁸

Ce qui est plus remarquable au niveau de la polyculture *Saafi* et qui mérite d'être expliqué est le fait d'exploiter plusieurs espèces dans une même parcelle, alors que tout laisse croire qu'à cette époque, le problème de terre ne se posait pas. Les raisons que les traditionnistes avancent pour justifier ce choix tournent autour d'aspects économiques et technologiques. Retranchés dans leur sanctuaire, où ils avaient décidé de vivre en semi-autarcie, les populations du *Joobaas* avaient l'obligation d'assurer leur propre subsistance.

⁴⁶ SAUL, M., « Farm production in bare, burkina faso : the technical and cultural framework of diversity », in *Savoirs paysan et développement*, DUPRÉ. G, *op-cit.*, p. 301

⁴⁷ NORMAN, D.W., « la rationalisation des cultures associées », *Environnement africain, cahiers d'étude du milieu et d'aménagement du territoire*, vol II, 4 et III, 1 nov.1977, Enda, p. 99

⁴⁸ TAYLOR, T.A., « Les associations culturelles, moyen de lutte contre les parasites des plantes en Afrique tropicale », in : *Environnement africain, op-cit.*, p. 115

Au même moment, leurs outils, quoique adaptés à leurs travaux et à la nature des sols, se signalaient par la faiblesse de leur rendement. Ce dilemme, qui les a poussées à mettre à contribution l'économie de ramassage de manière exceptionnelle, les a contraintes également à rentabiliser, le maximum possible, les portions de terre que leurs instruments aratoires leur permettaient de labourer.

Ces mêmes arguments, que D.W. Norman a pu recueillir au Nord du Nigeria, lui ont fait dire : « il semble donc que la pratique des cultures associées, dans les conditions technologiques, sociologiques et économiques locales, répond bien au désir de maximisation du profit aussi bien qu'à celui de sécurité ».⁴⁹ La polyculture à dominante céréalière, que les *Saafi* avaient choisie, prouve qu'en réalité, ce mode de culture, avant toute chose, vise à garantir l'autosuffisance alimentaire, confirmant ainsi les idées qui font de cette forme d'exploitation de la terre, une caractéristique de l'agriculture de subsistance.

L'association des cultures procède en grande partie de la faiblesse du niveau de développement technologique. Cependant il n'en demeure pas moins vrai qu'elle est significative de la capacité des paysans à trouver avec intelligence des solutions à leurs problèmes. Bien plus, elle révèle les solides connaissances qu'ils avaient capitalisées dans le domaine agronomique, comme l'illustre la finesse avec laquelle les *Saafi* ont réussi à faire de nombreuses combinaisons en fonction des comportements des plantes et de la pédologie.

L'exploitation du questionnaire relatif au système des cultures laisse apparaître, au niveau de chaque village, trois auréoles très différentes au plan édaphique et dans lesquelles se pratiquaient diverses formes d'associations : Cultures

⁴⁹ Ibid. , p 115.

dérobées, cultures complémentaires, cultures intercalaires et l'agrosylviculture.⁵⁰

La première réussite de ces paysans a consisté à réserver au petit mil hâtif les abords des habitations dont la fertilité est entretenue par les détritiques et les excréments du petit bétail. En raison des avantages que procure cette ceinture du *suuna* ou *pombod*, elle était, le plus clair du temps, exploitée de manière collective en *Yohon yakak* (grand champ collectif) ou en *yohon tuuj* (champ de la concession), pour faire profiter à toute la maisonnée de ses excellents rendements.

Toujours, du fait de la solidarité qui caractérisait ces sociétés rurales, il était autorisé à chaque résident de posséder une petite parcelle du *pombod* pour y exploiter en cultures complémentaires le *ñebe* et/ou le cotonnier. Tout juste après ce domaine du petit mil hâtif et de l'horticulture, les paysans délimitent une deuxième auréole beaucoup plus étendue qu'ils nomment *yohon joo*⁵¹. C'est dans cette ceinture qu'étaient lotis les autres champs de mil. A ce niveau, les variétés (*suuna, saño, basi*) y coexistaient en cultures intercalaires et rarement dans des exploitations séparées. Ainsi, il était fréquent de voir une même parcelle fournir une triple récolte.

Conscients des dangers que comporte une telle intensification de la production pour le sol, les *Saafi* avaient systématisé l'agrosylviculture dans cette partie du terroir. Selon les traditionnistes, les capacités exceptionnelles d'enrichissement du sol des sous produits du *kad* justifient, dans une large mesure, la prédominance de cette espèce dans le parc arboré que la pratique de

⁵⁰ Il est important de préciser qu'en fonction des rapports temporels ou spatiaux entre les espèces cultivées en association, on distingue :

- Les cultures dérobées : en culture d'une espèce secondaire semée après la culture principale et récoltée avant elle.
- Les cultures complémentaires : culture d'une plante secondaire semée après la culture principale et récoltée après elle.
- Les cultures en lignes alternées ou intercalaires : culture de deux ou plusieurs espèces en lignes alternées.
- L'agrosylviculture : céréaliculture et horticulture associées à l'arboriculture.

⁵¹ A notre grande surprise, les paysans expliquent l'expression (champ des sols légers) par l'éloignement des champs des habitations. Pourtant, leur texture s'y prête mieux.

l'arboriculture avait fini par élaborer. A les croire, ces champs, où les troupeaux séjournèrent pendant toute la saison sèche, étaient également fumés, au moins, une fois tous les trois ans.

Les travaux effectués par l'ISRA et le CNRA de Bambey sur le rôle que joue la matière organique dans le maintien de la fertilité permettent d'apprécier de manière plus rationnelle le système des cultures de ces populations. Son apport revêt un triple aspect aussi bénéfique pour les plantes que pour le sol. Au plan physique, elle ameublir les sols durs et donne corps à ceux qui sont légers. Elle améliore également leur cohésion et leur capacité de rétention de l'eau. Grâce à la mouillabilité du fumier, les plantes souffrent moins dans les parcelles amendées, en année sèche.⁵² Au plan biologique, l'humus sert d'aliment à la faune microbienne et aux vers de terre qui font du sol un milieu vivant. Du point de vue chimique, la matière organique apporte aux cultures et à leur support des éléments minéraux.

Au demeurant, avec une quantité d'excrément estimée à 3,2 tonnes/an/bœuf vivant en stabulation nocturne et à 10 tonnes en stabulation permanente⁵³, le séjour des troupeaux dans les champs pendant six à sept mois fournissait au sol un poids considérable d'éléments minéraux. Il suffit d'y ajouter l'apport de la paille, des tiges de mil et de l'Acacia albida, pour se rendre compte que ces champs n'étaient pas menacés d'épuisement.

⁵² ENCR- Bambey, op-cit., p. 48

⁵³ Ibid., p. 48

**Tableau n° XI : Teneur en éléments minéraux en %
(ISRA- CNRA- Bambey, Rapport de fin d'année 1987)**

Eléments minéraux	N	P ₂ O ₂	K ₂ O	C _a O	M _g O	S	SiO ₂
Fumier vache	4,09	1,31	1,05	1,35	0,34	-	-
Paille de mil	0,78	0,144	1,08	0,34	0,83	-	-
Fumier poule	2,3	4,4	1,7	12,3	0,7	-	-
Fumier cheval	0,44	0,25	0,36	-	-	-	-
Fumier porc	0,2	0,15	0,2	-	-	-	-
Coque arachide	0,75	0,095	0,68	0,11	0,12	0,11	1,01
Paille arachide	1,69	0,368	1,38	1,15	1,22	0,18	0,11
Paille maïs	0,68	0,133	1,7	0,40	0,28	-	-
Paille riz	0,55	0,43	3,12	0,41	0,3	-	7,8

Tableau n° XII : Apport de l'Acacia albida en éléments minéraux kg/ha

Matières	Azote	Potassium	Calcium	Magnésium
Toutes les parties confondues	186	76,5	222	38,8

En somme, ces données, qui révèlent de fort belle manière l'importance de l'apport de la matière organique au sol, sont de nature à faire accepter, comme le prétend la tradition orale, que les populations du *Joobaas* n'avaient pas besoin de systématiser la jachère pour entretenir la fertilité des champs. Seulement, du fait de la disponibilité des terres, des parcelles pouvaient rester inexploitées pendant plusieurs années.

La connaissance que nous avons des besoins en éléments minéraux du mil, principale espèce cultivée dans ces deux ceintures, nous autorise à dire que, même avec un rendement de plus d'une tonne à l'hectare, ses prélèvements étaient largement compensés par l'action du *kad* et de la fumure animale.⁵⁴

⁵⁴ Des calculs effectués par l'ENCR de Bambey révèlent que pour chaque tonne de tiges, le mil prélève du sol 7 kg d'azote, 0,5 kg de phosphore et 0,9 kg de potassium. Le même poids de graines lui en soutire respectivement 20 kg, 11 kg et 13 kg

La troisième ceinture, les *yopca* (les essarts), regroupe les champs nouvellement gagnés sur la forêt. Dans le milieu paysan, on explique leur faible exploitation par la nature du sol, difficile à travailler et par leur proximité avec la brousse, lieu de pullulement des animaux prédateurs. Il paraît que, du fait de ses capacités à résister à leurs attaques, ils étaient réservés au petit mil tardif (*saño*) et dans une moindre mesure au sorgho.

En plus de ces justifications qui sont du reste pertinentes, nous sommes fondés à croire que cette troisième auréole ne date pas de longtemps, comme semble le confirmer l'installation au *Joobaas* de ses exploitants qu'on dit très récente. En réalité, les premiers venus, en l'absence de toute pression démographique, ne mettaient en culture que les abords immédiats de leurs concessions. Le « droit de feu » ou de « hache » que les résidents des *kahan* ou *kër*, reconnus être les plus anciens, exercent sur les *pomdod* tend à le prouver. Tandis qu'ils y complantaient, dolique, coton et courge, les terres attenantes étaient le lieu de pacage et de tabulation du bétail. Selon toute vraisemblance, le long séjour des animaux dans ce périmètre a contribué à y répandre l'*Acacia albida*.

Plus tard, avec la poussée démographique, les populations furent contraintes à étendre de façon progressive leurs exploitations sur ce domaine ; ce qui les obligea à repousser les troupeaux à la périphérie pendant l'hivernage. La mise en culture des *yopca* (essarts) correspond à la période au cours de laquelle, le *joor* avait fini d'être transformé en champs, forçant ainsi les villageois à défricher des portions de forêt pour y regrouper le bétail au moment des travaux champêtres. A la fin du XIX e siècle, quand la pénurie de terre devint une réalité, ces essarts furent mis en culture et les troupeaux envoyés sur les affleurements cuirassés du plateau.

Au total, il peut être retenu que l'assolement n'était pas systématisé au *Joobaas* à l'époque précoloniale. Dans le *joor*, dont la fertilité était maintenue par la matière organique végétale et animale, on pratiquait l'association des cultures. En raison de la présence de réserves de bois où ils pouvaient isoler les

animaux, les agro-pasteurs *Saafi* n'éprouvaient pas le besoin de leur réserver des jachères. On perçoit ainsi les limites du schéma de l'assolement en pays *sereer* que propose A. Lericollais.⁵⁵

3.1.3 Le calendrier des travaux

Très souvent, en parlant des activités paysannes, on a tendance à opposer une saison sèche qualifiée de « période morte » à une autre, pluvieuse, considérée comme celle des travaux champêtres. Mais, au regard du calendrier établi par les traditionnistes, on se rend compte que c'est une manière trop simpliste de présenter la vie des sociétés rurales.

En réalité, à chacune des 4 saisons qu'elles savent bien délimiter, correspondent des tâches précises. Les nombreux rites, qui leur sont attachés, constituent l'autre aspect qui frappe, lorsqu'on cherche à les étudier. En dépit des différences observables d'une famille ou d'un village à l'autre, ils ont en commun beaucoup d'aspects. En guise d'exemples, il peut être signalé que les semailles étaient associées à des pratiques mystiques. Ainsi, c'est suite à une rencontre divinatoire (*miis* ou *hoy*) regroupant tous les prêtres officiant du *Joobaas* à *Fesaan* qui se chargeait de déterminer la nature des sacrifices pour implorer un bon hivernage, que leur date était fixée. En marge des décisions du *miis*, chaque paysan introduisait dans ses semences un *hos* ou objet censé assurer de bonnes récoltes.

Malgré le caractère ésotérique de cette pratique, qui rend délicat son interprétation, on peut néanmoins y voir un certain symbolisme. En fait, ils choisissaient souvent, à l'image du *Bauhinia rufescens* (*njamboyargin* ou *rand*), des espèces végétales dont la capacité à donner des fruits est exceptionnelle. Il pouvait s'agir également d'un organe prélevé d'un animal. Aussi utilisaient-ils le gésier de la poule qui, selon la croyance populaire, ne manque jamais de provision.

⁵⁵ LERICOLLAIS, A., *op-cit.*, pp. 35-65

Le *Um*⁵⁶ est un autre rite, mais qui a vocation à protéger l'ensemble d'un terroir villageois des invasions des oiseaux et/ou insectes nuisibles aux cultures : cantharides, sauterelles, vers... L'invocation de fortes précipitations était aussi un thème central des prières. En plus de l'autel provincial *Fesaan*, chaque village disposait d'un lieu de culte où les prêtres faisaient des présages sur le retard ou l'interruption des pluies.

En somme, ces exemples nous autorisent à penser que les rites agraires constituaient une réponse à la sévérité et à la précarité des conditions de l'écologie générale qui, en fin de compte, avaient rendu les sociétés rurales très superstitieuses. Le *ngamox* ou *bawnaan*, un ensemble de prières et de sacrifices pour faire tomber la pluie, en est une parfaite illustration.⁵⁷

Cependant, comme le signale G.B. Dah-Lokonon, les aspects cachés des rites agraires en général, et du *ngamox* des « faiseurs de pluies » en particulier, force le chercheur, même le plus courageux, à l'hésitation.⁵⁸ Toutefois, on peut retenir qu'en tant que création des hommes pour trouver des salutations à leur angoisse existentielle, ces pratiques avaient pour souci majeur la protection des cultures, le relèvement des rendements et l'harmonisation des opérations culturelles en vue de faciliter l'intégration culture champêtre/élevage.

3.1.3.1 Le *Yuk* ou *Noor*

Il marque le début de la saison sèche et correspond de manière approximative aux mois de janvier, février et mars, période pendant laquelle toute la région commence à être sous l'influence de l'alizé continental chaud et sec qui assèche les plantes déjà éprouvées par l'arrêt des pluies. C'est à ce moment que les

⁵⁶ Il s'agit d'une amulette conçue pour un village et à qui on prête le pouvoir de protéger les cultures. Mais, pour son efficacité, les cultivateurs étaient tenus de respecter à la lettre un certain nombre d'interdits. A *Kisaan*, le *um* s'opposait au prélèvement de la plus partie des végétaux le lundi.

⁵⁷ En raison de ces superstitions, on allait jusqu'à incriminer certaines personnes pour responsables de la sécheresse. Eu égard à l'importance des pluies dans le système de production des *Saafi*, ces derniers n'hésitaient pas à les mettre à mort.

⁵⁸ DAH-LOKONON, G.B., « les faiseurs de pluie : mythe et savoir dans les procédés traditionnels de gestion de l'atmosphère », in *Savoirs Endogènes*, op-cit, 1994, p. 77

paysans ramassent des tiges de mil et de la paille pour reprendre les clôtures et les chaumières défaits par les ouragans avant de livrer les champs à la vaine pâture. Le mouvement des troupeaux qui était contrôlé au début, devenait de plus en plus libre, semaine après semaine.

C'est au début du *yuk* qu'on procédait aussi au triage des récoltes de mil stockées en vrac devant les concessions. Les vieilles personnes chargées de cette opération séparaient les épis les plus vigoureux des *furis* (moins pourvus en graines) qui étaient destinées à la consommation immédiate.

Liés en gerbes, les meilleurs épis étaient battus avec les doliques dans les greniers pour servir de réserves. Au cours du *say* ou *Sëmb* (battage du mil) on procédait à des sacrifices et invoquait les esprits des ancêtres. Selon la tradition, ces prières visent à perpétuer les bonnes récoltes afin que les greniers ne soient jamais vides. Quoique très importantes, les opérations culturelles du *yuk* ont l'avantage de s'étaler sur une période assez longue.

De ce fait, elles sont moins contraignantes pour les paysans. Juste après les menus travaux domestiques, ces derniers débutent le débroussaillage (*faas* ou *ruuj*) Prenant tout leur temps, ils déracinent la paille et les tiges de mil, les laissant ensuite joncher le sol. En agro-pasteurs chevronnés, ils ont mesuré tout l'intérêt qu'il y a à laisser l'éteule sur place. Celle-ci protège les champs de la forte insolation et de l'érosion éolienne rendue très active par le type de temps qui prédomine pendant cette période de l'année, et constitue du coup la composante essentielle de la pâture des animaux jusqu'à la disponibilité du fourrage aérien.

3.1.3.2 Le *Coroon* ou *Soroon*

De manière approximative, il correspond aux 3 mois qui suivent le *yuk*. Il est à noter que l'expérience fondée sur l'observation de la nature (feuillaison ou floraison des arbres), le comportement des animaux (période de rut ou de mue...) et les manifestations célestes (position des astres et mouvement apparent du soleil), avait permis aux paysans de bien le délimiter. Aussi

accordaient-ils une attention toute particulière au *coroon*, du fait qu'il annonce et livre des informations sur l'hivernage.

A l'inverse du *yuk*, cette saison leur impose un rythme de travail qui ne leur laisse aucun répit puisqu'ils doivent tout terminer avant les premières pluies. Ainsi, ils élaguaient les arbustes et se concertaient pour le traçage des pistes de parcours du bétail. Les conseils de villages se prononçaient sur la répartition des cultures et surtout sur les espaces à réserver aux petits ruminants ainsi qu'aux vaches affaiblies qui devaient cohabiter avec les champs.

Lorsque la première pluie était imminente, les cultivateurs incendiaient la chaume qui n'avait pas été broutée et procédaient aux semis du mil hâtif. Le *ufin ou faru* (semer en saison sèche) est une stratégie agronomique savamment pensée. Dans la compétition de l'herbe avec le petit mil au cycle très bref, le plus petit retard dans sa germination avantage les herbacées adventices dont les graines enfouies dans le sol n'attendent que la moindre humidité pour entamer leur croissance.

Les paysans avaient compris que, pour lui offrir les mêmes chances que ces dernières, il fallait le semer bien avant les pluies. C'est toute la signification qu'il convient de donner à leur fameuse maxime : « *toho na hondohe wañ* (le mil entame sa croissance dans le sillon en saison sèche). Les semailles du mil tardif peuvent s'effectuer à la même période.

Cependant, conscients de ses capacités à résister aux mauvaises herbes que lui offre son long cycle de 120 jours, ils préféraient le semer dans les essarts après l'installation de l'hivernage (*lof*), lorsqu'ils n'optaient pas pour son repiquage en vue d'éviter les attaques de certains prédateurs, très prompts à aller chercher les graines jusque dans les sillons. La dernière préoccupation des populations, après tous ces travaux, consistait à organiser la grande chasse rituelle qui marque la fin de cette saison.

3.1.3.3 Le *Rex* ou *Nawet*

Du fait que c'est lui qui conditionne en grande partie la production agricole, l'hivernage est la saison que tous les cultivateurs attendent avec allégresse. Pourtant, c'est le moment qu'ils craignent le plus, car ils s'exposent à plusieurs dangers pendant cette période. L'humidité atmosphérique et la chaleur favorisent la prolifération de beaucoup de vecteurs de maladies. Le contact permanent des populations avec la verdure constitue un risque à cause des reptiles venimeux qui y vivent. Les dégâts que provoque la foudre (mort d'homme, incendie) font partie du cortège de sinistres qui accompagne la saison des pluies.

Face à leur incapacité à analyser de façon rationnelle l'augmentation de la mortalité, les *Saafi* qualifiaient l'hivernage de période favorable aux actes de sorcellerie. Aussi accomplissaient-ils beaucoup de sacrifices pour conjurer le mauvais sort et, conséquemment, disposer de la force nécessaire pour les durs travaux champêtres.

A la tombée de la première pluie (*gam* ou *ceebu*), les paysans qui désiraient mettre en culture les essarts de la périphérie et qui ne les avaient pas ensemencés, s'attelaient au *lof*. Dans la même semaine débute le *bahaw* (sarclage) du petit mil hâtif qui doit se faire le plus tôt possible. Effectué au-delà des 20 jours, il compromet le bon développement de l'espèce. Car, non seulement elle ne supporte pas la compétition des mauvaises herbes mais, quel que soit son niveau de croissance, le *suuna* entame son épiaison à partir de 40 jours.

Dans l'esprit des paysans, le sarclage comporte trois actions toutes d'importance pour garantir de bonnes conditions végétatives. Tout en éliminant les herbes, il ameublisse le sol et augmente par conséquent sa capacité de rétention de l'eau. Au cours de cette opération culturale, le laboureur démarie les poquets pour ne laisser que 2 ou 3 pieds de mil. Sans ce *hal* ou *olli* (action de démarier), une compétition s'installe au niveau de chaque touffe et freine la

croissance des plants. C'est ainsi que le mil démarié se développe plus vite et offre des rendements au moins dix fois supérieurs.

Dans les exploitations des *Joor*, le *Olli* n'était pas systématique pour le petit mil tardif. Souvent les cultivateurs faisaient de ses jeunes pousses des pépinières. Ce n'est qu'à la fin du sarclage du petit mil hâtif qu'ils en prélevaient pour les repiquer dans les essarts. La priorité que les *Saafi* accordaient à la variété hâtive se justifie. En fait, même sarclé et démarié en début d'hivernage, le *maac* ou *saño* a tendance à « buissonner » pour n'amorcer son développement vertical qu'après un mois.

Le *buyaat* ou *beyat* (le binage !) est la deuxième opération culturale après les semailles. Les paysans lui reconnaissent deux des fonctions du *bahaw*. Il élimine les herbes qui ont eu le temps de repousser et ameublissent davantage le sol pour conserver l'humidité. Ainsi, il prépare le mil à affronter la poche de sécheresse qui marque souvent le premier tiers de l'hivernage. Selon les estimations paysannes, un champ non biné fournit moins du quart de son rendement normal. Cette baisse peut s'expliquer par l'action des herbacées sauvages dont la présence favorise par ailleurs le pullulement des insectes. De la sorte, elles exposent le mil aux attaques des sauterelles, des cantharides et des vers.

Si le *buyaat* revêt un caractère presque obligatoire, le *yambaat*, en revanche, est facultatif puisque intervenant à une période où les cultures achèvent leur cycle. Cependant, en ameublissant et en aérant à nouveau le sol, il allonge la durée de vie des pieds de mil. Certains informateurs sont même convaincus qu'il améliore la qualité des graines. Dans tous les cas, quel que soit son impact sur la récolte, les paysans se donnaient la peine de l'effectuer en vue de préparer les champs proches des concessions à recevoir les semis de coton et de dolique. Il s'avère ainsi que c'est pour des raisons fondées que chaque cultivateur labourait son champ de mil trois fois de suite avant la récolte.

3.1.3.4 Le *Seek* ou *Lolli*

Il annonce la fin de l'hivernage et se prolonge jusqu'à deux mois après l'arrêt des pluies. C'est au cours de cette période que les cultures complémentaires étaient semées. Pour ne pas voir toutes leurs récoltes compromises par les attaques des prédateurs, les populations veillaient de manière stricte sur leurs champs. Tandis que les enfants, plus disposés à crier, faisaient un vacarme étourdissant pour éloigner les oiseaux pillards, les vieilles personnes recourbaient les épis (*rogoj*).⁵⁹

Sans distinction, les préposés à la surveillance utilisaient tout objet susceptible de provoquer du bruit. Ils faisaient vrombir une pièce dealebasse maintenue à l'aide d'une ficelle, en la tournoyant. Ils avaient appris également à se servir de palettes taillées à partir du pédoncule des feuilles de rônier qu'ils cognaient contre les volumineux fûts spongieux des baobabs pour porter l'écho très loin.

Lorsque les épis étaient suffisamment mûrs, un conseil du village fixait le début de la moisson afin de faciliter la vaine pâture. Sans perdre de temps, les femmes transportaient et entreposaient devant le grand portail des unités résidentielles les épis récoltés par les hommes. Une fois la moisson terminée, les paysans s'empressaient de déraciner les tiges de mil des champs des cultures complémentaires. Pour une dernière fois, ils remuaient la terre et laissaient les plants se développer sous l'action de la rosée. A la fin de leur cycle en décembre, les troupeaux, qui paissaient en hauteur, regagnaient le terroir cultivé et profitaient de la chaume.

En dépit de la forte mobilisation que provoquent les travaux de cette période, le *seek* marque, du point de vue psychologique, la fin de l'angoisse des paysans. Ils ne sont plus sous la hantise des caprices du climat qui pouvaient compromettre leur production à tout moment. Mieux, les familles qui étaient en

⁵⁹ C'est une technique qui consiste à dissimuler les épis le long des tiges. Elle rend inconfortable la position des oiseaux pour qu'ils ne puissent s'attaquer assez longtemps à eux. En raccourcissant la tige, elle évite au pied de mil de tomber sous l'action des vents pour occasionner le pourrissement des graines.

rupture de stock effectuent des prélèvements précoces du mil (*bol*). Les courgettes, les doliques, les lézards devenus gras et le lait très abondant, amélioreraient leur menu. Comme pour célébrer ces moments de réjouissance, les villages organisaient, à tour de rôle, des séances de lutte et de danse.

3.1.4 L'organisation du travail

Lorsque au XV e siècle A. Ca Da Mosto, décrivant les techniques de labour des habitants du Sénégal Occidental, écrivit que « 4 ou 5 d'entre eux se rangent dans le champ »⁶⁰, par la même occasion, il a montré que ces derniers effectuaient leurs travaux de manière collective. En fait, en raison des empreintes des structures de la parenté qu'elle portait, l'organisation du travail de plusieurs sociétés rurales de la région était essentiellement communautaire.

Chez les *Saafi*, elle était solidaire des liens qui unissent les résidents d'une maison et épousait, quelquefois, les contours des structures par âge et par sexe. La priorité qu'ils avaient accordé au travail collectif et qui est, selon les informateurs, l'expression d'une solidarité agissante, avait réservé la part belle aux champs collectifs.

3.1.4.1 Le grand champ collectif (*Yohon Yakak*)

Les populations du *Joobaas* qui ont une idée des avantages que procure ce champ, le justifient par les liens de parenté qui fondent l'unité résidentielle. Pour elles, sa production qui ne se consommait qu'en hivernage, constituait une réserve alimentaire très précieuse. Dans l'interprétation de son rendement, elles évoquent les chances que les occupants de la maison ont acceptées d'unir.

Il est de coutume en Afrique que l'on explique la réussite d'un groupe par la somme des chances de ses membres, mais pour ce cas, des raisons plus objectives sont à l'origine des bonnes performances du grand champ collectif. En effet, la priorité qu'on lui accorde dans l'exécution de toutes les opérations culturales représente un avantage de taille pour les cultures.

⁶⁰ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 104

Bien plus, la mobilisation exceptionnelle que celles-ci entraînent, fait qu'il est labouré en un temps record, ce qui profite également au mil. En fin, il s'y ajoute qu'il occupait, le plus clair du temps, les terrains très fertiles des abords des habitations. Lorsque ce n'était pas le cas et qu'il était loti dans l'auréole des sols *Joor*, il accueillait le troupeau de la maison pour son fumage avant les autres champs.

Avec tous ces atouts, le *yohon yakak* était disposé à fournir de bonnes récoltes, un des objectifs que recherchaient les paysans. La description de l'ambiance dans laquelle les travaux étaient exécutés montre qu'il avait instauré une véritable vie communautaire au sein de chaque maison. Pendant les labours, tandis que les hommes les plus valides rivalisaient d'ardeur, les vieux, devisant tranquillement derrière eux, se contentaient de démarier les poquets, s'ils ne déracinaient pas, par-ci et par-là, quelques touffes d'herbes qui avaient échappé au tranchant des *ileer* des jeunes surexcités. En plus de la dynamique de groupe qu'il instituait chez les hommes, il unissait les femmes.

Au premier jour du sarclage qui marque l'ouverture du grand grenier collectif, sous l'égide de l'épouse du responsable de maison, elles transformaient ensemble les graines pour préparer le repas. Celui-ci se prenait aussi de manière collective. Les enfants puis les hommes étaient tout d'abord servis. Les ménagères qui se chargent de la cuisson, attendaient les restes. En procédant de la sorte, la société évitait le gaspillage. Au total; tout le temps que dure la consommation la production du *Yohon Yakak*, les habitants de la maison mènent une vie communautaire qui efface toutes les inégalités sociales.

3.1.4.2 Le petit champ collectif (*Yohon tuuy*)

Il est consécutif à l'extension de la maison. En effet, l'unité résidentielle en pays *Saafi* a tendance à s'élargir très vite du fait des naissances et surtout de l'arrivée de parents, les neveux du chef de famille en l'occurrence. De l'enfance à l'adolescence, tous ces nouveaux venus sont pris en charge par ce dernier.

Mais, quand la famille originelle atteint une certaine taille, on leur autorise à fonder leur foyer (*dingi* ou *njël*).

Avec la souplesse des liens de parenté en milieu *Saafi* qui est de nature à élargir le cercle familial, presque toutes les saisons sont éclatées en plusieurs concessions. Jusqu'à un passé récent, les traditionnistes affirment qu'il revenait à chaque responsable d'entretenir et de nourrir les membres de son foyer. En retour, ces derniers avaient l'obligation de participer à la mise en valeur d'un champ dit de concession.

Dans le calendrier d'exécution des opérations culturelles, les travaux qui le concernent, venaient tout juste après ceux du grand champ collectif. Suivant la convenance du chef, ils pouvaient s'effectuer de manière continue, sauf le lundi et le jeudi qui revenaient de droit à sa suite. Lorsqu'il décidait de les faire faire la matinée, ses protégés disposaient des après-midi et du lundi. Le plus clair du temps, ils profitaient de leurs jours et heures de repos pour entretenir une exploitation individuelle.

3.1.4.3 Le champ individuel (*Konang*)

La disponibilité des terres cultivables et la façon dont le travail était organisé avaient permis à chaque individu, homme et femme, d'avoir un lopin de terre où il semait du mil, du coton ou le dolique. Le chef de foyer n'avait aucun droit de contrôle sur la récolte sauf s'il est l'oncle maternel du propriétaire. D'ordinaire, sa production, destinée à des fins personnelles, était échangée pour acquérir du bétail.

Ainsi, les célibataires profitaient de leur situation matrimoniale pour faire des économies qu'ils remettaient à leurs oncles maternels. En revanche, il revenait à ces derniers de prendre en charge une grande partie des dépenses afférentes à leur mariage. Cette accumulation de biens à l'échelle du matriclan explique, dans une large mesure, pourquoi chez les *Saafi* l'héritage et la succession se faisaient d'oncle à neveu.

En somme, il convient de noter que l'organisation du travail au *Joobaas* procède de l'interaction de plusieurs réalités dont les structures sociales, le mode de consommations et la démographie. La gestion du foncier, très solidaire des liens de parenté, avait rendu possible l'exploitation collective de la terre qui, en retour, avait permis l'institutionnalisation d'un mode de consommation communautaire. Avec tous ces aspects, le système de production était devenu très social et, par conséquent, permettait l'expression des chaînes de solidarité. C'est ainsi que les classes d'âge (*mall*) ne se faisaient pas prier pour labourer les champs de l'un de leurs membres en cas d'empêchement.

J. M. Gastellu qui a vu dans ce système un égalitarisme économique a bien raison de penser qu'il « trouvait son origine dans des relations coopératives de travail entre producteurs d'une même unité d'exploitation en vue des cultures nécessaires à la subsistance ». ⁶¹ Peut-être doit-on ajouter qu'il était également facilité par la faiblesse de la densité d'occupation du sol puisque avec la poussée démographique, on a vu apparaître le petit champ collectif. Mais, la systématisation des champs individuels qui, selon les informateurs, coïncide avec la colonisation du *Joobaas*, est la preuve que ce système était tributaire des principes qui organisaient l'économie dans sa globalité.

3.2 L'ELEVAGE

L'élevage est l'une de ces activités qui montrent que l'homme a cessé d'être un simple prédateur et qu'il sait mettre à contribution de manière intelligente son environnement. Au même titre que la culture champêtre, il est largement tributaire de l'écologie en général et du climat en particulier. Seulement, pratiqué sous sa forme traditionnelle, il laisse apparaître un paradoxe saisissant. En fait, plus les conditions qui le facilitent, c'est-à-dire l'eau et par conséquent la pâture, s'améliorent, moins il devient possible. Car la chaleur et l'humidité des régions de fortes précipitations favorisent la prolifération d'agents qui

⁶¹ GASTELLU, J. M., *op-cit.*, 1981, p. 335

augmentent l'insalubrité des milieux. C'est pour cette raison que, la zone soudano-sahélienne est le lieu de prédilection du pastoralisme.

Cependant, pour y mener à bien l'élevage extensif, des réponses doivent être trouvées au manque d'eau et de fourrage. La mobilité, pour laquelle les *Pël* ont opté, exige une certaine spécialisation. Pourtant, si l'on en croit J. Boulègue, les sources qui traitent des activités rurales de la sous région ne l'indiquent nulle part. Bien plus, jusqu'au XIII e siècle, elles ne font état d'aucun berger *Pël* au service d'autres peuples.⁶²

Même si les traditionnistes de cette ethnie récusent cette information et affirment que, de tout temps, le véritable *Pël* ne vit que de son élevage, A. Ca Da Mosto a remarqué aussi que toutes les populations du Grand *Jolof* pratiquaient l'association élevage/culture champêtre.⁶³ C'est dire que l'intégration de ces activités qui est considérée comme une spécificité des *Sereer* n'est en réalité qu'une survivance d'un système de production, jadis très répandu en Sénégambie.

Quelles que soient les raisons qui ont poussé les autres peuples, les *Wolof* en l'occurrence, à s'en détourner, elle montre qu'en dehors des conditions climatiques, l'élevage et surtout son organisation procèdent des préoccupations des sociétés. Elle est également significative de la capacité des agro-éleveurs à gérer leur environnement.

3.2.1 L'élevage au *Joobaas*, mythe ou réalité ?

3.2.1.1 Les sources

Depuis le moyen âge, elles font régulièrement état de la pratique de cette activité au Soudan occidental. Dès le XI e siècle, les voyageurs arabes

⁶² BOULÈGUE, J., *op-cit.*, 1987, pp. 78-79

⁶³ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 87

mentionnent l'élevage aux abords du fleuve Sénégal.⁶⁴ Tous les Européens qui ont séjourné en Afrique Occidentale ont également noté son importance.

Selon V. Fernandès, ce type d'élevage était une richesse de la Sénégambie. Mais, vers la Gambie, précise-t-il, le cheptel est moins nombreux.⁶⁵ La diminution de la taille des troupeaux dans cette région, à climat subguinéen, s'explique par les abondantes précipitations qui constituent un facteur limitant pour le pastoralisme. Seules, les races trypanotolérantes pouvaient y être élevées.

Au XVI e siècle, les bœufs et les vaches que D. Ruiters cite parmi les biens que les populations échangeaient contre les produits européens sur la Petite Côte⁶⁶, sont révélateurs de l'importance du bétail dans les régions voisines. F. de Paris qui a cherché à connaître l'origine des peaux, qui alimentaient un florissant commerce au même point de traite jusqu'au XVII e siècle, déclare avoir appris que les terres de l'intérieur étaient « merveilleusement fertiles en bestiaux ».⁶⁷

A partir du XVIII e siècle, les sources commencent à citer l'élevage *Sereer*. J. B Labat dit des *Noonwe* qu' « ils forment des républiques dans des endroits où ils se sont retirés, élevant quantité de bestiaux ».⁶⁸ P. Pommegorge, commis dans les bureaux de la Compagnie du Sénégal en 1734, puis sous-directeur du Comptoir de Gorée en 1737, mentionne parmi les présents que lui offraient ces *sereer* : « des poules, des cabris, du lait, souvent un bœuf ».⁶⁹

Le sens des objets que les étrangers reçoivent en guise de cadeaux nous autorise à dire que cette liste indique moins la composition du cheptel que la place de l'élevage dans les activités de ces populations. En effet, mis à part les aspects culturels, il s'agit souvent de biens qui existent en si grande quantité dans le pays hôte au point qu'ils le symbolisent. Le compte rendu que

⁶⁴ CUOQ, J., *op-cit.*, p. 96

⁶⁵ FERNANDÈS, V., *op-cit.*, p. 97

⁶⁶ RUITTERS, D. , « Le flambeau de la navigation de Dierick RUITERS », publié par G. THILMANS et J. P. ROSSIE , *BIFAN*, B, TXXXI, 1, 1969, pp. 106-119

⁶⁷ MORAES, N.I, *op-cit.*, 1972, p.113

⁶⁸ LABAT, J. B., *op-cit.*, p.156

⁶⁹ BECKER, C., *op-cit.*, 1985, p.176

Schneider a fait de la mission, qui l'a conduit dans les provinces *Sereer* voisines du *Joobaas* en mars 1889, montre que ces populations avaient bien raison de donner comme présents les produits de l'élevage.

Impressionné par la taille des troupeaux, il n'a pu s'empêcher d'écrire : « je ne pense pas qu'il existe au Sénégal un pays qui contienne autant de bœufs ; les peulhs eux-mêmes sont loin d'en posséder autant. Je ne crois pas exagérer en évaluant à plus de 50 000 têtes le bétail du Diéghem, du *Mbadaan* et du *Sandoog*. C'est l'avis de tous les officiers de la colonne qui ont pu s'en rendre compte »⁷⁰

Ces données ne sont que des estimations, mais en comparant le cheptel à « l'infinie quantité de bêtes des Peulhs »⁷¹ dont parle N.I. Moraes, cet officier militaire montre toute l'importance de l'élevage dans les provinces *Sereer*. Le commandant Herbin, chef de l'expédition dirigée contre le *Joobaas* en 1891, a été également si fasciné par le bétail de cette contrée qu'il a tenté de trouver des justifications à la taille des troupeaux. Pour lui : « les troupeaux très nombreux et très beaux sont la preuve que le sol fournit d'excellents pâturages. »⁷²

A la vérité, moins que la disponibilité des fourrages, c'est plutôt l'attachement des paysans au bétail qui explique le dynamisme qu'avait connu ce secteur. D'ailleurs, on doit rappeler que beaucoup de mythes révèlent que c'est pour éviter de perdre leurs troupeaux que ces gens se sont retranchés dans ce site d'accès difficile.

On sait par ailleurs que, malgré cet isolement, les rois du *Bawol* et du *Kajoor* ont continué à les convoiter. Selon la tradition orale, leurs fréquentes rezzou furent à l'origine du conflit qui opposa, en 1726, les hommes de *Meisa Tend Wej* aux habitants du village de *Cewo*.

⁷⁰ ANS, 1 D 53, colonne du Commandant Schneider contre les Sérères du Djéghem 1889.

⁷¹ MORAES, N.I., *op-ci.t*, 1972, p.112

⁷² ANS, 1 D 25, expéditions contre le Diobas, 1864-1895.

Si l'acharnement de ces cours royales sur les troupeaux du *Joobaas* peut attester de leur importance, par contre, les efforts consentis par les populations pour préserver leurs animaux sont significatifs de la place qu'occupait l'élevage dans le système de leurs valeurs sociales.

A en croire les informateurs, c'est l'un des rares domaines où une charge négative pesait sur les familles démunies comme le témoigne le mot *ndool* qui servait à les nommer. Il semble qu'avant de désigner la pauvreté dans son sens large, ce terme s'appliquait exclusivement aux clans qui ne disposaient d'aucune tête et s'opposait à *side*, les plus grands propriétaires de bétail.

Le nom *niid* (surveiller les troupeaux) donné à l'ensemble des jeunes non circoncis prouve que, eu égard au caractère valorisant du bétail, chaque maison s'était organisée de manière à avoir un troupeau dont le gardiennage incombait aux enfants de cette tranche d'âge.

En somme, l'onomastique qui n'est jamais neutre, en ce sens qu'il permet aux sociétés de consigner des faits et d'exprimer leurs préoccupations, illustre bien l'attachement des *Saafi* à l'élevage.

Tableau n°XIII : Anthroponymes liés à l'élevage

Anthroponymes	Sens	Parler
Hur-naak	Rabatteur de vaches	<i>Seh</i>
Gay-naak	gardien des vaches	<i>Seh</i>
Gay-ki	va faire paître les animaux	<i>Seh</i>
Gay-siir	gardien du troupeau	<i>Seh</i>
Jaarga	grand propriétaire de bétail	<i>Seh</i>
Jik-naak	qu'il ait des vaches !	<i>Seh</i>
Kay ou (gay)	Berger	<i>Seh</i>
Kay-naak	berger des vaches	<i>Seh</i>
May-naak	a beaucoup de vaches	<i>Seh</i>
Biraan	qu'il traite	<i>Seh</i>
Ndeer-naak	au milieu des vaches	<i>Seh</i>
Sam- naak	qu'il ait des vaches !	<i>Seh</i>
Side	Grand propriétaire de bétail	<i>Seh</i>
Yaal-naak	grand propriétaire de vache	<i>Seh</i>

Tableau n°XIV : Toponymes liés à l'élevage

Toponymes	Sens	Localisation	Parler
Birbiraan	on n'a pas trait	<i>Paxum Joobaas</i>	<i>Seh</i>
Kob-gay	Brousse des bergers	<i>Sippann</i>	<i>Seh</i>
Mang-ca	Lieu de transhumance	Sommet plateau	<i>Saafi</i>
Mbohàng niica	Baobab des bergers	<i>Kisaan</i>	<i>Saafi</i>

3.2.1.2 Le cheptel

Toutes les sources relatent de manière exhaustive l'élevage du bovin dans les Provinces *Sereer*. Loin de relever du hasard, la prédominance du bœuf obéit à une logique de production économique. En effet, avec le système de troc des sociétés traditionnelles où « tout pouvait être utilisé pour étalonner les échanges et établir la valeur marchande des produits en fonction de leur rareté, de leur utilité quotidienne et de leur fréquence »⁷³, l'idéal était de disposer de biens fructifiables et dont tout le monde avait besoin.

Sous ce rapport, l'élevage représente un créneau très porteur. Mais de tous les animaux utiles pour leur chair, leur cuir, leur lait et leur fumure, la vache est le signe monétaire le plus fort. Conscients de cela, les paysans avaient pris l'habitude de « convertir » tous leurs biens en bovins.

Le placement qu'ils faisaient de la dot, lorsqu'elle n'était pas versée sous forme de vache, est exemplaire. Afin de pouvoir la fructifier, même les bœufs donnés en cadeau étaient échangés contre des génisses. Lorsque la dot était constituée de barres de fer, pratique courante au *Joobaas* jusqu'au début du XIX e siècle, celles-ci étaient transformées en *ileer* que l'on remettait aux frères utérins de la fiancée. Le surplus de la production des champs exploités avec ces outils servaient à acquérir des chèvres. Malgré leur taux de reproduction très élevé, les *Saafi* les échangeaient contre une ou plusieurs vaches, chaque fois que leur

⁷³ FALL, Y.K., « Colonisation et décolonisation en Afrique : dimension historique et dynamique dans les sociétés », *Annales de l'Université d'Eté d'Andore*, 1985, p. 216

nombre le permettait. Cette façon de gérer la dot, qui révèle leur préférence pour les bovins, explique en partie leurs beaux et nombreux troupeaux.

Cependant, si la prédominance de la vache procède de la volonté des paysans, en revanche le choix de la race, qu'ils élevaient, était largement déterminé par les conditions écologiques. Se fondant sur les témoignages de A. Ca Da Mosto qui font état de la présence d'un bétail de petite taille⁷⁴ et sur les réalités climatiques de la Sénégambie du XVIII^e siècle au XVI^e siècle, J. Boulègue a vite conclu que les nombreuses vaches, qu'évoquent les sources, étaient de l'espace taurine.⁷⁵

Ce chercheur a compris que la prolifération des trypanosomes, consécutive aux grandes quantités de pluies de l'époque, constitue un frein pour l'élevage du zébu (*bos indicus*), cet animal essentiellement sahélien résistant mal à la trypanosomiase.⁷⁶ Seulement, l'insalubrité et même la taille des vaches ne suffisent pas pour affirmer qu'il s'agissait de taurin (*bos taurus*). Le croisement entre cette espèce de courte taille (95 cm à 115 cm), sans bosse et aux cornes peu développées, avec le zébu, haut sur patte (1,25 m à 1,40 m), avec de longues cornes en lyre et une bosse proéminente, donne le *Jakore*.

Au plan morphologique, il présente beaucoup de similitudes avec ces races. Toutefois, il est moins grand que le *bos indicus* et peut être confondu au *Bos taurus*. Sa capacité à résister à la trypanosomiase fait de lui l'espèce des milieux de transition entre les zones arides et humides. Suite à ces précisions, on voit que c'est bien le *Jokore*, que les *Saafi* qualifient de « zébu impur » et non le taurin, qui était élevé dans ces régions comprises entre le *Bawol* et le *Saalum*.

Cependant, J. Boulègue a bien fait de signaler que la zone de démarcation entre le taurin et le zébu, domaine du *Jakore*, se localisait plus au Nord de la Sénégambie au XV^e siècle.⁷⁷ Du fait de la péjoration du climat, la race croisée

⁷⁴ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 54

⁷⁵ BOULÈGUE, J., *op-cit.*, 1987, p. 78

⁷⁶ BÂ, C., *Les Peulhs du Sénégal, Etude géographique*, Dakar : NEAS, 1986, p. 128

⁷⁷ BOULÈGUE, J., *op-cit.*, 1987, p. 78

vit aujourd'hui jusqu'au sud du *Saalum* et en Gambie tandis que le zébu *pël* se rencontre même au cœur de cet ancien royaume.

cette extension méridionale de l'aire de ces différentes races, suite à la diminution des quantités de précipitations, est la preuve du caractère décisif de l'influence du cadre écologique sur l'élevage. Mais, comme le montre la prédominance des bovins, ce sont les considérations socio-économiques qui déterminent, en dernière instance, les espèces à élever. L'absence des ovins, des équins et des ânes du *Joobaas* jusqu'au XIX e siècle ainsi que le sort réservé aux caprins peuvent nous en convaincre davantage.

En effet, au regard de son mode de vie et de reproduction, beaucoup d'atouts prédisposaient la chèvre à occuper une place de choix dans le cheptel de cette province. Très prolifique, elle met bas au moins 2 à 3 cabris par an. D'une rusticité qui dépasse l'ordinaire, elle peut se contenter des plus maigres pâturages en broutant, faute de mieux, presque toutes les plantes. A la vérité, la chèvre est l'animal par excellence des zones à longue saison sèche ou à forte irrégularité pluviométrique.

Malgré ces avantages, les troupeaux de caprins étaient moins grands que ceux des bovins jusqu'au début du XX e siècle. Entre autres facteurs qui freinaient l'élevage de cette espèce, certains paysans ont invoqué l'insalubrité des milieux. Il suffit de savoir qu'il y a des races caprines trypanotolérantes pour reconnaître les limites d'un tel argument. Peut-être pourrait-on l'avancer pour justifier l'absence des ovins de ces contrées que C.I.A Ritchie faisait remarquer au XVII e siècle.⁷⁸ En fait, cet animal, très sensible à l'attaque de certains insectes comme les tiques, n'a pu être introduit au *Joobaas* qu'à partir du XX e siècle. Et il a fallu attendre les années soixante, début de la sécheresse, pour voir son cheptel augmenter.

D'autres informateurs ont fait état de l'incompatibilité des mesures de protection de l'environnement qu'avaient définies les populations avec la

⁷⁸ RITCHIE, C. I. A., « Deux textes sur le Sénégal 1673-1677 », *BIFAN*, B, TXXX, 1, 1968, p. 312

voracité de la chèvre qui, selon eux, représente un danger pour les arbustes. Tout laisse croire que cette opinion est une reproduction des discours qui combattent l'élevage des caprins, sous prétexte qu'ils sont des agents très actifs de la dégradation des milieux.⁷⁹ Dans tous les cas, les sources disponibles ne permettent pas de faire la corrélation entre leur mode d'alimentation et la place qu'ils occupaient dans le cheptel.

Par contre, il est facile de démontrer que les sociétés précoloniales *Saafi* ont voulu se servir de la chèvre pour agrandir leurs troupeaux de bovins. C'est ainsi que, en dehors des cérémonies familiales exceptionnelles telles que les funérailles, elles préféraient mettre à mort un ou des boucs que d'immoler un taureau. En plus, ces populations avaient l'habitude de « convertir » les chèvres en vaches. Lorsqu'on sait qu'au même titre que les bovins, les caprins fournissent du lait, de la viande et de la fumure, on ne peut penser que cette façon de les gérer procède de leur faible valeur monétaire puisque, après tout, le bétail représentait une sorte de devise.

Au plan de l'élevage domestique, la tradition fait remonter l'aviculture à l'occupation du site. Pourtant, elle ne semble pas avoir attiré l'attention des premiers voyageurs européens qui ne la mentionnent que par incise. Ainsi P. Pommegorge cite la poule parmi les cadeaux qui lui sont offerts par les populations vivant aux environs du cap Naze.⁸⁰ La marginalisation de cette activité dans les sources résulte de son caractère très discret, mais elle procède aussi de son manque d'importance pour les *Saafi*.

IL paraît qu'en raison de l'accessibilité de la faune ornithologique sauvage qui leur fournissait les mêmes produits que la poule, ils pouvaient se passer de la basse-cour. Seules les femmes, avec peu de soins élevaient quelques sujets. Aussi étaient-ils souvent décimés par la peste aviaire. Les arguments des

⁷⁹ Face à la dégradation des milieux consécutive à la sécheresse qui a commencé à affecter le Sénégal à partir de la seconde moitié des années soixante, le Président Senghor avait demandé au monde rural d'abandonner l'élevage de la chèvre au profit de celui des moutons. Ce point de vue s'inspire d'études qui ont tenté de démontrer que la voracité des caprins porte un grand préjudice à la végétation. Voir Harroy, J. P., *op-cit.*, 1944, 557 p.

⁸⁰ BECKER, C., *op-cit.*, 1985, p. 176

paysans nous fondent à penser que le peu d'intérêt qu'ils accordaient à l'aviculture résulte de la logique qui organisait leur système de production.

En vérité, ces populations réservaient toujours la priorité aux activités indispensables à leur vie quotidienne. C'est ainsi que, du fait de leur manque d'utilité, elles n'éprouvèrent pas le besoin d'élever des bêtes de somme. Qu'il s'agisse de travaux champêtres, de commerce ou de guerre, ces animaux ont pour fonction première de porter ou de tirer des charges.

Jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle, les outils aratoires, dont elles se servaient pour labourer, n'exigeaient pas l'adoption de l'âne, ni celle du cheval, moins encore celle du chameau. Les tendances autarciques de leur économie avaient également limité les nécessités de transport à dos d'animaux de bât, de lourdes charges, sur de longues distances. Ces bêtes n'avaient non plus leur place dans l'organisation militaire.

En effet, elles sont plutôt appropriées à une « guerre de mouvement » qui conduit les combattants loin de leurs bases, alors que les gens du *Joobaas* menaient des « guerres de position » dont le principal objectif était la défense de leur territoire. Par conséquent, ils n'avaient pas besoin, à l'image des *Wolof*, de disposer d'une cavalerie plus utile pour les offensives annexionnistes. A ces raisons qui relèvent toutes de la valeur d'usage de ces animaux de trait, s'ajoute une autre qui, en revanche, est liée à leur valeur marchande. Le mode d'acquisition du cheval représentait un sérieux obstacle pour son introduction au *Joobaas* pendant la période précoloniale.

Comme nous l'enseigne le récit de voyage de A. Ca. Da Mosto, peu de chevaux étaient nés dans le *Kajoor* et le *Bawol* au XV^e siècle. Les populations recouraient aux services des Maures et des Chrétiens pour s'en procurer.⁸¹ En fait, pour l'essentiel, ces animaux provenaient de l'Afrique du Nord et parvenaient en Sénégal par le Sahara avant qu'ils ne fussent acheminés à partir du XV^e siècle par les Portugais à travers l'Océan Atlantique.

⁸¹ CA DA MOSTO, A., *op-cit.*, p. 108

Pour les acquérir, les Africains étaient souvent obligés de donner des esclaves en échange. Quoique ayant beaucoup fluctué conformément aux lois du marché, force est de reconnaître que leur prix était trop élevé. Si l'on en croit B. Barry, le taux d'échange variait entre 8 à 15 esclaves pour un cheval.⁸² C'est dire que, jusqu'au XVIII^e siècle au moins, seules les sociétés qui pratiquaient l'esclavage à grande échelle, pouvait disposer d'un cheptel équin important.

Dès lors, on comprend pourquoi le *Joobaas*, anti-esclavagiste, ait ignoré cet animal jusqu'au début du XX^e siècle.⁸³ La rareté du cheval dans le pays *Wolof* du XV^e au XVIII^e siècle et son absence dans cette province ne doivent plus être expliquées par des facteurs climatiques comme a tenté de le faire A. Ca Da Mosto,. Plutôt, il convient de mettre l'accent sur sa valeur marchande. D'ailleurs, il a suffi que son mode d'acquisition changeât pour voir beaucoup de paysans du *Bawol* et du *Kajoor* s'en procurer.

Les bêtes de somme profitèrent du bouleversement des systèmes de production qu'entraîna la colonisation pour s'introduire au *Joobaas*. Selon les témoignages recueillis, l'âne serait le premier à être élevé dans cette province vers le milieu du XIX^e siècle. L'adoption du chameau puis celle du cheval ne remonterait qu'au début du XX^e siècle.

Au total, on peut retenir avec H. Breman et N. Ridder que « l'élevage est basé sur un certain nombre de piliers : présence de races animales adaptées, d'eau d'abreuvement, de moyens d'alimentation appropriée et de protection plus ou moins efficace contre les maladies et les épidémies ».⁸⁴ Seulement, il importe de souligner qu'en plus de ces facteurs, les aspects socio-économiques et le savoir-faire des paysans pèsent de tout leur poids dans l'organisation de cette activité.

⁸² BARRY, B., *op-cit.*, 1988, p. 76

⁸³ Pour preuve de l'absence du cheval du *Joobaas* jusqu'au XIX^e siècle, il est significatif de signaler que la présence de cet animal, conduit par un spahi de la colonne Sanor Ndiaye en avril 1891 au puits *ngas-jam* de *Babak*, troubla la quiétude des vaches qui s'y abreuvaient au point qu'un taureau s'attaqua à lui. Le coup de feu que tira le cavalier pour se défendre, fut le malheur incident qui ouvrit les hostilités entre les gens du *Joobaas* et les hommes de Sanor.

⁸⁴ BREMAN, H., RIDDER, N., *op-cit.*, p. 61

**Tableau n°XV : Estimations du cheptel de la subdivision de Thiès
(1957)**

Localités	Chameaux	Chevaux	Anes	Bovins	Chèvres
<i>Fandeen</i>	14	613	986	891	3187
<i>Jaak</i>	7	473	781	1422	2143
<i>Joobaas</i>	4	705	569	1907	1967
<i>Toor Jandeer occidental</i>	1	86	111	474	262
<i>Toor Jandeer oriental</i>	2	65	115	188	166
Total	28	1942	2562	4882	7725

3.2.2 La gestion du bétail

3.2.2.1 La signification du troupeau

A l'image de la presque totalité des activités, l'organisation sociale avait imprimé à l'élevage un caractère communautaire. Aussi accumulait-on le bétail à l'échelle du lignage. Les dots constituaient la première source de provenance des animaux dont la gestion était confiée aux oncles maternels. Les amendes perçues par les membres des familles, pour réparation de coups et blessures ou tout autre tort, étaient également versées à ces gestionnaires. Le plus clair du temps, ils les « convertissaient » en bétail quand elles étaient payées dans une autre monnaie. Les biens générés par les célibataires et les *fayin* (sorte de fermage) participaient aussi à la formation du troupeau familial.

La manière dont il était constitué permettait à chaque membre du clan d'avoir un droit de regard sur sa gestion. Bien plus, l'ensemble de la famille devait s'y impliquer, surtout qu'avec son rythme d'accroissement rapide, un seul individu ne pouvait prétendre l'assurer. Ainsi, il était souvent éclaté en plusieurs unités. Quand on confiait à 2 ou 3 résidents d'une même maison quelques têtes de leur « capital » familial, ils les regroupaient pour former un autre dit d'unité résidentielle ou *gat kahan* (troupeau de la maison). Cet éclatement du troupeau familial en pays *sereer* est assimilé par P. Péliissier à « un prêt de bêtes à des alliés ou simplement à des tiers à qui l'on a confiance ».⁸⁵ Cherchant à l'expliquer, il affirme qu'à l'origine, c'était une disposition

⁸⁵ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, 1966, p. 254

particulière à une époque d'insécurité afin d'éviter de perdre tout le bétail du fait des pillages *Ceddò* ou des épizooties.⁸⁶ Son analyse est très pertinente.

Cependant, la perception que les *Saafi* avaient du « prêt de bêtes » nous force à croire qu'il ne s'agissait pas de mesure de prudence. Dans leur entendement, les malheurs, qui s'abattent sur les troupeaux, frappent toujours en premier lieu les animaux confiés à des tiers. C'est ainsi qu'ils croyaient fermement que « *gat na hondohe ndi ndoo gat* » (un troupeau ne peut s'accroître au sein d'un troupeau). Même avec l'islamisation et la modernité qui ont relégué au second plan tous les arguments avancés pour justifier ce fait⁸⁷, les clauses du contrat-prêt dont parle P. Pélissier veulent qu'après chaque vêlement, le veau soit restitué au « prêteur ».⁸⁸

La façon dont sont formés les troupeaux comme le point de vue des *yaal-naak* nous autorisent à penser qu'à ses débuts, cette pratique visait à démocratiser le profit que les ayants droit devaient tirer de ce capital familial. Nous en sommes d'autant plus convaincus qu'on nous a révélé qu'à défaut de céder quelques têtes, les oncles-gérant satisfaisaient les besoins en lait et fumure des autres dignitaires du clan sans se faire prier.

Cette manière d'agir montre qu'ils avaient compris qu'ils se devaient d'être honnêtes dans la gestion du bétail dont ils avaient la charge. Les détournements et les malversations, que les traditionnistes considèrent comme rares, sont là pour le prouver. A les croire, presque tous les *Saafi* avaient pris conscience du rôle du troupeau.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 255

⁸⁷ Ils sont d'ordre mystique et échappent à notre compréhension. Il paraît qu'à l'aide de pratiques occultes (enfouissement de racines ou d'autres objets dans l'étable) les bergers faisaient en sorte que les animaux qu'on leur avait confiés, fussent les plus exposés au mauvais sort.

⁸⁸ Tout laisse croire que P. Pélissier traite du prêt de bête sous sa nouvelle formule que les *Saafi* appellent *kodi*. Ses dispositions sont complexes. Néanmoins il peut être signalé que, lorsqu'il s'agissait de vache, celui à qui on a prêté, ne bénéficiait que du lait et de la fumure. Quand c'était une chèvre, près deux portées, la troisième lui revenait de droit. Mais avec les mutations qu'a subies le système de production, les termes du contrat se discutent désormais de gré à gré.

Pour eux, il était le ciment de la cohésion familiale et représentait aussi un trait d'union entre les vivants et les morts qui l'avaient mis sur place. Dès lors que sa signification s'étendait aux ancêtres disparus, il intégrait la sphère des croyances religieuses. Ce caractère sacré est une autre raison qui explique à la fois la rareté des détournements à des fins personnelles et la bonne gestion qu'en faisaient les oncles maternels.

P. Pélissier qui a perçu ces différents sens des biens familiaux, a écrit de manière fort juste : « les bovins sont (...) au même titre que le domaine foncier familial, le trait d'union entre les vivants et les morts, le témoignage de la continuité et de la fidélité des générations successives, enfin l'instrument irremplaçable du culte des autres ».⁸⁹ En raison de toutes ces considérations, les prélèvements qu'on y effectuait, répondaient strictement à des besoins familiaux : circoncision, sacrifice, funérailles...

Mais, de toutes ces cérémonies, seules celles liées à la mort engendraient l'abattage d'un nombre impressionnant de bœufs. Quand, pour des circonstances moins courantes, un membre du clan était responsable d'un meurtre ou de tout autre acte qui nécessitait le versement d'une amende, les dignitaires n'hésitaient pas à en retirer des bêtes pour s'en acquitter afin d'éviter le déshonneur.

Il est à préciser que les ponctions effectuées sur le troupeau obéissaient également à des règles. Le plus clair du temps, le choix était porté sur les mâles castrés. A défaut d'en trouver, on choisissait parmi les bœufs reconnus être de mauvais géniteurs ou les vieilles vaches. Il semble que seul le décès d'un chef de famille ou d'un *yaal-naak* occasionnait la mise à mort du plus grand bœuf qui assurait les fonctions d'étalon. Ces exemples montrent que les *Saafi* évitaient de gêner le taux de reproduction du bétail.

Ainsi, ils fournissent la clé explicative de la taille des troupeaux qu'on a tendance à vouloir justifier par l'amour que ces derniers vouaient à la vache.

⁸⁹ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, p. 256

Certains chercheurs ont été jusqu'à qualifier leur élevage de sentimental⁹⁰. Il est vrai qu'un accent particulier était mis sur l'accumulation des têtes permettant ainsi aux familles de faire des sorties ostentatoires au cours des cérémonies familiales, mais peut-on en déduire qu'il s'agissait d'un élevage de prestige ? Les circonstances des prélèvements ont prouvé que les familles étaient très promptes à aliéner des têtes pour faire face à des urgences. La logique, qui sous-tend leur farouche volonté de disposer du plus grand nombre de vaches possible, procède de leur système économique.

A la vérité, le troupeau était une sorte de caisse d'épargne collective. A ce titre, comme tout épargnant, les *Saafi* n'avaient aucun intérêt à effectuer de fréquents retraits. Le rôle que jouait le bétail dans la production agricole a pesé également de tout son poids dans cette politique pastorale. Pour avoir compris que les animaux fournissent un intrant qui leur assurait de bonnes récoltes, ils avaient mis tout en œuvre pour se constituer de très grands troupeaux. Lorsqu'on sait que l'apport en fumure de ces derniers est proportionnel à leur taille, on ne peut que reconnaître l'opportunité de l'option de ce peuple.

Au total, c'est une grande erreur que de vouloir analyser l'élevage traditionnel en général et celui des *Sereer* en particulier à l'aune des réalités économiques actuelles. Pour que sa lecture soit objective, elle doit se faire en rapport avec le contexte de l'époque et prendre en compte son caractère collectif.

3.2.2.2 La vie du bétail

La configuration du site du *Joobaas* a beaucoup facilité l'association culture champêtre/élevage que pratiquaient les *Saafi*. En fait, le talus comme le sommet du plateau sont des espaces où pouvaient séjourner les bêtes sans menacer les cultures. La proximité de ces lieux de pacage et de stabulation des troupeaux en hivernage, qu'ils appellent *mangca*, permettait à ces agropasteurs, tout en menant leurs activités champêtres, de superviser les *niid* (jeunes non circoncis) qui avaient la lourde charge de surveiller le bétail en tout lieu et en tout moment. Seuls les animaux affaiblis étaient maintenus dans les parcelles en friche, le temps de les voir retrouver leurs forces pour affronter

⁹⁰ *Ibid.*, p. 256

le terrain de parcours difficile en certains endroits du fait des blocs de cuirasse et des vallées encaissées.

En dépit de l'épaisse couverture des espèces buissonnantes, le plateau était parsemé de nombreuses clairières très favorables à l'activité végétative des herbacées. Grâce à l'apport considérable de matières organiques, ses sols, quoique peu profonds, étaient assez fertiles pour satisfaire les besoins pédologiques des variétés même les plus exigeantes. Déjà compacts et argileux, l'action de la couverture végétale avait renforcé leurs capacités de rétention de l'eau.

En somme, les conditions physiques des *mangca* étaient telles qu'une dizaine de jours après la première pluie, ils offraient de beaux pâturages composés de plusieurs espèces d'herbes. Mais, en raison de la texture des terrains, le *Dactyloctenium aegyptiacum* (*ngok ou ndanga*) et le *cunodondactylon* (*sung ou harap*), deux variétés des sols lourds, riches en graviers et dont raffolent tous les ruminants, prédominaient. Le *Pennisetum purpureum* (*toho sel ou dugubu picc*), une autre herbe très « appréciée » par le bétail couvrait les abords des bas-fonds hydromorphes.

Jusqu'au mois de septembre, période pendant laquelle ces graminées bouclent leur cycle, les jeunes bergers faisaient prévaloir leur expérience pour trouver de la pâture fraîche. Quand elles jaunissaient et attiraient moins les animaux, l'*Adropogon gayanus* (*cabees ou hat*), à l'action végétative plus longue offrait à son tour son feuillage vert. Mais, à cause de ses importantes exigences hydriques, son aire d'extension très limitée ne pouvait fournir assez de fourrage pour l'ensemble des troupeaux. C'est en ce moment que les légumineuses de fin d'hivernage devenaient disponibles.

L'*Ipomea muricata* (*haluur ou lawtaan*), une variété rampante très volubile avec de larges feuilles, est de loin la plus prisée. Il nous est impossible de déterminer sa valeur nutritive, toutefois selon les dires des éleveurs, les vaches prennent du poids et produisent plus de lait lorsqu'il constitue la base de leur alimentation. Même si la qualité de son fourrage venait à être démontrée, force

est de reconnaître que cette amélioration de la productivité est le fruit d'un ensemble de facteurs.

En effet, malgré la richesse des produits de l'Acacia albida et du Celtis integrifolia sèche, les bêtes étaient plus ou moins éprouvées par la soudure tant et si bien qu'il leur fallait un certain temps pour retrouver leur poids normal. Or, jusqu'à un mois, bien qu'abondante et pourvue en azote, l'herbe jeune, en raison de son manque de consistance, assure mal en qualité leur ration. Encore que, avec le changement de régime, elles sont souvent victimes de diarrhée au cours des premières semaines.

En plus de ces aspects, qui pèsent tous de manière négative sur la vie des troupeaux, s'ajoutent les fortes précipitations des deux premiers mois qui, du fait de l'insalubrité des milieux qu'elles entraînent, handicapent également le bétail. Au regard des conditions de vie dont il bénéficiait tout au début de l'hivernage, on comprend pourquoi son rendement devenait meilleur en fin de saison humide.

En dehors des pâturages, la partie non cultivée du plateau procurait d'autres avantages à l'élevage. En fait, ses nombreux bas-fonds se transformaient en mares et marigots dès le début de l'hivernage. De sources concordantes, on annonce que ces agro-éleveurs qui avaient mesuré le soutien que pouvaient leur apporter ces terres incultes, y laissaient séjourné l'ensemble des troupeaux. Et quand, avec la raréfaction de la pâture fraîche, les conditions de cette zone commençaient à se dégrader, on leur livrait les parcelles récoltées de mil *suuna*.

Ainsi, sous l'œil vigilant des bergers qui veillaient sur les espèces tardives, le bétail paissait la chaume et l'éteule des champs. Il est important de dire que la vaine pâture respectait des règles de préséance. A ses débuts, un privilège accordait au troupeau de chaque maison le droit de brouter seul dans les exploitations libérées par ses résidents. Après la moisson des variétés tardives, la zone de parcours s'élargissait et la surveillance des animaux s'assouplissait pour devenir facultative en pleine saison sèche.

Comme le savent les paysans, le fumage des champs, qu'ils entamaient dès le début de la vaine pâture, comporte beaucoup d'aspects positifs. Il évite les longs et épuisants déplacements au bétail qui, par ailleurs, trouve sur place des légumineuses du genre *Euphorbia hirta* (*miis njombor ou mbal mbal*), très lactogène.⁹¹ En outre, l'humidité favorisant l'activité des microorganismes sur les déjections fraîches et sur la matière organique, les terres fumées en fin hivernage ont une capacité de rétention de l'eau plus importante et bénéficient de beaucoup plus d'humus.⁹²

La saison pluvieuse est ainsi le moment le plus favorable pour le fumage des champs. Mais à défaut de le faire en cette période, les *Saafi* avaient raison de s'y atteler dès le *lollo* ou *seek* caractérisé par une humidité ambiante très élevée. Au plus profond de cette saison, c'est-à-dire pendant le *coroon*, les conditions d'alimentation qu'offrent les terroirs se dégradent à leur tour. Certains points d'eau tarissent.

Cependant, les doyens affirment que, sauf dans de rares cas, le problème de l'eau ne s'est jamais posé avec acuité aux éleveurs de la province. En fait, le grand cours d'eau le *Joobaas*, qui était alimenté par une nappe phréatique subaffleurante, représentait une importante réserve hydrique.

Quelques puits très sommaires, profonds de moins de deux mètres, aménagés le long de sa vallée, fournissaient en qualité de l'eau douce. A en croire certains témoignages, *gobil*, *ndamol buña*, des sources considérées comme des ouvrages réalisés par les Soose et les phénomènes d'hydromorphie localisés au pied du talus à *Kisaan*, *Cewo*, *mbinjam* et *Palam*, pouvaient, à eux seuls, satisfaire les besoins en eau de tous les troupeaux de la contrée.

Si les réserves hydriques des terroirs étaient assez suffisantes, en revanche, la pâture terrestre et surtout sa qualité faisaient défaut pendant un moment de l'année. En effet, au dernier stade phénologique, la richesse en éléments nutritifs des herbacées diminue. Pour assurer sa ration journalière, chaque bête

⁹¹ SAVADOGO, L., « Etude de l'activité des plantes médicinales lactogènes », in, La Natte des autres, op-cit., p. 349

⁹² E.N.C. R. Bambey, op-cit., pp. 46-48

est obligée d'ingurgiter davantage de biomasse. Or, c'est en cette période que la paille se fait rare. Il découle de cette situation un déficit de fourrage que les agropasteurs résorbaient par l'exploitation intelligente des potentialités du milieu.

Leur stratégie consistait à envoyer très tôt les troupeaux paître sur les hauteurs boisées d'où ils ne descendaient qu'en fin de matinée pour terminer la journée dans les champs. Après leur abreuvement, les bergers rationnaient autant que possible le fourrage aérien pour leur fournir en appoint un aliment de qualité. Un déséquilibre dans l'étude de ces espèces arborées laisse croire que le *kad* est la seule essence qui soutenait l'élevage. Toutefois, il est à signaler que les feuilles de presque tous les arbres, qui parsemaient le finage *Saafi*, sont broutées par les ruminants.

Mieux, le *Celtis integrifolia* est une espèce aussi, sinon plus, appréciée que lui. Grâce à son cycle végétatif très proche de celui de ce dernier, cet arbre, d'un développement vertical impressionnant, au semis dense dans les terroirs *Saafi*⁹³, offre un fourrage dont les éleveurs disent beaucoup de bien. Aussi, en quantité insuffisante, le réservaient-ils aux bêtes malades, aux veaux et aux vaches en lactation pour favoriser la sécrétion mammaire.

En plus du *Celtis integrifolia*, les ficus, le *Khaya senegalensis*, le *ngijan*, participaient à l'enrichissement de la ration journalière des bêtes. Quand, pour des raisons liées à l'irrégularité pluviométrique, l'hivernage tardait à s'installer, l'émondage des arbres s'étendait à d'autres espèces : baobab, tamarinier, *sclerocarya birrea* et *Pterocarpus erinaceus* (*baan* ou *venn*). Tandis qu'au niveau des sommets boisés, les vaches broutaient sans distinction le *Guiera senegalensis*, le *Boscia senegalensis*, les *Combratacées*...

⁹³ Identifié comme appartenant à la formation originelle de la zone soudano-guinéenne très humide, il a si souffert de la baisse de la pluviométrie que certains agroforestiers le qualifient d'arbre peu répandu en Afrique Occidentale (BAUMER, M., 1995, 65). Mais, on doit préciser qu'en dehors du *kad* et peut-être du *dimb*, il faisait partie des essences les plus représentées en pays *Saafi* jusqu'au milieu du XX e siècle.

En somme, les *Saafi* pensent que c'est cette manière de mettre à contribution l'environnement et surtout la qualité du fourrage qui expliquent que les agro-éleveur de l'époque précoloniale n'étaient pas loin du potentiel génétique des bovins, c'est-à-dire les conditions optimales qui favorisent une productivité maximale.⁹⁴

La richesse exceptionnelle de certains fourrages aériens dont celui fourni par le *kad* et le *mbul* est de nature à le faire croire. Cependant, il suffit de se faire une idée sur l'insalubrité du milieu et des réponses que les bergers lui apportaient, pour accepter qu'il était loin d'être atteint, même si la productivité était meilleure qu'aujourd'hui.

Quoique résistant bien à la piqûre de la mouche tsé-tsé, certaines vaches *Jokore* n'en souffraient pas moins de la trypanosomiase qui provoque un amaigrissement chez les sujets infectés. Il semble que, grâce à la qualité de la pâture et surtout à l'efficacité du remède mis au point pour la combattre, le taux de mortalité consécutif à cette maladie n'était pas élevé.

Les animaux atteints étaient isolés et bénéficiaient d'un régime particulier composé pour l'essentiel des sous produits du *kad* et du *mbul*. Une décoction à base caïlcédrat leur servait de breuvage. Comme autre thérapie, on leur administrait à l'aide d'un fer porté au chaud, des scarifications au museau et à la colonne vertébrale. Selon G. Debien, les épidémies de péri pneumonie étaient également fréquentes dans ces régions.⁹⁵ Cette maladie se manifeste par des accès de toux, des yeux larmoyants et des narines qui coulent. L'inhalation de la fumée de cotonnade ou de feuilles de *Boscia senegalensis* bien broyées était réputée la guérir.

Si les éleveurs avaient su inventer un traitement pour lutter contre la trypanosomiase et la péri pneumonie, la peur, qu'ils continuent d'afficher face à la peste bovine, montre qu'ils ne savaient, non seulement la soigner, mais celle-ci a fait des ravages au sein de leurs troupeaux.

⁹⁴ BREMAN, H., RIDDER., N., *op-cit.*, p. 62

⁹⁵ DEBIEN, G., *op-cit.*, p. 542

Pour prouver son introduction très récente au *Joobaas*, les traditionnistes soutiennent qu'avec les hécatombes qu'elle provoque, le cheptel bovin de la province ne serait pas aussi important si elle avait commencé à servir dès les premiers siècles de l'occupation du site. Sans pouvoir avancer une date, ils précisent que les épidémies liées à cette maladie ne sont devenues récurrentes qu'à partir du XIX^e siècle. Ils sont même allés jusqu'à accuser les troupeaux des *Pël* d'être le vecteur de sa propagation.

La documentation disponible ne nous permet pas de nous prononcer sur le caractère étranger de la peste bovine qu'évoque ces témoignages. On peut néanmoins admettre que même si elle est connue de longue date au *Joobaas*, sa tendance épidémiologique n'avait pas atteint des proportions inquiétantes.

Les maladies parasitaires étaient, semble-t-il, banalisées. Comme mesures préventives les *Saafi* donnaient au bétail des breuvages d'écorce de caillcédrat ou de *Cordyla pinnata*. Pendant l'hivernage, les bergers prenaient soin d'enlever à la main les tiques qui se logeaient dans certaines parties du corps des animaux pour leur éviter des affections cutanées. Leur élimination prévient également de la piroplasmose qui a pour principal vecteur ces insectes.

Lorsque, grâce à la colonisation, ils prirent connaissance des pesticides, ils se contentèrent d'une solution de ces produits avec l'urine des vaches pour les tuer. En dépit de ces précautions, quand une bête contractait une maladie de la peau, elle était soignée à l'aide d'un composé de beurre de lait et de feuilles de *Guiera senegalensis* ou de *Momordica balsamina*.

Sans pour autant remettre en question l'efficacité des soins qu'ils administraient à leur bétail, ces exemples prouvent que l'insalubrité dont souffraient les troupeaux, pesait négativement sur le potentiel génétique des races élevées dans cette province. A cette limite s'ajoutent des considérations socio-économiques qui ont influencé aussi leur productivité.

En fait, l'intervalle de vêlage et la production de lait dépendent en partie de la volonté des éleveurs. S'ils le veulent, ils peuvent rapprocher ou espacer les vêlements en empêchant les veaux de téter et en livrant les vaches-mères à des géniteurs. Le souci qu'ils se faisaient de la bonne croissance de ces derniers

et leur désir d'obtenir du lait en permanence, les poussaient à l'allonger le plus souvent.

Cette préoccupation qu'ils consignent dans l'adage « *Doni ka niimb, ngumbi ka haat barang* »⁹⁶, fausse toutes les estimations relatives à la production de lait. Il est certain que les vaches étaient en mesure de fournir plus des 5 litres qu'ils déclarent être leur rendement journalier.

Tableau n° XVI: Analyse du fourrage à base de feuilles d'Acacia albida

Substance	Produit Frais	Produit Sec
Humidité	589,5	-
Matières sèches	410,5	1000
Matières grasses	12,1	29,8
Matières protéiques (N x 6,25)	70,4	171,2
Matières cellulosiques	84,4	215,0
Extrait non azoté	204,9	498,0
Phosphore	0,56	1,37
Calcium	5,8	14,1
Matières minérales	35,3	85,9
Insoluble chlorhydrique	16,8	41

Tableau n°VXII : Analyse du fourrage à base de fruits d'Acacia albida

Substances	Vertes		Sèches	
	Produit frais	Produit sec	Produit frais	Produit sec
Gousses				
Humidité	719,7	-	395,4	-
Matières sèches	280,3	1 000	674,6	1 000
Matières grasses	2,8	10,2	12,1	18
Matières protéiques	31,8	113,3	74,2	109,9
Matières cellulosiques	66,6	237,1	149,3	221,0
Extrait non azoté	168,0	598,4	409,9	606,7
Phosphore	0,41	1,48	0,81	1,21
Calcium	0,60	2,16	2,08	3,09
Matières minérales	10,0	35,8	26,0	38,6
Insoluble chlorhydrique	1,3	4,6	3,1	4,6

Source : Giffard, P., P. 155

⁹⁶ Littéralement on peut le traduire comme suit : que le veau ne soit pas maigre et que la gourde servant à contenir le lait ne soit pas vide.

Tableau n° VXIII : Valeur fourragère de quelques produits tropicaux

Par kilogramme de produit			Produit à l'hectare		
Produit	U.F (kg)	M.A.D (gr)	Produit brut (kg)	U.F)	M.A.D (gr)
Gousses d'Al. albida	0,77	0,7	2 500	1 930	175
Foin prairie	0,35	30	3 000	1 050	90
Paille de friche herbacée	0,20	10	4 000	800	40
Paille de riz	0,40	00	3 000	1 200	00
Fanes sèches d'arachide	0,40	60	3 000	1 200	180

Source : Giffard, P., P 155

Tableau n° XIX : Comparaison du potentiel génétique des races sahéliennes avec la productivité actuelle.

	Potentiel Génétique	Productivité actuelle	Productivité sociétés pré-coloniales
Vitesse de croissance (kg/j)	0,75	0,07 à 0,15	-
Age au premier vêlage (mois)	30	40 à 66	40 à 50
Intervalle de vêlage (mois)	12	17 à 24	24 à 30
Production de lait /lactation)	1 000 à 2 000	500 à 800	5l/j

Cette analyse qui a montré la place du bétail dans le système de production des *Saafi* est significative de l'influence positive de l'élevage traditionnel sur l'environnement. Pour avoir poussé les paysans à être attentifs à l'égard de la nature en vue de mettre leurs troupeaux dans les meilleures conditions possibles, il leur a permis d'acquérir de solides connaissances en biologie animale et végétale, indispensables pour une bonne gestion des écosystèmes.

Dès lors qu'ils avaient perçu que la réussite de cette activité dépendait de la préservation des milieux, ils ont mesuré l'intérêt qu'il y avait, non seulement, à s'en servir de manière rationnelle, mais à pratiquer la sylviculture et l'arboriculture. Les bienfaits de l'élevage traditionnel sur l'environnement peuvent se mesurer également à travers les excellentes capacités fertilisatrices de la fumure animale. En effet, grâce à son apport en matières organiques et à celui de l'*Acacia albida* qu'il a contribué à répandre dans le finage, les agro-éleveurs *Saafi* ont pu, en exploitant des parcelles peu étendues, assurer leur sécurité alimentaire.

A partir de ce moment, ils n'éprouvaient plus le besoin d'étendre de façon anarchique leurs champs au détriment de la brousse. L'exemple des paysans des régions forestières, où l'élevage est quasi impossible, est là pour prouver qu'à défaut de pouvoir maintenir la fertilité des sols, et par conséquent les rendements élevés, l'homme se livre à une mise en valeur des milieux du genre culture sur brûlis, très dégradante pour la nature.

Tout compte fait, sans l'action des troupeaux, l'environnement du *Joobaas*, reconnu être fragile, aurait beaucoup souffert de la culture champêtre. C'est dire qu'en optant de combiner ces deux activités, les *Saafi* s'étaient donnés les moyens de le protéger. Malgré sa participation effective à la gestion de l'environnement en pays *Sereer* en général l'élevage figure, pourtant, en bonne position dans le lot des facteurs tenus responsables de sa dégradation au XX e siècle.

De nombreux techniciens du développement rural mentionnent entre autres dégâts pastoraux l'éviction de la faune sauvage, l'érosion le long des pistes du bétail et les feux de brousse destructeurs de végétation. Tandis que certains chercheurs nuancent leurs propos et attribuent ses effets dégradants à une surcharge⁹⁷, d'autres pensent que les caprins, en raison de leur manière de brouter, représentent le principal agent qui détruit la végétation.⁹⁸

La différence d'approche des relations qui organisent le couple environnement-élevage montre toute la complexité de l'action du troupeau sur le milieu. A priori, du fait qu'il vit aux dépens de la biomasse et attaque le sol de ses sabots, les spécialistes de l'agrologie sont fondés à incriminer le bétail dans la dégradation des paysages. Mais s'en tenir à cette logique, c'est réduire et simplifier à l'extrême les interactions entre biocénose et le biotope. Utilisant ce schéma explicatif, P. Michel justifie la réduction du couvert végétal autour du Ferlo sénégalais par le « rassemblement de nombreux troupeaux, surtout de

⁹⁷ A titre d'exemple on peut citer le travail de P. MICHEL, in : La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest, RICHARD, J. F., 1990, pp. 37-51

⁹⁸ HARROY, J. P., op-cit., p. 158

bovins, pendant la longue saison sèche »⁹⁹. Pourtant, il est attesté que le bétail « contribue à enrichir et à développer, de diverses manières, la végétation pâturée ». ¹⁰⁰

Mieux, J. Boutrais, l'auteur de ce témoignage, a pu, contrairement à P. Michel se rendre compte que « le piétinement ameublît et les déjections du bétail fument une pellicule superficielle du sol, provoquant un lit de semence de graminées dans les lieux très fréquentés. Ainsi, les abords des forages du Ferlo sénégalais, se couvrent d'un tapis herbacé continu en saison des pluies ». ¹⁰¹

Au même titre que J. Boutrais, on a pu remarquer qu'au niveau du *Joobaas*, les points d'eau, zones de fortes concentrations d'animaux en saison sèche, sont les milieux les moins dégradés. Sous ce rapport, peut-on considérer l'élevage en Afrique tropicale comme une activité qui nuit l'environnement ?

Pour répondre à cette question qu'il s'est lui-même posé suite au débat controversé qu'a suscité le couple environnement/élevage, J. Boutrais s'est écarté des stéréotypes pour démontrer, avant tout, que la manière dont est menée cette activité, diffère selon les peuples. De fait, il trouve qu'on ne saurait généraliser son impact sur le milieu à l'échelle de toutes les sociétés. Bien plus, il pense que tous les paramètres, même ceux qui semblent les plus anodins, doivent être intégrés à l'analyse pour bien cerner cette problématique. ¹⁰²

L'organisation sociale et politique, qu'on pourrait croire sans importance dans la gestion de l'environnement, constituerait, selon les anthropologues anglo-saxons, une réponse à l'écologie. ¹⁰³ Même s'il est difficile d'accepter ce point de vue en ce qui concerne le *Joobaas*, il n'en demeure pas moins vrai que la vie communautaire des *Saafi* les avait contraints à traiter avec beaucoup d'égard l'environnement qu'ils considéraient comme un bien public. C'est ainsi qu'ils

⁹⁹ MICHEL, P., *op-cit.*, p. 41

¹⁰⁰ BOUTRAIS, J., *op-cit.*, p. 41

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 41

¹⁰² *Ibid.*, pp. 120-125

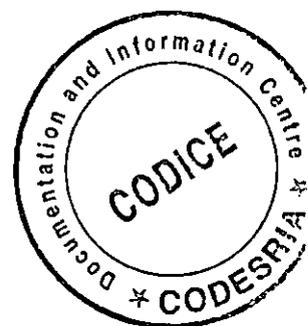
¹⁰³ *Ibid.*, p. 123

usaient de tout leur savoir-faire pour gérer les ressources naturelles de façon simple et conservatrice.

On doit souligner que tout ceci a été rendu possible par la perception qu'ils avaient de leur milieu. En fait, au sens large, la terre représentait pour eux un ensemble complexe lié à un écosystème, à des techniques de gestion du sol, à des rapports sociaux, au sacré et aux ancêtres. Comme le note de manière très juste D. Desjeux : « elle exprime une rationalité paysanne, c'est-à-dire un ensemble de liens, d'équilibres ou de déséquilibres qui se sont établis entre l'homme et la nature et entre les hommes eux-mêmes, dont la survie est tributaire de la terre ».¹⁰⁴

C'est fort de cette perception que les paysans *Saafi* avaient jugé nécessaire de procéder à la combinaison harmonieuse des activités « d'appropriation » et de production afin d'éviter la dégradation des milieux. Aussi articulaient-ils de façon complémentaire culture champêtre, élevage, chasse et cueillette.

C'est de cette manière que la rationalité de ces populations rurales fondée sur l'écosystème, l'agrosystème et le système économique écartait de l'action humaine sur la nature ses aspects les plus pervers. Les dysfonctionnements que la présence coloniale a créés au sein de ce trinôme (écosystème, agrosystème, système économique) et qui coïncident avec le début de la dégradation de l'environnement constituent, à cet égard, une pièce à conviction.



¹⁰⁴ DESJEUX, D., ARNAU, J. C.S., « L'attitude des organismes de financement à l'égard de la dimension culturelle du développement », in : La culture, chef du développement, UNESCO, 1983, p. 27

TROISIÈME PARTIE

ENVIRONNEMENT ET SYSTÈME DE PRODUCTION LA SITUATION DE DÉSÉQUILIBRE

- I. LE JOOBAAS FACE À LA COLONISATION**
- II. UN NOUVEL ESPACE POLITIQUE,
CULTUREL ET ÉCONOMIQUE**

I- LE JOOBAAS FACE À LA COLONISATION

Le XIX^e siècle, et plus précisément sa première moitié, est la période des grands bouleversements dans les relations de la Sénégambie avec l'Europe. La traite négrière qui avait, en partie, rendu possible la révolution industrielle et scientifique voyait son rôle dans l'accumulation primitive du capital achevé. Dès lors, l'Angleterre, en raison de son avance dans le domaine technique, fut gagnée par un mouvement abolitionniste et y entraîna la France. Toutefois, le manque à gagner que devait engendrer sa suppression suscita des réactions et retarda l'entrée en vigueur de la mesure dans certains points de traite. En France, après plusieurs tentatives dont celle du décret du 29 mars 1815, l'abolition de la traite ne fut proclamée de manière définitive que le 27 avril 1848. Malgré son caractère officiel, cet acte ne mit pas systématiquement fin à la pratique. Foulant aux pieds ses dispositions, beaucoup de négriers se lancèrent dans la contrebande. Néanmoins, le milieu du XIX^e siècle peut être retenu comme marquant la fin de l'esclavage et le début du commerce légitime.

L'abolition du commerce honteux de l'Homme, qui procède du triomphe des idées britanniques, consacra la suprématie anglaise en Europe. De fait, l'Angleterre venait d'anéantir les bases économiques du développement des possessions françaises en Afrique. Selon M. Diouf, pour faire face à cette nouvelle situation, l'administration coloniale jugea nécessaire de créer les conditions économiques susceptibles de relancer le commerce régulier des colonies.¹ B. Barry rend compte, de manière fort éloquente, du réajustement de la politique coloniale en général, et française en particulier. A ce sujet, il écrit : «la Sénégambie, après trois siècles de traite négrière sans discontinuité, a pour nouvelle fonction de fournir exclusivement des matières premières et des produits agricoles à l'Europe et à acheter, de surcroît, les produits manufacturés de son industrie en pleine expansion ».²

¹ DIOUF, M., *op-cit.*, p. 122

² BARRY, B., *op-cit.*, 1988, p. 187

Cette remarque montre que «la recherche du commerce de substitution va devenir le fait essentiel à partir de 1815 ».³ C'est dans ce contexte que la France s'engagea dans une série d'expériences agricoles pour sauver la colonie du Sénégal privée, désormais, de la source principale de son commerce. Mais, très tôt, elle comprit que sans la conquête totale du pays, tous ses projets étaient voués à l'échec. C'est pourquoi, dès 1854, Faidherbe s'y attela et commença par annexer le *Waaló*. Le rattachement de Gorée et de ses dépendances au Gouvernement de Saint-Louis en 1859, élargissait le rayon d'action du gouverneur qui englobait, à partir de ce moment, la partie méridionale du *Kajoor*, le *Bawol*, le *Siin* et les Rivières du Sud.⁴

Un traité signé avec la cour centrale du *Bawol* la même année autorisait les Français à commercer librement avec la Petite Côte. Un rapport daté du 15 avril 1856 avait toutefois indiqué que «le système de Gorée serait incomplet sans une occupation solide de toute la presqu'île du Cap Vert et son mouvement gagnerait à relier Saint-Louis à Dakar par chemin de fer ».⁵ Entre autres faits, il indique aussi l'urgence de conquérir toutes les terres comprises entre la région de Dakar et Saint-Louis. Il s'agit du *Kajoor*, et plus précisément, des environs de Thiès « infestés de bandes de voleurs qui dévalisaient et quelquefois assassinaient les voyageurs ».⁶

Au moins trois raisons justifient cette impérieuse nécessité. En effet, le pays des *Noonwe* constituait le passage obligé des produits du *Kajoor* et du *Bawol* destinés aux comptoirs du Cap Vert. Il jouait, en outre, la fonction « de tête de pont dans le projet d'expansion faidherbienne en direction de l'hinterland de la Sénégambie du Centre-ouest ».⁷ Enfin, cette région regorgeait de richesses : bétail, coton, mil et de vastes champs disposés à produire beaucoup d'arachide.⁸

³ *Ibid.*, p. 19.

⁴ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 198

⁵ ANS, 13 G 299, Rapports et traités concernant la côte occidentale de l'Afrique, 1828-1865.

⁶ PINET-LAPRADE, *op-cit.*, p. 198

⁷ FAYE, O., *op-cit.*, p. 616

⁸ ANS, 1D 25, *op-cit.*

Ainsi, un traité négocié avec le *kajoor* en 1861 porta les frontières des possessions françaises jusqu'au lac Tanma dans le *Jandeer*. Les *Sereer* de cette province reçurent, comme chef, un nommé Meïssa Lèye, originaire de Bargny, avec le titre d'Alcaty, c'est-à-dire l'agent chargé de collecter l'impôt. En dépit du poste militaire construit à *Mbinjam* pour surveiller les populations du *Paloor*, du *Joobaas*, de *Jangin* et du *Mbayaar Ñaning* réputées dangereuses, l'insécurité sur les routes menant au Cap Vert et qui passent par le pays des *Noonwe* prit des proportions grandissantes.

L'interprète de ce poste, envoyé chez le chef du village de Thiès pour l'entretenir des nombreuses exactions des *Sereer*, fut d'ailleurs repoussé à coups de fusil. Afin de se rapprocher de ces populations et leur infliger de sévères punitions, les Français pensèrent devoir ériger une autre garnison à Pout, distant de 15 km de Thiès. Pour l'ensemble des *Noonwe*, le moment était venu de systématiser leur résistance contre la pénétration coloniale.

1.1 La résistance du Joobaas

Les menaces pressantes des français obligèrent les *Sereer* de Thiès à entreprendre des actions punitives contre leurs alliés. Ils commirent des vols de bétail chez les populations du *Jandeer* qui avaient accepté le fait colonial et assassinèrent 3 hommes de Bargny. Une expédition forte de 300 personnes fut organisée pour les châtier ; mais, avant qu'elle eût atteint le *Jangin* et le *Joobaas*, leurs habitants se disséminèrent dans les hauteurs boisées d'un accès difficile. Ainsi, elle échoua. La colonne ne put ramener que quelques têtes de bœufs.⁹

Tirant les leçons de l'échec, Pinet-Laprade crut que «le seul moyen de protéger les voyageurs dans ce pays difficile, serait de déboiser, sur une vingtaine de mètres de large, la route qui traverse les bois et d'occuper par un poste fortifié le débouché de cette route dans le pays du *Diobass* ».¹⁰ Les propositions du commandant de Gorée sont tout à fait pertinentes. En effet, la piste facilite le

⁹ *Annuaire du Sénégal et dépendances*, 1867, p. 184

¹⁰ PINET-LAPRADE, *op-cit.*, pp. 165-166

mouvement des troupes et le poste permet la surveillance du défilé qui était aussi un point de rassemblement des *Sereer* qui pillaient sans cesse les caravanes venant de l'intérieur.

Le ministre de la Marine et des Colonies les approuva et une fortification fut édifée à *Puut*. Mais, deux mois après l'achèvement des travaux, elle fut attaquée le 13 juillet 1863 à six heures du matin.¹¹ Le compte-rendu mentionne que « les soldats qui se trouvaient dans la baraque furent impitoyablement égorgés ou tués par les fusils dont certains étaient chargés avec des cailloux. Les vivres et les munitions furent également enlevés ». ¹² Pour toute justification à cette défaite, l'administration invoque l'effectif militaire de la garnison au nombre de 8 et la confiance aveugle affichée par ces derniers¹³, privilégiant ainsi des erreurs militaires.

Cette version des faits semble paradoxale. Comment le Commandant de Gorée a-t-il pu commettre cette grave faute en envoyant un détachement aussi réduit dans une contrée réputée être très dangereuse ? Sans avancer un chiffre exact, les informateurs du *Joobaas* rejettent ce point de vue et évoquent la fuite des soldats. Ils expliquent le succès des assaillants par leur maîtrise du terrain et leur métier. En fait, d'après le compte-rendu de l'attaque, « les diobass parvinrent à se glisser jusqu'à la lisière des bois qui enveloppent la clairière du poste sans éveiller l'attention de la garnison ». ¹⁴

Face à un ennemi mieux armé, les *Sereer* ont fait preuve de finesse pour surprendre les occupants du poste. Les pierres utilisées en guise de balles montrent aussi qu'ils ont cherché à comprendre la technologie occidentale et à l'adapter à leurs réalités dans certains cas. En plus des cailloux, les brisures de

¹¹ *Ibid.*, pp. 165-166

¹² ANS, 1D 25, *op-cit.*

¹³ *Moniteur du Sénégal*, 1867, p. 185

¹⁴ *Ibid.*, p. 185

marmite en fonte faisaient office de munitions¹⁵ pour leurs mousquets que plusieurs artisans de la localité avaient appris à réparer.

Pour détruire le cantonnement, les gens du *Joobaas* bénéficièrent également de la complicité de certains villages du *Paloor* dont « Santhia Soffet, Palal et Ouardiakhat. »¹⁶ Digérant mal l'implantation française, les populations de cette localité se livraient à un double jeu. Elles renseignaient les *Joobaas-Joobaas* et leur prêtaient main forte tout en faisant semblant d'être soumises. Leur comportement équivoque transparaît de manière implicite dans la correspondance du commandement de Pout de 1864 qui mentionne : « les dispositions générales des Sérères, même de ceux annexés à la colonie, ne sont pas bonnes. Ces derniers n'ont versé cette année qu'une minime partie de l'impôt (et) les routes qui traversent ce pays ne sont pas sûrs ».¹⁷

N'ayant pas compris ce jeu ou du moins tard, l'administration coloniale attribua, le plus clair du temps, les attaques aux gens du *Joobaas*. Cette confusion qu'entretiennent les sources militaires, relève de la longue et héroïque résistance de la province contre la cour du *Bawol* qui finit par qualifier ses habitants d'irréductibles comme le consigne l'adage *Wolof* « *të nga wicc ni Joobaas* ».¹⁸ De fait, leurs voisins, les *Wolof* notamment, impliqués dans le commerce colonial, n'hésitaient pas à les incriminer au moindre acte de violence.

Dans la réalité, cette résistance menée contre le colonisateur dépassait le cadre du *Joobaas*. D'une autonomie villageoise apparente, les *Sereer* passaient à la confédération villageoise, voire à une superstructure regroupant toutes les provinces chaque fois qu'ils en sentaient la nécessité.¹⁹ La rencontre de *Banja* du 14 juin 1869 regroupant la presque totalité des *Sereer* de Thiès, et qui avait pour but de s'opposer à la pénétration coloniale, procède de cette logique

¹⁵ En raison de leur calibre, ces munitions de fortune se coïnciaient souvent dans le canon des mousquets et provoquaient des incidents mortels. Ainsi attachait-on beaucoup d'amulettes aux fusils pour se prémunir de ce danger.

¹⁶ *Annuaire du Sénégal et dépendances, op-cit.*, p. 185

¹⁷ ANS 4 B 35 Correspondances adressées au Gouverneur Général, p. 180

¹⁸ « Tu'es irréductible comme les gens du *Joobaas* », parlant d'un homme têtue.

¹⁹ FAYE, O., *op-cit.*, pp. 618-619

fédératrice. En somme, même si les sources écrites attribuent l'attaque aux *Joobaas-Joobaas*, avec à leur tête le nommé *Demba Gaal de Cambi*²⁰, le soutien du *Paloor*, et de tous les *Noonwe* de Thiès, contribua à sa réussite.

Les forces coloniales ne pouvaient rester sous le coup d'un pareil échec d'autant plus que leurs services secrets les avaient informées d'une seconde attaque du poste. Elles prirent de nouvelles dispositions. Des volontaires furent convoyés du *Jandeer* à Pout. Une correspondance de Pinet-Laprade au chef de poste indique également l'envoi «de 11 hommes en renfort, d'un obusier sur l'affût de montagne, des vivres, des munitions».²¹ Avec ces nouvelles mesures qui corrigeaient les erreurs militaires commises précédemment, la garnison porta ses effectifs à 26 hommes, 10 tirailleurs et 2 canonniers. Confiant de la puissance de feu de ce détachement, Pinet-Laprade demanda au chef de poste de trouver «quelques hommes dévoués qui puissent encourager les Diobas à réaliser (leur) projet».²²

Le commandant de Gorée voulut, toutefois, éviter l'effet de surprise, en partie responsable de leur première défaite. Aussi promit-il une récompense de 200 F (deux cents) à quiconque pouvant annoncer la date et l'heure de la nouvelle attaque.²³ Pinet-Laprade qui veut s'attacher les services d'un espion ignore le fonctionnement de ces sociétés. Les décisions, surtout quand elles portaient sur des questions aussi stratégiques que la guerre, étaient prises de manière à écarter toutes les personnes susceptibles de les rendre publiques. Et la divulgation d'un secret, considérée comme le plus grand acte de trahison, était même passible de la mort. En dépit de l'importance de la mise, aucun *Sereer* ne s'aventura à vendre la mèche aux français.

Les populations se préparaient dans la plus grande discrétion. Le 20 août 1863 près de 500 *Sereer* revinrent à la charge. Leur tactique consista à envoyer 150 hommes s'attaquer au poste tandis que le reste de la troupe constitua une

²⁰ ANS, 11D D1-1326, conflits entre *Wolof* et *Sereer*.

²¹ ANS, 4 B 35, *op-cit.*, p .148

²² *Ibid*, p. 148

²³ *Ibid*, p. 148

arrière-garde.²⁴ Mais un plan militaire, aussi opérationnel soit-il, ne peut, à lui seul, assurer la victoire. Les assaillants s'en rendirent compte. Après 25 minutes d'intenses fusillades, les occupants du poste, mieux armés, les mirent en déroute. Ils les poursuivirent jusqu'à *Palal* et rapportèrent le cadavre de *Ndun*, un des chefs de *Sange -Joobaas*.²⁵ Au total, « les Nones du Diobas enregistrèrent de sérieuses pertes : 19 tués, 20 blessés » et du côté français on ne déplora que deux blessés.²⁶

Les *Noonwe* ont été sérieusement malmenés lors de cette deuxième confrontation. Tout en étant attachés à la défense de leur souveraineté, ils prirent conscience de la supériorité militaire de l'ennemi. A l'issue de plusieurs concertations, affirme-t-on, les *Sereer* renoncèrent aux affrontements directs avec les troupes coloniales et adoptèrent une autre forme de résistance. Désormais, ils décidèrent de se limiter à leurs exactions dans le défilé de Thiès pour porter atteinte au commerce colonial.

Cette forme d'opposition, peu connue des français, fut assimilée par Pinet-Laprade à des actes de brigandage. Dans une correspondance du 27 février 1864, il insiste sur la nécessité d'organiser, à nouveau, des repréailles dans le *Jangin* et au *Joobaas* indexé comme « le fief des auteurs de troubles ». Il préconisa aussi la construction d'un poste à Thiès afin de mieux surveiller les *Sereer* et de mettre un terme à leur résistance.²⁷

En effet, comme l'indique un rapport : « l'occupation de Thiès est commandée par des raisons les plus sérieuses : c'est le centre du pays *sereer* de *Diankhin* que traverse la meilleure ou peut-être l'unique, route suivie par les caravanes qui, du *Baol*, alimentent notre comptoir de *Rufisque* ». ²⁸ Le projet est, en vérité, d'une grande portée militaire. Il permet d'entretenir une garnison à 5 km du *Joobaas*. Les forces stationnées peuvent, à tout moment, surprendre et massacrer ses habitants. Un plan, étudié jusqu'au moindre détail, fut adopté.

²⁴ *Annuaire du Sénégal et dépendances, op-cit*, p. 185

²⁵ *Ibid*, p. 185

²⁶ *Ibid.*, p. 185

²⁷ *ANS*, 1D 25, *op-cit*.

²⁸ *ANS*, 13 G 280, construction de poste de Thiès, p. 2

Le capitaine Bolot quitta Dakar avec 1. 500 volontaires et passa par le *Jandeer* pour atteindre Thiès par le Nord alors que Pinet-Laprade, avec 1.500 autres hommes, le rallia par l'Ouest. La jonction se fit le 27 avril 1864 à 6 heures du matin à la sortie du défilé et l'édification du poste commença le lendemain.²⁹

Les autorités militaires ont fait une mauvaise lecture de l'absence de réaction des *Sereer*. Elles pensèrent les avoir surpris et elles crurent, par ailleurs, à leur renonciation « à toute résistance sérieuse ».³⁰ De sources concordantes, les traditionnistes affirment qu'avant leur arrivée, les gens du *Paloor* avaient répandu la nouvelle. Des dispositions particulières furent prises. Les habitants du *Joobaas* rejoignirent les sommets boisés avec des provisions.

Quand les troupes coloniales progressèrent jusqu'à *Babak*, en plein cœur du pays *Joobaas*, elles trouvèrent un village presque abandonné. Les quelques rares personnes trouvées sur place firent semblant d'être soumises. Les cases et les greniers incendiés, les hommes de Pinet-Laprade prirent le chemin du retour espérant avoir réussi leur opération. Mais, sa colonne essuya des attaques de guerriers *sereer* tapis dans les broussailles et enregistrèrent 6 morts et 20 blessés.³¹

Quoique timide, cette riposte, qui participe de la guérilla que comptent mener les *Noonwe* du *Joobaas*, devait ouvrir les yeux aux autorités coloniales. Toutefois, le commandant de Gorée semble satisfait de la campagne. Il conseilla au responsable du poste de Thiès « d'aller visiter fréquemment les populations dans leur district et de leur faire connaître et apprécier par des paroles et des procédés bienveillants la véritable portée de la présence française dans leur pays afin d'amener chez elles la confiance ».³²

Ces propos montrent que les Français n'usaient pas seulement de la violence pour conquérir des espaces. Souvent, pour se faire accepter, ils invoquaient leur « mission civilisatrice » et tout le bien que les sociétés locales pouvaient

²⁹ ANS, 1 D 25, op-cit.

³⁰ Ibid.

³¹ Ibid.

³² ANS, 4B 35, op-cit., p.186

tirer de leur présence. Le chantage faisait partie également de leur panoplie. C'est ainsi que Pinet-Laprade, voulant à tout prix coloniser Thiès et ses environs demanda au commandant de Pout de dire « à Diokmaye (un *Sereer*) que s'il parvient à décider la soumission des villages de Soune, Bandioulouf (*Banja*), kirène, je lui en donnerais le commandement ». ³³

La farouche volonté qu'affiche l'autorité de Gorée à étendre la domination française en pays *Sereer* relève de son enjeu dans la réussite des affaires coloniales, chose que les populations avaient bien perçue. En paralysant le circuit commercial, elles menaient une résistance efficace. Le nombre d'attentats commis sur la route traversant le défilé de Thiès et relatés par les archives est particulièrement important. Hormis les guerriers du *Joobaas* qui sont les plus cités, les sources font état de la participation des autres *Sereer* de Thiès.

Une lettre du commandant de *Jandeer*, datée du 09 juillet 1867 et adressée au commandant supérieur de Gorée, mentionne que *Demba Fay*, *Mbisaan*, *Latir Siis* de *Toglu*, *Sahat* et *Ñohor* de *Paki* avec quelques-uns des leurs ont tué Meïssa Lèye alcaty du *Mbayaar*. La correspondance ajoute que la même bande a essayé de s'emparer du village *Wolof* de *Kër Seydu* et le bruit court que les *Sereer-Noon* veulent liquider tous les chefs au service des français. ³⁴ Parmi ces personnes ciblées on peut citer Oumar Diop commandant du poste de *Puut* et *Laman* Moussa Mbousse un *Sereer* qui avait accepté de remplacer Meïssa Lèye.

La tentative d'assassinat du *Laman* entre dans le cadre des punitions infligées à tout *Sereer* acquis à la cause coloniale. Quant aux ambitions nourries contre le village *Wolof* et Oumar Diop, elles représentent une riposte contre le jeu colonial. En effet, comme l'écrit MB. Guèye : « devant la recrudescence de l'insécurité consécutive aux attaques des *Joobaas* sur la route du *Bawol*, l'autorité coloniale essaya d'exploiter les rivalités inter-ethniques pour opposer

³³ *Ibid.*, p. 191

³⁴ ANS, 13 G 280 *op-cit.*, p.12

les *Wolof* au *Sereer* ». ³⁵ Dès cette époque, elle encouragea l'implantation d'autres ethnies (*bambara*, *Tukulër*) dans les franges orientales du *Joobaas*, peuplés jusque là que de *Sereer*. A priori, cette politique était vouée à l'échec, car elle ne faisait que renforcer la détermination des *Noonwe*. A preuve, quand les *Sereer* de *Sebikotaan* commencèrent à être submergés par les *Wolof* alors qu'il leur était difficile de réagir de peur d'être massacrés par les forces coloniales toute proche, ils firent appel à leurs parents de Thiès et leur proposèrent plusieurs dames-jeannes d'eau de vie pour débarrasser leurs pays des étrangers. ³⁶

Voulant exploiter à fond l'opposition inter-ethnique pour s'imposer, l'administration coloniale «chargera Mbor Ndoye, alcaty de *Jander* de mobiliser les guerriers de son canton pour attaquer les *Sereer* (du *Paloor*) ». ³⁷ Les hostilités tournèrent à l'avantage de ces derniers, secourus par leurs frères des environs. Au *Joobaas* on jeta le mauvais sort ³⁸ sur les étrangers qui finirent par se replier aux alentours de Thiès pour profiter de la protection du poste.

Face aux intrigués d'un ennemi de plus en plus puissant et entretenant de surcroît des garnisons au milieu de leur pays, les *Sereer* convoquèrent le 14 juin 1869 la rencontre de *Bandia* en vue de bouter définitivement hors de leur territoire les Français. Au cours de cette concertation, certains participants dont ceux du *Joobaas* dit-on, proposèrent la reprise des expéditions punitives contre les garnisons. Ce point de vue, qualifié de suicidaire, ne recueillit pas l'adhésion de la majorité. Des délégués, en l'occurrence ceux de *Toglu* et de *Paki*, impressionnés par la puissance de feu du colonisateur et gagnés par le travail de *Diokmaye* promu chef, se retirèrent.

L'échec de la rencontre traduit la démobilisation qui commence à affecter la résistance des *Sereer*. La divergence des points de vue montre aussi que leur front anticolonial s'était fissuré. L'administration voulut profiter de cette

³⁵ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 432

³⁶ ANS, 13 G 280, *op-cit.*, p. 12

³⁷ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 432

³⁸ La tradition raconte que les premières familles de *Wolof* à s'introduire au *Joobaas* furent décimées par une curieuse maladie qui, selon certains témoignages, serait la manifestation de la guerre mystique que leur menaient les *Saafi*.

situation en s'appuyant sur l'Enseignement pour faire accepter la colonisation. Au début aucune province *Sereer* n'accepta d'envoyer ses enfants à l'école des fils de Saint-Louis. Mais, en raison de l'influence *Wolof* qu'ils ont subie³⁹, le *Lehaar* et le *Ndut* finirent par se plier à la volonté du colonisateur. Le *Paloor*, le *Jangin* et le *Joobaas* qui avaient perçu ses intentions continuèrent à s'opposer à la scolarisation de leurs fils.

L'attitude des populations du *Jangin* est toutefois équivoque. Tout en poursuivant leur résistance, une correspondance mentionne le bon comportement du village de *Juung* qui s'est singularisé par sa participation à l'entretien des routes⁴⁰ alors que celles-ci facilitent le déploiement des troupes coloniales. Leur collaboration suscita la colère des combattants du *Joobaas* dont la réaction est notée par le responsable du poste de Thiès qui écrit : « une vingtaine de Diobas du village de Dias (Palam) sont venus dans le but d'enlever le chef de Diagnack (Thiès), le Laman Sangane, sous prétexte que c'est lui qui a amené les Blancs dans le pays ». ⁴¹

Décidés plus que jamais à poursuivre la résistance, les *Joobaas-joobaas* continuèrent à entretenir l'insécurité dans le défilé. Quand ils comprirent que, parmi les passants, certains étaient des agents de renseignement à la solde des français, ils n'épargnèrent plus personne. C'est ainsi qu'ils liquidèrent l'homme chargé d'acheminer le courrier de Pout et deux autres en provenance de Rufisque.⁴² En décidant de paralyser le service de la correspondance, les *Sereer* du *Joobaas* s'étaient attaqués à un secteur qui ne devait souffrir d'aucun retard. Son dysfonctionnement pouvait profiter aux vellétés de résistances qui couvaient dans le *Kajoor*.

En effet, malgré le contexte économique et politique⁴³ qui favorisa son rapprochement avec les Français et sa réélection au poste de Damel le 28 juillet 1870, Lat Dior représentait un danger permanent pour l'administration

³⁹ GUEYE, Mb., *op-cit.*, p. 432

⁴⁰ ANS, 11 D 1-1326, *op-cit.*

⁴¹ *Ibid.*,

⁴² GUEYE, Mb., *op-cit.*, p. 433

⁴³ La France était confrontée à la question de l'Alsace-Lorraine qu'elle venait de perdre. Eu égard à ce problème franco-allemand, elle n'avait pas intérêt à ouvrir d'autres fronts en Afrique.

coloniale. Durant toute cette période, la métropole évita que le Damel ne se joignît aux combattants du *Joobaas*.⁴⁴ Cette collaboration qui aurait éprouvé davantage les forces coloniales, ne put se faire en raison de la capitulation des populations des zones tampon (*Jangin-Ndut*) par qui devait passer sa réalisation. Les craintes des colonisateurs sont toutefois fondées. Elles prouvent que leur réussite au Sénégal occidental dépend de la neutralisation de ces deux ennemis de taille. Bien plus, elles expriment toutes leurs difficultés à maîtriser les irréductibles guerriers du *Joobaas*.

Ces derniers continuèrent à semer la terreur sur le tronçon Thiès-*Puut*. Au mois d'avril 1872 les habitants de *Mbomboy* enlevèrent un chameau chargé, 3 pièces de guinée et volèrent 1.000 francs.⁴⁵ Le messenger envoyé auprès de *Laman Mbata* pour l'inviter à venir discuter avec le représentant de l'administration sur les dispositions qu'il convenait de prendre contre les auteurs des pillages fut mal accueilli.

Canard, commandant supérieur de Gorée, ne pouvait rater l'occasion pour infliger une sévère correction à ce village malgré les limitations imposées par Paris pour réduire au minimum les interventions militaires sur le continent de 1869 à 1876. Le 26 avril, il quitta son bivouac de Thiès à destination de *Mbomboy*. Selon les termes des autorités militaires, le village fut évacué par ses habitants à l'approche de la colonne, refusant ainsi toute offre de négociation. Les hostilités se déclenchèrent au moment où les troupes coloniales tentèrent d'occuper le puits *Mbul Yoor*⁴⁶ pour empêcher le ravitaillement de la population.

Les informations recueillies à *Mbomboy* parlent d'une poignée de combattants venus provoquer l'armée coloniale, l'essentiel des hommes s'étant dissimulé dans les broussailles. Le commandant de la troupe qui ignore vraisemblablement le piège, déclare qu'il était décidé à leur « infliger une

⁴⁴ ANS, 11 D 1 – 1327, rapport sur la situation politique et économique de Thiès, 1868-1893.

⁴⁵ ANS, 4 B 48, correspondances adressées au Gouverneur général, 1872-1877, p 111.

⁴⁶ C'est une mauvaise prononciation de *bul yoor* (n'introduit pas) s'adressant au *Wolof* installés à la périphérie et qui voulaient s'approvisionner en eau à partir du puits des gens de *Mbomboy*. Toute cette partie du finage de ce village est appelé *Mbulyoor* aujourd'hui.

correction sévère, mais ils n'osaient pas quitter la brousse ». ⁴⁷ Mal lui en prit. Sur le chemin du retour, il fut attaqué par les guerriers embusqués.

Le nombre de 25 morts du côté des *Sereer* est très contesté dans la localité où on ne retient que le chiffre de 2. Le bilan de « un soldat blessé et un mulet touché à la patte » avancé dans le compte-rendu de l'opération est également rejeté. Si l'on en croit ces sources, Canard aurait enregistré des pertes plus importantes. A la suite de cet accrochage, *Laman Mbata* alla rencontrer le commandant supérieur à Thiès le 27 avril, et reconnut les faits. Il promit de rembourser. Mais jusqu'au 12 avril 1873, le village n'avait versé que 95 francs. ⁴⁸

L'attitude de *Mbomboy* montre que les gens du *Joobaas* étaient loin d'être acquis à la cause coloniale. Ils multiplièrent leurs attentats au point que l'administration coloniale sollicita le soutien de la cour du *Bawol*. Une correspondance du chef de poste de Thiès d'avril 1884 précise toutefois que « le roi du Baol à qui j'ai écrit à ce sujet, a déclaré n'avoir aucune autorité sur les Diobas et s'en remet complètement au gouvernement français ». ⁴⁹ Au-delà de l'incapacité à contrôler cette province, la réponse du *Teefi* connote son adhésion au fait colonial. Elle exhorte aussi la France à employer les grands moyens pour soumettre la contrée rebelle.

La mort de Lat Dior en 1886 et l'affaiblissement des mouvements de résistance au Sénégal septentrional permirent aux français de concentrer leurs efforts sur cet îlot bien protégé par l'environnement. Leur première action consista à isoler davantage les combattants du *Joobaas* déjà éprouvés par la capitulation du *Mbayaar ñaning* du *Paloor* et du *Jangin*. En mars 1889, une colonne de spahis, avec à sa tête Schneider, pénétra au *Jegeem* sans se heurter à une opposition. Plusieurs villages furent néanmoins livrés aux flammes. La région, nouvellement conquise, prit le nom de « Provinces Sérères Autonomes » dont l'administration

⁴⁷ ANS, 4 B 48, op-cit., p. 112

⁴⁸ Ibid., p. 112

⁴⁹ ANS, 11 D 1 – 1327, op-cit.

fut confiée à Sanor Ndiaye, le percepteur du *Teeñ* à Nianing.⁵⁰ Coupé de tous ses voisins *Sereer* de Thiès, la chute du *Joobaas* devint imminente.

1.2 La soumission du *Joobaas*

La première réussite des français consista à s'attacher les services de cet ancien alcaty qui avait une parfaite connaissance du *Sandoog*, de *Mbadaan* et du *Jegeem*. Selon Mb. Guèye, le poste qu'on lui a confié «était la récompense à la collaboration qu'il avait apportée à la colonne de Schneider à laquelle il avait rendu de précieux services».⁵¹ La description qu'il a faite de sa personne est quasi identique à l'image que les populations de la province ont de lui. On le disait malin et cupide, avide de pouvoir et très énergique. En somme, il n'a pas laissé une bonne presse chez les *Sereer*.⁵²

Quelques mois après son entrée en service, les autorités coloniales évoquèrent sa grande maîtrise des « Provinces Sérères ». Mb. Guèye attribue ses bons résultats à sa manière particulièrement atroce d'administrer le pays.⁵³ En effet, profitant du Code de l'Indigénat, sorte de moyen de répression par voie disciplinaire, il infligeait les sanctions les plus sévères aux contrevenants à la législation métropolitaine.

L'appellation *tosuk* (sauver sa vie) que les *Sereer* ont donné à l'impôt qu'il leur faisait payer, illustre bien la cruauté dans sa façon de gérer les affaires. La mise « aux fers » étant le plus grand déshonneur dans ce pays, les populations évitèrent également toute infraction pouvant les conduire en prison.

Sanor qui, en un temps record, mit aux pas toutes les « Provinces Sérères », reçut les félicitations du Gouverneur. Très satisfait de son travail, il lui confia en février 1891 l'administration du *Joobaas* annexé à l'entité territoriale dont il avait le commandement, mais jusque là insoumis. En étendant ses prérogatives à cette région, le pouvoir colonial voulait pousser ce personnage très sensible

⁵⁰ FALL, R., *op-cit.*, 1987, p. 99

⁵¹ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 439

⁵² *Ibid.*, p. 439

⁵³ *Ibid.*, p.439

aux honneurs et aux gains, à user de son intelligence et de sa réputation pour venir à bout des *Joobaas-Joobaas*. Pour y parvenir, Sanor mit au point un plan digne d'un chef d'état-major expérimenté.

Il débuta sa mise en œuvre par l'envoi d'une mission de reconnaissance de terrain. Un nommé Demba Ly, un *haal-pulaar*, cousin des *Sereer*, eut la lourde charge de sillonner tous les villages. Profitant des liens particuliers qui unissent ces deux ethnies, il fut bien accueilli et annonça son intention de convaincre ses hôtes à se convertir à l'Islam. La tradition raconte qu'il rendit visite à tous les notables et repéra tous les puits dans lesquels il versa de l'eau bénite, sous le prétexte qu'il voulait amener les *Sereer* à renoncer à leur religion.

Le *haal-pulaar* s'est joué de ses cousins. Cet agent de renseignement de *Mbadaan* cherchait à cartographier le pays en localisant les points d'eau. En effet, sachant qu'en cas d'attaque les populations se réfugiaient sur les hauteurs boisées inaccessibles à la cavalerie, une des solutions qui s'offraient aux troupes coloniales, était d'occuper les puits, obligeant les hommes à venir les affronter après l'épuisement de leurs provisions. Le séjour permit à Demba Ly de mieux comprendre le fonctionnement de la société. En l'absence de roi à corrompre et/ou à intimider, il s'intéressa aux personnes influentes pour gagner la sympathie de certains. *Malik Giñaan Ñaax* de *Babak* fut de ceux-là.

Après son entrevue avec l'agent, ses déplacements vers *Mbadaan* devinrent très fréquents. Il parvint à dissiper les soupçons des dignitaires, et à leur faire accepter la tournée que le chef des « Provinces Sérères » voulait effectuer au *Joobaas*. Il persuada la population de la nécessité de construire un abri pour les chevaux de l'hôte et de sa suite. D'après les dires du *Laman Malik*, il s'agissait d'une simple visite de courtoisie se limitant à *Babak*.

Le rôle qu'il a joué dans cette affaire a cependant suscité un débat controversé. Ses proches et ses parents écartent la thèse du complot.⁵⁴ En revanche, les

⁵⁴ En effet ce séjour pouvait entrer dans le cadre des visites périodiques aux populations que l'autorité coloniale avait recommandées à ses agents pour leur connaître et apprécier la portée de la présence française (4B35, p. 186).

autres informateurs parlent du plus grand acte de trahison jamais accompli dans ce pays. Les dispositions prises devaient toutefois pousser le *Joobaas* à plus de prudence. Le choix de ce village, centre de la province, ne répondait-il pas à des préoccupations stratégiques ? Mieux, avait-on besoin d'aménager un enclos pour un séjour de 24 heures⁵⁵ ? Compte tenu de la réputation de ces *Sereer* considérés comme irréductibles, Sanor voulait peut-être installer une garnison en pays ennemi avant de lui déclarer la guerre.

Le 9 avril 1891, une colonne forte de plus de 400 spahis et fantassins dirigés par le chef supérieur des « Provinces Sérères » arriva à *Babak*⁵⁶ vers 10 heures, un peu plus tôt que prévu. Ainsi, elle surprit des volontaires terminer la construction de l'abri. Si l'on en croit *Ibra Kut Seen*⁵⁷, après s'être bien reposés, 3 à 4 spahis se détachèrent du groupe pour aller désaltérer leurs chevaux à *Ngas-Jam* point de convergence des troupeaux de la localité en milieu de journée.

Les spahis qui prirent le chemin du puits, sans être guidés, avaient eu sans doute des renseignements avant leur arrivée. Il pouvait s'agir d'un déploiement visant à occuper les points stratégiques. Ce déplacement vers ce lieu, à une heure réservée aux bergers, ressemble aussi à de la provocation. Dans tous les cas, il fut émaillé d'incidents. La présence insolite des chevaux déranga les troupeaux de vaches. La tête baissée, le taureau de *Geej Candum* fonça sur eux. Les spahis n'eurent d'autre solution que d'ouvrir le feu et de l'abattre à bout portant. Choqués, le propriétaire et ses voisins s'attaquèrent à coups de gourdins et de machettes aux cavaliers. Apeurées par la détonation et les cris, les bêtes s'ébranlèrent en direction de la forêt⁵⁸. L'accrochage marque le début de la bataille de *Joobaas* que les populations désignent sous le nom de «*Dohang-Joobaas* ».⁵⁹

⁵⁵ Au lieu d'une simple haie d'épineux, *Malik* demanda de construire un enclos avec des troncs d'arbre, ce qui laisse supposer que l'abri était destiné à autre chose.

⁵⁶ ANS, 1 D 25, *op-cit.*

⁵⁷ *Ibra Kut Seen, Babak*, 25-12-1990.

⁵⁸ Avec l'insécurité qui régnait dans le pays, les bergers avaient habitué les vaches à se réfugier sur les hauteurs boisées à l'aide d'un simple cri.

⁵⁹ Etymologiquement l'incendie du *Joobaas*, sans doute du fait que les troupes coloniales avaient l'habitude de tout brûler au cours de leurs attaques.

Le récit de la tradition orale montre la finesse de Sanor qui parvint à pénétrer au *Joobaas* et à installer sa troupe dans une forteresse construite par l'ennemi avant de commencer la guerre d'occupation. Il corrige quelques erreurs du rapport du Commandant Herbin qui note : « plusieurs Lamanes avertis viennent faire semblant de soumission, apportant de l'eau et promettant fidélité ». ⁶⁰ Le Chef militaire venu en renfort, une semaine après le début des hostilités, ne sait pas que ces personnes s'étaient rendues à *Babak* pour répondre à l'invitation de *Malik Giñaan* et que beaucoup d'entre elles terminaient les derniers préparatifs de l'accueil qui se voulait populaire, quand éclatèrent les affrontements.

Ignorant tout du déroulement des opérations, il mentionne que « Sanor entreprend la construction d'un sanié pour servir d'abri à ses troupes, mais à peine a-t-il commencé, que des coups de fusil partent ». ⁶¹ Herbin n'a pas pris soin d'analyser avec lucidité les informations qu'il a glanées. En toute logique, Sanor n'aurait pu pénétrer dans un pays aussi craint, ayant tenu tête aux français pendant trente ans, et de surcroît, se mettre à édifier une forteresse s'il n'avait pas le soutien de *Malik Giñaan*. En réalité, abusées par un laman, les populations avaient préparé, elles-mêmes, le terrain à l'envahisseur. Malgré ce faux pas, elles ne se sentirent pas vaincues.

Au son du tam-tam et du cor, l'alerte fut donnée. Le mot d'ordre fut : « aux armes hommes, femmes et enfants ! L'homme dont on entendait parler à *Mbadaan* est chez nous ». Les *Joobaas-Joobaas* appuyés par des volontaires du *Mbayaar Ñaning*, du *Paloor* et de *Sebikotaan* encerclèrent la colonne de Sanor dans son réduit fortifié. Mais le siège ne profita pas aux *Sereer*. A l'aide de leurs fusils, les spahis bien protégés par les troncs d'arbres, repoussèrent à une bonne distance les guerriers du *Joobaas* munis d'armes rudimentaires (flèches, haches, gourdins...) et de quelques mousquets. Il n'offrit pas non plus beaucoup d'avantages à la troupe de *Mbadaan*.

⁶⁰ ANS, 1 D 25, op-cit.

⁶¹ Ibid.

En fait, cette disposition imposée par les incidents de *Ngas-Jam* comporte des faiblesses. Sanor avait compromis la mobilité de ses hommes, indispensable dans une guerre d'occupation. Les spahis et les fantassins ne pouvaient quitter la forteresse sans enregistrer de lourdes pertes. L'autre erreur militaire fut d'avoir engagé toutes ses forces sans laisser une arrière-garde capable de faire sauter le siège.

Pour avoir à l'usure leurs adversaires, les guerriers du *Joobaas* adoptèrent une tactique très audacieuse. Des volontaires dirigés par un certain *Biid* se proposèrent de les déloger. En titubant, ils s'approchèrent de l'enclos, faisant semblant d'être inaptes à la course. Ainsi, les *Sereer* dissimulés dans les broussailles se jetaient sur leurs poursuivants pour les tuer. Après quelques coups réussis, les combattants de Sanor comprirent le manège et arrêtaient de répondre à la provocation. Toutefois une semaine de siège avait suffi pour les éprouver.

Au moment où ils commençaient à souffrir de l'épuisement de leurs provisions et munitions, une colonne composée de « 2 compagnies de tirailleurs venus de Saint-Louis ainsi qu'un peloton d'infanterie de mine et une section de 4 de montagne venue de Dakar »⁶² arriva à Babak le 16 avril 1891. Elle fit sauter le verrou et repoussa les *Sereer* jusqu'à *Palam* distant d'une dizaine de kilomètres.

La puissance de feu de l'armée coloniale obligea les *Joobaas-Joobaas* à se concerter pour mettre fin à la résistance. *Rook Roman Fay*, un grand dignitaire de *Palam* fut désigné pour conduire les négociations. Le 17 avril 1891, les combattants de la province acceptèrent de déposer les armes.

Le bilan de 4 morts du côté des *Sereer* témoigne de leur refus à affronter l'armée coloniale. Le Journal Officiel du 23 avril 1891 mentionne d'ailleurs : « la colonne qui, sous les ordres du chef de bataillon Herbin, a été envoyée dans le pays des *Sérères* du Diobas qui s'étaient révoltés contre l'autorité de Sanor,

⁶² Journal Officiel du Sénégal et dépendances, n° 1847 du 7 mai 1891.

chef des Provinces Sérères indépendantes, a pu accomplir son œuvre sans tirer un seul coup de fusil ». ⁶³

De sources concordantes, ils auraient effectivement évité de manière systématique tout accrochage avec les hommes dépêchés en renfort. Seuls certains d'entre eux qui auraient commis l'imprudence de s'écarter du peloton avaient été attaqués par des guerriers tapis dans les fourrés. Ce sont ces escarmouches et le bilan du siège qui ont probablement porté les pertes dans les rangs de l'armée de *Mbadaan* « à 64 hommes et 31 chevaux tués ». ⁶⁴

En l'espace d'une semaine, Sanor avait réussi la prouesse de soumettre le *Joobaas* dont la résistance, unique en son genre dans la sous-région, avait sérieusement éprouvé les Français. Le pillage des caravanes, les vols de bétail et l'encombrement de la voie ferrée ont été dénoncés de manière régulière par les autorités de Gorée et de Saint-Louis. Se refusant à comprendre le comportement des populations, le colonisateur les a qualifiés de brigandage et de banditisme. Pourtant, chez les *Noonwe*, ces actes étaient l'expression du courage, une de leurs valeurs culturelles, transposée dans un mouvement de résistance.

De manière générale, ce courage occupait une place centrale dans l'éducation de l'enfant en Sénégal. Au *Joobaas*, en raison de la permanence de la violence consécutive à la géopolitique, il dominait la formation du type d'homme que voulait façonner la société. De la tendre enfance au rite d'initiation, les jeunes étaient soumis à de rudes épreuves. Au sortir de la « case des hommes » où l'enseignement était systématisé, chaque initié devait extérioriser à tout moment la force de caractère et la fermeté qu'il a devant le danger, la souffrance ou dans toute situation difficile à affronter.

Le vol de bétail, une épreuve requérant la bravoure et l'audace ainsi qu'un savoir-faire, fut considéré comme l'un des exercices les plus appropriés pour affirmer la personnalité, le courage et la maturité. Cette conception du vol du

⁶³ Journal Officiel du Sénégal et dépendances, n°1845, du 23-4-1891.

⁶⁴ THIAW, I. L., op-cit., p. 15

bétail que plusieurs sociétés africaines partageaient était « un art de faire l'homme ». En pays Balante où la pratique revêt des aspects culturels, le Professeur C. M. Mané soutient que « c'est une façon de prouver à la société qu'on est viril, qu'on peut se débrouiller tout seul, se défendre, s'éprouver ». Il ajoute que : « Par cet acte on montre aussi qu'on peut aller chez l'individu, prendre ce qui lui est plus cher et revenir sans tomber dans son piège ». ⁶⁵

Cette analyse s'applique de manière parfaite à l'idée que les *Joobaas-Joobaas* se faisaient du vol de bétail ou *ñangal*. Avec la pénétration coloniale, ils n'eurent plus besoin d'aller d'une contrée à l'autre pour exprimer leur courage à travers des séances de rapines. Les embuscades tendues aux caravaniers, le plus clair du temps armés, représentaient des épreuves assez périlleuses pour exprimer le courage et le savoir-faire. La sauvegarde de la souveraineté des terroirs villageois constitue l'autre aspect de ces parties de pillage.

La connotation culturelle explique l'enthousiasme avec lequel les hommes s'organisaient pour rançonner les marchands dans le défilé de Thiès. Les « pilleurs-résistants » étaient d'autant plus motivés que, ceux qui ramenaient un butin substantiel étaient fêtés en héros. A l'occasion des nombreuses cérémonies familiales, ils exhibaient les objets dont le prix est le courage ou *kaañ*. Ce lieu où la falaise est entaillée par de nombreux couloirs dépressionnaires peuplés d'épineux et dans lesquels les *noonwe* se dissimulaient pour détrousser les passants prit le nom de « Ravin des voleurs ». ⁶⁶ En pays *Wolof*, il est plus connu sous le toponyme de *Allup Kaañ* (ou la brousse de *kaañ*).

Cette étymologie véhicule, toutefois, une confusion. Les membres de cette ethnie, principales victimes des pillages, prirent *Kaañ* comme le chef d'un gang qui rançonnait les caravaniers. Certes des nommés *kaañ*⁶⁷ ont été identifiés au

⁶⁵ FALL, E. H. A., « Le vol de bétail chez les Balantes », *Walfadjiri*, N°1942, 7 septembre 1998, p.7

⁶⁶ GUÈYE, Mb., *op-cit.*, p. 24

⁶⁷ Chez les *Noonwe* de Thiès, le mot *Kaañ* qui est un adjectif, a deux sens. Appliqué à un objet il signifie tranchant. Employé pour qualifier une personne, il exprime le courage. Mais pour manifester leur attachement à ce sentiment, il était utilisé comme anthroponyme pour nommer des individus à leur naissance ou après avoir accompli un acte qui relevait de la bravoure.

Joobaas à Duka dans le *Jangin* à Thiès-none et au *Paloor* à *Tuguni*, mais vouloir attribuer tous les pillages à l'un d'entre deux relève d'une grande liberté dans l'analyse du mythe de *Allup Kaañ*. O. Faye qui a, volontairement, réduit l'espace social de la légende aux *Noonwe de Jangin* s'est laissé piégé. Il a identifié le héros, un *kaañ Fay* (1818-1869) natif de Thiès None et dont « la participation aux affrontements de Thiès en avril 1865 ne fait l'ombre d'aucun doute », affirme-t-il.⁶⁸

Peut-être y a-t-il ici une limite dans son interprétation du mythe et l'occasion d'un regret ? En fait, il est étonnant que ce personnage légendaire ait pris part aux accrochages sans que son nom n'apparaisse dans aucune des correspondances militaires. L'omission est d'autant plus saisissante que même les détrousseurs résidant dans les zones les plus enclavées (*Toglu, Paki, Cambi...*) ont été nommément cités dans les rapports des autorités coloniales.⁶⁹

En outre, les scènes de pillages, que O. Faye attribue à *kaañ Fay* de Thiès-None, ont continué à être opérées bien après la mort de celui-ci en 1869. La diversification des sources et la prise en compte de l'environnement culturel du personnage ont l'avantage d'éloigner le chercheur du piège que représente la fréquente appropriation des héros mythiques par différentes sociétés et permettent de proposer d'autres hypothèses.

Charles *Njoon*⁷⁰, un *noon de Wangox*, reconnaît l'existence de *kaañ Fay* de Thiès-None, mais il pense que rien ne peut prouver qu'il était le principal chef des «pilleurs-résistants». *Goram Seen*⁷¹ le doyen de *kisaan* âgé d'une centaine d'années est plus catégorique. Selon ses dires : « ni *kaañ Seen* de *Duka* (*Joobaas*), ni celui de Thiès-*Noon* et moins celui de *Tuguni* (*Paloor*) n'étaient les auteurs des attentats. Les actes étaient commis par l'ensemble des *Sereer* de la région. De leur vivant, mes parents m'ont affirmé y avoir participé à

⁶⁸ FAYE, O., *op-cit.*, pp .620-630

⁶⁹ ANS, 13 G 280, *op-cit.*, p. 12

⁷⁰ CHARLES *Njoon*, *Wangox*, 27-12-1996

⁷¹ *Goram Seen*, *kisaan*, 26-12-1990.

plusieurs reprises». *Abu JOP*⁷², un *Wolof* fréquentant le milieu *Sereer-noon*, retient le caractère mythique du personnage.⁷³

La confusion entretenue autour de cet homme résulte d'une erreur de traduction du mot *kaañ* et d'une mauvaise appréciation des véritables mobiles des actes perpétrés par les *noonwe*. En tant que forme d'opposition populaire à la pénétration coloniale, les pillages engageaient toute la société. Mais, à cause des risques, seuls les braves, les courageux (*kaañi ci*) y participaient. Aussi disait-on « *ngud hunna kaañ* » : aller détrousser nécessite du courage. Ne maîtrisant pas le parler, les *wolof* ont vite fait du mot *kaañ* un anthroponyme. En définitive, il est plus exact de traduire *Allup Kaañ* par la « brousse des courageux » et de voir en *kaañ* le héros légendaire de la résistance des *Sereer* de Thiès.

Le bricolage de ce mythe participe de la construction, de la déconstruction et de la reconstruction de l'histoire par les sociétés marginalisées dans la production historique.⁷⁴ En général les recherches menées sur les résistances en Afrique mettent l'accent sur les Etats à pouvoir centralisé pour n'accorder qu'une mince place aux mouvements d'opposition des sociétés lignagères. Celle des *Noonwe* de Thiès, en dépit de sa durée 1860-1891, n'apparaît que par incise dans les documents qui traitent des résistances en Sénégal. Pourtant, si certains des royaumes privilégiés par l'historiographie ont bien résisté, d'autres se sont effondrés au premier contact avec les armées européennes conquérantes. Au même moment, la réaction de ses sociétés segmentaires fut, en revanche, durable et héroïque⁷⁵

⁷² *Abu JOP*, Grand-Thiès, 27-12-1996

⁷³ Le mythe a survécu jusque dans les années 1950. A preuve, à la hauteur de ce défilé, on demandait aux voyageurs de prendre leurs dispositions, car à tout moment *Kaañ* pouvait surgir, pensait-on.

⁷⁴ La volonté des *Joola* à faire leur histoire procède de la même logique. L'histoire de la Casamance est peu connue. L'une des rares études historiques est celle de C. Roche : *Conquête et Résistance en Casamance*. Les professeurs éprouvent même des difficultés à l'enseigner dans les lycées.

⁷⁵ RANGER, O. T., « Initiatives et résistances africaines face au partage et à la conquête », *Histoire Générale de l'Afrique*, vol VII, UNESCO-NEA, 1987, p. 68

A Thiès, les *Noonwe* ont bénéficié d'un certain nombre d'atouts pour tenir pendant 30 ans face à un colonisateur plus puissant. L'absence d'une autorité centrale en est un. En effet, l'organisation socio-politique segmentaire avait rendu inopérant la tactique des français qui consistait à neutraliser le roi par la force, l'intimidation, le chantage et/ou la corruption pour venir à bout de la réaction des africains. L'administration coloniale eut aussi du mal à trouver des personnes-relais dans ce pays.

De peur d'être sévèrement puni, aucun individu n'osait se soustraire aux résolutions des conseils de famille, de village ou de province. L'omerta qui entourait toutes les décisions anticoloniales représente une autre force de la résistance de ces sociétés.⁷⁶

Elle a également tiré un grand parti du site. Protégée de part et d'autre par des sommets rocaillieux où s'était développée une épaisse couverture végétale, la province du *Joobaas* fut presque inaccessible à la cavalerie. Les rares fois qu'elle parvenait, au prix de grands efforts, à franchir le rempart naturel et à faire une incursion dans les villages, les occupants n'éprouvaient aucune peine à se dissimuler dans les bosquets. Comme le souligne de manière fort juste Mb. Guèye, la confiance qu'ils avaient en leur sanctuaire faisait leur audace et leur invincibilité.⁷⁷

Trois décennies de lutte avaient suffi aux français pour mieux connaître les sociétés du *Joobaas* et ses environs. L'autorité coloniale comprit que la réussite de son projet de domination du pays dépendait de sa capacité à trouver des réponses à l'invulnérabilité des *Noonwe*. Le texte qui relate les conditions de leur soumission insiste davantage sur la nécessité de désenclaver la contrée avec l'ouverture de larges voies de communication.⁷⁸

Sanor s'y attela pour faciliter le mouvement des troupes, et par conséquent, le contrôle des populations. Le Journal Officiel du 7 mai 1891 mentionne :

⁷⁶ Le non-respect de la loi du silence par *Malik Giñaan* et sa collaboration avec Sanor ont ouvert une brèche que les troupes coloniales ont exploitée.

⁷⁷ GUËYE, MB., op-cit., p. 439

⁷⁸ Journal Officiel du Sénégal et dépendances, n°1847, 7 mai 1891

« indépendamment de la route de Thiès (celle qui traverse le défilé), d'autres voies furent faites aboutissant, la première à Toubab Dialao, la seconde (passant par Babak) à Nianing et la troisième se dirigeait vers Mbadane ». ⁷⁹ En 1902, une route relia Thiès à Mbour via *Kisaan*. La piste Thiès-*Sange* fut prolongée jusqu'à cette agglomération en 1914. Au bout de quelques années, tous les villages furent desservis par des sentiers carrossables.

Pour contourner l'absence d'une autorité centrale pouvant garantir l'effectivité de la soumission, l'administration coloniale prit soin également d'imposer le désarmement complet de la population. Par cette mesure, elle voulait éviter la rébellion et les éventuelles représailles contre les collaborateurs.

Le traité précise d'ailleurs que seuls les chefs de village et 2 ou 3 de leurs hommes étaient autorisés à conserver leurs fusils. ⁸⁰ Ainsi, l'autorité coloniale permettait à ses agents d'assurer leur propre sécurité. Toutefois, c'était une mauvaise appréhension du comportement des *Joobaas-Joobaas*. Même si elle prétend avoir récupéré 360 fusils ⁸¹ ces derniers disposaient d'autres armes pour punir les collaborateurs. Mais, les pouvoirs très étendus du chef des « Province Sérères » et, surtout, leur promptitude à infliger des sanctions humiliantes (tortures, enfermement) étaient de nature à décourager toute tentative d'opposition.

La psychose des représailles déshonorantes est, en réalité, le principal motif qui les avait contraint à respecter le pouvoir colonial. A cela s'ajoutent les transformations opérées dans l'organisation politique. A la place du conseil qui regroupait les responsables des différents matriclans et les grands dignitaires, un chef nommé par Sanor évacuait désormais les affaires courantes au niveau de chaque village. Du fait de la distinction qui leur procurait honneur et avantages, ces représentants de l'administration centrale s'employèrent à faire respecter la politique coloniale.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid.

Le chef des « Provinces Sérères » n'eut ainsi aucune peine à mettre aux pas l'ensemble des *Sereer*, jadis réputés très hostiles à l'occupation de leur pays. Une semaine après leur soumission, il se réjouit du calme absolu qui règne au *Joobaas* et du bon déroulement de l'aménagement des routes mené activement par les populations locales.⁸² En somme, les interventions du colonisateur marquèrent la fin du « repli géographique » et le début de la perte d'identité culturelle, politique et économique du *Joobaas*.

CODESRIA-LIBRARY

⁸² JOS n° 1845 du 23 avril 1891.

II- UN NOUVEL ESPACE POLITIQUE, CULTUREL ET ÉCONOMIQUE

L'émergence du nouvel espace procède de la logique de démantèlement des monarchies de la Sénégambie. En fait, la France comprit vite la nécessité de créer un espace colonial après l'échec du protectorat économique comme moyen de développement du commerce légitime.¹ La mise en œuvre de la nouvelle politique était incompatible avec le maintien des charges des rois. Le grignotage progressif de leurs pouvoirs eut pour principal corollaire la définition d'une " nouvelle territorialité".

Faidherbe, nommé pour conduire cette politique, signa en mai 1859 avec le *Teeñ* du *Bawol* un traité qui restreignait l'autorité du souverain. D'après les accords, les Français pouvaient désormais faire librement le commerce sur la Petite Côte.² Dans sa volonté d'affaiblir la cour royale de cette monarchie, l'administration coloniale créa par l'arrêté du 24 mai 1862 le cercle de Thiès regroupant les pays « compris entre la limite Sud-est du Djander, la somone et la mer »³, sans les avoir au préalable conquis.

A cause de la non soumission des " Provinces Sérères", elle rencontra d'énormes difficultés pour y exercer une emprise réelle. La construction juridique comportait néanmoins des avantages certains. Elle établissait un pouvoir parallèle à celui du *Teeñ*. En rapprochant le colonisateur des populations, elle lui permettait de mieux les comprendre, facilitant ainsi leur conquête. En définitive, ce jeu avait bien réussi à l'administration coloniale dans le *Bawol*. Excepté les " Provinces Sérères", elle n'éprouva aucune peine à étendre ses possessions à l'ensemble du royaume et à supprimer la charge de *Teeñ* après la mort de Tanor Dieng le 15 juin 1894. Le pays fut divisé en deux entités : le *Bawol* occidental et le *Bawol* oriental.

¹ Les raisons de la création d'un espace colonial ont été abordées par B. BARRY et M. DIOUF. Ils les ont liées à l'expression de la culture de l'arachide. Voir, B. Barry, 1988, pp. 201- 208 et M. Diouf, 1991 pp. 165-195

² ANS, 13 G 274, op-cit.

³ ANS, 13 G 71, organisation territoriale.

Selon J. L. Balans, la partition du royaume peut être perçue comme une manière « de faire disparaître toute velléité de reconstruire le pouvoir disparu de la part de la dynastie déchue ». ⁴ Mais elle visait davantage l'intégration sociale : la partie orientale étant peuplée en majorité de *Wolof* et le *Bawol* occidental de *Sereer*. Ce type de réaménagement territorial, sous-tendu par des raisons objectives, était une pratique courante de l'administration coloniale. Le cercle de Thiès, jugé trop grand parce que s'étendant « d'une part, jusqu'au Ferlo, d'autre part de la mer au Sine, soit plus de 200 km de l'ouest à l'est et 180 km du nord au sud-est » ⁵, fut amputé par le décret du 17 mars 1908 des deux *Bawol* qui formèrent à leur tour l'entité administrative de Diourbel.

En 1910, Thiès perdit encore les territoires qui composaient l'île de Pointe Sangomar. Ils furent rattachés à la circonscription administrative de Kaolack. Si l'on en croit Mb. Guèye, des mobiles d'ordre économique sont à l'origine de ce réaménagement. En fait, il semble que les habitants de ces territoires « n'avaient que des rapports de commerce insignifiants avec la Petite Côte, tandis que des relations économiques solides se tissaient de jour en jour entre eux et les villages voisins du *Siin* et du *Saloum* ». ⁶

L'autre fait majeur après la déconstruction/reconstruction coloniale fut la recherche du statut juridique à conférer aux populations locales. Après l'expérience malheureuse de la politique d'assimilation (1857-1890), les autorités changèrent d'orientation. « En mai 1895, Merlin, directeur des Affaires Politiques, soumit au Gouverneur en conseil privé, un projet d'arrêté réorganisant administrativement le Sénégal. » ⁷ Le projet divisa la colonie en territoires d'administration directe et en pays de protectorat. Dans le cercle de Thiès, les banlieues de Dakar et Rufisque, la commune mixte de Thiès, les escales de la voie ferrée et celles de la Petite Côte bénéficièrent du régime d'administration directe. En revanche le pays de protectorat regroupa six

⁴ BALANS, J. L., "Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal", Paris : Pédone, 1975, p. 141

⁵ ANS, 13G 359

⁶ GUÉYE, Mb., op-cit., p.541

⁷ Ibid., p. 523

cantons (Thiès⁸, *Jandeer*, *Joobaas*, *Susum*, *Ndimaak*, *Mbadaan*) relevant de la résidence de Thiès et trois autres (*Mbayaar*, *Ñaning*, *Ngoe*) de celle de la Petite Côte.⁹

Tableau n I : Les pays de protectorat du cercle de Thiès

Résidence	Canton	Chef
Thiès	Thiès <i>Jandeer</i> <i>Joobaas</i> <i>Susum</i> <i>Ndimaak</i> <i>Mbadaan</i>	Ali Nguère Daour Fall Yakham Ngom Abdoulaye Leye Mbissane Thigome Madiop Diouf
Petite Côte	<i>Mbayaar</i> <i>Ñaning</i> <i>Ngoe</i>	Francois Guèye John Mané Mbakhane Diop

Le système des protectorats qualifié de « suzerainete politique »¹⁰ par Mb. Guèye avait ôté au *Joobaas* et à l'ensemble des autres cantons toute leur autonomie locale. L'organisation territoriale de ces régions en plusieurs subdivisions confiées à des agents fournit la preuve que la France s'était lancée dans la mise en œuvre de sa politique et que rien ne serait plus comme avant.

2.1 La politique coloniale

Les historiens de la colonisation identifient et opposent souvent quatre formes administrations : *l'indirect rule* des anglais, l'administration directe des français, l'interventionnisme méprisant et brutal des portugais et enfin le paternalisme belge. A la vérité, rien qu'en comparant le système britannique et celui des français, on découvre que l'administration anglaise est effectivement interventionniste et la politique française, quoique ayant écarté certains chefs locaux, s'est néanmoins accommodé du maintien voire du renforcement des prérogatives de l'aristocratie trouvée sur place. Dans les zones où celle-ci était inexistante, elle a fait appel à des personnes ressources et/ou favorisé la

⁸ Il s'agit du Jangin qui fut désannexé par le décret du 13 février 1904 et mis sous le régime du protectorat.

⁹ ANS, 10 D 5 -5, *Monographie du cercle de Thiès*, 1903, p. 17

¹⁰ GUÈYE, MB., *op-cit.*, p. 541

naissance d'une classe dirigeante. Partout, le pouvoir colonial s'est constitué de manière pragmatique sur un modèle collaborationniste.¹¹

2.1.1 Les agents de l'administration

2.1.1.1 Le chef supérieur

La disparition de la charge de roi, consécutive à la conquête des royaumes de la Sénégambie avait créé un vide qui rendait difficile l'exécution de la politique coloniale. Aussi la France jugea-t-elle nécessaire de créer le poste de chef supérieur. C'est en 1871, au moment où une nouvelle constitution fut donnée au *Walo*, qu'apparut officiellement pour la première fois ce titre.

L'acte créant cette fonction précise que « le chef supérieur est un indigène (qui) sert d'intermédiaire entre l'autorité française et les autres chefs. Il reçoit directement les ordres du Gouverneur ». ¹² Afin d'éviter toute confusion et des tentatives de récupération, les souverains déchus et les prétendants au trône furent écartés de ce poste. Tout compte fait, il fut occupé par des hommes zélés et acquis à la cause coloniale qui jouèrent le rôle de "grands intermédiaires" à la pénétration française.

A l'instar de tous les agents coloniaux, leurs attributions administratives et judiciaires étaient fixées par le décret du 22 septembre 1887. Celui du 30 septembre relatif au Code de l'indigénat déterminait leurs pouvoirs répressifs. La circulaire du 2 avril 1894 et l'arrêté du 11 mai 1895 précisait leurs prérogatives en pays de protectorat après la réforme administrative introduite par Merlin.¹³ Mais dans l'exercice de leurs fonctions, les chefs supérieurs profitaient de l'ignorance des populations qu'ils avaient au préalable terrorisées pour faire prévaloir des pouvoirs sans limite.

Ils commettaient beaucoup d'abus dans l'arbitrage des litiges et rendaient une justice partielle dont le verdict était souvent favorable au plus offrant ou au plus proche parent. Les manipulations, qu'ils effectuaient sur les rôles d'impôts et les

¹¹ FALL, Y.K., *op-cit.*, 1987, pp. 212-213

¹² ANS, 13 G 71, *op-cit.*, p. 63

¹³ ANS, 10 D 5-8, Monographie du cercle de Thiès, 1911

malversations de diverses natures, faisaient partie du lot de leurs pratiques courantes.¹⁴ Leur précieux soutien à l'action coloniale serait à l'origine de la réaction tardive de l'autorité centrale pour mettre fin à ces abus.

Les "Provinces Sérères" créées en 1889 eurent pour premier chef supérieur Sanor Ndiaye un homme « énergique d'une rare intelligence, appartenant à une famille du Saloum ».¹⁵ Il profita de son audience auprès de l'administration centrale pour faire accepter ses propositions de réforme. En 1890, invoquant la non soumission du *Joobaas* et les bonnes relations que ses populations entretenaient avec la Petite Côte au détriment de Thiès, il obtint son détachement du canton de Pout *Jandeer* et son incorporation dans les "Provinces Sérères".¹⁶

Il s'agissait d'une subtilité. Persuadé de pouvoir venir à bout des combattants irréductibles du *Joobaas*, le chef des "Provinces Sérères" voulait par cet exploit gagner des galons. Il y parvint et eut de bons résultats qui lui valurent une promotion. L'état signalétique des chefs indigènes du cercle de Thiès mentionne : « Sanor mérite, en raison de l'importance de son territoire et du monde qu'il entretient, la première classe avec 3.000 F de salaire ».¹⁷ Pour services rendus, l'agent fut porté au sommet de la hiérarchie¹⁸, mais les populations n'ont conservé de lui que l'image d'un homme se plaisant à exercer, en toute occasion, des mesures persécutrices particulièrement atroces. Il mourut le 21 juin 1894 à Saint-Louis et fut remplacé par Abdel Kader Lèye.

De père *Tukulër* et de mère *Wolof*, Abdel Kader serait né vers 1849. Sa famille paternelle originaire du *Fuuta* était l'une dans lesquelles était choisi l'*Almami*. Son père assura la fonction de chef de canton de Bargny jusqu'en 1868 ; date à laquelle Abdel Kader lui succéda à ce poste. D'après sa fiche de

¹⁴ Bien que touchant des soldes et des remises assez élevées (Abdel Kader Lèye des "Provinces Sérères" 40 000 F), ces sommes ne pouvaient suffire à leurs besoins, car la plupart d'entre eux entretenaient une suite importante et menaient un train de vie dépassant leurs moyens.

¹⁵ THIAW, I. L., *op-cit*, p 16.

¹⁶ ANS, 11 D 1-1279, correspondances administrateur de Thiès, 1890.

¹⁷ ANS, 13 G 43, les chefferies indigènes.

¹⁸ La hiérarchie comptait 3 classes : le salaire de la 3^{ème} classe s'élevait à 2.000 F, celui de la 2^{nde} à 2.500 F. Les agents de la 1^{ère} classe percevaient 3.000 F.

renseignements, il prit part à l'expédition dirigée par Canard en 1872 contre les habitants de *Mbomboy* et à la colonne de Schneider qui soumit le *Jegem* en 1889.¹⁹

La connaissance qu'il avait des territoires, qui lui étaient confiés, peut justifier dans une certaine mesure sa nomination à la tête du pays *Sereer* en 1894. Son portrait moral et intellectuel était aussi assez bon pour qu'il pût diriger des populations trop suspectées. L'administration centrale le décrit comme fort intelligent, parlant et écrivant de manière satisfaisante le français et entièrement acquis à la cause coloniale.²⁰ Il obtint d'ailleurs plusieurs décorations dont la médaille d'honneur en or de première classe et celle de chevalier de la légion d'honneur. Abdel Kader dirigea les "Provinces Sérères" jusqu'en 1907 ; avant d'être admis à la retraite avec une pension de 6.000 F.²¹ On lui confia la présidence du tribunal de province, en reconnaissance des services rendus.

Parmi les motifs invoqués pour son admission à la retraite, on insiste sur l'âge avancé de Abdel Kader « si vieilli et n'ayant plus l'activité nécessaire pour exercer le commandement de sa province ».²² Le Gouverneur du Sénégal précise toutefois que ce départ a « débarrassé (l'administration) de ses neveux suspects qui n'auraient pas tardé à présurer les indigènes ».²³ En fait, c'était une pratique courante des chefs indigènes d'impliquer leurs fils et neveux dans l'exercice de leurs fonctions en vue de les habituer aux rouages administratifs et de les faire recruter après leur retraite.

C'est ainsi qu'en juillet 1920, Sérigne Thioupy Lèye fils d'Abdel kader demanda à être placé à la tête de *Mbadaan*.²⁴ Il est à préciser que ces bénévoles étaient plus durs avec les populations, et commettaient beaucoup de malversations. Les *Joobaas-Joobaas* affirment que les visites des chefs supérieurs étaient rares et espacées mais celles de leurs auxiliaires, très fréquentes, faisaient trembler

¹⁹ ANS, 11 C 1164, Fiche de renseignements, Abdel Kader Lèye.

²⁰ *Ibid.*

²¹ ANS, 13 G 71, *op-cit.*

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ ANS, 11C 1164, *op-cit.*

toute la localité. C'est en parfaite connaissance de cause que l'administration centrale les considère dangereux. En fait leurs abus pouvaient pousser des régions déjà soumises à la révolte.

Une autre raison non moins fondée de la suppression de la fonction de chef supérieur et de la mise à la retraite de Abdel Kader Lèye fut, en effet, la soumission totale du *Joobaas*. En vérité, la création du poste de chef supérieur était une stratégie de l'administration qui consistait à s'appuyer sur des "indigènes" avides de pouvoir pour procéder à la pacification des pays de protectorat. Une fois ces territoires soumis et dévoués à la cause coloniale, leur maintien à ce poste devenait superflu. La lettre circulaire mettant fin à la fonction indique de manière précise : " les Provinces Sérères", les dernières à reconnaître notre autorité, étant complètement soumises et leurs relations avec nous étant excellentes, la suppression du chef supérieur pouvait être opérée sans crainte ».²⁵

L'année de l'admission de Abdel Kader à la retraite fut d'ailleurs celle de la suppression des "Grands intermédiaires" devenus inutiles et dangereux. En effet, après la pacification des contrées les plus difficiles, chaque chef percevait à ne rien faire un salaire variant entre 2.000 et 3.000 F. Les remises d'impôt gonflaient de manière sensible leurs gains.²⁶ Si l'on en croit Mb. Guèye : « la suppression des chefs supérieurs procura au gouvernement local une économie de 60.000 F sur les salaires et de 10.000 F sur les remises qu'on allouait sur les impôts ».²⁷ En plus de ce gain, il doit être ajouté les abus et les malversations très fréquentes qui faisaient d'eux des agents dangereux et que les calculs n'ont pu prendre en compte.

A la fin des "Grands intermédiaires", il y eut une réforme de l'administration dans les pays de protectorat. Selon son initiateur W. Ponty, elle voulait parfaire la « politique indigène » en prenant en charge les coutumes, les croyances et

²⁵ ANS, 13 G 71, *op-cit*.

²⁶ Pour exemple on peut signaler que la note du Gouverneur du Sénégal au Gouverneur général de l'AOF du 1^{er} novembre 1907 indique que Abdel Kader, chef supérieur des "Provinces Sérères" avait un revenu de 40 000 F, Bouna Ndiaye 32 000 F, Coumba Ndoffène 14 000 F et Abdoulaye Kane 14 000 F.

²⁷ GUËYE, Mb., *op-cit*, p. 577

même les superstitions des populations locales.²⁸ Aussi prôna-t-on que le chef et les administrés fussent de la même race. La volonté du Gouverneur de respecter la culture des « indigènes » est manifeste. Quelles que soient ses autres motivations, la réforme montre que la France n'avait plus besoin des intermédiaires (chefs supérieurs et résidents) pour gérer les populations soumises.

2.1.1.2 Le résident

Les résidents font partie des "Grands intermédiaires". Ils étaient choisis parmi les métropolitains²⁹ et jouaient le rôle de délégué des administrateurs commandants de cercle au niveau des provinces qu'ils dirigeaient. L'une de leurs missions consistait à centraliser tous les renseignements utiles qui pouvaient leur être fournis par le chef de canton ou toutes autres personnes. Ils avaient l'obligation de tenir informé le chef-lieu de tout ce qui se passe.

La circulaire du 2 avril 1894 et l'arrêté du 11 mai 1895 fixant les attributions et pouvoirs des administrateurs en pays de protectorat qualifient les résidents à l'exercice des droits répressifs. L'institution des tribunaux provinciaux, consécutive à l'organisation de la justice indigène en novembre 1903, leur permettait de rendre exécutoires les décisions prises par cette juridiction. En matière d'impôt, une part des responsabilités leur échoit. Ils contrôlaient les opérations de recensement de la population imposable par village et carré et veillaient à ce qu'aucune négligence ne se produisît.³⁰

Leurs immenses prérogatives faisaient de ces résidents les réels représentants de l'administration centrale au niveau des provinces. Sans doute, n'ayant pas confiance aux chefs supérieurs, la France avait placé à leurs côtés des administrateurs chargés de superviser toutes les affaires politiques, économiques, sociales et judiciaires. De fait, ils effectuaient des visites

²⁸ J.O.S. et dépendances, du 21 septembre 1909.

²⁹ Selon Mb. GUËYE (communication orale du 27/07/99) ils étaient tous des français à l'exception de celui de Louga. Pour des raisons d'ordre climatique, les Français avaient du mal à vivre dans cette région où sévit une chaleur caniculaire.

³⁰ ANS, 2 G 296 ; Monographie du cercle du *Bawol*, 1904.

périodiques dans tous les territoires relevant de leur compétence et établissaient des rapports. En dépit de leur ignorance des milieux et des préoccupations des populations, leurs actions comme leurs suggestions montrent qu'ils participaient à l'orientation de la politique coloniale.

Les documents qu'ils ont laissés prouvent qu'ils privilégiaient les intérêts de la métropole au détriment des colonisés. C'est ainsi que le résident de *Susum* s'alarme de voir les *Sereer* reléguer au second rang l'arachide au profit du mil³¹. Pourtant leur conduite qui vise à assurer l'autosuffisance céréalière est tout à fait louable. Il dit avoir pris les mesures les plus énergiques pour que les semences de la légumineuse ne soient plus vendues aux traitants à 25 F le quintal, prix jamais pratiqué dans le pays.³²

En somme, les rapports mensuels disponibles insistent sur les faiblesses du système de production local et sur les mesures envisagées pour les corriger. Toutefois, ils n'ont mentionné aucune tentative de soulèvement des *Joobaas-Joobaas*. Les différents résidents des "Provinces Sérères" semblent d'ailleurs satisfaits de leur conduite. En revanche, ils n'ont pas été toujours tendres avec leurs agents subalternes.

2.1.1.3 Le chef de canton

Il représente l'administration à l'échelle du canton. Au début, on le choisissait au sein des familles des chefs "indigènes" qui ont le plus soutenu la pénétration coloniale. Son double rôle d'agent de l'autorité coloniale et de représentant de la population faisait de lui un personnage-clé dans l'appareil administratif. Le chef de canton intervenait dans tous les domaines au niveau des territoires qui lui étaient confiés. Ainsi, ils en avaient la surveillance politique et devaient rendre compte immédiatement au résident des événements intéressant l'ordre public. Dans la mesure du possible, il cherchait à les résoudre. C'est ainsi qu'il veillait sur l'état et l'entretien des routes. Le recensement annuel de même que l'établissement des rôles d'impôt et de

³¹ ANS, 2 G 2 (38), Provinces *Sereer*, rapport du résident de *Susum*, 1904.

³² ANS, 2 G 2 (39) Provinces *Sereer*, rapport du résident de *Susum*, 1904.

patente commerciale lui incombait. Il assistait aussi les chefs de village dans la perception de la taxe annuelle.

Au plan judiciaire, les chefs de canton jouaient le rôle d'arbitre officieux de tous les litiges qu'ils pouvaient régler à l'amiable. Ceux restés sans solution étaient déférés aux tribunaux provinciaux. Ils n'avaient pas le droit de punition mais ils pouvaient demander aux résidents les mesures répressives qu'ils jugeaient opportunes.³³

La place centrale qu'occupaient les chefs de canton n'a pas échappé à l'administration coloniale. La réussite de sa politique coloniale dépendait de leur efficacité. Elle créa à partir de 1933 la commission cantonale composée de 20 chefs de village choisis par le commandant de cercle pour les assister. Certains d'entre eux avaient séjourné à l'école des Otages³⁴ qui répondait à la nécessité de former les chefs " indigènes". En fait, l'école était un excellent moyen de faire accepter l'idéologie coloniale. Par ailleurs, les agents non instruits s'acquittaient difficilement de leur tâche et par conséquent, ils avaient peu de chance de réussir leur mission. L'exemple des premiers chefs de canton du *Joobaas* en fournit la preuve.

Soumis en avril 1891, il constitua un seul canton avec à sa tête le *laman* de *Sange Ngoni Sek*. Le choix porté sur sa personne s'explique par sa grande notoriété. Avec l'absence d'une aristocratie dirigeante, le pouvoir colonial se devait de trouver un homme de compromis, au discours mobilisateur à l'image de celui de ce premier chef de canton que les populations décrivent comme humble, réservé, mais jouissant d'un respect sans pareil à travers le pays. De sources concordantes, le titre qu'on lui offrit ne le grisa guère et il promit de rester en bons termes avec tous ses parents. Leurs intérêts étant le plus clair du temps inconciliables avec ceux du colonisateur, par ce désir, il avait compromis d'avance sa mission.

³³ ANS, 10 D 5-5, *op-cit*, p 22.

³⁴ Elle a fonctionné de 1856 à 1871 sous ce nom et deviendra en 1892 l'Ecole des fils de chef.

Déjà très vieux, plus de la soixantaine, il ne put de manière fréquente se rendre à *Mbadaan* chef-lieu, distant de 30 km, pour rencontrer le chef supérieur. Il s'attacha les services de son neveu *Sombel Candum*, plus jeune et plus dynamique, pour évacuer les affaires courantes. Selon toute vraisemblance, l'attitude de *Ngoni Sek* irrita l'administration centrale. Un rapport du résident de *Susum* daté de février 1902 note : « le chef de canton *Ngone Sek* (est) absolument incapable ». Il ajoute que « le chef supérieur (qui) recevait souvent des plaintes soit de l'administration, soit du résident au sujet du mauvais service de ce chef m'a demandé sa révocation »³⁵.

Ngoni Sek, un analphabète affaibli par le poids des ans et ignorant les rouages administratifs, fut qualifié de chef négligent et révoqué. On nomma à sa place *Iaman Sombel*, également, *Sereer*. D'après un rapport, il « s'est, cette année, occupé presque seul et avec succès du recouvrement de l'impôt et de plusieurs autres missions ».³⁶

En effet, à force de représenter son oncle à *Mbadaan*, le chef supérieur crut que *Sombel Candum* de *Jungaan* pouvait assurer la fonction de chef de canton. Certes, il avait la volonté et était moins éprouvé par l'âge, mais comme son prédécesseur, il n'avait pas reçu la formation qui lui permettait d'être un bon agent. Le résident de *Susum* ne tarda pas à souligner ses faiblesses. Il le qualifia d' « excellent chef qui a besoin néanmoins d'acquérir de l'expérience » avant d'ajouter : « Il est un être qui doit être surveillé étroitement, non pas je le soupçonne d'être malhonnête, mais parce qu'il est inintelligent ».³⁷ Il fut destitué en 1906.

L'autorité coloniale s'est trompée dans son jugement. *Sombel* n'est pas inintelligent. Seulement, analphabète de son état, il n'avait pas le profil d'un bon chef colonial. Pour avoir été des non instruits et des profanes en matière de gestion d'un pouvoir centralisé, aucun des chefs natifs du *Joobaas* ne donna satisfaction à l'autorité coloniale. Toutefois, la durée de leurs fonctions (1891-

³⁵ ANS, 2 G 2 (32), Rapport sur les Provinces *Sereer*, 1902.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ ANS, 1 C 1795, Fiche de renseignements de *Sombel Thiandoum*.

1906), aussi courte fût-elle, avait suffi pour habituer des hommes réputés récalcitrants aux rouages de l'administration. Quand le colonisateur comprit que le pays était pacifié, il fit appel à des chefs étrangers. Yakham Ngom (1906-1915) puis Ndongo Fall (1916-1920) inaugurèrent la longue liste des chefs de canton non originaires du pays.

Leur non-appartenance au *Joobaas* et leur expérience³⁸ les prédisposaient à être d'excellents agents coloniaux. En effet, aucun sentiment à l'égard des administrés ne pouvait tempérer leur ardeur dans l'exercice de leurs fonctions. Les pratiques humiliantes représentèrent pour eux, les meilleurs moyens de pressurer les populations. En matière d'impôt dont dépendaient leurs revenus³⁹, ils étaient particulièrement violents. Sous peine d'être soumis à des sanctions inhumaines, aucun sujet n'osait se hasarder à refuser de s'acquitter de la taxe ou *tosuk* (sauver sa vie). Abusant de leurs prérogatives, il n'était pas rare de les voir réquisitionner des paysans à des fins personnelles : labourage de leurs champs, construction de leur maison.

Leurs tournées au niveau des villages étaient de durs moments pour toute la communauté qui devait satisfaire leurs besoins en céréales, bétail ou toute autre chose désirée. Les exactions qu'ils commettaient étaient telles que des agglomérations avaient développé des stratégies de défense. C'est le cas à *Cewo* et *Pelew* où des mythes protecteurs prévoyaient la mort de tout chef qui se serait aventuré à fouler leur sol.

Au prix de largesses inouïes, certains cherchaient à être leurs amis pour ne pas se faire rançonner. Les nombreux homonymes des différents chefs de Yakham Ngom (1906-1915) à Doudou Mbacké Fall (1956 – 1959) recensés au *Joobaas* procèdent en partie de cette volonté des populations à gagner leur sympathie. Elles faisaient également usage des dons pour se soustraire de certaines

³⁸ En raison de leur bénévolat auprès de leurs parents en service dans l'administration, beaucoup de ces chefs de Canton étaient rompus à la tâche.

³⁹ Ils profitaient du recouvrement de l'impôt pour commettre des malversations et s'enrichir. L'ampleur des détournements obligea le gouvernement général à sortir du 7 février 1914 en vue de limiter les dégâts. Voir Mb. GUËYE, 1991, pp. 678-680.

obligations, le service militaire notamment, ou pour échapper à une sanction pénale.⁴⁰

Tout compte fait, il suffisait de voir leur train de vie sans commune mesure avec leurs maigres salaires, pour se rendre compte que les chefs de canton empruntaient des voies illicites pour s'enrichir.⁴¹ Après les mesures prises par l'administration centrale en 1914 pour assainir le fisc qu'ils géraient de manière scandaleuse, la corruption devint pour eux la principale source pour se faire une fortune. Avec la complicité des chefs de village, ils habituèrent ainsi de manière progressive les populations à des pratiques frauduleuses.⁴²

2.1.1.4 Le Chef de village

Il est le représentant de l'administration à l'échelle du village. D'après les textes officiels, il doit être nommé par le gouverneur sur proposition du commandant de cercle et du chef de canton.⁴³ Au *Joobaas*, les premiers furent tous choisis parmi les *Laman* les plus influents. Mais, à l'avènement des chefs de canton étrangers, les critères de nomination changèrent. Désormais, pour occuper le poste, il fallait faire preuve de dévouement et de prodigalité à leurs égards. Ainsi, la voie était ouverte à tous les excès. Beaucoup de chefs de village furent destitués du simple fait de ne pas se conformer au bon vouloir de l'autorité cantonale.

C'est le cas de *Ndiik Fay de Sange* que Doudou Mbacké Fall releva de ses fonctions en 1956. Le nombre impressionnant des chefs qui se sont succédé à la tête des différents villages et la destitution de certains d'entre eux avant même leurs décès, montrent que le poste était très convoité et que les fonctions d'administrateur de village étaient trop précaires. Pourtant, elles ne donnaient pas droit à un traitement mensuel. Une lettre du lieutenant gouverneur du Sénégal au Commandant gouverneur général portant sur les

⁴⁰ Le vieux *kai Thiao* du village de *Sange* a offert un bœuf de 4 ans à l'autorité cantonale pour faire disparaître le nom de son fils de la liste des recrues de 1956.

⁴¹ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 577

⁴² Il serait intéressant de faire appel à l'histoire pour procéder à une analyse approfondie de la mauvaise gestion au Sénégal, surtout quand on sait que beaucoup de responsables sont issus de l'aristocratie traditionnelle.

⁴³ ANS, 13 G 71, *op-cit.*, p. 63

réformes à faire dans les pays de protectorat indique que le revenu des chefs de village se composait, en 1861, d'un quarantième des produits des sols et du cinquième des amendes infligées à la suite d'un jugement d'un contrevenant de sa localité.⁴⁴

Le respect de la disposition pouvait leur rapporter de grands profits mais on supprima ce mode de rétribution qui, d'après l'administration centrale, élevait de manière sensible l'impôt en nature pour chaque habitant. En lieu et place, ils se contentèrent du cinquième de la remise de l'impôt.⁴⁵

Sur la base de calculs effectués à partir des estimations de 1904, le chef du plus gros village (*Gott*) ne pouvait gagner 3.000 F⁴⁶ par an. Même avec l'institution de la taxe sur le bétail en 1916, leur gain annuel restait dérisoire par rapport à leurs tâches. Ils devaient de manière fréquente abandonner toutes leurs occupations de paysan pour se rendre au chef-lieu de canton. Par ailleurs, lors des visites de l'autorité supérieure, ils étaient tenus d'agrémenter son séjour au prix de dépenses folles.⁴⁷ Ce n'est donc point en terme de calculs d'épicier qu'on peut comprendre l'attrait que cette fonction exerçait sur les populations. Pus que les avantages matériels, les prétendants cherchaient à jouir du prestige qui entoure les classes dirigeantes.

Le chef de village est une personne relais chargée de répercuter à l'échelle de son terroir toutes les décisions de l'administration centrale et de bien veiller à leur exécution. Ainsi, sous la surveillance du chef de canton, il dirigeait les opérations de recensement de l'impôt et son recouvrement. Il assurait l'ordre public et rendait compte à son supérieur hiérarchique. Dans le domaine de l'arbitrage des conflits, la présence coloniale ne mit pas aussitôt fin au droit coutumier. La médiation était la voie la plus utilisée pour régler les conflits.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 63

⁴⁵ *Ibid.*, p. 63

⁴⁶ Sa population était estimée à 842 habitants. Mais les enfants de moins de 8 ans, les militaires, les personnes vieilles et indigènes étaient exemptés soit environ 30% du total. Au taux de 4 F/personne, la ristourne au Laman s'élevait à moins de 2500 F.

⁴⁷ A croire les doyens, les chefs se comportaient en véritable roi et n'hésitaient pas à demander au chef de village de leur convoquer des femmes d'autrui.

Seuls les litiges, auxquels les missions de bons offices ne pouvaient trouver de solution, étaient vidés par un conseil de sages présidé par le chef de village.

Jusque là, il est un conciliateur, un médiateur dont les propositions de sortie de crise satisfaisaient en général les parties. Mais, le décret du 10 novembre 1903 portant réorganisation du service de la justice indigène dans les colonies de l'AOF lui attribua des fonctions judiciaires avec l'institution du tribunal de village.⁴⁸ En dépit de l'existence de la juridiction, le conseil des sages commençait toujours par des tentatives de réconciliation avant de rendre une sentence.

Toutefois, quand les populations découvrirent que celle-ci n'avait point le caractère d'un véritable jugement et qu'elles pouvaient se pourvoir en cassation devant le tribunal de province, il devint très difficile de trancher de manière consensuelle les différends. En matière pénale, le tribunal de village pouvait infliger des contraventions ordinaires ou de droit commun prévues par l'autorité administrative ou les coutumes locales qui étaient susceptibles d'entraîner des peines de simple police variant de 1 à 5 jours de prison et de 1 à 15 F d'amande.⁴⁹

Suivant la gravité de la contravention, les sanctions pouvaient être cumulées. La possibilité de référer aux coutumes locales traduit la volonté du colonisateur de préserver certaines pratiques ancestrales. Cependant la suite réservée à des affaires qui, d'habitude, se réglaient en famille, montre que la réforme de 1903 avait annoncé la mort programmée de la médiation comme principale voie d'arbitrage des conflits au *Joobaas*. Le registre d'écrou de *Fissel* est là pour le prouver. Sur les 12 litiges relatifs à des bagarres et à des adultères portés devant le tribunal de province entre novembre 1903 et août 1904, il indique que les 8 provenaient du *Joobaas*.⁵⁰

⁴⁸ ANS, M 79, Réglementation de la justice indigène, 1901-1905.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ ANS, M 110, Registre d'écrou de Fissel, 1903-1904.

2.1.2 Les instruments de la colonisation

Après la première phase de la colonisation réalisée à l'aide d'armes et de traités, l'autre grand défi qui attendait la France fut d'amener les populations à adhérer à sa politique. Elle comprit que la réussite de ce pari était tributaire de sa capacité à jouer sur la conscience des masses afin de leur faire perdre leurs repères. Mesurant l'enjeu de la question, la métropole dota ses agents d'instruments capables de provoquer les transformations qu'elle désirait opérer au sein des sociétés.

2.1.2.1 L'école

Institutionnalisé ou non, c'est à travers l'enseignement que toutes les sociétés forment le type d'individu dont elles ont besoin. Il n'échappe à personne que l'homme est le produit de son éducation et que toute action visant à faire acquérir un savoir, un savoir-faire et/ou un savoir-être passe nécessairement par une transmission de connaissances. De ce point de vue, l'école occidentale constitue un cadre privilégié. Le programme qu'on y enseigne prend toujours en charge les préoccupations de ses concepteurs. C'est ainsi que, pour les besoins de la colonisation, la France accorda une place centrale à l'école dans la conquête des âmes. Elle ouvrit dès 1817 la première école à Saint-Louis avant même d'avoir pacifié l'ensemble du pays.

Toutefois, elle ne perdit pas de vue qu'aussi efficace soit-elle dans le modelage des colonisés, l'éducation n'en demeure pas moins un éveilleur de conscience. Le débat qu'a suscité la généralisation de l'enseignement et les recommandations de certains milieux coloniaux en fournissent la preuve. R. Mercier, après avoir montré comment l'école doit agir sur les enfants pour en faire de bons sujets français, précise que sa mission est : « non de leur inculquer telle ou telle de ces idées d'indépendance, de démocratie auxquelles nous sommes habitués, dont nous sommes souvent prodigues, mais dont on ne prévoit la résonance sur un cerveau indigène ; ni de fabriquer de pseudo-

savants, nantis d'un orgueil démesuré, trop enclins à mépriser le travail manuel et à parader au près des leurs ».⁵¹

A travers cette mise en garde, l'impérialiste R. Mercier veut faire éviter à sa patrie un type d'enseignement qui serait de nature à émanciper les colonisés voire les pousser à la contestation et à l'indépendance. Au détour de ses propos, on relève aussi la finalité que l'on avait assignée à l'enseignement. Son principal rôle était de former le personnel indispensable à l'action coloniale. Il s'agissait d'une masse de paysans et d'ouvriers servant de main d'œuvre ainsi qu'une catégorie d'agents destinés à être des interprètes, des commis, des instituteurs, des chefs indigènes...

Le contexte exigeait aussi que tous fussent moralement conquis. Ce double rôle que devait jouer l'école apparaît de manière plus claire dans une correspondance du gouverneur général Brévié. S'adressant aux lieutenants gouverneurs, il écrit : « le devoir et les nécessités politiques et économiques imposent à notre œuvre d'éducation une double tâche : il s'agit d'une part de former des cadres indigènes qui sont destinés à être nos auxiliaires dans tous les domaines et assurer l'ascension d'une élite soigneusement instruite et rigoureusement choisie. Il s'agit d'autre part d'éduquer la masse pour la rapprocher de nous et transformer son genre de vie ».⁵²

La finalité de l'éducation fut effectivement prise en charge par le législateur. Quelques exemples tirés des programmes suffisent pour le démontrer. Pour rapprocher les indigènes du métropolitain, tout en leur faisant accepter leur infériorité, le contenu des leçons caricaturait le Noir et présentait le Blanc comme modèle. Le chant "Saint Georges" enseigné à tous les écoliers de la période coloniale en est la parfaite illustration. Dans ce texte, l'Occident, symbolisé par le héros Saint Georges, a pour mission de sortir l'Afrique des ténèbres. Aussi demande-t-on aux jeunes esprits de se réjouir de la conquête ».⁵³

⁵¹ MERCIER, R., Le travail obligatoire dans les colonies africaines, Nancy : Université de Nancy, 1933, p. 167

⁵² ANS, 2G2 -31, Documents sur l'enseignement au Sénégal.

⁵³ Consulter le texte au niveau de la partie annexe.

D'habitude, on servait également aux élèves des histoires sordides dans lesquelles les indigènes étaient tournés à la dérision. Dans une mise en scène intitulée : Mariétou, Sabitou et le chien, 2 ménagères de retour du marché, sont emportées par une vive dispute au point de voir un chien leur prendre leurs provisions.⁵⁴ Ici, la naïveté et l'immaturation des sujets peintes à l'excès corroborent la nécessité de les soustraire de leurs pratiques coutumières. Ainsi, l'école s'était fait l'écho de la mission civilisatrice que le gouverneur général Brévié exprime en ces termes : « l'école est, en effet, le moyen d'action le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquiescer à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle ».⁵⁵

Le choix des disciplines enseignées semble avoir été également guidé par l'esprit de la colonisation. Pour résoudre la question de la langue, sans laquelle la France ne pouvait espérer réussir son action, plusieurs matières enseignées avaient pour objet l'étude du français. C'est ainsi que les leçons de langage ou de vocabulaire, de grammaire et de conjugaison, d'élocution et de construction de phrase, de rédaction et de dictée dominaient les activités scolaires.

Avec un emploi du temps aussi chargé en disciplines ayant comme objectif la compétence de la langue ⁵⁶, l'école formait en quelques années tout un personnel prêt à servir l'administration centrale. Les fonctions de commis nécessitant une bonne calligraphie, les méthodes les plus draconiennes étaient utilisées afin d'amener les écoliers à parfaire leur écriture. Par ailleurs, la bonne tenue des comptes, qu'exigeaient certaines tâches confiées à des agents, avait poussé les instituteurs à user de tous les moyens pour amener les enfants à maîtriser le sens et le mécanisme des 4 opérations dès les premières années d'enseignement.

Toujours dans le souci d'avoir le " travailleur que réclame la colonie ", la première école dirigée par Jean Dard en 1818 s'était fixée pour objectif : « de

⁵⁴ DAVESNE, A., Mamadou et Binata sont devenus grands. Manuel à l'usage des écoliers africains, Paris : Librairie Istra, 1950, p. 45

⁵⁵ ANS, 2 G 2 – 31, op-cit.

⁵⁶ En plus, on exigeait aux élèves de s'exprimer en français dans la cour de l'école.

former des hommes pour la mise en œuvre de la colonisation agricole ».⁵⁷ Même avec l'échec de cette politique, on ne remet pas en cause la place de l'éducation dans le dispositif général de la colonisation. Elle s'étendit à toutes les catégories sociales mais en particulier aux fils de chefs en vue de faire d'eux des facilitateurs de la domination. L'ouverture de l'école des otages en 1856 devenue l'école des fils de chef en 1871 procède de cette logique de se servir des enfants de l'aristocratie.

L'espoir que le gouverneur du Sénégal fonde sur le grand soutien qu'ils peuvent apporter à la métropole le pousse à dire, avec insistance, aux commandants de cercle, que « vous exigerez des chefs que leurs fils et principalement l'héritier présomptif de leur situation soient parmi les plus assidus et les premiers élèves de l'institution (...) Les principaux dignitaires ou notables de ce cercle devront être invités à y envoyer leur fils aîné ou celui de leurs parents qui paraît le plus intelligent et plus apte à lui succéder ».⁵⁸

Le ton utilisé comme le choix porté sur les héritiers présomptifs se justifient de manière parfaite. En effet, les envoyer à l'école des fils de chef, c'était accepter d'avance de faire des futurs dirigeants indigènes, des esprits acquis aux intérêts de la métropole. Le refus des gens du *Joobaas* d'envoyer leurs enfants à Saint-Louis laisse penser qu'ils avaient compris le jeu du colonisateur. Mais, quand le chef de canton Sombel fut pressé de toutes parts par l'administration, il se résigna à laisser partir à Saint-Louis un de ses neveux. Seulement le conseil de son matricien réuni pour entériner la décision et désigner le futur élève en question, invoqua la dépersonnalisation dont il allait être victime et ajourna le projet.⁵⁹

Malgré l'échec, l'administration ne douta pas un seul instant de la nécessité d'amener tout le canton à envoyer leurs fils à l'école. C'est ainsi Robail, résident de *Susum* dans une lettre adressée au lieutenant gouverneur déclare : « l'école serait pour nous un moyen merveilleux. Grâce à ce bel instrument, nous

⁵⁷ BA, M. R., " l'événement historique ", Sud quotidien N°1900 du 07 Août 1999, p. 3

⁵⁸ ANS, 2G2 -31, op-cit.

⁵⁹ *Dudu Caw, Sange*, le 15-04-1998.

arriverons petit à petit à conquérir des idées de tempérance chez ces populations sërères. Je m'intéresserais vivement à une école placée près de moi ».⁶⁰

La promptitude avec laquelle on ouvrit une salle de classe à *Fissel* l'année d'après, en 1892, prouve que l'appel du résident avait eu un écho favorable auprès de l'autorité centrale de Gorée. *Fissel-Mbadaan*, le chef-lieu des " Provinces Sërères " eut donc le privilège d'accueillir la première école de l'entité administrative. Toutefois elle ne pouvait recruter l'ensemble des élèves des 4 cantons. Aussi jugea t-on opportun d'en créer une autre au *Joobaas* en 1895.⁶¹

Les raisons du choix de la localité ne sont pas spécifiées. On peut néanmoins avancer deux arguments pour la justifier. Sa population, de loin la plus importante, était un critère objectif pour qu'il fût le premier à en être doté après le chef-lieu. En outre, s'aider de l'école pour réaliser la conquête des âmes réputées les plus irréductibles relevait d'une bonne option de la part des autorités. Des calculs de même nature ont présidé à l'implantation de l'école à *Babak*, cœur du *Joobaas* et point de départ de l'occupation du pays.

Aussitôt ces écoles ouvertes, leur bon fonctionnement se heurta à des problèmes. L'absence de moyen de transport rendait délicat l'acheminement du matériel destiné à la construction des bâtiments devant remplacer les abris provisoires. Dans une de ses correspondances, l'autorité provinciale ne manque pas de souligner que les travaux d'édification de l'école de *Fissel* sont poussés, mais l'acheminement à pied des matériaux représente une difficulté sérieuse.⁶²

Le manque d'assiduité, comme en témoigne la fluctuation des effectifs de la classe de *Babak*, constitue l'autre entrave réelle. Au mois de mars 1897, une note administrative se réjouissait de la présence de « 20 élèves qui travaillent bien ».⁶³ Cependant, peu de temps après, en mai de la même année, le rapport

⁶⁰ ANS, 2 G 1-106, Dakar, Thiès, rapport mensuels, 1891-1895.

⁶¹ ANS, J 29, Ecole de *Fissel*.

⁶² ANS, 2 G 2-33, Provinces *Sereer*, Rapport mensuels, 1903.

⁶³ ANS, 2 G 1- 110, Dakar – Thiès, Rapports mensuels, 1897.

mensuel du cercle de Dakar-Thiès mentionne que l'école « a été abandonnée de ses élèves sous les conseils d'un indigène et il a fallu l'intervention du résident pour faire revenir une cinquantaine ». ⁶⁴

La question de l'assiduité constitua une entrave si sérieuse que les deux établissements cessèrent momentanément de fonctionner en 1902. ⁶⁵ Le faible taux de fréquentation est la preuve que les gens du *Joobaas* continuaient à manifester leur hostilité vis-à-vis de l'école. Sinon, pour un canton aussi peuplé, c'est plutôt le problème de places qui devait se poser. En réalité à *Babak*, comme à *Fissel*, les *Sereer* avaient refusé d'envoyer leurs enfants étudier. Georges Donis, administrateur du cercle, précisait d'ailleurs que sur 22 élèves inscrits à *Mbadaan* (*Fissel*), 10 seulement étaient des *Sereer*. ⁶⁶ Au *Joobaas*, les sources orales ne fournissent pas de chiffre, mais elles s'accordent à dire que ce sont les ethnies étrangères qui étaient plus attirées par l'école.

Outre la crainte de l'aliénation culturelle, la présence régulière que requiert l'enseignement a beaucoup joué dans l'attitude des *Sereer*. En effet, le gardiennage du troupeau, passage obligatoire pour tout enfant, est incompatible avec les études. Bien plus, il suffit de voir la place des jeunes dans les travaux champêtres pour comprendre pourquoi ils ne pouvaient être des écoliers. A *Babak*, la période des labours a été si défavorable au bon fonctionnement de l'établissement que l'autorité des " Provinces Sérères" avait fini par accepter que « le début des travaux champêtres marque la fin des classes ». ⁶⁷ Malgré des propositions visant à faire « des cours de soir simples aux enfants » ⁶⁸, l'école ne connaîtra guère de résultats satisfaisants.

L'exemple de l'école de *Babak* illustre bien le fonctionnement de l'enseignement laïc au *Joobaas*. En dépit des efforts déployés, il ne fit que végéter. L'absence de nouvelles créations jusqu'en 1950 témoigne de l'option qu'avait faite le colonisateur. Il se désintéressa progressivement de l'établissement et finit par

⁶⁴ ANS, 2 G 1 – 110, op-cit.

⁶⁵ ANS, 2 G 2- 32, *Provinces Sereer*, Rapports mensuels, 1902.

⁶⁶ ANS, 2 G – 47, *Provinces Sereer*, Rapports mensuels, 1904.

⁶⁷ ANS, 2 G 1-110, *Provinces Sereer*, Rapports mensuels, 1897.

⁶⁸ Ans, 2 G 2-47, op-cit.

l'abandonner. Cet échec ne marqua pas toutefois la fin de l'enseignement dans le canton. Les missionnaires qui avaient profité de la soumission du *Joobaas* et qui s'y étaient établis dès 1891 ouvrirent une classe de catéchèse à *Sange* en 1897.

Les cours catéchistiques assurés par des *Noonwe* de Thiès débouchèrent sur une initiation au maniement de la langue française. D'enseignement religieux non formel, on passa à sa structuration après la seconde guerre. *Sange*, leur premier lieu d'installation eut son école privée catholique en 1948. Un an plus tard, celle de *Babak* commença à fonctionner.

L'enseignement privé catholique bénéficia de préjugés plus favorables au niveau des populations. En fait, la tolérance de l'Eglise à l'égard de certaines pratiques des *Sereer* qui avait facilité l'adoption du christianisme contribua à mettre fin à l'hostilité de ces gens à l'encontre de l'école. Le seul problème, que rencontrèrent les missionnaires, était l'absentéisme provoqué par les occupations champêtres. Ils ont eu néanmoins le mérite d'avoir persévéré pour former les premiers intellectuels du *Joobaas*.

Comme partout en Sénégambie, la France a voulu s'appuyer sur l'école pour opérer la conquête des âmes de ce canton. En dehors de la parcelle de réussite des congréganistes, l'enseignement y a de manière générale échoué du fait des pesanteurs socioculturelles et économiques. Si les chefs métropolitains et indigènes n'ont rien pu faire pour sa promotion, en revanche, ils sont parvenus à l'aide d'autres instruments, à imposer la politique du colonisateur.

2.1.2.2 La justice indigène et ses conséquences.

La France, qui avait entrepris la conquête au nom de sa supériorité, continua à mobiliser des moyens lui permettant d'imposer sa civilisation à des peuples considérés comme dépourvus de droit, de religion et même de langue. La politique d'assimilation qu'elle voulait mener, quoique simple artifice, ne

pouvait se réaliser avec la justice française conçue pour des citoyens à part entière. En fait, il était difficile de couper les colonisés de leurs valeurs sans faire usage de la violence ou de pratiques non conformes aux lois de la métropole. De fait, la France fut contrainte d'élaborer une seconde justice applicable aux indigènes en vue de pouvoir réprimer de manière immédiate toutes les formes de résistance.

2.1.2.2.1 Le Code de l'indigénat

Il est institué par le décret du 30 septembre 1887 portant répression par voie disciplinaire des infractions spéciales aux indigènes. Son article 1 stipule que « les administrateurs coloniaux statuent au Sénégal et dépendances, par voie disciplinaire, sur les infractions commises par les indigènes non-citoyens français... ». ⁶⁹ L'article 2 précise que « les arrêtés pris par le gouvernement en ce qui concerne les indigènes pourront être sanctionnés par des pénalités allant jusqu'à 15 jours de prison et 100 F d'amende ». ⁷⁰

A la lecture de ces passages, on voit qu'il s'agit d'un ensemble de pouvoirs disciplinaires mis à la disposition des administrateurs coloniaux pour leur permettre d'agir avec rapidité. La volonté de les armer apparaît de manière plus nette dans l'exposé des motifs du décret. Il mentionne : « depuis, mon attention a été attirée sur les difficultés que rencontre l'administration du Sénégal et qui proviennent de ce que les représentants de l'autorité métropolitaine n'ont aucun pouvoir disciplinaire à l'égard des indigènes non-citoyens ». ⁷¹

Le colonisateur parle de pouvoirs disciplinaires simplement parce qu'il considère les indigènes comme de grands enfants dont l'administration requiert une justice expéditive destinée aux peuples vivant dans des ténèbres. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir la nomenclature des infractions. Au nom du Code de l'indigénat, devaient être punis les propos outrageants tenus en public contre la France, les tam-tams organisés la nuit, les déplacements sans

⁶⁹ Journal Officiel du Sénégal et dépendances, 3 novembre 1887, p. 323

⁷⁰ Ibid., p. 323

⁷¹ ANS, M 217, Rapport de présentation du décret du 30 septembre 1887.

autorisation, l'asile donné à un vagabond, la détention d'arme non déclarée, les aumônes pour les confréries, le retard dans le recouvrement de l'impôt. Il est facile de lier plusieurs des fautes susceptibles d'être punies à un désir manifeste de mettre fin à toutes les vellétés de résistance.

L'interdiction des séances de tam-tam comme les déplacements non autorisés assimilés au vagabondage entrent dans le cadre des mesures de sécurité prises pour empêcher toute communication par quelque moyen que ce soit en vue de prévenir des rébellions. L'obligation de déclarer les armes est significative aussi de la volonté de l'administration à parer d'éventuels soulèvements. La prohibition des dons aux confréries procède de la même logique de prévention. S'inspirant de l'exemple de l'Algérie, les Français avaient mesuré tout le préjudice que les marabouts et les sociétés secrètes pouvaient porter à leur action. A toute fin utile, ils s'opposèrent aux aumônes pour éviter de voir les confréries s'enrichir et devenir des foyers actifs de la résistance. C'est sur la base de ces considérations qu'ils bannissaient et exilaient les personnes trop influentes.

Le Code de l'Indigénat privait donc les populations de tous leurs droits. Et le colonisateur avait tout fait pour les empêcher de s'organiser en vue de les reconquérir. Tout ceci est la preuve que cette justice est un régime qui consacrait le pouvoir du Commandant de cercle notamment. Aucun indigène, fût-il agent colonial, n'échappait à ses compétences judiciaires. Lorsqu'on sait qu'ils étaient des militaires avec un niveau d'instruction relativement bas, il devient aisé de mesurer toutes les dérives que pouvait occasionner l'application de ce fameux code de justice.

Au grès de leur humeur, ils avaient installé partout dans les pays de protectorat le régime de la brutalité gratuite. Ils avaient soumis les populations à une terreur telle qu'elles agissaient en marionnettes. Cette situation est à même d'expliquer l'absence de réaction au *Joobaas*. D'après les témoignages recueillis, toute tentative d'opposition était assimilable à un acte suicidaire, puisque le chef de canton tout proche était très enclin à enclencher la procédure pénale.

Ces propos révèlent l'entorse faite au décret du 30 septembre 1887. En effet, les commandants de cercle n'hésitaient pas à confier une partie de leurs pouvoirs exorbitants à des chefs locaux, à ceux placés à la tête des cantons en particulier. Ainsi, ils leur offraient des moyens leur permettant de réaliser leur train de vie ostentatoire que ne pouvaient assurer leurs maigres salaires. Les remises de l'impôt et les pourcentages, qu'ils percevaient des amendes, étaient autant de raisons qui les poussaient à agir sans pitié. Naturellement, ils cherchèrent à punir même les plus petites fautes pour augmenter leurs revenus.

C'est ainsi que toutes les affaires portées devant le chef de canton à *Mbadaan* étaient sévèrement jugées.⁷² Les auteurs ont écopé des peines allant de 2 jours à 1 mois d'emprisonnement. L'incarcération étant le suprême déshonneur qu'on pouvait infliger à un homme libre et quel qu'en fût le motif, les gens du *Joobaas* trouvèrent en la corruption un moyen efficace pour y échapper. L'attribution illégale des pouvoirs aux chefs de canton, d'une cupidité sans limite, multiplia les abus. Les traitements déshonorants et la lourdeur des amendes comparativement aux possibilités des indigènes avaient mis fin à toutes les velléités de résistance. La France ayant ainsi atteint son but, on pouvait s'attendre à une réforme.

Selon les termes de W. Ponty : « l'indigénat doit reculer peu à peu, pour laisser progressivement la place au régime de droit commun, parce que les populations s'approprient davantage et viennent plus loyalement à nous ».⁷³ Ce sont des considérations de même nature qui sont à l'origine du décret du 10 novembre 1903 portant réorganisation de la justice dans les colonies de l'AOF et créant les tribunaux de village.⁷⁴

En dépit des réformes intervenues dans la justice, le décret instituant le pouvoir de répression par voie disciplinaire ne fut pas abrogé. Mais la participation des

⁷² ANS, M110 registre d'écrou de *Fissel*.

⁷³ ANS, M 85, W. Ponty et régime de l'indigénat.

⁷⁴ ANS, M 79, op-cit.

colonies françaises à la première guerre ouvrit la voie à des contestations. Selon Mb. Guèye, pour éviter d'attirer le mécontentement des colonisés, on essaya de brider les administrateurs en apportant beaucoup de précaution dans l'exercice de leurs pouvoirs disciplinaires.⁷⁵

Comme l'indique la remarque du gouverneur général, ils devaient comprendre que le Code de l'Indigénat n'était qu'un régime à caractère transitoire et provisoire. Pour toutes ces raisons, un arrêté du 31 janvier 1917 traça une ligne de démarcation entre les pouvoirs disciplinaires et les condamnations pénales, pensant que les sanctions par voie disciplinaire n'ont aucun caractère infamant. Cette subtilité de droit public est la preuve que beaucoup de réalités des sociétés dominées avaient échappé à l'autorité coloniale. En vérité, dans l'un ou l'autre cas, la sanction pénale, surtout quand elle privait l'individu de sa liberté, était considérée comme le plus grand déshonneur qui pouvait frapper une famille.

Les peines étaient d'autant plus humiliantes qu'on raconte qu'à Mbadaan, suivant les humeurs du chef, les contrevenants étaient battus à mort et/ou employés à des corvées. Cette possibilité de se servir de leurs forces pour effectuer des travaux montre que le Code d'Indigénat avait fait le lit au " Travail Obligatoire ". Les liens entre pouvoirs disciplinaires et " Travail obligatoire " apparaissent de manière plus claire dans cet arrêté qui indique : « tout individu ne pouvant, dans les villes, justifier d'une résidence dûment constatée ou d'un livret de travail, est déclaré vagabond et, de ce fait, peut être conduit au chantier ou dans une entreprise de manutention pour y travailler obligatoirement, moyennant une rémunération ».⁷⁶

⁷⁵ Mb. GUÈYE, " la justice indigène ", cours de licence, 1989-1990.

⁷⁶ FALL. B., Le travail forcé en AOF, 1900-1945, Paris : Karthala, 1993, p. 49

2.1.2.2.2 Le travail obligatoire ou travail forcé⁷⁷

La " mission civilisatrice " et les mobiles économiques, qui justifient l'impérialisme, exigeaient un certain nombre de réalisations dont la construction de voies de communication. Personne n'ignore qu'il fallait des routes, des chemins de fer, des voies navigables pour se rapprocher des populations. Une bonne logistique était également indispensable pour assurer le trafic commercial. En outre, l'administration avait besoin de mettre sur place beaucoup d'infrastructures : écoles, bureaux, hôpitaux... Tout compte fait, la demande en main d'œuvre du bâtiment et des travaux publics fut si importante qu'on enregistra beaucoup de propositions.

Pour R.P. Arnou, la mise en valeur des colonies doit se faire « pour l'indigène, avec l'indigène, sans doute, mais aussi par l'indigène ».⁷⁸ Ce point de vue indique la place centrale des populations locales dans l'exécution des travaux. A une idée près, R. Mercier, un autre partisan de la colonisation, pense la même chose. A son avis : « la mise en valeur des colonies, au sens où nous venons de l'entendre, exige la collaboration de l'indigène et notamment sous cette forme première qu'est l'apport des bras ».⁷⁹

Au-delà de la disponibilité de la main d'œuvre locale, des raisons inavouées parmi lesquelles son faible coût voire sa gratuité fondent cette option. C'est, peut être, en s'appuyant sur des considérations de ce genre que la France se détermina à réquisitionner les populations indigènes pour qu'elles fournissent l'effort nécessaire pour l'exécution des travaux d'intérêt général. Ainsi, se mit de manière progressive un système dont la simple évocation du mot utilisé pour le désigner (Travail Obligatoire ou Travail Forcé) dévoile tout son caractère arbitraire.

⁷⁷ Les partisans de la colonisation ont eu du mal à trouver un mot pour nommer la pratique qui permettait de mobiliser les indigènes contre leur gré pour des travaux dits d'utilité publique. A cause de l'idée de bagne à laquelle le travail forcé renvoie, ils lui ont préféré le travail obligatoire. C'est ainsi que M. Piétri, alors ministre des colonies, se réjouissait d'avoir fait « un pas dans la vérité en l'appelant, comme il convient, le travail public obligatoire qui correspond à une réalité plus précise » cité par R. MERCIER, *op-cit.*, p.7

⁷⁸ Cité par R. MERCIER, *op-cit.*, p.9

⁷⁹ *Ibid.*, p. 9

En réalité, de l'ensemble des travaux répertoriés qui autorisaient l'application de la contrainte directe⁸⁰, seuls les cas de force majeure relatifs à des événements imprévisibles tels que les incendies, les inondations, les invasions de sauterelles devraient pouvoir entraîner l'usage de la force dans la mobilisation de la main d'œuvre. D'ailleurs, la vie communautaire et la solidarité bien connue des sociétés de la sous région sont la preuve que les indigènes n'avaient pas besoin d'un tel traitement pour se mobiliser contre ces intempéries. A la lecture des autres conditions qui autorisent le réquisitionnement des populations (travail de voirie, entretien des voies de communication, établissement des gîtes d'étapes...) on voit que le Travail Obligatoire était un moyen destiné à faire prospérer les affaires du colonisateur.

Comme à l'accoutumée, on lui attribua malgré tout, des intentions nobles. A ce propos, R. Mercier écrit : « son but plus ou moins lointain, mais à ne point perdre de vue, est de hâter le jour où l'indigène ayant compris son véritable intérêt se pliera spontanément à la loi du travail. »⁸¹ Il suffit de passer en revue la littérature qui traite des africains en général pour comprendre que cet objectif est bâti sur des préjugés.

Dès le milieu du XV^e siècle, A.Ca Da Mosto comparant les énormes potentialités du Sénégal Occidental à l'exploitation qu'en faisaient ses habitants, n'a pu s'empêcher de les traiter : « de mauvais laboureurs et gens qui ne veulent à jeter les semences, sinon ce qu'ils pensent être suffisant pour leur vivre toute l'année ».⁸² La paresse qu'insinue cette remarque a été reprise par beaucoup de notes de voyage de la période précoloniale.

Au XIX^e siècle, en dépit de l'ancienneté des relations qui devait leur ouvrir les yeux pour comprendre le système de production des populations locales, ils persistent dans leur erreur de jugement. Ne prenant en compte que les objectifs de la colonisation, ils devinrent plus virulents vis-à-vis de l'indigène

⁸⁰ *Ibid.*, p. 38

⁸¹ *Ibid.*, p.10

⁸² CA DA MOSTO. A., *op-cit.*, p.108

décrit comme ce type d'homme qui : « se montre indolent, des goûts extrêmement simples, insensibles à l'appât du gain et peu désireux de changer son existence tranquille et insouciante, dans laquelle les travaux les plus rudes sont la partie des femmes ». ⁸³

Leur première erreur a consisté à vouloir lire des réalités très différentes à l'aune de leurs propres valeurs. Le calendrier très chargé des paysans et la force physique que nécessitaient les travaux champêtres sont à même de prouver que l'indigène n'est pas cet oisif qui, en toute chose, opte pour la facilité. Pour une analyse moins partisane, il convient de dire que disposant d'un système de production tourné essentiellement à la consommation, il n'éprouvait pas le besoin de se lancer dans l'exploitation effrénée de son milieu à la manière des sociétés à économie de marché. Se refusant à comprendre ces populations, ils se servirent de clichés pour légitimer leur action dont le but majeur était de rattacher les colonies à l'économie du monde.

Ainsi, dans la presse occidentale de l'époque, l'indigène est comparé à cet enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de la raison. Par conséquent, l'administration devait se comporter en père de famille et user quelquefois de la violence pour le ramener sur le droit chemin.

Avant que le service du Travail Obligatoire fût officialisé, le chef de canton de *Mbadaan* avait fait prévaloir ses droits de responsable de famille pour charger les *Joobaas-Joobaas* d'acheminer les matériaux devant servir à la construction de sa résidence en 1891. Pour trouver une solution au problème de transport qui bloquait les travaux de l'école de *Fissel*, le résident dit aussi avoir fait appel à la main-d'œuvre locale. ⁸⁴ Les premières expériences concluantes de portage obligatoire mirent vraisemblablement fin aux hésitations de l'administration. A la suite du décret du 22 octobre 1925 qui autorisait le lieutenant gouverneur à réquisitionner des hommes pour les entreprises privées en cas de force majeure, celui du 21 août 1930 institua de manière officielle le Travail Obligatoire AOF. ⁸⁵

⁸³ MERCIER, R., op-cit., p.14

⁸⁴ ANS, 2 G 2-33, op-cit.

⁸⁵ MERCIER, R., op-cit., p. 44

Il donne compétence aux autorités supérieures des territoires de recruter les bras nécessaires pour les travaux d'intérêt général, le portage et les cultures obligatoires. L'arrêté du 25 novembre 1912 avait toutefois spécifié que la période des prestations devait être choisie en dehors des époques de culture et de cueillette, de façon à ne pas nuire aux travaux agricoles. Elles ne pouvaient non plus s'effectuer à plus de 5 km du village du réquisitionné, sinon ce dernier devait percevoir une ration en nature ou en espèces. Le texte précise également que tout individu physiquement apte de 25 à 60 ans, à l'exception des militaires et des corps paramilitaires, devait jusqu'à 12 jours de corvée à l'administration.⁸⁶

Le texte de 1930 fit la part belle à certains agents. Au lieu de se limiter à recruter eux-mêmes les effectifs nécessaires pour l'exécution des travaux qu'autorisait le décret, les commandants de cercle déléguaient souvent leurs pouvoirs aux autorités cantonales. Ces dernières mettaient à profit le régime de la contrainte directe pour augmenter leurs fortunes. Au *Joobaas*, les champs qu'ils se faisaient établir aux frais des paysans sont restés célèbres. Ce n'est pas de si tôt que seront oubliées, dans cette province, les réquisitions qui les obligeaient à se rendre au chef-lieu situé à une trentaine de kilomètres pour refaire et nettoyer la demeure de l'autorité. Les populations reconnaissent avoir effectué le *lukit* (Travail Obligatoire) jusqu'à Lyndiane pour participer à la construction de l'usine sans percevoir d'indemnité.

Ces genres de dérives qui se sont ajoutées aux fondements immoraux du service du Travail Obligatoire poussèrent des voix autorisées à s'élever contre la pratique. A la suite des protestations du Bureau International du Travail, Galandou Diouf envoyait le 21 février 1925 une correspondance à la métropole pour justifier le Travail Obligatoire. Mais il a fallu attendre un contexte tout à fait différent pour que la France fût plus attentive aux plaintes des hommes épris de justice.

⁸⁶ FALL, B., *op-cit.*, p. 17

Profitant de la naissance de l'Union Française, le député H. Boigny fit remarquer à ses pairs de l'Assemblée Française au cours de la séance du 30 mars 1946 : « en l'année 1946, après 50 ou 100 ans d'occupation, 150 ans après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et 100 ans après la suppression de l'esclavage, le Travail Forcé dans une terre française est non seulement destructeur, inhumain, antidémocratique, mais aussi antiéconomique ». ⁸⁷ Ce beau réquisitoire fut à l'origine de la suppression du Travail Obligatoire par la loi du 11 avril 1946.

En matière de législation, l'option de la France était claire : concevoir des textes qui font des indigènes des personnes taillables et corvéables à merci, donnant ainsi aux administrateurs l'opportunité de les utiliser en fonction des impératifs de la colonisation. Cette ruse a amené les indigènes à abandonner de manière consciente ou non les fondements de leur organisation socio-économique.

A ce sujet, l'exemple du Code de l'Indigénat est assez révélateur. En exigeant que les lourdes peines soient payées en espèces, le colonisateur consacrait la supériorité de sa monnaie et, du coup, obligeait les populations locales à en disposer. Ainsi, ils devaient intégrer dans leur système de production des filières, sources de revenus monétaires. La volonté de la métropole à promouvoir les cultures de rente est plus manifeste dans ce qu'elle appelle « cultures obligatoires ».

2.1.2.2.3 Les cultures obligatoires

Les idéologues de la colonisation de la trempe de R. Mercier avaient fait accepter à la France que « tous sont d'accord pour reconnaître la nécessité d'étendre les cultures indigènes surtout dans les régions tropicales où les natifs à peine sortis de la barbarie, indolents et imprévoyants, ne défrichent et ne cultivent que ce qu'il leur faut pour se nourrir au jour le jour et où la moindre irrégularité de pluies, une invasion de parasites, le passage d'un troupeau de

⁸⁷ Ibid., p. 17

faunes suffissent à provoquer la disette, voire des famines meurtrières ». ⁸⁸ Il est facile de relever le bien non fondé de ces propos, mais le type d'alibis avancés a amené la métropole à instituer : « dans toute l'AOF la culture par contrainte imposée, au gré des circonstances et des opinions ». ⁸⁹

Les véritables mobiles des " cultures obligatoires " sont à rechercher dans les préoccupations qui avaient poussé la France à mettre en œuvre une politique de colonisation agricole. Avec la suppression de la traite négrière, la colonie du Sénégal avait vocation à fournir à la métropole des produits agricoles dont la demande était forte en Europe. Au premier rang de ces espèces végétales, figuraient le coton et l'arachide.

L'abolition de l'esclavage et son corollaire la guerre de sécession aux Etats-Unis, avaient entraîné de profonds bouleversements dans le commerce des fibres coton et provoqué un déficit dans l'approvisionnement dans le marché européen. Face à cette situation, la France porta son regard sur ses possessions dont le cadre écologique était favorable à la production de cette matière première, devenue indispensable du fait de l'augmentation de la capacité de tissage des industries. Ainsi une campagne de promotion du coton fut déclenchée en Sénégambie en général et chez les *Sereer* en particulier.

A propos de ces populations, l'autorité de Gorée s'adressant à ses supérieurs écrit : « nous pensons que pour tirer le meilleur parti des bonnes dispositions des Sérères, nous devons les pousser à la culture du coton qui est, après le mil nécessaire à leur nourriture, l'unique travail auquel ils se livrent, pour faire quelques échanges avec leurs voisins. Nous répondrions ainsi aux vœux du ministère de la Marine et des Colonies qui désire encourager cette culture à la côte occidentale de l'Afrique ». ⁹⁰

Tout fut mis en œuvre pour qu'elle triomphât. On n'hésita pas même, après la sensibilisation des *Sereer*, à leur proposer des prix incitatifs et à leur démontrer

⁸⁸ MERCIER, R., *op-cit*, p.73.

⁸⁹ COSNIER, H., *L'Ouest africain français*, Paris : Larose, 1921, p. 148

⁹⁰ ANS, 1 G 33, Notice sur le *Jandeer* et le pays *Noon*, 1861.

les avantages que procure le coton par rapport aux autres cultures. Pinet-Laprade qui voulait transformer les pays des *Noonwe* en bassin cotonnier fait remarquer: « un hectare de terrain cultivé en arachide rapporte en moyenne 100 boisseaux dont la vente à 2 F 7c, prix maximum, donne aux indigènes 27 F. Un hectare de terrain grossièrement cultivé en cotonnier produit au minimum 1600kg de coton brut- Si nos négociants achetaient ce coton à 0 F 20c le kg, les indigènes retireraient une somme de 320 F pour un travail moins pénible pour eux-mêmes que celui que leur occasionne la culture et la récolte d'un hectare d'arachide ». ⁹¹

L'intérêt particulier que cet administrateur accorde à la production du coton, au point de le privilégier par rapport à l'arachide, se justifie par la bonne appréciation que les industriels français avaient réservé à ce produit. Ils avaient déclaré que « de tous les échantillons de coton envoyés dernièrement en France, celui des Sérères a été jugé le meilleur; il a été coté par les courtiers du Havre 1 F 50 le kilogramme en laine ». ⁹² Il ne restait qu'à améliorer sa qualité car : « les fabricants d'Europe reprochent au coton de la région d'avoir les soies trop courtes et d'être impropres à certains tissages. » ⁹³ Pour y parvenir, l'Association Cotonnière Coloniale a fait venir des semences des États-Unis.

La principale raison qui explique que le coton soit promu au rang de " culture indigène" ⁹⁴, réside dans la condition imposée par les industriels. Ils s'étaient engagés à l'acheter que si on leur garantissait une fourniture annuelle suffisante de 300.000T leur permettant de transformer leur outillage. ⁹⁵ Lorsqu'on sait que la production totale des *Sereer* était estimée à 40.000 kg de brut, on comprend les efforts que déploie la France pour sa promotion. On relève sous la plume de Mb. Guèye qu' « en 1865 eurent lieu des séances solennelles de distribution des primes pour créer une vraie émulation chez les

⁹¹ Ibid.

⁹² Ibid.

⁹³ ANS, 1 G 337, Monographie du cercle de Thiès, 1895-1910.

⁹⁴ Très tôt, la France avait senti la nécessité de promouvoir certaines cultures afin de satisfaire les besoins de la métropole. C'est ainsi qu'elle fit payer l'impôt avec le coton et proposa des primes aux producteurs. C'est de cette sorte qu'elle en vint à rendre obligatoire la culture de l'arachide au début du xx e siècle dans le cercle de thiès.

⁹⁵ ANS, r3, agriculture du Sénégal, correspondances 1896-1906, p.17

producteurs. Les paysans de *Put* qui avaient accepté de se conformer au conseils des européens reçurent 250F ».⁹⁶

En dépit de cette politique, la colonie ne put atteindre ce tonnage. Mais, dans le même temps, le développement de l'industrie de la laine avait commencé à concurrencer les cotonnades. De fait, rien n'obligeait plus la France à utiliser les grands moyens pour étendre la culture du cotonnier. Son désintéressement vis-à-vis de cette plante à la fin du XIX^e siècle et le classement de l'arachide au rang de "culture obligatoire" renforce l'idée qui fait de la promotion de certaines cultures, une subtilité visant à satisfaire les besoins de la métropole.

En vérité, avec la révolution industrielle, le continent européen était devenu un grand consommateur de matières grasses. L'entretien du système d'engrenage des machines, de plus en plus puissantes, demandait d'énormes quantités de graisse tandis qu'au niveau des foyers, les progrès de l'hygiène avaient rendu obligatoire l'usage du savon. L'art culinaire qui n'avait pas échappé aux bouleversements se singularisait aussi par l'utilisation d'importants volumes d'huile. Désormais, on ne pouvait plus se passer des oléagineux en Occident. La France était contrainte à importer à coups de millions des matières grasses pour ravitailler son marché intérieur.

Tableau n° II : Importations de la France en provenance de ses possessions d'Afrique (arachides)

Année	Valeur
1894	11.193 270F
1895	7 583 023F
1897	8 437 563F

La baisse de la valeur des importations que laisse apparaître le tableau ne traduit nullement une diminution des besoins. Elle est à mettre au compte de la fluctuation de la production au niveau des colonies. Le rapport précise d'ailleurs

⁹⁶ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 420

que pendant cette période, la métropole a importé une quantité supérieure d'arachides d'Égypte et des Indes britanniques.⁹⁷

Toutefois, la préférence accordée à celles du Sénégal, jugées de meilleure qualité, contribua à spécialiser ce pays dans la production de la légumineuse. Tout fut mis en œuvre pour créer les conditions d'expansion de la plante. La métropole eut recours à la sensibilisation pour convaincre les paysans. Les champs de démonstration, en l'occurrence celui que dirigea M. Enfantin en 1897, participent de cette campagne de persuasion.

Comme l'indique leur nom, M. Enfantin intégra dans ses essais tous les facteurs de production : instrument et technique de labour, qualité et variété des semences, époque et technique de semis, pour convaincre les paysans à, non seulement s'adonner à la culture de l'arachide, mais à opter pour sa modernisation. D'après les résultats, on peut obtenir avec la charrue un rendement moyen de 5040kg/ha alors qu'en cultures ordinaires il n'est que 1400kg/ha. M. Enfantin évalua même la rentabilité des différentes parcelles pour montrer tous les avantages que procure l'application des conseils des techniciens européens.⁹⁸

Tableau n° III : Essais culture de l'arachide

Instrument de labour	N° essai	Rend/ha	Valeur(10f/q)	Frais	Bénéfice
Charrue	1	7000kg	700f	100f	600f
	2	3850kg	385f	100f	285f
	3	3080kg	308f	100f	208f
Ileer	1	2100kg	210f	100f	110f
	2	700kg	70f	100f	-30f

Source: ANS, R18

En dépit des résultats très concluants de l'expérience, la colonie tarda à jouer pleinement le rôle qu'on lui avait attribué. Entre autres facteurs limitants, il y a l'attitude de certaines populations qui, très attachées à leur système de

⁹⁷ ANS, R3, op-cit., p.4

⁹⁸ ANS, R3, op-cit., p.4

production, manifestaient une réticence à l'encontre de l'arachide. Parmi elles, figurent les gens de *Joobaas*. Après avoir loué la prévoyance des " provinces Sèrères" dans le domaine de l'alimentation, un rapport de 1902 n'a pas manqué de souligner le peu d'intérêt qu'elles avaient accordé à la culture de l'arachide.

*Goram Seen*⁹⁹, un témoin de l'époque, a tenu à préciser que dans ce canton, seules les ethnies étrangères du terroir avaient commencé à exploiter la légumineuse. A le croire, pour se procurer des graines d'arachide à des fins de dégustation, les originaires de la localité offraient leur coton aux vendeurs venus de l'intérieur du pays. Les réticences ajoutées aux aléas naturels très courants (invasion sauterelles en 1895, sécheresse en 1910...) suffisaient pour fragiliser la production alors que les besoins de la France ne cessaient de s'accroître.

Tableau n° IV : Exportations d'arachides (Tonnes)

Années	Sénégal	Haut Sénégal- Niger	Guinée	Total
1910	227 300	1 800	560	229 360
1911	164 960	5 110	1 060	170 130
1912	184 760	5 830	2 020	192 610
1913	229 960	8 580	3 540	242 080
1914	280 530	2 950	3 330	236 810
1915	303 070	1 870	1 270	306 230
1916	124 140	320	770	125 230

Source : ANS. R 18.

Les effets néfastes de la première guerre, avec ses importantes ponctions dans la main d'œuvre, n'ont pas épargné non plus la production. La spécialisation de la Guinée dans la fourniture du caoutchouc pour faire face aux besoins croissants de l'industrie de la pneumatique liée à l'essor du vélo et de l'automobile¹⁰⁰ avait affecté de manière sérieuse les importations françaises d'arachides. Le déficit était si important que l'administration prit des mesures pour généraliser la culture de la légumineuse à l'échelle du Sénégal.

⁹⁹ *Goram Seen, Kisaan*, 25-121990.

¹⁰⁰ FALL, B., *op-cit.*, p.55

La création et la généralisation des sociétés indigènes de prévoyance entrent dans le cadre de la kyrielle de dispositions prises. Celles préconisées par G. Angoulvant montrent que la métropole était vraiment décidée à faire de l'arachide la principale culture de la colonie. Il jugea nécessaire de doter le pays d'un bon réseau de voies de communication. Ainsi pensa-t-il à l'ouverture d'une voie d'écartement d'un mètre embranchée à Louga et pénétrant jusqu'à l'intérieur du *Jolof*.

On pensa aussi à encourager l'émigration des populations de la sous-région et leur installation définitive au Sénégal.¹⁰¹ Pour Angoulvant, les rendements étant tributaires de la qualité des graines et des moyens de culture, il fallait donc recourir aux variétés sélectionnées et surtout s'atteler à former des techniciens capables de transformer la mentalité des indigènes.¹⁰²

La réalisation de ces propositions, quoique onéreuse et ayant même conduit à un emprunt, aboutit au projet de construction, à Bambey, d'un institut de l'arachide d'un coût global de 230. 000F.¹⁰³ La légumineuse fut promue au rang de " culture obligatoire" et on généralisa les champs de démonstration pour vaincre les réticences des paysans qui, jusque-là, hésitaient à l'adopter de manière définitive. A partir des années 20, on les institua au niveau des villages-pilotes du *Joobaas*.

En raison des réquisitions fréquentes que ces exploitations occasionnaient et du zèle dont faisaient montre certains chefs de canton, elles n'ont guère laissé un bon souvenir dans cette province. A en croire les paysans, toutes les tâches, débroussage et écobuage, semis et labours, récolte et transport, se faisaient sous la supervision de l'autorité qui n'hésitait pas à user, de temps à autre, de la violence.

C'est en parfaite connaissance de cause que H. Cosnier a écrit: « l'administrateur, de sa propre initiative ou sur les instructions du chef-lieu,

¹⁰¹ Selon MB. GUÈYE, pour ce faire, on haussa le taux de la fiscalité dans les régions impropres à la culture de l'arachide pour pousser ses habitants à l'émigration (communication orale).

¹⁰² ANS, R18, *op-cit*, p. 16

¹⁰³ *Ibid.*, p. 16

réunit les chefs indigènes, leur vante les biens faits de telle ou telle culture et leur enjoint de s'y adonner. Il distribue des graines, envoie des gardes délimiter les champs et contrôler les terrains en cours de cultures(...) L'amende, la prison viennent punir ceux qui n'ont voulu ou pu obéir ». ¹⁰⁴

Lorsqu'on écoute les témoins relater les violences qu'ils subissaient, décrire le rythme de travail auquel ils étaient soumis, on comprend pourquoi les *Joobaas-Joobaas* se jetèrent comme tous leurs voisins dans la production de l'arachide. Ils y étaient contraints d'autant plus que le colonisateur, de manière délibérée, leur avait créé des besoins dont la satisfaction passait par l'adoption des cultures commerciales.

2.1.2.3 La fiscalité et la monétarisation de l'économie

Dans les pays de protectorat, la fiscalité portait essentiellement sur la taxe de capitation. Au regard de la précipitation avec laquelle la France l'a instituée, des méthodes draconiennes utilisées lors de son recouvrement et de l'évolution de sa tarification, on s'aperçoit qu'elle n'a pas été décidée au hasard de n'importe quelle préoccupation. Le plus clair du temps, avant même ou tout juste à la conquête d'une région par les armes, le pouvoir nommait un *alcaty*, sorte de préposé à la fiscalité. La reconnaissance de son autorité par les populations était la preuve de leur soumission à la métropole.

C'est ainsi que pour voir la réaction du *Jandeer* vis-à-vis de la présence française, Pinet-Laprade dit avoir nommé dès 1862 un *alcaty* pour les *Wolof* et un autre pour les *Sereer*. Il ajoute : « lorsque leur autorité fut à peu près reconnue, je sentis la nécessité d'établir des impôts, seul moyen de consacrer notre autorité complète aux yeux des indigènes. » ¹⁰⁵ Même après les premières années d'occupation, on continua à se fonder sur la taxe pour mesurer le degré d'acquisition des populations aux idées de la métropole. En 1902, son

¹⁰⁴ COSNIER, H., *op-cit.*, p. 148

¹⁰⁵ ANS, S 11, impôts au Sénégal, 1862-1869.

recouvrement de manière volontaire permit à l'administration d'annoncer solennellement la soumission des régions de Thiès, Tivaouane et Louga.¹⁰⁶

Alors, il ne fait de doute que la taxe personnelle était, avant tout, un tribut d'allégeance. C'est pourquoi tout retard dans son recouvrement était perçu comme un signe de résistance et, par conséquent, sévèrement puni. L'acharnement des troupes coloniales contre le *Joobaas* de 1862 à 1891 découle en partie de leur refus à s'en acquitter. La perception de l'impôt, même après la pacification totale du pays, montre que la fiscalité répondait à d'autres considérations. En vérité, si elle n'était qu'une simple preuve de fidélité et de loyauté, elle devrait être symbolique et se limiter aux seuls pères de famille. Pourtant, tout indigène d'un âge supérieur à 8 ans était imposable.

Selon Mb. Guèye : « bénéficiaient de l'exemption les tirailleurs, les militaires, les gardes cercle et leurs femmes et enfants ainsi que les enfants au-dessous de 8 ans et les vieillards indigents incapables de gagner leur vie par leurs propres moyens ».¹⁰⁷

Comme pour éprouver davantage les chefs de carré, l'impôt fut exigé en espèce après les premières années d'occupation pendant lesquelles, les paysans avaient la latitude de le verser en nature. En outre, son taux était constamment revu à la hausse. Entre 1883 et 1893, il doubla, passant de 1,5 F à 3 F au niveau du cercle de Thiès. On le porta à 4 F en 1902 puis à 7 F en 1916 et à 10 F en 1919.¹⁰⁸

L'augmentation de la taxe en fonction de l'ancienneté de l'occupation ne relève pas d'un hasard. En effet, l'impérialisme européen des XIX^e et XX^e siècles impliquait la question de la mise en valeur des colonies qui, à son tour, nécessitait d'importants investissements. La France ne se risqua pas à les supporter seule en raison des profits que l'action coloniale devait dégager pour

¹⁰⁶ ANS, 2G2-16, Rapport d'ensemble sur la situation politique, économique et administrative, 1901-1902.

¹⁰⁷ GUËYE, Mb., *op-cit.*, p. 679

¹⁰⁸ ANS, S18, Régime fiscal, 1916-1920.

les populations locales et surtout que, en toute circonstance, les anti-impérialistes européens invoquaient son coût trop élevé.

Après quelques années d'errements, la métropole opta en 1892 pour une législation qui astreignait les colonies à prendre en charge leur propre budget. Le nombre limité de chapitres (taxes douanières et celles portant sur le commerce, les industries.) rend compte du rôle que devait jouer l'impôt de case. Son apport devait être d'autant plus important que la loi douanière de 1928, qui accordait un régime préférentiel aux exportations françaises, avait engendré au niveau des colonies un gap financier à combler.¹⁰⁹

Bien avant cette date, les charges relatives à la mise en valeur avaient obligé le lieutenant-gouverneur à se lancer dans la recherche des ressources additionnelles pour équilibrer son budget. Après plusieurs échanges de correspondances avec le commandant gouverneur général, l'impôt sur le bétail dont l'apport était estimé à 476. 000F/ an fut institué par l'arrêté du 22 août 1916, non sans avoir mesuré ses effets dans le monde des éleveurs.¹¹⁰

Un an après, celui du 13 décembre 1917 relevait le taux de la taxe de capitation sur l'ensemble du Sénégal et se réjouissait d'avoir majoré, à cet effet, de 41 % les recettes de l'impôt¹¹¹. Toujours animée de la même volonté de renflouer les caisses de la colonie, l'administration décida qu' « à partir du 1^{er} janvier 1918, les habitants des pays de protectorat du Sénégal, possédant le statut européen, seront soumis au paiement d'un impôt personnel de 10 F ».¹¹²

Les contraintes budgétaires qui pesèrent de tout leur poids sur la tarification fiscale avaient obligé les autorités à faire preuve de vigilance dans le recouvrement de la taxe. Ainsi furent créées des commissions chargées de collecter l'impôt des personnes installées dans les pays de protectorat après les opérations de recensement.

¹⁰⁹ YACONO, X., *Les étapes de la colonisation française*, 2^e éd., Paris :PUF, QSJ 452, 1973, p. 36

¹¹⁰ ANS, S 32, Taxes sur les armes et le bétail.

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

A ce titre, le rapport de G. Donis, administrateur du cercle de Thiès, mérite d'être cité. A la date du 31 janvier 1904, il déclare avoir recouvré au niveau des " Provinces Sérères " 169 680,50 F non compris les 5 679,5 F que doivent verser les indigènes non listés. En février de la même année, il indique que « le reliquat a été récupéré dans le courant du mois et la totalité des impositions est 175 360 F ».¹¹³ L'administrateur précise par ailleurs : « il ne reste que les sommes dues par quelques indigènes venus s'installer dans la région après le recensement et qui feront l'objet d'un rôle supplémentaire ».¹¹⁴

La surveillance des chefs de canton à partir de 1914 pour parer aux nombreuses malversations¹¹⁵ procède de cette volonté affichée d'accroître les recettes fiscales devant être investies dans les travaux d'intérêt général. L'option du gouvernement français fut, une fois de plus, de faire participer les populations à la mise en valeur des colonies par le biais de la fiscalité. Choqué par cette politique du " Self-supporting " (aide-toi toi-même ; le ciel n'a pas le loisir de t'aider), A. Sarraut, président du conseil de janvier à juin 1936 déclare : « la métropole, en thèse générale, et sauf de rares exceptions, laisse à ses colonies le soin de se tirer d'affaires elles-mêmes, de se créer des facultés d'action, de pourvoir seules, par leur fiscalité ou leurs emprunts, aux frais de leur croissance économique, de leur outillage, de leur mise en valeur ; elle les couvre de sa force militaire, mais ne les seconde pas de son appui budgétaire ».¹¹⁶ En plus de l'acte d'allégeance, des considérations économiques avaient donc fortement contribué à l'institutionnalisation de l'impôt. Leur poids a été si déterminant qu'elles ont tendance à dominer tout débat sur la fiscalité coloniale. Pourtant, pour une analyse plus globale de la question, d'autres implications non moins importantes, méritent d'être prises en charge.

L'invite qu'on fit aux administrateurs de boire dans le verre vide de l'autonomie financière leur offrait la possibilité de manipuler à souhait la tarification de l'impôt, l'essentiel étant de rester conforme aux finalités de la colonisation. Leur

¹¹³ ANS, 2 G 2-47, « Provinces Sereer », Rapport sur la politique, l'agriculture et le commerce, 1904.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ GUÉYE, Mb., *op-cit.*, p. 679

¹¹⁶ YACONO, X., *op-cit.*, p. 37

première décision qui a consisté à percevoir la taxe en nature a été d'un double avantage pour la métropole. Tout d'abord, c'était une imprudence de contraindre des populations dont la soumission n'était pas encore totale de s'en acquitter en espèce et de surcroît avec une monnaie étrangère, peu courante. Pour les ménager et éviter les déconvenues qu'une telle mesure pouvait provoquer, on leur donna l'opportunité de la verser en coton ou en mil.

Au regard des problèmes auxquels la France était confrontée, on voit que ces produits étaient choisis pour leur apporter des solutions. Sa perception en coton procède des mesures prises pour faire face à la déstructuration du marché de ce produit, consécutive à l'abolition de l'esclavage aux États-Unis.

Les céréales collectées servaient à nourrir les troupes coloniales sans lesquelles les prétentions de la métropole resteraient à l'état de projet. Par ailleurs, les expériences de l'institut Pasteur de Lille, qui prouvèrent que le mil renferme 40% d'alcool de 70°, avaient donné au colonisateur l'opportunité de l'exploiter pour satisfaire la forte demande des colonies en boisson alcoolisée.¹¹⁷ Un rapport de la situation économique des " Provinces Sérères " de 1904 souligne d'ailleurs : « il y a quelques années des chargements de mil avaient été dirigés sur Bordeaux où ils servaient à faire de l'alcool ». ¹¹⁸ Peut-être, l'augmentation de la production de vigne et des autres espèces végétales riches en alcool, a-t-elle minimisé par la suite, le rôle de cette céréale dans les brasseries.

Le recouvrement de la taxe en nature, en tant qu'expédient lié à une situation donnée¹¹⁹, était appelé à disparaître. Bien avant même la fin du XIX e siècle, les documents n'indiquent plus son taux qu'en espèce. A partir de ce moment, pour être en règle à l'égard de l'administration, les responsables de carré étaient tenus d'avoir par-devers eux des liquidités. Et pour se les procurer, les paysans du *Joobaas* n'avaient pas beaucoup de choix. Le caractère collectif des troupeaux empêchait l'aliénation du bétail à des fins personnelles, tandis que

¹¹⁷ ANS, R3, *op-cit.*

¹¹⁸ ANS, 11 D1-1224, Affaires économiques, politiques et administratives du cercle de Thiès, 1903-1911.

¹¹⁹ La demande en café et en caoutchouc avait même poussé les Français à tenter d'exploiter les graines de *mbantamare* et la sève des ficus et de certains euphorbiacés.

l'intérêt qu'ils portaient à la sécurité alimentaire réduisait leurs possibilités d'écoulement du mil.

Face à cette situation, la culture de l'arachide constituait la principale alternative. Par ce processus, les effets de la fiscalité rejoignaient ceux du code de l'Indigénat pour marquer de manière définitive la victoire de la monnaie coloniale sur les signes monétaires de la sous région. Celle-ci fraya, à son tour, la voie du succès à l'arachide.

Il suffit d'exprimer la somme que les populations versaient en poids/arachide pour voir que le recouvrement de l'impôt représentait non seulement une lourde charge pour elles, mais il était de nature à encourager la culture de cette plante. Pour exemple, dans une famille du *Joobaas* où on comptait 10 personnes imposables, le responsable devait verser en 1899 le produit de la vente de 3 quintaux et, avec le même nombre de contribuables, celui de 7 quintaux en 1910.

Tableau n° V : Aperçu sur les prix pratiqués

Année	Arachide/quintal	Mil /quintal	bœuf	chèvre	Taux impôt
1872	6,5 F à 7,5 F	2 F à 2,5F	-	-	Nature 1,5F/P
1899	10 F	5F à 6F	-	-	3 F/Personne
1904	15 F	11 F à 13, 5 F	80 F à 150 F	5 F à 15 F	4 F/Personne
1910	14 F	12 F	75F à 175 F	5 F à 15 F	7 F/personne

En raison du rôle que la fiscalité devait jouer dans la vulgarisation de la légumineuse, un arrêté de 1919 portant relèvement du taux de la taxe personnelle dans les pays de protectorat indique qu'il a été fixé pour chaque circonscription en tenant compte des possibilités contributives des indigènes. C'est ainsi que les cercles de *Thiès, Bawol, Siin, Saalum*, ont vu leur taux majoré par rapport au reste de la colonie.¹²⁰ Cette décision traduit une certaine volonté à ménager les contribuables des autres zones, mais elle n'en demeure pas moins une voie détournée de pousser les habitants du " bassin arachidier " à s'adonner davantage à la production de la légumineuse.

¹²⁰ ANS, S18, op-cit.

Comme l'a perçu R. Mercier, l'administration a tôt compris qu'il importait d'augmenter les besoins de l'indigène, de lui en créer de nouveaux, pour l'amener, de soi-même, à chercher à les satisfaire.¹²¹ Force est de constater avec I. D. Thiam que, pour le colonisateur : « l'impôt était un moyen efficace d'incitation au travail, de lutte contre la paresse, l'oisiveté, le parasitisme, un vigoureux levier susceptible de vaincre le fatalisme, de promouvoir la responsabilité, de prouver la soumission à la patrie française, un facteur de développement et une preuve de censure ».¹²²

Tout compte fait, la colonisation a voulu s'aider de la fiscalité et des autres instruments de sa politique pour éloigner de l'indigène tous les défauts qu'il lui reprochait. Sur ce plan, sa réussite fut totale. Aucune société, fût-elle très conservatrice à l'image du *Joobaas*, n'a pu résister à cette volonté. Le type d'homme sorti du moule français perdit tous les repères qui guidaient ses actions quotidiennes. Aveuglé, il se laissa entraîner vers des changements socio-économiques que plusieurs siècles d'existence n'avaient pu engendrer.

2.2 La politique coloniale, facteur de déséquilibre.

C'est un truisme de faire remarquer que les institutions socio-politiques et économiques traduisent des rapports sociaux de forces, des événements historiques et la conscience qu'en ont les parties prenantes. Elles traduisent aussi les préoccupations économiques, largement tributaires des facteurs de production.

Lorsqu'on reconnaît la non-fixité de ces variables, il devient aisé d'admettre qu'aucune formation humaine n'est figée. Ayant bien compris cette dynamique propre à chaque société, J. F. A Ajayi a bien fait d'insister sur la vague continue de l'histoire africaine. Cependant il a exagéré en voulant faire de la

¹²¹ MERCIER, R., *op-cit.*, p.16

¹²² Cité par WANE, A.T., Les formes de résistance ou le refus de l'assimilation en Afrique, Dossier documentaire et pédagogique, ENS, 1990-1991, p. 3

colonisation un simple épisode dans la transformation des réalités du continent.¹²³

A l'opposé de ce point de vue, il importe de noter qu'elle a de façon profonde et durable, comme l'ont annoncé les instruments de domination, provoqué des ruptures dans tous les domaines de la vie des africains. Moins que l'on ne l'a montré, les mutations sociales et culturelles, politiques et économiques ont eu beaucoup d'effets néfastes sur l'environnement.

2.2.1 Au plan socio-politique et culturel

L'un des aspects les plus spectaculaires de la pénétration coloniale est la déterritorialisation /reterritorialisation qui a correspondu comme l'a écrit Y. K. Fall : « à la perte des initiatives africaines dans la construction de l'espace et de la géopolitique ».¹²⁴ En effet, dans la réaction des *joobaas-joobaas* vis-à-vis de ce phénomène, on peut lire deux conséquences plus ou moins opposées mais, qui, de par leurs effets, ont sapé les bases de leur organisation socio-politique. Dans cette localité où les instances de prise de décision étaient hiérarchisées, la pression des français fut si forte que le fonctionnement de leur " démocratie rurale " s'en trouva paralysé. Le conseil provincial, convoqué de manière régulière, finit par rendre désuètes les autres instances.

C'est de cette façon que les menaces françaises qui affectaient le destin commun des populations furent à l'origine des tendances centralisatrices du pouvoir. Comme le souligne O. Faye : « de l'autonomie du village, siège de prise de décision politique, on passait souvent à celui de la confédération villageoises ».¹²⁵

Les conséquences de cette manière de gérer les affaires se manifestèrent tôt. Une race de dignitaires, sans pour autant constituer une véritable aristocratie

¹²³ AJAYI, J. F. A., *The continuity institutions under colonization*, T.O Rangers Emerging themes of African history : proceeding of the International conference of Historians, Dar es Salam, 1965, Londres, 1969 pp. 189-200.

¹²⁴ FALL, Y.K., *op-cit*, 1985, p.212

¹²⁵ FAYE, O., *op-cit*, p. 618

dirigeante, émergea et commença à dominer les débats politiques. Dans certains cas, ils adoptèrent des comportements dignes d'un roi. C'est ainsi que *Malik Giñaan*, *laman* influent de *Babak*, accepta la demande de séjour de Sanor, chef des " Provinces Sérères " de son propre chef, alors que, vu l'importance de la question, elle méritait une large concertation. C'est ce que fit également *Rook Roman* de *Palam* qui, après de simulacres négociations avec une poignée de notables, rencontra les troupes coloniales pour leur proposer la paix le 27 avril 1891.

Les aspirations aux postes de responsabilité s'amplifièrent après l'occupation du pays. Attirés plus par les honneurs que par le gain, des individus succombèrent aux charmes du pouvoir. De l'avis des personnes interrogées *Sombel Candum* est le prototype de cette nouvelle catégorie de *joobaas-joobaas*. En fait, à force de représenter son oncle *Ngoni Sek*, chef de canton, le *laman* de *Jungaan* prit goût aux affaires politiques. Malgré les connotations humiliantes du limogeage de ce dernier, jugé paresseux et incapable, il s'empressa, dit-on, d'occuper le poste sur proposition de l'administration. Les nombreuses candidatures aux fonctions de chef de village et les moyens peu honorables (corruption) utilisés sont une autre preuve que dans ce canton on était de plus en plus disposé à vivre dans un régime à pouvoir centralisé. La tâche fut ainsi facilitée au colonisateur qui intégra le pays dans les " Provinces Sérères ".

Une lecture attentive révèle que les conséquences de la perte d'autonomie s'étendent aux fondements de la famille. L'exemple de *Sombel Candum* prouve bien que les intérêts crypto-personnels commencent à porter atteinte à la solidarité de sang. Les peines prévues par la justice indigène étaient également de nature à assouplir les liens au sein du matriclan qui, naguère, supportait collectivement au plan matériel comme moral toute sanction infligée à un de ses membres. Désormais, ces derniers ne peuvent que compatir et puiser du trésor familial pour payer l'amende. Le contrevenant était seul habilité à subir le traitement physique.

Plus qu'on ne le pense, le fait de ne pouvoir vivre ensemble les sanctions sous toutes leurs formes eut des répercussions au sein de la société. Ceci fit prendre conscience à chacun de sa part de responsabilité en toute chose. Ainsi, on passait d'une gestion collective des affaires à leur prise en charge individuelle. Ce glissement qui s'opérait en douceur avait semé le germe de l'individualisme et ébranlé la solidité des clans.

D'après les témoignages, l'autorité du matriclan s'est effritée lorsqu'on donna la possibilité à ses membres de se référer à l'administration coloniale pour trouver des solutions à leurs problèmes. En tout cas, à la simple évocation des litiges portés devant le tribunal de province, adultère, coups et blessures, bagarres, on voit que les conseils de famille avaient perdu toutes leurs prérogatives. Pire, la médiation, avec tous ses aspects positifs¹²⁶, s'acheminait vers sa disparition.

Comme on le remarque, la déterritorialisation/reterritorialisation consécutive à l'action coloniale a entraîné de profonds bouleversements plus perceptibles dans les sociétés segmentaires. Au *Joobaas*, elle a mis fin au mode de prise de décision qui constituait la base de l'harmonie de la société. Ses tendances autarciques, sources d'une production agricole équilibrée, n'ont pas également survécu à la domination. Tout était conçu comme pour le dépouiller de ce qui faisait sa force. Déjà atteint pour avoir perdu le contrôle des principes de fonctionnement de sa politique, il le fut davantage avec l'arrivée en masse d'ethnies étrangères.

L'attitude des *Sereer* de Thiès, qui se livraient à des actes de pillage sur toutes les routes menant au comptoir de Gorée, avait rendu urgente la pacification de ce pays. Après quelques vaines tentatives, la France comprit que la nature du site, l'organisation politique et l'harmonie ethnique étaient autant de choses qui faisaient l'invulnérabilité de ces populations. Aussi décida-t-elle de s'attaquer à chacun de ces facteurs qui expliquaient leur invincibilité.

¹²⁶ Le règlement des conflits par la médiation comporte beaucoup d'avantages par rapport à l'instruction judiciaire. C'est de manière volontaire que les parties s'accordent sur un verdict alors qu'au tribunal on l'impose, ce qui est de nature à provoquer la rancune.

C'est à ce titre qu'elle encouragea l'installation des *wolof* chez les *Noonwe* pour attiser la rivalité inter-ethnique. Initiée au *Jandeer*, cette politique s'étendit au *Joobaas*. Pour se rendre compte de sa réussite en fin de compte, on peut consulter les états nominatifs des villages de ce canton. La prédominance des toponymes formés à partir de *Kër*¹²⁷ atteste de la présence massive des *Wolof*.

Tableau n° VI : Comparaison des villages typiquement *Sereer* avec ceux des étrangers du *Joobaas* 1903-1904

Année	Nombre de villages	
	<i>Sereer</i>	Etrangers
1903	12	25
1904	14	30

Tableau n° VII : Répartition de la population du *Joobaas* selon les ethnies (1903-1904)

Année	<i>Sereer</i>	<i>Wolof</i>	<i>Bambara</i>	<i>Tukulër</i>	<i>Pël</i>	Population Totale
1903	2 362	4 513	313	331	528	8 047
1904	3474	4707	545	326	365	9417

D'après ces estimations, au début du XX^e siècle, des populations outre que les *joobaas-joobaas*, résidaient dans le canton. Mieux, les villages *Sereer* sont sous-représentés et l'ethnie fondatrice a même perdu l'avantage du nombre. En 1903, les *Sereer* ne constituaient plus que 29 % de la population totale (36% en 1904) ; alors que jusqu'au milieu du XIX^e, siècle on refusait de manière systématique l'hospitalité aux étrangers. La coïncidence entre la présence massive de ces derniers jusqu'à devenir majoritaire et l'arrivée des français s'explique parfaitement.

De l'avis des doyens, quand les troupes coloniales ont commencé à harceler le *Joobaas*, des populations ont profité de la situation pour s'installer à la périphérie orientale du canton. Selon les mêmes sources, ces étrangers se

¹²⁷ Mot *wolof* désignant le lieu de résidence, la maison. Généralement pour nommer une maison, cette ethnie ajoute le nom du fondateur. Exemple *Kër Sadaro* : village fondé par *Sadaro*.

composaient de Wolof et de *lakk-kat*¹²⁸ parmi lesquels, des esclaves affranchis. Et, quand le pays se rendit, d'autres dont de grands marabouts se joignirent aux premières venues.

Ce discours très répandu dans la province permet d'identifier deux vagues successives de migrations. La première se serait déroulée essentiellement dans la seconde moitié du XIX^e siècle et la seconde à partir du début du XX^e siècle. Concernant la première, il importe de noter que, fuyant les exactions des *ceddo* du *Bawol*, les gens du *Joobaas* avaient été contraints de s'enfoncer dans les massifs boisés laissant vide d'homme l'Est de la province que la topographie peu marquée rend trop accessible.

Néanmoins, ce non man's land était partie intégrante de leur territoire. Mais la pression que les français exercèrent à partir de 1861 sur " le pays des pillieurs " était si forte que les guerriers du *Joobaas* en perdirent le contrôle. Assurés que ces combattants étaient en conflit avec un adversaire plus fort qui finira par les soumettre, les *Wolof* entamèrent son grignotage.

La richesse des sols et l'expansion de la culture de l'arachide donnèrent un coup de fouet aux flux migratoires. Un rapport de *Mbadaan* de 1902 indique d'ailleurs que les *Wolof*, moins prévoyants que les *Sereer*, privilégient l'exploitation de la légumineuse et déboisent la forêt pour étendre leurs champs.¹²⁹ Les sources écrites font bien état des *lakk-kat* évoqués par la tradition orale. Toutefois, elles ne mentionnent pas l'existence de village de liberté dont font allusion les témoignages. On pourrait néanmoins lier la présence d'hommes serviles à l'abolition de l'esclavage.

En effet, quand la pratique fut déclarée hors-la loi, certains esclaves libérés ont été reclassés dans des hameaux pour servir de main d'œuvre. Sans doute, parmi les affranchis installés au *Bawol* oriental¹³⁰ certains avaient préféré quitter pour venir fonder leur foyer au *Joobaas*.

¹²⁸ C'est un terme emprunté aux *Wolof*. par ethnocentricité, ils désignent tous les peuples de la sous-région ne parlant pas leur langue.

¹²⁹ ANS, 2 G2 (38), op-cit.

¹³⁰ FALL, B., op-cit., p.32

L'infamie, qui frappait les esclaves, pouvait aussi pousser des hommes, une fois libérés, à ne plus retourner à leur localité d'origine et parvenir dans ce pays à la suite de longues pérégrinations. Quoiqu'il en soit, les relations de cousinage ont beaucoup facilité l'intégration des *haal-pulaar* qui se permirent même de cohabiter avec les *Sereer*. En revanche, les *Bambara* et surtout les *Wolof* étaient obligés de s'installer à la limite orientale du canton sur une bande de terre en forme de croissant.

La soumission du *Joobaas* en 1891 mit fin à son repli politique et l'ouvrit au reste de la colonie. Ce fut le point de départ d'une seconde vague d'immigration. Quoique alimentée par les mêmes peuples, elle se différencie de la première par le rang social des arrivants. En fait, elle est dominée par des marabouts. Lorsqu'on sait que le colonisateur a, le plus clair du temps, empêché l'expansion de l'islam, cela peut paraître bizarre. L'état signalétique des différents chefs religieux, qui mentionne leurs origines et leurs activités, peut fournir les éléments explicatifs de ce phénomène.¹³¹

Tableau n° VIII : Etat des marabouts influents du *Joobaas* en 1912

Prénom Nom	Confrérie	date d'implantation	Nbre talibés	Nbre d'élèves	Observations
Ndiogou Ndiaye	Mouride	1901 - Khabane	10	03	Donne environ 2000F/an à C.A Bamba
Cheikh Madiop	Mouride	1902 - Tassette	50	08	Très influent. 1000 F à 2000 F à C.A. Bamba
Amadou ND. MBACKE	Mouride	1903 - Khabane	50	30	Grand producteur d'arachide. 15 000 F/an à C.A Bamba
Sadaro Fam	Mouride	1907 - Kër Sadaro	3	03	Ancien tirailleur ; donne à C.A. Bamba 1000F/an

Le document révèle le dynamisme du mouridisme. Il est à préciser d'ailleurs que c'est de la qadriya qu'ils sont passés à cette confrérie. Au regard des largesses faites au guide, on voit qu'il s'agit de mourides très dévoués. C'est cet attachement sans réserve des populations à C. A. Bamba et leur engouement

pour le mouridisme qui avaient poussé le colonisateur à l'éloigner du Sénégal de 1895 à 1902 pour parer les effets d'un islam militant. Contre toute attente, sept ans d'absence n'ont pas suffi pour freiner l'attrait que la confrérie exerçait sur les masses.

Suite à l'inefficacité de l'exil, il se devait de recourir à d'autres voies qui lui éviteraient à faire avec une communauté de mourides regroupés autour de son Cheikh. Peut-être, la facilité accordée à ces marabouts candidats à l'émigration participe des solutions envisagées.

Outre la dispersion des forces que la métropole suspectait, elle pouvait tirer de grands avantages de ce mouvement. Par ce jeu, on a voulu envoyer dans ce canton, aux potentialités agricoles énormes, des hommes dont l'ardeur au travail est sans pareille. Les talibés, que les marabouts s'attacheraient, constituent aussi une force de production prompte à suivre l'exemple de leurs guides spirituels. De cette manière, le colonisateur espérait étendre la culture de l'arachide vis-à-vis de laquelle, les *joobas-joobaas* manifestaient toujours une certaine réticence.

Les résultats furent très probants. Non seulement les prosélytes devinrent de grands producteurs d'oléagineux, mais ils y entraînent toute leur zone d'installation au moment où les habitants de *Joobaas* occidental continuaient à privilégier le mil. L'extension de leurs champs sera telle qu'un rapport de 1902 indique : « des instructions ont été données aux chefs de canton et aux *laman* pour qu'une surveillance active soit exercée sur les déboisements auxquels se livrent des populations étrangères au pays ».¹³² L'importance de leur production explique l'érection de Tassette en point de traite et la place privilégiée qu'il occupe dans le tonnage commercialisé au niveau de la subdivision de Thiès.

¹³¹ ANS, 13 G 67, Politique musulmane et activité des marabouts, 1906-1917. Voir également 13 G 68 et 13 G 69, Les marabouts dans les Provinces Sereer

¹³² ANS, 2 G 2-38, Provinces Sereer, rapport du résident de *Susum*, 1904.

Les marabouts sont parvenus à répandre leur confrérie également. La comparaison des estimations¹³³ portant sur les religions peut en convaincre. En 1904, sur un total de 5 583 musulmans les mourides représentaient 47%. En 1914, ils constituaient les 77% des 5580 islamisés. Les précisions apportées sur leur lieu de résidence révèlent le triomphe du couple mouridisme-arachide dans le secteur de Tassette dès le début du XX^e siècle. Cette réussite se justifie parfaitement. Cette zone périphérique était habitée par des ethnies étrangères, les *Wolof* en l'occurrence, très sensibles aux prêches des marabouts.

Selon *Mbisaan Sek*¹³⁴, ce n'est pas faute d'avoir essayé qu'ils ne se sont pas implantés au cœur du *Joobaas*. Cheikh Mbacké, frère consanguin de Cheikh Ahmadou Bamba qui s'était illustré par ses actions au *Kajoor* et au *Bawol*¹³⁵ avait en vain cherché à résider à *Sange*. Selon la même source, tous les prosélytes qui avaient ciblé le centre-ouest du canton ont connu un échec. C'est le cas des chefs *qadriya* de *susurung mbugu* du secteur de *Jungaän* qui finirent par quitter. Malgré les efforts des messagers de Bou Counta de Ndiassane, les quelques talibés *qadir* s'étaient recrutés au niveau des villages Bambara implantés à l'Est.

La *Tijanya* n'a pu également s'imposer dès le début du XX^e siècle. Il a fallu attendre l'arrivée vers 1914 de 2 grands marabouts dont *Serifñ Alsaan Mbay* de *Kër Jëmb* et *Cerno Ndaxa* de *Tateen Tukulër* pour voir quelques *Sereer* flirter avec l'Islam. *Serigne Sawata Mbeng* venu de la Petite Côte prolongea leur prêche à partir de 1920 dans le *Paxum-Joobaas*. A partir de ce moment, l'islam connut une expansion phénoménale. En l'espace de quelques années, c'est plus de la moitié des *Sereer* qui s'étaient convertis.

Les raisons de l'adoption tardive de l'islam au *Joobaas* sont à chercher dans son message et au niveau de l'appartenance ethnique des marabouts. Selon le point de vue des informateurs, il était difficile de faire accepter aux *Sereer* une

¹³³ ANS, 1 G 196, Monographie du cercle du *Bawol*, 1904 et le 13 G 67, op-cit.

¹³⁴ *Mbisaan Sek*, *Sange*, du 10 –11 1998.

¹³⁵ D'après sa fiche (13 G 69) il avait relié *Gawaan* à *ñaneen* par une route carrossable.

religion qui avait pour prosélytes des *Wolof* qu'ils considéraient comme la pire des créatures. Par ailleurs, se convertir à l'islam était, pour eux, une façon de renoncer à leur culture. En fait, l'adoption de cette religion impliquait l'abandon du matriarcat, le fondement de leur organisation socioculturelle. Elle les obligeait aussi à renoncer aux esprits de leurs ancêtres que symbolisaient les *Satoha* ou *Pangool* alors que pour un *Sereer* cette attitude était la source de toutes les malédictions.

L'égalité entre les hommes que professe l'islam était difficilement acceptable pour les *Noonwe* qui se disaient nobles et supérieurs aux autres. Toutefois, la portée de son discours n'a pas échappé aux griots. Ils furent les premiers à se convertir pour avoir droit à une sépulture terrestre. Au total, l'incompatibilité du message coranique avec beaucoup de pratiques des *Sereer* (consommation de boissons alcoolisées, séances de divination, libations...) a gêné l'expansion de la religion de Mohamed à ses débuts.

En revanche, la tolérance du christianisme à l'égard de certaines d'entre elles facilita la pénétration de cette religion à *Sange*, premier village à être visité par des missionnaires en 1885. De sources concordantes, ils n'eurent d'aucun problème d'intégration. Tout en continuant à vivre au rythme de leur culture, des *Saafi* se firent baptiser. En 1891 la première messe fut chantée dans ce village. Deux ans plus tard, les missionnaires étendirent leur évangélisation à *Babak*. C'est dire que les 380 catholiques dénombrés au *Joobaas* en 1904 résidaient dans ces 2 localités où les prêtres avaient limité leur action jusqu'en 1914. Rapatriés pour les raisons de la guerre, ils ne revinrent qu'en 1920. Quelques années après, c'est toute la population environnante qui fut gagnée par le message de la Bible. Le canton était ainsi partagé entre les 2 religions révélées : l'islam à l'Est, au Sud et au Nord, le christianisme au centre-ouest. A la fin des années 20, le choc des religions n'opposait plus croyances traditionnelles et monothéisme révélé mais plutôt la Bible et le Coran.

Tableau n° IX : Répartition de la population selon les religions et les confréries

Année	Catholiques	Mourides	Tdijanes	Qadir	Religions traditionnelles	Population totale
1904	380	2 513	2 070	1000	3454	9417
1914	-	4 300		1 280	8 270	13 850

Les habitants du *Joobaas* avaient troqué leur culture au profit du monothéisme révélé en acceptant de renoncer à leurs croyances. En fait, le christianisme et l'islam, quoique religions révélées, sont le véhicule des valeurs de leur milieu d'origine. Issus tous de sociétés patriarcales, ils s'opposent au matriarcat des *Sereer* autour duquel s'était organisée toute leur vie. C'est ainsi que les conséquences de l'ascendance de la consanguinité sur la parenté utérine furent si importantes qu'on eut droit à la refondation d'une société nouvelle qui avait laissé en rade l'essence même de leur communauté.

Au chapitre des valeurs devenues désuètes, figure en bonne place le " bien familial ". C'est en cernant son contenu qu'on peut bien saisir l'ampleur des mutations qui procèdent de l'adoption du monothéisme révélé. Constitué d'une partie de la dot offerte aux membres du clan, des amendes versées aux victimes, de l'ensemble des terres du matriclan, il avait plusieurs significations. Il était avant tout un lien social et économique qui renforçait la solidité et l'harmonie du groupe. Il symbolisait, par ailleurs, l'esprit des morts et, à ce titre, il était sacré. Ces fonctions combien importantes obligeaient les oncles maternels en faisaient une bonne gestion de peur de mettre fin à l'existence de la famille.

Avec l'adoption des nouvelles religions, il fut l'objet de plusieurs manipulations. Des oncles ont voulu le détourner au profit de leurs fils. A leur mort, ces derniers, seuls héritiers légitimes d'après l'islam et le christianisme, se sont accaparés des droits et régimes fonciers, créant ainsi un dysfonctionnement dans la répartition des terres.

Les mutations, qui s'opéraient dans la gestion de ce " capital familial ", étaient des motifs suffisants pour voir certains s'en détourner. Il n'était plus question d'introduire une génisse donnée en cadeau de mariage dans le troupeau de famille dont la gestion avait également occasionné de grandes polémiques. A l'opposé de sa vocation première, il est arrivé des moments où le " bien familial " représentait la source de presque tous les conflits au *Joobaas-joobaas*.

Sa disparition reléguait au second plan le caractère sacré des esprits des ancêtres qu'il incarnait. Imbus du message des religions révélées qui prohibe leur vénération, les *Sereer* se convainquirent davantage de la nécessité de s'en départir. En procédant de la sorte, ils avaient diminué l'intérêt qu'ils accordaient à la nature, puisque c'est à travers celle-ci qu'ils lisaient toutes les manifestations des morts. Dès lors, c'est tout le code de l'environnement, auquel ils vouaient un respect aveugle, qu'on avait rendu caduc. Sous le prétexte des croyances religieuses anciennes, on ne pouvait plus empêcher la coupe de tel ou tel arbre, le défrichement de tel ou tel lambeau de forêt, la mise à mort de telle ou telle espèce animale.

En donnant aux hommes la possibilité d'exprimer leur existence en dehors du clan maternel, les religions révélées avaient ouvert de grosses lézardes dans la gestion collective des affaires, socle sur lequel reposaient l'organisation du travail et le mode de consommation des biens. Libérés des contraintes claniques, ils commencèrent à mener des activités à leurs propres comptes. L'individualisme, dont le point de départ est marqué par la politique coloniale, poussa certains à passer outre les intérêts de la communauté ; l'essentiel étant de satisfaire les besoins personnels.

Par cette voie, on s'acheminait vers un système de production dominé par la concurrence. Sans pour autant s'arrêter, les chaînes de solidarité inter et intra clanique voyaient leur rythme en souffrir. A cet égard, l'augmentation de la contribution des ascendants (père et mère) dans les cérémonies familiales alors que, jadis, les dépenses afférentes à leur organisation étaient prises en

charge par le matriclan et le patriclan ainsi que l'ensemble de la collectivité, constitue une pièce à conviction.¹³⁶

Pour avoir fait abandonner aux populations leur culture, la pénétration de l'islam et du christianisme au *Joobaas* a été d'un grand profit au colonisateur. En fait, la perte de ce qui faisait leur unité a plongé les *Noonwe* dans des comportements individualistes au grand bonheur de celui-ci. L'individualisme et son adjuvant le capitalisme, le type d'économie qu'on cherchait à leur faire adopter, trouvèrent les conditions de leur épanouissement. Une fois la victoire des idées de la métropole acquise, aucun domaine, même les plus insoupçonnés, ne pouvait échapper à leurs effets.

2.2.2 La rupture des équilibres dans le système de production

En admettant que le système de production agricole est l'ensemble des activités auxquelles un peuple se livre à un moment donné pour assurer son existence, il devient aisé de comprendre que c'est un condensé des préoccupations de cette société. Son élaboration intègre plusieurs facteurs. En dehors du cadre physique qui détermine la faisabilité des activités, elle est fortement influencée par les conditions techniques et les considérations humaines dont la culture. Lorsqu'on reconnaît que tous ces paramètres évoluent, on voit qu'aucun système de production n'est figé.

Bien plus, une forte dose d'influences extérieures peut lui faire perdre les aspects socio-économiques qui étaient à l'origine de sa conception. A ce propos, les grands bouleversements qu'a entraînés la colonisation dans l'économie des sociétés rurales africaines sont exemplaires. Toutefois, il importe de préciser que les prodromes de la déstabilisation de leur système de production sont antérieurs à la conquête du continent par les Européens.

En Sénégal, la tendance à oublier l'origine étrangère de certaines espèces végétales est la preuve de l'ancienneté des influences qu'ont subies les

¹³⁶ Cette chaîne de solidarité ne peut être comparée à celle qui est en vigueur maintenant. Aujourd'hui, on assiste à de véritables prêts avec un taux d'intérêt trop élevé.

systèmes de production agricole. En effet, les progrès enregistrés dans la navigation maritime à partir du XV^e siècle ont eu pour conséquences d'accroître la mobilité des européens et d'ouvrir le continent africain au reste du monde. Plus que de simples contacts d'hommes, les voyages ont permis de sortir des plantes de leur niche écologique pour les vulgariser ailleurs.

Grâce au commerce triangulaire, celles en provenance d'Amérique et d'Europe ont dominé le mouvement de transfert des végétaux en Afrique. En raison des similitudes des cadres écologiques, la domestication des espèces importées des régions sud-américaines se fit sans aucun obstacle climatique. En revanche, les variétés tempérées eurent beaucoup de mal à s'adapter. A partir du XIX^e siècle, la France ficela un projet agricole et décida de systématiser la culture de certaines d'entre elles en vue de rentabiliser les relations avec ses possessions de la Sénégambie.

L'échec de la colonisation agricole, dont font état plusieurs études, mérite toutefois d'être nuancé. Il ne doit être compris que comme l'impossibilité de mettre sur pied de vastes exploitations publiques et/ou privées. En fait, excepté les espèces qui ne pouvaient être acclimatées, ce projet et de manière générale la politique coloniale ont poussé les paysans à intégrer dans leur terroir des plantes étrangères.

2.2.2.1 Le maïs (Zea maïs)

Préférant les sols lourds souvent riches et pouvant se contenter de 2 mois de pluies, le maïs est une céréale dont les exigences pédologiques et hydriques sont largement satisfaites par le climat sénégambien. Mais la tradition orale, sans pouvoir avancer une date précise, reconnaît que c'est une plante qui a été introduite dans la sous-région par les voyageurs européens. Cette hypothèse semble rejoindre le contenu des sources écrites qui traitent de l'agriculture. Son nom ne figure pas sur la liste des plantes cultivées que A. Ca Da Mosto a dressée lors de son séjour au *Kajoor* au milieu du XV^e siècle. Cependant sa

description : « des millets de diverses sortes, gros et menus »¹³⁷ a créé une confusion au point que certains ont voulu faire remonter sa culture avant le XVI^e siècle.

Jean Boulègue qui s'est intéressé à ce débat, a montré avec l'appui d'arguments tirés de différentes sources qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation. Il a précisé que : « le terme milhozaburro et le terme milho maçaroca ont donné lieu à des divergences d'interprétation. On a pensé qu'ils pouvaient désigner le maïs. Dans ce cas, la culture de cette céréale aurait été très développée dès le début du XVI^e siècle et, il serait alors possible de supposer que le maïs existait en Afrique avant la découverte de l'Amérique.

Mais, A. Teixeira da Mota et A. Carreira ont montré, à l'aide d'arguments linguistiques et géographiques, que les milho macaroca et milho zaburro cités pour la côte africaine ne pouvaient être que le petit mil ».¹³⁸ En plus de la précision apportée, la mise au point de J. Boulègue mentionne de façon implicite le caractère étranger de l'espèce. Aujourd'hui, il est établi qu'elle est originaire du Mexique.¹³⁹

Au premier contact, son mode de fructification n'a pas manqué d'étonner les populations sénégalaises. Fait bizarre, contrairement aux céréales connues, sa panicule ne porte pas les graines qu'on est obligé d'aller trouver sur un épi protégé et dissimulé le long de la tige.

Cette manière de porter l'épi expliquerait selon certains son nom *Wolof Mboq*¹⁴⁰. A l'état actuel de la recherche, il est difficile de dater avec précision son introduction en Sénégal. On peut, néanmoins, affirmer que ses graines

¹³⁷ CA DA MOSTO, A., *op-cit*, p.103

¹³⁸ BOULÈGUE, J., *op-cit*, 1987, p .76

¹³⁹ Communication orale de Y.K. FALL.

¹⁴⁰ Selon certains traditionnistes, il serait la corruption de *mboq*, c'est-à-dire dissimuler un objet sous l'aisselle ; ce qui renvoie à la manière dont le maïs porte ses épis. Pour d'autres, on le désigne par *mbok* (parenté en wolof) en raison de la manière dont il porte ses épis qui traduit l'affection parentale. Tous reconnaissent que le mot n'a commencé à désigner la couleur jaune qu'après l'introduction de la plante. En *Saafi* le maïs est appelé *Cañ-mba* ou *Pamya*, une onomatopée qui se réfère au bruit qu'occasionne le broyage de ses graines par les molaires.

font partie des produits qui ont accompagné les négriers lors de la traite des esclaves. Son intégration dans les terroirs du *Joobaas* est encore plus récente. Les informateurs qui ne se risquent pas à avancer une date précise, la situent au début du XIX^e siècle. La preuve de cette présence récente est fournie par la marginalisation dont il est victime dans le système de production et dans la consommation. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le maïs n'occupait que les parties des sous-bois que le bétail avait au préalable fumées lors de la première semaine de pluie.

Les récoltes ne constituaient pas un aliment de base mais elles servaient plutôt à la dégustation. Ce n'est que progressivement que les populations se sont habituées à la farine tirée de ses graines. Pourtant, contrairement aux plantes étrangères, ses rendements élevés (jusqu'à 10q/ha) et la brièveté de son cycle, sont autant d'atouts qui auraient dû faciliter son intégration dans le système de production de ces populations.

2.2.2.2 Le manioc (*Manihot esculenta*)

L'origine étrangère du manioc transparaît dans les termes que différentes sociétés de la région utilisent pour le désigner. Les *Wolof* ont emprunté le vocable *puloox*, ancien nom de la racine tubéreuse du jeune rônier que les paysans consommaient jadis. L'autre terme en usage, *ñambi*, ayant pour radical *ñam* ou aliment, renvoie à la même idée de comestibilité du tubercule de manioc.

Le parler *Saafi* rend mieux le caractère étranger de la plante. Pour la nommer, ils ont été obligés de recourir à ses similitudes avec le *ha* (*Dioscorea preussi*) une espèce sauvage rampante dont la racine principale est, du point de vue de la forme et du goût, identique aux tubercules du manioc. Sans s'embarrasser de détail, ils ont appelé le *Manihot esculenta* *ha'-tubaab* : le *Dioscorea preussii* des *tubaab* ou Blanc. Cette manière de désigner le manioc est également la preuve qu'il fait partie des plantes importées par les Européens. Toutefois, le débat sur la date précise de son introduction au Sénégal reste ouvert.

Originnaire d'Amérique du sud, il aurait au même titre que le maïs suivi les cargaisons des esclavagistes. Même s'il s'avère juste qu'il a été adopté en Sénégal dès cette époque, il a, cependant, tardé à être cultivé au Joobaas. Selon *Goram Seen*¹⁴¹ son exploitation dans la province doit être située vers le milieu du XIX^e siècle. En tout cas, les rapports de Pinet-Laprade et Herbin qui ont eu le privilège de visiter la région, ne le mentionnent pas parmi les espèces végétales cultivées. Pourtant, l'écologie générale comme ses rendements très élevés sont de grands avantages qui auraient dû pousser les paysans à l'adopter beaucoup plus tôt.

Il est la plante par excellence des zones à forte irrégularité pluviométrique et des populations dont le premier souci est l'autosuffisance alimentaire. Au plan pédologique, il s'adapte, en dehors des terrains hygromorphes, à tous les types de sols. Sa capacité d'allonger ou de raccourcir son cycle en fonction de la quantité des précipitations constitue un autre atout. Quelques millimètres de pluie au moment du bouturage suffisent pour assurer sa croissance et obtenir un rendement supérieur à 5 tonnes à l'hectare.

L'aptitude du manioc à conserver sous terre ses tubercules représente aussi une autre force de la plante. Très productif, peu exigeant, les champs dans lesquels il est bouturé sont, en effet, de véritables greniers. Mais, pour des considérations liées aux principes qui organisaient le système de production, il fut écarté de celui-ci.

La voracité de l'espèce en matières minérales, incompatible avec le souci des paysans à ménager les sols, pourrait être une raison objective de son rejet. En fait, 1 tonne de tubercule soutire à la terre 153 kg d'azote, 38 kg de phosphore et 220 kg de potassium. Le même poids de bois et de feuillage prélève également des quantités non négligeables de ces mêmes substances : azote 10 kg, phosphore 20 kg et potassium 55 kg.¹⁴² Ces données montrent que la culture du manioc est bien source d'appauvrissement du sol.

¹⁴¹ *Goram Seen, Kissan*, entretien du 25 -12 -1990

¹⁴² ENCR, Bambe, cours d'écologie, 1996.

Tout étant incapable de calculer avec autant de précision les prélèvements de l'espèce, les paysans étaient conscients de l'importance de ses exportations du sol. C'est ainsi que l'*Euphorbia balsamifera* (*Salaan*) de la même famille que le *Manihot exculenta*, quoique très apte à édifier des haies vives, a tardé à enregistrer un succès au *Joobaas* du fait de sa voracité. L'attitude de certains doyens qui continuent de manifester une hostilité vis-à-vis des plantations de manioc, sous prétexte de sa gourmandise en matières minérales, permet de dire avec exactitude que sa capacité à appauvrir la terre a été d'une mauvaise publicité pour l'euphorbiacée.

L'organisation du système de production et le mode de faire-valoir ont aussi joué de manière négative sur l'adoption du manioc. Son cycle allongé, occasionnant l'occupation du sol pendant au moins deux saisons de culture, était incompatible avec le mode de tenure annuelle de plusieurs champs. Son exploitation qui exigeait l'édification de haie et une stricte surveillance des troupeaux réduisait du coup les pâturages et le mouvement du bétail en saison sèche. Ainsi la culture du *Manihot esculenta* représentait une entorse à l'intégration agriculture/élevage que les *Sereer* ne voulaient pas abandonner. Toutes ces contraintes étaient de nature à freiner son expansion. Seuls les détenteurs du droit de feu ou de hache outrepassaient les règles de fonctionnement du système de production et le plantaient sur des surfaces réduites à proximité des concessions.

Cependant à partir du milieu du XX^e siècle, les besoins monétaires obligèrent les *Sereer* et surtout les ethnies étrangères à étendre les portions de terre qui lui étaient réservées. En 1957, on estimait à 500 ha la superficie occupée par l'espèce et à 2 000 tonnes la production totale.¹⁴³ La réussite que le manioc commence à enregistrer montre que les règles de fonctionnement de l'économie rurale ne sont plus de mise et que la voie du succès était désormais ouverte à toutes les plantes, jusque là, marginalisées dans les terroirs du *Joobaas*.

¹⁴³ ANS, 11 D 1-1308, Rapport annuel des activités économiques du cercle de Thiès, 1957

2.2.2.3 Le manguiier (*Mangifera indica*)

C'est avec une relative facilité qu'on trouve des indices attestant de l'origine extra-sénégalaise du manguiier. En effet, il n'existe aucun mot issu des langues locales pour le nommer. De fait, beaucoup de peuples, pour le désigner, emploient des termes qui ne sont que la déformation de son appellation européenne : *mango* en *Wolof* et *Sereer*, *mangoro* en *Bambara*. Bien plus, les emprunts prouvent que ces sociétés l'ont connu par l'intermédiaire des occidentaux.

Une incertitude entoure cependant le schéma de sa diffusion dans la sous-région. Néanmoins deux hypothèses peuvent être avancées. Originaires de l'Asie tropicale, le *Mangifera indica* aurait franchi le Pacifique pour atteindre l'Amérique du Sud d'où les navigateurs l'auraient importé. Il se peut qu'il ait profité également des relations d'échanges à travers l'Océan indien pour pénétrer en Afrique par l'Est.

La difficulté à déterminer avec précision la date de sa culture en Sénégal est l'autre grand problème qui se pose à l'historien. Toutefois, le fait qu'il ne soit pas signalé dans la flore par les sources permet de la situer à l'époque coloniale. Au *Joobaas*, l'histoire de la vulgarisation du manguiier se précise davantage. Il a été introduit dans cette localité par les ethnies de la première vague d'immigrants (1860-1900).

A leur arrivée dans la frange orientale de la province, ils ont entamé la mise en valeur de la vallée du cours d'eau le *Joobaas* en y plantant des pieds de *Mangifera indica*. Ils entretenaient par ailleurs d'autres tout autour de leur concession. Aujourd'hui, les manguiiers les plus âgés indiquent l'emplacement des anciens villages *bambara*, *tukulër* et *wolof*. Le semis des pieds de l'espèce, très dense à l'Est vers *Notto*, *Gott*, *Njuha* alors qu'il devient lâche à l'Ouest dans le *Paxum-Joobaas*, porte ainsi la marque de l'histoire du manguiier.

A l'instar du maïs, le *Mangifera indica* a tardé à s'imposer dans les terroirs des autochtones, du fait des principes qui organisaient leur système de production. En tant qu'espèce pérenne, l'occupation définitive du sol qu'occasionne sa plantation ne cadrerait pas avec leur régime foncier. En outre, ne serait-ce que pendant les premières années, elle est incompatible avec l'élevage. Enfin, sa frondaison trop touffue qui s'élargit année après année, gêne la culture champêtre.

Ainsi, jusqu'à une période récente, pour ne pas compromettre les récoltes de mil, on n'entretenait pas plus de 3 pieds dans une même parcelle, vaste qu'elle fût. Même les étrangers qui l'ont introduit dans le canton et qui se souciaient peu de l'équilibre du système de production ne le plantaient que dans les parties non cultivées de leur finage. Mais les données de 1957 qui estiment à 3 000 le nombre de pieds de manguiers¹⁴⁴ témoignent de l'importance de son exploitation dès cette époque. Elles sont également significatives de l'allure qu'avait désormais prise l'agriculture commerciale dans cette province.

2.2.2.4 L'arachide (*Arachis hypogaea*)

Cette légumineuse, qui a fait la célébrité de la colonie du Sénégal au point d'en être le symbole, est pourtant d'origine étrangère. Grâce à la revue de la littérature traitant de cette plante effectuée par J. Fouquet, son lieu d'origine peut être situé en Amérique du Sud.¹⁴⁵ Monardès qui la désigne sous le nom de « anchic » dans son livre Las cosas que se traende nuestra India Occidentales publié en 1569 à Séville, dit l'avoir rencontrée au Brésil et au Pérou en 1550. Au cours de son séjour à Rio de Janeiro en 1555, le pasteur protestant français Jean de Leary a reconnu l'arachide sous le vocable « manobi ». Tous les navigateurs portugais qui se sont rendus entre 1570 et 1640 au Brésil ont signalé sa présence dans cette région.¹⁴⁶

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ FOUQUET, J., op-cit, pp. 16 -19

¹⁴⁶ Ibid.

Selon P. Gillier, c'est de cette niche écologique que la plante se répandit petit à petit à travers le monde.¹⁴⁷ Ces informations discréditent le récit de voyage de A. d' Almada qui mentionne sa récolte en quantité considérable en Sénégambie vers 1560¹⁴⁸. Comme le souligne P. Gillier, l'hypothèse de l'origine africaine de l'arachide se fonde essentiellement sur « les descriptions trouvées chez certains auteurs grecs, Théophraste et Pline notamment, de plantes à fructification souterraine cultivées en Egypte et d'autres régions du bassin méditerranéen. » L'agronome précise que « on sait aujourd'hui que ces descriptions ne s'appliquaient pas à l'arachide et que le terme « arakos » en particulier désignait *Latyros tuberosa* ». ¹⁴⁹

La tradition orale qui a été convoquée à ce débat confirme dans une large mesure ce point de vue. D'après tous les témoignages recueillis, l'arachide a été introduite dans la sous-région par les Européens. Mais les populations étaient déjà habituées au *gajanga* (*Voandzeia subterranea*) d'un comportement biologique identique. A part l'unique graine que renferme sa gousse alors que celle de l'arachide peut en contenir plus, les deux espèces présentent le même mode de fructification. Fort de ces similitudes, les paysans *Wolof* ont usé de l'analogie pour l'appeler *gerte*, terme qui servait à nommer la grappe des gousses du *gajanga*. A l'opposé de ce que pense J. Fouquet, c'est la même logique qui a poussé les *bambara* à le désigner par *tiga*, du nom de cette plante *tiga ni kuru* (*voandzeia*) qu'ils exploitaient en grande quantité.

Le rapprochement de sens qu'il veut établir entre « *manteiga* » ou beurre en Portugais et *tiga* arachide en *Bambara*¹⁵⁰ est une construction qui cherche à lier la pénétration de la légumineuse à l'épisode des premiers navigateurs de nationalité portugaise. Le rôle qu'ils ont joué dans son introduction sur les côtes de l'Afrique Occidentale peut être mis en relief sans pour autant user de calembour. En effet, les négriers avaient compris que ses graines, qui se conservent bien, pouvaient constituer d'excellentes provisions pour nourrir les esclaves au cours de la longue traversée. Mais, très tôt, ils vont trouver « plus

¹⁴⁷ GILLIER, P., *L'arachide*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1969, p.11

¹⁴⁸ FOUQUET, J., *op-cit.*, p. 19

¹⁴⁹ GILLIER, P., *op-cit.*, p. 9

¹⁵⁰ FOUQUET, J., *op-cit.*, p. 19

avantageux de puiser en Afrique même le ravitaillement de leur cargaison, plutôt que de s'assurer ce dernier au départ d'Amérique, et de se charger ainsi au cours de leur voyage triangulaire d'un fret encombrant ».¹⁵¹

Dès lors, ils s'évertuèrent à la vulgariser. L'infime place qu'elle a occupée dans les systèmes de production jusqu'au XIX^e siècle montre que le commerce triangulaire et l'arachide ne pouvaient pas former un couple harmonieux. En fait, la psychose créée par la traite négrière était si forte que la production agricole s'en était trouvée désorganisée. Plus encore, il était difficile d'amener les paysans à compromettre leur céréaliculture par la culture à grande échelle d'une plante que les exigences de la vie sénégalaise n'avaient pas rendue obligatoire.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, elle ne put s'imposer en raison de cette question d'autosuffisance alimentaire. Le naturaliste Handelot dépêché au Sénégal pour étudier les conditions de l'expansion de son exploitation a constaté avec regret que « toute culture, autre que celle du mil, laissait peu d'espoir de succès sur la presqu'île du Cap-Vert ».¹⁵² Mais, compte tenu du contexte de l'époque (suppression de la traite négrière et début du commerce de substitution), la France ne pouvait s'en tenir à cette remarque. Les efforts qu'elle déploya pour vulgariser l'arachide étaient d'autant plus fondés que la Sénégambie réunit les conditions écologiques les qu'exige sa culture.

Bouclant son cycle au bout de 120 jours pour les variétés les plus tardives, elle peut se contenter de 3 mois de pluie ; l'essentiel étant de recevoir assez d'eau pendant les semaines qui suivent la germination et au moment de la floraison pour faciliter la pénétration et la croissance des gynéphores. La répartition dans le temps des précipitations au Sénégal, avec des maxima en août, correspond bien à ses exigences hydriques. Alors, la France n'avait qu'à vaincre les réticences paysannes pour voir son entreprise se réaliser.

¹⁵¹ *Ibid.*, p.18

¹⁵² *Ibid.*, p. 18

Elle multiplia ses efforts en vue de réussir la colonisation agricole dans laquelle l'arachide occupait une place prépondérante. Tout porte à croire que c'est le rapport de Baudin, propriétaire d'une exploitation de la légumineuse près de Hann, qui conforta le gouvernement dans sa politique. Dans une correspondance de juin 1836, il remettait en cause les conclusions très pessimistes du naturaliste et annonçait au ministre de la Marine que la culture de l'arachide a le double avantage de faire accepter l'autorité française aux *Wolof* et d'alimenter le commerce colonial.¹⁵³

Les résultats plus qu'appréciables de l'expérience de Rousseau sur un terrain de 6 ha à Rufisque prouvèrent aux autorités que le commerce de l'oléagineux était capable de remplacer voire rapporter plus de profits que celui des esclaves. Pour la seule année 1841, « le Brick Zénith, après avoir complété son chargement à Saint-Louis, Gorée et Albreda, emmenait 70 000 kilos de graines vers l'huilerie de Sotteville-lès-rouen ».¹⁵⁴ Il ne restait à la France qu'à redoubler d'efforts et à trouver les moyens les plus efficaces pour ramener les populations vers son projet. Ainsi, elle jugea nécessaire de mettre fin au troc et de procéder à une monétarisation à outrance de l'économie afin d'obliger les paysans à s'adonner à l'exploitation de l'arachide, la principale source de revenu.

L'administrateur de Kaolack Noirot, qui a compris le soutien que la monnaie coloniale peut apporter à la vulgarisation de la plante, dit à ses supérieurs hiérarchiques : « je pense que si les négociants achetaient les arachides contre espèce, les cultivateurs développeraient leurs cultures ».¹⁵⁵ Peut-être ce sont ces types de calculs qui ont amené l'autorité centrale à refuser de percevoir l'impôt en nature.

Entre autres mesures incitatives, il y eut les effets du code de l'Indigénat avec sa rubrique " cultures obligatoires ", mais et surtout la création des sociétés Indigènes de Prévoyance à partir de 1910. Il est à noter, comme l'a montré M.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 18

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 20

¹⁵⁵ ANS, *JOS et dépendances*, N°1891, p. 282

Mbodj, que ces sociétés inspirées du modèle algérien et qui avaient pour vocation de prêter des semences et de vulgariser des instruments de culture étaient effectivement des relais destinés à soutenir l'action du gouvernement colonial pour accroître la production arachidière.¹⁵⁶

Avec tous ces moyens déployés, l'arachide passa de culture d'appoint de 1887 à 1914 au stade de principale plante exploitée dans plusieurs régions du Sénégal. Grâce aux besoins monétaires que le colonisateur avait suscités et aux fameux " champs de démonstration " : « l'arachide occupera une telle place dans le contexte sénégalais que toute activité où elle ne participe pas est quasiment marginalisée, sinon destinée à végéter ou à mourir ».¹⁵⁷

C'est ainsi que les sociétés les plus hostiles à sa diffusion cédèrent. La forte communauté de mourides et les « champs de démonstration » facilitèrent son intégration dans les terroirs du *Joobaas* dès la première décennie du XX^e siècle. En quelques années, la province se signala par ses rendements. Tassette, fief des marabouts, fut érigé en pointe de traite. L'état du tonnage commercialisé dans la subdivision de Thiès indique qu'en 1948, le canton avait fourni 13 % du poids total. Ce pourcentage est d'ailleurs en deçà de la réalité, car beaucoup de villages tels que *Sange, Mbombo, Babak, Jungaan...* préféraient écouler leur production à Thiès-ville, plus proche.

Tableau n° X : Commercialisation de l'arachide dans la subdivision de Thiès en 1948.

Point de vente	Tonnage	Pourcentage
Thiès	67 511 T	19,45 %
Pout	31 040 T	9 %
Khombole	202 895 T	58,45 %
Tassette	45 647 T	13,10 %
Total	347 093 T	100 %

Source : 11 D1 – 1401, Rapport sur le commerce du mil et de l'arachide, 1945-1963.

¹⁵⁶ MBODJI, M., *op-cit.*, 1977, p. 457

¹⁵⁷ *Ibid.*, 1977, p. 295

Au grand bonheur du colonisateur, le *Joobaas* était désormais acquis à la cause de l'arachide. En vue d'augmenter davantage la production, celui-ci jugea opportun d'y étendre certaines mesures. Les populations eurent droit à des semences sélectionnées. Il n'hésita pas à leur réserver en 1949 plus de 58 % des 1227, 545 T de graines distribuées dans le secteur de Thiès.¹⁵⁸ Toujours dans le souci d'améliorer les récoltes, la Société Mutuelle de Production Rurale prêta, sans intérêt, en 1955, des semences aux paysans et leur promit des primes variant, suivant la pureté des graines, entre 50 F et 100 F le quintal.¹⁵⁹

Dans le même temps, les machines aratoires connaissaient un succès dans les terroirs du *Joobaas*. Le mouvement coopératif chargé de coordonner toutes les actions destinées à encourager la production s'était élargi après 1952, date de fondation de la cellule de Tassette, à *Kër Sadoro*, *Kër Demba Anta* et *Sange* en 1957¹⁶⁰ Au total, toutes les conditions devant faire de la province une zone productrice d'arachide étaient réunies.

Tableau n° XI : Tonnage d'arachide commercialisé entre 1952 et 1957

Point de vente	1952-1953		1953-1954		1954-1955		1955-1956		1956-1957	
	Tonnage	%								
Thiès	4 423	24,18	4192,320	20,96	781	12,87	1438	15,30	5379	23,13
Xòmbol	6 981	38,18	8185,570	40,9	2441	40,24	4313	45,9	9237	40
Puut	2 570	14,06	2150,649	10,75	683	11,25	759	8,07	1690	7,5
Bayaax	913	5	798,284	3,99	334	5,50	516	5,5	704	3,07
Tàset	2 492	13,6	3174,158	15,87	1171	19,3	1556	16,56	3436	14,8
Tubaatuul	764	4,18	1137,728	5,69	416	6,86	561	5,96	1748	7,50
Buluktèen	146	0,80	369,411	1,84	241	3,98	255	2,71	909	3,91
Total	18.289	100	20008,12	100	6067	100	9398	100	23252	100

Source : 11 D1-1308.

Au terme de l'inventaire des espèces introduites par les Européens¹⁶¹ il est facile de voir, à l'exception du maïs, qu'il s'agit de plantes dont l'exploitation débouche sur une agriculture de rente. Il est tout aussi aisé de remarquer que

¹⁵⁸ ANS, 11 D 1-1389, Rapport sur l'agriculture du cercle de Thiès, 1948-1959.

¹⁵⁹ ANS, 11 D1-1308, *op-cit.*

¹⁶⁰ ANS, 11 D 1-1256, Affaires politiques, économiques et administratives du cercle de Thiès, 1945-1959.

¹⁶¹ La liste n'est pas exhaustive. Nous n'avons traité que des plantes qui ont bouleversé le système de production du *Joobaas*. Bien entendu, il y a les agrumes et les légumes occidentaux. Le riz était déjà connu en Sénégambie. Mais il n'a commencé à être exploité dans la province qu'avec l'arrivée des étrangers.

les paysans qui s'étaient fait une idée précise du préjudice que pouvait provoquer leur culture, avaient refusé de leur accorder une large place dans leur système de production.

Mais, face à la situation difficile que la suppression de la traite négrière avait engendrée, la France comprit que, pour vaincre les réticences des populations, il fallait mettre fin au type d'échanges dominés par le troc et promouvoir sa monnaie tout en suscitant en eux des besoins en numéraires. C'est de cette façon qu'elle a fait perdre aux sociétés rurales les fondements de leur système de production. Aussi commença-t-on à y noter des ruptures d'équilibre.

En vérité, la politique coloniale a créé beaucoup de dysfonctionnements entre les activités qui composaient le système de production et en leur sein même. Sa première action néfaste a consisté à prendre parti pour l'économie de " production " au détriment de celle " d'appropriation " alors que cette dernière jouait le rôle de régulateur.

Pour s'en rendre compte, il convient de voir la place qu'elle a accordée à la culture champêtre. En effet, le souci majeur de la France étant de développer l'agriculture, elle avait mis en place toutes les conditions que cela nécessitait. En optant de favoriser l'arachide pour satisfaire ses besoins, elle avait sacrifié, d'une part, les principes qui organisaient l'association céréaliculture-horticulture-arboriculture et d'autre part, ceux qui régulaient les rapports entre la culture champêtre et les autres activités : élevage, sylviculture, chasse, cueillette. L'étude de l'évolution du système de production du *Joobaas* fournit une belle illustration de ces bouleversements et de leurs impacts sur l'environnement.

Avant même la soumission du pays, les populations étrangères avaient inauguré l'ère des mutations avec la culture de l'arachide. Dès juillet 1902, une correspondance annonçait l'augmentation dans des proportions considérables des surfaces qui lui étaient réservées. Elle notait également le peu d'intérêt que

les *wolof* portaient au mil.¹⁶² Jusqu'à cette date, les *Sereer*, contrairement aux autres ethnies, tenaient à leur sécurité alimentaire et continuaient à privilégier la céréaliculture.¹⁶³ Mais quelques années après, c'est l'ensemble du canton qui vivait au rythme de la légumineuse. Tout d'abord, sa culture se fit aux dépens de celle du cotonnier dont les exploitations qui se rétrécissaient, petit à petit, ont fini par disparaître pour céder la place à une âpre concurrence entre l'arachide et le mil.

Cette première victoire de l'*Arachis hypogaea* comportait de graves conséquences. Avec la diminution puis l'absence de coton, les paysans se procuraient des tissus importés pour couvrir leurs besoins vestimentaires. Quand on sait que l'arachide était de manière directe ou indirecte au centre de toutes les transactions, on comprend que ces derniers étaient contraints d'en produire davantage. Ils y étaient d'autant plus tenus que le comportement des traitants libano-syriens, chez qui ils s'approvisionnaient, les y incitait. En fait, des accords tacites liaient chaque cultivateur à un commerçant qui lui livrait à crédit tout ce qu'il désirait, pourvu qu'à la récolte, qu'il vînt lui vendre sa production. En raison des facilités qu'on leur avait accordées, ils s'endettaient de manière considérable.

Selon certains informateurs, il n'était pas rare de voir des gens cumuler un passif qui dépassait leur capacité de production. Pour échapper à cette situation de débiteur, les populations très attirées par les articles qui leur étaient proposés, étendaient sans cesse leur exploitation. Cette faveur faite à l'arachide, qui s'ajoutait au soutien que la politique coloniale lui avait réservé, l'avantageait dans sa compétition avec le mil.

La période de famine latente que M. Mbodj décrit au *Siin-Saalum* entre 1914 et 1920¹⁶⁴ est une manifestation de la deuxième victoire de la légumineuse dans une région où, compte tenu de l'ancienneté de sa culture, elle avait gagné ses lettres de noblesse. Les dispositions que le commandant de Thiès envisagea en

¹⁶² ANS, 2 G2-38, op-cit.

¹⁶³ ANS, 2 G2, -39, op-cit.

¹⁶⁴ MBODJI, M., op-cit., p.344

1948 avec la création de greniers collectifs¹⁶⁵ sont la preuve que la disette endémique consécutive à l'exploitation de l'arachide menaçait le cercle. En effet, comme le souligne la correspondance, les *Wolof* plus nombreux (52,5%) ne cultivaient que cette plante « qui présente pour eux une sorte de spéculation et négligent délibérément les cultures vivrières ». ¹⁶⁶

Les *Sereer* que l'autorité dit être très prévoyants en matière de sécurité alimentaire, ont été pourtant victimes des effets de l'importance grandissante de sa culture. L'effort de guerre¹⁶⁷, à lui seul, ne peut justifier la famine catastrophique qui a sévi au *Joobaas* de 1946 à 1948 au point de voir les populations retourner à la cueillette du *Ngok* (*Dactyloctenium aegyptium*). En vérité, pris dans la tourmente de la monétarisation de l'économie, les *Sereer* avaient renoncé à leur esprit de prévoyance que matérialisaient les réserves de céréales.

Des informateurs avancent que dès cette époque, les paysans étaient piégés dans un cercle vicieux. Pour survivre, ils se ravitaillaient à crédit chez les commerçants. En plus, le prêt de semences, d'intrants et de matériels agricoles leur laissait un cumul trop élevé. Ils ne savaient pas qu'en pensant devoir étendre leurs champs d'arachide pour pouvoir honorer leurs dettes, toute leur économie devenait de plus en plus tributaire de l'exploitation de celle-ci. Le déséquilibre noté dans les différentes productions est l'une des conséquences du piège dans lequel ils étaient pris.

Les récoltes d'arachide destinées à l'exploitation commencèrent à dépasser de loin celles des céréales, base de leur alimentation locale. Pour combler le déficit, les *Joobaas-Joobaas* qui, jusque-là ne vivaient que de mil, se résignèrent, de temps à autre, à payer du riz. Outre le changement de régime, gros de risques également, ceci a participé à l'extraversion de leur système de production.

¹⁶⁵ ANS, 11 D1-1389, op-cit.

¹⁶⁶ Ibid.

¹⁶⁷ Le *Joobaas* a beaucoup contribué à l'effort de guerre. Les chefs de canton obligeaient les *jaarga* à donner des bœufs et même des vaches laitières pour l'alimentation des troupes

Tableau n° XII : Évolution de la production de mil et d'arachide au Sénégal

Espèce	1879	1934	1945	1955	1965
Arachide	11 000 t	450 000 t	420 000 t	600 000 t	1.120.000 t
Mil	-	260 000 t	265 000 t	500 000 t	550 000 t

Source : Afrique Espoir N° 1, 1990, p. 3

Tableau n° XIII : Production d'arachide et de mil dans le canton de Joobaas en 1957

Espèce	Superficie	Rend. kg/ha	Production totale	Consom. locale
Arachide	8 500 ha	850	7 225 T	900 T
Mil	5 500 ha	400	2 200 T	3 780 T

Source : 11 D1 -1308

A la simple lecture des statistiques relatives aux deux principales productions agricoles, on comprend pourquoi l'expansion de la culture de l'arachide a correspondu à une situation alimentaire précaire. Dans l'ensemble du pays, les données montrent le déficit criard qu'accuse la céréaliculture du mil. Dans le canton du *Joobaas*, pour des besoins estimés à 3.780 T en 1957, les récoltes n'ont couvert que les 58,2 %. En revanche, dans le domaine de la production arachidière on observe un énorme excédent avec un taux de couverture de plus de 800 %.

Même si le bénéfice tiré de sa vente permettait éventuellement aux paysans de se procurer d'autres céréales, du riz en particulier, il est à noter que la victoire de l'*Arachis hypogaea* sur le mil, symbole du triomphe de l'agriculture commerciale sur la céréaliculture vivrière, a pesé d'un énorme poids dans l'alimentation et la nutrition des sociétés rurales. Bien plus, elle a abouti à un paradoxe : au *Joobaas*, les récoltes étaient destinées plus aux autres qu'à sa propre population.

C'est à juste raison que Y. K. Fall a écrit qu'avec le développement des monocultures consécutives à la colonisation, « l'agriculture africaine visera

moins à nourrir les Africains qu'à approvisionner en produits de base les consommateurs et les industries des pays européens. »¹⁶⁸

Il serait peut-être abusif de parler de monoculture, car l'arachide a continué à se partager le finage avec le dolique (*ñebe*) et le mil. Toutefois, elle s'était taillée la part du lion. En 1956, elle occupait les 52,2 % des 231 200 hectares mis en culture dans le cercle de Thiès. Le déséquilibre s'est accentué au *Joobaas* où on lui avait réservé 60,7 % des 14 000 hectares exploités en 1957.¹⁶⁹ Cette disproportion très manifeste montre que la gestion de l'espace s'était modifiée.

Il est à rappeler que la construction des terroirs avait abouti à l'établissement de 3 auréoles distinctes ayant chacune une fonction propre. Les parcelles qui jouxtent les concessions, en raison de leur dynamique accumulatrice, étaient le domaine du mil hâtif. Tout juste après, des champs plus étendus étaient destinés aux autres cultures et à la jachère pâturée. Suivant la disponibilité des terres, ceux situés à la lisière des sous-bois accueillait le mil tardif et / ou le bétail.

Au regard des impératifs de l'économie coloniale, on comprend effectivement que cette manière de gérer les terroirs était incompatible avec la volonté des paysans à augmenter sans cesse leur production arachidière. Les premiers changements s'opérèrent dans la deuxième auréole comme en témoigne l'option des femmes et des jeunes célibataires à renoncer à l'exploitation du mil et du coton pour consacrer leurs champs individuels à la culture de la légumineuse.

Au fil des années, la nouvelle logique de mise en valeur du sol finit par faire disparaître les jachères pâturées. Bien plus, l'arachide se fraya progressivement une place dans les première et troisième auréoles au point d'être présente partout dans le finage au début des années 1940. Les données chiffrées de 1956 et 1957 illustrent bien son expansion au détriment des autres espèces.

¹⁶⁸ FALL, Y.K., op-cit., 1985, p. 215

¹⁶⁹ ANS, 11 D1-1308, op-cit.

Pendant cette période, les surfaces qui lui étaient réservées dans la subdivision de Thiès ont connu une augmentation de 4 %, alors que celles destinées à porter le mil ont diminué de 3 %.

Tableau n° XIV : Étendue des 2 principales cultures dans la subdivision de Thiès en 1956 et 1957.

Espèces	1956	1957	taux de progression
Arachide	120 700 ha	126 200 ha	104,5 %
Mil	110 500 ha	107 500 ha	97,2 %

L'élevage ne pouvait échapper à ces bouleversements intervenus dans la gestion des terroirs. Pour s'en convaincre, il suffit de voir la place qu'il occupait dans le système de production. Les effets de la monétarisation de la culture champêtre se manifestèrent en premier lieu par la réduction du temps destiné au suivi du bétail.

En effet, très tôt, les surfaces emblavées avaient doublé tandis que les moyens de travail n'avaient pas beaucoup changé.¹⁷⁰ De fait, les paysans commencèrent à grignoter sur la tranche horaire jadis réservée aux animaux pour pouvoir désherber leurs champs. Les campagnes de déparasitage devenaient de moins en moins fréquentes alors que cette zone est infestée de tiques, responsables de certaines maladies en hivernage.

Le bouleversement le plus spectaculaire est la perte des jachères qui obligeaient les troupeaux à quitter la deuxième auréole dès la première pluie pour aller séjourner dans la troisième. Et quand, pour des raisons de terres, ils durent céder celle-ci pour se contenter des hauteurs boisées, ce fut le début de la fin de l'intégration culture champêtre / élevage.

¹⁷⁰ En 1956 on estimait à 808 le nombre de semoirs et à 144 le nombre de machines de labour : houe et charrue. Voir ANS, 11 D1-1308, op.cit.

Le dysfonctionnement du couple profita beaucoup de l'individualisme / capitalisme qu'avait suscité la politique coloniale. En fait, avec l'abandon de la vie communautaire, il était devenu impossible d'organiser les cultures suivant la longueur de leur cycle afin de faciliter leur cohabitation avec le bétail. On ne se concertait non plus pour délimiter les pistes de parcours, indispensables pour une coexistence harmonieuse entre agriculture et pastoralisme. Faute d'avoir perpétué toutes ces dispositions, le colonisateur a contribué à la séparation des deux activités et à faire naître des relations conflictuelles entre cultivateurs et éleveurs.

Sa prise de position en faveur des cultures de rente marginalisa le bétail qui fut obligé d'allonger sa durée de transhumance hors du terroir cultivé. C'est ainsi que de 10 mois, son séjour dans le finage passa à 6 mois. En dépit du retour tardif des troupeaux et de l'édification des haies qu'a occasionnée l'extension des plantations de manioc et d'arbres fruitiers, la divagation des bêtes dans les champs en saison sèche est la source de tension permanente. Pour avoir rendu inopérant les principes de fonctionnement d'un système de production dont l'un des soucis majeurs était la préservation de l'environnement, le développement de l'agriculture commerciale a pesé de tout son poids dans la rupture des équilibres écologiques au *Joobaas*.

Il est facile de constater que les deux tendances fondamentales de l'agriculture marchande (l'extension des terrains de culture et l'intensification de la production) présentent des effets pervers sur le milieu naturel. L'ayant bien compris, l'administration coloniale a très tôt donné des instructions aux chefs de canton et aux laman des " provinces sères " « pour qu'une surveillance active soit exercée sur les déboisements systématiques auxquels se livrent les populations étrangères aux pays ». ¹⁷¹ La mise en défens d'une bonne partie de la brousse de Thiès même si elle répondait à plusieurs préoccupations ¹⁷², traduit aussi le désir du colonisateur de protéger l'environnement. En effet,

¹⁷¹ ANS, 2G2 -38, op-cit.

¹⁷² D'après l'IREF de Thiès, les forêts classées de Thiès secondaient celles du Rail dans l'approvisionnement des locomotives en charbon surtout pendant la seconde guerre mondiale quand la colonie arrêta ses importations de charbon minéralier.

entre 1933 et 1950, 16,47 % des 21 758, 8 ha de forêt furent classés et répartis en 4 unités : *Banja*, *Thiès*, *Puut*, *Sebikotaan*.

Toutes les dispositions prises pour y affecter des gardes-forestiers montrent également qu'il tenait à faire respecter la réglementation. L'obligation qui était faite aux paysans de se pourvoir d'un permis de coupe pour pouvoir abattre certaines espèces qu'ils avaient entretenues eux-mêmes dans leurs champs, est une autre preuve de ses préoccupations environnementalistes.¹⁷³ Malgré toutes ces mesures, la dégradation du milieu naturel prit une allure telle qu'en 1959, on sentit la nécessité de planter des arbres et d'instituer la semaine forestière. Selon les termes de la circulaire : « les causes de la destruction de la forêt sont : les cultures itinérantes, les feux de brousse, le pâturage ».¹⁷⁴

En vérité, la racine pivotante de ce mal est la monétarisation de l'économie et ses implications. La France devait savoir d'ailleurs en demandant qu'on « accorde avec la plus grande facilité des concessions de terrains à ceux qui veulent les mettre en valeur... »¹⁷⁵ en 1904, qu'elle légitimait le pillage de l'environnement. C'est conformément à sa volonté de voir le pays devenir une colonie agricole que des étrangers se sont implantés au *Joobaas* et ont entamé le déboisement de la partie orientale du canton. C'est par la suite que les *Sereer*, qui s'étaient mis à l'école de l'agriculture commerciale, ont fait disparaître les jachères pâturées causant ainsi de lourdes pertes au sol.

En effet, la durée de repos de la terre commençait à ne plus préoccuper les paysans. Dans certains terroirs comme chez les *Wolof*, on se livrait, le plus clair du temps, à une véritable monoculture de l'arachide, marquant ainsi la fin de la rotation des cultures qui « entre autres avantages, présente encore celui d'éviter la culture d'une espèce végétale dans un sol imprégné de toxines, spécifiquement inhibitrices, sécrétées au cours des années précédentes par les représentants de la même espèce ».¹⁷⁶

¹⁷³ ANS, 11 D1-1263, Affaires économiques et eaux et forêts, cercle de Thiès, 1947-1959.

¹⁷⁴ ANS, 11 D1-1389, op-cit.

¹⁷⁵ ANS, 11 D1-1224, Affaires politiques, économiques et administratives du cercle de Thiès, 1903-1911.

¹⁷⁶ HARROY, J.P., op-cit., p. 177

Malgré sa capacité à fabriquer une partie de l'azote que nécessite son entretien, l'arachide en importe en grande quantité du sol. Le tableau des prélèvements des différentes plantes cultivées au Joobaas prouve que l'exploitation de cette espèce sur le même champ conduit à court terme à son appauvrissement. Même l'alternance mil/arachide ou avec des plantations de manioc ne peut préserver la fertilité des terres, sans apport organique.

C'est au moment donc où la culture champêtre avait beaucoup plus besoin du soutien de l'élevage dans la conservation des sols que son apport a diminué au plan quantitatif et qualitatif. La réduction de près de 4 mois de la durée des troupeaux dans le finage représente un énorme manque à gagner en tonnage de déjections. La perte est d'autant plus importante que, du point de vue de la qualité, l'absence du bétail coïncide avec les mois humides, plus favorables au processus d'humification.

Tableau n° XV : Quantité de matières organiques prélevées par une tonne d'arachide

Partie	Azote	Phosphore	Potassium
Gousses	52 kg	4 kg	12 kg
Fanes	16 kg	2 kg	13 kg

NB : Le rapport fanes/gousses=2,5 ; Poids Fanes= Poids gousses x 2,5

Tableau n° XVI : Quantité de matières organiques prélevées par une tonne de mil

Partie	Azote	Phosphore	Potassium
Epis	20 kg	11 kg	13 kg
Paille	7 kg	0,5 kg	0,9 kg

NB : Le rapport Paille/Epis= 5 ; Poids paille= poids graines x 5

Tableau n° XVII : Quantité de matières organiques prélevées par une tonne de manioc

Partie	Azote	Phosphore	Potassium
Tubercules	153 kg	38 kg	220 kg
Bois	10 kg	20 kg	55 kg

NB : Le rapport Bois/ Tubercule = 2,5 ; Poids bois= Poids tubercule x 2,5

Sources : ENCR, cours d'amendements organiques, 1996

La forte capacité de prélèvement des essences végétales n'avait pas échappé aux autorités coloniales. Elles trouvèrent nécessaire de vulgariser des techniques de restitution comme l'enfouissement des herbes. Malheureusement la culture de l'arachide, qui exige que les champs soient désherbés le plus tôt possible, ne favorise pas cette pratique. Rien ne pouvait amener les paysans qui avaient vite compris que la quantité de bahaw ou puux (mauvaises herbes à enlever) est inversement proportionnelle au poids de la récolte, à se conformer aux conseils des techniciens de l'agriculture.

L'autre solution que ces décideurs mirent en œuvre fut l'emploi d'engrais chimiques. Ils se servirent des coopératives pour vulgariser les avantages qu'on peut tirer de leur utilisation. Mais leur mode d'acquisition qui venait gonfler les dettes des populations, déjà à la limite du raisonnable, constituait un obstacle pour qu'elles s'en procurassent en quantité suffisante. Le poids d'engrais distribué en 1957 dans le canton de *Joobaas*¹⁷⁷ était largement insuffisant pour engraisser tous les champs.

Pour une surface totale de 5 500 ha cultivés en mil, seules 20 tonnes d'engrais (14 -7-7) ont été distribuées contre 78 tonnes de (10-3-8) destinées aux 8 500 ha d'arachide. La quantité moyenne par hectare, (3,63 kh/ha pour le mil et 9,17 kg/ha pour l'arachide) que donne leur épandage, montre de fort belle manière que les tonnages disponibles n'étaient pas en mesure de compenser les pertes du sol.

Ce qui aurait dû pousser le colonisateur à encourager l'association agriculture/élevage. En effet, outre son accessibilité, l'utilisation de la fumure comporte des avantages par rapport aux engrais chimiques. Les cultures des terres fertilisées par des substances industrielles supportent moins bien les poches de sécheresse, très fréquentes dans cette zone, que celles se développant dans des champs fumés. La durée de l'action des déjections d'animaux sur les plantes qui peut s'étaler jusqu'à 5 ans est un autre atout par rapport à l'utilisation d'engrais chimiques dont les effets sur la végétation se calculent en termes de mois.

¹⁷⁷ ANS, 11D1 -1308, op-cit.

A toutes ces limites relatives à l'emploi des produits chimiques on peut ajouter leur tendance à détruire les écosystèmes. En fait, ils provoquent la mort des vers de terre et de la population microbienne qui font du sol un milieu vivant. A la lumière de cette analyse, on se rend compte que le paysan était face à cette équation aux données contradictoires que pose J. P. Harroy en ces termes : « c'est d'abord le besoin, né de contingences économiques et sociales, d'étendre toujours plus largement les territoires emblavés. C'est, d'autre part, l'obligation de veiller à ce que cette extension ne s'effectue pas au détriment des qualités du sol et qu'elle ne compromette pas l'avenir ».¹⁷⁸ Du choc de ces deux tendances ont résulté des déboires. Car toutes les stratégies envisagées ont été incapables de protéger les sols et, moins, de leur restituer leur fertilité.

La généralisation à partir de la fin des années 50 de nouvelles techniques de labour constitue un facteur qui a aggravé la pauvreté des terres. Pressés de toute part par la nécessité d'exploiter de vastes surfaces en vue de récolter plus, les paysans mirent un terme à leur réticence à la culture attelée qu'ils considéraient comme un facteur de dégradation de l'environnement. Pourtant leur refus était bien fondé.

L'utilisation du semoir, de la houe et de la charrue, contrairement à celle de l'*ileer*, présente des exigences. D'un maniement difficile, voire impossible dans les champs aux formes quelconques parsemés d'un semis dense d'arbres, ces instruments font des parcelles allongées et peu pourvues en végétation, leur domaine de prédilection.

Leur usage est également peu indiqué pour les terrains accidentés aux sols peu profonds comme c'est le cas au *Joobaas*. Leur soc, qui pénètre profondément, ouvre des sillons qui représentent des axes de ruissellement pour les eaux de pluies. Tracés dans le sens de la pente, ils facilitent l'érosion pluviale au point que, au bout de quelques années de labour, c'est toute la couche fertile qui est mobilisée et emportée.

¹⁷⁸ HARROY, J. P., op-cit., p.180

L'action des nouveaux instruments contre la flore vivace favorise davantage ce phénomène. En fait, les arbustes sont de grands obstacles pour les coutres et les socs. Puisqu'à défaut de briser leurs racines, ils bloquent l'attelage. Aussi avait-on demandé aux paysans de procéder au dessouchage de leurs terrains pour rendre aisés leurs labours. Lorsqu'on a une idée du rôle des buissons dans la protection des sols, il devient facile de percevoir les effets pervers de la pratique sur l'environnement. En plus de la fonction fourragère de certaines espèces, ils protègent la terre de l'ensoleillement et de la déflation éolienne. Leurs feuilles caduques qui se décomposent autour de leur plateau de tallage participent aussi à l'enrichissement des terres.

En définitive, la campagne menée contre les arbustes marque la fin de la sélection des espèces végétales dans les terrains cultivés au grand bonheur de la culture attelée pour qui l'arbre est un adversaire. De là à reléguer l'arboriculture traditionnelle au rang de pratique archaïque, il n'y a qu'un pas. Presque tous les paysans l'ont franchi. Le cloisonnement qu'on se mit à établir entre l'arbre et le champ déboucha sur des relations d'adversité.

On constate que les populations rurales aveuglées par le colonisateur ont délibérément pris parti pour ce dernier, nonobstant les multiples services que leur rendaient certaines espèces végétales : *Acacia albida*, *Adansonia digitata*, *Celtis integrifolia*... C'est d'ailleurs un paradoxe, comme l'a remarqué P. Pélissier, que le Centre Agronomique de Bambey ayant pour principale mission de développer l'agriculture n'ait rien fait pour comprendre qu'en décidant de mener un combat contre le parc boisé surtout d'*Acacia albida*, il brisait la colonne vertébrale du système de production du monde rural.¹⁷⁹

L'attitude des agronomes de ce centre qui expérimentait à ses débuts des formules chimiques permettant de débarrasser les champs du *Siin* des pousses vivaces d'*Acacia albida*¹⁸⁰ n'est pas toutefois surprenante. Elle plonge ses racines dans la logique culturelle de l'Occident. En réalité, la technologie dont il est question ici n'est pas neutre. A la suite de A. K. Ventura, il importe de

¹⁷⁹ PÉLISSIER, P., *op-cit.*, 1966, p.270

¹⁸⁰ *Ibid.*

rappeler que : « la technologie n'est pas seulement un monde de production ; elle incarne et reflète les comportements économiques, sociaux, politiques, culturels et les modes de pensée de la société dans laquelle elle a été créée ».¹⁸¹ Celle dont a bénéficié le paysan du *Joobaas* est certes un puissant ressort économique, mais elle ne s'est guère souciée de ses conséquences sur l'environnement. A juste raison, parce que la seule chose qui importait pour le colonisateur, c'était d'augmenter la capacité de production arachidière.

Le système de production né de la révolution industrielle et transféré en Afrique s'était refusé à prendre en charge la dimension environnementale; sinon, comment comprendre l'exploitation frénétique des richesses naturelles pendant la période coloniale. En décidant d'accorder la priorité à la productivité et à la production dans des milieux à écosystèmes fragiles, les Français avaient ainsi semé les germes de la crise de l'environnement, un processus difficile à arrêter. Selon les termes de M. Maingnet, la dégradation des paysages « serait à l'environnement ce qu'une grave et coûteuse maladie est à l'homme : seuls, les très riches malades peuvent en faire les frais, les autres doivent être considérés comme incurables, sauf à être pris en charge par les premiers ».¹⁸²

Pour la lecture de ce phénomène qui a pris l'allure de véritable catastrophe, la variable démographique a été non seulement convoquée, mais, dans la plupart des cas, tenue responsable de la situation. Les adeptes de Malthus ramènent souvent l'interaction homme-environnement aux relations qui unissent des prédateurs à un milieu aux ressources limitées. Ils n'hésitent pas à employer la notion de surpeuplement et à emprunter aux biologistes le concept de « capacité de charge » ou seuil de survie animale dans un espace donné.

A la vérité, la question doit être abordée avec plus de lucidité. On ne saurait ramener l'homme à un simple animal et, moins, considérer la population que dans sa donnée globale. Pour une analyse plus pointue, il est nécessaire de prendre en compte le niveau et l'organisation de la consommation ainsi que les techniques de production de chaque société.

¹⁸¹ VENTURA, A. K., " L'impact culturel du transfert de technologie dans les pays en développement ", *La culture chef de développement*, UNESCO, 1983 p.105

¹⁸² MAINGNET, M., *op-cit.* , p. 195

C'est en intégrant tous ces paramètres qu'on est arrivé à comprendre qu'aux Etats-Unis : « l'augmentation de la consommation totale d'énergie entre 1960 et 1985 résulte pour 48 % de la croissance de la population, pour 39 % de la croissance de la consommation par tête, le reste 13 % étant attribuable à l'effet conjugué des deux ». ¹⁸³

Cette étude de cas a démontré que la croissance arithmétique des hommes n'est pas toujours l'élément majeur du processus de dégradation de l'environnement. Sans être capable de procéder aux mêmes calculs, l'analyse de l'évolution du système de production agricole du *Joobaas* révèle que, dans une large mesure, le processus de dégradation des milieux naturels a été enclenché par la politique coloniale.

Pour avoir rendu caducs tous les mécanismes de fonctionnement de la société et pour avoir créé de nouveaux besoins aux hommes, la France avait mis hors de saison leur système de production, garant de la préservation de l'environnement. En somme, la colonisation et son corollaire l'agriculture marchande ont provoqué non seulement un bouleversement économique, mais aussi un affaiblissement des régulations internes d'ordre politique, social et juridique.

Débarassé de toutes ses valeurs propres, le type d'homme ainsi produit se mit à l'école du maître. Au regard des leçons qui lui ont été enseignées, il y avait peu de chance de le voir accorder une large place aux équilibres des écosystèmes dans sa quête perpétuelle du bien-être.

¹⁸³ AGRASOT, P., op-cit., p. 34

2.3 Environnement- système de production et l'affirmation de la modernité

Au début du XX^e siècle, le Joobaas était sous l'emprise de deux influences : la colonisation et l'islam.¹⁸⁴ Quand on sait que chacune d'elles véhicule une culture, on se rend compte de toutes les menaces qui pesaient sur les croyances locales. A croire la tradition orale, avant même la fin des années 40, les populations avaient commencé à éprouver une certaine gêne à se référer à leurs propres valeurs.

A défaut de prendre une distance vis-à-vis des religions du terroir, désormais assimilées au paganisme ou à l'animisme, nombre de paysans renoncèrent à certaines pratiques dont l'entretien des bois sacrés. D'autres avaient préféré rendre le culte en cachette pour éviter d'être qualifiés de *Kafr*.

Toutefois, leur promptitude à renouer avec le passé, chaque fois qu'ils étaient confrontés à des situations difficiles (maladies, catastrophes naturelles) ou lors des funérailles, est la preuve que l'adoption de l'islam, à elle seule, ne peut justifier leur tendance à reléguer les croyances anciennes au rang de pratiques désuètes et archaïques. Elle découle, en grande partie, des effets de la présence coloniale. En fait, la réussite matérielle des Européens exerçait sur les populations dominées et acculturées une telle fascination que beaucoup d'entre elles n'avaient pas tardé à prendre comme modèle la conception occidentale de la vie.

Certes, cette tendance était moins forte en zone rurale que dans les villes, mais suffisante pour porter un préjudice aux us et coutumes des paysans. A leurs yeux, rester solidement attaché à la tradition était une marque de retard. La connotation péjorative que prenaient les croyances locales était de nature à amener les gens à s'orienter vers les valeurs européennes considérées comme les plus modernes.

¹⁸⁴ Le christianisme et la colonisation véhiculent à quelques exceptions près les mêmes valeurs.

Tout compte fait, l'islam et la modernité étaient devenus les deux références sans lesquelles on ne pouvait aspirer être au diapason. Avec une telle pression morale, même les plus conservateurs étaient appelés à céder. Des paysans islamisés ou christianisés, de surcroît aspirant à la modernité, ne pouvaient plus se permettre de perpétuer certains rites des terroirs. C'est ainsi que les rencontres divinatoires (*ngamox*) devinrent moins fréquentes surtout dans les villages habités par *Sereer Saafi*. Celle qui regroupait tous les prêtres du *Joobaas* cessa d'être convoquée en 1956.

En dépit de leur caractère ésotérique, on sait que les prévisions en général figuraient en bonne place dans les débats de ces assemblées. De quelque nature qu'elles fussent, les initiés s'appuyaient sur les signes de l'environnement pour faire leur divination. C'est dire que la tenue régulière de ces séances obligeaient les paysans, qui voulaient se faire remarquer par l'exactitude de leurs prédictions, à porter un intérêt tout particulier à la nature. Il est certain, alors, que leur suppression a provoqué un appauvrissement de leur culture cognitive du milieu.

Avec les progrès du monothéisme révélé et plus précisément de l'Islam, l'environnement a cessé d'être perçu comme une volonté divine dont le manque de vénération peut entraîner la colère de son créateur et celui des intercesseurs. En conséquence, il devenait difficile de maintenir son code de protection bâti essentiellement sur ce caractère sacré. Il n'était plus évident de faire admettre à tout le monde le rôle protecteur de telle espèce animale ou végétale. Ce coup que prenait le totémisme était de nature à rendre caduques les dispositions qui régulaient l'exploitation de la nature.

En somme, on note une certaine incompatibilité des idées qui s'affirmaient dans tous les terroirs avec la sylviculture. Pourtant, elle avait des fonctions essentielles au sein des sociétés rurales. Tout en continuant à se pratiquer, la cueillette ne jouissait plus de son prestige d'atan. Certains de ses aspects étaient considérés comme primitifs. Ainsi, se contenter d'un plat à base de *Boscia Senegalensis* (*njandam*) ou de *Cordyla pinnata* (*dimb*) en période de soudure prenait l'allure d'une infamie.

A cause de la charge négative, les populations manifestèrent une préférence pour des denrées qui, jusque-là, n'avaient aucune audience chez elles. C'est le cas du riz que les déficits consécutifs à l'expansion de la culture de l'arachide avaient fini par imposer en lieu et place des sous produits de la cueillette. Sa promotion était d'autant plus assurée que, dans la mentalité paysanne, le consommer de manière fréquente était une marque d'aisance sociale.

A la lumière de cet exemple, on peut admettre que l'emprise du système alimentaire né des idées de la modernité a fait perdre en grande partie la place du savoir local dans l'alimentation quotidienne des cultivateurs. Comme l'indique L. Delgado, loin d'être un fait de moindre importance, « la signification de cette perte n'est pas négligeable, car c'est à ce niveau que presque tout l'ensemble des activités sociales des familles paysannes se trouve concerné ».¹⁸⁵ En effet, l'une des implications perceptibles du nouveau régime alimentaire est la dépendance des terroirs à l'égard d'un marché national voire mondial. Cette option comporte beaucoup de dangers. En premier lieu, elle compromet la sécurité alimentaire. Pire, elle aggrave la vulnérabilité des sociétés rurales en les exposant à de nouveaux risques sans résoudre pour autant les problèmes de malnutrition.

La richesse de l'émollient à base de feuilles de baobab ainsi que celle du dolique et du *mbum*, qui accompagnent le couscous, sont révélatrices de la valeur nutritive de cet aliment qui est, dans beaucoup de cas, supérieure à celle du plat de riz préparé en milieu rural.¹⁸⁶ Des études menées dans la moyenne vallée du Sénégal ont révélé que la « modernisation » des régimes alimentaires n'a pas amélioré l'état nutritionnel des populations et à côté des anciennes carences, des pathologies d'excès se développent chez elles.¹⁸⁷

On doit reconnaître que les plantes spontanées, souvent plus riches que certains produits de substitution, ont encore un rôle à jouer dans l'alimentation du monde rural. Malheureusement, les avantages que les paysans tiraient d'elles ont été compromis par le recul de la cueillette.

¹⁸⁵ DELGADO, L., " Blé, savoir et saveurs-alimentation et transition dans les Andes centrales Péruviennes ", in *Savoirs Paysans et Développement*, *op-cit.*, p. 176

¹⁸⁶ En zone rurale le riz est souvent préparé avec peu d'ingrédients.

¹⁸⁷ CHASTENET, M., *op-cit.*, p. 283

Au total, l'affirmation des idées de la modernisation a causé de grands préjudices à l'harmonie des systèmes de production. Tout d'abord le discrédit dont la cueillette fait l'objet¹⁸⁸ a pour conséquence de détourner les gens de l'économie « d'appropriation », un complément indispensable à la production. Le recul de la cueillette qu'il a entraîné n'en représente pas moins un danger pour le binôme environnement/production. Les populations n'éprouvent plus le besoin de bien connaître les règnes animal et végétal en vue de bien les protéger. C'est ainsi que les règles et les techniques de prélèvement sont de moins en moins respectées. Et comme l'a écrit M. Chastenet « l'appauvrissement de la culture cognitive et de la technique des sociétés sahéliennes contribue à la dégradation de leur environnement, à côté de facteurs mieux connus comme la sécheresse ou le déboisement ».¹⁸⁹

Le développement de la médecine moderne a également pour effet l'appauvrissement des connaissances biovégétales et bioanimales des paysans. Il a accru par conséquent leur manque de considération pour l'environnement. En fait, avant les années 1930, l'ensemble des malades du *Joobaas* était soigné à partir de substances prélevées du milieu naturel. Ce grand rôle qu'il jouait dans la santé des populations est à même de prouver que ce sont tous les villageois qui s'impliquaient dans sa gestion. Si cette idée est reconnue juste, on peut admettre qu'avec le triomphe de la médecine occidentale, obligation ne leur était plus faite d'être particulièrement respectueux à l'égard de l'environnement. Ainsi pouvaient-ils se livrer à une exploitation abusive de certaines espèces végétales.

Au terme de cette analyse, un constat s'impose: la disparition des valeurs socioculturelles a entraîné de nouveaux types de rapports avec la nature. Sous toutes leurs formes, ils se caractérisent par une intervention dégradante de l'homme. Cette action anthropique destructrice prit des dimensions catastrophiques lorsque, confrontées à des besoins financiers, les populations s'offraient comme solution la commercialisation des produits de l'environnement

¹⁸⁸ La cueillette est si mal vue qu'aujourd'hui qu'on préfère utiliser le concept d'agroforesterie pour désigner les produits prélevés des arbres.

¹⁸⁹ CHASTENET, M., *op-cit.*, p. 283

végétal. Ce créneau était d'autant plus porteur que la demande des citadins, très diversifiée, augmentait année après année.

Le *Joobaas* est, par sa position, l'arrière-pays des centres urbains de Dakar et de Thiès dont la croissance était amorcée au XX^e siècle. L'ascension de la ville de Dakar a été favorisée par ses hautes fonctions. Devenue capitale de l'AOF en 1902, elle voit se développer, à partir de 1904, un port de commerce et s'implanter des banques, le négoce, une industrie naissante ainsi qu'un aéroport de classe internationale. Elle ajoutait à ses titres déjà importants, celui de capitale du Sénégal en 1959. Son rang de métropole ouest-africaine comme ses multiples fonctions représentent un stimulant pour la croissance démographique.

Sa population passa de 8. 700 habitants en 1891 à 154. 900 habitants en 1946. Ce sont donc des milliers de personnes de toutes les conditions sociales qui se bouscuaient dans l'espace de Dakar dès le milieu du XX^e siècle. Tandis que les classes aisées occupaient le plateau (centre-ville), les moins nanties avaient élu domicile dans les quartiers périphériques qui se signalaient en premier lieu par leur étendue. Par exemple, le village indigène, qui a été créé après la peste de 1914 dans la basse plaine de Médina, avait débordé celle-ci dès 1949 pour atteindre les pentes du plateau de Ouakam avec le lotissement de Grand-Dakar.

Dans le même temps, l'agglomération de Thiès, grand carrefour des voies de communication, s'était érigée en capitale du Rail. Ainsi, en ville industrielle, elle attirait aussi du monde. Née autour du poste du même nom en 1864, la cité du Rail, dont la population était estimée à une centaine d'individus en 1881, totalisait 1. 300 habitants en 1891. La mise en service du Thiès-Kayes en 1924 augmenta le rythme de son accroissement démographique. De 7.000 âmes en 1929, le nombre de résidents fut évalué à 13. 281 habitants en 1931.¹⁹⁰

La dépendance des villes à l'égard du milieu rural dans beaucoup de domaines nous la prouve que toute cette population urbaine représentait un gros marché

¹⁹⁰ ANS, 11 D1-1369, Dénombrement de la population de Thiès, 1931.

à satisfaire en bois, charbon, feuilles, écorces, fruits... En raison du niveau de développement qui avait imposé le bois et ses dérivés comme principale source d'énergie, les combustibles forestiers occupaient une place privilégiée dans les échanges ville-campagne.

En dépit de cette certitude, l'absence de données chiffrées rend difficile l'évaluation des tonnages prélevés à l'échelle de *Joobaas*. Les seules sources disponibles ne traitent que de manière globale du commerce déclaré de combustibles des grands exploitants, alors que les habitants de cette province en faisaient, au début, une activité d'appoint leur permettant de résoudre quelques petits problèmes. Au *Joobaas*, il est admis que c'est pendant les années qui ont précédé la Première Guerre que des femmes, confrontées aux difficultés consécutives à la sécheresse de 1911-1912, décidèrent avec beaucoup de peine à aller écouler du bois à Thiès-Ville. Cette gêne qu'éprouvent les paysannes, et que met en relief la tradition orale, est de l'ordre du naturel.

En effet, l'inconnu peut épouvanter. Mieux, pour elles, se livrer à cette activité, c'était se mettre au service d'hommes et de femmes qu'elles ont toujours considérés comme la pire des créatures.¹⁹¹ En outre, faire le tour de la ville pour proposer des marchandises demandait, de leur part, une certaine maîtrise de la langue *Wolof*, alors que leur compétence dans ce parler était trop réduite. A tout cela s'ajoute la longue distance à parcourir à pied pour atteindre la ville du fait de la quasi-absence des moyens de transport.

Pour toutes ces raisons, ce commerce ne s'était guère développé pendant cette période. Tout de même, il est riche de signification. Les paysans savent désormais que l'exploitation de l'environnement végétal peut leur apporter de l'argent. A partir de ce moment, son intensification ne dépendait que de l'acuité de leurs besoins et des prix incitatifs qu'on leur proposait. De ce point de vue, le début des années 40 représente une période très favorable pour cette

¹⁹¹ Il s'agit du transfert de leur perception négative vis-à-vis des *Wolof* sur l'ensemble des citadins.

activité. L'augmentation du nombre de citoyens et l'amélioration de manière générale de leur niveau de vie étaient source d'une importante consommation de combustibles végétaux. En plus, la guerre avait causé une crise alimentaire aussi bien en ville que dans les campagnes. Elle fut si aiguë que les gens du *Joobaas* renouèrent avec la cueillette des herbes sauvages. Mais, l'arrêt de l'importation de charbon minéral et d'hydrocarbures de 1940 à 1947 est l'événement qui a le plus encouragé le commerce des combustibles forestiers.

Tableau n° XVIII : Évolution de la consommation de combustibles forestiers

Année	Bois de Chauffage	Charbon (tonnes)	Total (Stères)
1937	23 945	2 789	61 037
1938	26 071	3 381	71 039
1939	39 547	2 872	77 749
1940	151 880	5 013	218 560
1941	439 130	16 876	663 583
1942	282 778	33 718	731 228
1943	268 828	26 099	615 943
1944	164 115	10 535	304 234
1945	205 192	11 593	359 377
1946	298 820	9 817	429 388
1947	405 803	14 303	596 042
1948	50 461	9 629	178 526
1949	36 862	8 441	149 131
1950	41 536	9 800	171 882
1951	40 656	13 773	223 846
1952	47 200	14 252	236 755
1953	44 836	14 191	233 575
1954	48 612	17 086	275 865
1955	40 499	15 109	241 455
1956	38 245	15 525	247 730
1957	41 239	16 173	256 341
1958	43 169	14 360	234 151
1959	52 150	29 617	448 062
1960	41 677	30 553	448 033
1961	46 118	30 699	454 420
1962	44 345	30 290	447 210
1963	40 093	28 290	416 355
1964	40 122	40 416	577 660
1965	44 547	43 111	617 931

Source: Giffard. J. P., 1974, p.120

Cette situation avait obligé les usines et les trains à fonctionner au bois. Selon J. P. Giffard, pour pallier le déficit de charbon, « d'importants chantiers de coupe et de carbonisation s'ouvrirent dans toutes les régions en particulier le long de la voie ferrée ».¹⁹² Les forêts de Thiès ont été exploitées au point que celle « de Bandia qui subit trois rotations de 1940 à 1957 ne pouvait plus jouer le rôle qu'on attendait d'elle en raison du volume d'exploitabilité qui diminuait de rotation en rotation. Les processus naturels spontanés sur lesquels on comptait pour compenser les prélèvements étaient devenus aléatoires ».¹⁹³

De petits calculs effectués à partir des sources du service forestier du Sénégal montrent bien le rythme soutenu de la croissance de la consommation des combustibles forestiers durant cette période de la guerre. De 1939 à 1947, le poids de bois commercialisé a été multiplié par 10 et celui du charbon a progressé de 498%. Aucun document officiel n'évalue les prélèvements effectués au *Joobaas*. Toutefois, l'accessibilité de sa forêt en dépit de son classement et les anecdotes recueillies sont autant d'indices qui prouvent que la province n'était pas en marge de ce trafic, très rémunérateur.

A en croire les doyens, la législation forestière comportait une faille que certains n'ont pas manqué d'exploiter. En ne s'opposant qu'au prélèvement de bois vert, elle obligeait les grands exploitants à user de tous les moyens pour trouver en permanence des arbustes morts. C'est ainsi que les populations étrangères, les *Pël* du Fouta Djallon notamment, attirés par ce fructueux commerce, n'hésitèrent pas à utiliser des substances chimiques pour tuer les végétaux. Quant aux femmes *Sereer*, les seules à se livrer à cette activité, elles avaient toujours la possibilité de ramasser par-ci et par-là des branches et rameaux abandonnés par les *Pël-Fuuta*.

A la fin de la guerre, l'importation du charbon minéral reprit, mais la consommation de combustibles forestiers ne connut pas une baisse. Bien au contraire, elle passa de

¹⁹² GIFFARD, J. P., *op-cit.*, 1974, p. 211

¹⁹³ Document anonyme de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Thiès

359. 377 stères en 1945 à 596. 042 stères en 1947¹⁹⁴. Plusieurs raisons justifient cette hausse. L'augmentation de la population urbaine en représente une. L'amélioration du niveau de vie constitue une autre cause de cet accroissement. En effet, pendant cette période, le nombre de boulangeries, grandes consommatrices de bois, avait progressé. Pour la seule ville de Thiès on en comptait 4 au lieu de 2. ¹⁹⁵

Selon Yaxya Gey¹⁹⁶, un apprenti boulanger à l'époque, la préférence des pâtisseries pour les troncs et/ou les grosses branches des espèces à bois dur comme le *yirr* (*Prosopis africana*) explique en partie l'augmentation du tonnage de combustibles commercialisés. D'après la même source, la demande mensuelle par entreprise atteignait la charge d'un camion de 20 tonnes. La disparition de cette espèce du *Joobaas* avant même le début des années 60 est la preuve que les exploitants forestiers avaient étendu leur coupe jusque dans les terroirs de ce canton pour ravitailler ces petites unités industrielles.

Les paysannes, qui avaient désormais compris que le commerce du bois est une source de revenu monétaire, commencèrent à exagérer. Avec la complicité des charbonniers *Pël-Futa* qui s'étaient finalement installés à la lisière de la forêt et qui l'incendiaient discrètement pour contourner les dispositions du code forestier, elles avaient jeté leur dévolu sur le *Kel* (*Grewia bicolor*) et les *Sehew* (*combrétum micranthum*), très prisés par les citadines du fait de la haute valeur énergétique de leur bois. Aussi, il se conserve mieux que celui des autres espèces comme le *surur* (*Acacia Seyal*), trop putrescible.

La demande en charbon de bois s'était également maintenue pendant la période qui suivit la guerre. Elle enregistra même une augmentation en 1947. Selon n J. P. Giffard cet accroissement « est un indice de développement des villes et l'amélioration du mode d'existence ».¹⁹⁷ Dans tous les cas, c'était une opportunité pour les gens du *Joobaas*. Son commerce était si lucratif que les

¹⁹⁴ Selon J. P. GIFFARD, 1,5 stères de bois donne 100 kg de charbon. L'enquête de CINAM de 1958 établit la consommation moyenne de bois à 2 stères par personne et par an.

¹⁹⁵ Avant l'éclatement de la guerre il y'avait les boulangeries de Birahim Allak et Khalil Azar. En 1946 celles de Meïssa Ndaw et Ahmet Ali commencèrent à fonctionner.

¹⁹⁶ Yaxya GEY, 68 ans, ancien boulanger, Thiès, quartier Mbour I, entretien du 26-12-1995.

¹⁹⁷ GIFFARD, J. P., op-cit., p. 213

paysans s'y investirent. Mais, ne maîtrisant pas la technique du charbonnage, certains durent se rendre chez *Gaysiir* de *Mbomboy*, le seul *Sereer* à l'époque, capable de construire une meule, pour être y initiés. Afin de ne pas se laisser concurrencer, il enveloppa son métier de mystère et ne livra la technique qu'à ses proches.¹⁹⁸

Cette information montre que les anciens protecteurs de l'environnement sont décidés à ne plus le ménager. Au total, la subdivision de Thiès a été une zone productrice de combustibles forestiers pour approvisionner le chef-lieu mais aussi la capitale du Sénégal. En 1949, elle a fourni à la ville de Dakar 34 % du bois et 72 % du charbon dont elle avait besoin. A l'échelle du Sénégal, elle était la première productrice de charbon et de bois de chauffe avec respectivement 72,4 % et 34,1 % du total national. La baisse observée dans ces différentes productions, quatre ans après la guerre, atteste de l'appauvrissement de l'environnement végétal.

Tableau n° XIX : Répartition du combustible commercialisé par région (en %) Bois chauffage

Année	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Siin-Saalum	Thiès	Total
1949	13,2	4,7	20,4	49	22,7	34,1	100 %
1960	10,7	3,6	8,9	1,7	64,9	10,2	100 %
1969	12,0	9,7	16,4	3,9	51,4	6,6	100 %
1972	15,3	12,3	17,3	11,9	36,8	6,6	100 %

Tableau n°XX : Répartition du combustible commercialisé par région (en %) charbon

Année	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Siin Saluum	Thiès	Total
1949	4,5	1,2	12,2	0,1	9,6	72,4	100 %
1960	0,4	1,4	5,2	0,1	65,6	27,0	100 %
1969	1,5	2,0	6,5	13	72,1	4,9	100 %
1972	6,4	1,4	8,0	45,5	36,4	2,3	100 %

Sources : Giffard, J. P., 1974, p. 121

¹⁹⁸ Dudu CAW, 67 ans, petit-fils de *Gay Siir*, *Sange*, entretien du 30-09-197.

Les prélèvements des végétaux que la modernité/monétarisation a provoqués dépassent le cadre des combustibles. Cependant, le caractère diffus des autres activités et l'indigence des sources rendent leur étude difficile. Néanmoins, on peut faire état de l'exploitation de la sève de rônier. En fait, le développement de la ville de Thiès avait occasionné l'établissement de petits cabarets destinés surtout aux couches les moins aisées.

La demande en vin de palme avait conduit les *Noonwe* du *Jangin*, spécialistes dans l'extraction de la subsistance, à étendre leurs prélèvements dans les terroirs du *Joobaas*. Concernant toujours cette plante, on peut signaler la vente des fibres du pédoncule de la feuille que les femmes avaient appris à extraire après un pénible travail de broyage. L'utilisation généralisée en ville de ces fibres en guise d'éponge pour se laver est un indice qui fournit une idée de l'importance de l'exploitation du borassus.

Les modifications intervenues au niveau de la construction se sont également traduites par l'utilisation abusive de son bois. Très résistant et d'un coût à la portée de toutes les bourses, il était le principal matériau qui servait pour les charpentes des bâtiments. Les pêcheurs s'en servaient aussi dans la manutention de leurs embarcations en bordure de mer.

Toute proportion gardée, le rônier était l'un des arbres les plus exploités. Fort de cela, il a été classé espèce protégée par le colonisateur. A propos toujours de bois d'ouvrage, les troncs de caïlcédrat et fromager étaient très sollicités pour la confection des pirogues. Il est difficile de chiffrer le nombre d'arbres abattus mais le développement de la pêche artisanale avait donné aux paysans l'opportunité de les céder aux bûcherons.¹⁹⁹ La commercialisation des feuilles peut se mesurer à travers les habitudes alimentaires des citadins et le niveau de vie de certains d'entre eux. Il importe de préciser que nombre de ces gens provenaient des zones rurales et avaient une connaissance, quoique réduite, de l'usage des plantes. C'est ainsi que faute de pouvoir assurer le café quotidien servi au petit-déjeuner, beaucoup d'habitants de la ville se procuraient de la

¹⁹⁹ Très jeune, j'ai été témoin entre 1959 et 1960 à de grandioses cérémonies qui fêtaient le départ pour la mer de plusieurs pirogues taillées au *Joobaas*.

tisane. En raison de son arôme, le *lëng* (*vitex madiensis*) était parmi les espèces les plus recherchées. Peut-être sa disparition des terroirs du *Joobaas* dans les années 60 procède de cela. Il était souvent associé avec le *sehew* (*combretum micranthum*) auquel on reconnaît des vertus thérapeutiques. Grâce à la forte densité de son semis, ce dernier est parvenu à survivre.²⁰⁰

De la place qu'occupait le couscous dans le régime des citadins, on peut déduire l'importance des prélèvements de feuilles de baobab à des fins commerciales. En effet, ce plat ne peut se préparer sans émollient. De toutes les plantes qui le fournissent, l'*Adamsonia digitata* était la plus accessible.²⁰¹

En dernière instance, on remarque que, pour des fins monétaires, les populations étaient désormais disposées à brader leur trésor naturel. Aucun produit n'échappa à ce commerce, au fur et à mesure que les villes s'agrandissaient et que les conditions matérielles de leurs habitants se diversifiaient. Pour montrer l'impact de l'argent dans les sociétés rurales, cette histoire invraisemblable mérite d'être relatée. Durant la sécheresse qui a marqué le milieu des années 60, des paysans du *Joobaas* avaient osé aller vendre à Thiès des feuilles de *Celtis integrifolia* et des gousses d'*Acacia albida*, les produits les plus riches et les plus broutés par les animaux pendant que, chaque jour, des dizaines de têtes de vaches mouraient de faim.

Par-delà le paradoxe et les raisons objectives qui les ont amenés à faire ce choix, l'anecdote est riche d'enseignements. Elle est la preuve irréfutable que le " dieu-monnaie " avait conquis la conscience des paysans et, dorénavant, rien ne pourra plus se faire dans le monde rural sans compter avec lui. Les conséquences s'annonçaient nombreuses et variées : système de production déséquilibré, environnement dégradé, exode des forces les plus productrices vers les centres urbains. En définitive il convient de retenir que le binôme modernité/ monétarisation de l'économie coloniale a réellement contribué à créer des déséquilibres au sein du couple environnement/système de production dans les terroirs de *Joobaas*.

²⁰⁰ Mais ses jours sont comptés, car ses rameaux continuent à être prélevés de manière abusive et pire, on commence à dessoucher ses plants.

²⁰¹ De sources concordantes, l'utilisation du *mbëb*, émollient à base de gonakié, est très récente à Thiès.

CONCLUSION

Ce travail, qui s'était proposé d'étudier les relations qui organisent le couple Environnement/Système de production et leur évolution dans le temps, a insisté de manière particulière sur les aspects humains. En fait, non seulement ils sont les agents actifs de la production, mais, dès les premiers pas dans la recherche, nous avons vite compris que le concept d'environnement n'est ni un support indifférencié, ni une donnée anonyme et que chaque société l'interprète en fonction de ses objectifs et de ses capacités, eux-mêmes, liés à ses valeurs, surtout culturelles.

Au même titre que A. Mondjanani, on s'est également rendu compte que la mise en place des établissements humains est guidée aussi bien par les conditions naturelles que par divers processus où les considérations culturelles occupent une place de choix.¹ Dès lors, en raison de l'influence réelle et permanente qu'elles exerçaient sur tous les aspects de la vie rurale, l'analyse du thème ne pouvait ignorer les valeurs sociales qui, en plus, déterminaient les rapports de l'individu avec son milieu et avec la production. A ce sujet, le totémisme et l'organisation de travail constituent une pièce à conviction.

Grâce à cette démarche, on a pu constater qu'au *Joobaas*, les sociétés précoloniales formaient un tout où, religion, politique, économie, étaient intimement liées. Il s'est avéré que cette forme d'organisation a beaucoup facilité la gestion de l'environnement. Mieux, elle constituait une réponse à la sévérité du milieu.

En effet, la trame de la vie de ces populations était faite d'une continuelle interaction de l'homme avec son environnement ; relations qui ont souvent pris l'allure d'une véritable lutte pour la survie. À la vérité, il n'y a jamais eu d'âge d'or, libre de labeur et de peine dans ces terroirs et le paradis perdu que représenteraient ces sociétés, n'est qu'un mirage. Seulement, ces communautés

¹ MONDJANANI, A. C., La participation populaire au développement en Afrique noire, Paris : Karthala, 1984, p.29

ont toujours su mettre à profit leur milieu avec intelligence pour se tirer d'affaire.

En fait, la longue pratique de ce milieu, quelquefois généreux, mais très souvent hostile et répulsif, avait fini par doter les paysans d'un capital de savoir, de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-devenir. Aussi avaient-ils maîtrisé l'environnement dans toutes ses composantes. Ayant mesuré à sa juste valeur l'apport qu'il leur fournissait et sans lequel leur existence serait en danger, ils avaient appris à le mettre à contribution sans le détruire.

Le caractère sacré qu'ils vouaient à la nature et que les Européens, faute d'avoir compris les raisons profondes, ont qualifié d'"animisme" et de "paganisme", procède en partie de ce rôle très important qu'elle jouait dans leur vie. C'est dire que, bien avant le regain d'intérêt que les Occidentaux lui accordent suite à sa dégradation excessive depuis la fin du XX^e siècle, beaucoup de sociétés rurales africaines avaient une conception très précise de l'environnement. Bien plus, elles s'évertuaient à le préserver. Les équilibres notés au sein des systèmes de production agricole des *Saafi*, dont le principal souci était sa protection et sa conservation, sont là pour le prouver.

Sous cet éclairage, et moins que les études ne l'ont montré jusque-là, tout le mérite de la préservation des écosystèmes revient à ces paysans chevronnés. Peut-être, parce que comportant des risques graves pour l'humanité entière, ces dernières ont plutôt, de manière générale, porté sur les facteurs de leur déséquilibre. Dans les tentatives d'explication de ce phénomène, en plus de la sécheresse, la démographie dans sa variable numérique est accusée de tous les torts.

Les effets pernicioeux de la croissance démographique sur l'environnement sont connus de tous pour qu'on veuille les remettre en question.² Toutefois, ce travail de recherche a révélé des coïncidences qui sont de nature à prouver que

² Il importe de signaler que dans son article " La politique de l'environnement : analyse d'une gestion ", P. NDIAYE, a bien abordé cette question. Voir : DIOP, M. C., (s/d), Sénégal. Trajectoires d'un Etat, Dakar : CODESRIA, 1992, pp. 137-176

l'analyse des rapports des sociétés avec leur milieu doivent prendre en compte d'autres paramètres. Les conséquences très négatives sur les milieux, les dysfonctionnements des systèmes de production traditionnels créés par la colonisation, comme le début de leur dégradation bien avant que la densité de peuplement n'eût atteint un seuil critique, révèlent que c'est plus la perte de la culture de préservation de l'environnement que les effectifs des populations qui est la cause profonde de la crise qui l'affecte aujourd'hui.

Pour faire le lit à tous les autres facteurs, le colonisateur a commencé par déstabiliser la vie et la production communautaire qui avaient facilité sa gestion avec l'introduction d'une économie spéculative. Il suffit de rappeler que les systèmes de production nés de l'occupation européenne du continent africain incitent à l'intensification à outrance des cultures, elle-même difficilement conciliable avec la préservation des écosystèmes, pour accepter qu'avant d'être climatique, ou la résultante d'une forte poussée démographique, la dégradation de l'environnement obéit à une logique d'exploitation économique.

Il ne nous échappe pas que rester attaché au passé et glorifier les techniques d'antan n'est qu'une attitude futile. Nous savons également que se cantonner dans les solutions d'hier alors que tout a changé et que le présent offre ses propres défis, est une nostalgie illusoire et un leurre. Mais, ce travail, qui est une contribution à l'étude de la dégradation des milieux naturels, a voulu démontrer qu'on ne peut combattre un mal aussi pernicieux que profond en s'attaquant uniquement à ses manifestations les plus visibles.

Comme on a pu le constater, c'est pour avoir compris que l'environnement est un patrimoine, une richesse chiffrable et dégradable que les sociétés rurales précoloniales se sont investies dans sa conservation. En raison de l'absence d'une telle perception chez plusieurs responsables et du public africain³, les politiques de l'environnement, qui sont à leur phase de balbutiement, doivent réserver la priorité à la sensibilisation des esprits. Sous ce rapport, on perçoit la place légitime qui revient aux savoirs qui ont jadis permis aux paysans de vivre

³ NDIAYE, P., *op-cit.*, p. 137

en parfaite harmonie avec leur milieu. En tout cas, les échecs répétés des experts consécutifs, le plus clair du temps, à leur méconnaissance des fondements culturels des populations rurales, sont là pour en attester la nécessité. Au même titre que l'expérience paysanne, l'arboriculture traditionnelle mérite d'être traitée avec plus d'égard. Son apport à l'Homme dans le domaine alimentaire et fourrager ainsi que ses aptitudes à fertiliser le sol sont plus qu'importants pour qu'elle soit reléguée au rang de pratique désuète, négativement chargée. Le combat actuel doit porter sur l'amélioration des espèces locales afin qu'elle continue à faciliter le maintien des équilibres dans le couple environnement/système de production agricole.⁴

Enfin, l'autre grande question que soulève cette recherche, et sans doute la plus discutée, c'est la part de responsabilité de la modernité et de ses corollaires dans la dégradation de la biosphère. Il n'est point besoin de revenir sur les stigmates que lui ont fait porter l'économie marchande. On peut se limiter à signaler l'inadéquation de la préservation des paysages avec l'utilisation d'une certaine technologie comme cela est ressorti de ce travail. Il importe donc que les décideurs africains sachent quoi emprunter à l'Occident, notre fournisseur et notre modèle de développement, dont les techniques culturales et les intrants de l'agriculture ont étalé au grand jour leur capacité à nuire les écosystèmes.

⁴ On doit signaler que cette idée connaît un début d'application au Sénégal. Depuis le milieu des années 90, l'ISRA et le CNRF se sont lancés dans l'amélioration du jujubier local. Au moment où nous terminons ce travail, les premiers résultats très concluants du Gola (variété améliorée du jujubier local) étaient présentés au public.

GLOSSAIRE

Saafi	Seh	Wolof	Français
Aas	Rok	Dugg	Entrer
As	Ngas	Bees	Neuf
Bahaw	Bahaw	Bahaw	1 ^{ère} opération de binage
Balarñi	Balarñi	Balarñi	3 ^e binage
Bardago	Bardago, Liir	Ndono	Habits et instruments d'un défunt
Buuc	Buuc	Buuc	Sorte de danse
Buyaat	Buyaat	Beyaat	2 ^e binage
Barang	Morr	Neen	Vide, nu
Bis	Akas	Fit	Flèche
Bodax	Bodax	Laalo	Emollient
Bol	Bol	Dam Dugub	Récolter le mil avant terme
Buum	Pok	Boka	Sorte de cousin
Cambi	Rok	Tambali, Dal	Commencer
Cifay	Cefay	Cifay	Sorte de jus
Cindo	Yahen	Segg	Panthère
Coox	Ñiik	Ñay	Eléphant
Coroon (Soroon)	Coroon	Coroon	Période qui précède l'hivernage
Daak	Daak	Daak	Sorte de danse
Dox	Dox	Lak	Brûler
Duuli	Dori	Duuri	Ileer émoussé
Daba	Daba	Daba	Daba
Dingi	Ngaak	Njël	Ration alimentaire du jour
Doon	Xeel	Sëllu	Veau
Dingil	Baydir	Nakam dëru	Sorte de billot pour égréner le coton
Fayin	Fayin	Jik	Sorte de coutume
Gaal	Kaal	Gaal	Pirogue
Gak	Ged	Jaru	Bague, boucle d'oreille
Gam	Ngam	Ceebo	1 ^{ère} pluie
Gat	Siir	Gëtt	Troupeau
Giid	Ndañ	Giir	Seau en bois pour traire
Girit	Jurit	Defaraat	Réaménagement des récoltes dans le grenier
Gor	Gor	Gor	Non servile.
Haat	Haad	Ñibi	Rentrer
Hal	Hal	Wolli	Démarier les pieds du mil
Hando	Handoor	Handoor	Ileer neuf
Heleer	Heleer	Halaar	Tranche de dimb
Hey	Yaal	Borom	Le propriétaire
Hoobi	Yengel	Gude	Tard la nuit
Hood	Dud	Magg	Grandir
Hos	Hos	Xos	Porte bonheur
Hoye	Hoye	Palman	Couleur de la pie
Jaam	Jaam	Jaam	Esclave
Janiim	Janiim	Janiw	L'au-delà
Japili	Njapil	Paka	Couteau
Jol	Took	Kaw	Au-dessus
Joor	Joran	Joor	Soi léger
Jumluut	Jumluut	Pulox	Sorte de tubercule
Kaafi	Sand	Ñeme	Courageux
Kahan	Mbind	Kër	Maison
Kalab	Lab	Jaasi	Coupe coupe ; Machette
Kandi	Fo	Gën	Mortier
Kanox	Sahal	Leket	Calebasse

Kiw	Maax	Semeeñ	Hâche
Kodi (Poki)	Poki	Ndenk Kaane	Prêt d 'un animal
Kombaat	Mbat	Njaw	Insecte mellifère
Konang	Nang	Tool	Petit champ individuel
Konka	Konka	Konka	Houe
Koox	Roog	Yalla	Dieu
Koroñ	Roñ	Njak	Petit canari
Kuñu	Bi	Doom	Fils, fille.
Kud^	Und	Kuurd	Pilon
Kulumbuum	Yulumbuum	Yuul	Insecte mellifère
Kumsox	Forañ	Sebët	Eau ayant servi à rincer des graines décortiquées
Kur	Saax	Dëk	Village
Lam	Lam	Donn	Hériter
Laman	Laman	Laman	Gérant du foncier
Larox	Raar	Wottu tool	Chasser les prédateurs
Lehut	Wuuk	Yuku	Crier
Lof	Lof	Tex	Semer le mil après la 1 ^{ère} pluie
Lomb	Lomb	Mbanaar	Tumulus
Lukit	Lukit	-	Réquisitionné pour le travail obligatoire
Maat	Maad	Buur	Roi
Maar	Liim	Laay	Rosée
Mall	Mall	Maas	Classe d'âge
Mang	Mang	Mang	Transhumer
Mbaar	Mbaar	Ndaal	Canari
Mbalka	Mbalka	Mbalka	Abreuvoir en bois
Mbalonjafeen	Mbalonjafeen	Mbalonjafeen	Métissage entre Sereer et une autre ethnie
Mbata	Mbata	Mbata	Tissu avec de fines rayures
Mbir	Mbir	Mbër	Champion de lutte
Mboos	Puux	Njaw	Sorte de boisson enivrante
Mereey	Lang	Suuf	Terre
Mbukne	Mbukne	Njak	Réceptacle en terre
Mess	Miis	Rëb	Chasse rituelle
Moyooy	Moyooy	-	Entre le bleu- clair et le bleu- foncé
Ndaamu	Ya	Yaay	Mère
Ndam nduk	Jihaan	Xar Gej	Sorte de vautour
Ndap	Ndap	Saq	Grenier
Ndigoor	Ndigoor	-	Tissu teint avec de grands ronds
Ndokor	Mbang	Kook	Calebasse en forme de luche
Ndool	Ndool	Ndool	Pauvre
Ndut	Ndut	Lël	Initiation
Nduur	Faasa	Mbët	Lézard
Nek	Tooñ	Laax	Bouillie de mil
Ngamox	Hoy	-	Séance de divination
Nganga	Nganga	Baha	Couleur bleue
Ngila	Ngilaar	Ileer	Sorte de houé
Ngonoha	Gekoox	Nëbukaay	Lieu pour se cacher
Ngum	Gum	Gamb	Sorte de gourde
Ngumu (Moon)	Moon	Buki	Hyène
Ngurutu	Senn	-	Pâte à base de pain de singe
Niid	Gay	Samm	Surveiller les animaux
Nja Jaan	Nja Jaan	-	Interjection qui exprime le malheur
Njap	Njap	Taka puso	Tissu teint avec des bandes.
Njayaan	Njayaan	Njayaan	Sorte de procession
Njelem	Celem	Dëru	Barre de fer pour égrener le coton
Njenox	Hoc	Leket	Calebasse de contenance moyenne
Njool	Njool	Njool	De haute taille
Njoor	Njoor	Njoor	Tissu écru
Njuup	Njuup	Njuup	Danse
Noon	Noon	Niro	Ressembler

Paamu	Faap	Baay	Père
Pam ya (Caba)	Pamaac	Mboq	Maïs
Pari	Hufit	Mbedd	Piste parcours du bétail
Pesoha (Sawta)	Sawta	Sawta	Sorte d'herminette
Pim-pim	Pim-pim	Basi	Variété de sorgho
Pombod	Pombod	Gent dugub	Champ ayant servi à la culture du mil
Puux	Puux	Puux	Graminée en germination, bière de mil
Pu diis	Pangool	Tuur	Esprit des ancêtres
Raay	Raay	Dem	Partir
Rex	Ndiik	Nawet	Saison des pluies
Rogoy	Rogoy	Rogoy	Recourber les épis de mil
Rook	Fud	Bir	Ventre, matrician
Roon	Roon	Këll	Récipient en bois
Saangu	Ngel	Kerr	Ombre
Saay	Saay	Cere	Couscous
Say	Say	Sèmb	Battre le mil.
Salma	Salma	Heec	Lance
Satoha	Mbonooq	Tuur	Autel
Seek	Seek	Loli	Période des récoltes
Seel (Wel)	Seel (Bel)	Seel	Technique de conservation de la viande
Seeyuk	Seeya	Tuuru	Faire des libations
Tap kum	Sum room	Naat	Tissu teint avec de petits pois
Tapuk (Ndoom)	Ndoom	Jamu	Se tatouer
Tiin	Mbod	Suuna	Petit mil hâtif
Tisik	Dee	Mbuum	Sorte de potage
Tob	Deb	Taw	Pleuvoir
Tonkolong	Tongkolong	Andaar	Petite Calebasse
Tosuk	Bata	Jot Bopam	Sauver sa vie, payer l'impôt
Tuhu	Okay	Hadeen	Feuille de rônier
Tuuy	Ndok	Neeg	Case
Tukuus	Nguus	Kuus	Nain , Pygmée.
Ufin	Firox	Faru	Semer le mil en saison sèche
Um	Mbega	Um	Rite agraire qui vise à protéger les cultures.
Wañ	Yas	Tobb	Sillon
Wicc	Ujan	Pooli	Tabatière
Wiis	Fedan	Bët set	Faire jour
Wong	Ul	Sean	Puits peu profond
Yakak	Maag	Maq	Grand
Yambaat	Yambaat	Balarñi	3 ^e binage du mil
Yohon	Hol	Tool	Champ
Yuk	Yiid	Noor	Saison sèche
Yurnde	Yurnde	Inde	Canari percé pour cuire à la vapeur
Yōb	God	Gor	Couper, champ nouvellement aménagé
Yōbi	Ngodan	Gortal	Emonder les arbres en guide de fourrage
Yûkuluk	Yuklo	Seentu	Essayer de voir à partir d'un mirador

BIBLIOGRAPHIE

- I. INSTRUMENTS DE TRAVAIL**
- II. SOURCES**
- III. ÉTUDES ET TRAVAUX**
- IV. ÉTAT SIGNALITIQUE DES INFORMATEURS**

I. LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL

Il s'agit des bibliographies, des dictionnaires, des encyclopédies, des cartes, des catalogues, des répertoires et des revues. Il suffit de voir le rôle qu'à joué chacun de ces instruments dans ce travail de recherche, pour reconnaître le soutien indispensable qu'ils nous ont apporté.

1° Les bibliographies

Elles fournissent un large éventail de tous les documents (sources, ouvrages, articles) qui renseignent sur tous les aspects du continent africain: histoire, géographie, ethnologie, sociologie linguistique... Si certaines d'entre elles couvrent l'ensemble du continent, d'autres, en revanche, sont régionales et prennent en charge notre zone d'étude.

- **BRASSEUR, P. et Maurel J.,** Les sources bibliographiques de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique équatoriale d'expression française, Dakar : Bibliothèque de l'Université, 1970
- **CLOZEL, M.,** Bibliographie des ouvrages relatifs à la Sénégalie et au Soudan occidental, Paris : Institut Géographique de Paris, 1981
- **JOUCLA, E.,** Bibliographie de l'Afrique occidentale française, Paris : Bibliothèque Internationale E. Sansot et alii, 1912
- **MAUNY, R.,** Contribution à la Bibliographie noire des origines à 1850, Dakar : IFAN, 1966
- **ZIDOUEMBA, D. H.,** Catalogue collectif des microscopies d'intérêt africain conservées à Dakar par l'IFAN, Bibliothèque de l'Université et Archives Nationales de Dakar, Doc. IFAN, n°3, 1967
- **ZIDOUEMBA, D. H.,** Les sources de l'histoire des frontières de l'Ouest africain, BIFAN, B, n°4, 1977

2° Les dictionnaires et encyclopédies

En plus des informations sur les mots (sens exacts), certains, surtout les encyclopédies, contiennent des développements scientifiques, historiques, géographiques et dans beaucoup d'autres domaines qui peuvent orienter le chercheur. Ainsi, ils lui évitent des erreurs de langage et lui fournissent les concepts appropriés. Aussi avons-nous consulté de manière régulière:

- Dictionnaire universel, Hachette – Edicef, 1995
- Encyclopédie Universalis de l'archéologie, 1985
- Flore du Sénégal de J. Berhaut, 1967
- Le Bon Usage de A. Gosse, 1993 (treizième édition)
- Le petit Larousse Illustré, Larousse, 1998

3° Les catalogues et les cartes

Lorsque l'on reconnaît le déterminisme du milieu sur la vie des populations rurales surtout dans le passé, on mesure tout l'intérêt qu'il y a à se servir de ces instruments pour traiter un thème relatif à l'environnement et au système de production agricole. Nous n'avons pas hésité à les mettre à contribution afin de mieux comprendre et de représenter l'espace que nous étudions.

- Catalogue des cartes et publications du service géographique de l'Afrique occidentale française, Gorée : Imprimerie du Gouvernement Général, 1925, In-8°
- Voyage de Mungo Park, trad. Castera, 2 vol. In-8°, cartes et figures, Paris, Dentu.
- **BAH, T. M.**, Inventaire des cartes, plans, croquis et itinéraires conservés aux ANS, Dakar : Fac. Des Lettres, 1966
- 5 D 2. Plans et cartes de la côte occidentale d'Afrique, 1785-1820
- **FALL, Y. K.**, Archéologie Historique en Sénégambie, Dakar : NEA, 1985

4° Les répertoires

En tant que documents qui inventorient et classent tous les dossiers, ils constituent la clé de la recherche au niveau des ANS. Malheureusement certains d'entre eux sont aujourd'hui dans un piteux état.

- **CHARPY, J.**, Répertoire des archives du Sénégal, Série G. Politique et administration générale, Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1954, In-8°
- **CHARPY, J.**, Répertoire des Archives du Sénégal, Série G, Introduction et sous-séries 1G, 3G et 4G, 5G et 6G, 7G, 8G, et 9G, 11G et 12G, 13G, 15G, 17G à 23G, Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1955
- **CHARPY, J.**, Répertoire des archives, Série D : Affaires militaires 1763-1920, Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1956, In-8°
- **CHARPY, J.**, Répertoire des archives, Série E: Conseils et Assemblées, 1819-1920, Rufisque : Imprimerie du Gouvernement, 1956, 90 p, In-8°
- **CHARPY, J.**, Répertoire des archives, Séries H à T, Affaires sociales, judiciaires, économiques et financières, 1782-1920, Imprimerie du Haut Commissariat, 1958, 215 p, In-8°
- **CISS, E.B.**, Répertoire des Archives, Inspection générale de l'Agriculture, correspondances, 1946-1958 (manuscrit)
- **FAURE, C.**, Notice sur les archives du Sénégal, Paris, Champion Larose, 1914, In p, In-8°
- **FAURE, C.**, Les Archives du Gouvernement de l'AOF, Paris : Emile Larose, 1922, 57p, In-8°
- **FAURE, C. ; Charpy, J.**, Répertoire des Archives, Série B: Correspondance générale, 1779-1895, Rufisque, Imprimerie du Gouvernement, 1955, 70p, In-8°
- **NDIAYE, A. G.**, Répertoires des Archives, Sous-séries 2G, 1895-1940, Dakar : 1975, In-8°
- **NDIAYE, S.**, Guide des Archives de l'AOF, Dakar : 1990, 205 p

5° Les revues et les périodiques

En raison de la diversité des thèmes qu'ils abordent et de l'approche qui varie d'un auteur à l'autre, ils sont d'un apport certain pour tout chercheur. Nous avons tenu à dépouiller entre autres:

- Les Annales de la FLSH
- L'Annuaire du Sénégal et dépendances
- Le B.C.E.H.S. (Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques), AOF
- Le B.I.F.A.N. (Bulletin de l'IFAN), série B
- Le C.E.A. (Cahier d'Etudes Africaines)
- Le C.O.M. (Cahier d'Outre-Mer)
- Le C.R.A. (Cahier de Recherches Africaines)
- Le C.S.H. (Cahier des Sciences Humaines)
- Le J.A. (Journal des Africanistes)
- Le J.O.S et dép. (Journal Officiel du Sénégal et dépendances)
- Le Moniteur du Sénégal
- Les N.A. (Notes Africaines)

Tous ces instruments de travail et beaucoup d'autres documents sont conservés dans les bibliothèques. C'est à ce titre que ces lieux représentent des places incontournables pour qui veut faire de la recherche. Par conséquent, elles doivent être bien entretenues et disposer d'un personnel serviable. Malheureusement, certaines d'entre elles souffrent d'un manque d'ouvrages et d'autres voient leur stock malmené. Il s'y ajoute le comportement déplorable des préposés à la réception, comme c'est le cas aux ANS.

Pour collecter le plus d'informations possibles relatives à notre thème, nous avons fréquenté :

- La bibliothèque de l'IFAN
- La bibliothèque de l'ORSTOM (BEL Air et Hann)
- La bibliothèque des Archives National du Sénégal.
- La bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure.
- La bibliothèque d'U CRDS (Saint-Louis)
- La bibliothèque du projet Sénégal-allemand GTZ de Saint-Louis. C'est le lieu de remercier Mme Coulibaly qui nous a livré toute la documentation dont dispose son service.

II. LES SOURCES

1° Les sources archivistiques (Fonds Sénégal ancien)

- **Série B.** Elle est relative à la correspondance générale ; d'abord du Sénégal jusqu'en 1895 et ensuite celle de l'AOF. Avant 1895, la correspondance arrivée et départ du Gouverneur, du Commandant de Gorée et des chefs de l'administration centrale se retrouve dans cette série. Celle des cercles et des postes est classée dans les diverses sous-séries de la série G (13 G pour le Sénégal).

Sous-séries 1B et 2B

- 1B 1 à 1B 231 : Correspondance arrivée du Ministre avec le Gouverneur du Sénégal 1779-1895
- 1B 234 à 1B 284 : (1896-1907-1908) : Il s'agit de la correspondance du ministre avec le gouverneur général de l'AOF.
- 2B 1-2B 70 : On y trouve la correspondance départ du gouverneur du Sénégal au ministre des Colonies.
- 2B 5 : Correspondance adressée au Gouverneur Général mars 1863-juin 1886

- 2B 73 à 2B 78 (1874-1891) : Ce sont des rapports de politique générale.

Toute cette correspondance donne un excellent panorama de la colonie. En fait, ces deux sous-séries fournissent des renseignements originaux sur tous les thèmes relatifs à l'histoire du Sénégal et sur la période 1816-1896 en particulier.

Sous-séries 3B à 7B

Elles regroupent la correspondance départ et/ou arrivée au sein de l'administration coloniale locale et entre cette dernière et le ministre des Colonies de 1789 à 1896. C'est ainsi qu'on y trouve des informations sur la politique, l'administration et l'économie.

- **4B** : Correspondance départ du commandant de Gorée, du commandant du 2^{ème} arrondissement, du lieutenant-gouverneur et du délégué de l'intérieur à Dakar (1816-1896)

- 4B 35 : Correspondance adressée au Gouverneur Général, 1863

- 4B 48 : Correspondance adressée au Gouverneur Général, mai 1872-novembre 1873

- **4B 1 à 4B 92** : Cette sous-série est particulièrement importante pour l'étude des relations Gorée et Saint-Louis, Gorée et les comptoirs. Elle éclaire les relations de la colonie avec les chefs locaux.

- **Série C.** Elle est produite par la Direction du personnel et se subdivise en :

1 C : dossier de personnel

2 C : statuts du personnel

3 C : distinctions honorifiques

Et en dossiers d'affaires.

La sous-série 1C qui regroupe les dossiers du personnel de l'administration de l'AOF a beaucoup attiré notre attention.

- 1 C 1164 : Fiche de renseignements Abdel Kader Lèye

- 1 C 1305 : Fiche de renseignements Aly Nguer

- 1 C 1425 : Fiche de renseignements Ndongo Fall

- 1 C 1795 : Fiche de renseignements Sombel Thiandoum

Ces différentes fiches nous ont permis de voir combien certains chefs indigènes étaient acquis à la cause coloniale et de nous faire une idée précise de la manière dont ils géraient leur circonscription. Bien plus, elles révèlent le jugement que le colonisateur portait sur les africains. Seulement, nous regrettons la disparition de beaucoup de dossiers, comme celui de Sanor Ndiaye.

- **Série D.** Elle se subdivise en plusieurs sous séries: 1D à 9D, AOF
- **1D à 1D 56** sont relatives aux opérations militaires dans le Sénégal et ses dépendances, 1823-1898.
- 1D 21 : La colonne contre le Djandère, 1861.
- 1D 25 : Expéditions contre le Diobass, 1864-1895
- 1D 53 : La colonne du Commandant Schneider contre les Sérères du Djéghem, 1889.

Cette sous-série regroupe de précieux documents sur les mouvements de résistance et surtout de la manière dont ils étaient menés. Les compte-rendus des officiers renferment également des indications sur l'environnement et l'économie.

- **10D et 11D.** Il s'agit de dossiers provenant de la refonte des anciennes séries D et E (administration générale et affaires religieuses).

10 D : Administration centrale Sénégal 1785-1964. Elle porte essentiellement sur les monographies.

- 10D 5-5 : Monographie du cercle de Thiès et des régions comprises entre le Djolof et le Saloum, 1903
- 10D 5-8 : Monographie du cercle du Baol et de Thiès, 1910.

Il suffit de savoir qu'une monographie s'intéresse à tous les aspects de la vie pour reconnaître la haute valeur documentaire des dossiers qu'on y trouve.

11D : Administration territoriale Sénégal, 1785-1964. Elle regroupe des rapports relatifs à la politique, l'administration et l'économie des différentes circonscriptions.

-11D 1-13 : Rapport sur la situation politique du cercle du Baol, 1887-1891.

- 11D1-1203 : Affaires politiques, économiques et administratives du cercle de Thiès, 1854-1903.
- 11D 1-1224 : Affaires politiques, économiques et administratives du cercle de Thiès 1903-1911.
- 11D 1-1256 : Affaires politiques, économiques et administratives du cercle de Thiès, 1945-1959.
- 11D 1-1263 : Affaires économiques et eaux et forêts, cercle de Thiès 1947-1959.
- 11D 1-1279 : Correspondance entre l'administrateur du cercle de Thiès et le gouverneur du Sénégal.
- 11D 1-1308 : Rapport annuel des activités économiques du cercle de Thiès, 1957
- 11D 1-1326 : Conflit entre Sérères et Wolofs à propos de l'attentat de Omar Diop.
- 11D1-1327 : Rapports sur la situation politique et économique de Thiès, 1868-1893.
- 11D 1-1332 : Poste de Thiès, Etats mensuels des bœufs abattus, 1870-1934.
- 11D 1-1349 : Rapports sur l'état des puits et routes, cercles de Thiès
- 11D 1-1352 : Arrestation de 3 nones par Codé Ndiaye.
- 11D 1-1369 : Dénombrement de la population de Thiès, 1931
- 11D 1-1389 : Rapport sur l'agriculture du cercle de Thiès, 1948-1959.
- 11D 1-1401 : Rapport sur le commerce du mil, de l'arachide et du riz, 1945-1959.

La sous-série complète toutes les séries et sous-séries du fonds Sénégal. Elle est une précieuse source de l'histoire des systèmes de production de l'époque coloniale.

Série G. Elle est la plus importante des Archives de l'AOF.

- **1G:** Etudes générales, missions, notices et monographies (1818-1947)
- 1G 33 : Note sur le Djandère et le pays None, 1861.
- 1G 296 : Monographie du cercle du Baol, 1904
- 1G 337 : Monographie du cercle de Thiès, 1910
- 1G 359 : Correspondance adressée au Gouverneur Général de l'AOF, 1911.

La haute valeur documentaire des monographies fait de cette sous-série une mine d'informations avec des dossiers qui renseignent sur tous les aspects de la vie. Mieux, leur contenu donne un aperçu sur des périodes très éloignées dans le temps.

- **2G** : Il s'agit des rapports d'activités périodiques, mensuels, trimestriels, semestriels et annuels des gouverneurs, administrateurs et chefs de service de l'AOF adressés au Gouverneur Général de l'AOF ; des rapports annuels de ce dernier envoyés au ministre des Colonies et enfin des rapports périodiques des chefs de services et des commandants de cercle du Sénégal adressés au Gouverneur de la Colonie.

-2G 1-106 : Rapports mensuels sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle Dakar-Thiès, 1895

-2G1-107 : Rapports trimestriels sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Dakar-Thiès, 1895

-2G 1-109 : Rapports sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Thiès, 1896.

-2G 1-110 : Rapports sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Thiès, 1897

-2G 1-111 : Rapports semestriels sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Thiès, 1898

-2G 1-114 : Rapports semestriels sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Thiès, 1901

-2G 2-16 : Rapports sur la situation économique, administrative et sur le fonctionnement de quelques services, 1900-1902

-2G 2-31/34 : Documents sur l'enseignement au Sénégal

-2G 2-32 2G 1-114 : Rapports semestriels sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Thiès, 1902

-2G 2-33 : Rapports trimestriels sur la politique, l'agriculture et le commerce, Cercle de Thiès, 1903

-2G 2-38 : Rapports sur la politique, l'agriculture et le commerce des Provinces Sereer, 1902

-2G 4-47 : Rapports mensuels sur la politique, l'agriculture et le commerce des Provinces Sereer, 1904

-2G 44-120 : Rapports du service de l'agriculture, Cercle de Thiès, 1944

- **13G** : Sénégal ; Affaires politiques, administratives et musulmanes, 1782-1959.

-13G 43 : Les chefferies indigènes

-13G 67 : Politique musulmane et activités des marabouts, 1912-1913.

-13G 68 : Marabouts et notables, Thiès, Sine et Saloum, 1912-1913

-13G 69 : Les marabouts des Provinces Sérères, 1913

-13G 71 : Organisation territoriale, 1901-1907

-13G 259 : Cayor, correspondance sur les chefs indigènes, Lat Dior notamment, 1876-1877

-13G 274 : Correspondance avec les chefs indigènes du Baol, 1859-1869

-13G 280 : Construction du poste de Thiès.

-13G 299 : Rapports et traités concernant la côte Occidentale de l'Afrique, 1865-1890 (2^e registre).

La sous-série 13G est une source de première importance pour l'étude de la vie politique et administrative du Sénégal, des cercles, du commandement indigène, de la résistance. Elle mentionne également, par incise, les activités économiques des populations.

- **Série J.** Jusqu'en 1892, elle traite de l'Enseignement. Par la suite, tout dossier y afférent est classé dans la série O. Globalement, elle nous a permis de comprendre la place de l'Ecole dans la politique coloniale et les difficultés qui étaient attachées à son implantation au Joobaas.

-J 29 : Ecole de Fissel, 1892.

- **Série K.** Travail, main d'œuvre et esclavage.

-K 18 : Rapport sur l'esclavage dans les centres d'administration directe du Sénégal.

C'est un fonds très riche pour l'étude des problèmes liés au travail et à la main d'œuvre indigène : coût de la vie, travail obligatoire...

- **Série M.** Justice indigène et tribunaux judiciaires

-M 79 : Réglementation de la justice indigène, 1901-1905.

-M 85 : W. Ponty et le régime de l'indigénat.

-M 110 : Registre d'écrou de Fissel

-M 111 : Fonctionnement des tribunaux musulmans

-M 217 : Rapport de présentation du décret du 30 septembre 1887.

Cette série est plus qu'utile pour l'étude de la vie socio-économique, de la vie quotidienne, des conflits et de la criminologie. Elle nous a été d'un grand soutien dans l'analyse des conséquences liées à l'application de la justice indigène au *Joobaas*.

- **Série P.** Les infrastructures : routes, chemins de fer et autres

-P 39 : Etat récapitulatif des travaux exécutés entre 1892 et 1897 en pays de protectorat.

-P 40 : Etat récapitulatif des travaux exécutés entre 1912 et 1915 en pays de protectorat.

L'exploitation de cette série nous permis d'avoir une vision globale sur les infrastructures réalisées dans les Provinces *Sereer*. Par la même occasion, nous avons décelé la place que l'administration coloniale réservait à l'environnement dans le cadre de leur mise en valeur.

- **Série Q.** Affaires économiques

Principale source pour l'étude de la vie économique, la série Q a éclairé et complété les correspondances relatives aux questions économiques en milieu

rural : Sociétés Indigènes de Prévoyance, Société Mutuelle de Production Rurale, Encadrement des paysans...

- **Série R.** Affaires agricoles

Elle est subdivisée en 2 parties. Celle qui commence à partir de 1920, et qui a beaucoup attiré notre attention, regroupe 4 sous-séries qui traitent de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche.

-R 3 : Agriculture au Sénégal, correspondance, 1896-1906.

-R 17 : Etude sur la culture du coton américain

-R 18 : Rapport sur l'arachide et les oléagineux.

Même si les correspondances des séries **D** et **G** nous ont fourni l'essentiel des informations relatives à la production agricole et à la forêt, nous avons tenu à exploiter cette série afin d'avoir de plus amples renseignements sur la politique agricole et les conséquences qui lui sont attachées.

- **Série S.** Taxes et fiscalité.

Elle est constituée de 2 parties :

- Les dossiers de la douane de 1822 à 1928
- Les dossiers des impôts de 1862-1820.
- S11 : Impôts au Sénégal, 1862-1869.
- S 18 : Régime fiscal, 1916-1920
- S 26 : Réforme fiscale, 1912.
- S 32 : Taxes sur le bétail.

Les rôles de contribuables donnent des indications sur la démographie. Cette série est importante aussi pour l'étude de l'indigénat. Enfin, elle permet de faire une corrélation entre la fiscalité et l'expansion des cultures de rente.

2° Les sources imprimées

- **ADANSON, M.**, "Mémoire d'Adanson sur le Sénégal et l'île de Gorée", publiée par C. Becker et V. Martin, BIFAN, B, T42, 1980, 4, p722-779.

Ce document fournit des informations sur la vie des populations de notre région d'étude. En les recoupant à celles que livrent les autres sources, elles ont élargi notre champ de connaissance des sociétés rurales de la côte.

- **ANDRADE, F. d'**, " Relation sur les îles du Cap Vert et la côte occidentale d'Afrique (1582)", publiée par J. Boulègue, BIFAN, B, TXXIX, 1967, 1-2, pp67-87.

Ce texte ne renferme pas beaucoup de renseignements relatifs à notre thème d'étude. Cependant, il a l'avantage de faire une présentation générale de la région à une période très reculée.

- **AUJAS, L.**, " Les Sérères du Sine Saloum", BIFAN, B, TXIV, 1931, pp 293-333.

Cet administrateur en chef des colonies tente, à partir de la tradition qu'il a collectée, de faire un essai sur les mœurs et le droit privé des *Sereer*. En dépit des erreurs d'interprétation, son travail renferme des informations précieuses relatives à notre thème d'étude.

- **BARREIRA, B.**, " La mission de Baltasar Barreira à Joal et Portudal (1609)", publiée par P. Pinto-Bull et J. Boulègue, NA, n°130, 1971, pp44-46.

Il s'agit de la traduction du récit de voyage d'un père jésuite qui quitta Lisbonne en juin 1604 pour l'île Santiago du Cap-vert. Mais les vents l'obligèrent à mettre le cap sur le "Cenega". Son récit révèle l'ancienneté de l'adoption du christianisme sur les côtes du Sénégal.

- **BARRET, P.**, L'Afrique occidentale . La Nature et l'Homme noir, Paris : Challamel, 2 tomes, 1888.

Quoique sommaire, la description que cet auteur fait des paysages renseigne sur l'environnement.

- **BERENGER-FERAUD, L.J.B.**, Les peuplades des Sénégalles : ethnologie, mœurs et coutumes, légendes, Paris : Leroux, 1879.

Il s'agit d'une étude anthropologique des sociétés sénégalaises qui est utile pour leur connaissance. Toutefois, son exploitation demande beaucoup de prudence.

- **BRASSEUR, J. A.** Le, "Détails historiques et politiques, mémoire inédit (1778)", publié par C. Becker et V. Martin, BIFAN, B, TXXXIII, 1971, pp .81-132.

A l'image de toutes les sources européennes de l'époque, ce document renferme des indications sur la vie politique et sociale des royaumes côtiers du Bawol et Kajoor. Soumises à la critique, elles nous ont permis de réduire le champ d'incertitudes du chercheur sur beaucoup d'aspects des sociétés rurales.

- **BOILAT, A. D.**, Esquisses sénégalaises, Paris : Karthala, 1984 (réédition), 499 p.

L'ouvrage de ce prêtre sénégalais (1814-1901) qui décrit la société sénégalaise nous a intéressé en raison de la description qu'il fait des Sereer et surtout ceux du Nord-Ouest. Les informations que livre ce témoin oculaire sur la nature, la culture des Sereer et leurs relations politiques avec la cour centrale du *Bawol* nous ont été d'un grand apport.

- **BOURGEAU, J.**, "Notes sur la coutume des Sérères du Sine-Saloum", BCEHS, AOF, 1933, pp.1-65

Ce sont des notes prises entre 1929 et 1930 par l'administrateur adjoint des colonies Bourgeau. Pour l'essentiel, elles relatent l'histoire du Sine et du Saloum racontée par les populations locales.

- **CA DA MOSTO, A.**, Relation de voyage à la côte occidentale de l'Afrique 1455-1457, traduction Schefer, Paris : Leroux, 1895, 206 p.

C'est l'un des tous premiers navigateurs à sillonner les régions côtières du Sénégal. Même s'il a été incapable de comprendre certains aspects de la vie des africains, son récit a le mérite d'avoir mentionné au détail près tout ce qu'il a vu : paysage, activités rurales, faune, vie politique...

- **CORRE, Dr.**, "Journal du Docteur Corre en pays Sérère (décembre 1876- janvier 1877)" édité par G. Debien, BIFAN, B, TXXVI, 1964, pp 532-567.

Son séjour à la Petite Côte lui a permis d'approcher les Sereer dont il décrit le mode de vie. Mais notre attention a été surtout attirée par les maladies qu'il cite et qui nous ont permis d'analyser l'impact de l'insalubrité du milieu sur la vie des populations.

- **DAPPER, O. d'**, "Le Sénégal dans l'œuvre d'Olfried Dapper", publié par G. Thilmans, BIFAN, B, 33, 1971, pp.508-563

Ce natif d'Amsterdam aurait visité la côte occidentale de l'Afrique vers 1637. Incapable de comprendre les africains, tantôt il les blâme, tantôt il les loue. Cependant, les aspects du système de production des Sereer de la côte qu'il a mentionnés nous ont été d'un grand soutien.

- **DAVEAU, S.**, " La découverte du climat d'Afrique tropicale au cours des navigations portugaises (XV et début XVI^e siècle)", BIFAN, B, TXXXI, 4, 1969, pp. 953-988.

C'est une compilation des sources portugaises qui traitent de la côte occidentale de l'Afrique. Mais, pour avoir mis l'accent sur le climat et la description des paysages, elle constitue un document de premier choix pour l'étude des systèmes agraires de l'époque précoloniale.

- **DAVESNE, A.**, Mamadou et Bineta sont devenus grands. Manuel à l'usage des écoliers africains, Paris : Librairie Istra, 1950, 157 p.

L'intérêt de ce livre pour notre travail doit se mesurer par rapport au contenu des textes qui le composent et qui sont révélateurs des finalités que l'administration coloniale avait assignées à l'Education.

- **DIOUF, N. ; BECKER, C.,** " Chronique du royaume du Sine", BIFAN, B, TXXIV, N°4, 1972, pp. 701-765

Ce travail fait l'état des lieux sur la question *Sereer* et analyse le contexte d'émergence du royaume du *Siin* avant de donner la liste des différents *Buur Siin*. Il nous a surtout servi dans l'étude des rapports des *Sereer* du Nord-Ouest avec ceux de ce royaume.

- **DOUMET** , " Mémoire inédit de Doumet (1769)", publié et commenté par C. Becker et V. Martin, BIFAN, B, TXXXVI, 1, 1974, pp. 25-92.

Il décrit le kajoor et les Etats voisins au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Dans certains de ses passages, il traite des *Saafi* et de leurs activités . Bien plus, il mentionne les fréquents pillages dont ils étaient victimes.

- **FERNANDÈS, V.,** " Description de la côte d'Afrique de Ceuta au Sénégal" publié par P. De Cenival et Th. Monod, BEHS, AOF, série A, 1938.

Valentin Fernandès aurait visité cette côte entre 1506 et 1507. Son manuscrit qui a été traduit par ces auteurs reprend les informations de ses prédécesseurs Gomes E. Zurara, (1453), D. Gomes (1453) et probablement D. P. Pereira (1505-1508). Cette édition a été complétée par celle parue en 1951. Ce document est utile pour la connaissance des sociétés et des milieux.

- **FERNANDÈS, V.,** Description de la côte d'Afrique occidentale (Sénégal, Cap de Monte, Archipels) 1506-1507, traduit par Th. Monod Bissau : CEGP, 1951, 227 p.

- **GEISMAR, M.,** Recueil de coutumes civiles des races du Sénégal, Saint-Louis : Imprimerie du Gouvernement, 1933, 261 p.

Il s'agit de la tradition orale collectée à une période où elle n'était pas encore trop altérée par les manipulations et les influences extérieures. C'est ainsi qu'on a tenu à l'exploiter.

- **GOMES, D.**, De la première découverte de la Guinée (fin XV^e siècle), Bissau : CEGP, traduction Th. Monod, 1959, 89 p.

Ce navigateur a séjourné dans la région en 1483. Ses notes de voyage font partie des rares sources européennes qui fournissent des informations sur cette période très reculée.

- **HARDY, G.**, La mise en valeur du Sénégal de 1817-1854, Paris, Larose, 1921, 312 p.

Cet ouvrage, qui montre les ambitions de la France pour la colonie du Sénégal, est une excellente source pour l'étude des facteurs de déséquilibre des systèmes de production agricole.

- **LABARTHE, P.**, Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785, d'après les mémoires de Lajaille, Paris : Tardieu, 1802, 262 p.

L'économie domestique des populations et en particulier celle des Sereer du Nord-Ouest qu'il décrit a beaucoup attiré notre attention.

- **LABAT, J.B.**, Nouvelle relation de l'Afrique, Paris : Cavalier, T4, 1728, 392 p.

Cet auteur, qui n'a jamais mis les pieds en Afrique s'est aventuré à décrire en 5 tonnes la vie de ses habitants. Il est accusé d'avoir plagié La Courbe. Source à utiliser avec beaucoup de prudence.

- **LA COURBE, M. J.**, Premier voyage du sieur De La Courbe, publié par P. Culture, Paris : Edouard Champion-Rose, 1913, 319 p.

Il aurait effectué ce voyage qui l'a conduit au *Kajoor* et au *Bawol* vers 1685. Profitant de ce séjour, il a collecté des informations sur la vie de ces royaumes.

- **LE MOS – COELHO, F. De**, "La Petite Côte d'après de Lemos-coelho (XVII^e siècle)", publié par N.I. Moraes, BIFAN, B, TXXXV, 2, 1973, pp. 239-268.

Cet auteur qui a bien visité la côte est entré en contact avec les *saafi* du *Ñaninag-Mbayaar*. Ainsi, il a décrit le paysage et le système de production agricole. Il n'a pas manqué d'insister sur leur production de coton.

- **MARTIN, C.**, "Note sur le Baol", Moniteur du Sénégal et dépendances, 1867, N°574, pp 523-524 et N°579, pp. 547 et 548.

Son texte analyse les relations des *Sereer* avec le pouvoir central du *Bawol*. Grâce à sa connaissance du pays, il a pu se rendre compte que ceux qui résidaient loin de la capitale n'obéissaient pas à l'autorité du *Teeñ*. Aussi a-t-il évoqué et tenté de justifier l'indépendance du *Joobaas*.

- **MOARES, N. I. de**, "Sur les prises de Gorée par les Portugais au XVII^e siècle", BIFAN, B, TXXXI, 3, 1969, pp. 989-1013

Ce document fait un bref historique de la présence européenne sur l'île avant de relater sa prise en novembre 1629 par les Portugais. Par ailleurs, il mentionne un commerce local très florissant. Il est à signaler que les produits échangés, qu'il cite sont révélateurs des systèmes de production. Pour avoir compris que l'analyse des circuits commerciaux peut nous être d'un grand soutien, nous n'avons pas hésité à exploiter un autre article que cette historienne a publié dans les Notes Africaines.

- **MORAES, N. I., de** " Le commerce des peaux à la Petite Côte au XVII^e siècle (Sénégal)", NA, N°134 et 136, 1972, pp. 111-115

En plus de la vie économique du *Bawol* qu'elle évoque, cette publication à l'avantage de confronter les différents points de vue contenus dans les relations de voyage de l'époque. C'est à ce titre que ce texte fait office de source de seconde main, mais dont la qualité est avérée.

- **PARK, M.**, Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, 1795, 1796, 1797, trad. Castera, Paris : Dentu, An VII, 2 tomes.

Des campagnes d'exploitation ont permis à cet écossais, mort noyé dans le Niger en 1806 de parcourir l'AOF dont il a fait la description. Ses notes de voyage renseignent sur le cadre géographique de la région. Elles constituent une source pour l'étude de l'environnement.

- **PEREIRA, D. P.**, La côte occidentale d'Afrique du Sud marocain au Gabon (vers 1506-1508), traduction de R. Mauny, Bissau : CEGP, 1956, 226 p.

Son séjour sur la côte se situerait aux environs de 1505-1508. Comme tous les premiers navigateurs, son récit de voyage renferme des renseignements originaux dans tous les domaines de la vie des populations de la Sénégambie.

- **PINET-LAPRADE**, " Notice sur les Sérères", Annuaire du Sénégal et dépendances, 1865, Saint-Louis : Imprimerie du Gouverneur, pp. 129-171

Cet officier qui a occupé d'importantes fonctions dans la colonie du Sénégal (Commandant de Gorée, Gouverneur intérimaire) a collecté beaucoup d'informations relatives aux différents peuples du pays. Ainsi, il s'est lancé dans une tentative d'écriture de leur histoire. Même si ses points de vue n'ont pas pu se départir de ses ambitions colonialistes, son essai est incontournable pour qui veut étudier le *Joobaas*.

- **PRUNEAU DE POMMEGORGE, A. E.**, Description de la Nigritie, Paris : chez Marandan, 1789, 247 p.

Les bibliographes ont eu beaucoup de mal à identifier cet auteur. Mais, il est maintenant établi que A. E. Pruneau De Pommegorge a occupé les fonctions de commis dans les bureaux de la Compagnie de Sénégal avant d'être sous-directeur du comptoir de Gorée. Aussi a-t-il eu l'opportunité de visiter plusieurs régions de ce pays dont le *Bawol* et le *Kajoor*. Judicieusement exploité son ouvrage est une source utile de l'histoire économique et sociale du Sénégal.

- **RAINOLDS, R.**, "Le voyage de Richard Rainolds en Sénégambie (1591), publié par J. Boulègue et R. Marquet, BIFAN, B, XXXIII, 1, 1971, pp. 1-13

La relation de R. Rainolds, qui se place dans le contexte du début de l'implantation commerciale anglaise en Sénégambie, laisse apparaître des rivalités entre Portugais, Hollandais, Espagnols, Anglais et Français. Néanmoins, son exploitation permet d'avoir des indications sur l'économie de la région.

- **RITCHIE, C.I.A.**, " Deux textes sur le Sénégal (1673-1677)", BIFAN, B, TXXX, 1, 1968, pp. 289-353

Certes, ce document n'insiste pas sur les Sereer du Nord-Ouest, mais, pour avoir mentionné leur manière de vivre et quelques aspects de leur culture, il nous a intéressé.

- **RUITERS, D.** , " Le flambeau de la navigation de Dierick Ruiters", publié par G. Thilmans et J. P. Rossie, BIFAN, B,TXXXI, 1, 1969, pp. 106-119

Aussi bien le marché, qui se tenait aux environs de Rufisque, que le mode de vie des populations qu'il décrit, sont dignes d'intérêt pour notre étude.

- **ZURARA, G. E.**, Chronique de Guinée, Dakar : IFAN, 1960, 301 p.

Pour avoir visité notre région d'étude dès 1453, G.E De Zurara a eu l'opportunité de recueillir des informations sur la vie des populations, sur l'environnement et sur les systèmes de production à une période pendant laquelle l'influence des valeurs européennes n'avait pas encore commencé à bouleverser les sociétés africaines. Fort de cela, sa relation représente une source de première main.

III. ÉTUDES ET TRAVAUX

1° Les ouvrages généraux

a) **Sur l'Europe** : De manière générale, l'intérêt de ces ouvrages pour ce travail réside dans leur apport au plan de la méthodologie et de la conceptualisation des idées. Mais, quoique d'une grande utilité, ces documents, qui traitent de réalités très différentes de celles de l'Afrique doivent être exploités avec prudence.

- **AUGÉ, M.,** Les domaines de la parenté, Paris : F. Maspéro, 1975, 139 p.

Dans ce livre, Augé théorise les structures de la parenté. Tant du point de vue des concepts que de l'analyse, il nous a aidé à mieux lire l'organisation sociale des *Saafi*.

- **BALANDIER, C.,** Anthropologie politique, Paris : PUF, 1969, 240 p.

C'est surtout au niveau de l'analyse de la société du *Joobaas* et plus précisément dans ses rapports avec la terre que cet ouvrage, qui traite dans certains de ses passages du même thème, nous a servi.

- **BLOCH, M.,** Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris : A. Colin, T1, 168, 296 p.

Cette œuvre monumentale, d'un des plus grands théoriciens de "l'histoire totale", présentée en 2 volumes, a attiré de manière particulière notre attention. En plus de la problématique qu'elle aborde, son introduction est un véritable cours de méthodologie de l'histoire rurale.

- **DUBY, G.,** L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval, Paris : 1962, T1, 360 p.

Outre le thème traité et qui recoupe dans une large mesure nos préoccupations, la mise à contribution des recherches de G. Duby sur les campagnes de l'Occident (4 volumes) obéit à des soucis méthodologiques.

..... **ELIADE, M.,** Aspect du mythe, Paris : Gallimard, 1963, 251 p.

En raison de la place qu'occupe la tradition orale dans notre étude, il nous a paru essentiel de consulter ce livre afin de mieux interpréter les mythes et légendes.

- **LEROI – GOURHAN, A.,** L'homme et la matière, Paris: A. Michel , 1971, 349 p.

Dans cet ouvrage, A.Leroi - Gourhan essaye d'étudier l'évolution des outils et des techniques qui ont concouru à leur mise au point. Même si beaucoup d'aspects de son travail ne peuvent être appliqués de manière systématique aux africains, il peut aider dans l'analyse de l'outillage de ces derniers.

- **LEVI – STRAUSS, C.** , La pensée sauvage, Paris: Plon, 1962, 391 p.

C' est pour avoir centré sa réflexion sur les aspects du mythe que les idées de cet anthropologue structuraliste ont été convoquées à la réalisation de ce travail.

- **UNESCO**, La culture, clef du développement, UNESCO, 1983, 195 p.

Ensemble d'articles cherchant à montrer la place centrale de la culture dans tous les domaines de la production économique, ce document prend en charge une partie de notre problématique. Bien plus, il nous a aidé à mieux comprendre le rôle qu'ont joué les influences culturelles dans la rupture des équilibres au sein du système de production des *Saafi*.

b) Sur l'Afrique.

- **AMSELLE, J. ; MBOKOLO, E.**, Au cœur de l'ethnie, tribalisme et Etat en Afrique, Paris: la Découverte, 1985, 227 p.

Notre sujet d'étude porte sur l'environnement et la production. Mais il n'échappe à personne qu'il ne peut être analysé de manière satisfaisante sans une parfaite connaissance des acteurs de la production. Eu égard à la complexité du monde Sereer, nous avons jugé utile de cerner toutes les logiques qui organisent et désorganisent les sociétés en Afrique, aspects largement évoqués dans ce livre.

- **BÂ, C.**, Les Peuls du Sénégal, Etude géographique, Dakar: NEA.1986,394 p.

Cette étude géographique, qui porte sur les *Pël*, présente bien des avantages pour notre recherche. Elle nous a fourni des informations sur le système de production de ces populations, mais et surtout sur la vie du bétail en milieu sahélien.

- **BALANDIER, C.**, Anthropologie politique, Paris: PUF, 1974, 240 p.

C'est dans le souci d'avoir d'amples informations sur le fonctionnement des sociétés afin de mieux lire celles du Joobaas, que cet ouvrage d'anthropologie a été consulté.

- **BALANS, .J. L.; COULON, C. ; GASTELLU J. M.**, Autonomie locale et intégration nationale au Sénégal, Paris: Pédone 1975, 178 p.

Quoique renfermant beaucoup de limites, les théories de ces anthropologues nous ont permis, après les avoir corrigées, de voir les logiques qui organisent l'intégration du Sénégal.

- **BARRY, B.**, Le royaume du Waalo. Le Sénégal avant la conquête, Paris: Karthala, 1985 (2e édition) , 421 p.

- **BARRY, B.**, La Sénégalie du XVe au XIXe siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale, Paris: L'harmattan, 1988, 431 p.

Ces ouvrages de B. Barry, qui traitent de manière exhaustive des sociétés sénégalaises depuis la période précoloniale, nous ont été d'un précieux concours. Dans tous les domaines (vie sociale, politique et économique), ils fournissent de précieuses informations. Mieux ,ils s'appesantissent sur la politique coloniale et sur quelques unes de ses conséquences.

- **BOULÈGUE, J.**, La grand Jolof (XIII-XVIe siècle),Paris: Ed. Façades,1987, 207 p.

Dans ce livre, J. Boulègue se livre à une sorte de revue critique des sources de l'histoire de la Sénégalie. C'est à ce titre qu'il constitue un ouvrage incontournable pour l'étude de ces populations.

- **CHRETIEN, J. P.** (s/d), Histoire rurale de l'Afrique des Grands Lacs, Paris: Karthala, 1983, 267 p.

En raison de la qualité de ses articles qui portent tous l'histoire rurale, cet ouvrage collectif représente un véritable précis de méthodologie. De ce point de vue, il est indispensable pour qui veut étudier des sociétés rurales en Afrique.

- **CHRETIEN, J. P. ; PRUNIER, G.** (s/d), Les ethnies ont une histoire, Paris: Karthala, 1989, 439 p.

Le contenu de ce livre nous a surtout aidé à discuter la notion d'ethnie. Les différentes réflexions qu'il regroupe nous ont permis de revisiter le champ sémantique l' ethnonyme Sereer.

- **COQUERY-VIDROVITCH, C.**,Afrique Noire, Permanences et Ruptures, Paris: Payot, 1985, 440 p.

Il suffit de savoir que cet ouvrage traite de l'évolution des sociétés africaines pour reconnaître son importance pour notre étude.

- **COSNIER, H.**, L'Ouest africain français, Paris: Larose, 1921, 253 p.

C'est pour s'être intéressé à la mise en oeuvre de la politique coloniale que le travail de H. Cosnier a attiré notre attention. L'analyse qu'il a faite des "cultures obligatoires" est révélatrice des moyens qu'utilisait le colonisateur pour déstabiliser les systèmes de production traditionnel .

- **CUOQ, J.**, Recueil de sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIIIe au XVIe siècle, Paris: CNRS, 1975, 420 p.

Les documents des Arabes relatifs à l'Afrique Occidentale n'étant pas toujours accessibles, cet ouvrage fait office de source de seconde main. Toutefois, du fait des erreurs de traduction et d'interprétation qu'il renferme, il doit être exploité avec prudence.

- **DARBON, D.** , L'administration et le paysan en Casamance, Paris: Pedone, 1988, 222 p.

Le travail de D. Darbon porte sur la Casamance. Mais son analyse fournit une piste de réflexion sur les relations du colonisateur avec les sociétés du Joobaas, très proches des *Joola*. Utile pour la compréhension de l'administration coloniale en zone rurale.

- **DIAGNE, P.**, Pouvoir politique traditionnel, Paris: Présence Africaine, 1967, 294 p.

Cet essai a été consulté dans le souci de se faire l'idée la plus large sur le fonctionnement des sociétés précoloniales. Nous a laissé sur notre faim.

- **DIAGNE, S.B.**, (s/d), La culture du développement, Dakar: CODESRIA, 1991; 134 p.

L'intérêt de cet ouvrage pour notre recherche réside dans le contenu de ses articles qui cherchent tous à montrer la place de la culture dans le processus du développement.

- **DIOP, A. B.**, La société Wolof. Tradition et changement, les systèmes d'inégalité et de domination, Paris: Khartala, 1981, 360 p.

L' étude diachronique de la société Wolof à laquelle A.B Diop s'est livré, présente beaucoup d'intérêts pour notre travail .Tout d'abord, elle nous a familiarisé avec certains concepts. Par ailleurs, elle nous a permis de relever les particularités des *saafi* du Joobaas par rapport à l'ethnie majoritaire du Sénégal.

- **DIOP, C.A.**, L'Afrique précoloniale, Paris: Présence Africaine, 1960, 270 p.
C'est dans le cadre de l'analyse des structures sociales et politiques des sociétés du *Joobaas* que cet ouvrage a été consulté. Toutefois, il est important de signaler que le schéma de la centralisation du pouvoir que son auteur a élaboré, mérite d'être utilisé avec prudence.

- **DIOP, M.** , Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'Ouest, Le Sénégal TII, Paris: Maspéro, 1972 , 267 p.

Cet ouvrage, qui fait suite à un premier tome portant sur le Mali, s'évertue à théoriser les sociétés de l'Afrique de l'Ouest. Seulement, la vision stalinienne de M. Diop ne lui a pas facilité la tâche. Sur plusieurs de ses aspects, son contenu est très discutable.

- **DIOP, M.C.**,(s/d) , Le Sénégal. Trajectoires d'un Etat, Dakar: CODESRIA, 1982, 500 p.

Beaucoup de thèmes qu'abordent les différents articles qui le constituent, intéressent notre sujet. Aussi avons-nous exploité ceux qui traitent de l'agriculture et de l'environnement.

- **DIOP, O. S.**, Karim, Paris: Nouvelles Editions Latines, 1948, 238 p.

Il s'agit d'un roman. Mais O.S. Diop y relate la tradition orale de notre zone d'étude. Ainsi, il fait état, dans une de ses parties, d'un des nombreux conflits qui opposaient les gens du *Joobaas* à leurs voisins *Wolof*. C'est à ce titre que cet ouvrage figure dans cette bibliographie.

- **DIOUF, M.**, Le Kajoor au XIXe siècle. Pouvoirs Ceddo et conquête coloniale, Paris: Karthala, 1990, 327 p.

Dans ce livre, l'historien M. Diouf analyse tous les aspects de l'histoire du Kajoor en insistant de manière particulière sur les transformations consécutives à la colonisation. Son travail constitue un document de base pour toute étude relative aux sociétés de la région

- **DUPRÉ, G.**(s/d), Savoirs paysans et développement, Paris: Karthala,1991,524 p.

Au même titre que plusieurs des articles qui le composent, l'un des objectifs assigné à notre recherche, est de montrer le savoir - faire des paysans et surtout l'intelligence avec laquelle ils mettaient à contribution leur environnement. Aussi avons - nous jugé utile d'exploiter beaucoup d'entre eux. Cependant, les idées des anthropologues n'ont pas toujours recoupé celles de l'historien.

- **FALL, B.**, Le travail forcé en Afrique Occidentale Française, 1900-1949, Paris: Karthala, 1993, 351 p.

En faisant l'histoire du travail forcé en Afrique de l'Ouest, B. Fall a décrit par la même occasion la mise en valeur de la colonie du Sénégal et, par conséquent, la politique coloniale. Sous ce rapport, son ouvrage éclaire le processus de

transformation des systèmes de production enclenché par la présence française.

HOUNTONDJI, P. J. (s/d), Les savoirs endogènes, pistes pour une recherche, Paris: Karthala, 1994, 345 p.

Centrées sur les savoirs endogènes et les questions de développement local, les réflexions, qui constituent ce document, prennent en charge beaucoup de nos préoccupations.

- **GALLAIS, J.**, Hommes du Sahel, Espaces - Temps et Pouvoirs, le Delta intérieur du Niger, Paris: Flammarion, 1984, 289 p.

Pour mesurer l'intérêt de cet ouvrage pour notre travail on doit savoir que J. Gallais y analyse la vie rurale au Mali. Mieux, comme nous avons la prétention de le faire pour le Joobaas, il cherche à identifier les mutations de ces sociétés sahéliennes.

- **GASTELLU, J. M.**, Egalitarisme économique des Sereer du Sénégal, travaux et documents de l'ORSTOM, 1981, 690 p.

Dans ce document, l'anthropologue J. M. Gastellu étudie le système économique des Sereer du Sénégal. Certaines informations qu'il renferme sont la preuve que son auteur connaît bien son milieu d'étude. Seulement, il n'a mis l'accent que sur les Sereer Seh du Bawol. On regrette par ailleurs les limites attachées à sa formation. Néanmoins son travail nous a été d'une précieux apport.

- **GRAVRAND, R. P. H.**, La civilisation Sereer Cosaan, Dakar: NEA, 1990, 461 p.

- **GRAVRAND, R. P. H.**, La civilisation Sereer. Pangool, Dakar: NEA, 1990, 461 p.

Le contenu de ses publications montre que cet homme d'Eglise est fasciné par le monde des Sereer. Dans ces deux ouvrages, il s'intéresse aux fondements de leur civilisation. Même si l'essentiel de sa réflexion porte sur les Seh, ses

analyses méritent d'être prises en compte dans l'étude de ces populations. Mais, du fait de ses prises de position et de sa formation cléricale, elles doivent être traitées avec prudence.

- **KI-ZERBO, J.**, (s/d), La Natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique, Paris: Karthala, 1992, 494 p.

Dans ce livre, J. Ki-zerbo rassemble des contributions qui soulignent la place qu'on doit accorder aux initiatives de développement endogène en Afrique. Bien plus, leurs auteurs essaient de démontrer que le développement n'est pas "photo copiable". Ce point de vue étant très proche du nôtre, nous avons jugé utile de convoquer cet ouvrage à la réalisation de ce travail.

- **MAQUET, J.J.**, Le système des relations sociales dans le Rwanda ancien, Tervuren, 1954, 275 p.

C'est dans le souci de mieux cerner les structures sociales des gens du *Joobaas* et de se doter des concepts appropriés que ce document a été consulté.

- **MAROUF, N.**, La relation ville - campagne dans la théorie et la pratique, Alger: Office des Publications Universitaires, 1979, 119 p.

Dans cet ouvrage, N. Marouf étudie le monde rural avant de s'intéresser aux relations d'interdépendances Ville - Campagne. Nous avons pensé y trouver des informations indispensables pour une bonne lecture des influences que les zones urbaines exercent sur le milieu rural. Mais son apport a été très minime.

- **MARTINIERRE, G. ; VARELA, C.**(s/d), L'état du monde en 1492, Paris: La Découverte, 1992, 668 p.

Dans quelques uns de ses articles, qui traitent du monde au XV e siècle, des auteurs comme Y. K. Fall et J. Ki-zerbo tentent de retracer le fonctionnement des sociétés africaines précoloniales. Leurs réflexions nous ont été d'un grand soutien.

- **MERCIER, R.**, Le travail obligatoire dans les colonies africaines, Nancy: faculté de droit, 1933, 274 p.

Grand théoricien de la colonisation, R.Mercier montre ici l'objectif assigné au travail obligatoire. Sous l'éclairage de ce document, nous avons bien perçu la politique coloniale. Par conséquent, il a facilité le repérage des conséquences qui sont liées à sa mise en oeuvre.

- **MONDJANAGNI, A. C.**, La participation au développement en Afrique Noire - Peoples participation in development in Black Africa, Paris: Karthala, 1984, 455 p.

Cet ouvrage fait partie de la série de livres qui encourage les initiatives de développement local. Au même titre que les autres, il a été consulté en vue de mesurer la pertinence des propositions qu'il renferme pour les intégrer au besoin à notre analyse.

- **RICHARD-MOLARD, J.**, L'Afrique Occidentale, Paris: Berger-Levrault, 1952, 197 p.

Ce géographe décrit l'Afrique de l'Ouest en fournissant des informations sur l'environnement. C'est à ce titre que son ouvrage figure dans la bibliographie d'un travail de recherche qui porte, après tout, sur le milieu naturel et les activités rurales.

- **TOURÉ, M. ; FADAYOMI, T. O.**, (s/d), Migrations et urbanisation au sud du Sahara: Quels impacts sur les politiques de population et de développement, Dakar: CODESRIA, 1993, 334 p.

Il s'agit d'un ensemble d'articles qui étudient les mouvements de population. Nous avons cru y trouver des analyses poussées sur l'exode rural. Mais nous sommes restés sur notre faim.

- **UNESCO**, Histoire Générale de l'Afrique, NEA, UNESCO.

C'est une collection composée de huit volumes qui étudient l'histoire du continent de la naissance de l'homme au XXe siècle. Les articles de belle facture

de chaque tome constituent de précieux documents. C'est ainsi que les volumes I (méthodologie et préhistoire), III (l'Afrique du VII au XIe siècle) et VII (l'Afrique sous domination coloniale) ont beaucoup attiré notre attention.

- **VAN DEN BAN, A. W. ; HAWKINS, H. S. ; BROUWERS, J. H. A. M. ; al** . La vulgarisation rurale en Afrique, Paris: Karthala, 1994, 373 p.

Il s'agit plutôt un manuel qui traite des méthodes de vulgarisation rurales, plus utile

pour les techniciens du développement. Néanmoins, il permet de mesurer l'applicabilité de certaines théories.

- **YACONO, X. ,** Les étapes de la colonisation française, Paris: PUF, 1971, 128 p.

Dans ce livre, X. Yacono retrace de manière succincte les étapes de la colonisation française. Son travail présente plusieurs intérêts pour notre recherche. Il mentionne en filigrane les raisons qui ont poussé la métropole à se lancer dans cette entreprise. Il permet aussi de comprendre la constitution et la gestion du budget des colonies. C'est ainsi qu' il éclaire la fiscalité coloniale qui a contribué à la monétarisation de l'économie et par conséquent à la destabilisation des systèmes de production.

2° Travaux Spécialisés

- **BAMBEY - ENCR ,** Cours d'amendements organiques, 1996.
- **BAMBEY - ENCR ,** cours d'écologie, 1996.
- **BAUMER, M. ,** Agroforesterie et désertification. Le rôle possible de l'agroforesterie dans la lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement, Wageningen: CTA, 1987, 270 p.
- **BAUMER, M. ,** Arbres, arbustes et arbrisseaux nourriciers en Afrique Occidentale, Dakar : Enda - Editions, 1995, 260 p. .

- **BREMAN, H. et RIDDERS, N.,** Manuel sur les pâturages des pays Sahéliens, Paris: Karthala,1991, 485 p.

- **CHANTEREAU, J. ; NICOU, R.,** Le sorgho, Paris: Maisonneuve-La Rose, 1991,155 p

- **CHEVALIER, A.,** Végétaux utiles des colonies françaises, Paris: Musuem d'histoire naturelle, 1909, 158 p.

- **CILSS / PADLOS,** La gestion décentralisé des ressources naturelles dans trois pays du Sahel: Sénégal, Mali et Burkina Faso, Ouagadougou, 1987, 349 p.

- **CILSS,** Atlas agroclimatique de la zone du CILSS,Agrymet, Niamey, Sen.16, 1981

- **DIARASSOUBA, V. C.,** L'évolution des structures agricoles du Sénégal: destruction et restructuration de l'économie rurale, Paris : Cujas, 1968, 281 p.

- **DIOUF, C. N.,** Arbre, Pouvoir, Religion et participation à la lutte contre la désertification, Dakar, 1992, 10 p.

- **ENDA - Tiers - Monde,** Pauvreté et environnement en Afrique: Que faire ? Dakar, Enda - Tiers-Monde, Décembre 1991, 120 p.

- **FOUQUET, J.,** La traite des arachides dans le pays de Kaolack et ses conséquences économiques, sociales et juridiques, IFAN - Sénégal: Saint - Louis, 1958, 260 p.

- **HARROY, J. P. ,**Afrique terre qui meurt. La dégradation des sols africaines sous l'influence de la colonisation, Bruxelles: Marcel Hayez, 1944, 557 p.

- **GIFFARD, J. P.** L'arbre dans le paysage Sénégalais, Dakar : Centre Technique Forestier Tropical, 1974, 292 p.
- **GILLIER, P. ; SILVESTRE, P.** , L'arachide, Paris: Larose, 1969, 292 p.
- **GIRI, J.**, Histoire économique du Sahel, Paris: Karthala, 1994, 259 p.
- **GIRI J.**, Le Sahel au XXIe siècle, un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahariennes, Paris: Karthala, 1989, 342 p.
- **GIRI, J.**, Le Sahel demain: Catastrophe ou renaissance ? Paris: Karthala, 1993, 325 p.
- **GOUROU, P.**, Les pays tropicaux, principes d'une géographie humaine et économique, Paris: Puf, 1947, 197 p.
- **JACOLIN, P. ; DUPRIEZ, H. ; FALL, P. M. ; al.** Diobaas: Les paysans et leurs terroirs, guide pédagogique, Enda Tiers - monde, 1991, 167 p.
- **KERHARO, J.**, La pharmacopée sénégalaise traditionnelle, Paris :Vigot frères, 1011p
- **LERICOLLAIS, A.**, Sob, Etude géographique d'un terroir Sereer (Sénégal), Dakar: ORSTOM, 1972, 110 p.
- **MONTEIL, C.**, Le coton chez les Noirs,Paris: Rochefort sur - mer, 1926, 100 p.
- **PELISSIER, P.** , Les paysans du Sénégal, Paris Fabrègue, 1966, 939 p.
- **POBEGUIN, H.**, Les plantes médicinales de la Guinée, Paris : Challamel, 1912, 255 p.

- **RICHARD, J. F.** (s/d), La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest, Dakar Presses Universitaires de Dakar, 1990, 310 p.
- **ROUANET, G.** , Le maïs, Paris: Maisonneuve et Larose, 1984, 139 p.
- **SALEM - MURDOCK, M. ; NIASSE, M. ; MAGISTRO, J. ; al.**, Les barrages de la controverse. Le cas de la vallée du fleuve Sénégal, Paris: L'harmattan, 1994, 318 p.
- **SÉNÉGAL, MEPN**, Actes de l'atelier sur le plan d'action forestier du Sénégal, 10 - 11 mai 1994, Thiés, 20 p.
- **SÉNÉGAL, MEPN** , La lettre de l'Environnement, octobre 1994, 59 p.
- **SÉNÉGAL , MEPN**, Code forestier, Loi 93 - 06 du 04 février 1993, décret 95 - 537 du 11 avril 1995, 39 p.
- **TOLBA, M. K.** , Développer sans détruire, Documents Enda - Tiers monde, Dakar, 1984, 195 p.
- **TROCHAIN, J.** , Contribution à l'étude de la végétation du Sénégal, Paris: Larose, 1940, 429 p.

3° **Articles**

a) **Articles traitant de la région.**

- **AJAYI, J .F.A.**, "The continent of African institution under colonialism", T.O.Ranger, "Emerging themes of African history, proceeding of the international. Conference of African historians held, Nairobi, Londres, 1969, pp. 189 - 200
- **BÂ, M. R.** , "L'enseignement en AOF", L'événement historique, in Sud Quotidien, 7 août 1999, pp. 1-3

- **BECKER, C.**, " La représentation des Sereer du Nord - Ouest dans les sources européennes (XV - XIXe siècle), in Journal des Africanistes, 55, (1 - 2), 1985, pp.165 - 185

- **BECKER, C. ; MARTIN, V. ,** " Les familles paternelles Sereer " , in BIFAN, B44 , 3-4, 1982, pp. 320 - 406

- **BECKER, C. ; MARTIN, V. ,** " Les familles maternelles Sereer " , in BIFAN N 45, 1 - 2, 1983, pp. 350 - 378

- **DIOP, B. ,** " Traite négrière, désertion rurale et occupation du sol dans l'arrière - pays de Gorée ", in Imitations et Etudes Africaines, Dakar : IFAN, N° 38 , 1997
pp. 137 - 153.

- **DIOP, B.,** " L'impact de la traite négrière sur l'habitat en pays Wolof. Pouvoir de violence et stratégies défensives", Symposium international sur la traite négrière à Saint-Louis et dans son arrière pays. Saint - Louis du Sénégal : 18 - 19 – 20 décembre 1998.

- **FALL , R.,** " Wolof er Sereer face à la pénétration française au Bawol" in , Annales de la FLSH de Dakar, N° 7, 1987, pp. 95 - 101

- **FALL, R.,** " Contribution à l'histoire du Sénégal " , in Cahiers du CRA, N° 5, 1987, pp. 106 - 121.

- **FALL , Y. K. ,** " Colonisation et décolonisation en Afrique: dimension historique et dynamique dans les sociétés " , in Annales de l'Université d'été d'Andorre, 1985, pp 207 - 225.

- **FALL, Y. K.**, " Les *Wolof* au miroir de leur langue: quelques observations ", in Les ethnies ont une histoire, Chretien J. P. , 1989, pp. 117 - 123
- **FALL, Y. K.** , " Economies, Sociétés, Langues " , in L'Etat du monde en 1492, Martinière G. et Varela C. , 1992, pp. 301 - 346.
- **FAYE, O.**, " Mythes et histoire dans la vie de Kaan Fay du Cangin (Sénégal)", in C.E.A. , 136, XXXIVe siècle, 4, 1994, pp. 613 - 637
- **GOSSELIN, G.** , " Ordres, caste et Etats en pays Sereer (Sénégal): Essai d'interprétation d'un système en transition, "Revue Canadienne des Etudes Africaines, vol . VIII, N°1, 1974, pp .136 - 145
- **JOIRE, J.** , " Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas Sénégal) , in BIFAN, B, T XXVII, 3-4, 1955, pp. 249 - 370
- **LESOURD, M.** , " Une remise en cause de l'éthnicité. Le comportement socio - spatial des Baulé émigrés dans le Sud Ouest de la côte d'Ivoire " , in Les ethnies ont une histoire, Chretien, J.P. et P . Prunier, G.,(s/d), 1989, pp. 35 - 50
- **MONDJANAGNI, A. C.**, " Structures sociales et développement rural participatif en Afrique",in La participation du développement en Afrique Noire, Mondja-nagni, A. C. , (s/d), 1984 pp . 23 - 51
- **PASQUIER, R.** , " Un aspect de l'histoire des villes du Sénégal: problèmes de ravitaillement au XIXe siècle", in Cahier du CRA, 5, 1987, pp. 177 - 231
- **PICHL, W.** , " Quatre anciennes coutumes des Safènes (Sénégal)",in Notes Africai-nes, 129, 1976, pp. 11 - 14

- **RANGER, O. T. ,** " Initiatives et résistances africaines face au partage et à la conquête", in H.G.A, Vol VII, UNESCO, 1987, pp. 67 - 87
- **ROUSSEAU, R. ,** " Le Sénégal d'autrefois, Etude sur le Cayor, Cahiers de Yoro Dyâo", in B.C.E.H.S , AOF, 1933, pp. 237 - 298
- **THIAW, I. L** " La résistance du Joobaas à travers les chants populaires" in Revue Jonction, 5, 1980, pp. 6 - 20
- **VANSINA, J. ,**" La tradition orale et sa méthodologie ",in HGA, UNESCO, Vol. 1, 1989, (Nouvelle édition), pp. 167 - 190

b) Articles traitant de la question.

- **ADODOYIN, J. A.,** " Variabilités du climat mondial, tendances globales du climat et production alimentaire en Afrique", in La Natte des autres, Ki-zerbo, J., (s/d), 1992, pp. 215 - 228
- **AGBON'ZI, G. ,**" La sécurité alimentaire, un potentiel à préserver dans les pays africains", in La Natte des autres, Ki-zerbo, J. , (s/d), 1992, pp. 391 - 396
- **AGRASOT, P.,TABUTIN, D. ; THILTGES, E.,** " Les relations entre population et environnement dans les pays du Sud, faits et théories",in Working Paper, N° 153, IDUC de Louvain, janvier, 1991, pp. 1 - 53
- **BARRAUT, J. ,** " Débuts, développement et expansion des techniques agricoles", in HGA, T1, 1989, pp. 725 - 744

- **BECKER, C.,** " Notes sur les conditions écologiques en Sénégal aux XVIIe et XVIIIe siècles", in African Economic History, 14, 1985, pp. 167 - 216
- **BENOÎT, M.,** " La dune de Gonkol: dégradation d'un biotope ou histoire d'un paysage", in Cahiers des sciences humaines, Vol 24, N° 4, 1990, pp. 487- 501
- **BERGERET, A.,** " L'arbre du mois : le Dimb", Lettre de Silva, Réseau des arbres tropicaux, N° 3, 1987, 9 p.
- **BOUTRAIS, J.**" L'élevage en Afrique tropicale: une activité dégradante ?", in Afrique Contemporaine, L'Environnement, N°161, 1992, pp 109 – 124
- **COQUERY- VDROVITCH, C. ,**" Ecologie et histoire en Afrique Noire, in Société Africaine et Diaspora, N°1, Paris: L'Harmattan, 1996, pp. 103 - 107
- **CHASTENET, M.,** " La cueillette des plantes alimentaires en pays Soninké, Sénégal, depuis la fin du XIXe siècle, histoire et devenir d'un savoir - faire" ,in Savoirs paysans et développement, Dupré ,G., (s/d), 1991, pp. 253 - 287
- **CRUSE, G.,**" La prise en compte de l'environnement comme facteur de développement", in Tiers Monde, TXXXV, Paris: PUF, 1994, pp. 152 - 167
- **DAH-LAKONON, G. B. ,** " Les faiseurs de pluie, mythe et savoir dans les procédés traditionnels de gestion de l'atmosphère", in Savoirs Endogènes, HOUNTONDI, P., (s/d), 1994, pp. 76 - 105
- **DELGADO, L.** "Blé, Savoir et Saveurs. Alimentation et transition dans les Andes Péruviennes ",in Savoirs Paysans et développement DUPRÉ G.,1991, pp.155 - 179

- **DESJEUX, D.** , " Le concept de culture dans les projets de développement, in La culture, clef du développement, UNESCO, 1983, pp. 23 - 31

- **DIARRA, S.** , " Les civilisations paysannes face au développement en Afrique Occidentale", in CEA N° 47, Vol XII, 1972, pp. 342 - 352

- **DIOP, A. B.**, " La tenure foncière en milieu rural Wolof (Sénégal) histoire et ac-tualité",in Notes Africaines, N° 118, 1968, pp. 48 - 52

- **DUFUMIER, M.** , " Agriculture, Economie et développement: introduction", in Revue Tiers Monde, vol 34, 134, 1993, pp. 245 - 261

- **DUPRÉ, G.** , " les arbres, le fourré et le jardin. Les plantes dans la société de l'Aribinda (Burkina Faso)", in Savoirs paysans et développement, DUPRÉ G (s/d), 1991, pp .181 - 194

- **FALL, E. H. A.**, " Le vol du bétail chez les Balantes", in Wal Fadjri, 7 septembre 1998, p. 7

- **GESSAIN, M.**, " L'alimentation des Bassari d'Etyolo : Evolution historique et variations géographiques", in Documents du CRA, Musée de l'homme, 7, 1984, pp. 5 - 20

- **GUILLAUD, D.**,"L'emprunt technique dans l'agriculture de l'Aribinda (Burkina Faso)", in Savoirs paysans et développement, DUPRÉ G., (s/d) 1991, pp. 347-361

- **KIPRÉ, P.**, " Sciences humaines, sciences naturelles et développement endogène à propos d'une recherche interdisciplinaire sur la reproductibilité des techniques agricoles en Afrique Noire", in La Natte des autres, Ki-zerbo, J. , (s/d), 1992, pp. 299 -306

- **LESTRANGE, M.T.**, " Stratégies de lutte contre la disette au Sénégal Oriental ", in Journal des Africanistes, 51 (1), 1986, pp. 35 - 50
- **LO, H. ; SÈNE, A.**, " L'action humaine et la désertification du Sahel", in Revue Internationale de Sciences Sociales, août 1989, pp. 493 - 501
- **MAINGUET, M.**, " La désertification: une crise autant socio - économique que climatique ", in Sciences et changements planétaires, septembre, 1990, vol 3, pp. 187 - 195
- **MBEMBA, F.** " L'approche globale dans la recherche - développement: Le cas de la nourriture traditionnelle dans le Kuwango - Kwilu (Zaire)", in La Natte des autres, Ki - zerbo, J. , (s/d), 1992, pp. 439 - 446
- **MBODJ, M.**, " La crise trentenaire de l'économie arachidière", in Sénégal, Trajec-toires d'un Etat, Diop M.C (s/d), 1992, pp. 95 - 135
- **MBODJ, M., MANÉ, B.; BADIANE,W.**, " Population et développement ;quelle politique ?" ,in Sénégal , Trajectoires d'un Etat ,Diop, M.C (s/d),1992, pp.178 -204
- **MICHEL, P.**, " La dégradation des paysages au Sénégal", in La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest, Richard,J.F., (s/d), 1990, pp. 37 - 53
- **NDIAYE, P.**, " Evolution récente du couvert végétal de la forêt classée de Pout (Sénégal)", in La dégradation des paysages en Afrique de l'Ouest, Richard, J.F., (s/d), 1990, pp. 135 - 150
- **NDIAYE, P.**, " La politique de l'environnement: analyse d'une gestion", in Sénégal. Trajectoires d'un Etat, Diop M.C , (s/d), 1992, pp. 137 - 176

- **NDOYE, Mb.** , " Recherche agricole africaine : bilan et perspectives", in Afrique Espoir, N°1, octobre – décembre, 1990, pp. 2 - 5

- **NORMAN, D.W.**," La rationalisation des cultures associées", in Environnement africain, cahier d'Etude du milieu et d'aménagement du territoire, vol II, 4 et III, 1, Dakar-Enda, novembre 1977, pp. 95 - 112

- **PÉLISSIER, P.** , " L'arachide au Sénégal. Rationalisation et modernisation de sa culture", in Cahiers d'Outre - mer, N° 15, juillet - septembre 1951, pp. 204 - 236

- **SAMBOU, B.** " Contribution à l'étude des facteurs de dégradation des rôneraies au Sénégal", in La Natte des autres, Ki - zerbo ,J., (s/d) 1992, pp. 391 - 396

- **SAUL, M.** " Farm production in Baré, Burkina Fasso, the technical and cultural frame work of diversity" , in Savoirs paysans et développement, Dupré G. , (s/d) 1991, pp. 301 - 329

- **SAUTTER G.** , " Présentation de milieux naturels et civilisations agraires en Afrique Occidentale", in C.E.A, N° 47 ,vol. XII, MCML XXII, pp. 333 - 336

- **SAWADOGO, L.** , "L'étude de l'activité des plantes médicinales lactogènes", in La Natte des autres, Ki-zerbo, J. , (s/d) 1992, pp. 347 - 354

- **SEIGNOBOS, C.** , " Des fortifications végétales dans la zone soudano-sahélienne, Tchad, Nord Cameroun", in Cahiers Orstom, série sciences humaines, vol. XVIII, 3 - 4 Paris : 1980, pp. 107 - 115

- **SOME, J. B. Z.,** " Les populations rurales face aux projets de développement", in La participation populaire au développement, Mondjanagni ,A.C., (s/d) 1984,pp. 89 - 103
- **SOUZA, S. de ,** " Fruits, graines et ingrédients divers dans la pharmacopée Béninoise, les savoirs endogènes, pistes pour une recherche" , in Savoirs endogènes, Hountondji, P.J., (s/d) 1994, pp. 170 - 200
- **SYLVA, E. ,** " Reboisement : Leurres et lueurs de la participation populaire", in Environnement africain, Cahiers d'Etude du milieu et d'aménagement du territoire, N° 31 - 32, vol. III, 3 - 4, Dakar :Enda, ,1992, pp. 171 - 184
- **TAYLOR, T.A. ,** " Les associations culturelles, moyens de lutte contre les parasites des plantes en Afrique tropicale", in Environnement africain, Cahiers d'Etude du milieu et d'aménagement du territoire, vol. II, 4 et III, 1, Dakar : Enda, novembre 1977, pp. 113 - 130

4° Mémoires et thèses.

- **BOULÈGUE, J.,** La Sénégambie du milieu du XVe siècle au début du XVIIIe siècle, thèse de doctorat de 3e cycle, Paris : 1968, 319 p.
- **CISS, I. ,** Les Sereer du Nord - Ouest, Mémoire de maîtrise , Dakar : UCAD, FLSH,981, 105 p.
- **DIA, A. ,** Inventaire et importance des plantes utiles et médicinales de Kisaan, Thèse pharmacie, Dakar : UCAD, 1990, 120 p.
- **DIOUF, M. B.,** Forgerons Wolof du Kajoor, forgerons Sereer du Siin et du Jegem, De l'époque coloniale à nos jours, Thèse de 3e cycle, Paris :ORSTOM, 1983,260 p.

- **DIOUF, G.A.,** Les royaumes du Siin et du Saalum des origines au XIXe siècle, Mise en place du peuplement, Evolution du système économique, social et poli-tique, Thèse 3e cycle, 1983, 265 p.
- **FALL, R.,** Le royaume du Bawol du XVIe au XIXe siècle, Pouvoir Wolof et rapports avec les populations, Thèse 3e cycle, Paris : 1983, 325 p.
- **GUÈYE, Mb.,** Les transformations des sociétés Wolof et Sereer, de l'ère de la conquête à la mise en place de l'administration coloniale 1854 - 1920, Doctorat d'Etat Dakar, UCAD, 1990, 1003 p.
- **LOPIS, J.** Phonologie et morphologie nominale du Noon, Thèse, Paris : Sorbonne, 1981, 336 p.
- **MANÉ, L.,** Kisaan, typologie et cartographie des milieux biophysiques, mémoire de maîtrise, Dakar : UCAD, FLSH, 1989, 130 p.
- **MBODJ, M.** Un exemple d'économie coloniale, le Sine - Saloum (Sénégal) de 1887 à 1940: Culture arachidière et mutations sociales, Thèse 3e cycle, Paris : 1977, 662 p.
- **MORAES, N. I. de,** Contribution à l'histoire de la petite Côte (Sénégal) XVIIe siècle, Thèse de 3e cycle, Dakar : IFAN, 1976 , 477 p.
- **NGOM, B.,** La question des Gelwaar dans l'histoire du Siin, Mémoire de DEA, Dakar : UCAD, FLSH, 1987, 69 p.
- **SARR, M.,** Kisaan, cartographie de la dynamique des états de surface du sol, Mémoire de maîtrise, Dakar : UCAD, FLSH , 1990, 105 p.
- **SÈYE, E.H.G.,** Etude et cartographie de la connaissance du milieu de Kisaan, Mémoire DEA, Dakar: UCAD, FLSH, 1990, 35 p.

- **SISSOKO, S.** , Etude des rapports entre les Noon de Thiès et la ville de Thiès 1880 - 1990, Repli et / ou marginalisation socio-culturelle, Mémoire de maîtrise, Dakar : UCAD, FLSH, 1991, 123 p.

- **SOUMARÉ, A.**, Etude et cartographie de l'utilisation des terres à Kisaan, Mémoire de maîtrise, Dakar : UCAD, FLSH, 1989, 89 p.

- **SOUMARÉ, A.** , Cartographies automatiques. Application à l'étude d'un terroir Soudano- Sahélien (Kisane, Sénégal), DEA, Dakar: UCAD, FLSH, 1990-1991, 87 p.

- **THIAO, D.** , Kisaan ,histoire d'un terroir du Joobaas, Mémoire de maîtrise, Dakar :CAD, FLSH, 1991, 118 p.

- **THIAO, D.**, Le Joobaas du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle, Mémoire de DEA, Dakar: UCAD, FLSH,1992, 45 p.

- **THIAW, V.A.**, Les Sereer du Kajoor au XIXe siècle ,Mémoire de maîtrise, Dakar : UCAD, FLSH, 1990, 110 p.

- **WANE, A.T.**, Les formes de résistance ou le refus de l'assimilation en Afrique: Résistances passives (réaction contre l'impôt, les corvées, les réquisitions de vivre, le travail forcé, le recrutement) , Dossier documentaire et pédagogique, Dakar, ENS, 1990 - 1991, 44 p.

IV. ÉTAT SIGNALITIQUE DES PRINCIPAUX INFORMATEURS

Prénoms	Nom	Âge	Résidence	Rang Social	Entretien	Langues parlées
Cheikh	Candum	82 ans	Taseet	Notable	1995	Seh - Wolof
Dudu	Caw	65 ans	Sange	Cultivateur	1998	Saafi - Wolof
Isa L.	Caw	60 ans	Dakar	Enseignant	1990	Saafi-Seh-arabe-franç.
Aram	Fay	65 ans	Sange	Potière	1991	Saafi - Seh - Wolof
Gaan	Fay	60 ans	Capping	Policier	1991	Jangin-Wolof-Français
Gutaan	Fay	70 ans	Mbomboy	Chef matriclan	1991	Saafi - Wolof - Seh
Ngoor	Fay	60 ans	Sange	Cultivateur	1991	Saafi - Seh - Wolof
Yaxya	Geey	68 ans	Cees	Boulangier	1996	Wolof - Français
Janap	Jon	70 ans	Kisaan	Cultivateur	1990	Saafi - Wolof
Abu	Joop	59 ans	Cees	Sans emploi	1996	Wolof - Français
Dudu	Juuf	72 ans	Kisaan	Chef matriclan	1991	Saafi - Wolof - Seh
Ibu	Juuf	75 ans	Kireen	Chef matriclan	2000	Saafi - Wolof
Kodu	Juuf	55 ans	Pelew	Ménagère	1990	Seh - Saafi - Wolof
Jamm	Maroon	73 ans	Gosaas	Guérisseur	1991	Seh - Wolof
Charles G.	Njoon	76 ans	Conaax	Ancien militaire	1996	Jangin - Wolof
Mbisaan	Njoon	82 ans	Cambi	Doyen Cambi	1990	Saafi - Seh - Wolof
Wali	Njoon	78 ans	Sange	Chef matriclan	1991	Saafi - Seh - Wolof
Yungar	Puy	70 ans	Sange	Chef matriclan	1990	Saafi - Seh - Wolof
Abdu W.	Saar	24 ans	Njosmoon	Elève-maître	1975	Seh- Français-Wolof
Ablay	Seen	80 ans	K. Biram	Doyen	1995	Saafi - Seh - Wolof
Goram	Seèn	100 ans	Kisaan	Chef matriclan	1990	Saafi - Seh - Wolof
Latir	Seen	43 ans	Pelew	Cultivateur	1990	Seh - Saafi - Wolof
Ibra Kut	Seen	87 ans	Babak	Ancien militaire	1991	Seh -Saafi - Wolof
Isa	Seen	53 ans	Kisaan	Guérisseur	1990	Saafi - Wolof
Njop	Seen	70 ans	Sange	Cultivateur	1990	Saafi - Seh - Wolof
Samba	Seen	79 ans	Taseet	Doyen	1995	Seh - Wolof
Songo	Seen	90 ans	Cewo	Doyen	1990	Saafi - Seh - Wolof
Demba	Sek	70 ans	Jas	Doyen	1991	Seh - Saafi - Wolof
Mbiraan	Sek	75 ans	Kisaan	Chef de Village	1990	Saafi - Seh - Wolof
Mbisaan	Sek	83 ans	Sange	Notable	1997	Saafi - Seh - Wolof
Ndeela	Siis	78 ans	Sange	Doyen	1991	Saafi - Seh - Wolof
Mbugu	Tinn	78 ans	Sange	Notable	1990	Saafi - Seh - Wlof
Hamat	Tinn	78 ans	Puut	Notable	1995	Seh - Wolof
Joor	Tinn	97 ans	Sange	Doyenne	1990	Saafi - Seh - Wolof

ANNEXES

- I. QUESTIONNAIRE DE BASE
- II. TEXTES CHANTÉS
- III. RAPPORT DE HERBIN
- IV. ILLUSTRATIONS
- V. TABLE DES ESPECES VEGETALES
- VI. DES PLANTES INDICATRICES DE
- VII. LISTE DES CARTES
- VIII. LISTE DES TABLEAUX

I. QUESTIONNAIRE DE BASE

NB : Pour chaque informateur, préciser :

Nom Prénom Age..... Situation sociale.....

Date et lieu de l'entretien (en public ou en aparté) Langue

A- Le cadre géographique

1° Quelles étaient les limites du *Joobaas* ?

.....
.....
.....
.....

2° Que signifie le mot *Joobaas* ?

.....
.....
.....
.....

3° Depuis quand cet espace est-il occupé par les *Saafi* ?

.....
.....
.....
.....

4° Quelle description ont-ils fait des lieux à leur arrivée ?

- La flore.....
.....
- La faune.....
.....
- Les précipitations.....
.....

5° Par quel mot les *Saafi* désignent-ils l'environnement ?

.....
.....

6° A-t-il joué un rôle dans l'occupation du site ?

.....
.....
.....
.....

7° Quels sont les éléments de la nature qui ont le plus déterminé le choix de ce site ?

.....
.....
.....
.....

8° Quelles sont les relations que les premiers occupants du site entretenaient avec :

- La terre ?
 - La flore ?.....
 - La faune ?
-
.....
.....

9° Parmi les arbres et les animaux, existait-il des espèces protégées ? Lesquelles ? Pourquoi ?.....

.....
.....
.....

B- Mise en place du peuplement

1° Pourquoi les *Saafi* ont préféré s'isoler dans ce milieu, difficile d'accès ?

.....
.....
.....

2° Quels sont les autres peuples avec qui ils vivaient dans cette zone d'accès difficile ?.....

.....
.....

3° Leur origine ? Et les raisons de leur immigration ?

.....
.....
.....

4° Qu'ont-ils de commun ? (fournir les preuves)

.....
.....
.....

5° Peut-on prouver leur parenté avec les *Sereer* du *Siin* ?.....

.....
.....
.....

6° Comment peut-on expliquer les nuances et les différences au niveau de leur parler ?.....

.....
.....
.....

7° Dépendaient-ils d'un royaume ou avaient-ils formé le leur ?

.....
.....
.....

8° Qui est-ce qui explique la présence de *Seh* au *Joobaas* oriental ?.....

.....
.....

9° Quel type de relations le Joobaas entretenait-il avec ses différents voisins ?

.....
.....
.....

10° Comment les Saafi géraient-ils le foncier ?.....

.....
.....
.....

C- Les valeurs culturelles

1° Comment était structurée la société ?.....

.....
.....
.....

2° Y avait-il des mesures particulières qui renforçaient les liens de parenté ?

.....
.....
.....

3° Quels sont les principaux cultes qui étaient rendus au Joobaas ? (donner leurs significations).....

.....
.....

4° Les travaux agricoles étaient-ils soumis à des rites ? Lesquels ?

.....
.....
.....

5° Etaient-ils communs à la province ? au village ? à la famille ? à l'unité résidentielle ?

.....
.....
.....
.....

6° Pourquoi les éléments de la nature et les « esprits des ancêtres » occupaient-ils une place centrale dans la liturgie des *Saafi* ?

.....
.....
.....
.....

7° Comment dispensait-on l'enseignement religieux ?

.....
.....
.....

8° Quelles sont les autres valeurs qu'on enseignait aux jeunes ?

.....
.....
.....
.....

D- Environnement et système de production

1° Quelles sont les principales activités qui permettaient aux populations du *Joobaas* de vivre ?

.....
.....

2° Qui est-ce qui avait déterminé leur choix ?

.....

.....

.....

3° Les populations avaient-elles une conscience du rôle de l'environnement dans la culture champêtre, l'élevage, la cueillette et la chasse ?

.....

.....

4° Si oui, donnez les dispositions qu'elles prenaient au niveau de chaque activité pour éviter la dégradation de l'environnement.

.....

.....

.....

5° Quels sont les instruments que les *Saafi* utilisaient pour chaque activité ? (justifier le choix de chacun).....

.....

.....

.....

6° Calendrier des activités

Période	Activités	Justifications
-Yuk		
-Coroon		
-Rex		
-Seek		

7° Comment étaient organisés le travail et la consommation ?

.....
.....
.....

8° Signification et organisation du troupeau

.....
.....

9° Donner par ordre de préférence les espèces végétales qui servaient à préparer un potage. (préciser la partie récoltée)

Espèces	feuilles	Fruits	Racines
1-			
2-			
3-			
4-			
5-			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			

10° Liste des fruits sucrés et/ou acides et leurs usages

Espèces	colature	Boisson enivrante	Simple dégustation
1-			
2-			
3-			
4-			
5-			
6-			
7-			
8-			
9-			
10-			

11° Les plantes médicinales

Espèces	Principes actifs (maladies)	Partie récoltée				
		feuilles	fruits	écorce	Sève	racine
1-						
2-						
3-						
4-						
5-						
6-						
7-						
8-						
9-						
10						

E- Système de production et modernité

1° A quelle période peut-on faire remonter la rupture nette entre le système de production des ancêtres et celui d'aujourd'hui ?

.....

2° Décrire le processus qui a mené à cette rupture

.....

3° Quelles en sont les conséquences ?

- Au niveau de la production
 - Au niveau de la vie sociale.....
 - Au niveau de l'environnement.....
-

4° De nos jours, qui est-ce qui détermine le choix des activités au Joobaas?

.....
.....
.....

5° Quelles sont les véritables causes de la dégradation de l'environnement ?

- Sécheresse (comment ?).....
.....
- Pousée démographique (comment ?).....
.....
- Technique de culture (comment ?)
.....
- Comportement des hommes (comment ?).....
.....

6° Que peut-on faire pour le restaurer ?

.....
.....
.....

Il est à signaler que beaucoup d'autres questions ont été posées pour recentrer les entretiens et/ou apporter des éléments de clarification.

CODLSRIA-LIBRARY

II. QUELQUES TEXTES CHANTÉS

A- Chant relatif au comportement des *Noonwe* à l'égard des *Sereer* du *Siin*.

Chant du *findeel* (texte *saafi*)

<i>Seraa jaanim</i>	Ils accosteront à l'au-delà
<i>Seraa noonwe raay</i>	Les <i>noonwe</i> qui partent
<i>Yee yee</i>	Oui, oui
<i>Seraa noonwe raay</i>	Les <i>noonwe</i> sont partis
<i>Gaala coot na mbee</i>	La pirogue les a emportés
<i>Yurax na ba mburee</i>	Elle les a conduits vers <i>Mbuur</i>

B – Chants relatifs à la résistance du *Joobaas*

1° L'attaque de *Cewo* par les hommes de *Meisa T. Wejj* (texte *seh*)

<i>Masamba ηaay</i>	Massamba était monté
<i>Masamba ηaay</i>	Massamba était monté
<i>Masamba ηaay bari</i>	Massamba était à califourchon sur un cheval rougeâtre
<i>Reefandooha pisum</i>	Il fut poursuivi et s'égara
<i>Ba sippanee</i>	Jusqu'à <i>Sippann</i> .

<i>Masamba njangoola Cewoor</i>	Lorsque Massamba est allé pillé <i>Cewo</i>
<i>Ndende raay</i>	Il fut chassé
<i>Raay ndende raay</i>	Seul le griot est rentré avec son tam-tam
<i>Kor coro lembale</i>	<i>Kor coro</i> dit:
<i>Pis ηaay keer tangooree</i>	Les chevaux ne descendront pas de la butte
<i>Xan war o paal xani</i>	Je vais tuer un <i>wolof</i> , aujourd'hui.

<i>Cewooree</i>	<i>Cewo</i>
<i>Ayee tud a ñaama pisgee falwa</i>	Que les vautours se régalaient des chevaux des <i>wolof</i>
<i>Yee mbes jegeer</i>	Il n'y avait pas d'hommes
<i>Falwaa yena</i>	Et pourtant les <i>wolof</i> tombaient.

2° L'attaque du poste de *Puut*

a) Chant à l'honneur de *Ngoo ndeb Gaaysiir* (texte *seh*)

<i>Sundee Ngoo ndeb Gaaysiiree</i>	Quel héroïsme oh <i>Ngoo ndeb Gaaysiir</i>
<i>Roog ñuul a yena Puutee</i>	<i>Roog ñuul</i> est tombé à <i>Puut</i>
<i>O Cilaw, O Ngoo ndeb Gaaysiir</i>	Oh <i>Cilaw</i> , oh <i>Ngoo ndeb Gaaysiir</i>

*Roog ñuul a xona puutee
Puut.*

Saviez-vous que *Roog ñuul* est mort à

b) Chant relatif à l'échec des *Joobaas-Joobaas*

*Yee mbudaan raaya
Puut a jageer
Joobaas a ndiid*

Quelle tristesse
Le voyage de Puut fut malheureux
Les *Joobaas-Joobaas* ont eu peur.

3° Chant relatif à la bataille du *Joobaas* à *Babak* (texte seh)

*Malik giñaan, sanor njooynee
Noxal Baabak o sob dangaan
O jal ba saax fo genoox
Ndax Sereer a lemba wuuy yaaxmi
Goor faalwa naanga wooy sama ndey
Ndukuluur we naanga wooy yegam*

Malik Giñaan a révélé nos secrets à sanor
Si tu avais assisté à la bataille de *Babak*
Tu aurais ri jusqu'à en avoir mal aux côtes
Les *Sereer* criaient : oh ma mère !
Les *wolof* s'écriaient: oh ma mère !
Les *Tukulër*, oh ma mère !

4° L'hymne du *Joobaas* (texte wolof)

*Joobaas, Damel mosufii ndamu
Joobaas, Teeñ mosufi teeñu
Joobaas, Buur siin mosufi seeñ*

Un *Damel* ne sait jamais vanté au *Joobaas*
Un *Teeñ* ne s'y est jamais épouillé
Un *Buur* n'y a jamais rongé un os.

C- Chant relatif à la conquête des âmes : Saint Georges

Saint Georges guide-nous
Sur la route claire et belle
Saint Georges guide nous
Rends-nous fermes et prêts à tout
Fier chevalier !
L'éclat de ton armure
Comme le soleil
Attire tous les yeux
Ta loyauté ton âme toute pure
Nous sommes conquis et nous voici joyeux.

III. Rapport du commandant Herbin au sujet de la colonne contre les Sérères - Diobas. 13-27 avril 1891

La région appelée pays des Diobas quoique située aux portes de Thiès n'avait jamais été visitée par les troupes depuis que le colonel Laprade lors de la construction du poste de Thiès était venu y pousser une pointe afin de venger l'assassinat des 8 hommes du poste de Pout commis par les Diobas le 13 juillet 1863. Le 30 avril 1864, il avait quitté Thiès et sans rencontrer de résistance de la part des Diobas surpris de la rapidité de ses mouvements, il avait pénétré au centre des villages ennemis qu'il livrait aux volontaires; ceux - ci eurent quelques engagements et à Babak principalement, le colonel fut obligé de les faire soutenir par les tirailleurs sénégalais et un obusier de montagne. Les dix villages qui avaient participé au massacre furent détruits et le 1er mai la colonne rentra à Thiès.

Depuis cette époque les Sérères Diobas avaient continué de nouveau leurs actes de brigandage, répandant la terreur aux environs de leur terroir, pillant et assassinant, donnant refuge dans leurs taillis broussailleux et impénétrables à tous les malfaiteurs de la contrée.

Sanor NDIAYE, déjà chargé par le Gouverneur du Sénégal de l'administration de Ndiéghem, du Sandog et du Mbadane (province sérères indépendantes) venait d'être également chargé au mois de février 1891 de celle du pays du Diobas avec ordre d'y ouvrir des routes permettant de surveiller activement ce repaire de pillards.

Le 9 avril il pénètre à Babak, premier village des Diobas avec 400 hommes, cavaliers et fantassins, fait prévenir le "laman" (chef de village) que nommé par le gouverneur au commandant de la province, il vient en ami prendre possession du pays; plusieurs lamans avertis viennent faire un semblant de soumission, apportant de l'eau et promettant fidélité.

Sanor entreprend alors la construction d'un sanié pour servir d'abri à ses troupes mais à peine a-t-il commencé que des coups de fusil partent. Sanor défend d'abord à ses gens de répondre mais le feu continue, ses hommes tombent tués ou blessés. La lutte devient générale; les Sérères cachés dans la brousse épaisse bordant le village de Babak, dissimulés dans des troncs à profondeur d'homme ont un grand avantage sur les contingents de Sanor placés à découvert dans la plaine.

Cette dure journée ne décourage pas Sanor. Le lendemain il enlève l'un des puits du village et le jour suivant brûle le village et s'empare du 2ème puits, malgré les Sérères embusqués dans la brousse épaisse. Ces combats lui coûtent 64 hommes et 31 chevaux tués ainsi que 45 hommes et 51 chevaux blessés. Mais il n'est maître que du sol qu'il occupe; les Sérères repliés dans la brousse du côté de Palam et embusqués tout autour des saniés tirent sur quiconque s'éloigne un peu et viennent chaque nuit tirer autour du camp de Sanor.

Tels sont les faits qui décident le gouverneur à demander l'envoi d'une colonne. Le 11 avril, le Colonel commandant supérieur des troupes est prévenu et le 13, deux compagnies de tirailleurs venues de Saint-Louis ainsi qu'un peloton d'infanterie de Mine et une section de 4 de montagne, venus de Dakar se trouvent réunis à Thiès. Le but poursuivi est de tirer vengeance de l'attaque qu'a subie l'envoyé du Gouverneur Sanor NDIAYE; d'asseoir son autorité et de faire commencer l'ouverture des routes.

A l'arrivée de la colonne à Thiès, la situation est la suivante: Sanor bloqué ne peut opérer un mouvement sans subir des pertes sérieuses; les vivres, les munitions lui font défaut, mais son énergie croît devant les difficultés. Les Sérères du Baol des environs de Thiès du canton de Bargny, Rufisque, du Ndiéghem et du Sandog ont envoyé des renforts à leurs congénères.

La route de Thiès à Babak reconnue par deux officiers étant assez fourrée, le commandant préfère passer par Keur Amadoan pour gagner Babak où il retrouve Sanor; les Diobas se sont retirés devant nos forces. De Babak à Palam, les

auxiliaires marchent en avant débroussaillant la route au sommet de la ligne de colline qui domine Palam au Nord. Quelques coups de feu sont dirigés sur eux partant d'un retranchement en pierres sèches; mais l'ennemi se replie tout de suite dans les bois fourrés au Sud de Palam. La colonne, au débouché dans la plaine de Palam, prend ses dispositions de combat et balaie de ses feux les taillis occupés par l'ennemi. D'après les renseignements fournis par les indigènes, les Diobas auraient subi quelques pertes.

A Palam, l'ennemi a jugé nos forces; il croyait son pays impénétrable, il se voit envahi, il considère toute résistance inutile et se dérobe en abandonnant une partie de ses troupeaux, les cases et ses magasins à mil. Dès lors aucun obstacle ne se présente à nos troupes, les soumissions commencent.

Le pays parcouru par des reconnaissances d'officiers accompagnés d'auxiliaires à cheval semble complètement désert, l'ennemi a gagné les pays limitrophes où se dissimule dans les fourrés impénétrables de son pays.

La région dans laquelle la colonne a opéré est très difficile; les collines d'une élévation assez faible ne dépassent pas 35 à 40 mètres mais laissent souvent entre elles les lignes de Thalweg formant des ravins broussailleux, propres à une embuscade. Une ligne de colline dirigée à peu près de l'Est à l'Ouest divise le pays en deux régions; dans la première, celle du Nord, les eaux venant du Sud-Est de Thiès se rendent vers l'Ouest pour gagner la Tanma; dans celle du Sud les eaux ont la Somone pour déversoir. Par eux il faut entendre pendant la saison sèche les lignes de Thalweg, car pas un filet d'eau courante n'existe alors; au contraire pendant la saison des pluies, d'après les dires des indigènes, les ravins se transforment en rivières.

Les collines ont une origine volcanique; on y rencontre de fréquents affleurements de latérite. Les parties basses où les eaux se réunissent à la saison des pluies servent alors de lieu de rassemblement à tous les troupeaux; le sol défoncé par les sabots des animaux se transforme en boue qui, séchant ensuite se

lézarde de larges crevasses opposant une assez grande difficulté à la marche des animaux et des indigènes.

Le pays a bien été organisé pour être habité par une race de pillards: au milieu de grandes plaines cultivées sont situés les villages avec un nombre de cases aussi restreint que possible et les magasins à mil; c'est également là que sont les puits. Mais les villages sont séparés les uns des autres par une région boisée large souvent de plusieurs kilomètres dans laquelle les arbres épineux s'enchevêtrant les uns dans les autres aussi bien que les lianes flexibles enlacées en massifs épais, offrent à la marche un obstacle insurmontable; c'est au milieu de ces bois que se réfugie la population en cas d'alerte.

Si l'on cherche à ouvrir un chemin, les branches épineuses coupées s'accrochant aux arbres voisins ne peuvent être coupées et la hache aussi bien que le coupe-coupe glissent le long de la liane sans l'entamer. Tout ce fourré semble grillé à la saison sèche; on croirait qu'une simple allumette va incendier la forêt, mais la sève arrête l'action du feu et le fourré est presque aussi impénétrable après l'incendie qu'avant.

C'est dans cette région que la colonne était appelée à opérer, il était à craindre comme le pensaient des Sénégalais ayant l'expérience du pays qu'elle eut à subir de nombreuses pertes en soldats tués à bout portant d'un coup de feu parti de la brousse et venant d'un ennemi invisible. L'importance de nos forces a découragé les Diobas ; mais ils ont reconnu que toute résistance était inutile et ont préféré en se soumettant sans faire couler le sang tâcher d'obtenir ainsi des conditions moins onéreuses.

Les résultats obtenus sont considérables: toute cette région fermée au commerce lui est maintenant ouverte; ces plaines où les Diobas ne cultivaient que juste le mil et le coton nécessaires à leur nourriture et à leur habillement, seront prochainement mises en exploitation; l'arachide qu'ils ne semaient pas est certainement appelée à augmenter la richesse du pays ; les troupeaux très nombreux et très beaux sont la preuve que le sol fournit d'excellents pâturages.

Maintenant que la population ne peut plus exercer le pillage elle va se mettre au travail, et la résistance acharnée opposée à Sanor est une preuve de sa densité. Le Sérère Diobas au masque faux et méchant, à la constitution très forte sera désormais obligé de labourer la terre, ne pouvant manier le fusil qui lui a été retiré.

L'ouverture des voies d'accès vers le cœur du pays, en supprimant le brigandage permettra aux commerçants d'y pénétrer. La richesse de la région augmentera; le commerce français en bénéficiera; de plus la destruction de ce repaire de pillards répandant la terreur dans toutes les entrées avoisinantes rendra le calme à ces régions et, par suite augmentera encore leur prospérité. A tous ces points de vue les résultats obtenus par la colonne pour ne pas s'appuyer sur des actions de guerre n'en sont pas moins considérables.

CODESRIA-LIBRARY

IV. PLANCHES ILLUSTRATIVES

A. PRODUITS DE L'ARTANAT

1° La Poterie



Canari (*mbaar*)



Petit canari (*Koroñ*)



Pipe(*mak*)



Réceptien en terre cuite (*Pangin*)



Canari percé (*Yurnde*)

2° Objets en bois



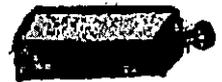
Mortier (*Kandi*) & Pilon (*Kud*)



(*Giid*)



Réceptien (*Roon*)



Billot (*dingil*)

3° Objets en Fer



Ileer (**ngila**)



Daba (**Daba**)



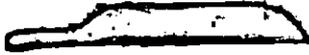
Lance (**salma**)



Flèche (**Biis**)



Hache (**Kiw**)



Coupe-coupe (**Kalab**)



njelem

4° Teinture saafi



Mbata



Njap



Ndigoor



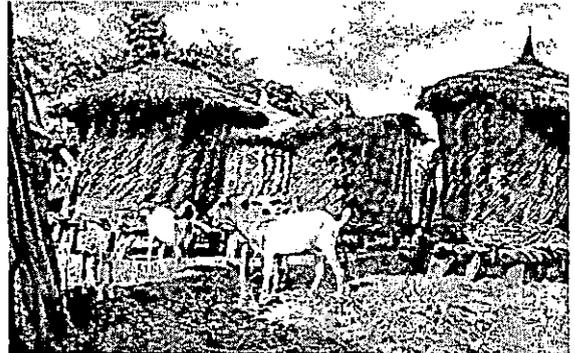
Tap - Kum.

B. ENVIRONNEMENT ET SYSTÈME DE PRODUCTION

1. Des paysans très soucieux de leur environnement



Habitat traditionnel sereer



Les soins apportés aux récoltes du mil



Un champ de mil à ses débuts



L'adaptation de l'*ileer* aux semences de l'arachide



La vaine pâture



Les haies sommaires pendant l'hivernage

2. Un système de production peu attentif à l'environnement



la culture attelée de l'arachide



Un tas de feuilles

C. micranthum destinées à la vente



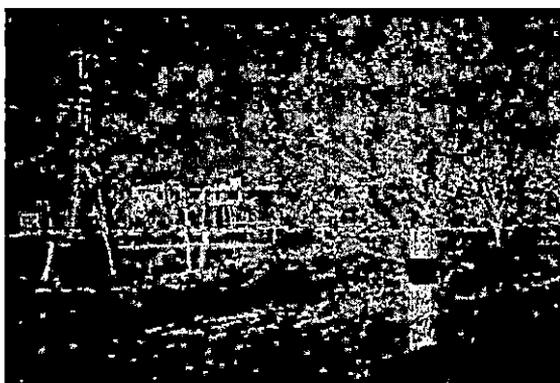
Pour survivre, un paysan a vendu ce *K. senegalensis* à 75 000 F



La commercialisation du bois avec les *Pël-fuuta*



Pour subvenir à leurs besoins, les femmes du Joobaas écoulent du bois dans les marchés de Thiès.



Carrière : les industries extractives portent un grand préjudice à l'environnement.

3. La dégradation des paysages

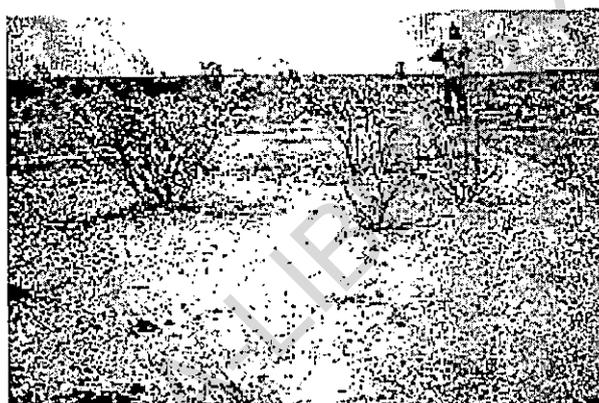


Le ravinement consécutif à la déforestation du plateau de Thiès :

Arbre déraciné

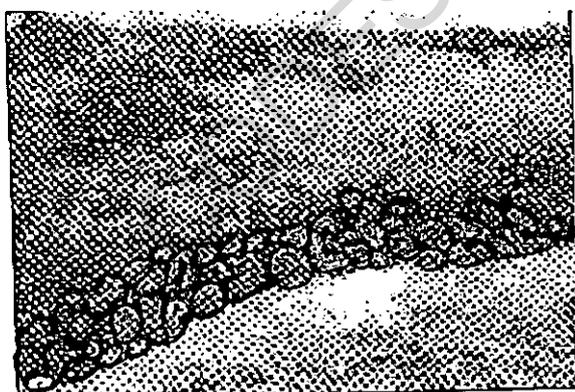


Route coupée

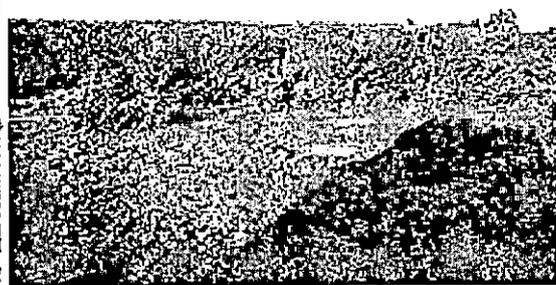


La forêt de Thiès : une mort programmée

4. Le rétablissement des écosystèmes



Les digues et diguettes



Une parcelle de *C. micranthum* mise en défens il y a à peine deux ans

V. TABLEAU DES ESPECES VEGETALES ET QUELQUES INDICATIONS SUR LEUR UTILITE

Saafi	Wolof	Botanique	Pour l'homme				Pour l'animal	
			P1	P2	P3	A.U.	F1	F2
Aay	Hay	Kaya Senegalensis				X	X	
Añ	Añ	Dioscorea bulbifera			X	X		
Areen	Gerte	Arachis hypogaea			X	X	X	
Bilisuk	Birbof	Mormodica balsamina		X		X		
Baan	Wen	Peterocarpus erinaceus				X	X	
Basi	Basi	Sorghum guineense		X	X	X	X	
Boh	Buy	Adamsonia digitata	X	X	X	X	X	
Cabees	Xat	Andropogon gayanus				X		
Dang dang	Mbantamare	Cassia occidentalis				X		
Dank	Danx	Detarium microcarpum		X		X		
Dobale	Dobale	Ficus thonningii	X	X		X	X	
Fafay	Mafar	J. tamnifolia	X			X	X	
Findeel	Taf	Hippocratea africana				X		
Ha	Kap	Dioscorea preussi			X	X	X	
Hak	Kad	Acacia albida				X	X	X
Haluur	Lawtan	Ipomea muricata				X	X	X
Ha tubab	Nambi, Puloox	Manihot esculenta	X	X	X	X		
Hol	Yiir	Prosopis africana				X		
Hum	Ditax	Detarium Senegalense		X		X		
Huut	Nduur	Cassia tora	X			X		
Gajanga	Gajanga	Voandzeia subterranea		X		X	X	
Irak	Niebe	Vigna Sinensis	X	X		X	X	X
Kalbo	Aloom	Diospyros mespilifomis		X		X		
Kaded	Daxaar	Tamarindus indica	X	X		X X	X	
Kawa	Bara	Pennisetum pedicellatum				X	X	
Kulab lub	Ngun-ngun	Blumea aurita				X		
Kuf	Fuf	S. longipedunculata				X		
Laar	Dalkane	Crinum sanderianum				X		
Lakit	Wëteen	Gossypium barbadense		X		X	X	
Lool	Sump	Balanites aegyptiaca		X		X	X	
Maac	Sano	Pennisetum pycnostachym		X		X	X	X
Mam	Yet u dëm	S. Kunthianum				X	X	
Mat	Mad	Saba Senegalensis		X		X		
Mbadat	Doop (Bap)	Ficus Vogelii	X	X		X	X	X

<i>Mbaña</i>	<i>Njandam (Curi)</i>	<i>Boscia senegalense</i>		x		x	x	
<i>Mba - Fohod</i>	<i>Poftan</i>	<i>Calatropis procera</i>				x		
<i>Mbeleñi</i>	<i>Loro</i>	<i>Ficus iteophylla</i>	x	x		x	x	x
<i>Mbëp</i>	<i>Mbëp</i>	<i>Sterculia Setiga</i>	x			x	x	
<i>Mburasoon</i>	<i>Mburasoon</i>	<i>Clitoris ternatea</i>		x		x	x	
<i>Nar</i>	<i>Dimb</i>	<i>Cordyla pinnata</i>		x		x		
<i>Najo</i>	<i>Najo</i>	<i>Cucurbita pepo</i>		x		x		
<i>Nduhum</i>	<i>Nduxum</i>	<i>Striga hermontheca</i>				x		
<i>Ndongsa</i>	<i>Sand</i>	<i>Morus mesozygia</i>		x		x		
<i>Ndun</i>	<i>Gang</i>	<i>Ficus gnaphalocarpa</i>	x	x		x	x	x
<i>Nee - nep</i>	<i>Nep - nep</i>	<i>Acacia adansonii</i>				x	x	x
<i>Ngaan</i>	<i>Mbul</i>	<i>Celtis integrifolia</i>	x			x	x	
<i>Ngasub</i>	<i>Caxat</i>	<i>Letadania hastata</i>	x			x	x	
<i>Ngawol</i>	<i>Ndenaat</i>	<i>Ipomea asarifolia</i>				x		
<i>Ngay laax</i>	<i>Yorox laan</i>	<i>Ceratotheca sesamoide</i>	x			x	x	
<i>Ngiic</i>	<i>Sideem</i>	<i>Zizyphus mauritiana</i>		x		x	x	
<i>Ngiic ngmu</i>	<i>Sideem u bukki</i>	<i>Zizyphus mucronata</i>		x		x	x	
<i>Ngijan</i>	<i>Kaan</i>	<i>Anthiaris africana</i>				x		
<i>Ngintihin</i>	<i>Lëng</i>	<i>Vitex madiensis</i>	x	x		x		
<i>Ngojil</i>	<i>Gejaan</i>	<i>Anogeissus Leiocarpus</i>				x	x	x
<i>Ngodan</i>	<i>Solom</i>	<i>Dialium guineense</i>		x		x		
<i>Ngok</i>	<i>Ndaaga</i>	<i>Dactyloctenium aegyptium</i>		x		x	x	x
<i>Ngungun</i>	<i>Ngigis</i>	<i>Pilostigma reticulatum</i>				x		
<i>Nif</i>	<i>New</i>	<i>Panari macrophyla</i>		x		x		
<i>Njamboy</i>	<i>Salguf</i>	<i>Eragrostis tremula</i>				x	x	
<i>Njamboyargin</i>	<i>Rand</i>	<i>Bauhinia rufescens</i>				x	x	x
<i>Njang</i>	<i>Ron</i>	<i>Borassus flabellifer</i>		x		x		
<i>Njangalaat</i>	<i>Xel</i>	<i>Ficus platyphylla</i>	x	x		x	x	x
<i>Njees</i>	<i>Nuus</i>	<i>Boscia angustifolia</i>				x		
<i>Nof - bu</i>	<i>Tabal</i>	<i>Stylochiton hypogaeus</i>	x			x	x	
<i>Nona</i>	<i>Nganj</i>	<i>Indigofera tinctoria</i>				x		
<i>Ñabab</i>	<i>Xaxam</i>	<i>Cenchrus biflorus</i>				x	x	
<i>Nal kook</i>	<i>Ded</i>	<i>Acacia ataxacantha</i>				x	x	x
<i>Pimbind</i>	<i>Rat</i>	<i>Combretum glutinosum</i>	x			x	x	
<i>Reen</i>	<i>Benteñe</i>	<i>Ceiba pentandra</i>				x	x	
<i>Sangaay</i>	<i>Sangaay</i>	<i>Ficus ingens</i>				x	x	
<i>Seela</i>	<i>Salaan</i>	<i>Euphorbia balsamifera</i>				x	x	x
<i>Seegal</i>	<i>Xaal</i>	<i>Colynthis cirtrullus</i>		x		x		
<i>Seker</i>	<i>Saanteer</i>	<i>Feretia apodanthera</i>				x	x	

<i>Sesare</i>	<i>Senjeñ</i>	<i>Casia sieberiana</i>				X		
<i>Sini</i>	<i>Selent</i>	<i>Sesbania pachycarpa</i>				X	X	X
<i>Soog</i>	<i>Soob</i>	<i>Spondias mombin</i>		X		X		
<i>Soon</i>	<i>Kel</i>	<i>Grevia bicolor</i>		X		X	X	
<i>Suh</i>	<i>Bey</i>	<i>Cordia Senegalensis</i>	X	X		X	X	
<i>Suku</i>	<i>Beer</i>	<i>Sclerocarya birrea</i>		X		X	X	X
<i>Sule</i>	<i>Sandandur</i>	<i>Acacia Sieberiana</i>				X		
<i>Taba</i>	<i>Tabanani</i>	<i>Jatropha curcas</i>				X		
<i>Tak</i>	<i>Sehew</i>	<i>Combretum micranthum</i>	X	X		X	X	
<i>Tarañiit</i>	<i>Xom Xom</i>	<i>Centaurea perrottetti</i>				X	X	
<i>Tiin</i>	<i>Suna</i>	<i>Pennisetum gambiensis</i>		X		X	X	X
<i>Toho - sel</i>	<i>Dugub u picc</i>	<i>Pennisetum violaceum</i>		X		X	X	X
<i>Toombe</i>	<i>Surur</i>	<i>Acacia Seyal</i>				X	X	X
<i>Ud</i>	<i>Ngeer</i>	<i>Guiera Senegalensis</i>				X	X	X
<i>Ur</i>	<i>Yomb</i>	<i>Lagenaria Siceraria</i>		X		X	X	X
<i>Wolet</i>	<i>Wolet</i>	<i>Canavalia ensiformis</i>	X	X		X	X	X
<i>Yanjing</i>	<i>Nandok</i>	<i>Nuclea latifolia</i>		X		X		
<i>Yaus</i>	<i>Yanhos</i>	<i>Raphionacme doronii</i>			X	X		

P1 : Feuilles comestibles

P2 : Fruits comestibles

P3: Racines comestibles

A U: Autres usages

F1 : Feuilles = fourrage

F2 : Fruits = fourrage

VI. PLANTES INDICATRICES:

De sols riches	De sols pauvres
Hak : <i>Acacia albida</i>	Ndogat : <i>Mitracarpus Scaber</i>
Nar : <i>Cordyla pinnata</i>	Nduxum : <i>Striga hermontheca</i>
Ngic : <i>Zizyphus mauritiana</i>	Njamboy : <i>Eragrostis tremula</i>
Ngungun : <i>Piliostigma reticulatum</i>	Njangfunda : <i>Commelina nudiflora</i>
Ngok : <i>Dactyloctenium aegyptium</i>	Nabab : <i>Cenchrus biflorus</i>
Toho-Sel : <i>Pennisetum violacetum</i>	
Kawa : <i>Pennisetum pedicellatum</i>	

VII. LISTE DES CARTES

➤ Cartes de situation	Page 31
➤ Localisation du Joobaas	Page 33
➤ La vallée du Joobaas	Page 38
➤ Les Noonwe de Thiès	Page 62

VIII. LISTE DES TABLEAUX

Première partie

Tabl. I	Répartition de la population de Thiès	Page 32
Tabl. II	Moyenne précipitation 1887-1927	Page 39
Tabl. III	Moyenne du nombre de jours de pluie 1887-1977	Page 39
Tabl. IV	Vestiges attribués aux <i>soose</i>	Page 57
Tabl. V	Quelques toponymes de la zone <i>Saafi</i>	Page 68
Tabl. VI	Liste des matriclans Sereer	Page 83
Tabl. VII	Les <i>Sàngu du Joobaas</i>	Page 84
Tabl. VIII	Liste des patronymes de <i>Kisaan</i>	Page 89

Deuxième partie

Tabl. I	Des dates repères de l'histoire des calamites	Page 135
Tabl. II	La poterie	Page 146
Tabl. III	Le travail du bois	Page 146
Tabl. IV	Le travail du fer	Page 146
Tabl. V	Composition des feuilles	Page 152
Tabl. VI	La composition de quelques feuilles	Page 171
Tabl. VII	La composition de quelques fruits	Page 171
Tabl. VIII	La composition de quelques graines	Page 171
Tabl. IX	Les forêts classées de Thiès	Page 192
Tabl. X	Anthroponymes liés à la céréaliculture	Page 196
Tabl. XI	Teneurs des engrais organiques	Page 220
Tabl. XII	Apports de l' <i>A. albida</i> en éléments minéraux	Page 220
Tabl. XIII	Anthroponymes liés à l'élevage	Page 236
Tabl. XIV	Toponymes liés à l'élevage	Page 237
Tabl. XV	Estimation du cheptel de Thiès 1957	Page 243
Tabl. XVI	Analyse feuilles de l' <i>A. albida</i>	Page 253
Tabl. XVII	Analyse fruits de l' <i>A. albida</i>	Page 253
Tabl. XVIII	Valeurs fourragères de quelques produits tropicaux	Page 254
Tabl. XIX	Comparaison du potentiel génétique des races	Page 254

Troisième partie

Tabl. I	Les pays de protectorat du cercle de Thiès	Page 286
Tabl. II	Importations Arachide de la France	Page 317
Tabl. III	Essais culture de l'arachide	Page 318
Tabl. IV	Exportation d'arachide de quelques pays de l'AOF	Page 319
Tabl. V	Aperçu des prix (1872-1910)	Page 326
Tabl. VI	Composition ethnique des villages de Joobaas	Page 331
Tabl. VII	Répartition de la population selon les ethnies	Page 331
Tabl. VIII	Etats des marabouts influents du Joobaas 1912	Page 333
Tabl. IX	Répartition de la population selon les religions	Page 337
Tabl. X	Commercialisation de l'arachide cercle de Thiès	Page 350
Tabl. XI	Tonnage Arachide commercialise 1952-1957	Page 351
Tabl. XII	Evolution production mil et Arachide au Joobaas	Page 355
Tabl. XIII	Production mil et arachide	Page 355
Tabl. XIV	Etendue des principales cultures	Page 357
Tabl. XV	Matières organiques prélevées par l'arachide	Page 360
Tabl. XVI	Matières organiques prélevées par le mil	Page 360
Tabl. XVII	Matières organiques prélevées par le manioc	Page 360
Tabl. XVIII	Commercialisation combustible forestiers 1937-65	Page 372
Tabl. XIX	Bois commercialisés par région	Page 375
Tabl. XX	Charbon commercialise par région	Page 375

INDEX

Auteurs

- ADEDOYIN, J. A.,131
AGRASOT, P.,2, 128, 365
AJAYI, J. F. A.,328
ALMADA, A.,106
ARNAU, J. C. S.,257
AUGE, M.,81
AUJAS, L.,188
BÂ, C.,238
BA, M. R.,302
BALANS, J. L.,285
BARREAU, J.,198
BARRY, B.,110, 124, 242, 259
BAUMER, M.,27, 129, 130, 133, 151, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 162, 167, 168, 173, 176
BECKER, C.,9, 11, 59, 60, 83, 88, 181, 234, 240
BERGERET, A.,160
BLOCH, M.,77
BOUDET G.,211
BOULÈGUE,,106
BOULÈGUE, J.,46, 123
BOULÈGUE, J.,64, 195, 233, 238, 341
BOUTRAIS, J.,4, 256
BREMEN, H.,5, 152, 242, 251
CA DA MOSTO, A.,10, 50, 57, 60, 76, 116, 138, 140, 157, 167, 193, 194, 201, 203, 205, 229, 233, 241, 311, 341
CENIVAL, P.,184
CHANTEREAU, J.,198, 199, 204
CHARREAU C.,211
CHASTENET, M.,24, 156, 368, 369
CHEVALIER, A.,208
CHRETIEN, J. P.,20, 59
COLOMB, H.,98
COQUERY-VIDROVITCH, C.,8, 137
COSNIER, H.,315, 321
CUOQ, J.,201, 234
DAH-LOKONON, G. B.,223
DAPPER, O.,11, 60, 123, 182, 201
DAVEAU, S.,10, 35
DAVESNE, A.,301
DEBIEN, G.,174, 251
DELGADO, L.,368
DESJEUX, D.,257
DIA, A.,6, 22
DIARRA, S.,24
DIOP, A. B.,71, 136
DIOP, O. S.,114, 118
DIOUF, C. Nd.,43, 97
DIOUF, M.,72, 74, 101, 107, 124, 259
DIOUF, Mb.,125
DIOUF, N.,59
DUBY, G.,138
ELIADE, M.,59
FALL, B.,309, 313, 319, 332
FALL, E. H. A.,278
FALL, R.,23, 53, 54, 57, 272
FALL, Y. K.,40, 59, 67, 97, 98, 102, 104, 125, 126, 130, 131, 167, 237, 287, 328, 356
FAYE, O.,23, 53, 63, 65, 113, 260, 263, 279, 328
FERNANDES, A.,11
FERNANDES, V.,234
FOUQUET, J.,141, 346, 347
GASTELLU, J. M.,27, 85, 232
GEISMAR, L.,72
GIFFARD, J. P.,28, 209, 211, 213, 373, 374
GILLIER, P.,347
GIRI, J.,24
GOMES, D.,11
GOSSELIN, G.,104
GOUROU, P.,35
GRAVRAND, R. P. H.,56, 60, 64, 70, 92, 100, 189
GUÈYE, Mb.,23, 34, 50, 52, 69, 104, 109, 124, 260, 268, 269, 272, 278, 281, 285, 286, 290, 296, 317, 322, 324
GUILLAUD, D.,142
HARROY, J. P.,4, 25, 35, 255, 359, 362
HERBIN,193, 195
JOIRE, J.,94
JUNG, G.,212
KIPRÉ, P.,138
KI-ZERBO, J.,145
LABARTHE, P.,12, 111
LABAT, J. B.,12, 54, 111, 116, 195, 234
LEMOIS-COELHO, F. de,12, 61, 116
LERICOLLAIS, A.,26, 212, 222
LEROI-GOURHAN, A.,141
LEVI-STRAUSS, Cl.,17
LOPIS, J.,63
MADOUF, N.,215
MAINGUET, M.,3, 4, 40, 364
MANE, L.,6
MAQUET, J.J.,102
MAQUET, R.,46
MARTIN, C.,15
MARTIN, V.,83, 88, 181
MBODJI, M.,25, 350, 353
MERCIER, R.,300, 310, 312, 315, 327
MICHEL, P.,255, 256
MONDJANANI, A. C.,378
MONOD, Th.,184
MONTEIL, C.,202
MORAES, N. I. de,12, 234, 235
NDIAYE, P.,42, 379, 380
NORMAN, D. W.,216
PASQUIER, R.,123
PÉLISSIER, P.,2, 26, 60, 79, 104, 153, 154, 194, 208, 209, 213, 243, 245, 363
PEREIRA, D. P.,11
PICHL, W.,97
PINET-LAPRADE,15, 51, 61, 202, 205, 260, 261
POBEGUIN, H.,166
RAINOLDS, R.,46, 49
RANGER, O. T.,280
RICHARD, J. F.,6, 255
RIDDER, N. de,5, 251
RITCHIE, C. I. A.,239
RIVIERE, R.,211
ROSSIE, P.,234
ROUSSEAU, R.,103
RUITTERS, D.,234
SARR, M.,22
SAUL, M.,216
SAVADOGO, L.,249
SEIGNOBOS, C.,50
SEYE, E. H. G.,34
SISSOKO, S.,65
SOUWARE, A.,22
SOUZA, S.,174, 177
SYLVA, E.,3, 5
TABUTIN, D.,2
TAYLOR, T. A.,216
THIAO, D.,58
THIAW, I. L.,22, 119, 277
THIAW, V. A.,65, 66, 67
THILMANS, G.,11
THILTGES, E.,2
TOLBA, M. K.,28, 128
TROCHAIN, J.,6, 34, 35, 36, 39, 41, 45, 209
VENTURA, A. K.,364
WICKENS G. F.,211
YACONO, X.,323, 324
ZURARA, G. E.,47, 183, 186, 189

Informateurs

Abu Jop,281
Biraan Sek,54
 Charles Njoon,169;280
Dudu Caw,303;376
Gaan Fay,63
Goram Seen,37, 47, 78, 121,
 187, 190, 192, 320, 344

Ibra Kut Seen,52, 275
 Ibrahima MBODJI,130
Isa L. Caw,55;58
Jam m Maroon,67
Joor Tinn,122
Latiir Seen,93

Mbaye,Guèye;46,52;120;135,
 151, 292;321
Biraan Sek,54
Mbisaan Njoon,58, 95
Mbisaan Sek,336
Waali Njoon,64
Yaxya Gey,375

Toponymes

Afrique,4, 10, 24, 25, 27, 40,
 50, 80, 101, 126, 130,
 135, 136, 137, 138, 163,
 164, 165, 173, 198, 201,
 208, 216, 229, 234, 241,
 280, 300, 315, 340, 341,
 345, 347
 Albreda,349
 Algérie,307
 Alsace-Lorraine,269
 Amérique,340, 341, 343,
 345, 346, 348
 Angleterre,259
 Angola,209
 AOF,298, 308, 312, 315, 370
 Aribinda,143
 Arizona,3
 Asie,198, 345
Babak,21, 34, 39, 52, 68,
 266, 273, 276, 303, 304,
 329, 350
Bambey,28, 219, 320, 363
Banja,45, 113, 192, 267,
 359, 373
Barñi,11,261;288
Bawol,10, 18, 22, 23, 32, 39,
 49;50, 52, 53, 54, 57, 59,
 64, 65, 66, 79, 88, 91, 94,
 114, 115, 116, 117, 120,
 203, 235, 238, 241, 260,
 267, 284, 285, 326, 332
Birbiraan,68, 237
 Bordeaux,325
Caafara,122
 Cacheu,135
Cambi,36, 58, 279
 Cap Naze,10,60, 183,24
 Cap Vert,10,1160,69, 261348
 Casamance,375
Cewo,18, 34, 37, 39, 54, 58,
 68, 114, 118, 235, 249,
 295
Comboloc.,32,117
 Dakar,46, 123, 260, 266,
 276, 285, 304, 370, 375
 Diéghem,235
 Diourbel,375

Duka,279, 280
 Egypte,163, 318
 Erythrée;209
 Etats-Unis,159, 315,316,325,
 365
 Europe,124, 259,315, 316,
 340
Fandeen,243
 Ferlo,255
Fissel,32, 298, 303, 304, 312
 Floride,159
 Fouta Djallon,373
 France,25, 259, 260, 284,
 287, 291, 299, 301, 305,
 306, 308, 310, 314, 315,
 316, 321, 322, 330, 340,
 348, 349, 352, 359, 365
Fuuta,55, 125, 288
 Gambie,123, 159, 234, 239
 Gawaan,335
 Gerew,11, 60, 122
 Ghana,81, 16
 Gorée,123, 234, 260, 261,
 262, 264, 267, 270,
 277,297, 315, 330,345,349
 Grand-Dakar,370
 Guinée,319
 Hasab,122
 Havre,316
 Inde,198,318
 Jaak,243
Jandeer,261, 264,261, 268,
 286, 288, 321, 331
Jangin,32, 70, 82, 261, 265,
 269, 270, 271, 279, 376
Jegeem,32, 53, 117, 272,
 289
Jilax,60, 65
 Joal,123
Jolof,102, 320
Joobaas,6, 10, 11, 12, 13,
 15, 16, 17, 18, 20, 21, 22,
 23, 27, 28, 32, 36, 37, 39,
 40, 49, 51, 55, 56, 57, 60,
 68, 70, 73, 74, 75, 76, 78,
 82, 83, 87, 95, 104, 107,
 108, 112, 116, 118, 121,
 122, 130,135,137, 138,

147, 150, 161, 164, 166,
 169, 177, 178, 183, 186,
 190, 195, 200, 204, 205,
 208, 215, 216, 220, 221,
 232, 237, 239, 243, 246,
 249, 252, 255, 256, 263,
 266, 268, 270, 271, 275,
 276, 277, 281, 283,286,
 290, 294, 296, 298, 302,
 303, 304, 307, 313, 319,
 320, 322, 326, 327, 330,
 331, 332, 333, 334, 337,
 339, 342, 344, 345, 350,
 352, 355, 360,361, 362,
 364, 366, 367, 369, 371,
 373, 377, 378
Jungaan,39, 98, 350
Juung,269
Kajoor,65, 72, 74, 91, 94,
 118, 134, 167,203,235,
 241, 260, 261,269, 340
 Kaolack,349
 Kayes,370
Kër Demba Anta,351
Kër Jëmb,335
Kër Sadoro,351
Kër Seydu,267
 Khombole,350
Kireen,267
Kisaan,34, 36, 37, 39, 45, 47,
 54, 60, 68, 88, 98,
 185,249,279, 282
Lambaay,117
Lehaar,9,269
 Libye,208
 Lille,325
 Louga,320, 322
 Lyndiane,313
 Mali,59
Mbadaan,117,235, 272, 273,
 275, 286, 289, 294, 303,
 304, 308, 309, 312, 332
Mbayaar,286
Mbayaar Naning,261,271,
 275
Mbeela,68
Mbinjam,249,,261

Mbomboy,34, 68, 88, 114,
270, 289, 350, 375
Mbuur,32, 65
Médina,370
Méouane,32
Mérina,32
Mexique,341
Moyen Orient,198
Mozambique,209
Ñaning,286
Ñaning-Mbayaar,32
Ndimaak,286
Ndut,9,83, 269, 270
Ngoe,286
Ngolfañiik,46, 47, 68
Nguekokh,32
Ngunjaan,117
Niakhar,32
Niger,135
Nigeria,217
Nil,208
Njuha,345
Notto,32, 52, 345
Paki,267, 268, 279
Palal,265
Palam,37, 55,68; 249, 269,
276
Paloor,32, 47, 51, 261, 263,
266, 268, 271, 275, 280
Pambal,32
Paxum-Joobaas,345
Pelew,295
Petite Côte,39, 46, 53, 66,
118, 123, 193, 234, 284,
285,286; 335
Portudal,120, 123
Portugal,10

Provinces Sérères,14, 271,
272, 274, 277, 282, 283,
284, 288, 289, 290, 292,
303, 324, 325, 329
Puut,32, 41, 113, 187,
192,262; 267, 269,
270,288; 350, 359
Rhodésie du Sud,209
Rio de Janeiro,346
Rivières du Sud,260
Rufisque,123, 269, 285
Saafeen,9,63
Saalum,52, 53, 57, 59, 64,
88, 103,123; 155, 238,
285, 35
Sahel,4
Saint-Louis,115, 260, 269,
276, 277, 288, 302, 349
Sandoog,32, 235, 272
Sange,37, 39, 51, 98, 122,
265, 282, 296, 305, 335,
350, 351
Sebikotaan,192, 268, 275,
359
Sénégal,3, 4, 10, 13, 25, 26,
32, 39, 53, 55, 67, 115,
123, 151, 184, 193, 195,
201, 204, 209, 234, 235,
260, 270, 285, 306, 311,
319, 323, 334, 346, 348,
350, 368, 370, 375
Sénégalie,10, 22, 47, 82,
102, 108, 125, 134, 195,
201, 205, 233, 234, 238,
241, 259, 260, 277, 284,
287, 305, 315, 339, 340,
341, 343, 348
Séville,346

Sierra Léone,125
Siin,26, 52, 55, 57, 59, 63,
64, 66, 92, 103, 105, 110,
260, 285, 326, 353, 363
Sippann,68, 120
Sob,26
Sotteville-lès-rouen,349
Soudan,59, 233
Susum,286, 292, 294, 302
Suun,267
Taateen,51, 55;335
Tanganyika,209
Tasset,335, 350
Thiadiaye,32
Thiénéba,32
Thiès,11, 12, 13, 14, 32, 34,
35, 36, 40, 41, 45, 46, 51,
63, 64, 65, 66, 67, 69, 70,
88, 90, 102, 103, 113,
114, 117, 167, 192, 194,
202, 205, 209, 260, 263,
264, 265, 266, 267, 270,
271, 280, 282, 284, 285,
286, 304, 305, 322, 324,
326, 330, 334, 350, 353,
356, 359, 370, 373, 374,
375, 3769
Thiès-None,279
Tivaouane,32, 322
Toglu,267, 268, 279
Togo,164
Toor Jandeer,243
Toubab Dialao,282
Tuguni,280
Tuul,117
Waalo,287
Wangox,279

Animaux

Abeille,18, 49, 120, 183
Âne,118, 239, 241
Antilope,184
Bétail,244, 254, 256, 277,
297, 360
Biche,184
Bœuf,17, 59, 93, 118, 219,
234, 235, 245, 261, 326
Bouc,240
Bovin,53, 239, 240, 245,
251, 256
Cabri,234;239
Cantharide,131
Caprin,239, 240
Carnassier,45
Carnivore,45, 184
Chacal,45
Chameau,114, 241, 242
Chat,187
Cheptel,234, 240, 242, 252
Cheval,241, 242, 274, 277
Chèvre,118, 187, 237, 239,
240, 326

Chien,301
Éléphant,46, 47, 123, 139,
185, 189
Equin,239, 242
Gazelle,184
Gibier,185, 186, 187
Granivore,148
Herbivore,46
Hyène,45,46, 189
Insecte,48, 148, 188, 252
Jakore,59, 238;251
Lézard,48, 184
Lièvre,187
Lion,45, 185
Margouillat,48, 184, 189
Mille-pattes,48
Oiseau,58, 59, 131, 159,
184, 190
Ovin,239
Pachyderme,46
Panthère,45, 185, 189
Poisson,154
Poule,234, 240
Rat,187

Reptile,45, 48, 179, 184, 190
Rongeur,46, 47
Ruminant,188
Sauterelles,48
Serpent,48, 179
Singe,165, 166, 184, 189
Taureau,240
Taurin,238
Vache,52, 79, 121, 179, 211,
215, 236, 237, 238, 245,
250, 252, 274
Veau,211, 250
Ver;48,151
Zébu,238, 239

Plantes

- Acacia albida,26,41, 160,
 178, 197, 208, 209, 210,
 211, 212, 213, 219, 221,
 ,248, 253,254, 363,377
 Acacia ataxacantha,36, 42
 Acacia nilotica,177
 Acacia radiana,145
 Acacia seyal,42,374
 Adamsonia digita ta,363,377
 Adropogon gayanus,247
 Aegyptiacum,247
 Arachide,14, 15, 25, 26, 132,
 143, 149, 153, 213, 220,
 292, 315, 316, 317, 318,
 319, 320, 321, 326, 334,
 335, 346, 347, 348, 349,
 350, 351, 352, 353, 354,
 355, 359, 360, 361, 368
 Arachis hypogaea,346, 355
 Balanites aegyptiaca,43,,133,
 177
 Baobab,36, 45, 52, 149, 152,
 154, 162, 163, 173, 175,
 176, 250, 368, 377
 Bauhinia rufescens,43, 177,
 222
 Beref,205
 Boerhavia erecta,156
 Borassus flabellifer,166
 Boscia angustifolia,42
 Boscia senegalensis,42, 156,
 161, 162, 176, 250,
 251,367
 C.ordia senegalensis,169
 Caïlcédrat,252, 376
 Cassia italica,176
 Cassia occidentalis,176
 Cassia sibirina,178
 Cassia tora,44, 155, 156, 160
 Ceiba pentandra,175
 Celtis integrifolia,41, 150,
 248, 250, 363, 377
 Celtis integrifolia,42
 Ceratotheca,153
 Ceratotheca Sasamoïde,175
 Combratacée,42
 Combretum glutinosum,180
 Combretum micran
 thum,176, 178, 374,377
 Cordia senegalensis,169
 Cordyla pinnata,41, 159,
 161,162, 177, 252, 367
 Coton,12, 15, 124, 126, 146,
 149, 169, 193, 194, 200,
 202, 207, 221, 231, 260,
 315, 316, 319, 353, 356 .
 Cource,206, 207, 221
 Cucurbita maxima,177
 Cucurbitacée,200, 205
 Dactyloctenium aegyp
 tium,44,247,354
 Detarium microcar pum,165
 Detarium senegalense,165
 Digitalia exilis,195
Dimb,206
 Dioscorea bulbifera,44, 162,
 172
 Dioscorea preussii,44,172,
 178, 342
 Diospyros mespili formis,42,
 166
 Dolique,194, 203, 205, 221,
 227, 229, 231, 356, 368
 Euphorbia balsamifera,344
 Euphorbia hirta,249
 Feretia apodanthera,42
 Ficus,41,139, 181, 214, 250
 Ficus gnaphalocarpa,157,
 159
 Ficus iteophylla,157, 159
 Ficus platyphylla,157
 Ficus vogelii,157
Gajanga,347
 Gardenia ternifolia,43
Gerte,347
 Gossipium barbadense,201
 Grewia bicolor,36, 42,133,
 178,374
 Guiera senegalensis,176, 252
 Hypocratea africana,64
 Indigofera tinctoria,180, 181
 Ipomea muricata,247
 Jacquemonfia tamnifolia,156
 Jatropha curcas,57,176, 177
 Jujubier,170
kad,206, 209,210, 211, 213,
 251
 Khaya senegalensis,178, 250
 Lathyros tuberosa,347
 Leptadenia hastata,150,
 157
Mad,177
 Maïs,220, 341
 Mangifera indica,345, 346
 Manguiet,345
 Manihot esculenta,342,344
 Manioc,153, 342, 343, 344
Mbul,251
 Mil,15, 19, 36, 41, 118, 120,
 122, 124, 126, 145, 146,
 148, 153, 193, 194, 195,
 196, 197, 204, 205, 213,
 218, 220, 221, 224, 225,
 227, 228, 230, 231, 248,
 260, 325, 326, 334, 346,
 353, 354, 355, 356, 360,
 361
 Millet,341
 Momordica balsamina,176,
 252
 Oryza glaberrima,195
 Parkia biglobosa,164
 Pastèque,205
 Pennisetum,36, 41
 Pennisetum pedicel latum,44
 Pennisetum purpu reum,247
 Piliostigma Thonnigii,43
 Prosopis africana,374
 Pterocarpus,250
 Pterocarpus
 erinaceus,41,133, 179
 Riz,153, 195, 220, 354, 355,
 368
 Rônier,145, 173, 178, 228,
 376
 Saba senegalensis,42, 166
 Sclerocarya birrea,169,
 179,250
 Securidaca longipedun
 culata,179
 Sorgho,36, 195, 196, 198,
 199, 200
 Spondias mombin,166
 Stylochiton hypogaeus,156
 Tamarin,177
 Tamarinier,154, 155, 164,
 250
 Vigna sinensis,203
 vitex *madiensis*,377
 Voandzeia subter
 ranea,200,347
 Zea maïs,340
 Zizyphus mucronata,179

TABLE DES MATIERES

Dédicaces	I
Remerciements	II
Transcription des termes locaux	IV
Abréviations utilisées	V
Avant-propos	VI
Introduction	1
I	Problématique 8
II	Critique des sources 9
1	Sources imprimées 13
2	Sources archivistiques 17
3	Sources orales 17
3.1	Textes oraux 19
3.2	Témoignages oraux 21
4	Travaux imprimés 21
4.1	Travaux généraux sur le <i>Joobaas</i> 23
4.2	Travaux spécialisés de l'économie agricole 24
Première partie : Le cadre naturel et les hommes	30
I	Le cadre naturel 32
1.1	Le relief 34
1.2	Climat Végétation 39
1.3	La faune 45
II	Les hommes 51
2.1	Tradition et mythes de fondation du <i>Joobaas</i> 51
2.1.1	La formation du <i>Joobaas</i> 51
2.1.2	La question ethnique 60
2.2	La société du <i>Joobaas</i> 71
2.2.1	L'organisation foncière 71
2.2.1.1	Finage et organisation sociale 71
2.2.1.2	Kahan et habitat 77
2.2.2	Organisation sociale et politique 80
2.2.2.1	Organisation sociale 80
2.2.2.1.1	Les structures de la parenté 81
2.2.2.1.1.1	Matriclan et matronymie 82
2.2.2.1.1.2	Patriclan et patronymie 87
2.2.2.1.2	Les cérémonies familiales 89
2.2.2.1.3	Les croyances religieuses 96
2.2.2.1.4	Une société à tendances égalitaires 101
2.2.2.2	L'organisation politique 110
2.3	Le <i>Joobaas</i> et les Etats voisins 116
2.3.1	Les relations politiques 116
2.3.2	Les relations commerciales 121
2.3.2.1	<i>Joobaas</i> -La Côte 122
2.3.2.2	<i>Joobaas</i> -L'intérieur 125

Deuxième partie : Environnement - système de production

La situation d'équilibre

130

I	les facteurs de la production	130
1.1	Les facteurs naturels	130
1.2	Les facteurs sociodémographiques	136
1.3	Les facteurs techniques	138
II	L'économie d'appropriation	147
2.1	La cueillette	147
2.1.1	Les produits de la cueillette : aliment d'appoint ou nourriture de famine	148
2.1.1.1	Les feuilles	180
2.1.1.1.1	Les feuilles-condiment	152
2.1.1.1.2	Les feuilles base d'un potage	155
2.1.1.2	Les fruits	157
2.1.1.2.1	Les fruits réservés à la cuisson	158
2.1.1.2.2	Les fruits sucrés et/ou acidulés	163
2.1.1.3	Les bulbes et rhizomes	172
2.1.2	Les autres usages des produits de la cueillette	174
2.1.2.1	La médecine traditionnelle	174
2.1.2.1.1	Les feuilles	175
2.1.2.1.2	Les fruits	177
2.1.2.1.3	Ecorce Sève Racine	178
2.1.3	L'économie domestique	180
2.2	La chasse	183
2.2.1	Les technologies de chasse	185
2.2.2	Les fonctions de la chasse	187
III	L'économie de production	193
3.1	La culture champêtre	194
3.1.1	Les différentes productions	195
3.1.1.1	La céréaliculture	195
3.1.1.1.1	Le petit mil hâtif	196
3.1.1.1.2	Le petit mil tardif	197
3.1.1.1.3	Le sorgho	198
3.1.1.2	L'horticulture	200
3.1.1.2.1	Le coton	201
3.1.1.2.2	Le dolique	203
3.1.1.2.3	Les cucurbitacées	205
3.1.1.3	L'arboriculture	207
3.1.2	Les systèmes de cultures	215
3.1.3	Le calendrier des travaux	222
3.1.3.1	Le yuk ou noor	223
3.1.3.2	Le coroon ou soroon	224
3.1.3.3	Le rex ou ou nawet	226
3.1.3.4	Le seek ou lolli	228
3.1.4	L'organisation du travail	229
3.1.4.1	Le grand champ collectif	229
3.1.4.2	Le petit champ collectif	230
3.1.4.3	Le champ individuel	231
3.2	L'élevage	232
3.2.1	L'Élevage au Joobaas, mythe ou réalité	233



3.2.1.1	Les sources	233
3.2.1.2	Le cheptel	237
3.2.2	La gestion du bétail	243
3.2.2.1	La signification du troupeau	243
3.2.2.2	La vie du bétail	246

Troisième partie : Environnement-système de production

La situation de déséquilibre

258

I	Le <i>Joobaas</i> face à la colonisation	259
1.1	La résistance du <i>Joobaas</i>	259
1.2	La soumission du <i>Joobaas</i>	272
II	Un nouvel espace politique, culturel et économique	284
2.1	La politique coloniale	286
2.1.1	Les agents de l'administration coloniale	287
2.1.1.1	Le chef supérieur	287
2.1.1.2	Le résident	291
2.1.1.3	Le chef de canton	292
2.1.1.4	Le chef de village	296
2.1.2	Les instruments de la colonisation	299
2.1.2.1	L'école	299
2.1.2.2	La justice indigène et ses conséquences	305
2.1.2.2.1	Le code de l'indigénat	306
2.1.2.2.2	Le travail obligatoire	310
2.1.2.2.3	Les cultures obligatoires	314
2.1.2.3	La fiscalité et la monétarisation de l'économie	321
2.2	La politique coloniale, facteur de déséquilibre	327
2.2.1	Au plan sociopolitique et culturel	328
2.2.2	La rupture des équilibres	339
2.2.2.1	Le maïs	340
2.2.2.2	Le manioc	342
2.2.2.3	Le manguier	345
2.2.2.4	L'arachide	346
2.3	Environnement-système de production et l'affirmation de la modernité	366

Conclusion 378

Glossaire 382

Bibliographie 385

Annexes 430

Index 457